

L'AUSTRASIE

REVUE

DE METZ ET DE LORRAINE.

METZ. — IMPRIMERIE DE ROUSSEAU-PALLEZ.

L'AUSTRASIE

REVUE

DE METZ ET DE LORRAINE.



QUATRIÈME VOLUME.





METZ
Typographie de ROUSSEAU-PALLEZ, Éditeur,
RUE DES CLERCS, 14.

1856.

METZ AU MOYEN AGE.

Si les traces des œuvres des générations qui ne sont plus s'effacent généralement avec une effrayante rapidité, c'est surtout dans les villes douées d'une certaine vitalité que nous sommes frappés des effets de cette grande loi de la substitution. L'homme est animé d'un esprit destructeur qu'on ne saurait lui contester. Inné chez l'enfant qui détruit ses jouets, il se développe avec l'âge et s'attaque alors à tout ce qui est debout; institutions et monuments, tout a fait son temps et demande à être rajeuni. Devrait-on substituer du carton à de la pierre, peu importe, l'esprit destructeur a soufflé, les sylphes démolisseurs prennent leurs ébats. Qu'il nous soit permis cependant de chercher quelques paisibles jouissances en fouillant dans ces débris, en leur arrachant encore quelques souvenirs, tandis qu'il en est temps encore. C'est avec cette pensée que nous voudrions parcourir avec vous les rues de notre cité, dont l'individualité au moyen âge fut si fortement caractérisée.

Si vous le permettez, nous profiterons de la mise à sec du lit de la Seille, par suite des travaux qui s'exécutent dans les fossés de la place, pour explorer à notre aise les soubassements de la porte des Allemands, le seul spécimen, malheureusement bien défiguré, qui nous reste encore de l'architecture militaire messine au moyen âge.

L'ensemble de l'ouvrage extérieur est du XVe siècle, ainsi que l'indiquent les élégantes consoles de ses mâchicoulis et l'inscription en caractères du temps, que l'on peut lire encore sur la muraille, à droite de la porte, en sortant de la ville: *Henri de Bustorf de Rancon... fut de cest ouvrage maistre principal.* (Fig. 1.)

1

L'inscription que nous venons de rapporter, telle qu'elle subsiste aujourd'hui, est donnée d'une manière plus complète par le savant et laborieux Dupré de Geneste, dans un dessin conservé à la bibliothèque de la ville de Metz. La partie extrême de l'inscription, supprimée lors de la construction de la corniche moderne qui surmonte la porte actuelle, portait la fin du mot Ranconwal et la date 1445.

Cette date est importante en ce qu'elle fixe l'époque exacte de la reconstruction d'une partie essentielle du monument. Le blason qui précède l'inscription est évidemment celui de Henri de Ranconval. L'écu porte un signe d'appareil que les maîtres des ouvrages faisaient habituellement graver sur quelques pierres des monuments qu'ils construisaient, les timbrant ainsi d'une sorte de signature propre à chacun d'eux.

Les *Chroniques messines* publiées par M. Huguenin nous montrent, l'année précédente, en 1444, Henry de Ranconval, maistre masson de la ville [1]. » Audit mois d'aoust, fut faite une neuve tour entre le pont des Morts et Saint-Vincent, et furent rechaulciés et renfforciés les murs depuis la porte Paitair, qui étoit alors condamnée, en jusques en mey voye du chaistel du pont des Morts. Et estoit adoncque maistre masson de cest ouvraige et de la ville maistre Henry de Ranconval. »

Plus loin [2], elles nous donnent les détails les plus précis sur les travaux exécutés par Ranconval à la porte des Allemands en 1445.

En cette même année (1445), entre Pâques et Pentecôte, on commença à faire le pont de la porte des Allemands, « lequel avoit esté cheu durant la guerre des rois cy devant escrite. Puis en celledicte même année, le huitième jour de juillet ensuivant, fut achevé le fondement de la neuve tour de la porte des Allemands, c'est assavoir celle du boullevairt devant qui siet de la partie devers la porte dame Collette.

---

[1] Page 221.
[2] Page 249.

Et ait icelle tour dix huit pieds d'épaisseur au fondement, et depuis le fondement jusques à fleur de terre, quatorze pieds ait d'épaisseur; et fut ce fondement fait en onze jours par maistre Henry de Ranconval. Et le dix huitième jour d'août ensuivant, on acommençait à besongner à l'autre tour d'icelle porte, c'est assavoir celle du costé devers Maizelle.

En 1446, maistre Henry de Ranconval refait aux frais et dépens de seigneur Nicolle Louve, chevalier, plus belle que par avant n'avait été, la belle et riche croix devant le pont des Morts, qui par orage et tempête avait été abattue[1].

En 1457, furent les murs de la cité de Metz et aussi toutes les tours des portes à Maizelle jusques au pont du moulin de la basse Seille, bien rebuchés et bien pourjettés et de fuers et de dedans, et toupés tous les crenaulx. Et furent les allées dessus les murs tout pavées à dos d'asnes, et firent toutes nouvelles chenaulx que nulles eaux ne se pussent arrêter sur lesdits murs, que toutes ne cheussent par les chenaulx à terre : et aussi y furent faits plusieurs logis entre les tours dessus ledit mur, pour loger les gardes qui gardont par nuit dessus et y être axoués *(en sûreté)* et pour le froid en hiver[2].

Environ la mitte du mois de juillet 1478, fut commencé un magnifique et triomphant ouvrage en la cité de Metz, c'est assavoir le grand clocher de la cité auquel est pendue la cloche de Mutte. Et fut de cet ouvrage le maistre principal ouvrier, un gentil compaignon, masson de la cité, nommé maistre Hannès de Ranconvaulx, et fut mis environ trois ans pour le parfaire. Au mois d'octobre, l'an 1481, fut cet ouvrage exquis ainsi triomphalement fait et achevé. Et y eut ledit maistre Hannès louange et honneur, car entre mille clochers, c'est une belle pièce d'œuvre. Celluy maistre Hannès était grand géométricien et expert en chiffres et argorime *(arguments)*, et grand ouvrier de son métier. Et n'y ait

[1] *Chroniques messines*, page 254.
[2] Ibid. page 289.

personne qui sceust croire le plomb et le fer qui est dedans celluy clocher; car toutes les pierres du dedans de celluy ouvraige sont toutes cramponnées en fer et en plomb, et est dedans enclos que on n'en voit rien. Et estoit par avant de bois[1].

Le 10 mai 1481, fut, sur Saint-Hilaire ou Xailleu, commencée l'église du monastère de Saint-Symphorien, l'évêque en posa la première pierre et sur icelle pierre mit trois pièces de métal, assavoir, or, argent et cuivre. Et estoit le maistre dudit ouvraige maistre Henry Ranconvaul[2]. »

Nous retrouvons plus tard, en 1503, une dernière mention du nom de Ranconval au sujet de la narration de toutes les excentricités « d'un joyeux compaignon de la cité, nommé Jehan Mangin, couturier de son métier : sa femme étoit de riches gens, fille à maistre Hannès de Ranconvaul, le maçon, qui fit le grand clocher de Mutte de la grande eglise de Metz[3]. »

Maistre Henri de Ranconval ou de Ranconvaulx, le *masson*, de la porte des Allemands, est-il le même que Hannès de Ranconval, à qui nous devons l'élégante tour de Mutte de la cathédrale de Metz? Cela semble peu probable, et il y a lieu d'admettre avec M. E. Michel, dans sa Biographie populaire de la Moselle, que Hannès était fils de Henri.

Mais poursuivons notre promenade d'exploration et descendons dans les fossés. Nous apercevons d'abord sur la face d'amont de la culée gauche du pont situé à la sortie de la porte des Allemands, une belle inscription gravée sur pierre avec lettres en relief: *Reprouché. 1506*. (Fig. 2.) On voit en effet que cette partie de la construction est le résultat d'une réparation importante; la maçonnerie nouvelle est accolée à la tour élevée par Ranconval en 1445.

Les *Chroniques messines* se chargent encore ici de nous

---

[1] *Chroniques messines*, page 428.
[2] Ibid. page 441.
[3] Ibid. page 643.

fournir de curieux détails sur les désastres qui motivèrent cette restauration [1]. « En cette présente année 1503, avint un gros déluge et une grande dépense pour l'entretien des murailles et des fossés de la cité. Et avint cette ruine par les grandes eaux qu'il avoit eu fait ès années précédentes, comme en l'an 1502 : et aussi pourtant que alors dessous l'arche qui est entre la porte des Allemands et du billouairt [2], y avoit en ce temps deux étroites portières par où l'eau sailloit dehors, lesquelles l'on fermoit quand on vouloit, pour et afin de remplir les fossés d'eau : laquelle chose ainsi faite portoit grand dommage ès maisons étant en la ville ; et, avec ce, ces portières, au temps des grandes eaux et souverainement quand les glaces dégeloient et que le butin corroit, estoient peu lairges et se estrangloit l'eau, tellement que tout desrayoit (arrachait) et faisoit de grands dommages ès fossés et ès fondements des tours d'icelle porte. Par quoy, dès ce temps 1500 et encore depuis, en furent les gouverneurs et maistres des fabricques de la muraille assez suffisamment avertis, et tellement que en l'an 1502 fut déterminé d'y ouvrer. Et fut force de laisser l'œuvre du billouairt de porte Champenoise nouvellement commencé, ou autrement les tours du billouairt d'icelle porte des Allemands s'en fussent venues ès fossés par les grandes et profondes fosses que cette eau, venant de ces portières, avoit faites esdits fossés et tout par dessous une partie des fondemens d'icelles tours et billouairt.

Et pour vous dire la manière comment cet ouvrage fut commencé et parfait, lequel couta maints deniers à la cité, vous devez savoir que d'abord furent faits au travers des fossés du dessus de grands baitairts de terre pour retenir l'eau : et pareillement en fut fait du dessous, et fut là faite

[1] *Chroniques messines*, page 640.

[2] *Billouairt*. Boulevard, espèce de château qui était à chacune des portes de la cité. (Dom Jean François).

comme une écluse du dessus, et l'eau qui là s'assemblait était menée et conduite parmy des chenaux de bois bien loin en la rivière, devers la porte dame Colette, et, à force de gens, fut toute vuidée celle eau ainsi enclose entre les baitairts, et fut mis le lieu, là où l'on voulait ouvrer, tout à sec. Mais, durant que l'on faisoit ces choses, un autre déluge advint, car le fondement d'une desdites tours, lequel pendoit en l'air, à cause des grandes fosse que l'eau avoit minées dessous, se delaichait et en cheut un grand pan et fut merveille qu'il ne tuait tout plein de gens. Toutefois, Dieu merci, il ne fit autre mal : et fut alors force de laisser le premier ouvrage commencé, pour subvenir à cette tant grande nécessité; car incontinent fut celte tour tansonnée et retenue, et puis fut renchaussiée par dessous et mise à sureté. Et cela fait et achevé, l'on recommença audit ouvrage des fossés : et tout d'abord furent à grands coups de hye, plantés esdits fossés, trois ou quatre rangs de grands paulz (pieux), ferrés de fer, lesquels furent laissés ainsi tout droits, assez grands par dessus l'eaue, par le conseil d'aulcuns pour servir comme vous oyrez. Et, ce fait, l'on commença à murer et à remplir lesdites fosses et tout du lairge des fossés de grosses, lairges et puissantes pierres avec chaux et sable, et autour desdits paulz. Et tellement y fut ouvré que tout fut muré et rempli de la hauteur que l'on voulait avoir, et furent ainsi lesdits paulz enmurés dedans jusques à un pied près du bout d'en haut, auquel bout d'iceulx paulz fut alors fait une aigueille (*un tenon*). Puis furent prises grand nombre de planches de chêne, grosses, longues et épaisses, lesquelles l'on avait nouvellement fait scier pour cet ouvrage, et après que le fossé ainsi rempli de muraille fut tout mis à l'uni, l'on coucha dedans cette muraille des pièces de mariens du travers en manière de littes pour planchir dessus; et alors furent ces planches jointes et avec grandes broches de fer, clouées dessus cet ouvrage, ainsi comme un beau plancher pour danser. Et afin d'être

cet ouvrage encore plus ferme et que, selon l'intention des maîtres et des ouvriers, il eut mieux le temps de essuer et de se enfermer en l'eau, il fut pris de grandes et grosses pièces de mariens, auxquelles furent faites plusieurs mortaises répondant aux tenons des pieux qui étaient fichés au fond, dont le bout se montrait pardessus la maçonnerie, comme dit est devant. Et furent ces pièces de mariens mises et couchées au travers de toutes les planches et dessus icelles pour tenir encore l'ouvrage plus ferme, et avec ce de grosses chevilles de fer mises au travers des tenons qui étaient fichés ès mortaises des pièces de mariens, ainsi mises du travers. Et y fut on tout l'été durant au faire et achever cet ouvrage, et croyait-on avoir bien besoingnié et que jamais défaut n'en dut venir. Mais quand ce vint l'hiver après et que les eaux furent grandes et débordées, comme dit est devant, le bois s'enfla par telle manière que de détresse il se creva et n'y demeura tenons, mortaises, planches ni chevilles de fer, que tout ne fut desrompu et arraché. Et avec ce, pour la grande roydeur des eaux qui procédaient desdites portières, furent emmenées toutes les pierres, chaux et mortiers, jusques à la porte dame Collette et ne demeura rien esdites fosses jusques au fond, nès que la première journée et s'en alla tout le bois à l'avallée et ne demeura qu'une partie des pieux fichés au fond de l'eau : de laquelle chose l'on fut bien ébahi et grandement courroucé et dollent. Et fut alors force, en ce présent été 1503, quand les eaux étaient ainsi courtes, de encore laisser et se desporter de l'ouvrage de porte Champenoise, pour secourir à cestuy plus nécessaire. Et furent arriere toutes choses prêtes, pierres, chaux et sable, et les baitairs faits et l'eau retenue et vidée comme devant; et, avec grand coustange, en fut de rechef, en cette présente année 1503, fait comme devant, sauf et réservé que les dites deux portières par où l'eau passoit en grand détroit, furent ôtées. Et fut l'arche toute ouverte avec un vental comme il est de présent; de laquelle chose les

habitants de la vigne Saint-Avold, et tous ceux et celles qui ont maisons par dedans Metz au long de Saille, furent bien joyeux. Et sauf et réservé encore que au lieu desdites planches ainsi mises, en l'an devant, par dessus l'ouvrage, fut ledit fossé tout pavé de pierres de taille encramponnées de fer mis en plomb. Et n'y ait homme qui sut croire le fer et le plomb qui fut mis, s'il ne l'avait vu, ni les grandes dépenses qui furent faites pour cet ouvrage à retenir. »

Il est à remarquer que la date 1506, de la construction du contrefort du pied de la tour de Ranconval, inscrite sur la culée du pont faisant suite à la porte, est postérieure de trois ans à celle indiquée par les chroniqueurs. Doit-on en conclure qu'elle se rapporte à une nouvelle réparation importante faite trois ans après ? Nous ne pouvons que laisser cette question dans le doute. Les chroniques ne mentionnent aucun fait de cette nature en 1506. Cette différence a d'ailleurs peu d'importance, et il est incontestable que la restauration rappelée par l'inscription a été la conséquence des désastres si minutieusement relatés dans nos annales.

Il résulte d'ailleurs de la comparaison de l'état actuel des lieux, avec les descriptions qui précèdent, que le grand travail effectué en 1503 se rapporte surtout au passage voûté pratiqué sous le massif des constructions de la porte servant à l'écoulement des eaux de la Seille, c'est-à-dire entre les vieilles tours de la porte des Allemands, proprement dite, du côté de la ville, et la tour du *boullevairt*, construite en 1445 par Henry de Ranconval.

Bien peu de temps après, de nouvelles constructions furent entreprises en ce point, et l'arche de la Seille dut subir en 1531, ainsi que nous allons le voir, une très-importante restauration. Si, comme moi, la passion des explorations aventureuses vous emporte et vous permet d'oublier un instant des émanations fort peu archéologiques, pénétrez sous cette arcade et vous aurez la satisfaction de lire l'inscription sui-

vante, gravée en creux, en beaux caractères gothiques, sur la clef de voûte de l'un des arcs doubleaux (fig. 3) :

Sr Philippe Dex maistre
et gouverneur de louvrage
en lan 1531.

La dernière ligne est accompagnée de deux trompes d'Allemagne, attribut de la famille Dex. Au-dessous est un signe d'appareil.

Le titre de *maistre de l'ouvrage*, que cette inscription attribue à sr Philippe Dex, pourrait d'abord donner à penser que ce noble messin, issu du sang des paraiges, l'émule des Baudoche et des Gournais, occupait alors la position d'ingénieur en chef des travaux de la cité; de même que Michel-Ange Buonaroti, de l'ancienne maison des comtes de Canosse, avait été ingénieur-architecte de la ville de Florence. Cette induction ne serait pas exacte. « Seigneur Philippe Dex, escuyer, seigneur du Neufchastel devant Metz, maître-échevin de la cité en 1502 et 1527, dont le fils, seigneur Regnault Dex fut également maître-échevin en 1526 et en 1529, avoit alors l'administration et gouvernement pour la cité, des ouvrages du baile *(porte avancée, poterne)* de la porte des Allemands, commençant à cette porte jusques aux barres de la Basse-Seille, seigneur Humbert de Serrieres étant alors maître-échevin de Metz. » Ces intéressants détails nous sont fournis par *l'épitaphe mis et gravé en plomb, qui est enmuré à la porte des Allemands, assavoir en l'arche là où l'eau passe par dessous*, 1531, dont le texte a été conservé dans nos chroniques [1].

Ce document historique est un des monuments philosophiques les plus curieux de l'époque. On est fort étonné, en effet, de voir une splendide réclame luthérienne gravée sur une plaque métallique destinée à la commémoration

---

[1] *Chroniques Huguenin*, page [illegible].

de la date de la construction d'un ouvrage hydraulique, dans les fossés de la ville.

Mais continuons notre exploration. Après avoir tourné, en suivant les fossés, le massif de la porte des Allemands, nous nous trouvons en aval de l'arche de la Seille. Devant nous se dresse sur la rive gauche, adossée à l'escarpe et au point saillant de cette dernière, une batterie couverte, en forme de tour rectangulaire à angles arrondis, destinée à battre les fossés de la courtine qui fait suite à la porte des Allemands (fig. 5). Ici encore nous allons retrouver de nombreux et surtout d'assez pittoresques souvenirs de l'administration de seigneur Philippe Dex. Nous voyons son nom PHE DEX, toujours accompagné de ses deux trompes d'Allemagne (fig. 4), gravé sous la corniche en pierre qui surmonte la face principale de la tour. Immédiatement au-dessous et à la hauteur de l'assise des embrasures (fig. 7) qui flanquent les faces latérales, se montre le s[r] Philippe Dex, les braies défaites et dans une position insultante pour les ennemis de la cité qu'il nargue en passant la tête entre ses jambes (fig. 8). Dans la crainte d'être méconnu, il a voulu être accompagné de ses trompes ou guimbardes. La naïveté de cette sculpture est très-remarquable, comme spécimen des mœurs du temps.

La figure 5 donnant le croquis de la tour de Philippe Dex, laisse voir au sommet de la toiture conique en pierres qui la surmonte, un appendice qui semble avoir eu pour destination de supporter un ornement qui n'existe plus. La découverte faite il y a déjà un assez grand nombre d'années, dans le lit de la Seille, au pied de cette tour, d'un buste en pierre qui fut transporté au musée de la ville, nous apprend que cet ornement était une statue à deux faces de s[r] Philippe Dex. Son pourpoint et son escarcelle chargés de guimbardes, emblème des Dex, ne laissent aucun doute à cet égard. Les deux faces devaient être dirigées dans le sens des flancs de la courtine vus par la batterie. Ce buste se trouve aujourd'hui

à gauche de l'escalier, en entrant dans le vestibule de la Bibliothèque (fig. 6). Sa coiffure est fort originale; elle semble consister en une draperie nouée aux angles.

Le même Philippe Dex se retrouve en caricature, avec sa guimbarde sur son chapeau (fig. 9), à l'angle sud de la tour. Un autre personnage lançant une bombe est sculpté de l'autre côté, dans l'angle symétrique au premier (fig. 10). Ces sculptures font partie de l'assise des embrasures de la tour, qui fait suite elle-même à l'assise en pierres de taille de 0m,60 de hauteur, du soubassement du mur d'escarpe, décorée de bombes sculptées en relief et espacées l'une de l'autre d'environ 1m,50.

Cette assise présente encore d'autres figures que nous allons examiner successivement, en suivant la rive gauche de la Seille, au pied de la courtine. A cinq mètres au-delà de la tour de Philippe Dex, on y lit en caractères du temps:

F. 1526.

c'est-à-dire que cette partie de la muraille a été finie en 1526. Puis, immédiatement après cette date, se trouve une figure dont nous donnons le croquis (fig. 11). De l'autre côté du personnage on lit:

C. 1527.

c'est-à-dire commencé en 1527; puis un second personnage. A quarante-cinq mètres plus loin, un très-joli petit bas-relief de 1m30 de longueur sur 0m 60 de hauteur, qui est celle de l'assise, représente deux renards emportant un individu lié à une perche. Le heaume du blason de Philippe Dex avait pour cimier un renard au naturel, accompagné de deux trompes d'oliphan. Nous laissons à de plus habiles le soin de l'interprétation de ces diverses compositions qu'on est très-étonné de trouver à pareille place. Il est fort probable qu'elles ont trait à des phases et à des événements de la construction. Enfin à trois mètres du dernier bas-relief, se trouve une belle inscription en caractères gravés en creux (fig. 13), qui

nous apprend qu'à partir de ce point, le mur d'escarpe est fondé sur pilotis :

La fin de la laye du
Fundement le commencement
De Pillotez l'an 1527.

La tour ronde située dans le rentrant de cette partie de la fortification porte sur sa face antérieure un bas-relief malheureusement complètement brisé aujourd'hui (fig. 15); on y distingue encore les traces d'une femme nue et d'un autre personnage à queue de poisson dont les membres paraissent mutilés. A la même hauteur, sur chaque face latérale, se voient les deux lettres V. M. (*Urbs Mettis*) accompagnant un écusson sans armoiries (fig. 14). On pourrait admettre, en y mettant un peu de bonne volonté, que la composition allégorique, figurée sur cette tour, représente la ville de Metz enlacée dans les replis de la Seille qu'elle a mutilée en la tourmentant dans son cours.

Si, rentrant en ville, vous n'êtes pas trop saturé d'archéologie, montez sur le rempart et jetez un coup-d'œil sur l'élégante tour romane du XIIIe siècle de l'église Saint-Eucaire, accompagnée de sa charmante abside du XVe siècle (fig. 16).

Cet intéressant édifice a déjà donné lieu à deux excellentes notices, l'une de M. Ch. Abel, et l'autre de M. Louis Barthélemy. Nous allons y retrouver de nombreux souvenirs de la famille Dex ou Desch, que nous voyons apparaître pour la première fois à Metz au XIVe siècle, dans la personne de Jehan Dex, maître-échevin de la cité en 1373, et s'éteindre ensuite, vers la fin du XVIe siècle, dans la personne d'Agnès Desch, mariée en premières noces à Pierre de Beauveau et en deuxièmes à Renaud de Gournay, chef du conseil du duc de Lorraine et bailli de Nancy.

L'examen des détails du monument amène à y reconnaître trois époques bien tranchées pour sa construction. Les

parties les plus anciennes sont la tour, du XIII[e] siècle, qui surmonte la croisée du transept et de la nef, puis deux colonnettes adossées aux piliers qui supportent la tour, dont les chapiteaux, du style roman le plus pur (fig. 17), rappellent seuls les baies romanes du clocher et sont en désaccord complet avec le reste de l'intérieur de l'édifice. Hâtons-nous de dire que les quatre gros piliers qui supportent la tour ont été retaillés et modifiés dans les diverses phases de restauration de l'édifice. La forme de leurs bases accuserait aujourd'hui le XV[e] siècle.

Les gros piliers cylindriques de la nef et les baies du clérestory sont du XIV[e] siècle.

Enfin le chœur, les voûtes de la nef et des latéraux, la tribune des orgues, les deux portails et les chapelles latérales appartiennent au XV[e] siècle.

On doit à M. Ch. Abel la connaissance du marché passé le dernier avril l'an 1474, entre Philippe Dex, chevalier, et d'autres échevins de Saint-Eucaire et Clausse de Ranconval « *li masson*, qui maint près des frères Baudes, pour faire deux portals de ladite église et autres ouvrages on tout neuf à la partie vers le Tillet ; l'autre vers la rue Mabille. »

Ce Clausse de Ranconval, le même qui construisait, en 1475 et 1476, la chapelle des Lorrains ou de la Victoire, près de la Cathédrale, démolie lors de l'etablissement de la place d'armes vers 1766, était certainement parent de Henri de Ranconval, l'architecte de la porte des Allemands, et de Hannés de Ranconval, le maçon de la tour de Mutte.

Il est inutile d'ajouter ici que Philippe Dex, l'échevin de Saint-Eucaire en 1474, ne saurait être le même que s[r] Philippe Dex que nous avons vu présider, en 1531, aux travaux de la porte des Allemands et y laisser de si nombreuses, nous pourrions dire de si incroyables traces de son administration.

Notre exploration archéologique dans l'intérieur de l'église Saint-Eucaire va nous prouver que le gouverneur des travaux du baile de la porte des Allemands ne fut pas le premier

de sa famille qui eut l'idée de timbrer de l'image de son attribut les ouvrages à la construction desquels il présidait. Il n'eut sur ses prédécesseurs que l'avantage de le faire d'une manière plus pittoresque et plus saisissante.

Nous trouvons en effet, à Saint-Eucaire, six clefs de voûtes chargées des guimbardes des Desch. Les clefs de voûte de la première et de la troisième travée du latéral gauche portent trois trompes divergentes (fig. 20); celle de la deuxième travée du même latéral les montre convergentes et entrelacées (fig. 19).

La clef de voûte de la première travée de la nef, au-dessus des orgues, en porte deux (fig. 22); celle de la seconde travée (fig. 23) en a deux également; enfin celle de la troisième travée en laisse voir sept avec l'inscription :

Esch a Philipe,

au-dessus des traces de son écu surmonté du heaume, avec les deux trompes d'oliphan du cimier (fig. 24).

Mentionnons en passant qu'on lit la date 1473 gravée en creux sur le cul-de-lampe adossé, du côté du latéral, à l'arcature de la chapelle Saint-Blaise; ce qui donne l'époque de la construction des voûtes, car elles doivent être toutes de la même date, et tendrait à indiquer que Clausse de Ranconval ne fut pas chargé de la construction des voûtes ni du chœur; mais uniquement des deux portails et de quelques additions à la partie antérieure de l'édifice.

Cette indication est d'ailleurs conforme au résultat des savantes recherches de M. Louis Barthélemy, rapportées dans sa notice sur l'église Saint-Eucaire. Il nous apprend en effet que Thierry de Sierck et Jacomin Thierry son frère, travaillèrent également, au XVe siècle, à diverses parties de l'édifice.

Ne quittons pas Saint-Eucaire sans avoir jeté un rapide coup-d'œil sur quelques restes de peintures murales découvertes au mois de janvier 1853, lors du grattage du badi-

geon. L'une d'elles, probablement la plus moderne, car elle est de l'an 1622, était assez remarquable. On n'en voit plus aujourd'hui que quelques traces sur la face du troisième pilier, du côté du latéral gauche. Cette peinture à l'huile, surmontant une inscription funéraire, était exécutée avec talent; elle représentait le couronnement de la sainte Vierge; la famille du défunt était figurée à genoux, au-dessous de la composition principale. Nous avons dessiné (fig. 21), à titre de spécimen du costume d'une dame messine en 1622, le croquis de la tête de l'un des personnages de ce tableau.

Le recueil des épitaphes trouvées dans les églises de la ville de Metz et rapportées par D. Sebastien Dieudonné, donne le dessin du blason de Jacque d'Aix, qui se voyait autrefois sur les clefs de voûte de la chapelle Saint-Blaise de l'église Saint-Eucaire; il est entouré de quatre guimbardes (fig. 18).

Les deux inscriptions, malheureusement bien mutilées, qui se voient encore dans la chapelle Saint-Blaise, sont relatives à la famille Daix. La mieux conservée est sur le mur à gauche de l'autel: « Cy devant gist seigneur Jaique Daix leschevin filz de signeurs Philippe Daix chlr et de dame comtesse de Warixe se feme que furent lequel dit signeur Jaque olt a feme dame Fransoize fille de feu signeur Maheu le Gornaix lamant. et eslit sa sépulture en cestuy lieu ou lautel de ceste chappelle estoit alors et ait ordonnez par sa devise de faire volter ceste chappelle comme elle est a present et morut le XXIIe jo^{r} du mois de may lan mil IIII^{c} IIII^{xx} et XII (1492) priez pour luy. »

La Bibliothèque de Metz possède un volume in-4° imprimé en 1488, ayant appartenu à un autre Jaques Dex. On lit, écrit à la main, sur la feuille de garde:

Espoir en Dieu (Ici est dessinée une trompe ou guimbarde.)
Esch a Jaique
En lan iiij^{xx} et xiiij (94, c. à d. 1494)
Quant le monde devdrait bon
Tout mez (Ici est figurée une trompe.) *tromperon.*

On voit par la date 1494 que ce Jacques Esch ne saurait être le même que celui qui mourut en 1492 et eut sa sépulture dans la chapelle Saint-Blaise de Saint-Eucaire. Le propriétaire de ce volume, Jacques Desch, maître-échevin en 1493, mourut en 1499[1].

La seconde inscription se trouve au-dessous de sainte Véronique : « Cy devant gist Jehan Daix fils le sgneur Jaque Daix chevalier qui morut le mercredi ixe jour de septembre lan m cccc et xxxix et cy gist Katherine sa feme fille de sr Jehan Deuamy chevalier que morut le merquedi des quatre temps xvie jour de septembre lan m cccc xxxix on queil an ot tres grant mortaliteit a Mets. Priez pour caulx pour coi ceste sepulture fut faitte. »

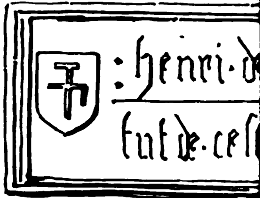
G. B.

Janvier 1856.

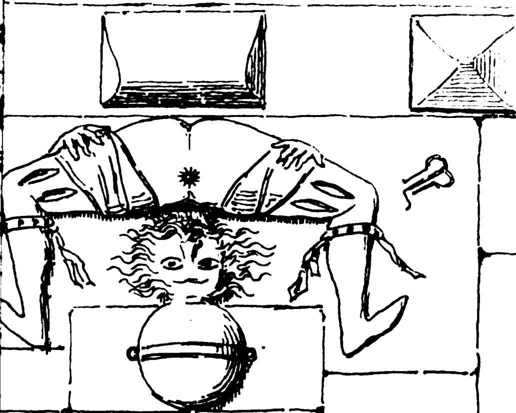


[1] *Chroniques Huguenin*, p. 630.

1.



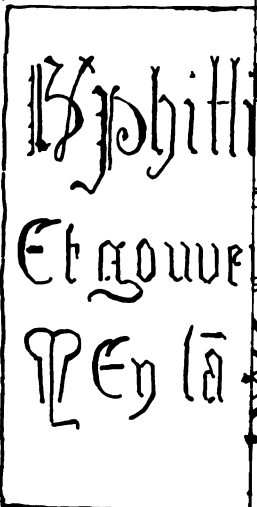
8.



2.



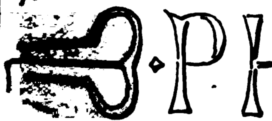
3.



9.



4.



On voit par la date 1494 que ce Jacques Esch ne saurait être le même que celui qui mourut en 1492 et eut sa sépulture dans la chapelle Saint-Blaise de Saint-Eucaire. Le propriétaire de ce volume, Jacques Desch, maître-échevin en 1493, mourut en 1499[1].

La seconde inscription se trouve au-dessous de sainte Véronique : « Cy devant gist Jehan Daix fils le sgneur Jaque Daix chevalier qui morut le mercredi ixe jour de septembre lan m cccc et xxxix et cy gist Katherine sa feme fille de s^r Jehan Dessamy chevalier que morut le merquedi des quatre temps xvie jour de septembre lan m cccc xxxix on queil an ot tres grant mortaliteit a Mets. Priez pour caulx pour coi ceste sepulture fut faitte. »

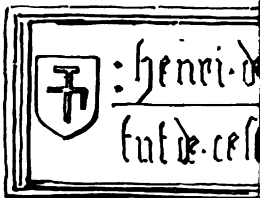
G. B.

Janvier 1856.

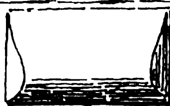


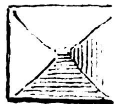
[1] *Chroniques Huguenin*, p. 630.

1.

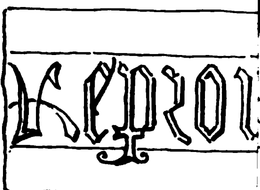


8.



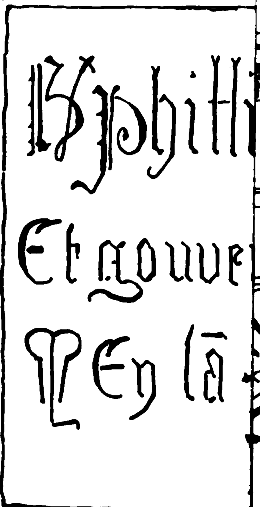


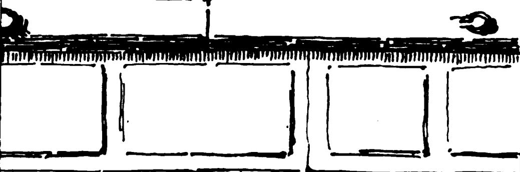
2.





3.

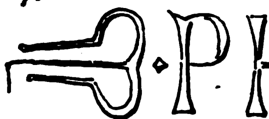




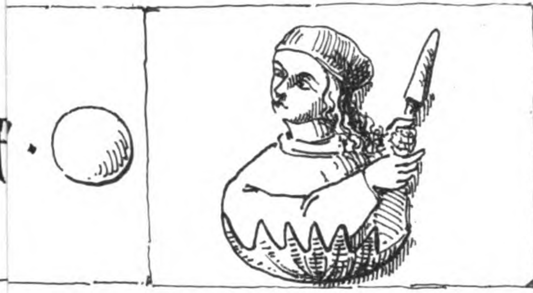
9.

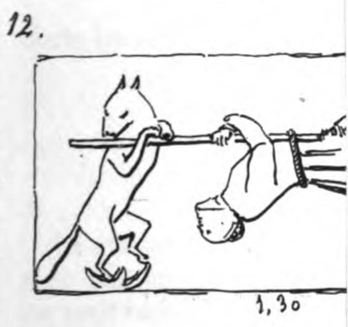


4.




10.




12.
1,30


14.
V M


15.


16.






21.




24.
philipe

NOTICE HISTORIQUE

SUR

Charles-Louis-Auguste FOUCQUET, duc de BELLEISLE, gouverneur de Metz et fondateur de l'Académie royale de cette ville.

XVIII[e] SIÈCLE.

(SUITE).

La naissance du duc de Bourgogne avait été fêtée à Metz avec une pompe vraiment royale. Le maréchal de Belleisle en avait reçu la nouvelle par un courrier arrivé le lendemain (14 septembre 1751). Elle fut annoncée simultanément au peuple par le son de la cloche de Mutte et par le bruit de tous les canons placés sur les remparts de la ville et de la citadelle. Le gouverneur et les magistrats municipaux firent de grandes réjouissances.

Baltus a écrit le journal de ce qui eut lieu à cette occasion. La relation de cet historien témoigne du bon goût de M. de Belleisle, de l'empressement que toutes les autorités mirent à le seconder pour augmenter l'éclat des fêtes, enfin de l'allégresse qui régna pendant plusieurs jours.

Le dimanche 26 septembre, au matin, des volées de Mutte et la décharge de cent trente pièces d'artillerie annoncèrent que cette journée avait été choisie pour une de ces solennités qui, dans tous les temps, ont le privilége d'exciter l'émotion générale.

Vers dix heures, tous les sous-officiers et les soldats[1] vin-

[1] La garnison de la ville de Metz, à cette époque, comptait quatre bataillons du régiment de Navarre, casernés à Coislin; deux bataillons du régiment de

rent prendre place à des tables immenses chargées de mets et de vins, qui avaient été dressées devant les casernes respectives de chaque corps. Le tambour donnait le signal pour boire à la santé de la famille royale.... M. de Belleisle, Madame la maréchale et leur fils, le comte de Gisors, se rendirent successivement aux tables établies dans les divers quartiers, et y goûtèrent le pain et le vin. Le carrosse du gouverneur était suivi de plusieurs autres remplis des personnes de haute distinction. Arrivé aux casernes de Coislin, où étaient les grenadiers de Navarre, M. de Gisors s'assit à la table des sous-officiers, y mangea et but un coup à la santé du roi. Avant de se retirer, il distribua lui-même un louis d'or à chacune des compagnies. Le maréchal s'approcha des grenadiers et parla à plusieurs d'entre eux avec son affabilité habituelle, tandis que Madame de Belleisle, avec cette vivacité du cœur que les femmes savent si bien exprimer, attirait à elle toutes les sympathies des officiers qui présidaient au repas. M. de Belleisle ayant jeté son verre en l'air, en criant : Vive le Roi et la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine et Monseigneur de Bourgogne! les acclamations furent répétées avec le plus vif enthousiasme, et on y joignit des vœux pour la conservation du gouverneur et de sa famille. Afin que tout militaire eût sa part de la joie publique, des tables étaient servies jusque dans les corps-de-garde.

L'évêque de Saint-Simon avait aussi ordonné d'établir des tables dans les deux cours et dans le jardin du palais épiscopal. Plus de deux mille artisans et ouvriers de toutes les professions y furent admis. Le repas fut composé de deux

---

Touraine, à la citadelle; trois bataillons du régiment d'Alsace, trois bataillons du régiment de Seedorff, Suisse, deux bataillons du régiment de Cambis, à Chambière; le bataillon de Royal, artillerie, quatre escadrons du régiment d'Orléans, deux escadrons du corps des volontaires royaux, dragons, et le bataillon du même corps, à la Ville-Neuve.

entrées et de rôtis, tant de viande de boucherie que de volaille; chaque convive avait un pain d'une livre et demie et une bouteille de vin. Pendant la collation, des musiques se firent entendre, et le prélat parcourut les tables.

Après les prières dites en actions de grâces à la cathédrale, toutes les troupes allèrent occuper l'esplanade de la citadelle, en défilant devant l'hôtel du gouvernement, sous les yeux de Monsieur et de Madame de Belleisle, de la princesse de Wurtemberg [1], de M. de Montholon, premier président du parlement; de l'évêque, de l'intendant, du maître-échevin et d'une foule d'autres personnages.

Tandis que les régiments se rangeaient dans le jardin de Boufflers et sur les remparts, depuis le Moyen-Pont-des-Morts jusqu'au rempart de Serpenoise, le peuple assistait à une représentation gratuite de deux comédies dans l'ancienne salle des spectacles.

Sur les sept heures et demie, on tira un magnifique feu d'artifice, au signal parti de la terrasse de l'hôtel du gouvernement. Il y eut plusieurs décharges de nombreuses pièces de canon; chacune d'elles fut suivie d'une décharge générale de la mousqueterie de toutes les troupes. En même temps des illuminations splendides commencèrent à éclairer les édifices, les portails des églises et les rues. La façade et la cour de l'hôtel de ville étaient ornées de pots à feu et de lampions; aux deux côtés de la porte coulaient des fontaines de vin. M. de Belleisle avait fait inviter un grand nombre de dames à venir sur la terrasse pour jouir du coup-d'œil du feu d'artifice et pour assister à un grand bal; vers neuf heures, il y eut un fort beau repas chez le gouverneur; plus de cent dames s'y trouvèrent. Au centre des tables s'élevaient des arbustes chinois artificiels de formes variées, ayant de quatre à cinq pieds de hauteur; il y avait aussi des châteaux, des grottes et d'autres œuvres d'un fort beau

[1] S. A. était alors pensionnaire au monastère de Sainte-Ursule.

travail, le tout était garni de quantité de bougies et produisait le spectacle le plus agréable. M. de Belleisle et M. de Gisors, pour mieux porter partout leur attention, restèrent constamment debout, donnant leurs ordres et veillant à la bonne exécution du service; Madame la maréchale fit les honneurs de la soirée avec une grâce exquise.........

Le bal dura jusqu'au lendemain à cinq heures.

La municipalité avait accordé avec discernement des cartes d'entrée à plus de quinze cents des principaux habitants, au bal qu'elle donnait au théâtre, rue Nexirue; les rafraîchissements y furent abondants. Pour que le peuple ne fût pas privé d'un pareil divertissement, on avait organisé des danses publiques sur l'Esplanade, sur la place de l'Intendance et sur le rempart de Serpenoise.

Dès la matinée, des distributions en vivres et en argent avaient été faites aux pauvres par les soins de Messieurs de l'hôtel de ville. Madame de Belleisle avait envoyé du bouillon, de la viande et du vin aux malades. M. de Saint-Simon renouvela en partie ces libéralités dans la soirée, et paya de ses deniers l'amende à laquelle six prisonniers avaient été condamnés pour contrebande. D'autres personnes également avaient voulu ajouter leurs aumônes.

Le mardi 28, M. de Creil offrit à l'hôtel de l'Intendance un souper et un bal qui furent très-brillants.... Le jeudi 30, les juifs, qui avaient organisé une riche et nombreuse cavalcade, rendirent leurs hommages au maréchal, à l'évêque, à l'intendant, au premier président et au maître-échevin. La cavalcade parcourut ensuite les différentes places de la ville pour en donner le plaisir au peuple. Le soir, la synagogue et les maisons habitées par les Israélites furent illuminées avec beaucoup de goût. Les syndics et les anciens de la communauté avaient décoré de tapisseries et de lustres une grange située dans le milieu de la rue principale de leur quartier. Ils y avaient dressé une longue table fort chargée de mets, à laquelle ils invitaient les personnes de quelque

considération de leur connaissance, que la curiosité faisait s'approcher.

M. de Belleisle termina les fêtes le même jour, 30 septembre, par un grand souper qui fut suivi d'un bal que le maréchal ouvrit avec la princesse de Wurtemberg.

Ces réjouissances avaient appelé dans Metz une multitude de gens du dehors. Grâce aux mesures prévoyantes arrêtées par le gouverneur, l'ordre ne fut aucunement troublé. Les piquets et les détachements de soldats ne firent pas la moindre arrestation. On n'eut pas besoin d'avoir recours aux précautions qui avaient été prises pour les cas d'incendie.

Enfin, le dimanche 3 octobre, à l'issue des vêpres, on chanta un *Te Deum* dans toutes les paroisses et les églises. A l'entrée de la nuit, les officiers d'artillerie, toujours en signe de la joie qu'avait occasionnée l'heureux événement de la naissance du duc de Bourgogne, exécutèrent avec un grand succès, dans l'île Chambière, des exercices à feu qui leur valurent les compliments les plus flatteurs de M. de Belleisle.

Le lendemain 4 octobre, à huit heures du matin, le Maréchal et Madame de Belleisle étaient partis de Metz, au bruit du canon de la Citadelle et de la porte du Pont-des-Morts, pour se rendre à Paris.

Le 12 octobre 1752, on commença l'église actuelle de Sainte-Glossinde [1], bâtie à la même place que son aînée. La bénédiction de la première pierre fut faite par M. Haslé, prévôt de Saint-Pierre-aux-Images, chanoine de Sainte-Glossinde, assisté de MM. Chardin, Priscal et Bégin, aussi chanoines de la même abbaye. On plaça, sur cette première

---

[1] Lorsqu'on a creusé les caveaux de cette église, on a trouvé, à une profondeur de six mètres soixante centimètres, les vestiges d'un château de construction romaine. On a pareillement découvert, mais beaucoup moins avant dans la terre, aux environs de l'endroit occupé par le portail, de nombreux cercueils en pierre ; ils étaient placés les uns sur les autres et disposés en différents sens.

pierre, une plaque de cuivre portant l'inscription suivante: « A la plus grande gloire de Dieu, l'église de l'abbaye de » Sainte-Glossinde a été réédifiée par les soins et économies » d'illustre Dame, Madame Marguerite-Eléonore Hotman, » abbesse de ladite abbaye, sous le pontificat de Benoit XIV, » sous le règne de Louis XV et l'épiscopat de Claude de » Saint-Simon, évêque de Metz. » Cette abbesse était une femme d'un grand caractère. Après avoir eu la gloire de donner solennellement la réforme aux dames bénédictines de Sainte-Glossinde, en 1719, elle avait dû songer à rétablir les bâtiments du premier monastère que la ville de Metz ait possédé. Madame Hotman s'était mise courageusement à l'œuvre en 1739. Il y avait urgence, car l'antique maison fondée l'année 602, par la vertueuse fille de Wintrion [1], avait beaucoup souffert du siége de 1552; de plus, une partie des bâtiments avait été fort endommagée par les fortifications élevées en 1676, et qui avaient disparu en 1736, par ordre de M. de Belleisle.

Les nouvelles constructions, dirigées par les architectes Barlet et Louis [2], furent dignes de la splendeur du noble monastère. Un manuscrit de la Bibliothèque de Metz en donne la description suivante:

« Quoique l'abbaye de Sainte-Glossinde soit une des plus » belles maisons religieuses de notre ville, elle n'a rien de » remarquable extérieurement. Le rez-de-chaussée, voûté à » plein-cintre, renferme les cuisines, les cloîtres, la salle du » chapitre, le réfectoire et l'ouvroir: ces pièces sont magni- » fiques.

» Les appartements de Madame l'abbesse sont à l'étage; » on y monte par un fort bel escalier, admirablement jeté et

---

[1] Ce seigneur était gouverneur du Pertois, dans la Champagne, sous le roi Théodebert II.

[2] Ils avaient déjà exécuté, sur les dessins de Spinga, le portail remarquable de l'église de Saint-Clément. Plus tard, ils élevèrent, avec un autre architecte nommé Lhuilier, la façade et le portail de Saint-Vincent.

» orné d'une rampe en fer d'un travail parfait; ils se com-
» posent d'une vaste galerie parquetée et boisée à hauteur
» d'appui, d'une grande antichambre, de deux chambres
» à feu avec cabinets, et de deux parloirs affectés l'un aux
» dames de la maison, l'autre aux visiteurs laïques. Les
» appartements abbatiaux sont meublés avec un goût exquis
» et une élégante simplicité; ils communiquent à une
» bibliothèque formée d'ouvrages de piété et des meilleurs
» auteurs anciens et modernes. Un second escalier conduit
» aux dortoirs des dames et des novices: ils sont grands,
» larges et élevés; chacun renferme une belle fontaine en
» marbre qui fournit de l'eau en tous temps. Les cellules
» sont petites, mais commodes, parquetées et cirées, res-
» pirant la modestie et la simplicité monastiques. L'infir-
» merie, également à l'étage, est fort belle et de plein-pied
» avec une terrasse établie au-dessus du cloître.

» Les jardins sont vastes, admirablement plantés et
» percés d'allées de quinze pieds de large[1]; le fond est
» occupé par une galerie ornée d'un péristyle et de colonnes
» d'ordre corinthien. »

Comme la cour d'entrée de l'abbaye était extrêmement enfoncée, elle fut exhaussée d'environ un mètre; on construisit au-delà un bâtiment dont le rez-de-chaussée fut destiné à l'habitation du portier et d'autres domestiques se rattachant au service extérieur. Madame Hotman fit disposer à l'étage un appartement très-complet pour y recevoir au besoin les étrangers et particulièrement les parents des dames de l'abbaye, à leur passage ou pendant leur séjour dans cette ville.

L'église de Sainte-Glossinde fut entièrement terminée en 1757. Voici ce qu'en dit le recueil contemporain déjà cité:

« L'église de Ste-Glossinde est une des belles conceptions

---

[1] Ils ont été depuis étendus et embellis; on affecta à leur agrandissement une portion de terrain provenant du remblai des anciens fossés de la citadelle.

» de notre temps ; elle porte en œuvre cent cinquante
» pieds de long; le transept en compte soixante. Le
» vaisseau est noble et majestueux; les voûtes, en plein-
» cintre, sont ornées d'admirables fresques exécutées par
» Girardet, peintre de Stanislas, roi de Pologne. Le maître-
» autel est magnifique; il fait le plus grand honneur au
» bon goût de Madame l'abbesse. Les stalles des dames
» (ouvrage du sr Lefèvre, menuisier à Metz,) et la grille
» (ouvrage du sr Vincent, serrurier aussi en cette ville,)
» qui ferme leur chœur, passent pour des chefs-d'œuvre. Le
» buffet d'orgues est excellent et digne de la somptuosité du
» sanctuaire. Le trésor possède le corps de Sainte-Glossinde,
» hormis la mâchoire inférieure, que Madame de la Valette
» a donnée aux révérends pères capucins de Metz; une reli-
» que de Sainte-Agathe; un reliquaire couvert de lames
» d'argent, contenant, dit-on, un os du bras de saint Georges;
» un reliquaire, également couvert de lames d'argent,
» renfermant un os de saint Eutrope; une croix d'argent
» contenant un morceau de la vraie croix; le crâne de l'une
» des onze mille vierges; une coupe d'argent dans laquelle
» est incrustée une partie de celle qui servit à sainte
» Glossinde; enfin deux châsses couvertes de lames d'ar-
» gent et renfermant des reliques sans indications. »

Madame de Belleisle avait efficacement soutenu, par ses conseils et même par son offrande, Madame Hotman dans la noble entreprise que cette digne abbesse avait grandement conçue et qu'elle réalisa avec non moins de bonheur.....

L'église relevée par Madame Hotman n'a point échappé aux profanations de 1793. Les tombeaux de plusieurs abbesses, des peintures à fresque, des vitraux coloriés, etc., ont disparu. Mais les reliques de la sainte, sauvées par la piété, ont été replacées dans leur sanctuaire.

Sainte-Glossinde est aujourd'hui la chapelle de l'évêché, dont le palais a été construit en 1816, sur l'emplacement d'une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye. On regrette

certainement de voir le lourd portail moderne, d'ordre dorique, qui forme l'entrée de la demeure épiscopale.

En 1752, les officiers municipaux prirent différents arrêtés de police, tant pour la commodité publique que pour l'hygiène des habitants. Ils prescrivirent également l'augmentation des dépôts de pompes et autres ustensiles nécessaires dans les cas d'incendie, dans divers quartiers qui en avaient été dépourvus jusqu'alors. Messieurs du bureau des finances, de leur côté, continuaient à donner l'alignement encore défectueux de plusieurs des rues avoisinant le centre de la ville. Ils faisaient défense à tous propriétaires de maisons d'établir désormais des goutterots en saillie sur la voie publique, votaient la suppression de ceux qui existaient et exigeaient la pose, au niveau des murs de face, de chenaux en pierre de taille ou en fer-blanc.

Les eaux de la rivière de Moselle étant fort basses au mois de juin 1753, à cause de la grande sécheresse, on apporta encore de nouvelles améliorations à la bâtisse de la digue de Wadrineau qui fut entièrement établie en la forme cycloïdale.

Au mois de juillet de la même année 1753, les maîtres et gouverneurs de l'hôpital Saint-Nicolas eurent à réclamer, auprès de l'autorité militaire, un droit exercé depuis des siècles par cet établissement hospitalier qui d'ailleurs conservait encore, à cette époque, de grandes prérogatives. Suivant un ancien titre déposé dans ses archives et daté de huit jours avant la fête de saint Jean-Baptiste de l'an 1282, l'hôpital Saint-Nicolas avait été mis exclusivement en possession du droit que la cité avait exercé à partir de l'année 1222, *de tirer* les habits de ceux qui mouraient dans la ville ou dans la banlieue, sans aucune exception de sexe ni de qualité, ainsi que du droit de passage sur les trois ponts en bois jetés sur la Moselle, l'un à Moulins, à six kilomètres de Metz, sous lequel la rivière a cessé de couler vers 1632 environ; les deux autres, le Pont-des-

Morts et le Pontiffroy, en face de la ville même. Cette cession avait été consentie à charge par l'hôpital de payer onze cents livres messines, de pourvoir à l'entretien de ces trois ponts, et, après six années de paisible possession, de les construire en pierre, à raison d'une arche par an, et en commençant par le Pont-des-Morts, qui a pris son nom de l'impôt même au moyen duquel il a été bâti. L'acte de 1282 avait été confirmé par un nouvel atour (ordonnance municipale) donné par la ville en 1349. Le Parlement de Metz, malgré les priviléges exceptionnels dont il jouissait, ne se trouvait point à l'abri de cet impôt. Au reste, ce n'était pas la première fois que la légitimité du droit *de tirer* les habits des morts avait été contestée à l'hôpital Saint-Nicolas; antérieurement « ses administrateurs avaient dû porter » plainte devant les magistrats de la ville, à propos de quelques » boutons d'or ayant fait partie de l'habillement d'un sieur » Robert de Heu, et qu'on avait voulu retenir; et aussi au sujet » des nippes dont on refusait la délivrance et qui avaient » appartenu à la fille du sieur Jean Ferron, marchand, à » lui joints plusieurs autres bourgeois de Metz (1639). »

Voici dans quelle circonstance se produisit la réclamation qui fut formée en juillet 1753 par les administrateurs de l'hôpital. Un officier suisse, au service du roi, était décédé à Metz, dans le courant du mois de juin précédent. L'autorisation avait été accordée de transporter le corps du défunt dans son pays pour y être inhumé. L'économe de Saint-Nicolas avait averti les *parents-héritiers* qu'ils avaient à faire remettre auparavant entre les mains du gardien de la maison, le plus bel habillement de cet officier. Ceux-ci ayant protesté avec vivacité contre cette contribution, « un » commandement leur fut signifié, mais inutilement, de » porter, sans plus long retard, le plus bel habillement à » l'usage du décédé, fondés en cela qu'étoient les maitres » et gouverneurs de l'hopital sur titres très-anciens, sur » une possession et usage haut et prescrit et sur plusieurs

» arrets donnés en parlement, justifiant que de toutes per-
» sonnes indifféremment qui meurent et décedent dans la
» ville et faux bourgs d'icelle, les meilleurs habits sont
» acquis et appartiennent à l'hôpital. »

L'affaire allait être déférée au Parlement de Metz, sur requête des administrateurs de l'hôpital, lorsque M. de Belleisle fit remettre, de la part de la famille, le meilleur des habits du défunt, *informant les officiers dudit hôpital qu'il en seroit toujours fait ainsi indifferemment à l'égard de tous militaires, comme cela s'étoit toujours passé sous son gouvernement*.... Le 2 août suivant, les maîtres de l'hôpital St-Nicolas se déclarèrent complètement satisfaits et adressèrent au duc une lettre de la plus haute convenance.

La ville de Metz et le Parlement furent témoins, cette année, d'un heureux événement qui comblait l'une de leurs plus chères espérances. Par lettres de provision datées de Versailles du 9 mai 1753, le comte de Gisors, à l'occasion de son alliance avec Mademoiselle de Nivernois, en considération des services éminents rendus à l'Etat par son père et sur sa démission, avait été nommé gouverneur de la province en survivance du maréchal [1]. Les habitants de notre ville laissèrent éclater librement, en cette circonstance, toute leur joie, et donnèrent des gages de la juste estime et du profond attachement qu'ils avaient pour le fils de leur protecteur. Élevé auprès de son père, formé sur ses exemples et marchant sur ses traces, de Gisors pouvait être regardé déjà comme son continuateur, et ses actes allaient devenir

---

[1] Par les mêmes lettres-patentes, le roi commettait et députait le duc de Belleisle pour continuer l'exercice tant de la charge de gouverneur et de son lieutenant-général dans les évêchés de Metz et de Verdun, que dans celle de gouverneur de la ville et de la citadelle de Metz, avec retenue, au profit du maréchal, des appointements, revenus et émoluments, etc., qui étaient attachés à ces charges. « Voulant, Sa Majesté, qu'en cas que M. de Gisors vint à décéder avant M. le maréchal, lesdites charges ne puissent être censées vacantes qu'après son décès. »

en quelque sorte les siens. Il eut le précieux privilége de voir les vœux de toute la province justifier le choix de son roi.

Les Messins entendaient faire au jeune gouverneur une réception magnifique. C'est qu'au nom de Belleisle, alors si populaire, se rattachait la prospérité du pays. Les édiles avaient ordonné la construction de plusieurs arcs de triomphe: toutes les corporations voulurent y travailler et concourir aux embellissements de la fête.

Le mardi 24 juillet, Louis-Marie Foucquet, comte de Gisors, colonel du régiment de Champagne, un des plus anciens du royaume, fit son entrée à Metz par la porte Saint-Thiébault, au bruit des salves d'artillerie, comme pourvu de la charge de gouverneur et lieutenant-général pour le roi des villes, du pays et des évêchés de Metz et de Verdun, y compris Sarrelouis, Thionville, Longwy et Montmédy. Il était accompagné du maréchal et de Mme de Belleisle, qui eurent leur légitime part de l'ovation faite avec le plus louable empressement au comte de Gisors; les bourgeois, revêtus de riches costumes et armés, s'étaient portés au-devant de cette noble et généreuse famille, dont tous les membres avaient pour leur ville une égale affection. La milice des campagnes, formée de douze cents hommes, se développait dans la plaine, à partir du Champ-à-Panne [1] jusqu'au village de Jouy. L'enthousiasme éclatait partout... A son arrivée auprès de la porte extérieure, M. de Belleisle reçut des mains du maître-échevin, entouré de son Conseil, un parchemin sur lequel avaient été tracés en lettres d'or les titres des nombreux travaux et des embellissements remarquables dont il avait doté la cité messine depuis qu'il en avait pris le gouvernement. Cette liste se terminait par une adresse signée par tous les notables de la ville, dans laquelle ils exprimaient au maréchal, en paroles simples

---

[1] Ce terrain, situé entre la porte Saint-Thiébault et celle de Serpenoise, à peu près en face de la poudrière, sur la même ligne quele fort dit *la lunette de Montigny*, servait autrefois à la sépulture des pauvres de l'hôpital Saint-Nicolas. On sait que ces pauvres étaient vêtus d'une étoffe grossière appelée *panne*.

et affectueuses, leurs remerciements pour ses bienfaits, et le priaient d'agréer *le titre de Protecteur et de Citoyen de Metz.* Ils ajoutaient enfin « qu'ils attendaient de son fils bien-aimé, l'appui que son illustre père leur avait constamment prêté. » M. de Belleisle fit une réponse où se manifesta la bonté de son cœur. M. de Gisors déclara « qu'il était heureux d'être » appelé à résider avec des gens de bien dont il avait appris » de si bonne heure à apprécier le courage et les vertus, et » qu'il n'espérait d'autre honneur que de bien et dignement » les servir auprès de Sa Majesté pour laquelle il connais- » sait leur fidélité. Il pria MM. les conseillers-échevins de » lui continuer la même confiance qu'ils avaient toujours » témoignée à son père. »

La magistrature complimenta ensuite le gouverneur. Après quelques autres discours du lieutenant de roi, des officiers du bureau des finances, des corps et métiers, des congrégations religieuses, le cortége entra en ville. M. de Gisors alla mettre pied à terre devant la cathédrale. Il fut reçu sur les degrés par le Princier, qui le conduisit au chœur, où il resta un instant en prières. Sur tout son passage pour gagner son hôtel, le gouverneur recueillit les marques les plus sincères de l'allégresse publique.

Le 30 du même mois de juillet, les lettres de provision accordées au comte de Gisors furent enregistrées au Parlement, pour être exécutées selon leur forme et teneur. M. de Belleisle était venu présenter lui-même son fils à M. le premier président Mathieu de Montholon, quelques jours auparavant. La cour souveraine leur rendit des honneurs exceptionnels. Elle avait arrêté, dès le 26, qu'en considération des services importants que la compagnie avait reçus du maréchal, MM. les députés, au sortir de l'appartement de M. le comte de Gisors, passeraient dans celui de M. de Belleisle et le complimenteraient au nom de la cour, *sans que ces compliments ni le présent arrêté ne pussent jamais en aucun cas être tirés à conséquence.*

La réponse que fit M. de Gisors, après que le premier président eût prononcé son arrêt de réception et eût reçu son serment[1], était ainsi conçue :

« Messieurs, qu'il est embarrassant à mon âge[2] d'occu-
» per une place qui a été jusqu'à présent la récompense des
» services les plus anciens et les plus distingués ; mais c'est
» la grandeur même de la grâce dont le roi m'a honoré qui
» me rassure et m'encourage. Car à quels efforts ne doit pas
» me porter l'amour d'un maître, dont je ne puis acquitter
» les bienfaits par le simple sacrifice d'une vie qui lui était
» consacrée dès ma naissance. L'exemple d'un père que
» j'aime, que je respecte, à qui je dois l'honneur d'être assis
» parmi vous, mon tendre attachement pour une ville dont
» j'ai éprouvé les bontés dès ma plus tendre enfance, ma
» vive reconnaissance, Messieurs, de l'accueil favorable que
» vous voulez bien me faire, doivent aussi vous être de sûrs
» garants de tout ce que je ferai pour mériter votre estime
» et votre amitié, en concourant autant par inclination que
» par devoir aux vues de fidélité et d'équité, seules capables
» de vous animer pour le service du roi et le bien de cette
» province. »

---

[1] Voici quelle était la formule du serment que lisait le premier président et que le gouverneur entendait, debout, découvert et la main levée :

« Vous jurez et promettez de bien et fidèlement exercer la charge dont vous
» êtes pourvu ; garder les ordonnances ; entretenir l'ordre et la discipline parmi
» les troupes, l'union et la concorde parmi les peuples ; prêter main-forte à l'exé-
» cution des arrêts et des réglements de la cour ; prendre les ordres èz affaires
» importantes pour le service du roi ; de ne rien entreprendre sur la juridiction
» contentieuse ; de rendre bonne et briève justice aux pauvres comme aux riches,
» lorsque vous serez en place ; enfin de tenir secrètes les délibérations de la cour
» et de vous comporter en tout et partout comme un sage et vertueux gouver-
» neur et fidèle conseiller* de la cour souveraine doit faire : ainsi vous le jurez et
» promettez. »

* Le gouverneur de la province, en raison de sa qualité de conseiller d'honneur né du Parlement, prenait place à la droite du premier président.

[2] M. de Gisors avait atteint sa vingt-unième année depuis quelques mois seulement.

Le 9 août, se fit avec un cérémonial qui n'avait point été observé jusqu'alors, l'installation du gouverneur à l'hôtel de ville. La rue derrière le palais, depuis l'hôtel municipal jusqu'à la rue des Clercs, était bordée de part et d'autre des tambours de la ville, des sergents des compagnies de la milice bourgeoise et de ceux des patrouilles, au nombre de douze, en habits uniformes. Dans la cour de l'hôtel, les officiers de la même milice formaient une double haie des deux côtés, et derrière eux étaient placés les joueurs d'instruments. Les messagers, les bannerots ou officiers des paroisses et les sergents de ville se trouvaient à droite et à gauche sur l'escalier jusqu'à la porte de la grande salle. M. de Gisors fut reçu par le maître-échevin et par MM. les échevins, en robe de cérémonie, à la descente de son carrosse, et amené dans la grande salle. Après avoir salué le conseil et déposé son épée sur la table placée devant lui, il adressa immédiatement aux magistrats un compliment empreint de la plus haute bienveillance et de la plus sincère affection pour la défense, la prospérité et la tranquillité d'une ville qui lui était déjà si chère à tant de titres.

Lorsque M. de Gisors eut pris congé de la compagnie, il fut accompagné par le maître-échevin jusqu'au bas de l'escalier où l'attendaient un grand nombre d'officiers généraux et de colonels ainsi que ses gardes.

Dans la soirée, la ville offrit un dîner splendide au nouveau gouverneur. L'hôtel de ville fut illuminé, et des fontaines de vin coulèrent pour le peuple. Il y eut des distributions d'argent aux pauvres; M. de Belleisle remit de ses deniers une somme de cinq cents livres qui fut répartie entre les familles les plus méritantes, par les soins de six commissaires choisis à cet effet par Mme de Belleisle.

En commémoration de cette journée, il avait été frappé une médaille représentant d'un côté la pucelle de Metz tenant un lis de la main droite et soutenant de la gauche un cartouche entouré de lauriers dans lequel se trouvaient

au-dessous de l'écu de la cité, partie de blanc et de noir, les armoiries accolées de M. et de Madame de Belleisle [1]. On lisait au pourtour cette légende : LA VILLE DE METZ· AV MARECH · DVC DE BELLE ISLE · SON GOVVERNEVR . à l'exergue : RECONNOISSANCE ET FIDELITE · 1753 · sur l'autre côté était gravé le buste tourné à gauche de Louis-Marie Foucquet, comte de Gisors, les cheveux en bourse, le corps revêtu de l'habit de droguet d'argent [2], avec l'inscription suivante : PATRIÆ SPES ALTERA SVRGIT, à l'exergue, la date répétée, mais en chiffres romains M·DCC·LIII· [3] Ces pièces avaient été frappées en petite quantité, presque toutes sur flans d'or, pour être offertes au gouverneur, à M. et à Madame de Belleisle et au premier président Mathieu de Montholon. Quelques épreuves, en argent, furent remises aux principaux d'entre les officiers supérieurs de la garnison et à plusieurs personnes de haute considération.

Le 25 août, M. de Gisors prit possession de la citadelle au bruit de cinq coups de canon, et passa la revue de tous les régiments.

F.-M. Chabert.

(La suite au prochain numéro.)



[1] Le maréchal duc de Belleisle écartelait *d'azur à l'écureuil rampant de gueules* qui est Foucquet, et *d'or à trois chevrons de sable* qui est Levis. Madame de Belleisle, née de Béthune, portait *d'argent à la fasce de gueules, brisé d'un lambel à trois pendants de gueules.*

[2] Ce costume était celui que le jeune gouverneur avait revêtu le jour de son installation en séance municipale.

[3] Dupré de Geneste possédait un spécimen de cette médaille ; il en estimait beaucoup la gravure qui avait été confiée, selon ce savant numismate, au burin délicat de C.-J. Roëttiers, l'auteur du jeton de la Société royale des sciences et des arts, fondée à Metz au dernier siècle.

LA CRITIQUE.

La critique ! il n'est pas de mot plus répandu,
Et dont le sens exact soit plus mal entendu.
Pour quelques-uns, c'est l'hydre aux têtes renaissantes,
La Méduse aux cheveux de vipères sanglantes,
C'est un monstre odieux, vivant épouvantail
Qui de son souffle glace un honnête travail.
Pour d'autres plus heureux, c'est un ami sincère
Qui parle doucement ou qui reprend en père,
Qui corrige un travers, qui signale un défaut,
Et n'assassine pas pour placer un bon mot.
Esprits faibles ou forts ils ont raison, en somme,
Car pour la définir, la critique *c'est l'homme !*

Sans aller chercher loin, on rencontre souvent,
Sous l'aspect du bel air, plus d'un fat ignorant;
A ne rien trouver bon constamment il s'applique,
Se pose en grand parleur, argumente, réplique,
N'a jamais tort, jamais du reste n'en convient,
Et contre l'évidence a toujours un moyen.
Il se laisse admirer, parfois même s'admire
Sans avoir rien appris, sachant à peine écrire ;
Il est universel, les autres après lui
Sont des êtres chétifs, heureux de son appui.
Le cercle de niais qui de droit l'environne,
Qui l'applaudit bien fort, alors qu'il déraisonne,
De tous ses quolibets est le sujet constant,
Plus il rit de chacun, plus chacun est content !

Tel ne bavarde pas qui gravement écoute,
Sur chaque question émet un simple doute.
Il est froid, compassé, vous croyez à le voir
Qu'il possède en sa tête un merveilleux savoir,

Qu'il pourrait, s'il parlait, rendre un arrêt suprême.
Vous le vénérez fort et le craignez de même :
Attendez un instant, s'il quitte par hasard
Le masque doctoral qu'il porte avec tant d'art,
Vous restez étonné que, par le seul silence,
Il ait pu déguiser une crasse ignorance.

Celui-ci sait un peu ; d'un maître il a, dit-on,
Avec soin à Paris suivi chaque leçon :
C'est un autre travers, ce qui n'est pas son maître
A ses yeux prévenus n'a pas sa raison d'être.
Chez lui l'intelligence est dans une prison
Qui ne laisse entrevoir qu'un point de l'horizon.
Stupide écho ! jamais il n'aimera Corneille
S'il n'est sur son cahier noté comme merveille !

Celui-là sait beaucoup : parfois avec dédain
Il daigne s'abaisser à se faire écrivain ;
Sous sa mordante plume il sent que la critique
Pour parader lui donne un moyen magnifique.
Une faute se montre, et le voilà parti.
Certain, par ses lenteurs, de n'être pas suivi
En de lointains pays doctement il s'élance,
Pérore avec aplomb, parle avec élégance,
Le tout pour démontrer qu'un mot est mal écrit,
Ou plutôt pour prouver qu'il est homme érudit.
Soumettez-lui des vers, un suffisant sourire
Vient effleurer sa lèvre ; il semble vouloir dire,
Ce qu'Alceste disait. De mordre il est content....
A peine en a-t-il lu deux ou trois seulement.
Son triomphe est plus grand si la pièce est en prose,
D'avance elle est jugée et ne vaut pas grand chose,
A moins qu'adroit auteur, vous n'ayez adopté
Un sujet complaisant pour lui seul inventé.
C'est là, convenez-en, une étrange manie,
De ce qu'on est lettré de se croire un génie,
De traiter sans motif un autre d'ignorant
Et de se décorer du titre de pédant.

Voyez d'après cela s'il faut un grand courage
Pour braver de sang-froid tout cet aréopage,
Ce repaire de sourds et de juges jaloux,
De cuistres, de badauds, ce lâche rendez-vous!
Pour s'affranchir du joug de cette infâme mode,
Qui met la médisance et l'injustice en code!...
Non! la critique ainsi ne peut servir à rien!
Apprenez à parler, vous qui parlez si bien;
Avant de me juger, sachez au moins me lire.
Vous qui riez de moi, quand vous me faites rire,
Avec vos mots pompeux qui ne sont que des mots,
Ayez donc un talent et sachez rester sots!
Arrière le pédant! la modeste ignorance
Vaut bien mieux que l'orgueil dans l'altière science!

Disons-le, la critique en de semblables mains
Est le plus grand fléau de nos fléaux humains!

Si j'osais composer un traité didactique,
Si je pouvais tracer les lois de la critique,
Je dirais simplement: Soyez humain et bon,
Que chez vous le bon sens marche avec la raison.
Point de prévention, de sotte jalousie!
Jugez avec savoir, non avec fantaisie.
Quand vous êtes certain qu'un blâme est mérité
Formulez votre blâme avec urbanité;
Louez, ne flattez pas, car la louange tue
Lorsqu'à l'exagérer sans cesse on s'évertue.
Soyez honnête et doux, et, certain d'un revers,
Avec plaisir j'irai vous soumettre ces vers.

* * *

Il ne faut disputer des goûts ni des couleurs.

Parmi les vieux moulins de saules encadrés,
Demeures des canards et des ânes poudrés,
Un des plus vieux me plaît. Du haut d'une colline
Une onde alerte et gaie y descend cristalline
Et là, dans tout l'éclat de sa limpidité,
Se jetant sur la roue avec rapidité,
Elle siffle, jaillit, tourbillonne écumante,
Inonde et bat sa rive ainsi que la tourmente;
Puis légère elle coule et porte doucement
A la vallée, au loin, son frais bruissement.
Dès que le rossignol, après un long chômage,
Au murmure des eaux mêle un joyeux ramage
Qui du cytise en fleurs s'épanche printanier,
Égayé par ses chants, voyez-vous le meunier
Buvant un petit vin dans une grande pinte,
L'aurore en traits vermeils sur sa figure peinte?
Le voyez-vous encore essayer l'entrechat?
Sa gaîté sur un saule a fait fuir son vieux chat,
Tandis que Mouton danse et partage sa joie.
Où donc est mon canard, mais le ciel me l'envoie,
Le voilà, c'est bien lui, courant en vacillant
Sur la berge émaillée, heureux et nasillant,
Aux clartés du matin pesamment il arrive;
De son bec arrondi fouille avec soin la rive,
Et d'un seul bond s'élance au milieu du ruisseau.
Comme il furète et glisse entre chaque roseau!
Invincible mangeur, comme son cou s'allonge!
Ses deux pattes en l'air, comme il plonge et replonge!
Je l'ai grondé parfois quand, s'approchant des joncs,
De ma ligne il chassait les frétillants goujons,
Grondé légèrement, d'un ton tout pacifique,
Car cet oiseau pour moi devenait magnifique
Quand tout à coup prenant son petit air altier
Il se frayait sur l'onde un facile sentier.

De même on voit passer le cygne au blanc plumage
Sur le miroir liquide où se peint son image.
Cette comparaison, ma foi, me plaît assez,
Beau cygne, cependant trop vite vous passez.
Très-bien; mais, dira-t-on, craignez par habitude
Avant tout d'abuser de la similitude;
Rapprocher un canard de l'oiseau d'Appollon
C'est comparer un steppe à l'antique vallon
Où médite Euranie, où danse Terpsichore,
Et que le Dieu du vers idéalise encore.
Des rives du Permesse on n'ose plus parler,
Il faut donc prudemment sur la fable couler;
A la quitter la mode aujourd'hui nous invite.
En mon sujet rentrons pour apprendre au plus vite
Au censeur qui verra dans ma comparaison
Une atteinte en tout point portée à la raison.
Que j'aime ce canard! et l'aimer c'est tout dire;
Mieux qu'un cygne il me plaît, me fascine et m'attire.
L'amour peut l'expliquer, l'amour si généreux
Qui prête à l'être aimé les dons les plus heureux,
Tels que gaîté mobile à la sagesse unie,
Éloquente parole, esprit, beauté, génie.
Toujours l'être idéal est un être enchanteur;
Ses beaux yeux ont du ciel le charme inspirateur;
Quand sa bouche s'entr'ouvre aussi pure que rose
Elle n'offre au baiser qu'une églantine éclose,
Elle sait les deux mots qui tarissent les pleurs;
Au matin son haleine a le parfum des fleurs,
Sa démarche commune et lourdement austère
Paraît en l'admirant ne pas toucher la terre.
Jamais on ne s'éprend que d'un être parfait,
Car voyant tout en beau dans un monde mieux fait,
Des plus chétifs esprits disparaît l'indigence,
Tout cœur rempli d'amour déborde d'indulgence
Quand le regard de l'âme est par l'amour voilé;
Sur un superbe autel de lumière étoilé
On croit aimer un Dieu, le cœur s'y laisse prendre,
Mais l'ivresse exhalée on n'y peut rien comprendre.
Hélas! tout se dissipe, encens, prestige, autel,
Et votre Dieu fait place au plus simple mortel.

Basé sur un doux rêve, une erreur parfumée,
L'amour avec le temps s'évapore en fumée.

Aimant bien mon canard, pour lui ma passion
Est loin d'être à l'état d'évaporation.
Au retour du soleil, quand les champs vont renaître,
Mon pauvre palmipède est-il lent à paraître,
Chaque saule revêt les plus sombres couleurs,
L'onde est silêncieuse et la rive est sans fleurs.
Se montre-t-il enfin, une vive lumière
Illumine à l'instant le moulin, la chaumière;
Cette clarté s'étend sur le vallon entier.
Bientôt l'oiseau qui joue au bord du vert sentier,
Et le buisson paré d'odorants chèvrefeuilles,
Et le peuplier svelte obélisque de feuilles,
Et le ruisseau troublé qui me semble d'azur,
Et les monts et la plaine et jusqu'au ciel plus pur,
Tout me sourit alors; ah! comment le décrire,
Je leur rends de mon mieux sourire pour sourire,
Et de mon âme émue à ce prompt changement
La joie à flots légers déborde largement.

Pour vexer mon canard, exciter sa colère,
Quand un enfant malin lui décoche une pierre
Je ne suis plus heureux, comme un rire moqueur
Cette pierre aussitôt me déchire le cœur.
Après avoir couru comme l'onde ruisselle
A l'heure où plus ardent le soleil étincelle,
Lorsqu'il sommeille au pied d'un vieux saule penché,
Que son cou s'arrondit sous son aile caché,
Un rien vient-il troubler sa douce quiétude,
Je ne sens plus de bornes à mon inquiétude.
Et pourtant ce canard d'attraits est dépourvu,
C'est bien assurément le plus laid que j'ai vu.
Le plus laid! mais parfois la laideur peut séduire,
Même à la passion par degrés nous conduire;
Aussi, dit un proverbe et vraiment des meilleurs :
Il ne faut disputer des goûts ni des couleurs.

ED. CARBAULT.

LES

FRÈRES ENNEMIS,

Épisode des premières guerres de la République.[1]

XII.

DÉNOUEMENT.

En proie à un violent paroxisme de douleur, Ludwig dut s'appuyer chancelant contre la porte ouverte sur la chapelle. Son épée s'échappa de sa main convulsivement agitée, et il appuya sa tête brûlante contre la muraille froide. Des sanglots déchirants s'échappaient de sa poitrine révoltée.

— Trop tard! répétait-il en frappant son front contre la pierre.

La chapelle se rattachait au château par un long corridor aboutissant à une sorte d'antichambre qui précédait le lieu saint. Une porte destinée à la domesticité du château s'ouvrait sur l'enceinte extérieure; c'est par cette porte que Ludwig était entré; une autre donnait accès au banc d'honneur réservé aux maîtres. On apercevait, à la lueur vacillante des cierges, la comtesse à genoux sur son carreau de velours et assistant à l'auguste cérémonie. Tout à coup Ludwig se releva impétueusement; une résolution terrible éclatait dans son œil fixe, dans l'expression implacable de sa lèvre crispée...

— Non, cet hymen impie ne s'accomplira pas sans protestation! dit-il en se relevant. Devant Dieu qui m'entend je démasquerai le parjure... Je vais le citer devant tous au tribunal de sa justice!...

Et à moitié fou de douleur, il s'élançait dans la chapelle, lorsqu'une main d'acier se posa sur son bras et arrêta son élan. Ludwig se

---

[1] Voir la livraison d'octobre 1855.

retourna avec violence et aussitôt pâlit affreusement ; comme frappé de vertige, il dut s'appuyer au mur pour ne pas tomber.

Le comte de Glucksberg était devant lui !

— Je vous ai épargné un sacrilége, Ludwig, dit Fabien avec calme.

Et il referma la porte de la chapelle.

— Suis-je le jouet d'un songe?. demanda Ludwig en faisant des efforts inouïs pour rassembler ses pensées. Vous là-bas à l'autel... et encore vous ici?... Ah! c'en est fait... je n'ai plus ma raison !

— Vos yeux vous trompent quand vous regardez le fiancé qui qui est là-bas ; ils sont fidèles quand ils me montrent à vous ici... Mais ce ne sont pas vos yeux, c'est votre cœur que j'accuse, Ludwig. Je comprends tout, maintenant ! Vous êtes venu pour empêcher une trahison... c'est-à-dire que vous m'avez cru un traître... Est-ce donc ainsi que vous jugez celui qui vous doit la vie?

— Comte, par pitié, dites-moi tout. Vous voyez bien que ma pauvre tête est si faible que j'essaie en vain de rassembler mes idées... Je ne comprends rien .. je vous vois double... devant moi et derrière moi... parjure et fidèle... Ma tête est un brasier qui dévore ma raison !...

— Ludwig, revenez à vous !... On vous a dit que j'épousais la nièce de la comtesse ; on vous a trompé, voilà tout... Tout le monde l'a cru ainsi, et la comtesse elle-même le croit encore... Il le fallait pour la félicité de deux nobles cœurs.. Je vous expliquerai tout... mais, croyez moi, je suis pur et fidèle, et je serais mort avant de trahir Gredlé...

— Mais alors c'est moi qui suis un infâme !... Vous ne savez pas ce que j'ai fait... j'ai tué Karl pour venger Gredlé !... J'ai assassiné le frère pour rendre l'honneur à la sœur... ou plutôt... oui, je le vois, maintenant... c'est mon amour pour elle qui a tout conduit... En me faisant le vengeur du droit, je n'étais que l'esclave de ma passion... Karl, pauvre Karl... mort pour moi, par moi !. Mais non, c'est impossible ! cria Ludwig avec égarement... C'est vous qui mentez, vous qui abusez de mon intelligence affaiblie...

En ce moment Gredlé arrivait, conduite par Hannes.

— Toi, Gredlé ! dit le comte avec transport. Ah ! c'est Dieu qui l'envoie... La pauvre folle témoignera pour moi... Ludwig, voyez... ajouta-t-il en prenant la main de la jeune fille, voilà le témoin muet de mes sentiments... voilà l'anneau de mes fiançailles...

le seul qui m'engage... c'est un présent que j'ai été faire à mon épouse devant Dieu... et pour m'engager ainsi à elle, j'ai passé la frontière, j'ai bravé la faim, j'ai bravé la mort... Et maintenant, Ludwig, croyez-vous à mon honneur ?

Pour toute réponse, Ludwig s'inclina sur la main du comte et lui cria pardon dans un sanglot. Puis il s'affaissa sur lui-même et perdit l'usage de ses sens. La commotion morale avait été trop forte pour cette nerveuse nature !

Pendant que Fabien et Hannes s'empressaient autour de lui et lui donnaient leurs soins, Gredlé, obéissant à un vague instinct, cédant peut-être à l'attraction qu'exerçait sur ses sens la mélodie grave des chants religieux, rouvrit sans bruit la porte de la chapelle et entra sous la voûte sacrée. Elle fit quelques pas dans la grande allée, puis s'arrêta soudain, ouvrant les yeux au spectacle grandiose de cette belle fête catholique, et son oreille à l'harmonie des hymnes sacrées. Le *Veni Creator*, ce chant sublime, l'un des plus magnifiques élans de la créature vers le créateur, déroulait alors la splendeur de sa poésie divine. Une orgue, touchée par une main habile, une main allemande toute pétrie d'harmonie, répandait à flots ces effluves d'émotion religieuse qui trouvent un écho dans l'âme enlevée aux célestes contemplations. Depuis longtemps la jeune fille n'assistait plus aux cérémonies de l'église que la révolution avait supprimées. Dans les premiers temps de sa folie, d'ailleurs, alors qu'un voile épais lui dérobait jusqu'à la conscience de son être, la vue d'un temple, les somptuosités du culte eussent laissé inertes et froids son intelligence et son cœur. Mais la perversion des facultés, quand elle est le résultat d'une grande secousse morale, diminue souvent dans la proportion du temps qui s'est écoulé depuis qu'elle a été subie. L'ébranlement du cerveau humain ressemble à celui d'une cloche frappée par un marteau puissant et dont les bruyantes vibrations vont toujours en s'affaiblissant, jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé l'immobilité. Dans un être pensant, l'éclipse de la raison produite par une catastrophe, a quelque chose d'analogue à l'insensibilité causée par l'éclat de la foudre ou une explosion du salpêtre qui renverse et qui assourdit, qui prive même momentanément de l'exercice des facultés, mais n'en détruit pas le principe. Sous plusieurs rapports, l'aliénation mentale rentre dans ces conditions ; quelle qu'en soit l'intensité première, elle est toujours essentiellement curable.

Est-ce donc que cette observation pût s'appliquer à la triste Gredlé?...

Sur ce front pâle où la jeunesse trouve encore un éclat digne d'elle, un rayon intelligent commence-t-il à briller ?...

Elle écoutait ; son regard vague et fixe tout à l'heure considérait avec une fièvreuse attention tous les objets qui l'environnaient. Un Christ étendait, au fond du sanctuaire, ses deux bras cloués qui bénissent et sauvent le monde. La jeune fille y ramenait sans cesse ses yeux qu'une larme commençait à mouiller. La sainte image évoquait en elle un souvenir et donnait un lien à sa pensée renaissante. Les suaves accents qui s'échappaient de l'orgue invisible entraient dans son cœur et y déposaient comme un germe fécond d'émotion grandissante. Tous ses sens, enveloppés dans un rayonnement d'harmonie, entraînés dans un instinctif *hosanna*, commençaient à s'imprégner de cette atmosphère religieuse, et de célestes concerts intérieurs répondaient déjà en elle au suave écho des hymnes sacrées. Peu à peu son esprit, dégagé de ses entraves, arrivait à la compréhension de la majesté divine ; on eût dit que le souffle d'en haut écartait les brumes qui retenaient sa raison captive et, en brillant sur son front, faisait resplendir l'aurore de sa délivrance.

— Mon Dieu !... mon Dieu !... je vous remercie, dit-elle en fondant en larmes. Et elle tomba à deux genoux sur les dalles de la chapelle, en tendant ses bras tremblants vers le divin crucifié.

Gredlé était sauvée ; Gredlé avait repris l'empire d'elle-même... Une fois de plus le Rédempteur avait arraché une âme aux ténèbres, à la mort !...

La jeune fille essaya alors de rassembler ses souvenirs, de se rendre compte de son existence.

— Je suis dans la maison de Dieu !... se dit-elle. Mais qui m'a amené là ?... où sont tous ceux que j'aime ?...

Un sanglot déchirant s'échappa de son sein.

— Mort !... dit-elle... je l'ai vu mort !... Mais non, c'était un rêve affreux... N'est-ce pas, mon Dieu, que je n'ai pas perdu mon protecteur, mon frère, tout ce qui m'attache à la vie, tout ce qui me fait bénir votre nom ?...

En ce moment la messe du mariage était terminée ; le prêtre quittait l'autel.

Gredlé revint sur ses pas et la porte de la chapelle se referma derrière elle. Elle leva la tête, et un cri poignant sortit de sa poitrine. Elle avait vu Fabien, elle s'était précipitée sur lui, l'étreignant de ses bras convulsivement jetés à son cou...

— Je savais bien, dit-elle, que Dieu me l'avait gardé!... Dieu est bon!...

— Oui, Dieu est bon... dit Ludwig; il a fait un miracle pour vous, Gredlé... il vous a rendu la raison...

Rougissante et honteuse de ses transports, Gredlé essayait de se soustraire à l'étreinte du comte.

En ce moment arrivait Mme de Lieventhal, qui recula d'étonnement et d'indignation en voyant une autre femme que sa nièce près de Fabien.

— Comment, dit-elle de son plus grand air, M. de Glucksberg n'est-il pas près de la comtesse sa femme?...

— La future comtesse de Glucksberg... la voici, madame...

— Avez-vous perdu la raison, comte?...

— J'ai, en apparence au moins, des torts envers vous, madame. Mais, je l'espère, vous me pardonnerez d'avoir eu recours au seul moyen qui me restât de demeurer fidèle à mes affections en assurant le bonheur de votre nièce...

— Quelle odieuse énigme me posez-vous là, monsieur?... Est-ce donc moi qui ait perdu l'esprit?...

— Veuillez m'écouter. Amina de Rheinsfeld est mariée, il est vrai, mais son mari... ce n'est pas moi... le voilà.

Amina et le baron Ulrich avaient entendu les reproches de la comtesse à Fabien; ils accouraient pour prendre leur part des retentissements d'une colère dont ils prévoyaient l'éclat.

Tous deux, le jeune homme et la jeune femme, ou, pour mieux dire, les deux nouveaux époux, s'étaient jetés aux genoux de la comtesse.

Essaierai-je de vous dépeindre la colère, l'indignation, le bouillonnement de tous les sentiments violents qui se disputaient le cœur de la noble dame?

La fibre la plus douloureusement atteinte en elle était celle de l'orgueil. Dans sa nature impérieuse éclatait une formidable révolte contre un dénouement qui était un triomphe contre son autorité.

— Grâce!... grâce!... criaient les deux coupables en embrassant ses genoux.

Mais la comtesse n'écoutait pas même ces humbles supplications; les dents serrées, la bouche aride, elle se tordait les bras dans l'explosion d'un formidable courroux. Enfin elle put articuler quelques paroles qui semblaient siffler entre ses lèvres contractées.

— Ainsi, dit-elle, j'aurai été jouée... bravée dans ma maison...

dans ma propre famille!... Comte, ce que vous avez fait n'est pas d'un gentilhomme!...

— Madame...

— Mais j'étais donc aveugle!... Là, sous mes yeux, une pareille supercherie... et je n'ai rien vu... rien deviné!... Je croyais qu'en France on avait plus de respect pour l'honneur des familles... on prenait plus de soins de la considération due à un nom antique et vénéré... Et pourquoi donc, M. de Glucksberg, avez-vous quitté votre patrie?... On y tue la noblesse, dit-on; ici, vous la déshonorez!... Vous étiez digne de demeurer parmi vos compatriotes de ce temps-ci. Est-il donc possible que depuis vingt ans la France soit changée à ce point... que les gentilshommes se ravalent jusqu'à la félonie... et que le peuple, qui les guillotine, vaille encore mieux qu'eux!... Car assassiner vaut mieux que trahir!...

— Grâce! Grâce!.. répétaient les deux époux tremblants.

Mais la comtesse ne daignait même pas abaisser ses yeux sur eux.

— Et cette folle, qu'est-ce?.. qui l'a conduite ici?.. C'est vous, M. le comte?... Pour vous excuser d'avoir refusé l'épouse que je vous destinais, vous m'amenez une fille perdue!...

Cette parole imprudente, ou pour mieux dire cette insulte, excita une tempête de fureur dans le cœur des témoins de cette scène. Ludwig, qui jusque là s'était tenu dans l'ombre et dans l'immobilité, se dressa indigné devant la comtesse.

— Si vous n'étiez une femme, dit-il, vous expieriez chèrement un tel outrage!... Cette jeune fille est un ange de dévouement... elle est la fiancée de M. le comte de Glucksberg...

— Je suis charmée de l'apprendre... ricana Mme de Lieventhal. Cette fille est sans doute la vivandière de votre régiment?...

— Madame! Madame! ne me faites pas souvenir que c'est à moi de parler en maître ici! dit Ludwig exaspéré. Cette enfant est la sœur du dernier intendant du comte de Glucksberg...

— Je vous fais mon sincère compliment de votre choix, monsieur le comte... il me fait juger de l'élévation de vos sentiments. Enfin une consolation m'arrive donc!... La mésaillance que vous méditez diminue infiniment mes regrets, croyez-le...

Gredlé pleurait, le visage appuyé sur l'épaule de Fabien.

— Cette jeune fille m'a sauvé la vie, madame. En l'épousant, en lui donnant un protecteur, je ne ferai donc qu'acquitter une dette de reconnaissance. Mais ce n'est pas la gratitude qui lui a engagé ma

foi, c'est l'admiration de ses nobles vertus, c'est une tendresse cimentée par le sacrifice, c'est l'amour le plus tendre qui fût jamais...

— Soit, Monsieur ; mais le moment est mal choisi pour exhaler ainsi vos tendresses. Quant à vous, ajouta la comtesse avec un regard altier en s'adressant aux tremblants époux, je ne pardonnerai pas l'outrage que vous infligez à mon blason... éloignez-vous de mes yeux, et emportez pour présent de noces ma malédiction !...

Ici une diversion eut lieu.

La figure imposante de l'abbé Hamelin se montra dans l'entre-bâillement de la porte.

— Qui parle de maudire? dit-il en adressant à la comtesse un regard sévère. S'il y a un coupable en tout ceci, c'est moi. Oui, madame, je me suis prêté à une tromperie qui assurait la félicité de deux êtres faibles et intéressants par tous les côtés qui rendent la jeunesse noble et sympathique. De sang-froid, sans remords, vous vouliez sacrifier deux jeunes existences à un rêve de vanité, à un caprice... Eh ! bien, madame, j'ai voulu vous prouver que l'autorité elle-même du chef de famille avait ses limites, et que ces limites étaient franchies quand dans le choix d'un époux pour ses enfants il ne consulte ni leur goût, ni leur préférence légitime.. Certes, si Mlle de Rheinsfeld avait fait un choix indigne d'elle, si elle avait voulu rompre avec les traditions de sa race en acceptant une mésalliance, nulle puissance humaine ne m'eût rendu son complice... Mais ce mariage, qu'elle désirait, réunit toutes les convenances de rang et de fortune, mais vous l'aviez vous-même approuvé autrefois...

— Ce mariage est nul, Monsieur!... interrompit la comtesse avec emportement. Il y manque mon consentement, et je ferai valoir mes droits !..

— Il est vrai, Madame !.. Mais j'ai espéré, mais j'espère encore que vous n'aurez pas recours à un tel éclat...

— Et pourquoi non ?.

— Pourquoi ? parce que la bonté de votre cœur que l'habitude du commandement, que l'orgueil peuvent parfois obscurcir, vous donnera bientôt de meilleures inspirations !... Faire casser ce mariage... Ah ! si le Souverain Pontife en décide ainsi, ce sera à moi à me soumettre, à m'humilier... Aveuglément je confesserai mes fautes quand le suprême arbitre aura prononcé... mais maintenant ma conscience ne me reproche rien... Si j'ai manqué à mes devoirs, c'est un compte à régler avec mes supérieurs d'abord, avec Dieu ensuite... Une mère,

et vous l'étiez pour Mlle de Rheinsfeld, doit être la providence de son enfant... Vous n'avez pas voulu remplir les devoirs de votre mission, j'ai dû vous suppléer dans leur accomplissement.

Amina et Ulrich s'étaient relevés; mais, les mains enlacées, ils continuaient par les yeux leurs ferventes supplications.

La comtesse leur fit un signe impérieux. Elle voulait les bannir de sa présence, et cependant il y avait déjà quelque chose d'adouci, peut-être, dans ses gestes et son attitude.

Un nouvel incident vint raviver l'intérêt de cette scène poignante..

Un pas lourd, hésitant, se faisait entendre dans le long corridor. Bientôt un homme pâle comme un spectre, couvert de sang, apparut sur le seuil. Il se traînait plutôt qu'il ne marchait, et il vint s'affaisser au milieu du groupe qui s'était ouvert devant lui...

Gredlé était déjà dans ses bras. C'était le pauvre Karl.

— Je te cherchais, Gredlé... dit-il avec effort.

Ludwig, le front dans les mains, s'agenouilla silencieusement devant lui.

Il prit la main de Ludwig.

— Tu pardonnes à ton frère, Karl!.. lui, ne se pardonnera jamais.

Les deux amis et Gredlé se confondirent dans une même étreinte.

— « J'ai peu d'instants à vivre, Gredlé... dit Karl en s'efforçant de raffermir sa voix. Avant de mourir, j'ai près de toi un devoir de conscience à remplir.. Je dois te révéler un secret qui se lie étroitement à ta destinée... Mon père mourant m'a fait jurer de ne te le confier qu'à mon lit de mort... ou dans des circonstances qui ne se sont pas réalisées. Dieu n'a pas permis que je retournasse à lui avant d'avoir tenu mon serment, et il me donne des forces pour que j'accomplissse ma tâche jusqu'au bout. Qu'il soit béni! Ecoute-moi... Il y a près de dix-huit ans, mon père fut chargé par le comte de Glucksberg de se rendre dans le Palatinat pour toucher le revenu des biens qu'il possédait dans cette partie de l'Allemagne... Ce voyage rentrait dans ses fonctions d'intendant; il le faisait à peu près tous les ans. Il retournait en France et voyageait à cheval sur un chemin qui côtoie la Forêt noire, lorsqu'une double explosion d'arme à feu suivie d'un cri déchirant, se fit entendre à une distance qu'il évalua à un quart de lieue. Plein de bravoure et d'humanité, il piqua des deux dans la direction du lieu qui sans doute venait d'être le théâtre d'une scène sanglante. Une chaise de poste était arrêtée sur la route... C'était à deux lieues environ d'un misérable hameau appelé Bleinheim... Ce nom est gravé dans mon souvenir... »

La comtesse en cet instant parut en proie à une profonde émotion. Jusque-là, presque indifférente au récit de Karl, elle lui prêta une anxieuse attention.

— « Au moment où mon père arriva près de la voiture dont le postillon gisait dans une mare de sang, un homme sortit précipitamment de la chaise et dirigea un pistolet sur sa poitrine; mais la balle siffla aux oreilles de mon pauvre père, et le misérable s'enfuit dans les profondeurs de la forêt. Le postillon était mort... Mon père entra à son tour dans la voiture, et là il devina plutôt qu'il ne vit, à la tremblante lueur des lanternes, un nouveau spectacle d'horreur. Un homme était à demi étendu sur la banquette... le sang s'échappait à flots d'une blessure à la poitrine, dont la main crispée de la victime indiquait la place... et, tableau touchant!... une pauvre petite créature, un enfant qui paraissait âgé de quelques mois à peine... criait lamentablement sous les pieds du mort...

La voix de Karl s'affaiblissait de plus en plus. Il dut s'arrêter pour reprendre haleine.

— Continuez, de grâce, dit la comtesse qui semblait transfigurée sous l'influence d'une émotion ardente.

— « Mon père s'assura que l'homme de la voiture avait aussi rendu le dernier soupir... Sa poitrine était percée de part en part... et alors son embarras fut grand... Que faire entre un pauvre enfant et deux cadavres?.. à qui s'adresser pour retrouver les parents de cette frêle et intéressante créature?. Il n'y avait point à hésiter... Mon père chercha dans les poches du mort des papiers qui pussent le mettre sur la voie... Il était visible que déjà le malheureux avait été fouillé par son assassin, car il n'avait pas un kreutzer sur lui, pas un portefeuille pouvant donner les indications indispensables. Cependant, en continuant ses recherches, et dans une poche secrète à moitié cachée dans la doublure du vêtement, il finit par sentir le frôlement sec d'un papier. C'était une lettre maculée de sang, car elle se trouvait sur le passage de la balle homicide. Alors mon père n'hésita plus... Il prit le pauvre enfant dans ses bras et retourna à Bleinheim... Mais là ses informations furent vaines... On n'avait pas vu passer la chaise de poste, on ignorait par conséquent le rang du voyageur assassiné... Cependant quelques habitants montrèrent beaucoup de bonne volonté pour se rendre sur le lieu du crime... et mon père s'aperçut même qu'ils mettaient un empressement étrange à enterrer les deux victimes... c'est-à-dire à faire

disparaître les traces du double assassinat. En étaient-ils complices?. Ce hameau renfermait-il des brigands qui avaient intérêt à protéger un des leurs?... C'était au moins très-possible, et mon père, porteur d'une assez forte somme d'argent, jugea de la plus vulgaire prudence de quitter le hameau en plein jour pour se trouver le soir en lieu de sûreté.

— Mais l'enfant! l'enfant! interrompit la comtesse avec une angoisse non dissimulée.

— Mon père ne voulut pas l'abandonner... Dieu le lui avait confié, il le considéra comme un dépôt sacré dont il devait compte à ses parents, s'il parvenait à les retrouver....

— Mais la lettre a dû vous dire leur nom, leur position sociale... interrompit encore la comtesse avec une étrange insistance.

— Non, Madame... Quelques lignes à peine en étaient lisibles, et elles ne donnaient aucune indication. De plus, l'adresse avait complètement disparu sous un placard sanglant, et la signature — circonstance horrible! — avait été emportée par la balle avant de sillonner la poitrine de l'infortuné... Mon père prit l'enfant dans ses bras et le rapporta à ma mère qui était sur le point d'accoucher. Sa délivrance eut lieu dans la nuit même qui suivit le retour de mon père, et elle mit au monde un enfant mort... Le pauvre abandonné prit sa place au foyer domestique. Ma bonne et chère Gredlé... cet enfant...

— C'était une fille... n'est-ce pas? dit la comtesse haletante.

— Ma Gredlé, c'était toi!... acheva Karl défaillant.

— Ah! je suis toujours ta sœur, n'est-ce pas? sanglota la pauvre fille en entourant Karl de ses bras.

La comtesse fixait sur Gredlé des yeux où la tendresse brillait à travers les larmes; pourtant elle semblait hésiter encore.

— La lettre, Karl... dit-elle, avez-vous conservé cette lettre que portait le conducteur de l'enfant?... Indéchiffrable ou non, je la reconnaîtrai bien, moi... ajouta-t-elle semblant se parler à elle-même.

— La voilà, madame... dit Karl obéissant à l'ascendant de la comtesse. Je l'ai gardée pour Gredlé... Mais quel intérêt...

— Quel intérêt!.. Oui, c'est bien mon écriture!... dit-elle en dévorant le papier informe et maculé que Karl lui tendit... Je n'en puis plus douter... Gredlé, ma Gredlé!... pardonne-moi et viens sur mon cœur. Je suis ta mère!...

A cette déclaration un frisson électrique souleva toutes les poitrines; un mouvement de stupéfaction accueillit ce dénouement inattendu.

La mère n'avait pu retenir le cri de la nature, mais la grande dame reparut aussitôt.

— Oui, c'est ma fille légitime... dit la comtesse avec dignité, et je dois à mon honneur de vous dire à tous les circonstances de sa naissance qui devait me coûter tant de larmes. Il y a dix-huit ans, un gentilhomme français, attaché à l'ambassade de Saxe, demanda ma main à mon père. Le baron de Lorsange appartenait à une famille considérée, mais dont l'illustration le cédait à celle dont j'étais l'unique héritière. Sensible aux prières du baron et aux miennes, car j'aimais ce jeune homme que j'avais connu à la cour de France, mon père consentit à notre union. Mais il mit à son consentement deux conditions auxquelles nulle puissance humaine n'aurait pu le faire déroger. Il exigea qu'en m'épousant M. de Lorsange prît le nom de Lieventhal, et que mon mariage ne fût rendu public qu'après sa mort. Nous souscrivîmes à ces exigences qui, d'ailleurs, faisaient refleurir sur une tige nouvelle le nom antique et révéré de ma famille, et je devins mère de l'enfant qui est devant vous. Mon père exigea que ma fille fût élevée en France, chez les parents de son père, et je la leur envoyai deux mois environ après sa naissance, me proposant de la rejoindre avec mon mari aussitôt que les devoirs de son emploi le lui permettraient. Jugez de mon désespoir quand, après plusieurs semaines de mortelles alarmes, j'acquis la certitude que ma pauvre enfant n'était pas arrivée à destination et que la baronne douairière de Lorsange l'attendait vainement encore !... Je l'avais confiée à un homme sur la fidélité duquel je pouvais compter, car il était l'obligé de mon père qui l'avait sauvé de la ruine et du déshonneur, et je viens d'avoir la preuve qu'il a justifié cette confiance, puisqu'il est mort en défendant ma fille. Je commençai des recherches qui, malgré l'or répandu et une persistance qui ne se rebuta jamais, demeurèrent infructueuses. Je suivis, pour ainsi dire, pas à pas les traces de la chaise de poste qui avait conduit mon enfant... Je recueillis çà et là quelques indices qui s'arrêtèrent brusquement avant le hameau dont Karl s'est rappelé le nom. Mais à Blenheim je ne pus obtenir absolument aucun renseignement...

— Et cependant, madame, dit Karl, mon père, qui ne voulait pas s'approprier le bien d'autrui et qui comprenait les angoisses d'un père, d'une mère, avait laissé à Blenheim son nom et son adresse dans le cas où des réclamations ou des recherches y seraient faites, mais...

— Ah ! je comprends tout... Les habitants de ce hameau ont voulu détruire la preuve d'un crime qui compromettait l'un des leurs... et

ils se sont tus obstinément. D'ailleurs, j'ignorais que la catastrophe se fût passée si près de ce misérable hameau... et j'affaiblis mes chances de réussite en les étendant sur toute la route que devait parcourir le pauvre Fritz avec ma fille, jusqu'au château de Lorsange, situé en Touraine. Hélas! la perte de mon unique enfant ne devait pas être ma dernière épreuve!... Un malheur plus terrible encore m'attendait... mon mari fut tué en duel à Carlsruhe... mon père le suivit à peu de temps de là dans la tombe, et il ne me resta sur la terre que le souvenir d'un bonheur passé sans retour...

Malgré son stoïcisme, la comtesse ne put arrêter l'essor de ses larmes qui tombaient brûlantes sur le front de sa fille qui lui rendait ses caresses avec une expansion filiale.

Pendant ce récit, l'abbé Hamelin s'était approché de Karl; il avait quelques connaissances en chirurgie et, aidé de Ludwig, il avait examiné la plaie du pauvre soldat sur laquelle il avait posé un premier appareil. Ces soins, bien que salutaires, lui arrachèrent cependant un cri de douleur; un nuage passa sur ses yeux, il se sentit défaillir.

— Adieu! Gredlé... dit-il, je te vois heureuse... je meurs content!...

Gredlé s'était arrachée des bras de sa mère et serrait passionnément le pauvre Karl sur son cœur.

— Dieu merci, vous vous trompez, mon ami, lui dit le bon abbé. Votre blessure est grave, mais elle n'est pas mortelle... nous vous rendrons à tous ceux que vous aimez et qui vous aiment... Et maintenant, rouvrez les portes de la chapelle... nous avons tous à rendre grâce à Dieu qui nous a si visiblement protégés...

— Vous avez raison, M. l'abbé, allons remercier le souverain arbitre de toutes choses qui me rend ma fille... digne de moi... n'est-ce pas?...

Et son regard qui exprimait une anxiété contenue interrogeait tous les acteurs de cette scène.

— Oh! oui, digne de moi... répéta-t-elle.

— Pure comme les anges, Madame... dit Fabien d'une voix vibrante et solennelle... j'en atteste Dieu qui m'écoute!...

Puis se tournant vers Ludwig, Hannes et Karl, qui détournaient la tête, il leur dit à demi-voix, avec une sévérité affectueuse :

— Vous m'entendez, mes amis?... car je commence à craindre que pour vous, l'honneur de Gredlé ait besoin de cette affirmation absolue d'un loyal gentilhomme!...

Ludwig et Hannes baissèrent les yeux et s'inclinèrent confus.

— Et maintenant, Madame, dit à haute voix Fabien en ployant le genou devant la comtesse, le comte de Glucksberg a l'honneur de vous demander la main de Mlle de Lieventhal. Votre réponse décidera de mon bonheur en ce monde.

— Cette fois c'est pour tout de bon, au moins?... dit la comtesse avec le sourire que le bonheur fait épanouir.

— C'était pour me conserver à elle, Madame... dit Fabien en continuant l'allusion.

— Et moi, ma mère... ma bonne mère, dit Gredlé avec une expansive émotion, j'ai une grâce à vous demander... c'est la première... oh! n'est-ce pas que vous ne me la refuserez pas?... Je vous demande le pardon... de ma chère cousine.

Et Gredlé, par un geste d'adorable tendresse, attira Amina sur le sein de la comtesse.

— Allons, tout est oublié... dit Mme de Lieventhal.

Et s'adressant au baron Ulrich :

— Approchez, beau ténébreux... votre constance me touche... elle est digne des anciens preux... D'ailleurs une certaine lettre qui est en ma possession, ajouta-t-elle, fait l'éloge de vos sentiments. Elle m'avait déjà presque réconciliée avec vous. J'ai retrouvé mes deux enfants, maintenant allons prier Dieu!..

CONCLUSION.

Par prudence, le comte de Glucksberg quitta Lieventhal pendant la nuit. Il ne voulait pas compromettre Ludwig, dont le devoir était d'arrêter l'émigré mis hors la loi. Quelques années après, en 1802, il obtint sa radiation de la fatale liste et habita alternativement la France et l'Allemagne avec sa chère Gredlé qui fit honneur à sa mère par sa distinction, sa grâce et ses talents. Mme de Lieventhal vécut assez pour obtenir une seconde présentation à la cour de France, lors de la première restauration ; mais elle trouva Paris et la cour bien changés et elle ne manqua pas de dire le mot des vieillards.

— De mon temps, c'était bien autre chose!

Karl, cela va sans dire, guérit de sa blessure ; à la paix, il quitta le service et il berça amoureusement les héritiers roses de Fabien et de Gredlé.

Le brave Ludwig serait sans doute parvenu au plus haut grade de l'armée, si une balle n'avait arrêté sa carrière militaire. A

Marengo, vers le soir, il reçut un coup de feu qui lui brisa le genou. Hannes le vit tomber, et l'amitié le rendit héroïque. Il ramassa Ludwig dans la bagarre et le porta à l'ambulance sous une grêle de balles.

Cette belle action eut sa récompense.

Le lendemain, après que la cuisse de l'infortuné Ludwig fut tombée sous le couteau du chirurgien, les deux amis devisaient ensemble.

— C'est dur !.. disait Ludwig en soupirant. J'ai trente ans à peine et je suis chef de bataillon... Je pouvais devenir général !... Allons !... mon pauvre Hannes, tu as fait ton temps... nous irons planter nos choux ensemble !...

— Je m'y engage ! dit Hannes. Je renonce à la gloire pour toi... mais l'amitié et l'amour me consoleront !...

A ce moment le sergent-major vint annoncer à Hannes qu'en récompense de sa belle action de la veille, il venait d'être gratifié des galons de caporal.

— C'est fait pour moi... dit-il ; voilà les honneurs militaires qui m'arrivent quand je quitte le service !

Ajoutons, pour ne rien oublier, que le caporal en retraite retrouva Lisbeth qui le consola, en légitime mariage, des rigueurs de Gredlé.

AUGUSTE GIRONVAL.

FIN.

L'Administrateur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

Metz. — Typ. de ROUSSEAU-PALLEZ, rue des Clercs, 14.

LES RUSSES

DANS LA VALLÉE DE LA MOSELLE [1].



> O vous! qui chaque jour d'un doigt impatient feuilletez vos gazettes, fatigués de n'y plus trouver de ces actions d'éclat, auxquelles fait trève en ce moment l'espoir d'une paix future, laissez-moi parcourir avec vous les journaux qu'il y a plusieurs siècles, dans le silence du cloître, rédigeaient sur parchemin les moines des bords de la Moselle pour exalter le courage déployé par nos aïeux contre les Russes de l'époque!

On était au printemps de l'année 882; une foule pieuse inondait de ses replis tumultueux les portiques du temple que la munificence de Charlemagne et de Crodegrand avait fait élever en 754, au centre de la ville de Metz, sur l'emplacement de l'oratoire de St-Etienne. Les crécelles venaient en grinçant d'annoncer la première heure du jour. Se célébrait dans ce moment l'office si émouvant des matines du Jeudi-Saint. La basilique, éclairée par la faible lueur des cierges, était plongée dans des ténèbres que rendait de plus en plus épaisses l'extinction d'un flambeau chaque fois que s'achevait un psaume. Des rafales de vent faisaient pleurer les vitres. Le *cantor* venait d'entonner la lamentation où Jérémie s'écrie: « Comment cette ville, qui était autrefois si

[1] Cette étude complète celle qui a paru dans l'Austrasie (année 1854, pages 233 et 297) sous le titre de l'*Invasion des barbares dans la vallée de la Moselle*.

« peuplée, est-elle maintenant abandonnée et déserte? » La modulation plaintive s'en allait se répercutant entre les piliers de la cathédrale, quand tout à coup une voix du dehors répond par ce verset emprunté à l'office du Jeudi-Saint: « Vous serez » tous scandalisés cette nuit, car il est écrit: Je frapperai le » pasteur ! »

A ces mots, une longue procession d'hommes et de femmes aux visages pâles, aux vêtements souillés, s'avance en psalmodiant l'antienne du verset: « Et les brebis du troupeau » seront dispersées. O Framée! tu te lèves contre mon pas» teur, contre le seul homme qui me soutient. » Ils entrent précédés d'un ecclésiastique, vieillard aux cheveux blancs, qui assure sa marche débile en s'appuyant sur une crosse pastorale d'ivoire sculpté. Derrière lui des religieux portent plusieurs châsses d'or, des vases précieux rehaussés de pierreries étincelantes. « Que la paix soit avec vous, » leur dit l'évêque, « Et avec votre esprit, » répondit l'assistance. L'office se continua avec une ferveur que réchauffait l'anxiété de prochains désastres. Les litanies furent chantées par extraordinaire, et à trois fois la lugubre psalmodie ramena ces mots: *A furore Normannorum, libera nos Domine* (de la fureur des gens du Nord, délivrez-nous, Seigneur!) qui se terminaient par cette strophe: *Auferte gentem perfidam, credentium finibus* (ô Dieu! éloignez de nos contrées cette race perfide). Les uns coururent au plus profond de leurs demeures enfouir leur petit pécule; les autres s'en allèrent dans les champs ramener derrière les murs de Metz leurs troupeaux, l'unique avoir de la plupart des habitants de ce pays. Les pauvres Mediomatricks savaient par tradition combien était cruelle et rapide la main du barbare. Depuis quatre siècles, les conversations des veillées n'étaient alimentées que par le récit des pillages successifs que Metz avait subis sous la torche de Crocus en 262, sous la framée des Vandales en 350, sous le bélier d'Attila en 451, qui était venu détruire ce qu'avait laissé debout la francisque

de Mérovée en 447. De toutes ces traditions, la plus vivace était celle concernant le Fléau de Dieu. Le peuple mediomatrick remarqua avec effroi que c'était aussi durant les tristesses de la semaine sainte que les Huns s'étaient ruês sur les murs de la ville dénuée de toutes précautions militaires, dans ces journées et ces nuits consacrées aux prières et au jeûne. La multitude ne commença à se rassurer que lorsqu'elle apprit que l'ennemi se trouvait encore à quelques journées de marche. Elle interrogea les nouveaux venus, les uns étaient habitants de Mayence, les autres de Cologne, de Bonn, de Coblentz ; les religieux arrivaient des monastères de Fulde, de Pruïm, de St-Tron, de Stavelot, de Malmédy, de Trèves et de Metloch, dont ils apportaient les reliques et les trésors pour les dérober aux profanations et au pillage.

Le prélat qui marchait à leur tête était Bertulf, archevêque de Trèves, neveu d'Advence, ancien évêque de Metz, auquel avait succédé, en 876, Vala, l'évêque que nous venons de voir officiant pontificalement à la tête de son troupeau.

Qu'était-ce donc que ces hommes qui jetaient à un si haut point l'épouvante parmi les populations? Des membres épars de la grande famille slave et finoise, auxquels le Franc donnait le nom générique d'hommes du Nord, *Northmann,* parce qu'ils descendaient des montagnes glacées d'où souffle l'aquilon, parce qu'ils venaient du Nordweg des régions boréales par où passe le vent du Nord. C'était la multitude qui les appelait ainsi en France, dans son langage teuton ; mais la classe lettrée avait pour les désigner emprunté un mot à la langue latine. Elle les appelait *Russes* à cause de la teinte rousse de leur chevelure et de leur teint, comme les Romains nommaient nos pères Galates pour la blancheur lactée de leur peau. « Il est une nation, dit Luitprand, qui est établie » sous l'aquilon, que dans l'empire d'Orient on appelle » Russes à cause de l'état de leurs corps, et que nous nom-

» mons Normands à cause du pays qu'ils habitent, car dans » la langue des Teutons, *nord* veut dire aquilon, et *mann* » signifie homme, en sorte que nous pouvons appeler Nord» manns les peuples de l'Aquilon. » Ce savant évêque de Crémone, l'homme le plus érudit du neuvième siècle, nous apprend que déjà en 861 les Russes assiégèrent Constantinople. Repoussés, ils revinrent un siècle plus tard, en 941, en traversant le Pont-Euxin sur une grande flotte qui fut incendiée par le feu grégeois, les fusées à la congrève de l'époque. On le voit, le dévolu jeté par les Russes sur la ville des Constantins, est antérieur au fameux testament apocryphe de Pierre-le-Grand.

Ainsi les Russes ou Normands, suivant que l'on emploie l'expression latine ou teutonne, ne constituaient pas de nation au neuvième siècle. C'était un ramassis de tous les peuples du nord de l'Europe et de l'Asie. Le nom de normand s'est perdu dans une de nos provinces de France, tandis que le nom de russe est resté au peuple géant dont les bras manœuvrent du Kamschatka au Danube. Nous continuerons à employer dans notre récit les expressions de normands et de russes. Mais nous donnerons la préférence à la dernière, parce que de nos jours elle a reçu une acception qui se rapproche davantage de celle que les Mediomatriks attachaient au terme de nordman. Ils les considéraient comme des colosses du Nord qui s'étaient donnés pour mission d'écraser et de dévorer le reste de l'Europe.

Une famine qui désola les pays septentrionaux de l'Europe au commencement du neuvième siècle, avait fait établir une loi qui condamnait à l'exil tous les fils, excepté l'aîné de la famille. Ces bannis se firent *rois de la mer*, selon leur expression, parce que la terre leur manquait. Ils se jetèrent d'abord sur les côtes saxonnes pour y exercer le droit de *strand hug*, c'est-à-dire exiger qu'on leur donnât des vivres qu'ils emportaient dans leurs bateaux de cuir appelés *bargas*.

Leur succès les enhardit, et en 810 Charlemagne aperçut

en pleine mer leurs barques rapides de la fenêtre d'un de ses châteaux, dans la Gaule narbonnaise. Le grand homme se prit à pleurer en pensant que cet empire d'Occident, qu'il avait créé au prix de tant de sacrifices, d'usurpations et de morts d'hommes, ce vaste empire allait être dépécé et devenir la proie de ces loups de mer. Aussitôt des précautions furent prises, les embouchures des grands fleuves furent gardées. Ils se contentèrent de courir des bordées le long des côtes pour les piller et s'enfuir au plus vite. Leur nombre s'accrut au point qu'ils ne tardèrent pas à former une armée navale redoutable pour envahir l'Angleterre. Leur puissance devint telle qu'en 842, Lothaire, déposé par ses deux frères de la dignité d'empereur dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, appela les Normands à son aide et leur ouvrit l'accès de l'Austrasie. Heureusement que les trois princes réconciliés se liguèrent contre l'ennemi commun dont l'invasion ne fut que retardée; car en 850, sous la conduite de Roric et de Godefried, les Normands remontèrent le Rhin et la Meuse, jetant sur les deux rives des bandes de pillards intrépides et disciplinés. Après avoir ravagé la Frise, ils se retirèrent pour revenir l'année suivante exécuter une descente par l'Escaut jusqu'à Gand. Tirant leurs navires à sec, ils les charrièrent jusques dans l'Oise et vinrent piller Beauvais. Mais les troupes françaises leur coupèrent la retraite et les taillèrent en pièces. Cela ne les empêcha point de s'avancer, l'année suivante, par la Seine jusqu'à Rouen. En 853 ils paraissent sur la Loire et pénètrent jusqu'à Tours. Des fleuves ils passent dans les rivières, et puis d'une rivière dans l'autre ils s'aventurent jusqu'en Auvergne, où, en 864, ils tuent le comte Étienne et brûlent Clermont.

Remarquons que jusqu'alors les Normands avaient respecté le pays compris entre le Rhin et la Meuse. Ils s'étaient attaqué de préférence aux provinces régies par Charles-le-Chauve. Ce prince avait abandonné les rênes de son empire aux mains de son conseiller Hincmar, archevêque de Reims,

depuis que cet homme illustre s'était dévoué à la défense des droits du roi des Français contre les prétentions du pape Adrien II, et s'était donné comme un des soutiens les plus énergiques des libertés de l'église gallicane. Hincmar fut chargé de lever les impôts, de convoquer les évêques et les comtes, pour marcher à l'ennemi avec leurs vassaux. En 846, une assemblée se tint au confluent de la Marne et du Sourdon, dans la villa de l'archevêque de Reims, à *Sparnacum* (Épernay), pour y rédiger un capitulaire qui donnait aux évêques les fonctions de *missi dominici*, apanage des laïques jusqu'alors. En cette qualité les évêques levèrent des armées, dès 865, pour résister à l'invasion normande qui rongeait de plus en plus le cœur de la France. Mais cette tâche était au-dessus des forces de ces vénérables pontifes, et inconciliable avec leur mission apostolique. Ils cherchèrent bien à lutter armés de la parole divine, mais leurs essais de propagande religieuse rendirent les enfants d'Odin plus cruels envers les églises, les monastères et leurs paisibles habitants. Hincmar s'épancha dans le sein du pape et lui avoua, en 870, les plaintes dont chaque jour il était assailli de la part des populations. « Vous n'avez que des prières pour nous dé-
» fendre contre les Normands, lui disait-on de toutes parts ;
» protégez-nous par vos prières, nous y consentons, mais
» suppliez notre Saint-Père de nous donner un roi qui sache
» nous secourir contre les fréquentes et soudaines incursions
» des païens. » Il comprit la fausseté de la position que les capitulaires avaient faite aux ecclésiastiques. Un concile se tint à Verneuil pour dispenser les évêques et les abbés de conduire leurs vassaux à la guerre, sous la condition d'en donner la conduite à un de ces derniers. Ils songèrent à résigner au moins en partie le pouvoir temporel à des mains habituées à le défendre, et ils achetèrent la protection d'un seigneur voisin qui prenait le titre d'*advocatus*. C'était le plus souvent le comte placé à la tête du *pagus* où se trouvait l'abbaye ou l'église épiscopale, dont on obtenait l'appui en

lui abandonnant les revenus de quelques domaines et en lui donnant comme serfs leurs habitants pour en faire des soldats.

Les capitulaires de Kiersy, en 861, établirent l'impôt d'un denier, *in causâ Normannorum* (à cause des Normands), et décidèrent que si les colons et les serfs étaient insolvables, ce décime de guerre devait être payé par leur *advocatus*. La puissance de ces comtes, chefs de *pagi*, s'accrut tellement en France, qu'ils ne tardèrent pas à faire la loi aux évêques et au roi lui-même, au point de le forcer à souscrire, en 877, à des capitulaires qui rendirent héréditaires dans les familles les dignités de comtes et autres. La féodalité était née[1].

Il n'en était pas tout à fait de même au-delà de la Meuse, sur les bords de la Moselle et du Rhin, dans ce royaume, ancien débris de l'Austrasie, auquel Lothaire II donna son nom, et qui avait pour capitale la ville de Metz. Ce fondateur de la Lorraine fut loin d'imiter son oncle Charles-le-Chauve. Par son inconduite avec Valdrade, sa favorite, qu'il entretenait royalement dans son château de Florange, il souleva contre lui la tempête des excommunications du pape et les anathèmes d'un concile. Toute sa vie se passa en luttes contre le Saint-Siége, et en réconciliations menteuses avec son épouse Theutberge qu'il délaissait à Gondreville pour revenir se laisser bercer par les chants de Valdrade, au milieu des frais ombrages de Florange qu'arrosaient les eaux paisibles de la rivière la Fensch.

Le frère de la reine délaissée, l'abbé Humbert, renonçant à l'emploi des armes canoniques, appela à la révolte les peuples du Jura, voisins de son abbaye, et pendant plusieurs années il tint en échec les armées de Lothaire, se retranchant au milieu des neiges dans son château fort d'Urba.

---

[1] Pour de plus grands détails sur les institutions mérovingiennes et carolingiennes dans le nord-est de la France, nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire juridique du Pays messin*, par Ch. Abel, docteur en droit.

Il tomba enfin au pouvoir d'un général, le comte Conrad, qui le fit tuer. Ces divers événements avaient forcé Lothaire d'entretenir constamment des troupes. Aussi les Normands ne se hasardèrent-ils point d'inquiéter la Lorraine, quoiqu'en aient dit certains auteurs [1] qui, se copiant mutuellement, prirent l'abréviation *n̄metensem* pour le nom de Metensem, ne s'aperçurent pas qu'ils prenaient Nantes pour Metz, et écrivirent qu'en 866 les Normands vinrent piller Metz, tandis que ceux-ci étaient occupés à dévaster les rives de la Loire.

En 869, Lothaire mourait en Italie, laissant un fils du nom de Hugues et une fille appelée Giselle, tous deux enfants naturels de Valdrade. Quant à Theutberge, elle se retira dans l'abbaye Sainte-Glossinde pour y finir ses jours dans la piété; ce que Valdrade alla faire à son tour dans l'abbaye de Remiremont.

Appelé par Advence, évêque de Metz, Charles-le-Chauve reprit momentanément toute la Lorraine et s'en fit décerner la couronne dans la cathédrale de Metz, par Hincmar, sous le prétexte que les Lorrains n'avaient plus de souverain. C'était agir en conquérant habile, mais non pas en bon parent. Aussi Louis-le-Germanique revenant de battre les Slaves sur le Danube demanda-t-il à son frère de partager cette Lorraine, l'objet de tant de convoitises royales. Des préliminaires de paix furent signées le 1er mai 870. Les protocoles en sont venus jusqu'à nous. Les conférences furent fixées au 28 juillet. Il fallait trouver un terrain neutre. On ne songeait pas encore à faire danser les congrès dans les capitales. Aussi trouva-t-on très-convenable de se réunir sur un rocher au milieu de la Meuse. Là fut rédigé l'acte qui, avec le traité de Verdun en 843, ouvre les archives de la diplomatie moderne et sert d'introduction à cette question si brûlante de l'équilibre européen. Ce traité *in proscapide super Mosam* nous apprend qu'elles étaient, à cette époque

[1] Bégin, — Viville, — les Bénédictins.

reculée, les divisions administratives qui partageaient la vallée de la Moselle.

Elle formait le *Moselgaw* ou *pagus Mosellensis* le comté de Mosellane qui comprenait comme subdivisions le *Metingaw,* canton de Metz, le *Niedgaw* canton de la Nied, le *Salnesigaw* canton de la Seille, le *Saargaw* canton de la Sarre, divisé en inférieur et supérieur, le *Bliesgaw* canton de la Blièse, l'*Albagaw* canton de l'Albe, l'*Ordenense* l'Ornois, le *Wabrense* pays de Woivre, l'*Ardennense* les Ardennes, le *Moseland* pays de Meuse divisé par le rocher en inférieur ou supérieur, le *Bedense* pays de Bledbourg.

Louis, frère de Lothaire II, et par conséquent héritier plus proche du trône de ce prince que ses deux oncles, protesta contre ce partage de la Lorraine en s'en faisant couronner roi par le pape, en Italie. Cette investiture lointaine n'empêcha pas Charles-le-Chauve de garder la vallée de la Meuse, tandis que Louis ajoutait à son royaume de Germanie la vallée de la Moselle. C'était un rude joûteur que ce dernier prince. Une nouvelle nuée de pirates normands, sous Roulf et Roric, vint s'abattre sur la Frise à l'embouchure du Rhin, au mois d'août 873. Louis se précipite à leur rencontre et il les force de reculer. Ceux-ci se retranchent dans une de ces îles que forme le Vahal, bras du Rhin, lorsqu'il se jette dans la Meuse. Ils les fortifiaient pour y passer chaque année leurs quartiers d'hiver, et y déposer, sous des cabanes rangées en files, leur butin et leurs captifs. Louis les rejoint, leur tue huit cents des leurs et leur fait supporter un siége en règle. Un de ses meilleurs généraux est fait prisonnier, Roulf est tué ; on capitule à la condition que les Normands pourront reprendre librement la mer.

Cette victoire donna à Louis, roi de Germanie, un tel ascendant sur ces pirates, qu'à l'assemblée de Vorms cette même année, Siegfried, chef normand, le prit pour arbitre de ses différends avec les Slaves. Louis descendit le Rhin pour visiter son palais d'Aix-la-Chapelle en apparence, mais en

réalité pour y recevoir la soumission secrète de Roric, autre chef. Il remonta le cours de la Moselle et vint tenir, pendant le mois d'août, à Metz, une assemblée dans laquelle les Normands lui prêtèrent serment de ne point porter les armes contre lui, et reçurent des objets de luxe comme présents. C'est que l'étoile des fils d'Odin pâlissait même en France. Charles-le-Chauve les chassait en ce moment de la ville d'Angers. Mais ce prince vint à mourir, laissant son pouvoir s'amoindrir entre les faibles mains de Louis-le-Bègue et de ses enfants. En 879, Louis II de Germanie voulut mettre à profit ces circonstances pour reprendre la contre-partie de la Lorraine, que son père, Louis Ier le Germanique, avait jadis abandonnée à Charles-le-Chauve en 870. Il s'empara de toute la vallée de la Meuse, pilla la ville de Verdun qui refusait des vivres à son armée, et s'avança jusqu'à Attigny. Les deux jeunes princes français, harcelés par les Normands du côté de la Seine, se hâtèrent de contenter Louis de Germanie, qui reprit en triomphe le chemin de sa nouvelle conquête, la vallée de la Meuse. Sur les bords d'un affluent de ce fleuve, son armée rencontre inopinément une horde des Normands. Ils venaient de butiner toute la Forêt Charbonnière, le *Kohlenwald,* qui, ayant servi de marche entre les Francs-Saliens et les Ripuaires, avait été toujours adoptée comme terrain neutre servant de frontières entre la Neustrie et l'Austrasie, et plus tard entre la France et la Lorraine. Louis de Germanie se précipite sur ces dévastateurs, les accule jusque sous les murs de Thuin, leur tue plus de cinq mille hommes et emmène plusieurs milliers de prisonniers qu'il plaça comme serfs dans les nombreuses villas royales de la Moselle, telles que *Gondulf villa* (Gondreville), *Vendieres* (Vendières), *Gaimundes* (Sarreguemines), *Camenetum* (Cheminot), *Rumiliacum* (Remilly), *Theodonis villa* (Thionville), *Floriking* (Florange), *Palatiolum* (Pfaltz).

Cet échec devait être bientôt vengé par une autre bande qui passant en Saxe, fit mourir deux évêques et mit en déroute

complète les troupes envoyées contre elle. Pas un chef allemand ne survécut. Douze comtes restèrent sur le champ de bataille, ainsi que dix-huit officiers de la garde du roi. Celui-ci ne commandait point cette expédition, ayant été retenu sur les bords de la Moselle par Hugues, duc d'Alsace, qui, se prétendant fils légitime de Lothaire, faisait valoir ses droits au trône de son père en pillant la Lorraine depuis plusieurs années. Vaincu, il battit en retraite devant l'armée royale ; il se laissa assiéger dans une forteresse voisine de Verdun et se rendit, à la condition de recevoir des abbayes et des comtés. Tranquille de ce côté, le roi de Germanie appliqua ses soins à défendre le territoire de son empire contre toute agression. Les Normands s'étaient de nouveau introduits en France par l'Escaut, mais les temps avaient changé; deux fois taillés en pièces par le roi de France, Louis, en 881, sur les bords de l'Oise, ils purent à peine rejoindre leur flotte qui stationnait sur le Vahal. Cette victoire si inattendue fit une telle révolution sur les esprits que, suivant l'expression de Michelet, les historiens ne savent comment la célébrer. Elle inspira la plus ancienne chanson franque connue, devenue la *Marseillaise* du IXe siècle, que les guerriers chantaient en volant aux combats. Leur insuccès en France poussa les Russes vers la Lorraine. Ils remontent le cours de la Meuse et viennent à onze milles du Rhin s'emparer du fort d'Haslou (Hasselt). Ils s'y retranchent pour prendre leurs quartiers d'hiver. Mais apprenant que Louis, roi des Austrasiens, se meurt près de Francfort, aussitôt ils s'emparent de tous les chevaux du Brabant, que l'on appelait encore à cette époque de son ancien nom de Ripuaire.

Nautonniers, ils s'improvisent cavaliers et se jettent en courant sur la rive gauche du Rhin. Les abbayes de Malmédy, de Stavelot, désertées par les moines enfuis à Bouvigny, tombent en leur pouvoir.

Ils campent au milieu des ruines fumantes d'Aix-la-Cha-

pelle, faisant par dérision manger leurs chevaux dans la basilique impériale. Ils se jettent sur Cologne, Bonn, Tolbiac et Nuys. Le dimanche de l'Epiphanie de l'année 882 ils étaient sous les murs de l'abbaye de Pruïm. Ce célèbre monastère fondé en 720, aux confins des Ardennes, dans une forêt royale sur le confluent du Dettembach et de la rivière de Pruïm, qui lui donna son nom, par Bertrade, femme de Pépin, avait été l'objet de grandes prédilections de la part de la dynastie carolingienne et de Lothaire Ier qui y était mort sous des habits de moine. Le trésor de son église, enrichi de dons princiers, était bien fait pour exciter la convoitise des Russes et leur rage impie. Cette abbaye renfermait les sandales de Notre-Seigneur Jésus-Christ et un voile de la sainte Vierge, aussi était-elle sous le vocable du Saint-Sauveur.

Les religieux s'étaient empressés de porter ces pieuses reliques et les vases sacrés dans la ville forte de Mayence, pendant que Reginon, gardien de l'abbaye dont il devait écrire les annales, appelait autour de lui les serfs pour en former une légion peu disciplinée. Ces dignes serviteurs des fermes de *Vinardocurtis*, de *Romairo villa,* de *Blancio,* de *Bertelingas*, de *Morningum,* de *Sciacom,* de *Sarabodis villa* et de *Marciacum*, armés de faux et d'épieux, attendent l'ennemi de pied ferme. Les Russes, dit Reginon, voyant cette vile multitude non-seulement privée d'armes mais surtout sans ordre ni discipline, se jettent dessus en poussant des cris féroces et en font une horrible boucherie, comme s'ils avaient affaire non à des hommes, mais à des bêtes brutes. La riche abbaye fut saccagée ainsi que les villas des environs. Ils emportèrent leur butin dans leur forteresse d'Haslou et mirent le feu aux bâtiments. Il ne resta pas un être vivant pour éteindre cet incendie; on n'entendit pas même un chien aboyer sur ces ruines.

Le 20 janvier, le roi des Austrasiens mourait sans laisser d'enfants. A cette nouvelle, les Russes se mirent à danser en songeant au butin qu'ils allaient pouvoir faire impuné-

ment, et l'on entendit les rives de la Meuse retentir des chants de triomphe suivants :

Odin All father! Odin, père de toutes choses! nous sommes les rois de la mer!

Jamais nous n'avons dormi sous un toit de planches ; jamais nous n'avons bu auprès du manteau d'une cheminée!

La furie de la tempête aide le bras de nos rameurs. L'ouragan est à nos ordres.

Malheur à qui veut jouer au jeu du carnage avec les fils d'Odin quand ils lâchent leurs grands chevaux marins sur la route où marchent les cygnes!

Odin All father! All father Odin! nous sommes les rois de la mer!

L'étranger ne raconte point nos batailles, assis à son foyer, entouré de sa famille, car ses parents y succombèrent et ses amis n'en revinrent pas. Nous laissons derrière nous le corbeau se repaître de cadavres, le corbeau noir au bec pointu, le crapaud à la voix rauque, l'aigle affamé de chair, le milan vorace et le loup fauve des bois.

Ces sagas scandinaves étaient chantées par plus de cent mille guerriers qui agitaient en cadence leurs boucliers et les frappaient du fer de leurs javelots à chaque refrain, tout en marchant dans le plus grand ordre vers le Rhin. L'armée que le roi avait envoyée contre ces barbares, lors du sac de l'abbaye de Pruïm, voyant l'infériorité de ses forces, n'osa pas livrer de batailles; elle se contenta de surveiller le territoire. Et apprenant à la fin de janvier la mort du roi, elle passa le Rhin, se débanda, abandonnant à leurs propres forces les villes de Coblentz et de Mayence. Cette dernière ville avait vu ses murs s'écrouler dans un tremblement de terre arrivé dans la nuit du 3 janvier. On commençait à relever les fortifications et à les protéger par un fossé profond, quand les Russes, remontant le cours du Rhin sur de frêles esquifs, viennent à force de rames envelopper la ville, et après une certaine résistance, s'en rendent maîtres pour la piller. Coblentz, à l'embouchure de la Moselle dans le Rhin, eut le même sórt quelques jours après. La prise de cette forteresse leur permit de remonter le cours de la Moselle; en sorte que le jeudi-saint, aux nones d'avril, c'est-à-dire le 5 de ce mois, ils campaient sous les murs de Trèves, la ville noble par excellence. Dans quel état de défense ces

Normands trouvèrent-ils cette Rome des Gaules, qui se vante d'être l'aînée de la fille de Romulus? Elle n'avait plus à opposer à l'ennemi son amphithéâtre dont les Trévirs avaient fait une citadelle, en 262, contre les barbares, ainsi que le firent plus tard les habitants d'Arles et de Nîmes contre les Sarrasins.

Les Francs avaient détruit ce vieux monument de Trajan. Est-ce qu'ils n'avaient pas eu à venger, sur ces pierres rouges du sang de leurs frères, les abominables jeux du cirque où Constantin fit déchirer des prisonniers de guerre par des bêtes fauves en 306 et 313? Ceux-ci l'avaient démoli avec rage, lorsque, en 389, ayant obtenu de Maxime l'autorisation d'habiter les bords de la Moselle, ils pénétrèrent par surprise dans Trèves. Ils complétèrent leur ruine, quand, en 411, ils s'emparèrent de nouveau de cette ville, profitant de l'absence du duc Honorianus occupé à soumettre les Arvernes. En 447, Trèves tomba encore en leur pouvoir, mais ils lui firent peu de mal, puisque nous voyons, quelques années après, la splendeur de ses monuments lui mériter d'être pillée par les Huns. Et même ceux-ci ne la réduisirent pas en cendres, comme le disent certains auteurs, puisque nous voyons, cinq ans à peine écoulés depuis le passage d'Attila, la ville administrée par de hauts fonctionnaires romains, par un sénat. N'est-ce pas un sénateur, Lucius, qui, pour venger l'outrage porté à son honneur conjugal par l'auguste Avitus, livra Trèves à Childéric, vers 460? Un siècle après, Venance Fortunat se complaisait encore à décrire les hautes murailles de Trèves, qui formaient un tableau majestueux pour le voyageur naviguant sur la Moselle. Ce mur d'enceinte, qui faisait l'admiration d'un poète au sixième siècle, n'existait probablement plus au neuvième, ou du moins il s'était écroulé de vétusté sous l'administration toute pacifique des archevêques de Trèves. Cette ville, une fois au pouvoir des rois Francs, vers 480, avait été complètement délaissée pour Metz,

érigée en capitale d'Austrasie par les successeurs de Clovis qui lui trouvaient une assiette bien plus inexpugnable.

On comprend alors facilement que les Trévirs se soient enfuis à la nouvelle de l'approche des Russes et qu'ils soient venus demander aux murailles des Mediomatricks une défense que les leurs ne leur garantissaient pas. Surpris de ne point rencontrer de résistance, les Normands crurent à un piége; ils campèrent tout autour de la ville, puis ils mirent trois jours entiers à la piller. Leurs recherches spoliatrices portèrent principalement sur les couvents, livrant à toutes les souillures les jeunes vierges du Seigneur, et tenaillant les moines. L'abbaye Saint-Maximin fut incendiée sans qu'ils pussent découvrir les reliques de ce saint évêque. Il n'en fut pas de même des châsses suspendues par des chaînes aux cryptes de Saint-Paulin; mais ils ne purent découvrir les précieux restes des premiers martyrs trévirois et des membres de la fameuse légion thébaine, qui avaient été emmurés. Dans l'abbaye de Saint-Symphorien, toutes les nonnes s'étaient empoisonnées pour sauver leur honneur. La vue de ces trente cadavres de femmes étendues au pied de la statue de Modoald glaça de terreur ces meurtriers.

Le jour de Pâques, les Normands, chargés d'un butin immense, mirent le feu aux édifices de Trèves, et se dirigèrent sur Metz. Dans cette ville le temps avait été mis à profit. Les deux prélats, Bertulf et Vala, avaient caché dans les catacombes de la cathédrale le trésor de Saint-Etienne avec les reliques apportées de Trèves, au nombre desquelles figurait le bâton pastoral envoyé par saint Pierre à saint Clément pour ressusciter saint Materne. Pendant ce temps, le comte Adelhard convoquait tous les serfs et vassaux du Moselgaw, ou *pagus Mosellensis*, capables de porter les armes, en faisant sonner l'oliphan du haut du donjon carré qui surmontait son palais. Cette demeure était celle des anciens rois d'Austrasie, bâtie sur l'emplacement d'un ancien château-fort romain, sur le point le plus élevé de la colline où est

assise la ville de Metz; du haut de ce palais la vue portait au loin dans toutes les directions. A l'appel du guetteur, le signal se répercuta d'écho en écho dans les vallées de la Moselle, de la Seille et de la Nied. Et bientôt l'on vit accourir du fond de toutes les fermes appendues aux flancs des collines voisines une foule de serfs et de vassaux qui vinrent chacun frapper aux portes des diverses abbayes situées près de la voie Scarponaise. Les uns entrèrent à l'abbaye Saint-Arnould; ils arrivaient de Norroy-le-Sec, de Flavigny, de Marieulles, de Cheminot, de Remilly, de Bouxières, de Martille, de Jussy, de Vigy.

Les autres étaient les vassaux de l'abbaye Saint-Félix.

L'abbaye des Saints-Innocents vit venir ses gens de Louvigny, de Nomeny, d'Arry, de Plappeville.

L'abbaye Sainte-Glossinde donna des armes à ses métayers de Fleury, Moineville, Ancy, Attelaincourt, Crépy, Luttange, Vaux, Hayange, Chérisey, Nouilly.

Les plus nombreux et les mieux disciplinés étaient ceux de l'abbaye de Saint-Pierre et de l'abbaye de Saint-Martin qui dépendaient du domaine royal depuis 870.

Le signal d'alarme fut donné dans les comtés voisins. Le comte du *pagus Scarponensis* (pays de Scarpone), Bernard, appela à lui tous les vassaux de la riche abbaye de Gorze. Ce couvent possédait des propriétés à Jouy, Augny, Voisage, Novéant, Thiaucourt, Arnaville, Waville, Scy. Le comte des Meusiens, Raginarius, fit mettre en sûreté les reliques de Dagobert à Stenay et fortifier Verdun.

Les religieux distribuèrent à chacun des armes offensives et défensives: aux uns une large épée de cavalerie (un *spathium*) et une lance; aux autres un javelot; à quelques-uns des boucliers ronds en bois blanc, avec le *schramsacs*. Le plus grand nombre n'avait que des frondes et des épieux aiguisés; quelques-uns étaient armés du soc de leurs charrues. Un long sarrau de toile serré à la taille, des brayes fixées par des bandelettes de cuir qui s'entrelaçaient sur

la jambe, la dépouille d'une bête fauve jetée sur la tête et flottant sur les épaules, complétaient l'équipement militaire de ces malheureux serfs. Les hommes libres, les Francs qui leur servaient de chefs en qualité de seigneurs voués des couvents, étaient à cheval, avec la redoutable francisque passée à la ceinture de leur sarrau. La main gauche engagée dans les courroies d'un long bouclier de cuir bardé de fer, la main droite armée d'un javelot, la tête couverte d'un casque rond ; sur la poitrine étincelait un plastron de cuir sur lequel étaient cousues des plaques de métal ; les courroies qui s'entrelaçaient sur les brayes étaient aussi ornées et défendues par de gros clous pyramidaux en cuivre.

Tels étaient les soldats qui vinrent se placer sous les ordres du comte des Mosellans. C'était une horde de volontaires qui se levait pour la défense du sol, ce n'était pas une armée. Il n'en existait plus en Lorraine, ni en Germanie depuis la mort du roi, son successeur Charles-le-Gros ayant emmené tous ses guerriers à Rome pour les faire assister à son sacre. Le représentant de l'empereur à Metz se trouvait placé dans la situation la plus difficile. Vala et Bertulf vinrent à son aide, comprenant comme lui que l'armée mosellane, sans discipline, sans instruction militaire, recrutée parmi de paisibles laboureurs, n'agirait que par l'entraînement de l'exemple. Ces deux prélats, après avoir officié pontificalement le jour de Pâques dans la basilique messine, vinrent tout armés haranguer la foule et se placer aux côtés d'Adelhard. Electrisés par cet exemple, les Mediomatriks demandèrent à marcher vers l'ennemi. L'enthousiasme faisant leur seule force, il était prudent d'en profiter, d'autant plus qu'en restant à Metz toutes les riches abbayes étaient sacrifiées. On partit. Du haut des remparts, les vieillards, d'une voix chevrotante, se mirent à chanter la ballade nationale des Austrasiens, qui les conduisait jadis à la victoire :

De Chlotario est canere rege Francorum	Chantons Chloter, le roi des Francks,
Qui ivit ingentem Saxonum	Qui est allé combattre les Saxons.

Quàm graviter pervenisset missis Saxonum	**Quel mal serait advenu aux envoyés saxons !**
Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundiorum.	**Sans le célèbre Faro de la race des Bourguignons.**

Les jeunes filles reprirent le refrain tout en frappant des mains :

Quando veniunt missi Saxonum	**Quand les envoyés saxons sont venus**
In terram Francorum	**Dans la terre des Francs**
Faro ubi erat princeps Austriorum	**Où était le seigneur Faro,**
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum	**Par inspiration divine ils traversent la ville de Meaux**
Ne interficiantur a rege Francorum.	**Pour ne pas être tués par le roi des Francs.**

Les guerriers répondirent par la chanson de Louis, qu'ils comprenaient mieux parce qu'elle était en langue franque. Elle est restée comme le plus ancien monument de la poésie allemande. Le Luxembourgeois y retrouvera avec plaisir les traces de son patois tudesque.

Einen Kuning weiz ich	**Je connais un roi**
Heisset herr Ludwig	**Qui s'appelle seigneur Louis**
Der gerne Gott dienet	**Qui sert Dieu avec plaisir**
Weil es ihms lohnet.	**Et qui en est récompensé.**
Gab her ihme Dugidi	**Il lui donne des ducs,**
Fronisc githini	**Des bons vassaux,**
Stuel hier in Francon	**Une capitale en France**
So brache her es langon.	**Puisse-t-il y rester longtemps.**
Thoh erbarmed es God	**Et Dieu, ayant pitié**
Wiss er alla thia nod	**De nos malheurs**
Hiess herr Hludwigan	**Ordonna à Louis**
Tharot sur ritan.	**De venir près de lui.**
Hludwig Kuning min	**Louis mon roi**
Hilph min an leutin	**Aide mon peuple**
Heigun sa Nortman	**Les Normands, ces destructeurs,**
Harto bibuwngan.	**L'achèvent sans pitié.**
Tho nahm her Godes urlub	**Il prit congé de Dieu**
Huob her Gund fanon uf.	**Et arbora son étendard ;**
Reit her thara in Vrankon	**Il passe à cheval les frontières de France,**
Ingangen Nortmannon.	**Il marche contre les Normands.**

Wald her warer rachon	Voulant vraiment se venger
Sina widar sachson	Il aiguise son sachsoram,
Tho ni was iz buro lango	En peu de temps
Fand her hia Northmanno	Il trouve les Normands.
Gode lob sageta	Dieu soit loué, dit-il,
Her sight thes her gereda	Je vois ce que je cherchais.
Ther Kuning reit kuono	Le roi s'avance aussitôt
Sang liot frano.	Et entonne le cantique sacré.
Joh ille samun sungon	Tous répondirent à l'unisson
Kyrie eleison	Kyrie eleison!
Sang was gesungen	Le cantique achevé
Wig was bigunnen.	Le combat commença.
Odar abur Hludwig	Mais Louis, désolé naguères,
Kuning war salig	Était un roi bienheureux.
Gschalde inan, Truthon	Conserve-lui, consolateur,
Bi sinam er grethon.	D'être toujours redouté.

La milice messine se recruta en route des vassaux d'Ennery, Semécourt, Pierrevillers, Moyeuvre, Rombas et Rosselange. Elle arriva vers la tombée de la nuit à *Aspicium,* près de la villa royale de Florange, tout étonnée de ne pas avoir rencontré l'ennemi. Le lendemain, au chant du coq, la troupe du comte Adelhard passe la Moselle à Thionville pour gagner à Yutz la route de la reine Brunehaut. Elle traverse *Caranusca, Ricciacum,* anciens postes romains, et parvient, le 10 avril, aux confins du pays des Mediomatricks, non loin de l'abbaye élevée à *Rotila* (Retel) en l'honneur de saint Sixte, dans l'endroit où la Moselle, resserrée par deux murailles de rochers, se replie sur elle-même et décrit une anse, en latin *circa,* nom qui est resté à la ville de Sierck élevée depuis dans cette baie.

Adelhard étage ses hommes le long de cet amphithéâtre naturel, lorsque tout à coup on entend, dans la direction de Trèves, les échos répéter des chants de guerre. Les Mediomatricks voient s'avancer, rangés en coin, des soldats dont les armures reluisent au soleil. Ils approchent de Remich. Bientôt on peut distinguer leurs armes singulières que les

Francs devaient plus tard adopter après en avoir reconnu l'efficacité par de nombreuses défaites.

Ces échappés du Nord avaient un costume essentiellement militaire. Une tunique serrée à la taille, qui descendait à peine jusqu'aux genoux, rendait leur allure plus dégagée. Ce vêtement et leurs brayes étaient faits de peaux de monstres marins et garnis d'anneaux en fer juxta-posés, mais non entrelacés comme dans les cottes de mailles que les croisés empruntèrent plus tard aux Arabes. Ces anneaux s'agitaient au moindre mouvement; ils garnissaient tout le corps, comme le font les écailles sur un poisson. La tête était protégée par un casque pointu. Leurs boucliers, longs et étroits, étaient coupés par le haut horizontalement et se terminaient en pointe par la base. Ce système d'armes défensives était complété par une massue, une framée et un arc lançant très-loin des flèches barbelées qu'on ne pouvait retirer du corps qu'en le déchirant. Les Francs ne se servaient de l'arc que pour chasser.

Tels étaient les hommes que les Mediomatriks allaient avoir à combattre. Ils reconnurent bientôt, à leur ordre parfait de bataille, les enfants de la Russie. Ceux-ci s'abritant de leurs boucliers qu'ils frappent en cadence, marchent d'un pas mesuré le long de la rive gauche de la Moselle, tout en chantant la saga de Raginor le Pantalon de cuir:

Nous avons frappé de nos épées, dans le temps où, jeune encore, j'allais vers l'Orient apprêter aux loups un repas sanglant, et dans ce grand combat où j'envoyai au palais d'Oden tout le peuple de Heltonglie. De là nos vaisseaux nous portèrent à Ifa, où nos lances entamèrent les cuirasses, où nos épées rompirent les boucliers.

Nous avons frappé de nos épées, le jour où j'ai vu des centaines d'hommes couchés sur le sable près d'un promontoire anglais; une rosée de sang dégouttait des épées; les flèches sifflaient en allant chercher des casques: c'était pour moi un plaisir égal à celui de tenir une belle fille à mes côtés sur le même siége.

Nous avons frappé de nos épées, le jour où j'abattis ce jeune homme, si fier de sa chevelure, qui dès le matin poursuivait les jeunes filles et recherchait l'entretien des veuves. Quel est le sort d'un homme brave, si ce n'est de tomber des premiers? Celui qui n'est jamais blessé mène une vie ennuyeuse, et il faut que l'homme attaque l'homme ou lui résiste au jeu des combats.

Nous avons frappé de nos épées ; maintenant je prouve que les hommes sont esclaves du destin et obéissent aux décrets des fées qui président à leur naissance. Jamais je n'aurais cru que la mort dût me venir de cet Aella, quand je poussais mes planches si loin à travers les flots et donnais de tels festins aux bêtes carnassières. Mais je suis plein de joie en songeant qu'une place m'est réservée dans les salles d'Oden, et que là bientôt, assis au grand banquet, nous boirons la bière dans de larges crânes.

Nous avons frappé de nos épées. Si les fils d'Asslonga savaient les angoisses que j'éprouve, s'ils savaient que des serpents venimeux m'enlacent et me couvrent de morsures, ils tressailleraient tous et voudraient courir au combat, car la mère que je leur laisse leur a donné des cœurs vaillants. Une vipère m'ouvre la poitrine et pénètre jusqu'à mon cœur, je suis vaincu ! Mais bientôt, j'espère, la lance d'un de mes fils traversera les flancs d'Aella.

Nous avons frappé de nos épées dans cinquante et un combats ; je doute qu'il y ait parmi les hommes un roi plus fameux que moi. Dès ma jeunesse j'ai versé le sang et désiré une pareille fin. Envoyées vers moi par Oden, les déesses m'appellent et m'invitent. Je vais, assis aux premières places, boire la bière avec les dieux. Les heures de ma vie s'écoulent, mais c'est en riant que je mourrai.

Ce fier appel à la vengeance et aux passions guerrières est resté célèbre comme l'un des chefs-d'œuvre de la poésie scandinave. Il porte la véritable empreinte du caractère fanatique qui guidait ces rois de la mer.

Bientôt les deux armées sont en présence, séparées par la largeur du lit de la Moselle. Les Mediomatriks se pressent autour de Bertulf et de Wala, en implorant leurs prières et leurs bénédictions. Pendant ce temps les Russes balancent leurs longs boucliers sur les ondes de la rivière. Ils s'en servent comme d'une nacelle et ils rament en cadence, et crient :

Wahalla ! Wahalla !
Nous avons vaincu les Welsches,
Nous avons pris leur pays.
Wahalla ! Wahalla !
Nous leur avons chanté la messe
Des lances, qui a duré jusqu'à la nuit.

Le cœur plein de rage, les Mediomatriks n'attendent pas les ordres du comte Adelhard; ils se précipitent en courant le long de la grève, prêts à lancer leurs javelots. Mais les Russes, hors de la porté du trait, bandent leurs arcs du haut

de leurs esquifs improvisés, et font pleuvoir une grêle de flèches sur les Médiomatricks qui tombent furieux de ces blessures sans vengeance, et meurent en brisant le trait dans leur sein. L'archevêque Bertulf, frappé un des premiers, est emporté par les siens loin du champ de bataille. Les Russes posent le pied sur la rive et se reforment en triangle. Les Mediomatriks les reçoivent avec intrépidité. Ils cherchent à entamer ce triangle de fer à grands coups de pieux et de haches. La mêlée s'échauffe. Les casques sont brisés, les boucliers fendus, la Moselle voit ses eaux se teindre de sang. Trois fois les Mediomatriks sont ramenés par leur comte et leur évêque, trois fois ces chrétiens viennent se présenter en holocauste aux coups de massue des païens. Adelhard disparaît. Les Mediomatriks reculent. Seul, avec quelques dévoués serviteurs, Wala supporte le choc des Russes; comme un digne pasteur qui veut donner sa vie pour ses brebis, il protége la fuite de son troupeau. De sa francisque ébréchée il fauche tout ce qui se présente sous sa main puissante, et se fait un rempart des cadavres des Russes. Godefried, leur chef, s'élance à son tour la framée à la main. Wala le prévient, sa hache part en sifflant; mais, ô douleur! elle se brise contre les anneaux vacillants de l'armure du Russe. Celui-ci aussitôt se rue sur le courageux évêque et le fend en deux, dit la chronique contemporaine.

La nuit vint mettre fin à ce carnage. Les Russes brûlèrent leur morts, et, effrayés de l'étendue de leur perte, ils jugèrent à propos de regagner leur flotte pour revenir se retrancher à Hasselt, sur la Meuse.

Wala et nos pauvres vassaux mediomatriks n'avaient donc pas versé inutilement leur sang pour la défense de leurs foyers. Le pays messin n'en fut pas moins pillé d'une autre manière. De retour d'Italie, l'empereur Charles-le-Gras, devenu roi des Lorrains, vint dans la vallée de la Moselle rassurer les populations. Le 22 mai, il relevait de ses ruines l'abbaye de Pruïm, et il reformait, sous les murs de Metz,

une armée avec laquelle il passa la Meuse à Maestricht pour venir attaquer la forteresse d'Hasselt. La peste et une tempête mirent les deux armées en désarroi. Un traité fut conclu, en vertu duquel les Normands consentaient à se retirer de la Lorraine après avoir reçu une rançon. Leur chef Godefried offrait de se faire baptiser, à la condition de recevoir pour épouse Giselle, fille de Lothaire II et de Valdrade, puis d'être investi, à titre de duc, du gouvernement des Frisons. Ce furent les trésors de saint Étienne, à la cathédrale de Metz, de saint Dagobert, aux églises de Stenay et Mouzon, qui firent les frais de ce déplorable marché. La Lorraine se racheta au prix de deux mille quatre-vingt livres. Charles-le-Gras fut aidé dans cette œuvre de spolation par Raginarius, ce seigneur si rusé qui devait devenir duc de Lorraine, être raillé par les chants de gestes des poètes satyriques et laisser son nom au renard. L'empereur ne s'arrêta pas là : pour acheter la bonne volonté de Giselle, il abandonna à Hugues, son frère, les joyaux de Wala et les revenus de l'évêché de Metz. Pendant une année Hugues eut tout le temps d'appauvrir les abbayes de la Moselle et de dépouiller toutes les églises de leurs ornements d'or et d'argent.

Pendant que le comte Adelhard allait cacher sa honte dans le monastère d'Epternach, dont il parvint à se faire nommer abbé, le 10 février 883, Bertulph mourait de ses blessures à Trèves. Son successeur, Radbod, poussa les Messins à se donner un évêque. La voix de ce digne archevêque fut entendue, et, le 22 avril, le choix du clergé et du peuple porta sur le trône épiscopal un moine de Saint-Gall, du nom de Robert. Il s'attacha d'abord à rétablir les monastères de son diocèse et à augmenter les fortifications de sa ville épiscopale. Cette dernière précaution était prise principalement contre Hugues qui, courroucé de restituer les domaines de l'évêché, montra à son beau-frère Godefried que, tous deux, du chef de Lothaire II, ils avaient droit au partage de la Lorraine. Godefried vint avec ses soldats jusqu'à Louvain.

L'empereur envoya à leur rencontre une armée. Des pourparlers s'engagèrent. Godefried, ce Normand dégoûté de boire de la bière, déclara qu'il lui fallait les coteaux vignobles de la Basse-Moselle pour lui fournir du vin, et il demanda de reporter sa domination jusqu'à Coblentz. Ces conférences se terminèrent par l'assassinat des chefs Normands dans une île du Rhin. Hugues eut les yeux crevés à Gondreville et alla finir ses jours à l'abbaye de Pruïm, où Reginon lui coupa les cheveux.

Sous les ordres du champenois Hastings, occupés à piller les rives de la Seine et de la Loire, les Normands semblent, pendant quelques années, avoir renoncé à la conquête de la Lorraine. Tout à coup ils lèvent le siége de Paris en 889, remontent le cours de la Marne, incendient Troyes, la patrie d'Hastings, puis s'avancent dans la vallée de la Moselle, jusqu'à Toul, qu'ils pillent, et passent dans celle de la Meuse pour saccager Verdun. Ils évitent de s'approcher de Metz, sans doute dans la crainte d'y trouver l'armée d'Arnould, prince que ses qualités guerrières avaient fait choisir pour roi par les Lorrains en 887.

Les Normands ne reparurent plus sur les confins de la Lorraine qu'en 891. Vaincus en Bretagne, ils remontèrent le cours de la Meuse avec une flotte formidable et une armée nombreuse. Ils étaient plus de cent mille hommes. Arnould, occupé sur le Danube, détache une partie de son armée qui se renforce, sur la Moselle, des troupes de Sunderold, archevêque de Mayence. Elle court à Maëstricht, trajet de la Meuse, pour s'opposer au passage du fleuve. Ces troupes arrivent trop tard, les Normands avaient franchi la Meuse à Liége. Faisant une razzia de chariots et de chevaux, ils se jettent rapidement sur Aix-la-Chapelle, menacent les derrières de l'armée lorraine, et la poussent au-delà de la Meuse, quand elle cherchait à se retirer sur Cologne ou Trèves, par la route de Pruïm. Ils l'acculent sur le torrent, la Gulia au nord de l'abbaye de Saint-Trond, domaine de

l'évêché de Metz, et leur cavalerie la met complètement en déroute. A cette nouvelle, Arnould accourt rallier les fuyards sur les bords de la Moselle et leur adjoindre des cavaliers nombreux, puis il s'avance au-delà de la Meuse à la recherche des Normands. Il les rencontre sur la Dyle, au-dessous de Louvain. Fortement retranchés, à l'abri de hauts remparts de terre et de grosses palissades, ils accueillent les troupes allemandes par les cris de Gulia ! Gulia ! pour leur rappeler leur défaite récente. Arnould frémit de rage. Il voudrait livrer bataille, mais il hésite, ne pouvant développer sa cavalerie dans ce pays marécageux. Il convoque alors les chefs de son armée, et leur tient un discours qui, quoique datant du neuvième siècle, peut encore être cité comme modèle de harangue militaire : « Hommes courageux, dit » Arnould, vous fûtes invincibles jusqu'à ce jour, avec » l'aide du Dieu que vous adorez ; souffrirez-vous plus long- » temps les insultes de ces infidèles? Songez que vous avez » à venger le sang de vos pères et de vos frères, versé par » ces païens furieux. Vous voyez votre patrie jonchée des » débris des temples élevés au Créateur sous la dédicace » des saints. Les autels sont encore fumants de leurs in- » cendies. Les prêtres, s'offrant aux coups des ennemis, » sont étendus sur le sol. Et vous avez devant vous les fau- » teurs de tant de crimes ! C'est maintenant qu'il faut agir. » Comme nos chevaux nous sont inutiles, je veux combattre » à pied, suivez-moi seulement. Ce ne sont pas nos outrages, » mais ceux du Tout-Puissant que nous vengeons. Attaquons » donc nos ennemis, Dieu est avec nous ! » A ces mots, il saute à bas de son cheval. L'armée l'imite. Les retranchements sont emportés, les Normands sont rejetés dans la Dyle au nombre de plus de cent mille, et les eaux de la rivière disparurent sous une couche de cadavres. Pour remercier Dieu de cette victoire, Arnould entonna les litanies, et, à la tête de son armée, il exécuta une procession sur le champ de bataille.

Ce désastre ne découragea pas les Normands qui revinrent l'année suivante détruire l'abbaye de Pruïm et s'avancèrent jusque sur les bords du Rhin, aux environs de Bonn. Ce fut leur dernière expédition en Lorraine. Le christianisme commençait à les conquérir à la foi. Un concile se tint à Mayence, en 892, pour chercher des remèdes à tant de maux, et relever les monastères et les églises. Le pays mosellan secoua le manteau de ruines sous lequel il était enseveli. Le laboureur reprit le chemin de sa ferme. De l'invasion de ces barbares du Nord dans la vallée de la Moselle, il ne resta bientôt plus que des tumuli qui attirent encore aujourd'hui le regard du voyageur dans les environs de Remich, de Sierck, et qu'interrogent les archéologues. Le sol est semé de francisques, de framées, de schramsachs, de marteaux, d'éperons, de squelettes décapités sur le territoire de Berg, de Bubange, de Saarbourg, de Metloch, de la Maison-Rouge, de Nennig et de Besch. Dans ce dernier village, en 1814, M. Augustin, de Remich, trouva un sarcophage monolithe qu'il crut être celui de Wala, parce que le squelette portait une croix pastorale au cou et une large épée au côté. C'étaient sans doute les restes d'un autre ecclésiastique, digne compagnon de l'évêque de Metz, car ce dernier reposait dans l'église Saint-Sauveur où les messins lui avaient fait élever une statue avec cette épitaphe :

Divi Vallonis XCII episcopi metensis ossa
Qui quarto Idus Aprilis fuit interfectus a paganis
DCCCLXXXII

Amère dérision des vanités humaines! Cette inscription, témoignage de reconnaissance qui célébrait le martyre du

prélat messin, n'existe plus, tandis que l'archéologie a retrouvé à Gorze la suivante :

VALA PARIET.....

qui rappelle le souvenir d'un mur dont Wala a doté ce monastère. Cette science modeste exhume encore chaque jour à Waldwiesse, à Flastroff, à Kirschnaumen, à Ritzing et sur les hauteurs avoisinant Sierck des débris gallo-francs, vieux témoins de cette lutte héroïque que nos ancêtres ont eu à supporter contre les Russes du IXe siècle. Sur le versant de la colline un village s'est élevé autour d'une chapelle gothique et il porte le nom de Rustroff (village des Russes) sans doute en souvenir de l'invasion des Normands dans la vallée de la Moselle.

Ch. Abel.

Sources : Annales Metenses, Fuldenses, Bertiniani. — Chroniques de Réginon de Prüm, de Sigebert de Gemblours, d'Albéric de Trois-Fontaines. — Mémoires de l'Académie de Metz, notices de MM. Dufresne, V. Simon, Huguenin. — Mémoires de le société archéologique du Luxembourg, notices de MM. Namur et Wurth-Paquet. — Histoire des Normands par Depping.



LES

MATINÉES DE FRESCATI.

XXI.

Le Comité, cependant, avait voulu donner à M. Rœderer un témoignage tout particulier de sa reconnaissance, et inscrire dans la famille, au foyer même du bon citoyen, le souvenir de ses travaux, de ses vertus et de l'affection de son pays. Lui, l'homme simple, austère, dans sa rudesse antique et sa tranquille modestie, n'y eût jamais songé. Il les eût racontés peut-être à ses enfants, et ceux-ci s'en seraient souvenus pour en vivre et le redire aux leurs, voilà tout...

Pour ce Romain attardé, cette tradition-là en devait valoir une autre...

Il était onze heures du matin. M. Rœderer avait chez lui, avec l'évêque de Toul, le princier de la Cathédrale de Metz et les députés des villes de Toul et de Vic; on parlait des grands événements de la veille.

Quand on vint dire que le comité demandait à être introduit.

Se levant aussitôt, M. Rœderer s'excusa près de ses hôtes et vint au-devant des visiteurs qu'il fit entrer dans son cabinet. Puis il leur demanda ce qui les amenait.

Il ne s'y attendait guère, en vérité.

Un membre du comité, M. Mathieu de Rondeville, avocat au Parlement, se chargea de la réponse.

Il présenta à M. Rœderer, en le conjurant de l'accepter, et au nom des citoyens de Metz, un vélin où se lisait — en latin !! — une inscription dont voici, tant bien que mal et en toute humilité, la traduction, mot pour mot et au moins le dessin :

A Louis Rœderer,
Au citoyen excellent
Aussi bien que
Du Sénat suprême
En l'ancien état
Rétabli,
Et plus,
De la félicité publique
Au très-digne coopérateur,
Les très-affectionnés et reconnaissants
Citoyens messins.
An mil sept cent soixante-quinze.

Ceci est évidemment un grave motif de regretter une fois de plus la déplorable manie de ce temps-là, à savoir, de prendre une langue morte pour parler à des vivants. Il semblerait qu'on ne pût glorifier un homme, consacrer un souvenir, que par des semblants de latin souvent dignes de Desfonandrès. Et pour les faire lire à tout le monde, voilà qu'il les faut travestir en semblants de français !

On pardonnerait tout au plus le latin au président Hénault, au cardinal de Polignac, ou au Père Desbillons.

Ainsi le fils de M. Rœderer ne put comprendre cet hommage que la reconnaissance et l'admiration d'une ville décernaient à son père que le jour où il sut assez de latin pour avoir peur de le traduire.

— Heureux pourtant les fils qui peuvent lire leurs premiers mots et essayer leurs premières pensées de vie dans les souvenirs de gloire de leurs pères ! —

M. Rœderer, plein d'émotion et de joie, répondit quelques paroles dignes et chaleureuses, comme il en savait dire, et trouva encore qu'il n'avait pas autant fait qu'il méritât un tel honneur. Il dut certainement compter cette heure-là dans les plus belles de sa vie.

Au sortir de chez lui, le comité se rendit chez le notaire Chevrel, où il fit dresser un acte authentique de cette offrande et de sa réception.

Voici cet acte, copié sur la minute même demeurée aux mains de M. Chevrel, et que le titulaire actuel de l'étude, M. Auguste Rollin, a bien voulu communiquer, avec une grâce et une obligeance parfaites :

6 octobre 1775. *Au timbre de trois sols de Metz et Sedan.*
N° 145.

Aujourd'huy, vendredy, sixième jour du mois d'Octobre mil sept cent soixante-quinze, de relevée.

Sont comparus par devant les Conseillers du Roy, Notaires à Metz soussignés, en l'étude de Me Claude-Charles Chevrel, l'un d'eux,

Messieurs

Claude-Nicolas Dondey de Saint-Maurice, avocat en Parlement, demeurant à Metz, place de l'hotel de ville, paroisse Saint-Victor.

Jean-Baptiste Thyrion, apoticaire demonstrateur en chimie et de la société Royalle des sciences et des arts de Metz, y demeurant rue du Faisant susditte paroisse Saint-Victor.

Jean-François Lagrave, négociant à Metz, y demeurant rue de la Teste d'Or paroisse Saint-Simplice.

Pierre — Lepayen Croisille, négociant en la même ville, y demeurant, place Saint-Jacques, susditte paroisse Saint-Victor.

Noel Cheneval, aussy négociant à Metz, y dem^t^ place de l'Hôtel de ville paroisse Saint-Victor.

Joseph-Benoist Adam, huissier de la Connétablie à Metz, y demeurant rue de la Vieille-Boucherie, paroisse Saint-Martin.

Jacques Marly, l'^é^, négociant et juge consul des marchands à Metz, y demeurant place Saint-Jacques, paroisse Saint-Victor.

Martin — Chevalier, négociant à Metz, y demeurant même place et paroisse.

Dominique Pantaléon, Essayeur de la Monnoye à Metz, y demeurant, rue et hotel des Monnoyes, paroisse Saint-Simplice.

Jean-Baptiste Collignon, imprimeur, libraire à Metz, y demeurant rue derrière le Palais, paroisse Saint-Victor.

Pierre-Louis — Bouchard, marchand libraire à Metz, y demeurant susd. rue et paroisse.

Louis — François, maître horloger à Metz, y demeurant susdite rue et paroisse.

François — Mouzon, marchand de draps et négociant à Metz, y demeurant rue Fournirue, paroisse Sainte-Croix.

Charles-Augustin Robiche, négociant à Metz, y demeurant rue du Collège, paroisse Saint-Simplice.

François — Mathieu de Rondeville, avocat au Parlement, demeurant en cette ville, rue du Haume paroisse Saint-Victor.

Pierre — Dosquet, secretaire du Roy, demeurant à Metz place de Chambre, susditte paroisse Saint-Victor.

François-Simon — Dauphin, Procureur au Parlement, demeurant à Metz Place Chappé ~~~ paroisse Saint-Simplice.

Albert — Brondex, Directeur des Petites affiches des Provinces des Trois Évêchés et de la Lorraine, demeurant à Metz, rue des Recolets paroisse Sainte-Croix.

François-Etienne Barbé, Conseiller du Roy, Directeur de la Monnoye à Metz, y demeurant rue et hotel des Monnoyes, paroisse Saint-Simplice.

Augustin Spol, marchand bijoutier jouaillier à Metz, y demeurant rue de la Vieille-Tappe paroisse Saint-Victor.

Pierre-Barthelemy Verdun, confiseur à Metz, y demeurant à Metz rue derrière le Palais susditte paroisse Saint-Victor.

Louis — Garnier, marchand boutonnier à Metz, y demeurant place Saint-Jacques, susditte paroisse Saint-Victor.

Etienne — Midard, maitre en Chirurgie à Metz, y demeurant rue de la Grande Maison — paroisse Saint-Martin.

Et Pierre — Chailly, maitre Bourrelier à Metz, y demeurant place Coquotte, paroisse Saint-Simplice.

Tous composant avec ledit Me Chevrel, le premier d'entre eux, et Me Jean Baptiste Grosset, Conseiller du Roy, Notaire, l'un des soussignés, la Société de Bourgeois connue sous le nom de Comité, qui a pris la liberté d'addresser à Monseigneur le garde des Sceaux de France, à Monseigneur le maréchal duc de Broglie gouverneur de cette

Province et y commandant en chef, à Nosseigneurs les ministres d'Etat, à Monseigneur de Montmorency Laval, Évêque de Metz, Prince du Saint Empire, à Monsieur de Calonne, Intendant de cette Province et autres personnes en place, divers mémoires à l'effet d'obtenir des bontés et de la justice du Roy, le rétablissement, effectué le jour d'hier, du Parlement de Metz, qui avait été supprimé au mois d'octobre mil sept cent soixante onze.

Lesquels voulant donner à Monsieur Pierre-Louis Rœderer, Avocat au Parlement, Batonnier de son ordre et Doyen de Messieurs les Substituts de Monsieur le Procureur général, des témoignagnes de la reconnaissance qu'ils lui doivent pour les peines et les soins qu'il a pris et qu'il s'est donné à l'effet d'obtenir ce rétablissement tant désiré; Ont pensé que rien ne pouvait mieux remplir leur intention, que de l'insérer dans un Tableau qui put aisément estre vu et passer à la postérité.

En cet Etat ils ont fait graver en lettres d'or sur un vélin blanc de deux pieds cinq pouces de haut sur un pied dix pouces de large, l'inscription suivante.

P. Ludovico Rœderer
Civi optimo
Nec non
Senatus supremi
In pristinum statum
Restituti
Imò
Felicitatis publicæ
Dignissimo cooperatori
Amantissimi gratulantur
Cives metenses.
Anno MDCCLXXV.

Ils ont ensuitte fait mettre cette inscription sous un verre blanc, puis renfermer dans un cadre de six pouces d'épaisseur de bois sculpté doré, terminé par une couronne civique ayant douze pouces de long, sur huit de haut le tout dans œuvre.

Ce fait la d. inscription, formant ainsi tableau, a été présentée ce jourd'huy à mondit sieur Rœderer et placée dans son cabinet en face de la porte d'entrée : et il lui a été fait par les comparants, Me Mathieu l'un d'eux portant la parolle, un discours auquel il a répondu d'une

manière la plus honeste et la plus pathétique qu'il soit possible d'exprimer, et duquel discours la teneur suit :

« Monsieur, c'est une foible partie des admirateurs de votre vertu » qui sentant chaque jour plus vivement le prix des services que vous » leur avés rendus et des travaux constans aux quels vous vous êtes » livré pour leur salut, viennent vous supplier d'agréer un léger temoignage de leur eternelle gratitude. Il nous faudroit, Monsieur, mille » langues et mille cœurs pour vous peindre avec énergie tout ce que » nous sentons. La langue vivante nous servira à raconter les obligations que nous vous avons et a chanter vos louanges en public » et dans nos familles pendant que la Providence sensible à notre » félicité vous conservera à notre tendresse. Mais cette langue, quelqu'étendu que soit l'usage que nous en faisons, ne suffira jamais » pour nous acquitter entierrement de la dette que votre devouement pour notre cité nous a fait contracter. Approuvés donc que » nous invoquions encore le secours d'une autre langue, qui quoique » morte, n'en est que plus invariable, pour transmettre à notre postérité les restes de notre dette et la totalité de nos sentimens. Il » ne s'agit que de les faire connoitre à cette Postérité pour concevoir l'assurance qu'elle y satisfera. Vous n'avés pas nombré les » démarches tendantes à notre bonheur. Il est bien juste que nos » actions de grâces soient sans mesure dans leur perpétuité comme » dans leur sincérité. »

Et à la remise de ce Tableau se sont trouvés,

Illustrissime et Reverendissime seigneur, Monseigneur Desmichels de Champorcin, Évêque comte de Toul, Prince du Saint Empire.

M. Boquelle, Père Lieutenant général au bailliage de Vic.

M. Boquelle, Fils, Procureur du Roy de la Maîtrise des Eaux et Forêts de la même ville.

MM. Christophe François Boursier et Remy La Capelle, Notaires Royaux et Apostoliques et Procureurs au Bailliage et siège Présidial de la ville de Toul.

M. le Bègue de Majainville, Princier et Chanoine de la Cathedralle de Metz.

M. Dorvaux, ministre de la maison des Chanoines Reguliers de l'ordre de la Sainte Trinité de cette ville.

M. Huem chanoine régulier du même ordre.

MM. Chenu, Sequer, Lajousse et Lajeunesse, avocats au Parlement et habitants de cette même ville.

M. Rouyer aussy Avocat au Parlement, résident en cette ville.

M. Emmery le jeune, procureur au Bailliage et siége Présidial de cette ditte ville de Metz.

M. Maujean, Greffier commis au bureau des finances de la même ville.

Et le sieur Grisel, huissier au Parlement de Metz.

Dont et de tout ce que dessus, il a été fait et dressé le présent acte pour servir et valoir en tout tems et a qui il appartiendra, ce que de raison, et duquel il sera délivré expedition à M. Rœderer par le d. Me Chevrel, notaire, l'un des soussignés, lequel demeure par ces presentes autorisé a en delivrer aussy à touttes personnes qui lui en demanderont.

Fait et passé à Metz en l'Etude du dit Me Chevrel, Notaire, les jour, mois et an désignés en teste des présentes, et ont signé. Pantaléon, conseiller du Roy son essayeur à la Monnoye — Barbé — Dosquet — Mathieu de Rondeville — Midard — Dauphin — Bouchard — Thyrion — Jacques Marly ancien juge Consul — Lagrave — C. A. Robiche — Verdun Lainé — Adam — Brondex — Collignon — L. François — L. Mouzon — Spol Lainé jouâillier — Lepayen Croisille — Pierre Chailly — L. Garnier — Dondey St Maurice — Chevalier — Noel Cheneval — Grosset — Chevrel —

Controllé à Metz le 20 8bre 1775. R. quatorze sols.

Et comme tout cela est bien signé, bien coté, bien paraphé! Et ces bonnes vieilles signatures aux galbes chantournés, pomponnés, tarabiscotés! Elles font ressembler cette huitième page à un toughra oriental; on dirait d'un de ces dessins impossibles que trace la fantaisie sans nom d'un enfant.

Et regardez-les bien, si vous aimez — comme il le faut — les choses d'autrefois ; étudiez-les — cela en vaut la peine — voyez-vous dans leurs lignes tremblées ou fermes, serrées ou fuyantes, silencieuses ou bavardes, dirait-on, voyez-vous le caractère de ceux qui les ont faites? Celle de M. Mathieu (de Rondeville) seulement: tout son discours en tient et y tient....

Il y a, au demeurant, quelque chose de touchant, de

profondément affectueux et honorable dans cette idée qui élève à la hauteur d'un acte authentique, devant passer à l'avenir, ce simple récit d'une visite où de modestes citoyens offrent à un autre des leurs un souvenir de leur cœur. Ils veulent que ce soit solennel comme la pose de la première pierre d'un palais, d'une église, d'une citadelle: c'est un monument pour eux, et ce monument-là en vaut bien un autre.

Vous aurez beau faire, disent-ils, vous, homme austère, homme qu'effraie le bruit et qui n'aimez que la tranquille émotion du foyer; vous voudrez, peut-être, dans votre fière modestie, dans votre sauvage timidité, ne montrer qu'à votre fils ou à votre ami cette couronne de citoyen que nous vous donnons aujourd'hui. Vous êtes heureux, sans doute, en songeant que l'histoire n'en parlera pas, et que, nous autres morts, ce sera fini. Vous l'avez méritée; que ce soit assez pour vous. Pourquoi cette inscription vivrait-elle ailleurs que dans votre demeure où elle sera comme un exemple?.....

Eh bien, en cela, nous, vos amis, qui sommes prêts à vous obéir pourtant, nous vous désobéissons. Nous courons d'ici écrire ce que vous avez fait, ce que nous vous avons dit, ce que notre admiration et notre amitié vous ont offert. Pourquoi vous aimons-nous tant? Pourquoi nous avoir fait tant de bien? Vous êtes à nous, maintenant, car on est à ceux que l'on rend heureux. Et tout cela aura lieu malgré vous, si vous y tenez; et tout cela nous le signerons tous, de nos belles signatures d'honnêtes gens, afin que chacun y croie et que chacun s'en souvienne!...

Et ils ont couru, et ils ont signé comme ils avaient dit. Ils ont même attesté que d'illustres personnages y assistaient. — Oh! ils n'ont rien oublié! — Ils ont signé au bout de huit belles grandes pages, sur ce papier à grain, fort, solide, que le temps n'a pu que jaunir un peu, et qui en est, certes, fort embelli. Et, en vérité, le *Timbre Royal à trois sols* n'y manque pas, tout en haut, à la première page,

comme pour dire d'avance : tout ce que voici là-dessous est vrai, croyez-y....

Et relisez ces détails : « Ils ont fait mettre cette inscrip-
» tion sous un verre blanc, puis renfermer dans un cadre
» de six pouces d'épaisseur de bois sculpté doré... ayant
» douze pouces de largeur sur huit de haut... la dite inscrip-
» tion... placée dans son cabinet, en face de la porte d'en-
» trée... »

N'est-ce pas une sorte de cérémonial, une espèce d'installation solennelle, de violence affectionnée qui dit toujours : Vous voudriez le mettre ailleurs, loin des regards, pour vous seul... moi je dis et je veux qu'il soit là, devant cette porte où passent tous ceux qui ont besoin de vous — et le nombre en est grand — où tous le verront. Que vous le vouliez ou non, cela sera.

Et ne vous semble-t-il pas voir d'ici cette porte ouverte, comme celle de la maison antique, ce cadre doré suspendu sur la tête du sage penchée sur le travail, protégeant le seuil de ce cabinet où s'arrête le bruit, où demeurent seuls le silence, l'étude, la méditation, la simple et rude vertu des anciens jours ?

Bien vrai, de ces huit pages raides, correctes, aux marges majestueuses, aux lettres droites et comme des épées brunies de rouille, de ces noms plébéiens, tranquilles, jetés là les uns auprès des autres, sans suite ni place, comme se valant tous, il monte comme un parfum de droiture, de franchise, de sincérité qui fait que l'on touche avec respect ce vieux papier terni qui dort dans son carton depuis quatre-vingts ans, laissant autant d'honneur peut-être à ceux qui l'ont signé qu'à celui qui l'a reçu.

A. Toutain.

(*La suite prochainement.*)



DOCUMENTS INÉDITS.

Copie de la donation faite aux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, par les chanoines de l'église Notre-Dame de la Ronde de Metz, de l'Église de Sainte-Barbe.

Au nom de Dieu, ainsy soit-il, nous, prévot, chanoines et Chapitre de l'Église collégiale de nostre Dame la ronde en la ville de Metz, cap[t] (capitulairement) assemblés, comme nous voulons faire quand nous traîtons des affaires de n[re] chapitre, faisons scavoir à tous et un chacun par ce p[t] (présent) instrument qu'ayant reconnu que MM[rs] les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise Cathédrale de Metz pour ayder et avancer la gloire de Dieu, son sainct service et l'honneur de ses saincts et pour exciter la dévotion et procurer le salut des âmes en ce pays de Metz avons libéralement à perpétuité et irrévocablement donné, cédé, quitté et transféré leur Église de Madame saincte Barbe située en leur Seigneurie surnommée de S[te] Barbe aux révérends pères bénédictins réformés de la congrégation de S[te] Vanne et de S[t] Hydulphe avec pouvoir de bastir auprès d'icelle des logements nécessaires à leur profession pour y establir et entretenir autant de leurs religieux qu'ils y pourront nourrir avec leurs privilèges, franchises et immunités ordinaires et accoutumées et pour ce faire plus facilement, ils leur auraient donné de plus quelques maisons, terres, et jardînages, èz environs de lad. Eglise de S[te] Barbe et quelqu'autre donation ou argent, le tout légué tant à leur Chapitre qu'à la dite Eglise de S[te] Barbe par aucuns de leurs confrères, trépassés, nous désirant coopérer à un si grand bien avons cru juste et raisonnable d'y apporter de notre part autant que pourrons et en ce qu'il nous touchait pour un si pieux et louable dessein et ce tant plus que les dits RR Péres nous en ont instamment priés, de ce est il qu'après avoir mêmement pesé et considéré le tout, nous d'un consentement unanime et de pure et franche volonté pour les fins susdittes de la gloire de Dieu

et du salut des âmes, avons aussi donné, cédé, quitté et transféré et par ces ptes (présentes) donnons, cédons et transférons à perpétuité et irrévocablement auxdits RR. frères bénédictins tous les droits, juridictions, et prétentions que nous avions ou avoir pouvions en lad^{te} Eglise de Madame Ste Barbe soit aux offrandes, ou aux offices des bons jours de l'année ou tel autre droict que ce soit, ou puisse être, réservés néanmoins ceux qui appartiennent ou peuvent appartenir à notre vicaire ou aux paroissiens dudit lieu de Ste Barbe, soit à cause que lad^{te} église est annexe de notre paroisse de Retonfey de laquelle nous sommes Curé primitif et collateur, soit pour toutes telles autres considérations qui nous ayent pu ou puissent donner aucunes autres juridictions ou prétentions en lad^{te} Eglise pour ce qui nous regarde sans encore néanmoins toucher en tous les droicts et juridictions qu'avons et avoir pouvons en la création des Eschevins et Officiers de l'Eglise en lad^{e} annexe et en la présentation à la Cure de Retonfey et aux rentes et revenus tant en dimages qu'autrement qu'avons en qualité de Curé primitif tant du dit Retonfey que de lad^{e} annexe de Ste Barbe, cédants à tous autres droits pleinement et entièrement sans en excepter ou réserver aucun sinon ce qui est spécifié ès présentes, et de plus avons consenti à l'avenir, consentons librement en tout ce qui nous touche ou peut toucher à l'avenir à ce que lesdits pères Bénédictins s'établissent audit lieu de Ste Barbe et y jouissent de leurs privilèges, franchises et immunités pour eux et leurs domestiques tout de mesme qu'ils sont par tout ailleurs où ils ont des monastères et priorés promettant pour nous et nos successeurs de ne les y troubler jamais n'y molester le tout néanmoins que pour cette n^{re} (notre) libérale donation, cession et consentement, ils payeront tous les ans à Noel en signe de reconnaissance à notre Eglise de N^{re} Dame La Ronde deux livres de cire de quoy ils nous donneront lettres reversables en la perception des présentes, moyennant quoy nous promettons pour nous et nos successeurs de tenir, garder et observer tout ce que dessus, ferme stable et irrévocable à jamais en foy de quoy nous avons fait signer les partis par nostre Secrétaire et y apposer le Scel de notre Chapitre qui furent faites en une Assemblée ordinaire, le premier jour du mois de May l'an de Notre Seigneur mil, six-cent-trente-quatre.

(Archives de la Préfecture, séminaire Saint-Simon).



Conditions soubs lesquelles on prétend de traicter pour le restablissement des Religieux Bénédictins dans l'Eglise de Saincte-Barbe.

Primo que lesdicts Religieux Bénédictins de la congrégation de S[t] Vanne seront restablis dans ladicte Eglise de S[te] Barbe et jouiront de tous les effets des traictés de donations, cessions, privilèges faicts aux dits Religieux par Messieurs les vénérables Chanoines de la Cathédrale de la ville de Metz, en datte du 22[e] avril 1634 et de Messieurs les Chanoines de Nostre Dame La Ronde en datte du premier May de la mesme année.

2[e] que lesdicts Religieux feront le service divin et exécuteront toutes les fonctions curialles dans lad. Eglise tant pour les hants (habitants) de S[te] Barbe que pour ceux de Cheuby et Avancy, tandis que lesd. villages demeureront en l'estat où ils sont à pnt (présent), c'est à dire qu'on ne célébrera qu'une messe paroissiale pour ces trois susd. villages en lad. Eglise de Saincte Barbe dans l'autel de l'un des collatéraux au choix desdits habitants auquel autel se feront toutes les fonctions curialles soubs l'autorité de Monseigneur l'Evesque.

3° que lesdicts Religieux bénédictins renonceront à toutes les grosses et menues dixmes qu'ils pourraient prétendre en lad. annexe et lieux despendans.

4° que le sieur Curé de Retonfey renoncera à toutes les oblations, droits et (le mot est laissé en blanc) qu'il pourrait prétendre dans la dicte église et lieux despendans.

5° que ledict sieur Curé et les paroissiens se déporteront de l'arrêt par eux cy devant obtenu le 30 Juillet 1660, lequel arrêt demeurera nul en vertu du présent traicté.

6° que toutes les reliques de S[te] Barbe et autres, tous joyaux, ornements, calices, livres, linges et tous autres meubles appartenant aux dicts religieux leur seront restitués et ceux qui dépendent de la paroisse seront remis ez mains du Mainbourg.

7° que les deux cloches qui sont pntem[t] (présentement) dans le clocher seront à l'usage commun tant desdicts Religieux que des paroissiens.

que le Supérieur establi à Ste Barbe sera en droit d'exercer toutes les fonctions curialles tant par lui mesme que par tel autre de ses religieux approuvé qu'il jugera à pros (propos); lequel jouira de tous les droicts, casuels dont jouissent les cures.

8e qu'attendu que lesd. Religieux ne peuvent pas se battir proche l'Eglise comme il est nécessaire sans avoir la place qui servait autrefois de cimetière auxd. paroissiens, lad. place sera cédée aux dits Religieux, en leur rendant une autre place pour leur servir de cimetière.

9o que lesdits Religieux pourront faire démolir le reste de la tour de la vieille Eglise et se servir des matériaux d'icelle pour la construction de leur bastiment.

Xo que le présent traîté sera ratiffié par le Chapitre général et homologué au Parlement de Metz.

(Archives de la Préfecture, séminaire St-Simon).



Lettre missive des seigneurs voués du ban de Holacourt, au chapitre St-Sauveur de Metz, pour se plaindre du choix que le chapitre avait fait du sr Guersat, en qualité de maire de la commune de Holacourt.

MM. les doyens et chapitre de St Sauveur de bon cuer nous recommandons à vous nous vous tenons bien recors du départ que nous heumes au lieu et moien touchant au fait de la marrie Doullacourt (Holacourt). Vous francs que fumes daccort ensemble que feriez ung maire dung homme de la moienne sorte de la taille maintenant vous aves fait maire Mangin Guersat qui est hungs des plus hauts de la taille et qui est suspitionné de non est net c'est que nous vous prions et amiablement recognoître en ensuyvant ledit depart qui veulliez mettre ung maire de moienne taille ainsi que francs qu'il fut dit et consenty par commandement accord ou néantmoins s'il vous semble que ne le debves cart si nous le mandez par ce pourteur et fait votre responce nous aurons notre advis car nous ne somes point déliberez et lendurez en cette marrie. — Sur

ce vous disant a Dieu qui fait garde de vous de Letricourt cestuy juedi feste des unze mil vierges mil V^e et XII.

Les tous vostres les seigneurs
woués Doullancourt.

(Archives de la Préfecture, chapitre St-Sauveur de Metz.)

Lettre missive de Philippe des Armoises, abbesse du couvent de Ste-Claire de Pont-à-Mousson, annonçant qu'elle a reçu une certaine somme qui était due au couvent par le chapitre St-Sauveur de Metz.

Jesus-Maria.

Je seur Philippe des Armoises humble Abbesse du pauvre couvant de saincte Claire du pont-amousson ensemble toutes mes seurs Religieuses dudit couvant — recognaissons avoir reçeu de messieurs les chanoines de l'Esglise Sainct-Saulveur de Metz la somme de dix-huit franctz monnoie de Metz en évalluation de quatre quartes de Bled quil nous debviens pour les années mil-cinq-cens quatre vingt-et-neuf et mil cinq cens quatre vingt et dix assavoir deulx quartes pour chacune année que feu monsieur Désidery que dieu absolve qui était chanoine de la ditte Eglise a legué par Testament pour chacun an pour Dieu et en aulmosne à la niepse seur Marie Roucel qui est Religieuse en nostre dit couvant, de quoy lesdits seigneurs chanoines ont très bien faict leur debvoir de nous délibvrer ledit argent est nous en tenons content et bien payer en tesmoingt de se avons ciy dessoubs fiché le sell de notre dict couvant le 8e jour de febvrier — 1591.

Seur Philippe des Armoises humble Abbesse.

(Le tout est de la même écriture).

(Archives de la Préfecture, chapitre Saint-Sauveur de Metz.)

A MADAME DE V***.

LE PETIT CHAPERON ROUGE.

Conteur divin qui du Petit-Poucet
En traits charmants a su tracer l'histoire,
Du Maître-Chat éterniser la gloire
Et faire aimer les amours de Riquet,
Souffre, Perrault, que ma muse stérile
Sur ton récit enlace quelques vers,
Comme un vieux pin qui d'un lierre inutile
Laisse charger ses rameaux toujours verts.
Ah! si l'étreinte de ma muse
Ne te faisait dessécher jusqu'au cœur,
Malgré l'effort d'une main qui s'abuse
Si tu gardais un reste de fraîcheur,
Là serait mon unique excuse,
Là serait ton plus grand honneur.

Il était au village une petite fille,
Vive, jolie et si gentille
Qu'on n'eût jamais su voir de plus aimable enfant.
Aussi sa mère en faisait une idole,
Mais plus encor sa mère grand;
La bonne femme en était folle.
Elle lui fit un petit Chaperon
De couleur rouge, à la taille coquette,
Et la petite en semblait si bien faite
Que de partout lui vint et lui resta le nom
De petit chaperon.
Sa mère, un jour, ayant fait des galettes
Lui dit: — Pars et vas tout courant
Au logis de ta mère grand.
Prends ces gâteaux. Il faut aussi que tu lui mettes

Du beurre frais tout plein ce petit pot ;
On m'a dit qu'elle était bien malade. — Aussitôt
Le petit chaperon, sans tarder davantage
Et sans qu'il fût besoin d'ajouter un seul mot,
— Ceci se recommande aux enfants comme il faut, —
Partit et s'en alla tout droit vers le village
Où la bonne femme habitait.
Mais tandis qu'elle traversait
L'ombre de la forêt voisine,
Voilà qu'un animal d'assez méchante mine
Au détour d'un sentier apparaît tout à coup:
C'était un loup.
Il eût fait de l'enfant bien volontiers rapine;
Mais le bruit que faisaient deux pauvres bûcherons
Suffit à refroidir son humeur assassine.
Sachez bien qu'avant tout les méchants sont poltrons.
— Rusons, dit celui-ci comme tous ses semblables.
Et là-dessus d'un ton léger,
Avec des propos agréables,
Comme peut faire un loup qui cherche à vous manger,
Il se met à l'interroger,
Lui demandant le but de son voyage.
La pauvre enfant ignorant du danger
De s'arrêter à semblable étranger
Lui dit sans y songer
Davantage:
— Je vais au plus prochain village
A ma grand'mère apporter promptement
Galette fraîche et petit pot de beurre
Que vous voyez, Monsieur, posés si proprement.
— Est-ce bien loin qu'elle demeure?
— Oh! oui, bien loin, derrière ce moulin
Que vous voyez au-delà du chemin.
— Eh bien! je veux aussi visiter ta grand'mère,
Et comme il reste encor bien du chemin à faire,
Voyons qui le premier chez elle arrivera.
Prends par ici, je passerai par là.
— Je le veux bien, répond la petite indiscrète.
Alors des deux chemins avisant le plus court

Voilà notre méchante bête
Qui court.

Le Chaperon dans la plaine fleurie
Suit d'un pas inconstant le sentier le plus long,
Va s'égarant dans la prairie
S'efforçant à saisir maint brillant papillon,
Ou cueillant d'une main légère
Les plus riantes de ces fleurs
Dont le printemps couvre la terre
Comme d'un vêtement aux splendides couleurs.
Mais alors que le temps s'écoulait de la sorte
Le loup de la grand'mère avait atteint la porte.
La vieille entend un petit choc
Toc! toc!
— Qui frappe? — Ouvrez, répond une voix contrefaite,
C'est votre petit Chaperon
Qui vous apporte une galette
Avec du beurre frais plein ce petit bidon;
C'est un cadeau que maman vous envoie.
La mère grand toute pleine de joie,
Mais ne pouvant quitter son lit,
Dans son empressement lui dit:
— Hâte-toi, ma chère fillette
Et surtout ne reste point là;
Tire la chevillette
Et puis la bobinette
Tout aussitôt cherra.
A peine elle a parlé que de cette manière
Le loup entre; il bondit sur la pauvre grand'mère,
Il la saisit et l'étrangle si bien
Qu'il la dévore en moins de rien;
Depuis trois jours entiers il était à la diète.
Cela fait, il remit la bobinette
Et puis étendu dans le lit
De la grand'mère, il attendit
Que pour le Chaperon la porte se rouvrît.
Après quelques instants d'attente
— Ah! ces loups ont un cœur de roc! —

Une petite main vient à frapper: Toc! toc!
— Qui va là? lui répond une voix éclatante.
La petite en trembla, mais en considérant
Que sans doute sa mère grand,
Ainsi qu'on l'avait dit, était fort enrhumée
Et n'avait point sa voix accoutumée,
Elle dit en se rassurant:
— C'est moi, bonne maman, ouvrez-moi votre porte,
Maman m'a fait partir exprès;
Votre Chaperon vous apporte
Bonne galette et beurre frais.
— Ma chère enfant, tire la chevillette
Et tu verras tomber la bobinette.
Le Chaperon rouge ainsi fit.
Quand caché sous la couverture,
Entrant dans la chambre, il la vit,
Le loup lui dit de sa voix la moins dure
Qu'autant qu'il put il adoucit:
— Bien, mon enfant, dépose sous la huche
Et ta galette et ta petite cruche
Et viens auprès de moi te coucher dans mon lit
Afin d'attendre l'appétit.
Le Chaperon rouge obéit,
Et sans tarder se déshabille,
Le loup, comme un malade, était entortillé
Entre les draps; mais la petite fille
Ne l'eut pas plutôt vu dans son deshabillé
Qu'elle en fut étonnée à ne s'en pouvoir taire.
— Mère grand je ne savais pas
Que vous eussiez de si grands bras,
— C'est pour mieux t'embrasser, ma chère enfant. — Grand'mère,
Que vous avez la jambe longue! — Enfant
C'est pour mieux courir. — Mère grand
Que vous avez de bien grandes oreilles!
Je n'en vis jamais de pareilles!
— C'est pour ouïr plus clairement.
— Mère grand, vous avez le regard bien farouche
Et puis surtout de si grands yeux!
— Mon enfant c'est pour y voir mieux.

— Oh! ma mère grand, quelle bouche!
Si je regardais au dedans
J'y verrais de si longues dents!
— C'est pour mieux te manger! — La bête
A ces mots sur l'enfant se jette.
Et d'un seul coup
Le pauvre Chaperon est mangé par le loup.

Vous demandiez un conte à qui n'en sait point faire.
Toujours soigneux de ne point vous déplaire,
Je prends la plume, aucun sujet ne vient;
Madame, c'est à vous que la faute appartient,
Je veux vous obéir et non vous satisfaire.
Ne sachant inventer il fallut travestir
Et défigurer à plaisir,
Oubliant que la bonne prose
Vaut mille fois les mauvais vers
Qui ne sont rien que la prose à l'envers.
Perrault — il ne vit plus — me pardonne. Eh bien! j'ose
Offrir à vos bontés ma muse et ses travers;
Car, croyez-m'en, n'est-il point quelque chose
Qui vaut ce qu'en personne Apollon eût dicté?
C'est la part qu'en ceci nous prendrons l'un et l'autre.
Dans la mienne est un peu de bonne volonté,
Et vous saurez tirer, Madame, de la vôtre
Beaucoup de grâce et d'amabilité.

R. T. M.



CHRONIQUE.

L'abondance toujours croissante des matières fait à la chronique des arts une place si petite qu'à peine pouvons-nous enregistrer en courant les faits et gestes de l'actualité artistique. Essayons néanmoins de tenir à jour cette intéressante comptabilité. Depuis l'ouverture de la saison musicale il s'est formé deux sociétés chorales qui mettent en honneur, à Metz, le lyrisme chantant. *La Société de Sainte-Cécile* se présente la première dans l'ordre de date; institution autorisée, la Société de Sainte-Cécile, fondée sous la direction de M. Beaudot, compositeur messin, comprend un nombre déjà élevé d'adhérents, et elle a inauguré brillamment son existence dans un concert donné le mois dernier à l'hôtel de ville, au bénéfice de la Société de bienfaisance dite des Ecoles. Elle a donné sa mesure dans l'interprétation véritablement distinguée du chœur des *Chasseurs* de Weber, et d'un chœur de Mendelsohn. Ce concert a fait grande sensation.

Nous avons ensuite l'*Orphéon messin*, sous la direction de M. Mouzin. Cette société, émanation directe de la société de musique, dont M. Mouzin est le directeur, se recrute parmi les élèves spéciaux de cette institution et parmi les jeunes ouvriers adultes du cours industriel, qui reçoivent le soir des leçons de musique vocale. L'*Orphéon messin* s'est fait entendre et a mérité des applaudissements au concert de M. Godefroid, qui a eu lieu le vendredi 22, à l'hôtel de ville.

Enfin, on le voit, l'influence de l'Allemagne, notre proche voisine, commence à se faire sentir dans notre ville. Les sociétés chantantes jouent de l'autre côté de la frontière un grand rôle dans les habitudes des populations; peu à peu elles ont modifié leurs goûts et même leurs mœurs, et l'on peut dire que le goût de la musique s'est tellement généralisé qu'il est passé dans le sang, et que nos voisins ont des qualités artistiques héréditaires. Espérons qu'avec le temps les mêmes causes amèneront les mêmes effets.

M. Godefroid, l'incomparable harpiste, a donné vendredi un concert qui avait attiré à l'hôtel de ville une affluence d'élite. Nous n'avons pas la prétention de caractériser ce magique talent qui est tout simplement sans rival, nous dirons seulement que la harpe, sous ses doigts, n'est plus la harpe, c'est un instrument ineffable

qui fait vibrer toutes les notes du clavier de l'âme, qui exprime toutes les charmantes fantaisies, qui possède à la foi le charme, la sensibilité, l'énergie. Avec une grande puissance de volonté on arrive à être maître des ressources matérielles d'un instrument, mais il faut que le génie, l'esprit, tout ce qui constitue l'être moral privilégié, vienne féconder le talent acquis et lui donner un idéal. Quand on possède ces deux éléments indispensables à la gloire d'un grand artiste, on s'appelle Thalberg, Dorus, Godefroid. M. Léon Fleury, de l'opéra, chanteur de mérite, accompagne M. Godefroid et complète le programme de ses concerts. Un seul concert ne pouvait satisfaire les admirateurs du célèbre harpiste; une seconde soirée, encore plus exhubérante d'enthousiasme que la première, a eu lieu mercredi. Godefroid, du moins, a trouvé à Metz des appréciateurs et des fanatiques. Tous les talents voyageurs, hélas! n'en peuvent pas dire autant!...

Le théâtre est toujours dans une bonne voie de prospérité. Le dernier opéra d'Halévy, *Jaguarita,* a obtenu un grand succès sur notre scène; quatre ou cinq représentations ne l'ont pas encore épuisé. C'est que l'ouvrage, remarquablement monté, se produisant dans un cadre de décors et de costumes frappant neufs, renferme de grandes beautés musicales et comporte une mise en scène très-attrayante. Les couplets du *Colibri* au premier acte sont déjà populaires. Le chœur *O nuit tutélaire!* qui forme le final du premier acte, est surtout remarqué ainsi qu'un magnifique duo entre Jaguarita et son amant, au troisième. *Bonsoir, voisin!* petite bluette musicale, a réussi modestement; elle se recommande par un air et un duo bien frappés.

Parmi les ouvrages non lyriques, nous citerons en première ligne, *Trop beau pour rien faire,* charmant petit vaudeville qui vaut bien certaines comédies de ma connaissance; *Je dîne chez ma mère, le Camp des Bourgeoises*, deux comédies dignes de ce nom, au moins par l'esprit et l'entrain. Voici une bonne nouvelle. André Hoffmann, le joyeux comique du Vaudeville, doit donner ici prochainement plusieurs représentations. Qu'il soit le bienvenu!

PHILBERT.

L'Administrateur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

Metz, Imprimerie de ROUSSEAU-PALLEZ, rue des Clercs, 14.

LE TRÉSOR DE VÈNERIE

de Hardouin, seigneur de Fontaines-Guérin.[1]

Il y a quelques années, une douzaine de chasseurs venaient de passer trois jours ensemble ; ils avaient abattu passablement de gibier, ri, chanté, sonné quelques fanfares, et s'étaient si bien trouvés de cette réunion qu'ils avaient toutes les peines du monde à se quitter. L'un d'eux exprima par un vœu qui fut chaudement applaudi ce que chacun ressentait: « Si nous nous réunissions chaque mois chez l'un de nous, nous chasserions pendant l'hiver et l'automne, nous sonnerions de la trompe pendant l'été et le printemps et nous dînerions joyeusement en toute saison. » Cette proposition fut adoptée à l'instant même, le lieu de la première séance désigné, et l'on se quitta gaiement en sonnant l'*Adieu des piqueurs*.

La réunion projetée eut plusieurs importants résultats; l'étude de la trompe fut déclarée le but principal de l'association, on choisit un président, et enfin on résolut de ne pas rester une société anonyme. Un membre avait proposé le nom de Philotrompes ; mais outre que cette désignation avait une apparence un peu bien scientifique, elle avait encore l'inconvénient de rappeler le mot de philocome et de fournir une rime trop riche au nom d'un instrument qui n'a rien de commun avec le cor de chasse; décidément elle sentait trop le parfumeur ou le pharmacien. Le mot de sonneur fut alors mis en avant; mais sonneur de quoi? sonneur de

[1] Publié spécialement pour les Francs-Sonneurs, 30 exemplaires seulement de cet ouvrage sont mis à la disposition du public. S'adresser à la librairie Rousseau-Pallez.

8

cloche? Cela faisait ressouvenir du sonneur de Saint-Paul, et puis du fameux proverbe qui met les sonneurs au niveau des templiers *templiter bibere*, comme on disait au moyen-âge. Il fallait nécessairement ajouter quelque chose à ce nom ; on décida qu'on le ferait précéder de l'épithète franc... Est-ce qu'il n'y a pas quelque part en Tyrol ou en Suisse, des francs-archers, des francs-tireurs?... Ce mot de franc, il est vrai, avait le tort de remettre en mémoire les francs-maçons, mais le dernier article d'un règlement voté *inter Pocula* corrigeait suffisamment ce que cette réminiscence pouvait avoir de fâcheux ; ce dernier article était ainsi conçu : « Cette société ne peut être considérée comme secrète, attendu que son but est de faire le plus de bruit possible. » Elle ne manqua pas à cette noble mission, je vous assure. La plus grande harmonie régnait entre les joyeux associés — même dans les moments où ils jouaient en partie ; — les réunions furent fréquentes, animées, et souvent Tiberge, l'un des premiers, peut-être le premier sonneur de trompe de Paris, vint par sa présence augmenter l'éclat de ces bonnes journées et daigna plus d'une fois de sa bouche avare d'éloges, décerner de justes approbations à ses élèves.

Les francs-sonneurs avaient certes beaucoup fait pour l'art cynégétique, ils avaient naturalisé dans notre département ce magnifique instrument que l'on appelle le cor de chasse. Il leur sembla pourtant que ce n'était pas assez, et que dans un siècle comme le nôtre, ils devaient encore faire quelque chose pour la science. Ils chargèrent donc un de leurs amis de publier un ouvrage resté inédit jusqu'ici. C'est de cet ouvrage appelé le *Trésor de Vènerie,* et qui va paraître prochainement, que nous voulons dire quelques mots à nos lecteurs ; imprimé à Metz, il tombe tout naturellement dans le domaine de l'Austrasie.

Ce préambule n'était pas sans doute absolument nécessaire, mais il nous a paru qu'il rentrait aussi dans le cadre de cette revue de constater l'existence de cette troupe

de joyeux chasseurs, dont certainement nos vieux chroniqueurs auraient pris note. Il me semble les entendre : « Item, en icelle année aucuns boins compaignons habiles en corneure et en venerie firent entre eulx une socyété pour chasser et prendre deduyt, et à chascun mois ils alloient chasser chez l'un d'eulx et sonnoient divers beaux airs et motets que c'estoit merveille de les ouyr et avoyent fait aucuns plaisants reglements et aussi avoient ils tous mêmes habits, un pourpoint de veloux brun, un juste au corps en veloux gris, des hauts de chausses pareillement, des grands housiauls en cuir mol avec des esperons moult reluysants et au costé portoient ils un coutel que chascun pouvoit eslire suivant sa phantasie. »

Nous avons fait notre métier de chroniqueur en conservant un petit détail de la vie de campagne à notre époque ; arrivons maintenant à notre rôle de bibliographe.

La trompe a une fort belle généalogie, elle est évidemment parente de très-près de la trompette ; elle n'est ellemême qu'une longue trompette courbée en cercle, et nous pourrions à son sujet rappeler les fameux instruments qui renversèrent les murs de Jéricho. C'était là un effet violent qui établit parfaitement les rapports qui existent entre la trompette et le cor, effet fort différent de celui que produisaient les accords d'Amphion :

> Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
> Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.

Sans remonter aussi loin dans le passé qu'il nous serait facile de le faire, rappelons que Roland avait un cor. Ce cor retentit lors de la funeste défaite de Roncevaux. Suivant quelques chroniques, le neveu de Charlemagne en sonna avec une telle vigueur pour prévenir son oncle du danger qu'il courait, qu'il se rompit les veines du cou. Quoiqu'il en

soit, la chanson de Roland conserve le souvenir de son cor, de son olifant, comme le prouve le passage suivant :

> Tient l'olifant que unkes perdre ne volt
> . . . .
> Fenduz en est mis olifans el gros
> Cajuz en est li cristals et li ors.
>
> (*Chanson de Roland, page* 89.)

Dans le joli roman de Huon de Bordeaux, nous voyons aussi figurer un cor, un cor en ivoire ; il appartenait au nain Oberon, et quand on l'entendait, on ne pouvait s'empêcher de danser. Il ne faut pas croire, du reste, que le cor du moyen-âge était l'instrument perfectionné que nous connaissons ; il était droit ou très-légèrement recourbé, et ne pouvait guère donner que trois ou quatre notes. Nous voyons dans la Vènerie de Jacques du Fouilloux — chasseurs, saluez — ce qu'étaient les sonneries du XVIe siècle. La trompe de cette époque avait pourtant un certain charme ; les fanfares d'alors, quoique fort naïves, plaisaient beaucoup à Charles IX. On prétend même que sa passion pour la trompe hâta l'heure de sa mort. Telle pourtant n'était pas l'opinion de Louis XIII, qui, lui aussi, était un grand sonneur. Un jour, Bassompierre lui dit : (C'était après la mort du maréchal d'Ancre et la scission avec Marie de Médicis.) « Prenez garde, Sire, cet exercice peut vous faire beaucoup de mal. On dit qu'en sonnant du cor, le roi Charles IX se rompit une veine et qu'il en mourut. — Vous vous trompez, Monsieur, lui répondit Louis XIII, le roi Charles IX ne mourut pas d'une veine rompue en sonnant du cor, il mourut de ce que s'étant brouillé avec sa mère il eut l'imprudence de se raccommoder avec elle et d'aller collationner à Monceaux. »

Louis XIII était, comme nous l'avons dit, un maître sonneur. La trompe de son temps n'était cependant pas comparable à la nôtre. Il existe une jolie gravure de Callot représentant une chasse. Sur les premiers plans, de ces beaux

arbres comme on n'en voit plus. Au fond, un lac limpide; au-delà de ce lac, sur une montagne, les tours d'un vaste château. C'est là sans doute que souperont tantôt ces chasseurs qui, de tous côtés, galopent sous la haute futaie. Quel mouvement!... Partout des hommes, des chevaux, des chiens... Une partie de la meute hurle un à vue sur le cerf prêt à se lancer dans l'eau. Ici un piqueur se hâte de découpler, là des limiers déjà harassés boivent dans un ruisseau, près d'eux un grand chien traîne le valet chargé de le conduire... On sent qu'on approche du dénouement, qu'après le bat l'eau on va sonner l'hallali.... Hélas! prendra-t-il part à la fête, ce pauvre cavalier qui est tombé sur son dos, dont le large feutre a volé en arrière et qui agite lourdement des jambes empêtrées dans de grandes bottes à entonnoir, dans des bottes pareilles à celles que notre bon maréchal de Bassompierre remplissait de vin pour faire d'un seul coup raison aux ambassadeurs des treize cantons. Cet infortuné chasseur nous intéresse plus que tous ses compagnons; sa chute a été causée par la rupture des sangles de sa selle, cela n'empêche pas que sa position ne soit ridicule et qu'il peut fort bien être aperçu par les belles dames qui arrivent là-bas dans une litière à six chevaux. — Une trompe — pourquoi ne l'avouerions-nous pas? — une trompe est le principal motif de notre sympathie pour ce malencontreux veneur. Cette trompe est tombée à ses côtés et nous la pouvons étudier à notre aise. Elle ne ressemble pas à l'instrument que nous connaissons, elle n'est encore que ce qu'elle était au temps de du Fouillonx, et il était impossible d'y souffler ces magnifiques fanfares, œuvres de génies inconnus, et auxquelles Méhul devait un jour emprunter la plus belle partie de son *Jeune Henri!*

C'est seulement sous Louis XIV, c'est dans le beau siècle qui vit Molière, Racine, La Fontaine, Bossuet, Condé, Turenne, que la trompe devint à peu près ce qu'elle est aujourd'hui. Seulement alors elle eut un aspect plus majestueux

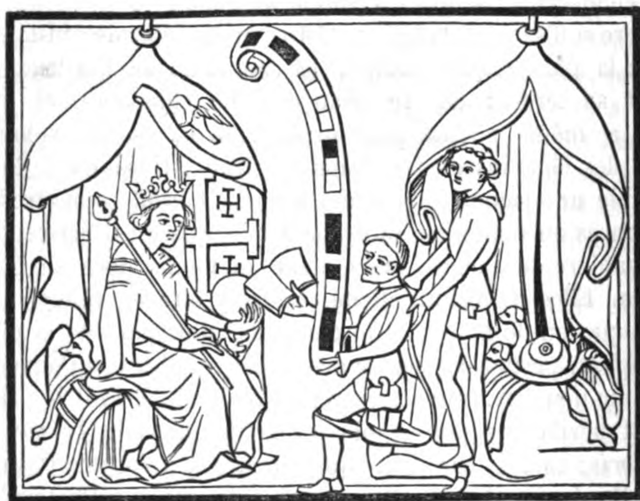
qu'elle ne l'a conservé, un aspect digne de cet imposant règne. On pouvait la passer en sautoir, sans craindre de défriser les anneaux des immenses perruques. Le long tube de cuivre, au lieu de se courber quatre fois, ne formait alors qu'un double cerceau. Cette forme resta usitée, pour ainsi dire, jusqu'à notre époque. On fit des trompes en argent, on en fit même en or, et pendant longtemps l'embouchure fut fixée au cor par un pas de vis. C'est sous le règne de Louis XV que furent composées presque toutes les fanfares que l'on sonne aujourd'hui. Louis XV lui-même composa le *Dix-cors jeunement.*

Le principal mérite du *Trésor de Vènerie* c'est de nous faire connaître ce qu'étaient les sonneries du moyen-âge, sonneries sur lesquelles ce livre donne tous les renseignements désirables. « Il est incontestable, dit l'auteur de la préface, que quelque fût le nombre ou la dénomination des sonneries, elles se désignaient par un même système de notation et qu'elles ne consistaient qu'en articulations plus ou moins prolongées que les veneurs appelaient *mot,* comme nous venons de le faire remarquer, et qui représentaient non pas une valeur d'intonation puisque l'instrument n'en était pas susceptible, mais une valeur de durée ou de tenue. Cette explication serait plus simple encore si Hardouin ne l'eût pas compliquée en portant à six le nombre des mots que l'on peut réduire à trois, puisque les troisième, quatrième et sixième ne sont que des combinaisons des trois autres. En effet, si nous considérons le mot *single* comme une note brève que l'on pourrait comparer à une croche, le *demi-double de chemin* comme deux notes plus allongées et se succédant immédiatement comme deux noires, et enfin le mot *long* comme une valeur semblable à la ronde, il s'ensuit que le double de chemin n'est que la réduplication du demi-double et équivaut alors à quatre noires ; le *double de chasse* n'est que la combinaison du mot *single* avec le *demi-double,* et le mot *de chasse* ou d'appel est la réunion du

single, du *demi-double* et du *long*, c'est-à-dire des trois éléments primitifs. Hardouin aurait donc pu ramener à trois les éléments de toutes les sonneries ; mais sa méthode est encore suffisamment claire : c'est ce que permet de constater, avec la plus grande facilité, la simplicité de l'instrument dont se servent encore beaucoup de chasseurs, et que l'on a même adopté pour divers signaux dans l'exploitation des chemins de fer. Dans son traité, Hardouin a donc comblé une lacune importante en nous faisant connaître les cornures ou sonneries en usage à l'époque où il écrivait et la manière dont elles s'exécutaient au moins dans sa province. Elles n'ont sans doute cessé d'y être en usage qu'à l'époque où de nouveaux instruments, plus parfaits et plus complets, permit d'exécuter des sonneries plus compliquées, comme nous en trouvons chez Du Fouilloux. Tel est le principal mérite que nous ayons à signaler dans le *Trésor de Vènerie;* car, si excellents que soient les préceptes fournis par Hardouin, il ne faut pas perdre de vue que Phébus les avait donnés plus complètement déjà. »

Le *Trésor de Vènerie*, qui date du XIVe siècle, nous l'avons déjà dit, n'avait pas encore été imprimé, et l'édition que l'on va en faire paraître a été tirée à un si petit nombre d'exemplaires — 200 seulement — qu'elle restera une rareté bibliographique. Elle sort des presses de M. Rousseau-Pallez, dont les livres ont été si remarqués à l'exposition, et offre l'exacte reproduction des miniatures qui ornent un ancien manuscrit. Ces miniatures, qui donnent les très-simples fanfares en usage au temps de Hardouin, sont curieuses aussi comme détails de costume. Les signes noirs et blancs qui se trouvent à la partie supérieure expriment la notation des fanfares en usage au quinzième siècle. Nous allons mettre quelques-unes de ces naïves vignettes sous les yeux de nos lecteurs.

Voici d'abord le seigneur de Fontaines-Guérin offrant son livre à Louis II d'Anjou.



La vignette suivante vous montre le lancer du cerf.



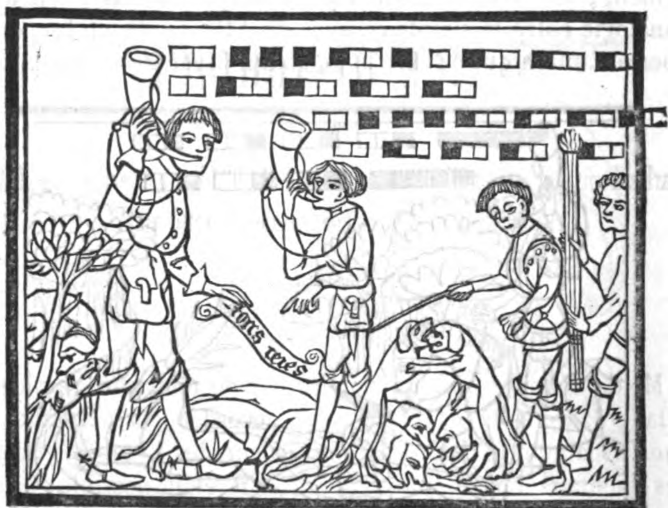
Voilà maintenant le cerf qui saute à l'eau, suivi par les chiens; les veneurs remarqueront qu'il n'existe aucune analogie entre la simple *cornure* du XIVe siècle et la pompeuse fanfare qui célèbre aujourd'hui le même épisode.



Cette vignette représente l'*hallali*, le triomphe de la journée.



Enfin nous voyons la curée, dernier acte du drame.



Le *Trésor de Vènerie* nous paraît avoir sa place marquée sur la planche de votre bibliothèque où se trouvent le *Roi Modus*, la *Vènerie* de du Fouilloux et les excellents ouvrages de Le Verrier de la Conterie et de des Graviers. Si maintenant quelque lecteur dédaigneux nous reproche d'avoir parlé trop longtemps d'un instrument *barbare*, nous lui dirons que Rossini n'a pas trouvé indigne de son talent d'écrire une fort belle fanfare dédiée à M. Schiker, fanfare qui fut exécutée par Bertin, Tiberge, Tellier et Baptiste, dans un concert donné à l'Opéra, et qui obtint un immense succès. — Qu'en eût dit Gaces de la Vigne, lui qui, en parlant des vieilles *cornures* de son temps, s'écriait avec enthousiasme :

Que il n'est homme si les ot
Qui voulsit autre paradis.

F. DE GRISBERG.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

Charles-Louis-Auguste FOUCQUET, duc de BELLEISLE, gouverneur de Metz et fondateur de l'Académie royale de cette ville.

XVIII[e] SIÈCLE.

(SUITE).

M. de Belleisle voulut répondre par de nouveaux services à la grâce que Louis XV lui avait accordée, en perpétuant dans sa famille la charge de gouverneur des Evêchés, et par des bienfaits plus grands encore, s'il était possible, à la reconnaissance des habitants de Metz qui avaient si bien accueilli le comte de Gisors[1]. Le maréchal partit bientôt

[1] Le jeune gouverneur militaire reçut de la ville, les vins d'honneur et la somme de dix mille huit cents livres pour son joyeux avènement, comme il avait été payé à ses prédécesseurs. (*a*)

Voici les noms des gouverneurs et l'année de la nomination de chacun d'eux, jusqu'au duc de Belleisle :

1552. M. de Gonnor.
1552. François de Scepeaux, sire de Vielleville, maréchal de France.
1571. Albert de Gondy, comte de Retz, maréchal de France.
1573. Marquis de Pienne.
1582. Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet.
1583. Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, pair de France.
1613. Bernard de Nogaret, duc de La Valette.
1635. Cardinal de La Valette.
1639. Jean de Lambert.

(*a*) On trouve dans les archives municipales, les pièces qui constatent que pareille somme avait été payée au maréchal de Joyeuse en 1704 ; au duc de Villars en 1710 ; au comte de Salians d'Estaing en 1713 ; au maréchal d'Alègre en 1724 ; au comte de Belleisle en 1733.

Les autres dépenses pour le logement, l'ameublement, les ustensiles et l'entretien des bâtiments, excédaient ordinairement de beaucoup cette somme.

pour Paris, emportant avec lui d'utiles projets dont l'exécution prochaine devait changer complètement le centre de la ville et ouvrir des communications directes et des plus importantes[1].

Par malheur, l'année 1753 marqua par une récolte très-médiocre ; les grains mis en réserve ne pouvaient compenser l'insuffisance. Les magistrats, dans la crainte que la disette n'en fût le résultat immédiat, prirent toutes les mesures propres à soulager la misère publique. La cherté des vivres avait déjà occasionné du tumulte dans des villes voisines. A Metz, il n'y avait pas eu la moindre agitation. Cependant le peuple était en proie à de graves inquiétudes, lorsque les Trois-Ordres reçurent du Roi l'autorisation d'emprunter jusqu'à concurrence d'une somme de trois cents mille livres, à la condition expresse qu'elle serait employée à acheter les quantités de grains nécessaires pour assurer la subsistance, tant des habitants de la ville que de ceux de la province. La permission royale, datée de Versailles du 9 décembre 1753, portait que les fonds à provenir de la vente des grains serviraient successivement à payer les intérêts et à rembourser les capitaux empruntés, sans que, sous aucun prétexte et pour quelque cause que ce puisse être, ces fonds pussent recevoir une autre destination. Les comptes des achats et des ventes, ainsi que les états de

---

1644. Charles, comte de Schomberg, pair et maréchal de France.
1661. Henri de La Ferté-Senecterre, maréchal de France.
1674. Henri-François, duc de La Ferté-Senecterre.
1703. Jean-Armand, marquis de Joyeuse, maréchal de France.
1710. Louis-Hector de Villars, maréchal de France.
1715. Jean-Philippe, comte de Salians d'Estaing.
1724. Yves d'Alègre, maréchal de France.

[1] On avait fait récemment, sous les yeux de M. de Belleisle, de fréquents toisés et des nivellements des places d'Armes, de Saint-Jacques et de Chambre, comme aussi des rues voisines, dans le but d'établir une nouvelle place d'armes régulière et plus spacieuse, et de procurer en même temps, pour la commodité publique, des débouchés des parties supérieures de la ville aux parties basses.

répartition des fonds, devaient être arrêtés par l'intendant.

La municipalité désigna parmi les personnes reconnues les plus aptes et les plus dignes d'une mission aussi délicate, un certain nombre de commissaires qui furent chargés d'acheter les blés à l'étranger, de procéder à leur distribution, de constater les prix des ventes et de rembourser les prêteurs.

Une délibération prise le 22 décembre par Messieurs des Trois-Ordres, sous la présidence de M. l'abbé Thomas, comme premier député du clergé, en l'absence de M. le maître-échevin, constate que, des premiers, l'évêque de Saint-Simon avait mis à la disposition de la ville trente mille livres, et que ce prélat, dans sa réponse aux remerciements que les magistrats lui avaient adressés, avait fait espérer « de la » manière la plus gracieuse et la plus précise, qu'il ne s'en » tiendrait pas à ce secours. » L'intendant avait souscrit pour vingt mille livres, enfin dix-huit mille livres avaient été empruntées par contrats notariés. Pour parfaire la totalité de l'emprunt, les Trois-Ordres votèrent, dans la même assemblée, qu'on aviserait sans retard aux moyens les plus sûrs de se procurer le complément. Grâce au dévouement des citoyens, les deux cent trente-deux mille livres furent promptement trouvées.

Dès le 1er mai 1754, la ville ouvrit ses greniers au public. La différence qui résulta de la vente des grains au-dessous du prix d'achat, fut prélevée sur les revenus municipaux des années 1754 et 1755, de préférence à tout autre emploi. Les archives de l'hôtel-de-ville mentionnent les noms des conseillers-échevins Dosquet, Fromantin, Mélard, Maujean et Lebrun, comme ayant vaqué de la manière la plus honorable et la plus avantageuse aux intérêts de la cité, aux opérations que nécessitèrent les mesures arrêtées.

Nous trouvons dans la correspondance de M. de Belleisle une lettre qui fait foi d'un don offert par lui et par M. de Saint-Simon conjointement, d'une quantité de blé évaluée à dix-huit mille livres. Conformément au vœu exprimé

par les donateurs, ce blé fut remis gratuitement aux familles pauvres les plus nombreuses.

Les marques de bienveillance accordées par l'évêque de Saint-Simon pendant le pénible hiver de 1753—1754, adoucirent quelque peu la fâcheuse impression qu'avaient produite sur tous les esprits les prétentions princières de ce prélat. L'histoire rapporte que dès les premières années de son épiscopat, Claude de Saint-Simon, bien différent à cet égard du vénéré duc de Coislin, son illustre prédécesseur, avait voulu agir en souverain dans son diocèse.

En effet, dans une commission donnée le 12 décembre 1735, il avait pris les qualités de prince de Metz et du Saint-Empire, et sur l'enveloppe d'un procès instruit à la requête de son procureur fiscal au bailliage de Vic, on avait remarqué des empreintes aux armes de Saint-Simon, évêque de Metz, timbrées de l'épée et du bonnet de prince régalien. Cette affectation d'une prétendue souveraineté [1] avait révolté le parlement contre l'évêque, et avait soulevé également contre lui les susceptibilités municipales. Un citoyen messin, Nicolas-François Lançon, conseiller à la cour et plus tard maître-échevin, avait prouvé en 1737, dans un écrit qui a été imprimé et qui est encore considéré de nos jours comme un chef-d'œuvre de logique et de précision [2], que Metz, ville libre et impériale, avait joui d'une entière indépendance; que les Messins avaient été pendant plusieurs siècles maîtres chez eux et non pas les sujets de l'évêque, dont la seigneurie

---

[1] On sait qu'à diverses époques les évêques de Metz s'étaient attribué certains pouvoirs. La tentative de M. de Saint-Simon de se constituer prince souverain dans ses domaines, était renouvelée de celle du marquis de Verneuil, qui avait trouvé un champion si ardent dans le suffragant Martin Meurisse.

[2] Mémoire sur l'état de la Ville de Metz et les droits de ses évêques, avant l'heureux retour des Trois-Évêchez sous la domination de nos Roys.

Metz, François Antoine, 1737.

In-folio, sans frontispice, 14 pages.

Dom Calmet a inséré ce mémoire dans la *Notice de la Lorraine*, tome 1er, à l'article Metz.

était à Vic. Le savant défenseur, après avoir conclu que la qualité de prince de Metz, adoptée par M. de Saint-Simon, était démentie par les titres et contraire aux monuments du temps, avait ajouté que de plus elle était destructive des traités intervenus depuis deux cents ans et attentatoire à l'autorité du Roi.

Le Parlement et la municipalité n'avaient pas un seul instant fléchi devant les ambitieuses exigences de l'évêque. Néanmoins, grâce à la faiblesse de certains ministres auprès desquels le prélat jouissait d'un trop grand crédit, il avait continué à se faire donner le titre de prince de Metz par ses subordonnés. Claude de Saint-Simon persista dans cette volonté despotique jusqu'à sa mort (1760).

La ville ne cessa de délivrer des grains pendant la plus grande partie de l'année 1754. La vente et la distribution avaient lieu dans un magasin de la place Saint-Louis et à l'ancien grenier à sel joignant la rue Royale. Les magistrats, dit Baltus[1], « réfléchissant qu'un grand nombre d'artisans » et de gens de campagne ne pouvaient faire leur approvi- » sionnement de blé en nature, à cause de la rareté d'argent, » eurent la sage précaution, non-seulement de faire former » deux mille six cent cinquante-cinq quartes trois bichets de » méteil, en joignant et mêlant quatorze cent soixante-six » quartes de seigle à onze cent quatre-vingt-neuf quartes » trois bichets de froment, afin d'être en état de fournir un » blé de moindre prix pour la facilité publique. Mais encore, » en descendant dans un plus long détail, ils ont pris la » résolution de faire cuire du pain de blé méteil pour être » distribué au public à un prix modique. Ils ont, à cet effet, » mandé à l'hôtel-de-ville le corps des maîtres boulangers » pour les engager à la cuisson et vente de ce pain en détail, » offrant de leur fournir les blés nécessaires à un prix modi- » que; à quoi ayant résisté, ils en ont chargé Cl. Journaux,

[1] Annales de Metz, page 201.

» boulanger à la Citadelle, auquel la ville a fourni, en diffé-
» rents temps et à mesure du débit, du blé méteil, dans les
» proportions réglées après les épreuves faites, lequel il a
» mis en œuvre et dont il a fait la distribution et vente
» journalière, à tous venans, tant de la ville que de la cam-
» pagne, dans une baraque élevée à cet effet sur le rempart
» et près la porte de la Citadelle, au prix modique qui fut
» réglé.

» Au moyen de ces arrangemens, les marchés publics ont
» toujours été abondamment garnis, et le prix des fromens
» n'a jamais excédé dix livres, ils ont même presque tou-
» jours été au-dessous de neuf livres. Les riches bourgeois
» rentiers qui en avaient de la récolte de 1752, les fermiers
» et admodiateurs des campagnes s'étant empressés de débiter
» les blés. »

En 1754, plusieurs maisons religieuses et Messieurs du bureau des finances firent exécuter de nombreux travaux pour procurer le plus d'ouvrage qu'il était possible aux ouvriers de toutes sortes. On poursuivit l'alignement de plusieurs rues et l'abaissement de quelques autres. Les religieux de Saint-Vincent poussèrent activement la bâtisse de leur église ; les servantes de la congrégation de Notre-Dame en firent autant à l'égard de leur vaste chapelle, et augmentèrent aussi les bâtiments de leur monastère. La même année, de grandes réparations furent faites aux murs extérieurs de la cathédrale. Tandis qu'on s'occupait de la restauration du chœur, Messieurs du chapitre descendirent l'immense couronne ciselée et dorée, symbole dont l'évêque Théodoric II avait décoré son église (XIe siècle), en l'honneur du saint sous l'invocation duquel elle est consacrée[1]. Cette couronne ne put être replacée à cause de l'état de dégradation dans lequel on la trouva. Dom Tabouillot, dans un recueil de

[1] Le nom grec d'Etienne signifie couronne dans la langue latine. *Stephanus græcè, latinè corona appellatur*, dit saint Augustin.

notes manuscrites déposé à la bibliothèque de la ville, parle avec grand éloge du travail de cette couronne. « Elle était » en cuivre, argent et vermeil, et se voyait suspendue au-» dessus du lutrin ; on l'illuminait d'une grande quantité de » cierges les jours de fêtes et dans d'autres cérémonies » solennelles. Au contour d'icelle, on lisait une longue ins-» cription en vers latins, qui avait été composée par Théo-» doric lui-même[1]. C'était une fort belle œuvre. »

Louis XV, par édit du mois de novembre 1733, avait créé en titre d'office les places de maître-échevin, de cinq des dix conseillers-échevins, de syndic sous la qualification de procureur du roi et de la ville, de secrétaire-greffier, et des officiers subalternes. Baltus a copié dans les lettres échangées à l'occasion du rachat de plusieurs de ces offices, entre M. de Belleisle et les magistrats de l'hôtel de ville, les phrases suivantes rapportées dans les Annales de Metz:

« Il n'y en a eu aucuns autres levés aux parties casuelles » de Sa Majesté que les cinq offices d'échevins par dame » Marie-Philippine Coën, veuve de Monsieur Antoine Men-» zer, secrétaire des commandements de Sa Majesté le roi » de Pologne, et Grand Bailly de Bliscastel, sous le nom » de laquelle seule les quittances de finances furent expé-» diées le 14 décembre 1737[2], et la finance fournie néan-» moins également et par tiers, par ladite dame Menzer, le » sieur Jacques Brion, commissaire provincial des guerres, » et le sieur Sébastien Marchal, économe général du clergé » de France, qui sont devenus par conséquent proprié-» taires également et par tiers, de ces cinq offices qu'ils

[1] Cette inscription est rapportée dans l'*Histoire des évêques de Metz*, par Meurisse, p. 348—349.

[2] La vacance dans la charge du maître-échevinat, qui avait eu lieu de janvier 1744 (après la mort du titulaire Claude Pagel, seigneur de Vantoux), au 1er juillet 1745 (date de l'entrée en fonctions de M. Mamiel de Marieulles), avait été la conséquence de la surséance portée en la même année 1737 pour la vente des offices municipaux.

» ont fait exercer par différens particuliers de cette ville, » qui en ont obtenu des provisions, et qui, suivant les » traités qu'ils avoient faits avec les propriétaires, leur en » remettoient les gages et partie des émolumens. »

L'annaliste contemporain ajoute :

« Monsieur le Maréchal de Belleisle ayant estimé qu'il » étoit du bien et avantage de la ville et des citoyens, de » réunir ces cinq offices d'échevins titulaires à la ville, afin » de la faire rentrer dans son droit d'élection de tous les » magistrats indistinctement, après avoir conféré avec » Monsieur le Maître-Échevin, par commission du grand » sceau, et messieurs les cinq conseillers-échevins électifs, » ils ont, le cinq août 1754, passé traité public avec ladite » dame Menzer et ledit sieur Brion, par lequel ceux-ci ont » cédé tous leurs droits, actions et prétentions dans les- » dits cinq offices d'échevins, sous les qualifications d'an- » ciens alternatifs et mytriennaux, pour une somme de » 73,790 livres, payable, savoir : 1,790 livres à l'un des » titulaires pour remboursement des frais de provisions et » autres qu'il avait avancés ; 24,000 livres à ladite dame » Menzer, dans deux années ; audit sieur Brion, pareilles » 24,000 livres, dans quatre années ; et le surplus montant » à pareilles 24,000 livres, audit sieur Marchal, dans le » temps et ainsi qu'il seroit convenu avec lui. Et pour » remplacement des gages et émolumens, il a été arrêté que » déduction faite du droit annuel ou paulette [1], dixième et » autres charges dont lesdits offices étaient tenus, il seroit » payé annuellement par la ville, auxdits dame Menzer, » sieurs Brion et Marchal, par tiers, une somme de 4,031 » livres 7 sols 6 deniers, réductible à proportion des » paiemens qui seroient faits en principaux. »

---

[1] Droit que la plupart des officiers de justice et de finance payaient tous les ans au roi afin de pouvoir disposer de leurs charges, et pour que le prix en demeurât à leurs héritiers s'ils venaient à mourir dans le cours de l'année.

Ce traité fut confirmé par arrêt du conseil du roi, tenu pour les finances, à Marly, le 6 mai 1755. Les termes honorables pour la ville de Metz, dans lesquels a été donnée l'approbation royale, nous engagent à transcrire quelques passages de cet arrêt :

« Le roi, y est-il dit, voulant favorablement traiter la » ville de Metz, a approuvé et approuve les traité et conven» tions passés entre elle et la veuve Menzer et ses associés, » pour l'acquisition des offices d'échevins de ladite ville. » En conséquence, Ordonne Sa Majesté que le titre desdits » dix offices, et même celui des vingt-deux autres offices mu» nicipaux qui leur ont été ci-devant réunis, en vertu des » arrêts du conseil des 2 et 6 juillet 1748, sera et demeu» rera éteint et supprimé, à compter du 1er janvier 1755, » *par grace, et sans tirer à conséquence*. Veut néanmoins » Sa Majesté que tous lesdits offices, ensemble les gages, » droits, fonctions, privileges et prerogatives y attribués, » soient et demeurent réunis et incorporés indivisiblement » et comme patrimoine au corps et communauté de la même » ville, à laquelle Sa Majesté Permet de procéder en pleine » liberté à l'élection des sujets nécessaires pour faire l'exer» cice et fonctions d'iceux, sans qu'il soit besoin, pour rai» son de ce, d'obtenir aucunes lettres, ni provisions... »

L'intendant Jean-François de Creil avait quitté ses fonctions sur sa demande, et sa retraite avait été accompagnée de distinctions glorieuses [1]. Pour le remplacer, Louis XV

---

[1] Par reconnaissance de ses longs services, une gratification annuelle de huit mille livres fut accordée à M. de Creil, pour en jouir jusqu'à ce qu'il pût entrer au conseil royal des finances. (Lettre du ministre secrétaire d'état d'Argenson, du 26 mars 1754).

Les prédécesseurs de M. de Creil à l'intendance avaient été :

1. Isaac de Juye, sieur de Moricq, intendant des finances et justice de Champagne, ville et pays de Metz, Toul et Verdun (par commission du 27 décembre 1630).

2. Louis Chantereau-Lefebvre, ancien intendant de Picardie, intendant de Lorraine et des Évêchés de Metz, Toul et Pays-Messin (26 octobre 1633).

avait nommé intendant au département de Metz, frontières de Champagne, du Luxembourg et de la Sarre, le 29 mars 1754, Antoine-Louis-François Lefebvre de Caumartin, mar-

---

3. Anne Mangot, sieur de Villarceaux, maître des requêtes, intendant de Lorraine et des mêmes évêchés (fin de l'année 1636).

4. Nicolas Rigault, conseiller au parlement de Metz et procureur général à la cour souveraine de Lorraine, sous le titre d'intendant de la justice et police de la ville, du gouvernement de Metz, après la séparation de l'évêché de cette ville de l'intendance de Lorraine (21 mai 1637).

5. Nicolas Vignier, chevalier, baron de Ricey, maître des requêtes, intendant de justice, police et finance de Lorraine, Barrois, évêchés de Metz, Toul et Verdun, camps et armées du roi, lorsque les évêchés eurent été de nouveau réunis à l'intendance de Lorraine (1641).

6. Jacques-Hector de Marle, seigneur de Beaubourg, président au grand conseil, intendant de justice, police et finance ès-dits pays (1646).

7. Charles Lejay, chevalier, baron de Tilly, maître des requêtes, intendant ès-mêmes pays (1651).

8. Jean-Baptiste Colbert, chevalier, seigneur de Saint-Povenges, intendant ès-mêmes pays (1658).

9. Charles Colbert, marquis de Croissy, président au Parlement de Metz, intendant ès-dits pays (1661).

10. Jean-Paul de Choisy, chevalier, seigneur de Beaumont, intendant de la justice, police et finances en la généralité de Metz, Luxembourg et frontières de Champagne (1662).

11. Mathias Poncet de la Rivière, chevalier, comte d'Ablis, conseiller d'état, maître des requêtes, intendant ès-mêmes pays (1673).

12. Antoine Barillon de Morangis, intendant ès-mêmes pays (1674).

13. François Bazin, chevalier, seigneur de Brandeville, intendant ès-mêmes pays (1678).

14. Jacques Charuel, chevalier, maître des requêtes, intendant de la généralité de Metz, duché de Luxembourg et comté de Chiny (1682).

15. Guillaume de Sève, chevalier, seigneur de Châtillon-le-Roi, intendant de la généralité de Bordeaux, maître des requêtes, premier président au Parlement de Metz, intendant ès-mêmes pays (1691).

16. Jacques-Etienne Turgot, chevalier, seigneur de Sousmons, intendant de la généralité de Metz, duché de Luxembourg, comté de Chiny et frontières de Champagne (1696).

17. Dominique de Barberie, seigneur de Saint-Contest, maître des requêtes, intendant de la généralité de Metz, frontière de la Sarre et Luxembourg (1700).

18. Louis-Auguste-Achille de Harlay, chevalier, comte de Cély, maître des requêtes, intendant au département de Metz, frontières de Champagne, du Luxembourg et de la Sarre (1716).

quis de Saint-Ange, baron de Moret, arrière-petit-fils de Louis-François Lefebvre de Caumartin, intendant de Champagne en 1667. Le nouvel élu avait la réputation bien méritée d'un administrateur intègre et désintéressé.

Le duc de Belleisle n'avait pas été étranger à la nomination de M. Antoine-Louis-François Lefebvre de Caumartin, qu'il savait capable à tous égards de justifier les espérances que les Messins pourraient concevoir de ses talents et surtout de son zèle pour le bien. Le bureau de la ville s'était empressé de remercier son gouverneur et de féliciter l'intendant par lettres du 2 avril. A son arrivée à Metz (9 juillet), M. de Caumartin reçut des habitants de nombreuses et touchantes marques de sympathie. M. de Marieulles lui-même remit à l'intendant les présents d'usage, consistant en fruits et vins du pays, et y ajouta un compliment très-aimable pour Madame de Caumartin. L'occasion ne devait pas tarder pour la municipalité de s'assurer de leur dévouement.

La ville de Metz donna en effet une preuve éclatante d'attachement à M. de Caumartin, lors de la naissance d'un fils. La cérémonie du baptême eut lieu à la cathédrale avec un luxe extraordinaire [1]. Cet enfant, venu au monde le 25 août 1754, s'appela *Casimir*, du nom de sa marraine, Madame la maréchale de Belleisle, et *Metz*, du nom de la ville qui fut son parrain. Le maître-échevin fit frapper une médaille commémorative dont voici la description :

CAS·ANT·L·F·METZ DE CAVMARTIN ; au centre, des fonts baptismaux [2], et appuyé contre leur saillie, un cartouche entouré de lauriers, dans lequel les armoiries des Lefebvre



---

[1] La relation des fêtes faites en raison de cet événement est insérée dans les *Annales de Metz*, page 248.

[2] On a voulu évidemment représenter la cuve ou baignoire de porphyre antique, de forme elliptique, qu'on voit à l'extrémité inférieure du collatéral gauche de notre cathédrale, et qui sert aux eaux lustrales.

de Caumartin [1]. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descend du ciel et surmonte le tout. A l'exergue : 1754.

℟ PATRIÆ SPES ALTERA SVRGIT [2]; dans le champ, un berceau contenant un nouveau-né, entre, d'une part, une Minerve, une branche d'olivier à la main gauche et s'appuyant de la droite sur un bouclier aux armes accolées de M. et de Madame de Belleisle, sous la couronne des princes du Saint-Empire; d'autre part, les armoiries de la ville de Metz surmontées de la pucelle, tenant un lis de la main droite. A l'exergue, le mot PRÆ FECTO [3], ainsi divisé par un cartouche aux armes [4] de M. de Marieulles.

Madame la maréchale de Belleisle avait reçu en cadeau de la ville une magnifique corbeille, dans laquelle on avait placé un bouquet orné d'un ruban très-riche, douze douzaines de gants, deux bourses de velours cramoisi brodées en or, garnies chacune de quatre-vingts jetons d'argent, et des boîtes remplies de dragées et de pastilles; semblable présent avait été fait à Madame de Caumartin. Chacune des huit dames qui accompagnaient la marraine de l'enfant, avait aussi sa corbeille et quarante jetons d'argent. Le maître sergent-de-ville, la toque en tête et debout dans son carrosse, avait distribué au peuple la plus grande partie des jetons en cuivre et quantité de dragées pendant la marche du cortége. La dépense faite en cette circonstance excéda vingt mille livres. Le sieur Blaise, directeur de la monnaie, qui avait été

---

[1] *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces.*

[2] Il est assez singulier que cette légende composée pour la pièce d'installation du comte de Gisors, comme gouverneur, ait été reproduite sur le jeton du baptême de l'enfant de M. de Caumartin. Dupré de Geneste affirme que ce fut « pour » condescendre à un désir exprimé à M. de Marieulles par le maréchal de » Belleisle, qui était lié d'une véritable amitié avec M. de Caumartin et avec » d'autres membres de la famille de cet intendant. »

[3] Il existe une variété de ce jeton qui porte PREFECTO.

[4] *D'azur au lion d'or tenant une palme de même.* Un cachet de M. de Marieulles est conservé à l'hôtel-de-ville.

chargé de faire frapper les jetons, toucha pour cet objet, sur la caisse municipale, une somme de dix mille quarante-huit livres sept sous six deniers [1].

Cette cérémonie fut terminée par la représentation, sur le théâtre de la Comédie, d'un ballet ou divertissement dont les paroles étaient du sieur Rousseau [2], et la musique du sieur Dumont, attaché à la cathédrale. Dans ce divertissement, le poète, faisant allusion à Madame de Belleisle, avait fait ainsi parler la déesse Junon :

Quelle est cette auguste mortelle
Dont la vertu soutient la dignité?
Les cœurs volent au-devant d'elle,
Le respect marche à son côté ;
Du héros de nos jours, c'est l'épouse fidèle,
L'esprit se tait pour l'admirer.
Heureux enfant, suivez ses traces,
Puissiez-vous hériter des vertus et des grâces
Qui la font partout adorer.

Ces vers avaient été vivement applaudis par le peuple, juste appréciateur des éminentes qualités qui distinguaient Madame la maréchale de Belleisle. Récemment encore, cette femme d'élite avait exprimé dans les termes les plus gracieux et avec cette vivacité naturelle aux personnes de son sexe, son affection toujours plus grande pour la ville de Metz. Dans

	livres	sous	den.
[1] Il avait été commandé douze jetons d'or, à 60 livres l'un.	720		
Trois mille cent jetons d'argent, pesant cent cinquante-cinq marcs quatre onces cinq gros, à 56 livres le marc..........	8712	7	6
Cinq mille deux cents jetons de cuivre, pesant deux cent soixante quatre marcs, à 30 sols le marc....................	396		
Frais de dorure de deux cent vingt jetons d'argent......	220		
Total..........	10048	7	6

[2] Cet auteur reçut de la ville, par gratification, une montre à boîte d'or, de cinq-cents livres, et une bourse de jetons d'argent.

une lettre écrite le 10 juillet 1754, de Plombières, où elle était retournée prendre les eaux [1], et adressée au maître-échevin, Madame la maréchale disait :

« Je suis aussy sensible que persuadé, Monsieur, de la » sincérité des vœux obligeants dont vous et Messieurs du » bureau de la ville auez bien voulu me renouueller les » assurances à la fin du mois dernier, pour le retablissement » de ma santé. Je ne puis vous marquer par écrit combien » tout ce qui me vient de vous et de vos administrés m'est » agreable. L'amour de mon cher fils, le bonheur de mon » excellent époux et l'attachement toujours plus vif que je » ressens pour cette bonne cité de Metz, occupent toutes » mes pensées ici. Ce sont là les meilleures consolations » pour une pauvre femme dont la santé s'affoiblit de jour » en jour.... » Cette sensibilité, cette tendresse si dévouée de Madame de Belleisle, était l'orgueil de son digne époux et faisait l'admiration des Messins qui respectaient en elle le plus touchant modèle de l'affection, de la fidélité et de tous les égards, de tous les soins qui font du lien conjugal le plus délicieux des liens sociaux.

F.-M. CHABERT.

(La suite au prochain numéro.)

---

[1] Madame de Belleisle avait déjà été à Plombières l'année précédente. On lit les passages suivants dans deux autres de ses lettres datées du même lieu (20 août et 30 septembre 1753), et qu'on retrouva dans les papiers de M. de Marieulles, après la mort de ce magistrat.

«.... Il est des sentiments que l'on est heureux d'exprimer à une personne telle » que vous, Monsieur, et qu'une femme se plaît à répéter, surtout quand ces » sentiments ayant l'origine la plus pure, elle ne fait que les partager avec ce » qu'elle a de plus cher au monde... Je veux parler de l'estime profonde que j'ai » pour vous, Monsieur, et de mon attachement pour votre pays...

» Il y a longtemps que je me regarde comme citoyenne de la ville de Metz et » que j'ay pour elle tous les sentiments que cette qualité inspire, je la regarde » de plus comme l'objet de l'attachement de M. de Belleisle. Si j'osois, Mon- » sieur, je dirois que depuis un an, j'y adjoutte les sentiments de mère... »

BIBLIOGRAPHIE.

ORIGINES DE LA MAISON DE LORRAINE.

Examen critique de l'ouvrage ayant pour titre :

« CONSIDÉRATIONS SUR LES ORIGINES DE LA MAISON DE LORRAINE, DISCOURS DE RÉCEPTION A L'ACADÉMIE DE STANISLAS, PAR M. L'ABBÉ MARCHAL. »

(Extrait de la seconde édition, encore en manuscrit, du supplément au catalogue raisonné de ses collections lorraines),

PAR M. NOËL.

« Prouvez par vos romans
« Que venez des Carlomans ;
« Les bonnes gens, après boire,
« Quelque chose en pourront croire. »

(Satyre Menippée.)

« Depuis qu'il est au monde, il n'a d'autre « pensée que de se faire roi. Vous savez bien, « Sire, que dans sa maison cette pensée-là se « transmet avec le reste de l'héritage. »

(VITET.)

« Ie me tiendray problématique à l'esgard de « cette succession des ducs de Lorraine de l'une « et de l'autre maison. . . . . . pour la des- « cente de Mathieu susdit de la maison de Bou- « longne ou de celle d'Alsace. »

(SALEUR, p. 97.)

Il y a des siècles, de graves controverses sur l'origine de la maison de Lorraine agitèrent le monde savant et politique.

Après avoir été exaltés dans les merveilleux chants de gestes, comme ducs souverains, comtes de Metz et princes des plus puissants, les ducs de Lorraine s'étaient vus classés parmi les héritiers de Charlemagne et de saint Arnou. Leur descendance royale s'établissait directement dans l'une et l'autre ligne maternelle et paternelle, par

Charles de France et par Guillaume de Boulogne. Même le mariage d'Isabelle avec René d'Anjou, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, duc de Bar et comte de Guise, leur donnait une ascendance capétienne par la maison d'Anjou. On disait de Jean II « qu'il réjouit tout le pays par sa naissance, car il était de la plus haute lignée de la chrétienté. » (Bexon, p. 111.)

Que Symphorien Champier, médecin du bon duc Antoine, et le premier qui s'occupa de dresser une généalogie de Lorraine en 1509 [1], n'ait cherché qu'à établir une filiation authentique, on peut

---

[1] *Chronique des histoires du royaume d'Austrasie*, par Champier, 1509. — *Généalogia Lotharingorum principum, auctore Symphoriano*, Champier, Lyon, 1537, in-folio. — « Cet auteur est le premier des modernes qui ait imprimé que « la maison de Lorraine descendait en droite ligne de la seconde race des rois « de France. » (Lelong, 25,902.) — M. Noël dit avec Meurice, qu'en 1444, René accompagna Charles VII devant Metz, prétendant que cette ville devait lui appartenir comme au représentant de Charles de France et de Charlemagne. « René II, entrant à Venise, fut salué comme descendant de Charlemagne. « M. Prost, savant de Metz, a lu à Venise le discours qui lui fut adressé; il « nous en a fait part par lettre. » (Catalogue raisonné, n° 6086, v. aussi n°s 382, 452, 2865 sup.)

M. Prost veut bien me communiquer une note relative à la présence de René à Venise, en 1483. C'est à Londres, au musée britannique, que M. Prost a rencontré, il y a cinq ans, la pièce citée par M. Noël. Elle se trouve dans un manuscrit du seizième siècle, addit. n° 10411, dont trois folios seuls sont écrits, et commence par ces mots : » Prosphonetica oratio in adventu Renati ducis « dicti Lotoringiæ ab Hermolao Barbaro habita p. noie. iii idus aprillis » MCCCCLXXXIII. « On y lit le passage suivant : « Quantus ergò lætitiæ pu- » blicæ cumulus sit nemo recte dejudicaverit, qui nesciat quantus princeps » exciperis. Quanta familiæ tuæ nobilitas sit.... patiantur tandem.... stemma « tuum vulgari, qui minùs libenter olim hoec audierunt. Scimus, Renate, scimus « pro autorem tibi originis maternæ Carolum (sic) fuisse eum quoi (cui) co- « gnomentum magni virtutis, pacis et belli, quantæ non fere prius in alio per- « perere scimus et illud paternum tibi genus a Godofrido esse quoi (cui) Boio « cognomen erat et quorum tu modo Dux es Leucos Mediomatras ac Treveros « rexis...... »

» Il y a lieu de remarquer, dit M. Prost, que si on devait prendre au pied de « la lettre les expressions du noble vénitien, il faudrait y voir une nouvelle « opinion qui ferait venir les ducs de Lorraine de Godefroid de Bouillon lui- « même, tandis que les généalogistes les font sortir de Guillaume, qu'ils donnent « seulement pour un des frères du roi de Jérusalem. »

On doit induire avec raison de ce qui précède et de l'époque à laquelle

le croire; mais il est probable cependant que, dans l'intérêt et pour l'honneur du pays, il ne dédaigna pas de procurer aux aïeux lorrains de son maître, du côté paternel, la plus grande illustration possible, une illustration supérieure à celle de ses aïeux maternels étrangers. C'est dans cette pensée et, sans aucun doute, sur la foi de titres qui lui parurent irrécusables, qu'il rangea parmi les premiers un certain Guillaume, supposé frère ou parent de Godefroid de Bouillon, roi de Jérusalem, saint Arnou et Clodion.

Mais Wassebourg en 1549 [1], et Rosières surtout en 1580, — alors les Guise avaient déjà gagné toute la faveur des Parisiens [2] —, allèrent plus loin; ils développèrent longuement le thème de Champier, et de leurs œuvres, on pouvait faire résulter des droits pour la maison de Lorraine et surtout pour les Guise, à l'hérédité éventuelle de la couronne de France [3].

L'archidiacre de Toul avait, paraît-il, comblé la mesure en insultant au roi qu'il osait accuser de favoriser les huguenots, et à ses prédécesseurs qu'il traitait d'usurpateurs depuis Hugues Capet. (Ex. p. 9). Cette hardiesse le fit enfermer à la Bastille et il n'en sortit, sur les instances de la reine et des Guise, que pour faire amende honorable et voir déchirer son livre [4]. S'il y avait dans le *Stemmatum* « plusieurs choses répugnantes à la vérité de l'histoire, » son auteur avait, de son propre aveu, dit-on, « failli plus par imprudence que par malice. »

Champier écrivait, que les idées coordonnées par lui ont pris naissance à la suite de l'accession de la maison d'Anjou au gouvernement de la Lorraine, et qu'elles avaient pour but d'établir la prééminence et la souveraineté de la maison régnante. Ce n'est pas une œuvre purement héraldique.

[1] *Antiquitez de la Gaule-Belgique jusques à présent,* 1549, par Richard de Wassebourg. (Voyez Bexon, p. 258.) Wassebourg s'arrête dans ses tables et dans sa chronique, à Claude de Lorraine, chef de la maison de Guise.

[2] *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum,* tomi septem, etc., etc., auctore Francisco de Rozières; Paris, 1580, in-folio. — Noël, cat. rais. 1972. — 2e édition, 1594. — Edition française « *Généalogie de ceux de Lorraine et de Bar,* 1584. — Lelong, 25,905. Rosières a soin de faire descendre la branche de Lorraine-Guise, directement de Guillaume de Boulogne. Il cite les ducs Claude, François et Henri, comme barons de Joinville.

[3] Ce fait est incontestable pour tout Français qui connaît l'histoire de son pays.

[4] Arrest du Conseil d'Estat du roi Henry III, donné en sa présence le xxvie jour d'apvril 1583.

Le procès fait à Rosières, en dépit du crédit grandissant des Guise, car l'opinion publique faisait peu de cas de l'injure faite au roi, exalta plus encore leurs titres à la succession de Charlemagne (Ex., p. 9); malgré Bassompierre et ses harangues, les prétentions qui n'avaient été un instant désavouées par les ligueurs que pour repousser les projets régicides qu'on leur supposait et pour mieux masquer des plans audacieux, ces prétentions succombèrent comme devait succomber la ligue dont elles furent, on le contesterait en vain, un des principaux soutiens.

Depuis les progrès que la réforme fit en France, depuis Amboise surtout, les Guise en effet ne perdirent pas un instant l'espoir de se substituer aux Valois.

Après les sanglantes et critiques circonstances que la France venait de traverser, la politique autant que la science, et toutes les deux ensemble, résolurent donc d'examiner scrupuleusement les prétentions de la maison de Lorraine, pour les anéantir complètement si elles étaient fausses, et tout au moins pour les restreindre dans de justes limites si elles étaient fondées; en un mot « pour ruiner, dit M. Noël, la maison de Lorraine. » (Examen, p. 15.)

De sérieuses recherches firent bientôt connaître que Guillaume de Boulogne et l'ascendance masculine directe de Charles III et du Guisard jusqu'à Charlemagne, n'étaient qu'une fiction, que Gérard dit d'Alsace, déjà bien connu d'ailleurs, mais dont on ne faisait d'abord qu'un *Cognat*, était réellement *Agnat* et la seule souche véritable de la maison de Lorraine.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, on étudia, l'on approfondit et l'on discuta gravement ce nouveau système qui est communément admis aujourd'hui.

En ôtant aux ducs de Lorraine leur origine carlovingienne masculine, on leur laissait encore, à la vérité, Pharamond; mais ce chef de ligne ne les faisait plus que comtes alsaciens, dont la suite plus ou moins régulièrement déduite, les établissait seulement aînés des empereurs d'Allemagne.

Les protestations auraient dû, semble-t-il, être nombreuses; il ne s'en produisit aucune au grand jour.

Cette position d'infériorité des Lorrains vis-à-vis la maison de Bourbon devait, toutefois, se modifier par la suite; à en croire M. Noël, le changement de race fut même avantageux aux ducs de Lorraine, et la couronne d'empire ne leur vint qu'en raison de rela-

tions de famille fort bien établies par Baleicourt, avec la maison de Hapsbourg (Examen, p. 23.)[1]

Les causes des divergences d'opinions entre les historiens qui ont traité ces faits divers, ont fourni à M. l'abbé Marchal, de Nancy, le sujet de son discours de réception à l'académie de Stanislas[2].

M. Marchal croit que le progrès des sciences, l'accès plus facile aux dépôts publics de chartes et de titres, et aux archives des abbayes (p. 12); la mise en lumière de manuscrits inconnus jusqu'àlors; l'abandon des préjugés si communs aux quinzième et seizième siècles[3], sur les origines fabuleuses des personnes et des villes (p. 7), ont rendu les travaux modernes, appuyés sur les chroniqueurs anciens tels que Sigebert, Herman, Albéric de Trois-Fontaine, Jean de Bayon et autres (p. 9 à 11), plus vrais et plus impartiaux que les œuvres de Champier qui donne une généalogie sans liaison (p. 8), de Charles Estienne, de Wassebourg, d'Emond du Boullay, de Rosières et du père Daucy (p. 13 à 16).

Il ne peut admettre la division que l'on fait de la Haute-Lorraine en deux parties (p. 13) : l'une au sujet de laquelle les Guillelmites se gardent bien d'élever la moindre contestation, puisqu'ils recon-

---

[1] Voyez, pour l'intelligence des origines de la maison de Lorraine, les divers tableaux synoptiques de Callot et de Saleur; voyez aussi celui qui a été imprimé à Metz, chez Pallez et Rousseau, 1854. (Tableau synoptique et généalogique indiquant les origines des maisons de Flandre et d'Alsace, des Comtes et des Ducs de Lorraine, etc.)

[2] *Considérations sur les origines de la maison de Lorraine*, par M. l'abbé Marchal. (Extrait des mémoires de l'Académie de Stanislas. — Grimblot et Raybois, 1854, in-8°, 23 pages.)

[3] En 1425, Antoine de Vaudemont prétendit que la Lorraine était fief masculin et devait lui revenir. René soutint au contraire qu'elle pouvait être dévolue aux femmes et lui appartenait. La chevalerie lorraine se partagea et se déclara, les uns pour celui-ci les autres pour celui-là. On trouve aux archives impériales deux titres originaux en parchemin, à chacun desquels sont encore attachés, tout au tour, environ 60 sceaux bien conservés des partisans de René : « Attestation des vassaux » du duché de Lorraine, la coustume audit duché estre telle que faulte d'hoirs » màsles les filles succèdent. XIII décembre M. CCCC. XXV. » (J. 932.) — La bataille de Bullegnéville fut la suite de ces divisions. « On est surpris de trouver dans ce temps là, l'ordre des successions de la plupart des princes de l'Europe, sujet à tant d'incertitudes et de contradictions. En voyant les droits d'hérédité si mal éclaircis, on eût dit que ces puissances ne faisaient que de naître. » (Henriquez. T. I. p. 186.)

naissent que Gérard d'Alsace y exerçait l'autorité souveraine; l'autre dont ils ignorent les limites, qu'ils appellent du milieu, en lui assignant pour capitale Verdun, et dont ils ne défendent à tout prix l'existence que pour y supposer un gouvernement passager à leurs princes (p. 14).

Il fait voir l'intérêt que les ducs avaient à rehausser leur origine d'abord (p. 18), et le soin qu'ils apportèrent ensuite à faire servir cette origine à leur ambition (p. 19), légitimée à leurs yeux par la crainte des maux dont l'invasion de l'hérésie menaçait la France depuis longtemps. Il énumère les actes sur lesquels on fonde l'existence de Guillaume et de ses fils, et fait voir le peu d'autorité qu'on doit leur accorder.

M. Marchal n'adresse à personne, je me plais à le constater, le plus petit reproche de mauvaise foi (p. 6). Il croit que les prétentions de Charles III et celles de ses successeurs faisaient à la politique française une obligation de prendre part aux luttes historiques dans lesquelles la persistance de ces prétentions la maintint longtemps engagée, mais il pense qu'il ne sortit pas moins de ces luttes des vérités incontestables; il signale les travaux de Callot et de Voërriot qui ont contribué à propager une erreur que saint Urbain, de son côté, s'est efforcé de combattre (p. 21); il croit que les idées nouvelles ont eu de la peine à prévaloir contre la vanité des ducs et des Lorrains eux-mêmes (p. 19); il rappelle enfin l'adhésion donnée à sa généalogie alsacienne par Léopold, qui, par là, infligeait un blâme à ses ancêtres (p. 20).

M. Marchal se déclare partisan exclusif de Gérard d'Alsace.

Le gant si résolument lancé aux défenseurs du comte de Boulogne a été promptement relevé par M. Noël, avocat et ancien notaire à Nancy ; l'examen critique des appréciations de M. Marchal a été publié dernièrement.

Bien que la question paraisse épuisée et sans grand intérêt pour l'avenir, si on la considère seulement sous les deux aspects sous lesquels elle est présentée, à savoir : « Si les ducs de Lorraine descen-« dent de Guillaume de Boulogne ou de Gérard d'Alsace par les « mâles, car en toute hypothèse on ne peut nier qu'ils viennent de « ce dernier par les femmes; » on doit remercier M. Noël d'avoir résumé aussi clairement les divers points de la discussion et d'avoir circonscrit aussi nettement la principale difficulté qu'il avait déjà signalée dans ses mémoires et dans son intéressant catalogue

raisonné[1]. On doit lui savoir un gré infini des peines qu'il a prises et de l'offre qu'il fait des ressources de son riche cabinet[2] pour résoudre cette difficulté. Ces offres seront acceptées avec empressement.

L'examen débute un peu rudement ; sa critique ne s'adresse pas seulement à M. Marchal, elle s'écarte même parfois de l'objet réellement en litige et remonte jusqu'à l'académie de Stanislas.

Après avoir fait des réserves expresses pour tout ce qui est en dehors de la question, je me hâte de dire que l'œuvre de M. Noël mérite l'attention de tous les amis de la Lorraine et celle des Messins en particulier. Son analyse mettra les lecteurs de l'*Austrasie* à même de prendre part à la lutte nouvelle qui se prépare, et de profiter des moyens qui sont mis à leur disposition pour rendre cette lutte définitive[3].

---

[1] Nos 6,086 — 2865 supp. — 45 — 1970 — 27 — 6 — 1971 — 1974 — 1972 — 1975 — 1601 — 49 — 1990 — 1976 — 1977 — 1978 — 1991 — 1992 — 2000 — 46 — 44 — 101 — 149 — 150 — 151 — 152 — 153 — 154 — 155 — 156 — 158 — 382 — 368 — 369, ss. — 174 — 175 — 176 2005 — 411 — 406 — 2004 — 440 — 418 — 5 — 7 — 38 — 39 — 40 — 47 — 48 — 50 et 50 supp. — 65 — 68 — 86 — 96 — 177, Tables de Dom Calmet : p. 100 et 101. — 178 — 179 — 399 — 409 — 410 — 411 — 418 — 419 — 420 — 440 — 448 — 452 — 1603 — 1980 — 1985 — 1986 — 1989 — 1994 — 1998 — 1999 — 2001 — 2003 — 2028 — 6068 — 5887 — 5888 — 1996 — 1915.

[2] La collection de M. Noël est très-précieuse ; la partie déjà publiée de son catalogue en donne une idée. On y trouve 6288 numéros d'ouvrages, recueils, mémoires, manuscrits et imprimés, etc., etc., relatifs à l'histoire de Lorraine.

[3] J'arrête la presse pour consigner ici quelques lignes du premier volume qui m'était inconnu, je dois l'avouer à regret, de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*.

« Comme prince lorrain (Charles III), il lui répugnait également de voir assis » sur le trône de France, soit un cadet de sa maison, soit une infante d'Espa- » gne...... tout valait mieux au duc de Lorraine que de souffrir près de lui » un si dangereux voisinage. Les instructions de son agent près des Etats » furent rédigées en conséquence. Christophe de Bassompierre emporta, pour la » forme, un mémoire dressé à Nancy, par Thierry Alix, sieur de Vroncourt, » Président de la chambre des Comptes de Lorraine et qui établissait les droits » de la maison de Lorraine à la couronne de France *. »

---

* Ce mémoire était en partie composé à l'aide d'un ouvrage antérieur de François de Rosières, archidiacre de Toul, qui avait écrit *à l'instigation des princes de Lorraine* et imprimé à

Aux yeux de M. Noël, une observation préliminaire domine la discussion. Depuis l'an 1509, où parut l'œuvre de Champier, jusqu'en 1698 et 1700 dates des diplômes d'Altesses Royales accordés aux Ducs de Lorraine par l'Empereur, et même jusqu'en 1763 et 1770 époque des publications du baron de Zur-Lauben (cat. rais. 1972.), la mémoire de Godefroid de Bouillon et des rois de Jérusalem s'est conservée dans la famille Lorraine comme le souvenir le plus glorieux que des princes pussent évoquer. Malgré les nombreux livres imprimés et les arrêts rendus pour détruire cette tradition, elle subsiste encore de nos jours.

Pour prémunir tout de suite le lecteur contre cet argument, j'ajouterai à ce que j'ai déjà dit, qu'il est naturel que le souvenir des Rois de Jérusalem dont René d'Anjou apporta le titre en Lorraine par son mariage, en 1420, avec Isabelle, duchesse héritière de Lorraine, se soit maintenu dans le pays. Il est naturel aussi qu'on ait cherché à faire remonter ce souvenir aux ducs de la première race, lorsque la maison de Lorraine, déclarée souveraine et indépendante par Charles-Quint en 1542, préparait son établissement en France. Ne voit-on pas Henri II lui-même décerner au sauveur de Metz le brevet de cette royale origine[1]. Et ne sait-on pas que les arrêts des cours, les travaux historiques les plus profonds, les plus sérieux, ne peuvent souvent rien contre d'autres travaux moins consciencieux, devenus des autorités parce que la renommée, la faveur de leurs auteurs ou l'intérêt qu'ils inspirent, leur donnent plus de vogue. Tels sont les antiquités des Gaules et le stemmatum. Wassebourg

[1] Pour perpétuer la mémoire de la défense de Metz, une médaille fut frappée en l'honneur de François de Guise. On y lisait une inscription dont voici le sens : « A François de Lorraine, pair de France, par le décret des armées, pour avoir » conservé la ville de Metz et les grands du royaume assiégés par l'Empereur » Charles V, et les Allemands. Mars vous a donné une couronne d'herbe, con» tinués, il vous rendra les couronnes royales de Jerusalem et de Siciles possé» dées autrefois par vos ancêtres. » (Ligniville.)

Paris sous le titre : *Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum.* L'auteur cherchait à prouver que la maison de Lorraine descendait en ligne droite de Charlemagne et même du fils de Clodion, sur lequel Mérovée aurait usurpé la couronne de France. Il fut bientôt prouvé que l'auteur avait fait usage de pièces controuvées sinon évidemment fausses........... M. Chantereau Lefèvre, dans ses considérations historiques et générales sur la maison de Lorraine, livre écrit par ordre de la cour de France, a victorieusement réfuté le système généalogique de l'archidiacre de Toul. (*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* par le Comte d'Haussonville. — Paris 1854. P. 49 et 50.)

et Rosières ont longtemps été des puissances ; la famille du dernier était très-considérée et honorée à la cour de Nancy, elle comptait de nombreux amis [1]. Combien d'esprits s'effrayaient avec raison des entreprises de la France sur la Lorraine, et des historiens qui semblaient favoriser ses projets. Dans un système d'opposition, ils ont cherché en cachette et par représailles, à entretenir les idées qui, pendant longtemps, avaient presque fait de la Lorraine une rivale pour la France.

Henri IV disait « que ce lui seroit un grand contentement de voir » que ce royaume fût aggrandi des dépouilles d'une maison dont il » avait reçu des maux indicibles. » (*Mémoires de Richelieu*, Haussonville, t. I. p. 90.)

Comte F. de STRATEN-PONTHOZ.

(*La suite à la prochaine livraison.*)



[1] Le comte de Rosières, mort à Metz il y a quelques années dans un âge fort avancé, était le dernier de cette famille. Il voulait bien m'honorer de son amitié. Souvent son arrière-oncle faisait le sujet de nos entretiens. Il le défendait avec une chaleur toute filiale.

Mémoire sommaire sur la ville de Toul et le pays toulois.

Les diverses notices que l'on publie journellement sur les actes du maréchal de Belle-Isle pendant son gouvernement des Trois-Évêchés, nous font connaître les nombreux bienfaits que ce maréchal sut répandre avec tant de discernement sur la province qui était confiée à ses soins.

Jusqu'ici on nous a montré M. de Belle-Isle s'appliquant à faire reconstruire, embellir ou fortifier les villes des Évêchés; à chercher de nouveaux débouchés pour le commerce et l'agriculture en faisant reconnaître la profondeur du lit de la Moselle depuis Nancy jusqu'à Coblentz, enfin à protéger les lettres en fondant l'académie de Metz.

Un document historique, que le hasard nous a procuré, nous permet de joindre un nouveau titre de reconnaissance à tous ceux qui sont si légitimement acquis au Maréchal.

Il avait résolu de former un recueil historique sur toutes les places de son commandement; à cet effet il s'était adressé aux personnes de la province capables de lui venir en aide, et même au ministre de la guerre, pour obtenir les renseignements ou documents conservés dans les archives de l'État.

Plusieurs de ces mémoires, déposés d'abord dans les cartons de l'ancien gouvernement de Metz, puis de l'ancienne intendance, font actuellement partie des collections historiques de la préfecture du département de la Moselle.

Le mémoire que nous publions, relatif à la ville de Toul, a été composé en 1740, par M. Leliepvre, commissaire ordonnateur des guerres, en résidence dans cette ville; il

est surtout remarquable en ce qu'il nous procure de nouveaux détails inédits tant sur l'organisation militaire que sur les diverses statistiques du pays toulois.

A. Dufresne.

Versailles, le 3 juin 1740.

Monsieur,

M. de Briquet m'a remis la lettre que vous avez bien voulu lui ecrire sur les eclaircissemens qui vous sont nécessaires, pour completer un recueil historique des places de votre commandement, persuadé que vous ne trouverez pas mauvais que j'ai l'honneur d'y répondre à sa place. M. le Liepure que vous avez sans doute chargé Monsieur, de contribuer à ce travail, s'était déjà adressé à moi pour avoir les noms des Gouverneurs Généraux du Toulois, et je lui avais marqué tout ce que j'en avais pu apprendre conformément au mémoire cy joint.

J'ai fait depuis de nouvelles recherches, mais je n'ai pu rien trouver sur cela dans les bureaux, dont les plus anciens papiers ne remontent pas à beaucoup près à des temps aussi éloignés que ceux de l'établissement des Gouverneurs; et ce n'est que dans les mémoires des auteurs contemporains que l'on pourra parvenir aux connaissances que vous desirez d'acquérir.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Signé : Fumeron de Verriere.

A M. le comte de Belleisle, gouverneur des Trois-Évêchés.

MÉMOIRE HISTORIQUE.

(10 juillet 1740,)

La ville de Toul connue chez les Romains sous le nom de *Tullum civitas leucorum,* a porté quelquefois celui de *Leucha,* mais depuis longtemps elle n'a retenu que le nom de *Tullum leucorum,* c'est à dire Toul, ville du pays des Leuquois, c'est sous ce dernier nom qu'elle est connue à présent.

Il y avait dans ce pays des Leuquois plusieurs villes, telles que *Nasium,* Nas en gaulois, Naix en langage de ce siècle, *Solimariaca* Soulosse, *Scarpona* Scarponne, et *Fines* Fains. Mais Toul en était la capitale, puisque le siège episcopal y fut établi dans le cours du 3me siècle.

De toutes ces villes, il n'y a que celle de Toul qui ait subsisté jusques à présent, toutes les autres cy dessus nommées ayant été ruinées; de manière qu'on ne voit aujourd'hui en leurs places que des villages assez mauvais.

La ville de Toul est située à la gauche de la Moselle, environ à 20 lieues de la source de cette rivière, dans la partie des Gaules connue sous le nom de la première Belgique. Elle faisait partie de la province de Trèves, puisqu'elle était sous le commandement du gouverneur de cette ancienne ville avec tout le pays leuquois qui dépend encore à présent pour le spirituel de la métropole de Trèves.

Quoique la ville de Toul, soit nommée dans les anciens monuments que les Romains ont laissé, *Civitas leucorum,* il n'est pas certain qu'elle ait eu sous la puissance des anciens conquérans du monde, une plus grande étendue que celle qu'elle a actuellement. Il est certain au contraire, qu'elle en avait une moindre sous l'épiscopat de st Gérard, évêque de Toul (963 à 994), puisque ce saint évêque fit batir un monastère de filles, dans l'endroit ou est aujourd'hui l'église collégiale de St Gengoulf, joignant les murs qui en formaient alors l'enceinte, et que son successeur Udon mit des chanoines dans cette église, comme il est énoncé dans sa charte de 1065.

On sait que les murailles de l'autre bout de cette ville, étaient alors dans le lieu ou le couvent des Cordeliers a été bati depuis; et les maisons qui subsistent encore à présent depuis les Cordeliers jusqu'à la porte Royale, étaient de la paroisse St Pierre du faubourg St Mansuy. Toute cette partie de la ville n'ayant été unie à la paroisse de Ste Geneviève que sous l'épiscopat de M. de Bissy (1687 à 1704).

Il y a même aujourd'hui un grand nombre de personnes vivantes dans Toul, qui ont vu dans la partie du jardin de l'Évêché qui répond au couvent des Cordeliers, un vieux batiment servant d'écurie, lequel était appuyé et soutenu par une portion des anciens murs de la ville devenus inutiles, que le roi a permis à M. de Bégon [1] de faire démo-

---

[1] Bégon, évêque de Toul (1721 à 1753).

lir à cause de l'irrégularité que cet objet aurait causé au nouveau palais episcopal.

D'ailleurs, il est certain que la partie qui forme la paroisse de St Amand était entièrement hors de la ville, c'est pourquoi on la nomme bourg, ce qui veut dire faubourg; et celle qui compose la paroisse St Anian, desservie par le chapitre de St Léon, était pareillement hors l'enceinte des murs, c'est pourquoi on la nomme *Defurs*, ce qui signifie dehors; il résulte de là que l'ancienne enceinte de la ville de Toul était extrêmement resserrée. La dénomination de la principale rue connue même à présent sous le nom de Michatel [1], sert beaucoup à le faire juger ainsi; il en résulte encore que les murailles qui en formaient l'enceinte en 1700, avant qu'on travaillat aux nouvelles fortifications n'avaient été baties que depuis l'episcopat d'Udon. On croit communément que vers l'an 1238, tout le terrain ou étaient les maisons qui composent à présent les paroisses de St Amant et de St Anian, et celles dépendantes de la paroisse St Pierre, qui ont été unies à la paroisse de Ste Geneviève, fut enfermé de murailles, et ne forma plus qu'une seule ville avec l'autre partie déjà fermée de murs dès le temps de saint Gérard et de son successeur, dans l'onzième siècle; et il n'y a nulle apparence, dans ces temps reculés, que la ville de Toul ait été plus peuplée qu'à présent, soit pendant la première enceinte, soit depuis la seconde; tout l'effet de ce travail ayant été de réunir des parties séparées sans augmenter le tout, si on en excepte néanmoins le temps auquel le Parlement de Metz a été séant à Toul, et celui de l'établissement d'un présidial auquel ressortissait une grande partie de la Lorraine, dont il sera parlé cy après en son lieu.

Cette ville, après avoir passé de la puissance des Gaulois en celle des Romains, tomba enfin entre les mains de nos rois de la première race, qui en donnèrent le domaine et celui de plusieurs villages voisins à l'église de Toul. Ce fut Dagobert Ier qui lui fit ce don, les archives de la cathédrale en conservent quelques monuments. Mais il est remarquable que les villages qui subsistent à présent dans les places ou étaient les anciennes villes du pays leuquois, detaillées

---

[1] *Medium castri*, c'est-à-dire le milieu du château, parce que cette enceinte formait une figure carrée, vulgairement nommée château.

(*Recours aux Antiquités de Toul*, imprimés à Paris en 1700.)

au commencement de ce mémoire, sont tous dans la dépendance des états de Lorraine et Barrois, par conséquent qu'ils ne font pas partie du gouvernement du pays toulois; le chapitre ni l'évêque n'y ayant aucun droit de justice.

Cependant, il y a tout lieu de croire que cette donation du simple domaine, procura dans la suite à la même église, les droits de régalie, soit par l'étendue des termes dans les quels elle fut conçue, soit par le besoin que nos rois avaient de dissimuler une entreprise de cette espèce; puisque après le partage fait entre l'évêque et son chapitre des terres, seigneuries et domaines, dont ils avaient auparavant joui en commun, la ville de Toul, qui eschût à l'évêque fut possédée avec les droits de garde, de monnoie et autres droits ordinaires de régalie. Le prélat eut encore nombre de villages dont il lui en reste vingt cinq en haute justice. Le chapitre eut pour sa part, le bourg de Void, celui de Vicherey, et vingt-six villages dont il jouit actuellement.

L'évêque et son chapitre furent confirmés dans leurs jouissances par les rois de la 2me race; les papes mêmes s'avisèrent d'en expédier des bulles de confirmation, suivant l'usage de ce temps peu éclairé sur le temporel.

Il ne survint aucun changement à cet égard, lorsque sur la fin de cette seconde race il y eut des rois de Germanie et enfin des empereurs d'Allemagne; les uns et les autres ayant confirmé l'église de Toul, son évêque et le chapitre, dans tous leurs droits de régalie, sous le mérite des reprises que l'évêque faisait des mains des empereurs, tant pour lui que pour son chapitre, au moyen de quoi, l'évêque à son tour recevait les foy et hommages des voués *(advocati)* et seigneurs des fiefs relevans de l'évêché, ce qui n'a plus lieu, parce que les évêques de Toul, à l'imitation de ceux qui composent le clergé de France, se contentent de prêter leur serment de fidélité au Roi, sans faire aucune reprise des seigneuries qui composent le temporel de leurs évêchés.

Il est aisé de juger par cette situation où était le pays toulois sous les empereurs d'Allemagne, que les évêques de Toul se trouvaient alors dans une obligation indispensable d'avoir des troupes sur pied pour la conservation de la ville, la garde des chateaux de Lyverdun, de Blenod et de Maizières, et pour maintenir les droits [1]

[1] Érection des fiefs, lettres de noblesse.

régaliens dont ils jouissaient. Mais les vacances du siège épiscopal survenant de tems en tems et occasionnant des troubles, les bourgeois de concert avec les officiers de l'évêché qui étaient les principaux du pays, se procurèrent un degré d'autorité, qui mela au gouvernement monarchique de l'évêque un peu de démocratie; c'est pourquoi l'évêque cessa d'être le maitre absolu dans la ville, et fut obligé d'avoir quelquefois la guerre contre les bourgeois.

Les choses étaient dans ce dernier état, lors qu'en 1552, Henri II passant à Toul avec une armée composée de 500 gentilshommes et de 7000 hommes de vieilles troupes, pour aller soutenir les princes d'Allemagne qui étaient en guerre avec Charles V, demanda à l'évêque Toussaint d'Hocedy, au chapitre et aux bourgeois, de lui laisser la garde de la ville dont il protestat avoir besoin, promettant de ne la garder qu'à titre de protection.

Il y eut à ce sujet de longues et fréquentes conférences entre les officiers du roi, l'évêque, les députés du chapitre et les magistrats qui s'assemblèrent en l'abbaye de S[t] Mansuy, au faubourg de ce nom.

La prudence et la bonne conduite exigeaient qu'on ne refusa pas à sa majesté, une demande soutenue par une armée considérable. Le roi entra donc dans Toul le 12 août 1552, et, après y avoir établi une garnison, il en partit le 14 pour aller à Vissembourg, d'où il envoya demander à la ville des secours en argent qu'il fallut accorder contre l'attente des bourgeois; d'autant plus que le roi y avait laissé pour gouverneur M. d'Esclavolles, qui appuyait vivement la demande de sa majesté.

C'est ainsi et depuis ce temps que l'évêque de Toul et les bourgeois cessèrent d'avoir la garde de leur ville, dans la quelle il y a toujours eu depuis des troupes de la part du roi et des gouverneurs pour les commander.

Le premier de ces gouverneurs fut M. d'Esclavolles. On va donner ici le détail de leurs noms jusqu'à ce jour.

1552.	1° M. d'Esclavolles.	Sous les rois Henri II, François II et Charles IX.
1552.	2° M. de Montarlot.	
1556.	3° M. de Montagut.	
1569—1572.	4° M. de Nolhan, Ogier de Touges.	
1572—1585.	5° M. de Bonaide.	
1585—1587.	6° M. de Rhone, Chrétien de Savigny.	Sous Henri III et pendant la Ligue.
1587—1594.	7° M. de Maillane, Jean des Pourcellet.	
1594—1624.	8° M. de Ligneville de Vannes père.	Sous Henri IV.
1624—1627.	9° M. de Ligneville de Vannes fils.	

1627—1631.	10° M. Jean d'Aprémont-Sieur de Vendy.	Sous Louis XIII.
1631—1636.	11° M. de Feuquières, Manassés de Pas.	
1636—1640.	12° M. Henri d'Hardoncourt de Rosière.	
1640.	13° M. de Ronsière, tué à Chartres, le 23 août 1651, dans une assemblée de noblesse [1].	Sous Louis XIV.
	14° M. Nicolas d'Alorge de Gruchet, reçu le 17 novembre 1651, mort à Toul, le 26 juillet 1653.	
	15° M. Henri de Feuquières, comte de Pas, reçu le 24 septembre 1653, démissionnaire en 1682.	
	16° M. Jean de Biodos de Castéja père, reçu le 5 mars 1682, mort à Toul, le 11 février 1718.	
	17° M. J.-François de Biodos de Castéja fils, maréchal de camp des armées du roi, reçu le 25 mars 1718, mort le 27 mai 1740.	Sous Louis XV.
	18° M. Charles-Louis, comte de Castéja, maréchal de camp, nommé le 15 juin 1740.	

Ces gouverneurs particuliers auxquels nos rois ont successivement confié la garde de la ville n'y ont pas toujours eu le commandement en chef; on voit que dès la première année, c'est à dire en 1552, M. le duc de Nevers avait le commandement des troupes qui étaient à Toul, et qu'en 1553 M. le comte de Polastron obtint et exerça le même commandement. Il y a grande apparence qu'on ne prenait cette précaution d'établir à Toul des officiers supérieurs, que par la situation critique et délicate ou se trouvait alors cette ville, parce qu'on craignait la prise de Metz, que Charles-Quint avait assiégé dès le 18 octobre 1552; il était dangereux que cette même armée ne vint ensuite assiéger Toul. Ce fut à l'occasion de ces justes alarmes que le roi fit augmenter les fortifications, au moyen d'une somme fournie par contribution entre l'évêque, le chapitre, les bourgeois, les abbayes de S[t] Mansuy, de S[t] Epvre et de S[t] Léon; on ruina même

[1] Les noms des douze premiers gouverneurs sont extraits de l'*Histoire de Toul* du père Picard.

Les notes qui accompagnent les six noms suivants ont été envoyées par le ministère de la guerre ou prises dans les mémoires de Jean du Pasquin.

et demolit à cette occasion plusieurs maisons, afin de rendre les fortifications plus régulières. Le chapitre de S[t] Gengoulf en perdit plusieurs qui étaient situées vis à vis le lieu où l'on a ouvert la nouvelle porte de France.

Cependant Charles V ayant été forcé de lever le siège de Metz le 1[er] janvier 1553, les ouvrages des fortifications de Toul se rallentirent et ne furent continués qu'en 1557, lorsque la ville fut à la veille d'être assiégée par les troupes impériales que commandait le général Rotviller qui les porta d'un autre côté.

On ne doit pas conclure de l'entrée des troupes de Henri II dans les villes de Metz, Toul et Verdun, dès 1552, que nos rois aient nommés dès lors des gouverneurs généraux du pays toulois, il y a même toute apparence que le commandement en resta d'abord au gouverneur général de Champagne. En effet, ce fut le duc de Guise qui défendit la ville de Metz contre Charles-Quint en 1552, lors du siège dont il vient d'être parlé; il est à présumer que ce pays resta à ses ordres jusques à sa mort arrivée en 1563. Son fils, qui lui succéda au gouvernement de Champagne, prétendait apparemment que le commandement des Evêchés lui était acquis au même titre, puisque lors que Henri III en conféra le gouvernement au duc d'Épernon, il s'empara des villes de Toul et de Verdun, et en aurait usé de même à l'égard de celle de Metz, s'il n'eut été prévenu. Il est à croire qu'alors il n'y avoit point de gouverneur séparé du pays toulois, et que ces trois places et pays ne faisaient qu'un même gouvernement général qui fut donné à M. le duc de la Vallette, en survivance de son père; mais ses charges ayant été confisquées en 1639, le cardinal de Richelieu en disposa en faveur de ses créatures.

C'est depuis cette époque peut être, qu'il faut dater l'origine du gouvernement général du pays toulois. Toujours est il certain qu'il a été possédé par le maréchal du Plessis Praslin, mort en 1676, et que M. de Choiseuil, qui lui succéda au gouvernement général du pays toulois, le vendit en 1690, de l'agrément du Roi à M. le marquis de l'Hopital pour 120,000 livres, et qu'en 1715 M. de Melun-Maupertuy en fit une pareille vente à M. de Crecy-Verjus, possesseur actuel de ce gouvernement pour 135,000 livres. Comme la ville de Toul ne paye aucune somme à MM. les gouverneurs généraux du toulois, on ne trouve rien dans ses archives qui les concerne.

Il faut à présent reprendre la suite des faits dont nous avons

interrompu le détail, pour placer le peu qu'on a pû apprendre sur MM. les gouverneurs généraux.

Quoique les différents évènemens dont il a été parlé ayent diminué notablement l'autorité des évêques de Toul, ils ne perdirent pas néanmoins dès ce moment tous leurs autres droits régaliens. Hocedy fit encore depuis battre de la monnaie à Toul [1], il continua de nommer le maitre échevin et ses 9 justiciens pour un an; ces officiers jugeaient tout le criminel en dernier ressort, même toutes les affaires civiles, à l'exception de celles de cette dernière espèce au dessus de 500 florins du Rhin qu'on pouvait porter par appel au parlement de Worms, depuis transféré à Spire en 1459.

Le chapitre de Toul conserva aussi a peu près le même dégré d'autorité sur les bourgs et villages de son domaine, où il tint encore des garnisons de troupes à sa solde dans les châteaux de Void et de Vicherey pour la manutention de ses droits. Les rois successeurs de Henri II ne les inquiétèrent pas à ce sujet, et même Henri IV étant à Toul le 6 avril 1603, fit proposer au chapitre d'accepter une somme de 100,000 livres en échange de ses droits régaliens; le roi ne témoigna aucun mécontentement du peu de succès qu'eurent ses offres.

Mais Louis XIII étant informé que les appels des jugemens rendus par les officiers de l'évêché et du chapitre qu'on portait à Spire, occasionnaient des frais considérables au peuple; dans la vue de le ménager et de se procurer en même temps toute l'autorité que désire la souveraineté, il fit défense en l'année 1611, de se pourvoir à ce tribunal et ordonna que les appellations ressortiraient à l'avenir par devant un président [2] qu'il avait établi à Metz, ce qui subsista jusques à l'année 1633, que le même roi créa le parlement de Metz par un édit de janvier 1633, publié à Toul le 4 novembre de la même année, ou MM. Fremyn et Joly conseillers de ce parlement, s'étaient rendus pour le faire exécuter; peu à près il établit encore par un autre édit du mois d'août 1634 un bailliage royal à Toul. Ce double établissement acheva de ruiner entièrement les droits régaliens, et depuis ce temps l'évêque et le chapitre n'ayant conservé que la

[1] La maison de la monnaie subsiste encore actuellement et a donné son nom à une rue de Toul.

[2] Il y en a eu cinq successivement: MM. de l'Aubespinne, de Senneton, Viart, de Selve et Charpentier.

première instance de leurs vassaux, ils n'ont plus possédé leurs seigneuries qu'en simples hautes justices.

Ils firent alors de très-humbles remontrances qu'on ne rejeta pas dans ces premiers moments; on leur fit entendre que le roi pourvoirait incessamment à leur indemnité. Mais tous les droits que l'empereur et l'empire avaient sur la ville de Toul et ses dépendances, ayant été cédés à sa majesté par le traité de paix conclu à Munster en 1648, on prit de là sujet de ne plus rien faire espérer; et c'est à la date de ce traité qu'on doit fixer l'époque de l'acquisition parfaite et complète que la couronne de France a fait de la ville de Toul.

C'est ici le lieu d'observer que le parlement de Metz ayant été transféré à Toul dès le 7 avril 1637, il y tint sa première séance le 30 août de la même année dans la salle de M. le Liepure, chanoine de la cathédrale, archidiacre de Ligny, qui occupait la maison vulgairement dite la pierre hardie [1].

Il est tout naturel de penser que la séance du parlement à Toul, attira dans cette ville un grand nombre d'avocats, de procureurs et différents autres officiers subalternes, au moyen de quoi, les maisons dont le nombre n'avait pas été augmenté, se trouvèrent remplies de beaucoup plus de monde, soit par la foule des plaideurs qui venoient à ce parlement dont le ressort était fort étendu lors de sa création, soit par différents etablissements, comme cabaretiers et aubergistes, qui se forment nécessairement à cette occasion. Mais dans ce temps encore éloigné de nous, quoique les maisons anciennes étaient petites et mal bâties, les présidents et principaux magistrats se contentoient fort d'occuper un seul appartement d'une maison entière, que le faste de nos jours rend insuffisante à de simples bourgeois un peu plus aisés que les autres. D'ailleurs les nouveaux habitants que la ville de Toul acquit à cette occasion, ne firent presque que remplacer la perte qu'elle avait fait d'un grand nombre de ses bourgeois pendant les années 1632 et 1633 [2], qu'elle avait été affligée de la peste. En sorte que ce fut seulement après quelques années de cette séance du parlement à Toul qu'on remarqua une légère augmentation dans

---

[1] C'est la maison où M. le comte de Belle isle a logé, en 1737 lors de l'arrivée du roi de Pologne dans ses états.

[2] Les annales de Toul font mention de 2000 morts.

le nombre des bourgeois, ce qui se soutint à peu près de même jusques au 15 novembre 1658, que sa séance fut rétablie à Metz.

Cependant la ville de Toul ne perdit point alors tout le lustre qu'elle avait commencé à acquérir par la séance du parlement; quelques uns des chefs de ce tribunal y formèrent des établissements. D'ailleurs Charles IV, duc de Lorraine, s'étant retiré de ses états dès l'année 1670, peu après le Roi en prit possession, et ensuite par un édit de 1685, il créa à Toul un siége présidial, dans le ressort duquel on comprit Nancy, St Nicolas, Lunéville, Mirecourt, Épinal, Remiremont, Neufchateau, Vezelise et grand nombre d'autres villes, bourgs et villages des états de Lorraine, ce qui engagea les principaux magistrats de toutes ces villes, ou ils seraient restés sans caractère et sans fonctions à cause de la suppression de leurs emplois, à venir prendre des établissements dans Toul où ils ont exercé les premières charges de ce nouveau présidial, dont l'étendue attira nombre d'avocats et quelques familles entières; ce qui a subsisté sur ce pied jusques au traité de paix conclu à Riswick, en 1697, par lequel M. le duc de Lorraine ayant été rétabli dans ses états, le présidial de Toul fut dépouillé des parties de cette souveraineté unies à son ressort, qui se trouva réduit aux cinquante-deux villages de l'évêché et du chapitre. Et par cet événement, la plupart des lorrains établis à Toul retournèrent à leur prince et à leur patrie, ce qui fit une diminution sensible dans le nombre des habitants de la ville de Toul [1].

Ceux qui ont un peu pénétré la politique du dernier règne, savent que Louis XIV n'avait désiré si ardemment la paix conclue à Riswick qu'afin d'être mieux en état de soutenir une guerre qu'il prévoyait inévitable à l'occasion de la succession au royaume d'Espagne. Il y eut sur cette matière différens projets auxquels l'empereur ne voulut point accéder et qui n'étoient point du gout des princes d'Italie, ni de celui du duc de Lorraine. Cependant la santé du roi d'Espagne Charles II, qui tendait visiblement à sa fin, occupait alors plus particulièrement la France. Enfin le roi d'Espagne mourut le 1er novembre 1700, et on fut informé que par un testament du 2 octobre précédent, il avait appelé à la succession entière du royaume d'Espagne, M. le duc d'Anjou, second fils de Monseigneur le Dauphin.

---

[1] On reconnait, par les registres, une diminution de cinquante familles.

Louis XIV accepta ce testament et accorda aux Espagnols son petit fils pour leur roi. Cette résolution de la cour de France ne pouvait manquer d'engager une guerre contre l'empereur, à cause de ses vues sur le même royaume en faveur de l'archiduc. On savait à n'en pouvoir douter que le duc de Lorraine était dans les intérêts de la maison d'Autriche, par conséquent on ne pouvait se dispenser d'occuper la Lorraine pendant cette guerre; et dans les circonstances du besoin indispensable qu'on avait de cette province, au lieu de rétablir les fortifications de Nancy, qu'il aurait encore fallu démolir à la paix, comme on l'avait fait lors de celle de 1697, il était plus naturel que le roi fit fortifier la ville de Toul dans ses propres états, dont les fortifications pouvaient profiter à sa frontière.

Ce fut vraisemblablement à l'occasion de ses vues sur l'Espagne, que, dès le commencement de l'année 1700, le roi se détermina à faire de la ville de Toul une place de guerre; le plan en fut tracé et arrêté par M. le maréchal de Vauban. Après avoir ruiné les anciens murs, on commença la nouvelle enceinte dont la première pierre fut posée à l'angle flanqué du bastion du S[t] Étienne, le 11 du mois d'aout 1700, par M. de S[t] Contest, intendant du departement des Trois-Évêchés, avec toutes les solemnités ordinaires en pareil cas. Ce travail fut continué avec tant de vigueur par les troupes et les pionniers de la province que toute l'enceinte fut achevée vers 1708.

L'utilité de cette nouvelle fortification se fit sentir pendant le cours de la guerre ouverte contre l'empire dès le commencement de ce siècle. Il sortait de Trasback des partis ennemis qui venaient jusques aux portes de Toul mettre le feu dans les villages [1], peut-être la ville même n'aurait pas échappé à ce malheur lors de la course que fit M. de Klovestein en 1712, si sa nouvelle enceinte ne l'avait garenti de telles insultes. Mais la paix pleinement affirmée en 1714, fit cesser presque entièrement les travaux de cette fortification déjà ralentis depuis plusieurs années à l'occasion de l'épuisement des finances, pendant une guerre dans la quelle nous avions autant d'ennemis que de voisins.

Cependant on recommença, en l'année 1717, à perfectionner quelques parties des ouvrages de cette fortification. On fit couper une haye vive qui bordait le rempart, et dès l'année 1720, à la faveur

---

[1] Dommartin et Fancheville.

d'un fonds considérable que l'espèce dominante facilitait, on entreprit de poser les gazons dont les murs de cette ville sont chargés; et on a continué depuis ce temps, chaque année, à proportion des fonds qui ont été accordés à construire la demi-lune qui est derrière S[t] Léon, à batir les portes, planter des arbres sur les remparts, construire les poternes, en sorte que par le travail successif on a amené les choses au point ou elles en sont.

Par toutes ces peintures des divers états dans les quels la ville de Toul s'est trouvé dans les différents temps, il est aisé de juger que sa situation la plus florissante, est celle ou elle est à présent, par les soins et la protection de M. le comte de Belleisle, gouverneur des Trois-Évêchés, y commandant en chef. Par le dénombrement fait en 1728, il y avait dans Toul 1035 maisons et on y comptait 1703 familles ou ménages en comprenant tout, c'est à dire un veuf seul ou une veuve, même une communauté pour un ménage. Aujourd'hui sur le pied du même calcul il y a 1067 maisons et 1787 familles, ce qui forme une augmentation considérable en moins de douze ans.

A l'égard du faubourg S[t] Epvre, il est composé de 87 maisons, celui de S[t] Mansuy de 81, et chacune de ces maisons est habité par un chef de famille, ce qui rend leur nombre égal à celui des maisons.

On compte dans cette ville (1740) et ses deux faubourgs 8986 bouches, sans y comprendre la garnison.

Cette ville à tout lieu d'espérer un accroissement considérable, non seulement par les casernes qui y ont été construites et celles auxquelles on travaille avec vivacité, mais encore par le succès des autres projets que M. le comte de Belle isle fait chaque jour en sa faveur.

L'auteur de ce petit mémoire, sensible aux avantages de sa patrie qu'il aime, est en son particulier pénétré d'une reconnaissance qu'il n'a le talent d'exprimer que par des vœux secrets.

Fait à Toul, le 10 juillet 1740.

Signé : Le Liepure.

(Extrait des archives du département de la Moselle, papiers de l'ancienne généralité de Metz (1740).

A LA SAONE.

Va plus lentement, ma douce rivière,
Ame sans transports, beauté sans désirs,
Le wagon courant sur ta berge fière,
Pour toujours, là-haut, te fait des loisirs!

Ton fond a le sable, et ta rive a l'herbe,
Reposes t'y donc, si tes flots sont lourds:
Et lorsque midi brûle sur la gerbe
Fais ta méridienne au lit de velours!

Esclave du sol, pendant tant d'années,
On vint enchaîner ton libre bassin!
Et tant de bateaux aux voiles fanées
D'un large sillon blessèrent ton sein!

Le monde est bien vieux depuis que tu coules!
Plus d'un vent siffla sur tes clairs roseaux,
Et bien des soleils, aux regards des foules,
Se sont endormis le soir dans tes eaux!

Lorsque les forêts des Gaules humides
Penchaient sur tes bords leur front frémissant,
Dans ton bleu cristal tu vis les druides
Laver une main que tachait le sang.

Puis tu vis César et ses aventures,
Un jour de combat, tu fus son chemin:
Ta nappe devint une des ceintures
Dont s'enveloppa le monde Romain.

Cavale docile et jamais lassée
Tu pris sur ta croupe, au coin du vallon,
Hommes d'action, hommes de pensée,
Tu portas Voltaire et Napoléon!

Que de vains discours que le vent décime,
On parla sur toi, du haut du steamer!
Espoirs et projets qui vont à l'abîme,
Ainsi que tes flots s'en vont à la mer!

Que de légions de toutes les tailles
De ta vague émue ont suivi les bonds!
Et que de drapeaux avant les batailles
Ont touché d'en bas l'arche de tes ponts!

O ma vieille Arar! ô ma jeune Saône!
Cette eau d'autrefois qui battait tes ports,
Ne reflète plus que la toison jaune
Des troupeaux penchés qui paissent tes bords!

Ou quelqu'aviron d'un pécheur de sable,
Ou, lorsque la lune épand ses lueurs,
Quelques doux amans, couple insaisissable,
Moins que sur ta grève errants dans leurs cœurs!

Tu travaillas bien: le repos commence,
Suis ton doux versant de paix abrité,
Et ne traîne plus que l'azur immense
Du ciel qui te fait sa limpidité!

HENRI DE LACRETELLE.



L'Administrateur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

Metz, Imprimerie de ROUSSEAU-PALLEZ, rue des Clercs, 14.

LES SORCIERS DE PLAPPEVILLE.

Tout ce qui tient aux choses surnaturelles exerce sur nous un attrait auquel peu d'esprits savent se soustraire, et il n'est pas rare de voir les hommes les plus sérieux, les plus occupés du côté positif de la vie, se laisser redevenir semblables à des enfants quand ils se trouvent en présence d'un de ces faits singuliers dont les récits populaires et les traditions d'autrefois consacrent le mystérieux souvenir. L'intérêt que l'histoire de la sorcellerie peut inspirer à ce titre s'augmente encore par le sentiment d'humanité qui s'émeut à la pensée des tortures infligées au nom de ce crime effrayant, des bûchers allumés et des arrêts inflexibles si communs dans les annales d'une certaine époque de notre histoire. Et en effet, quelle sinistre éloquence dans cette simple phrase de l'histoire du Parlement de Metz, de M. Michel : «Dans les mois d'août et de septembre 1588, la » justice de Plappeville fit brûler vingt-cinq sorciers de ce » village, entre le Pont-des-Morts et le Pontiffroy. » Quel excitant à la curiosité que les détails parsemés dans l'histoire des Bénédictins, et que les appréciations empreintes d'une conviction si profonde du savant abbé de Senones !

Pour nous, nous avons trouvé un saisissant attrait à soulever un coin du voile sous lequel se cachent ces sombres mystères, et nous croyons qu'il peut y avoir quelque intérêt à les mettre au jour. Mais avant d'aller plus loin, il faut bien que nous fassions notre profession de foi pour que l'on ne nous fasse pas plus d'honneur que nous n'en méritons. Le titre d'esprit fort n'est pas du tout celui auquel nous avons le droit de prétendre, et nous sommes bien éloigné de la négation absolue de tout ce qui dépasse les limites de

la raison humaine. Mais la franchise avec laquelle nous faisons cette réserve nous donne le droit d'être également sincère pour exprimer des doutes voisins d'une conviction arrêtée, et nous croyons que ceux qui auront la patience de nous suivre dans nos faciles recherches partageront notre opinion, au moins en ce qui concerne le sujet très-restreint auquel nous nous sommes attaché, et auquel nous voulons laisser le caractère d'une étude purement judiciaire.

Tout le monde sait que notre contrée tient une place assez considérable dans l'histoire de la sorcellerie en France, et que les tribunaux criminels qui y ont longtemps fonctionné ont constamment déployé la plus redoutable énergie pour la répression de ce fléau sans parvenir à l'étouffer pendant une période de plusieurs années. Et ce n'est pas à une époque de barbarie et d'ignorance que se sont passés ces faits funestes, ce n'est pas au sein des épaisses ténèbres des premiers siècles de notre histoire que la société s'est trouvée rongée par cette plaie douloureuse. Non, c'est à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, c'est sur le seuil de ce grand siècle de Louis XIV, où le génie français devait atteindre son apogée, que ces effrayantes émotions ont remué les cœurs, que les esprits se sont laissés obscurcir par la crainte, entraîner par la superstition, et sont revenus, par cette route funeste, à un état moral digne des temps de la barbarie.

Dom Calmet constate l'époque à laquelle cette fatale maladie fit son apparition dans nos contrées, et en décrit les effets en même temps qu'il en trouve la cause dans le séjour des troupes impériales attirées par la guerre au milieu de nos campagnes. « On prétend, dit-il dans son *Histoire de Lorraine*, que le passage d'Albert, marquis de Brandebourg, avec ses troupes dans le pays de Trèves et dans la Lorraine, y donna cours à la magie et à la sorcellerie, maux qui y étaient auparavant inconnus ou du moins très-rares; mais depuis ce temps on ne vit que sortiléges donnés aux hom-

mes, aux femmes et aux bêtes pour les faire périr ou leur faire subir des incommodités incurables, qu'opérations magiques pour gâter les fruits de la terre, exciter des tempêtes, produire des animaux dangereux et des insectes qui désolaient les campagnes, corrompre l'air et les eaux, exciter et nourrir dans les hommes des passions honteuses et criminelles. »

Quelle que soit la part qu'il est juste de faire aux Brandebourgeois dans la connaissance des arts magiques, tout à coup révélée à une population qui s'était toujours distinguée par la sagesse et le calme de son caractère, il est aisé de constater les effets désastreux qu'elle produisit, la terreur universelle que la sorcellerie répandit autour d'elle et les rigueurs excessives qu'on employa pour l'étouffer. A chaque page de nos chroniques on trouve la trace d'un de ces lugubres épisodes, et nous ne croyons pas que telle épidémie dont nos yeux attristés ont récemment suivi les ravages, ait fait plus de victimes que ce fléau n'en a coûté à une génération en proie à toutes les inquiétudes et rendue cruelle par une aveugle superstition.

La bibliothèque de Metz possède dans un volume manuscrit une faible partie des nombreuses procédures instruites à cette époque, et il est facile, en le compulsant, de se faire une idée très-exacte de la manière dont se passaient ces mystérieuses enquêtes, et des procédés au moyen desquels on arrivait à peu près sûrement à une information complète et décisive. Plusieurs des villages voisins de Metz et notre ville elle-même, figurent dans cette sinistre nomenclature ; mais par dessus tous, Plappeville y tient une place considérable ; et ce pauvre village, dont la citation de M. Michel nous constatait tout à l'heure une épuration qui semble un peu radicale pour une population de trois cents âmes, trouve encore le moyen d'être, cinq ans après, un foyer de sorcellerie tel qu'il faut au plus vite reconstituer la cour criminelle, remettre en état les instruments de torture et rallumer les bûchers

à peine éteints. Qui dirait cependant que l'histoire de Plappeville est remplie de ces faits néfastes, quand, du haut de l'Esplanade, les yeux s'arrêtent avec complaisance sur le riant coteau où il est assis à l'ombre des fertiles vergers qui lui forment comme une ceinture pleine de calme et de fraîcheur? Et lorsque l'on parcourt ses rues propres et unies, que l'on reçoit le salut cordial de ses habitants, ne semblerait-il pas que dans cet air vif et pur aucun souffle funeste n'a jamais pu se glisser? Ne croirait-on pas à voir s'exercer dans ce paisible hameau, sous la main d'un pasteur aimé, toutes les vertus rustiques qui honorent une population, que ces vertus sont un héritage des ancêtres, et que les passions mauvaises ont toujours été écartées de cette saine atmosphère?...

Hélas! tel n'était pas l'avis des inquisiteurs de sorcellerie du seizième siècle, et les pièces des procès que nous allons dépouiller ensemble en font foi d'une assez sinistre manière.

Le premier titre de la série de procès dont l'an 1593 fut le témoin à Plappeville, renferme l'exposé de la situation morale du village et donne les raisons pour lesquelles la justice criminelle croit devoir intervenir par une information préalable à laquelle tous les habitants sont invités à concourir.

Voici le texte de ce préambule :

« Du 24e jour de mai 1593, au lieu dit village de Plappeville, seig^ie appartenant en toute hauteur au seigneur abbé de Saint-Symphorien, de laquelle il est seigneur seul et n'en reconnait d'autre, et en vertu de la commission, a nous donnée de la part des seig^rs adm^rs de la dite abbaye, nous etant exprès transportés audit village pour informer préparatoirement sur les présomptions et soupcons que ses habitants pourraient avoir à l'encontre de certaines personnes y residant, à raison de ce qu'il se trouverait quelques uns d'iceux grandement intéressés non seulement en leurs biens, mais encore en leurs personnes et enfants dont quelques uns d'iceux ont été trouvés morts jusque au berceau et d'autres venus morts au monde

sans bapteme ce qui est chose bien malaisée à supporter ; de quoi les seigneurs administrateurs etant avertis et ne voulant pas que de tels faits demeurent impunis, voilà pourquoi ayant eu la commission susdite il a été vaqué a l'information preparatoire requise ce qui a été fait comme il s'en suit. »

Apparaissent alors vingt témoins choisis parmi les habitants les plus notables du village, qui viennent déposer sur « les faits à leur connaissance. » Ces témoins, de l'un et de l'autre sexe, sont généralement des vignerons et des jardiniers dans la force de l'âge. Presque tous manifestent un grand embarras en présence du tribunal redoutable dont ils ont appris à connaître les inflexibles arrêts. Ils ont la conscience des suites fatales que peuvent avoir leurs plus insignifiantes dépositions, et les encouragements des juges ont peine à vaincre l'hésitation qu'ils mettent à avancer quelques faits dont nous allons par nous-même apprécier la gravité, mais auxquels un procès-verbal accusateur saura bien donner une importance capitale. Sur les vingt dépositions, dix-huit renferment des charges relatives à Briate Gravelotte, le même nombre à Béatrix, femme de François Lecomte ; quatre témoins incriminent Jeanne, femme de Jean Valat, deux Catherine Laharlaye, et un seul Seubillon, veuve de Collignon le hairdier (le berger).

En citant quelques-unes de ces dépositions, nous aurons soin de les choisir de manière à faire paraître sous les yeux du lecteur tous les faits contenus dans l'acte d'accusation, la plupart des témoins ne faisant que reproduire des bruits accrédités dans le village, et déjà énoncés dans les dépositions précédentes.

« Nous avons fait venir par devant nous Jennon Navelle, femme de Jean Poinsat — adjurée de dire verité. Interrogée si elle a soupçon contre quelqu'un ou quelqu'une du dit village de mauvaise vie ou si elle a à se plaindre de personne. — Repond que non. — Toutefois admonestée de nous dire verité, à raison de ce que tel fait n'est pas de si petite importance qu'elle pourrait penser, mais

d'un grand poids, raisonnant en elle qu'il fut chose valable, dit et declare qu'il y a treize mois ou environ etant en sa vigne de Tibeaucourt ou elle travaillait aperçut qu'au dessous de sa vigne, en le chemin, une nommée Briate Gravelotte était tombée la face en bas ou elle fut environ deux heures, par après s'en alla au chemin bas au bout des vignes de Jamin et Tibaulmé où de nouveau elle aperçut la dite Briate chutée comme ci-dessus. Quoi voyant, quitta sa besogne et s'achemina audit lieu, ou etant, elle trouva la dite Briate au meme etat c'est a dire la tête en bas, à la quelle elle demanda si elle n'était pas malade; à quoi la dite Briate repondit que c'etait un point qui la tourmentait, quoi entendant la deposante s'en retourna en sa vigne et ne sait ce qu'elle devint. Ce qui est tout ce qu'elle a dit savoir.

Marguerite femme Millet de Tignomont.

Interrogée si elle a point de soupcon contre quelqu'un du village ou si elle n'a point ouy dire quelques paroles de quelqu'un. — Repond avoir ouy dire à Françoise femme Fiacre le Bonnayer qu'une nommée Béatrix femme à François Lecomte, y peut avoir trois ou quatre ans, devisant ensemble, lui demanda si sa vache laitait bien, laquelle femme repondit que oui; lors la dite Beatrix lui dit « prends soin pour que cela dure » là dessus la vache devint presque sans lait, et l'hiver suivant, la dite vache et celle de la femme Frémin devinrent malades et ne sait s'il y en eut de mortes.

Claudin Clement vigneron au dit lieu. — Interrogé s'il a soupçon contre quelqu'un qui soit de mauvaise vie et qui ait reputation contraire à l'honneur des gens de bien, l'ayant requis favorablement, a repondu qu'il a soupcon qu'une nommée Seubillon veuve de Collignon le hairdier a fait mourir une sienne fille agée de quatorze semaines. — Interrogé combien de temps y a, et pourquoi elle lui aurait fait un tel tort. — Repond qu'il y quatre ou cinq ans que ledit malheur lui arriva et qu'il a opinion que ladite Seubillon en est la cause. — Interrogé s'il y a eu quelque dispute entre elle et quelqu'un des siens. — Repond qu'il n'y a eu autrement dispute entre eux sinon que peu auparavant Seubillon eut une querelle avec Nicolas Clement son père, mais ne sait la raison pourquoi, tant y a qu'après la dispute, peu de jours après, son enfant devint malade et mourut. — Interrogé s'il a soupçon contre quelqu'un du village qui soit de mauvaise réputation. — Repond qu'il a ouy dire que Briate Gravelotte était mal famée ayant repu-

tation d'etre atteinte de sorcellerie à raison de ce que Jean Jacquin lui dit l'avoir trouvée nuitamment environ une heure après minuit qui venait de Tignomont. Peu auparavant se trouva un enfant qui mourut au dit Tignomont, dit et ajoute qu'il a mémoire qu'un nommé Bertrand moistrier (métayer) à Barba Mangin bourgeois de Metz ayant eu dispute avec la dite Briate l'appela hautement sorcière, y a trois ans ou environ, et est depuis devenu malade et est mort gros et enflé, y peut y avoir six semaines. Mais ne sait si elle en est cause.

Fiacre le Bonnayer vigneron au dit lieu dépose qu'une nommée Beatrix a une très mauvaise reputation et est soupçonnée du crime ci dessus, et il a ouy dire à Luce femme de Georgin le drapier que la dite Beatrix a fait mourir l'enfant de François Bertrand son gendre.

Didière femme de Florent Blancboys vigneron au dit lieu dépose que deux ans y a ou environ, comme un nommé Collignon le Maignien allait habiter ailleurs il lui dit d'aller réclamer deux rateaux au logis de Briate Gravelotte. Sur le soir alla au logis d'icelle et buquant à la porte personne ne répondit, ce que voyant elle mit l'œil à la fenêtre au travers de la quelle elle aperçut la dite Briate assise comme couchée par terre en un coin proche sa cheminée, qui ne faisait aucun semblant de parler ni de répondre; enfin par l'importunité qui lui fut faite, s'éveilla comme venant d'un songe et se leva. Alors la déposante entendit un bruit dans la chambre comme venant d'un chat, encore qu'elle n'en vit aucun; alors la dite Briate ouvrit la porte toute habillée, mais ayant son cotillon ouvert par devant. Quoi voyant la déposante lui dit qu'elle était en piteux état, tandis qu'elle lui disait cette parole la dite Briate entendant ses chats remuer et bruire leur dit par deux fois « tais toi mais tais toi donc » sans qu'elle ait aperçu les dits chats, et que revenant sur l'état auquel elle l'avait trouvée lui fait réponse qu'elle venait des bois et qu'elle avait été mouillée et contrainte de se dépouiller; la dessus la déposante lui dit qu'il n'était pas vraisemblable vu qu'il n'avait pas plu de la journée. — Ce qui est tout ce qu'elle a dit savoir.

Florent Blancboys vigneron dit qu'un an y a, ou a peu près qu'une nommée Jehanne femme Jehan Valat, sage femme dudit village, ayant reçu l'enfant de lui qui dépose, et devisant ensemble, entre autres propos la dite Jehanne se souvenant de la mort de la

femme de Fremin Collinet morte en couches, elle lui dit qu'il avait bien fait de l'envoyer querir, et que si le dit Fremin avait fait de même et qu'elle fut venue avant une nommée Marguerite de Plappeville aussi sage femme, la femme du dit Fremin serait encore en vie.

Collignon Gergoune demeurant à Tignomont dit qu'une nommée Briate Gravelotte est tenue en mauvaise réputation, mais que quant à lui il ne lui a pas paru qu'elle lui ait fait aucun dommage. Comme sont également Seubillon et Catherine la Harelaye, mais il n'en sait pas davantage.

Alison femme de Girard Darquien dépose que étant prête d'accoucher la femme de Jean Bertrand lui dit que Jehanne femme Jean Valat lui avait demandé comment elle se portait et qu'elle lui avait répondu qu'elle n'allait pas encore mal et qu'elle cousait encore. Alors la dite Jehanne lui dit que ce n'était pas encore fini et qu'elle pourrait encore avoir de la mallande avant sa délivrance, et l'enfant qu'elle portait alors étant mort depuis, elle a opinion que la dite Jehanne est la cause de sa mort. »

Tel est le faisceau des faits sur lesquels reposera le quintuple procès issu de l'information à laquelle nous venons d'assister, et celles des inculpées dont le nom est à peine prononcé, sur lesquelles semblent ne peser que de vagues et presque dérisoires accusations, n'en paieront pas moins de leur vie le malheur qu'elles ont eu d'avoir leur nom prononcé devant un tribunal pour lequel le soupçon et la certitude étaient, grâce à la question, si voisins l'un de l'autre.

Comme notre intérêt ne peut pas accompagner toutes les accusées à travers les péripéties de cinq procès identiques dans leur forme et peu différents par les incidents qui s'y produisent, nous ne nous attacherons qu'à celle des inculpées sur laquelle pèsent le plus de charges, et cette étude suffira pour nous initier pleinement à la marche suivie dans ces sortes de causes.

Le tribunal chargé d'instruire le procès se compose d'un procureur d'office désigné par les administrateurs de l'abbaye de Saint-Symphorien, d'un greffier chargé des écritures,

du maire de Plappeville et de cinq échevins ou mainbourgs, simples paysans entièrement étrangers à la science du droit, ignorants au point de ne savoir tous signer leur nom, qui remplissent à peu près le rôle du jury dans l'organisation actuelle de la justice criminelle. C'est le procureur d'office qui dirige les débats, fait les questions, réfute les réponses, et qui, en un mot, constitue à lui seul l'élément judiciaire. Devant ce tribunal comparaît Briate Gravelotte, et nous allons emprunter à son interrogatoire les passages les plus saillants:

« Du dernier jour de mai 1593 en la maison de la ville, prisons, avons fait venir par devant nous Briate Gravelotte prisonnière pour y être ouïe sur les charges et accusations de sortilège dont elle est soupçonnée et dont préparatoirement il a été informé, et après le serment d'icelle requis en tel cas a été interrogée comme il suit:

Lui a été dit qu'il était prouvé qu'elle était mal famée, a répondu qu'on lui faisait tort.

Interrogée pourquoi elle a été vue la tête en bas dans une haie sur le chemin de Ribaulmé; a répondu que c'était un point qui la tourmentait par suite d'une incommodité qu'elle a de la vessie.

Interrogée s'il n'est pas vrai sur le soir qu'il y eut un enfant péri à Tignomont, qu'elle fut trouvée toute seule au haut chemin. — Répond que oui, qu'il pouvait être minuit et qu'elle venait de la fontaine.

Interrogée s'il n'est pas vrai qu'elle ait eu quelque dispute avec un nommé Grand jean ci devant moitrier à Barba Mangin. — Répond qu'il y a environ trois ans il l'avait appelée sorcière.

Interrogée si depuis il devint pas malade et est pas mort. — Dit que oui et que telle est la volonté de Dieu.

Interrogée pourquoi elle n'ouvrait la porte lorsque la femme Blancboys allait en son logis et ce qu'elle faisait étant couchée par terre et étant mouillée. — Répond qu'elle dormait étant couchée à cause de sa maladie et étant mouillée à cause de sa pauvreté.

Interrogée si elle n'a pas souvenance qu'un an y a ou environ que Nicolas Andreu fut malade et si durant sa maladie elle demanda pas à la femme comment il allait. — Répond que oui.

Interrogée si en partant du dit logis elle ne dit pas à la dite femme

« Dieu vous aidera » et en disant adieu « Dieu vous donne joie et santé. » Répond que oui.

Interrogée si elle n'était donc pas la cause de la dite maladie. — Repond que non et qu'elle ne lui a jamais voulu nul mal.

Et n'ayant, la dite prisonnière, rien voulu ajouter, nous la renvoyames en prison jusqu'à rappel. »

Ainsi l'accusée se renferme dans un système de dénégation complet, et il semblerait qu'aucun des témoignagnes invoqués contre elle n'a un poids suffisant pour que la justice puisse continuer son action. Mais il y a un auxiliaire terrible auquel elle va recourir et qui ne lui fera pas défaut; il y a toutes les ressources de la question judiciaire qu'un arrêt du conseil met à sa disposition et qui provoqueront les aveux qu'elle est impuissante à obtenir.

Sentence du 13 juin qui condamne à la question Briate Gravelotte.

« Vu le procès criminel extraordinairement fait à requête du procureur d'office de MM. les administrateurs de Saint-Symphorien à l'encontre de Briate Gravelotte prisonnière, prévenue et accusée de sortilèges, et savoir les informations préparatoires faites contre elle, la conclusion du procureur d'office, et avis des gens notables pris, et le tout murement considéré : nous disons que pour tirer plus ample connaissance des charges et confessions de la prévenue elle sera mise entre les mains de l'exécuteur de la haute justice et par icelui visitée et rasée par toutes les parties de son corps, et les ongles tant des pieds que des mains coupés de près, puis appliquée à la question ordinaire et extraordinaire où elle sera interrogée sur les dites charges pour après sur le tout être procédé comme de justice appartiendra. »

La véracité de Briate est donc mise désormais sous la garantie des tortures de la question. Nous allons voir avec quelle rapidité se fera sentir l'influence de cette terrible *chambre questionne* et combien il deviendra facile d'obtenir des aveux jusqu'alors rebelles et d'éclairer d'une lumière éclatante les faits demeurés les plus obscurs.

« Du 14 juin 1593.

Audition questionne et confession de Briate. — Avons fait de nouveau venir par devant nous Briate Gravelotte pour être réitérée sur son premier interrogatoire, et après qu'elle n'a voulu entrer en aucune autre confession, l'avons fait conduire en la chambre questionne où lui a été lue sa sentence, et par après pour l'exécution d'icelle a été mise entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour être appliquée à la question ordinaire. Etant toutefois entre les mains des exécuteurs, avant que d'être rasée, est entrée en confession et dit qu'étant en sa chambre est entré un petit homme habillé de noir qu'elle dit être le malin esprit, et que l'un des chats qui criaient c'était le dit petit homme.

Lors ayant été appliquée aux sangles;

Interrogée comment se nomme le dit petit homme, elle a dit n'en rien savoir. — Pourquoi et attendu qu'elle n'a voulu confesser comment se nommait le petit homme, l'avons fait mettre sur la sellette. — Requise comment s'appelait le petit homme, a répondu que c'était un petit garçon qui demandait l'aumône et qu'elle lui donna. — L'avons priée de renier le diable et de prendre Dieu pour son maître, ce qu'elle a fait; puis interrogée de nouveau comme ci-dessus, a répondu qu'il s'appelait Persuis et était vêtu de tannet brun. — Interrogée sur ce que lui dit Persuis lorsqu'il s'apparut à elle, répond qu'il lui dit qu'il la guérirait de sa maladie si elle voulait adhérer à son service et volonté, et qu'alors elle a crié merci à Dieu et renié à ce malin esprit. — Interrogée quand elle déchut et en quel lieu, répond qu'il y a vingt ans environ que ledit Persuis lui apparut derrière la maison de Thiriat qui est en descendant le chemin de l'église, et qu'elle fit à ses volontés, et le jour que les chats criaient et que la femme Blancboys était à sa porte. — Interrogée ce qu'il lui donna, répond qu'il lui donna des fleurs mises en poudre et que c'était pour faire mourir bêtes et gens, ceux qui lui voudraient faire déplaisir. — Interrogée si elle n'a pas jeté de la dite poudre sur les biberons de l'enfant à François Bertrand dont le dit enfant en est mort, répond qu'elle n'est cause de la dite mort, n'ayant fait qu'accompagner Beatrix qui l'a fait mourir. — Interrogée si Beatrix est sorcière comme elle et si elles sont allées ensemble au sabbat, répond que oui et qu'elles y sont allées ensemble au fond de Marihaulx, au dessous de la côte St-Quentin, et que pour s'y trouver elles prirent un

petit banc, en lui disant « saute maraud après les aides » et incontinent elles étaient au fond de Maribaulx où elles banquetaient. — Interrogée si elle n'a pas fait mourir un nommé Grandjean, répond que oui et qu'elle en demande pardon à Dieu. — Interrogée si elle ne fut pas à Metz au logis d'un nommé Hanesse et demanda à voir un sien petit enfant et le baisa, lequel mourut peu après. — Répond qu'il est vrai que le jeudi elle le baisa et le samedi il mourut pour ce que elle lui avait donné de son haleine.

Et après que tout lui a été lu mot à mot, pour savoir si la vérité était telle, a déclaré maintenir et soutenir le tout, et alors a été détachée des sangles, mise sur un matelas proche d'un bon feu, et de là reconduite au lieu ordinaire. »

La cause est entendue, les aveux de Briate ne laissent plus de place au doute ni à la pitié, et une condamnation capitale est inévitable. Aussi la sentence ne se fait-elle pas attendre, et le 19 juin, le village de Plappeville est invité à assister à la sinistre conclusion du procès.

Voici le texte de cette sentence :

« Vu le procès criminel extraordinairement fait à l'encontre de Briate Gravelotte, vu les confessions tant volontaires que questionnes par lesquelles la dite prisonnière se trouve suffisamment atteinte et convaincue du crime de sortilège, d'avoir renié Dieu son créateur et pris pour son maître Satan qu'elle appelle Persuis, avec lequel elle a eu habitation charnelle il y a vingt ans, d'avoir reçu de lui de la poudre noiratre avec laquelle elle a fait mourir plusieurs personnes, d'avoir été au sabbat au fond de Maribaulx, les preuves de ces faits étant contenues au procès, vu les délibérations finales, et avis des gens notables pris sur le tout, nous disons que la dite Briate est suffisamment atteinte et convaincue du crime de sortilège, pour réparation de quoi l'avons condamnée et condamnons d'être tirée des prisons où elle est détenue et livrée entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour être par lui conduite au lieu et place accoutumée à faire exécution de haute justice de la dite seigneurie, ou étant attachée et étranglée à un poteau qui à cet endroit exprès y est planté, son corps sera brulé et réduit en cendres afin d'en effacer la mémoire et tous biens seront confisqués la dépense de la procédure préalablement prélevée.

Ont signé : le maire Massin, Beauchez, Poinsat, échevins. Ont posé leur marque : Girard, Pierson, Poinsignon, également échevins. »

Au-dessous est ajoutée la note suivante :

« Le jour et an ci-dessus, la sentence a été exécutée par maître Antoine Dans, exécuteur de la haute justice à Metz. »

Pendant l'instruction du procès dont nous venons de suivre les tristes péripéties, une autre cause s'instruisait avec une égale rapidité, et la femme Béatrix Lecomte, atteinte et convaincue de tous les crimes contenus dans l'acte d'accusation, accompagnait Briate sur le bûcher.

Quelques jours après, le tribunal se réunissait de nouveau pour instruire l'affaire des trois autres inculpées : Seubillon, veuve de Collignon le hairdier, Catherine Laharelaye et Jehanne, femme de Jean Valat. — Les premières audiences sont peu remplies, et les accusations très-vagues offrent un champ facile aux dénégations les plus péremptoires. Mais, le 8 juillet, intervient l'ordre de question ; dès lors les accusées viennent d'elles-mêmes au-devant des interrogatoires. Elles sont sorcières, elles sont allées au sabbat, elles ont eu habitation charnelle avec le malin esprit. Le 10 juillet leur sentence est prononcée, et le même jour elles montent sur le bûcher.

Mais Seubillon, interrogée sur les pratiques du sabbat et sur le nom de ceux qu'elle y a vus, cite un de ses voisins, Pierre Martin dit le Maignien. Une enquête est ordonnée sur cet homme et aussi sur sa femme, sans doute parce qu'il ne faut pas séparer ceux que Dieu a unis, car son son nom à elle n'avait pas été prononcé. Le village un peu surpris, recueille ses souvenirs et constate que les époux Martin ont été vus quelquefois hors de chez eux à des heures indues ; de plus, un nommé Lefebvre a recueilli un propos compromettant attribué à la femme Martin. La cause s'instruit ; les inculpés, soumis à la question, avouent qu'ils ont été au sabbat ; sommés de nommer quelqu'un de ceux

qu'ils y ont vus, ils désignent Didier Perrin dit Soufflote, leur voisin, âgé de 60 ans. Puis ils sont condamnés, et le 12 août leur sentence s'exécute.

L'information relative à Soufflote s'étend, par suite d'une dénonciation anonyme, à Nicolle, femme de Claude le Masson. Le 8 août ils sont condamnés à subir la question pour jeter quelque lumière sur l'absence totale de faits qui embarasse un peu l'action de la justice. Mais Soufflote seul comparaît devant le tribunal; Nicolle au désespoir se tue de onze coups de couteau, et le même arrêt qui condamne Soufflote à être brûlé vif, ordonne que sa complice sera enterrée sous le lieu de l'exécution.

Ce lugubre épisode ferme la série des supplices dont l'an 1593 fut le témoin; mais les années suivantes le bûcher se relevera encore, et Plappeville aura à ajouter quelques noms à la sinistre liste des victimes que la sorcellerie y a faites.

Il peut paraître curieux de savoir à quel chiffre s'élevaient les frais judiciaires dans ces sortes de procédures, et le mémoire suivant nous édifiera pleinement sur ce sujet [1] :

« Etat et déclaration des dépenses faites tant pour l'emprisonnement, information préparatoire, que durant la perfection du procès criminel à l'encontre de Briate Gravelotte, de Plappeville, chargée et par ses confessions convaincue du crime de sortilège, ayant pour cet effet été hautement exécutée.

Le 24 jour de mai 1593 jour que les enquêtes préparatoires furent faites, la justice présente et les mainbourgs assistés de quelques uns de la communauté et du commis greffier qui a rédigé les dites informations, dépensé.......................... VI[f]

Le lendemain, pousuivant les informations par les susdits.................................... X[f]

---

[1] Pour se rendre compte de la valeur représentative de ces dépenses, il faut se souvenir que le franc messin à cette époque valait environ 2 fr. de notre monnaie, le gros 30 c. et le sou 10 c.

Sur laquelle information ayant été pris avis à Metz pour savoir si l'on pouvait la mettre en prison, dépensé tant pour ceux qui l'ont conduite en la prison que pour les gardes mis en son logis............ XXXVI^f VI^s

Le dernier mai a été dépensé par les susnommés jour du recollement des témoins pour leur souper au lieu de Plappeville.......................... XX^f

Le 1er juin qui était le jour de la confrontation des dits témoins qui furent menés à Metz............. XI^f

Pour la dépense de vingt témoins ouïs en examen préparatoire, aussi pour le recollement et transport à Metz................................ XII^f

Payé à quatre conseillers delibérant pour avoir leur avis sur les faits contenus dans le procès...... VI^f IX^s

Dépensé par les susnommés tant pour le dimanche qu'ils étaient venus au gite à Metz pour vaquer à l'audition questionne de l'accusée dès le lendemain matin, que le jour suivant...................... XXI^f

Plus pour les dépenses des dits susnommés tant pour chandelles que vin et nourriture y compris le diner du lendemain et le souper quant et quant.... XIX^f

Pour la délibération définitive du procès à cinq conseillers délibérant à chacun deux testons du Roy valant.................................... XIII^f IV^s

A maître Antoine, exécuteur de la haute justice pour avoir mis à exécution la sentence de la condamnée y compris la salle de la question et les cordages qu'il a fournis.......................... XXXIV^f

Plus pour huit gros de poudre et deux livres de souffre.................................. IV^f

Pour les droits du geolier de toute sorte tant pour la garde que pour nourriture............... XXVI^f

Pour la charette qui a mené la condamnée au supplice.................................... IV^f IV^s

Pour un confesseur......................... XX^s

Pour le bucher............................. LIX^f

Au tabourin................................ I^f

Pour les dépenses du jour de l'exécution y compris celles de la justice et des gardes et de toute

l'assistance du village........................ CCXXXIVf

Pour écrits de justice copies et greffier à raison de XIV sous par jour.......................... XVIf IXg

Pour les vacations du procureur d'office durant la procédure et perfection d'icelle jusqu'à l'exécution.. LXf

Pour les vacations du greffier commis à ladite procédure et pour sa copie extraordinaire............ XXXf

Pour le diner des conseillers de justice et mainbourgs assistant le procureur d'office, et deux sociétaires de la maison, ensemble le prédicateur et le capitaine de la troupe et messire Girard......... IXf IVs »

Ce mémoire porte à l'appui la signature de tous les membres du tribunal déjà cités, plus celle de Dom Bayard, prieur, et de Dom Carrat, tous deux administrateurs, pour l'abbaye de Saint-Symphorien, de la seigneurie de Plappeville, et celle d'un personnage dont le nom n'a pas paru, Merring, doyen, que nous supposons être le procureur d'office.

Et maintenant que nous avons étudié de près et les pièces en main, avec un impartial et consciencieux amour de la vérité les procès de sorcellerie tels que les pratiquait le XVIe siècle, nous espérons qu'on nous permettra d'emprunter à M. Michel la conclusion de cette étude, et de dire avec lui : « Oui, ce fut un grand bienfait que l'établissement d'une cour souveraine qui fit disparaître cette foule de juridictions où l'ignorance des juges égalait la barbarie des formes et la rigueur des supplices. »

E. de Bouteiller.



LES

MATINÉES DE FRESCATI.

XXII.

Ce devoir rempli, le comité alla complimenter M. le président Pierre de Jouy. Moins soucieux, cette fois, de la postérité et des futurs Messins, il ne songea à laisser aucune trace des discours dont fut rehaussée cette visite. Et il faut le regretter, assurément, mais moins encore que cet incroyable oubli de l'acte authentique de tout à l'heure, qui, avec tout son enthousiasme et son légitime respect, n'a pas laissé un mot de la réponse de M. Rœderer.

Le soir venu, une file nombreuse de carrosses, de sabots, de désobligeantes, de berlines — on avait pris tout! — sortait par la porte de Saint-Thiébault et roulait à grand fracas jusqu'à Frescati. Des valets à cheval et des coureurs armés de torches, envoyés par Mgr de Montmorency, se promenaient sur la route, éclairant de lueurs échevelées les silhouettes bizarres de ces voitures oubliées. Il y avait souper au château, où l'évêque recevait le maréchal, les dignitaires du Parlement et les personnes les plus considérables de l'Église, de l'armée et de la noblesse.

Cent cinquante invités, partagés en deux tables de cent et de cinquante couverts, reçurent la magnifique hospitalité du prélat. Les tables étaient chargées de surtouts de vermeil soutenus par des tritons courbant sour leur poids, et cherchant à soulever, de leurs bras musculeux, les bassins ciselés d'où jaillissaient de minces gerbes d'eau parfumée. Leurs torses se tourmentaient sous l'eau qui ruisselait en diamants sur leurs longues barbes et mouillait leurs genoux

fatigués écrasant leur lit de roseaux. Ils miraient dans des vasques en forme de coquilles marines, leurs faces grimaçantes que réfléchissait l'eau coulant sur des algues d'émeraude.

Cette merveilleuse orfèvrerie n'aurait pas eu besoin d'être marquée au monogramme de Benvenuto Cellini, tant elle était belle; on y reconnaissait tout de suite la griffe du lion. Elle seule pouvait, de son ongle puissant, creuser dans le bronze, l'argent et l'or, ces sillons où la vie courait, en faire jaillir ces figures, ces groupes où manquait à peine le mouvement...

On disait que ce chef-d'œuvre avait été donné à un connétable de Montmorency par Ludovico Sforza. Après la défaite de Castelnaudary, quand la duchesse de Montmorency vendit ses pierreries et sa vaisselle pour trouver au noble vaincu des soldats et des sauveurs qu'il refusait, elle en vint à ce précieux souvenir de la gloire et du génie... Elle ferma les yeux, passa, et engagea la dernière demeure où elle pouvait encore abriter sa tête.

Et le don de Ludovico Sforza resta.

Il avait bien fallu enlaidir ces surtouts de festons et de cintres de circonstance où s'accostaient les armes royales, celles de Metz et les attributs de la magistrature et de l'Église. On n'avait malheureusement pas oublié les devises, anagrammes, emblèmes et bouts rimés, et il va sans dire que le latin y dominait. C'était plus grave, sans doute.

Mgr de Montmorency avait à sa droite la maréchale de Broglie, et comme il était un des plus aimables causeurs de ce temps, il est à croire qu'il ne lui parla pas latin. La marquise de Laval avait à côté d'elle le maréchal, qui ne causait guère, lui, et qui n'aurait pu même lui traduire les devises de la fête. Il faut espérer qu'elle n'eut pas cette fantaisie de le lui demander; elle avait mieux à faire et avait trop d'esprit pour perdre aussi sottement le temps. Et si le maréchal causait mal, il se battait bien, ce qui vaut mieux : il n'était pas, lui, maréchal de lettres.

Le prélat, qui était aussi un homme de ressources et de précautions heureuses, avait fait placer dans deux tribunes, à chaque extrémité de la salle, des musiciens qui exécutaient « alternativement — (!) — d'excellents morceaux de mu- » sique. »

Les candélabres, les lustres, allongeaient leurs bras chargés de bougies dont la flamme jouait dans les girandoles en paillettes éblouissantes. Les glaces répétaient à l'envi cette féerie. Quatre-vingts officiers de bouche faisaient le service des tables, cent cinquante valets à la livrée de l'évêque se tenaient attentifs et silencieux derrière les convives jaseurs. Chacun avait le sien.

Après le souper, la foule se répandit en flots de soie, d'or et de diamants dans cette splendide galerie des glaces, où M. de Coislin en avait mis pour deux cent soixante mille livres.

On y vit tirer un feu d'artifice sur le coteau de Fristô, après lequel il y eut jeu. Mme de Laval, dont — il faut bien l'avouer — c'était là le péché mignon, y perdit, à ce qu'il paraît, fort grandement.

Les allées des jardins, les parterres, les charmilles étaient éclairés par mille pots à feu dont les lueurs tremblaient en tons bizarres sous les feuilles diaprées par l'automne. Les bassins semblaient rouler des flots de lave dans leurs rives de marbre veinées de feu. Le Neptune, sous de fauves reflets, paraissait vivre, et son quadrige s'élancer en battant l'air de ses seize pieds de bronze.

Les futaies seules gardaient dans l'ombre leurs têtes centenaires ; la lumière ne montait pas jusqu'à leurs arceaux dans la nuit paisible desquels on eût pu croire que planait l'ombre satisfaite de M. de Coislin, revenant admirer les magnificences de son successeur.

Puis les carrosses s'assemblèrent devant le perron de marbre, les torches flamboyèrent aux mains des valets à cheval et des coureurs ; le prélat et le maréchal échangè-

rent un dernier salut. Une trombe d'hommes et de chevaux roula quelques instants sous la grande avenue des chênes, la lourde grille retomba avec un gémissement de fer derrière elle... La nuit régna bientôt seule dans la vaste enceinte, à peine traversée çà et là par une lueur qui s'éteignait peu après en rampant. La fête était finie...

Ainsi est venu l'oubli, nuit que nulle lueur ne traverse et où tout s'éteint.

Car, sauf un modeste et vieux livre que personne ne lit peut-être, aucun souvenir ne s'est laissé de cette fête que Mgr de Montmorency donna, en grand seigneur qu'il était, au Parlement de Metz qu'il avait tant aidé comme évêque et comme ami.

Et qui sait seulement où trouver aujourd'hui une pierre de ce Frescati tombé si jeune et pourtant si plein de grandeurs?...

XXIII.

Ainsi que, dans un arbre vigoureux, la sève monte du tronc aux branches, puis éclate en feuilles et en fruits, ainsi la joie des Messins, rayonnant du centre, s'épanouissait à chaque branche de la société. Elle allait du grand au petit, tout comme un fleuve descend de sa source, fécondant ses deux rives.

Et c'était une allégresse si vraie, si franche, si populaire, que pas une manifestation ne lui manqua. Après la fête du grand seigneur vint la fête de tout le monde. Les directeurs du spectacle ouvrirent leurs portes au large et à tout venant. Les cent vieillards invités au banquet allèrent achever leur journée au théâtre; ils retrouvèrent les rires de leur jeunesse et ses joyeux élans aux saillies narquoises du *Maréchal ferrant*, et crièrent : Vive le Roi! quand on leur joua la *Partie de Chasse d'Henri IV*. Leur vieillesse s'en était allée, leur misère était partie : ils étaient jeunes et beaux, ils suivaient la chasse sous les grands arbres de

la forêt, pressaient sous leurs genoux nerveux les flancs des chevaux du roi; ils criaient tayaut! sonnaient l'hallali à pleins poumons, suivaient les belles dames sous la feuillée et contaient doux propos à la belle Gabrielle...

Ils avaient eu la poule au pot le matin; le soir on leur fit voir le diable à quatre qui, jadis, l'avait rêvée pour son peuple.

C'était bien senti, c'était adroit, et le vert-galant fut applaudi et acclamé avec toute cette furie de gens qui ont encore bien complètes la mémoire et la reconnaissance de l'estomac.

Les seules qui durent, souvent....

Le maréchal, Mme de Broglie, la marquise de Laval et la comtesse d'Helmstadt, le président Pierre de Jouy, assistaient à cette représentation en grand apparat. Ils voulurent bien applaudir aussi, bien qu'ils n'eusseut pas les mêmes raisons; mais ils applaudirent surtout à la généreuse charité des acteurs qui avaient fait déposer entre les mains de M. Chevrel trente livres qu'il distribua de leur part aux vieillards transportés et ravis.

Double et charmante bienfaisance, celle-là, qui après avoir enlevé, par la double féerie de la scène et de la musique, ces malheureux dans un rêve de bonheur et de jeunesse, savait adoucir le réveil et soulager les misères revenues....

Le lundi, 9 octobre, fut le jour de l'idylle et de la pastorale. La ville avait décidé qu'un certain nombre de jeunes filles seraient dotées chacune de trois cents livres et d'un mari: la ville fournissait la dot et s'en rapportait, pour le reste, aux intéressées. On chercha, bien entendu, celles que leurs vertus, encore plus que leur beauté, désignaient au choix des magistrats, de véritables rosières, ainsi qu'il le fallait absolument pour une grave et sévère bienfaitrice comme Metz, la ville au si glorieux surnom.

On en choisit treize: une par paroisse, sans doute? Mais, que ce fût ce motif ou un autre, il y avait certes bien de quoi conjurer à jamais la fatale influence de ce chiffre maudit!...

Les officiers municipaux, accomplissant leur paternel mandat, les conduisirent, à onze heures du matin, au grand autel de la cathédrale, où elles furent mariées par Mgr de Montmorency, qui n'avait voulu laisser à personne ce soin-là.

Au sortir de la messe nuptiale, les vingt-six rentrèrent à l'hôtel de ville où ils s'assirent à un grand festin que l'évêque donnait à eux et à leurs familles. Cent convives burent à la santé de la ville, du généreux prélat et du parlement. C'est à ce festin que, inspiré sans doute par la situation, un des gendres de la ville s'écria en levant son verre :

« A la santé de Monsieur le Parlement et de Madame son épouse !!! »

Et ce toast, aussi réjouissant qu'historique, fut répété avec enthousiasme et de confiance par la table entière.

Celui qui inventa plus tard *la Charte et son auguste famille*, descendait peut-être de ce hardi novateur-là.

Après dîner on leur envoya des violons, et ils sautèrent du bal à la comédie où on leur donna encore le spectacle.

Enfin, le collége royal des Bénédictins et la maison de Saint-Vincent firent don, à chaque nouveau couple, de trois quartes de blé.

Inépuisable dans sa munificence, Mgr de Montmorency donna encore le lendemain un dîner de cent couverts à Frescati. Après le repas, on ouvrit à qui viendrait tous les appartements et les jardins. Le peuple entier se porta en foule à ces splendeurs qu'il n'avait jamais vues, et comprit si bien cette politesse gracieuse et toute charmante de son évêque, qu'il n'y apporta pas même cette confusion, ce désordre inoffensifs, mais inséparables de toute foule curieuse et étonnée. Il admira et respecta tout comme à l'église.

Mgr de Montmorency voulut faire pour Vic, capitale de son domaine temporel, ce que la ville de Metz avait si bien fait chez elle. Il donna ordre à M. Gaillard, son conseiller d'honneur en ce bailliage, de doter de trois cents livres deux jeunes filles de Vic, de les marier après avoir préalablement

fait don d'un habillement complet aux époux, et de donner le festin de noces. Mme de Laval se déclara gracieusement la marraine des premiers-nés à venir.

L'évêque ordonna, de plus, de distribuer à soixante pauvres deux voitures de blé.

Il y avait donc de la joie partout, et des mariages, comme l'on voit. Mais rien n'approcha des divertissements et liesses auxquels se livra le village de Lorry-devant-le-Pont.

M. le président de Chazelles revenait chez lui après la réinstallation du parlement. Arrivé au village d'Arry, il se voit accueilli par une décharge de boîtes, de pétards, fusées, chandelles et autres engins connus comme faisant beaucoup de bruit et exprimant tout le contentement possible. S'élançant de son carrosse à ce tapage effroyable, il se voit cerné par tous ses paysans de Lorry, venus au-devant de lui, rangés par compagnies, en habits de fête, portant des bannières, des feuillages et des rubans. Enlevé, entraîné, aux accords d'une fanfare générale de tous les fifres, tambours, musettes, chalumeaux et galoubets de sa seigneurie et autres lieux, l'infortuné président fut ainsi mené jusqu'à son château où le maire l'acheva d'une harangue en trois points.

Les mariages étant décidément la réjouissance obligée, M. de Chazelles n'eut garde d'y manquer. Il dota de cinquante écus deux filles et deux braves garçons de Lorry, les fit habiller de neuf, et ordonna chez lui un repas de Gargantua.

Quatre cent cinquante invités vinrent se ranger autour de tables dressées dans la vaste cour d'honneur, en fer à cheval. Au milieu, un dôme de verdure et de fleurs symboliques se balançait au-dessus de la table nuptiale, séparée des autres, fleurie, empanachée, toute blanche et triomphante comme une Gloire.

Deux Silènes tout barbus, moustachus, chevelus, ventrus, veillaient à la garde de deux tonnes de vin dont les flancs ouverts répandaient à flots la gaieté et la douce ivresse. Une

troupe de sylvains couronnés de feuilles, faisaient le service des tables et portaient les plats homériques au son d'une musique pleine de bonnes intentions. Or, il est connu que l'enfer en est pavé.

Avec une libéralité, une bienfaisance dignes de l'hospitalité des anciens jours, M. de Chazelles laissa entrer tous les pauvres des villages voisins que l'espoir de recueillir quelque bonne aubaine avait attirés. Il ne fit pas comme le mauvais riche qui laisse tomber sur le pauvre Lazare les miettes de sa table qu'il lui faut encore disputer aux chiens du maître.

— Ouvrez-leur toutes les portes, et que les meilleures parts soient pour eux, disait-il.

On fit ainsi qu'il le disait, et le vin leur apportant l'oubli, la joie d'alentour les gagnant, on les voyait danser et rire aux chansons.

Quand fut arrivé le soir, une illumination splendide étincela sur le château, dans les jardins, partout. Les cascades roulaient des étoiles, et sur le canal se balançait une pyramide de feux portant à sa pointe une couronne royale où scintillaient les rubis, les émeraudes, les saphirs. Une double ligne de flammes profilait dans la nuit ces parterres, ces bosquets, ces larges allées, dessinés par Le Nôtre et rappelant ceux de Versailles. Enfin, sur un cône de lumière placé à l'extrémité du jardin, une immense corbeille de feux de couleurs diverses rayonnait comme un phare.

Ces jours de fête et de bonne joie ne sont pas encore bien loin de nous, et pourtant, hier encore, celui qui serait venu voir le château du président de Chazelles, n'aurait pas su où poser son pied dans les allées disparues sous les orties et les ronces. Les pierres des murs éboulés du jardin avaient roulé sur les pelouses envahies, dans les parterres dévastés : les années y avaient planté une mousse épaisse et noire, comme pour montrer que plus personne n'y passait. Tout y parlait d'ennui, de mort, d'oubli... Dans le bassin vide où souriait l'eau limpide, une vase verdâtre et fétide croupis-

sait sur les dalles de marbre lézardées où les reptiles traçaient leur sillon. Le canal, à demi-comblé de ses ruines, avait laissé l'eau se détourner de lui, comme la vie se détourne de la vieillesse, et couler dans le chemin désert, sur les pierres tombées.

Si sa main avait poussé la grille rouillée et tordue, il l'aurait entendue retomber avec un cri sinistre et douloureux. Pourquoi m'éveiller de mon long sommeil? Il y a si longtemps que je suis morte et tranquille !

Et dans ces jardins déserts, entre ces murailles tombées, sous ces arbres rongés de lierre, sous ce beau soleil, si triste lui-même sur cet abandon, il eût été saisi d'un morne effroi en rencontrant tout à coup, sur le front d'une statue tombée, immobile, étrange, calme comme le seul hôte de cette solitude, un animal immonde, étalant son corps hideux et aplati, attachant sur le visiteur inattendu des yeux glauques, sans regard, ronds comme ceux d'un oiseau de nuit.

Il aurait rebroussé chemin, songeur, attristé sous cet œil de glace, rêvant aux mauvais esprits et chassé de cette vague épouvante qui monte des lieux solitaires.

Mais aujourd'hui une pensée intelligente ressuscite ces vieux souvenirs, relève les murs tombés, rend l'air et la vie aux jardins, l'eau vive au canal et aux bassins, et arrête la chute de ce chateau admiré et respecté, pour sa beauté, par des soldats étrangers. Notre pays ne verra pas sans reconnaissance qu'on lui conserve un château et des jardins qui, par la pureté de leurs lignes, la noblesse de leur architecture et de leur dessin, rappellent les plus belles traditions du grand siècle.

Et puis il y a tant de souvenirs qui s'en vont, que l'on doit applaudir des deux mains aux gens de cœur qui les aiment et savent les garder.

A. Toutain.

(*La suite prochainement.*)

QUI QUITTE LA PARTIE LA PERD.

PROVERBE EN DEUX JOURNÉES.



PERSONNAGES :

GRANCHAMP, ancien commerçant.
CÉCILE, sa fille.
RENAUD, son neveu.
Mme RENAUD, sa nièce.
TATILLET, fiancé de Mlle Granchamp.
NOIRVILLE, médecin, ami de Tatillet.

La scène se passe dans une maison de campagne aux environs de Nancy.

PREMIÈRE JOURNÉE.

(Salle à manger avec fenêtres donnant sur un jardin.)

TATILLET, *plusieurs bouteilles à la main, chantonnant en les mettant sur la table.*

Puisque je suis élevé à la dignité d'échanson, tâchons de ne pas commettre de bévues. Me voilà transformé en Ganymède. *(Il chantonne l'air de Galathée.)*

Ah! qu'il est doux de ne rien faire
Quand tout s'agite autour de nous!

(On entend les aboiements d'un chien.) Allons, bon! voilà monsieur Mahmoud qui m'accompagne... Oh! les massacres! ils ont oublié la symétrie... *(Il dérange des plats.)* Les hors-d'œuvre par ici... A la bonne heure! A moi les concombres... je les adore... Les cornichons près de M. Renaud, mon futur cousin, ils seront à leur place. *(Il regarde sa montre.)* Et Noirville qui devrait être ici depuis midi; cela ne se comprend pas... Allons, occupons-nous... *(Il range les chaises et reprend)* :

Ah! qu'il est doux de ne rien faire... *(Les aboiements reprennent avec plus de vivacité.)*

SCÈNE II.

NOIRVILLE, TATILLET.

NOIRVILLE, *à la cantonnade, levant la canne d'un air menaçant.*

Ah ! je t'apprendrai à venir frotter ton museau à mes tibias..... Veux-tu bien rentrer dans ta niche, affreux quadrupède, ou sinon...

TATILLET.

Eh bien ! qu'est-ce que tout ce tapage ?... Tiens, c'est Noirville ! Mais arrive donc, mon ami.

NOIRVILLE.

Ce cher Tatillet !... *(Ils se donnent une poignée de main.)* J'espère que je suis exact.

TATILLET.

A six heures près.

NOIRVILLE.

Que veux-tu ! j'ai pris le chemin de fer, train express, qui m'a reversé dans une patache qui ne marchait pas à toute vapeur.

TATILLET.

Connu ! ce sont nos omnibus ; en Lorraine nous n'en avons pas d'autres.

NOIRVILLE.

C'est à faire regretter le coche qui nous conduisait enfants à Lunéville. Enfin, me voici, j'accours à ton appel, prêt à suspendre sur ta tête, en guise d'auréole, le poële matrimonial. A quand la noce ?

TATILLET, *d'un air gêné.*

Je crois que l'on signe le contrat demain.

NOIRVILLE, *étonné.*

Comment, tu crois ! Le mot est joli. Ferais-tu, par hasard, un mariage forcé ? Tu m'as cependant écrit que ta future était ravissante, ton beau-père un homme excellent.

TATILLET.

Écoute, assieds-toi là, profitons des quelques instants qui nous restent avant la présentation officielle, et causons.

NOIRVILLE.

C'est cela, je connaîtrai mon monde. *(Ils s'asseyent.)*

TATILLET.

Quand je t'ai fait part de mon prochain mariage, j'étais sous le charme du ravissement; transporté au septième ciel, j'entrevoyais l'avenir au travers d'un de ces prismes éblouissants dont les couleurs de rose se reflètent sur le fonds terne de la réalité, et...

NOIRVILLE.

Ouf!... En deux mots, jusqu'à présent, tu n'avais regardé la médaille que d'un côté, aujourd'hui tu contemples le revers et tu y vois...

TATILLET.

L'enfer!

NOIRVILLE.

Diable! Allons, je devine, tu as trouvé un déficit dans la dot.

TATILLET.

Au contraire.

NOIRVILLE.

Tu auras découvert quelque chose de louche dans la famille, quelque erreur judiciaire?

TATILLET.

Fi donc! les Granchamp, les Tatillet se valent; nous avons quinze quartiers de roture intacte dans notre blason commercial.

NOIRVILLE.

J'y suis, un petit cousin t'a distancé.

TATILLET.

Mademoiselle Cécile n'a pas plus de petit cousin que l'agneau de la fable n'avait de frère.

NOIRVILLE.

De quoi donc te plains-tu?

TATILLET.

J'ai cependant un rival... dans la personne de Monsieur Mahmoud.

NOIRVILLE, *éclatant de rire.*

Mahmoud! nom d'un chien! celui que j'ai rossé d'importance à la minute?

TATILLET.

Oui !... Ma charmante, ma divine fiancée ne s'occupe que de son caniche. Juge de mes désagréments, moi qui déteste les bêtes en général et les chiens en particulier.

NOIRVILLE.

Mon pauvre Tatillet, tu seras donc toujours le même? Comme au collége, tu te fais sans cesse des mondes de rien; tu me rappelles que notre vieux professeur t'a prédit qu'avec ton caractère incertain tu te noierais dans un verre d'eau.

TATILLET.

Ris à ton aise, Monsieur Sans-Souci. Mahmoud est ma bête noire, c'est mon cauchemar. Il le comprend, l'animal. Aussi ne perd-il point une occasion de me sauter...

NOIRVILLE.

Au cou?

TATILLET.

Non, aux jambes. Mademoiselle Cécile soutient que ce sont des gentillesses. La première fois j'ai souri, la seconde fois j'ai fait une grimace, la troisième j'ai demandé que Mahmoud fût attaché. Monsieur Granchamp avait déjà apprêté la chaîne, quand sa fille s'est écriée que je n'avais point de complaisance. J'ai été traité de cœur dur, que sais-je? de russe, de Menschikoff, d'adorateur du knout.

NOIRVILLE.

Fadaises, que tout cela, mon cher. Tu as donc oublié ton Virgile et sa fameuse recette à l'adresse des chiens hargneux? Donne-moi des gâteaux à ce Cerbère jusqu'au jour du mariage inclusivement, et le lendemain une bonne boulette qui l'envoie rejoindre son aïeul aux enfers. Les classiques ont quelquefois du bon, crois-moi.

TATILLET.

Mauvais plaisant, ris bien de mon embarras. Tu ne songes pas à te marier, toi. C'est bien de l'ennui que tu t'épargnes.

NOIRVILLE, *tirant un petit flacon d'odeurs de la poche gauche de son gilet, d'un ton sérieux.*

Me marier !... Mon ami, voici un petit compagnon de route qui ne me quitte jamais pour me rappeler sans cesse combien je suis indigne encore de prétendre au sacrement du mariage. Une fois marié, je suis décidé à aimer ma femme, à la rendre heureuse, à

lui être fidèle. Pour hasarder un pareil tour de force, je veux être sûr de moi. Il me paraît nécessaire avant tout de vider la coupe de la vie de garçon de peur d'éprouver la tentation d'y retourner boire.

TATILLET.

Qu'a de commun ce galimatias romantique avec ce petit flacon ambré? Voudrais-tu nous donner une seconde édition de Condorcet avec sa petite fiole de poison? Veux-tu finir comme Socrate? Je ne te promets pas de sacrifier de coq à Esculape.

NOIRVILLE.

Ce flacon recèle le plaisir et non la mort dans son sein.

TATILLET.

C'est donc du haschich de Monte-Christo?

NOIRVILLE.

Nullement, c'est un parfum oriental. Ce flacon me dit: Mon cher Aristide, ne te maries pas encore. *(D'un air triste.)* Mais c'est une histoire tout entière, et je ne veux pas intervertir les rôles. A toi seul le privilége des narrations et des divagations amoureuses. Tu ne m'as pas encore dit si Mademoiselle Cécile a des yeux noirs ou des yeux bleus.

TATILLET.

Non, raconte-moi ton histoire, cela me distraira de mes sombres réflexions.

NOIRVILLE.

Tu te souviens de Ramoncourt?

TATILLET.

Nullement.

NOIRVILLE.

C'est juste. A Sainte-Barbe il se nommait Plantureux.

TATILLET.

Le gros Plantureux l'épicurien, comme nous l'appelions?

NOIRVILLE.

C'est bien cela. Etant fils de magistrat, il ne lui manquait plus qu'un beau nom pour gagner les bonnes grâces de M. le garde-des-sceaux, et il s'est donné du *de*. Il ne se nomme plus que M. Oscar de Ramoncourt, magistrat fort distingué.

TATILLET.

Qui l'eût cru !

NOIRVILLE.

Il me tombe des nues un matin, arrivant de sa province pour se retremper dans les émotions de notre bon temps de jeune homme. Mais Plantureux n'avait qu'un désir, revoir l'ancien théâtre de ses exploits, la Chaumière, en un mot. Je l'y conduis. Nous étions à peine entrés dans ce lieu de délices, que Ramoncourt, dans une hallucination bachique, s'écrie : C'est Emma et Aspasie ! Puis il m'entraîne à la suite de deux jeunes femmes qui se dérobaient aux regards indiscrets derrière l'épaisseur d'un voile très-peu dia phane. Oh ! oui, elles étaient jeunes !...

TATILLET.

Tu les dévisageas donc ?

NOIRVILLE.

Je le devinai ; à leur conversation si franche, à leur son de voix si doux, à leur regard si éveillé, tout me l'apprit : surtout la plus petite qui, tenant ce flacon à la main, exhalait un parfum si frais de jeunesse ; son rire était si perlé, son allure si coquette, sa voix si mordante, son geste si vif, son esprit si imprévu....

TATILLET.

Et cœtera, et cœtera, passons, je t'accorde tout cela : tu l'aimais déjà. On va vite en amour près des bergères de la Chaumière. *Concedo*, tu l'adorais.

NOIRVILLE.

Je ne sais, mais elle me plaisait ; et par contrecoup je commençai à détester sa compagne qui, malgré sa tournure élégante, avait l'air d'une duègne. Ramoncourt commença une allocution de si haut goût que les deux dames s'enfuyaient sans répondre : De quel couvent sortent donc ces deux princesses ? Elles ne refuseront pas un petit souper. Allons, mes anges, haut le masque !.. Il allait joindre le geste à la parole, lorsque j'arrêtai son bras, mais pas assez promptement pour empêcher le voile de la plus petite d'être soulevé. Je restai ébloui en face d'un visage rayonnant de beauté, de jeunesse, de colère. Ma contemplation fut courte, car d'un bond la biche, qui était devenue lionne, se jette sur Ramoncourt, le soufflette et disparaît avec sa compagne pendant que je ramassais le flacon qui s'était perdu dans la bagarre. Nous nous retirâmes...

TATILLET.

Honteux et confus
Jurant, mais un peu tard, qu'on ne vous y prendrait plus.

NOIRVILLE.

Heureusement que, pour l'honneur de la Faculté et de la magistrature, nous avions eu l'esprit de cacher notre physionomie derrière des lunettes et d'épaisses moustaches d'emprunt. Le pis de l'aventure, c'est que le lendemain je dus me battre avec Ramoncourt qui m'attribuait le soufflet de la veille. Il en fut quitte pour un coup d'épée qui a passé en province pour un accident en chemin de fer.

TATILLET.

C'est si commun! Mais ta dame au flacon?

NOIRVILLE.

Impossible de la retrouver, mon ami. Je la cherche encore.

TATILLET.

Tu es donc amoureux?

NOIRVILLE.

Comme on peut l'être d'un ange dont on a entrevu les ailes.

TATILLET.

Ailes un peu brûlées aux becs de gaz de la Chaumière.

SCÈNE III.

GRANCHAMP, TATILLET, NOIRVILLE.

GRANCHAMP.

On m'a dit que notre Parisien est ici. Ah! *(Il salue.)*

TATILLET.

Monsieur Granchamp, je vous présente mon meilleur ami, Monsieur Aristide Noirville, médecin.

NOIRVILLE, *à part.*

In partibus.

GRANCHAMP.

Enchanté de faire votre connaissance, Monsieur. Si vous permettez... *(Il lui tend la main.)*

NOIRVILLE.

Comment donc!.. *(Ils se donnent une poignée de main.)*

GRANCHAMP.

J'ai beaucoup connu votre père ; nous avons fait de nombreuses affaires ensemble. Vous ne vous rappelez pas de moi. Quand j'allais à Lunéville, vous étiez haut comme cela... Madame votre mère venait d'accoucher.

NOIRVILLE.

Certainement que... *(A part à Tatillet.)* Excellente boule, cela doit jouer au loto.

TATILLET.

Non, mais il est chasseur enragé et cause politique.

NOIRVILLE.

Quelle nuance?

TATILLET.

Parle-lui de la famille d'Orléans.

NOIRVILLE.

Compris.

GRANCHAMP.

Voyons donc, est-ce que nous ne dînons pas bientôt? *(A la cantonnade.)* Allons donc, Cécile, tu causeras demain avec Marguerite.

SCÈNE IV.

GRANCHAMP, TATILLET, NOIRVILLE, CÉCILE, LES ÉPOUX RENAUD.

CÉCILE *vient en câlinant son père.*

Allons, Monsieur l'autocrate, ne grondez pas. *(Apercevant Noirville, elle salue avec une froideur indifférente.)*

TATILLET.

Mademoiselle Cécile, Monsieur Renaud, j'ai...

NOIRVILLE, *à part.*

Est-il assommant avec ses présentations.

Mme RENAUD, *à part.*

C'est étrange, cette figure ne m'est pas inconnue.

GRANCHAMP.

Allons, trêve de présentations ; dînons. Monsieur est l'ami de mon futur gendre...

CÉCILE, *achevant la phrase.*

Et les amis de nos amis sont nos amis, comme on dit au village. *(Elle s'assied.)*

(Grandchamp fait signe à Noirville de s'asseoir près de lui, mais celui-ci reste fixe, immobile, en contemplation devant la jeune fille.)

TATILLET.

Eh bien, qu'as-tu donc, Aristide?

NOIRVILLE.

Ah! mille pardons! j'ai parfois des distractions si ridicules...

Mme RENAUD, *avec intention.*

Peut-être des souvenirs?

NOIRVILLE, *avec vivacité.*

Des souvenirs, Madame? *(Gravement.)* Peut-être.

M. RENAUD.

Je ne comprends pas.

NOIRVILLE.

Et vous, mademoiselle, comprenez-vous?

CÉCILE.

Si c'est une charade, adressez-vous à papa.

GRANCHAMP.

Une charade! voyons la charade. Je suis fort sur l'article; je devine celles du *Charivari*, celles de l'*Illustration* me donnent plus de mal.

NOIRVILLE.

Après le dîner si vous le permettez.

TATILLET.

Décidément il est fou. *(Il lui fait des signes.)* Vous ne savez pas, Monsieur Granchamp, que vous avez devant vous un grand émule. Aristide chasse comme Gérard le tueur de lions.

GRANCHAMP.

Cela se trouve à merveille, moi qui adore la chasse... Vous n'êtes pas comme ce pauvre Tatillet, qui a peur d'un lièvre.

TATILLET.

Oh ! pouvez-vous dire...

GRANCHAMP.

Figurez-vous qu'il ne comprend pas que j'aie cinq carabines au croc pour attendre les Cosaques, car je vois loin dans la question d'Orient...

CÉCILE.

Ah ! vous voilà lancé sur le terrain de la politique. Mon père, vous savez...

(Ils se lèvent de table et vont au jardin.)

NOIRVILLE, *à part.*

Perfidie! j'arracherai le masque à ces femmes. J'arrive à temps.

SCÈNE V.

TATILLET, NOIRVILLE.

TATILLET.

Dis-moi donc d'où vient que...

NOIRVILLE.

Quelle est cette jeune femme qui était assise en face de moi?

TATILLET.

Madame Renaud, une cousine de Cécile.

NOIRVILLE.

Elle paraît très-liée avec mademoiselle Granchamp.

TATILLET.

Extrêmement.

NOIRVILLE.

N'a-t-elle pas le cœur un peu trop sensible? Est-ce son mari ce grand maigre?

TATILLET.

Un fort galant homme. Ils font un excellent ménage.

NOIRVILLE.

Cela n'empêche pas le sentiment.

TATILLET.

Que nous importe? Parlons de ma fiancée; comment la trouves-tu?

NOIRVILLE.

Charmante, mais...

TATILLET.

Comment, mais?

NOIRVILLE.

Je te conseille de ne pas l'épouser.

TATILLET.

Hein?

NOIRVILLE.

Pour plusieurs motifs que tu as découverts toi-même.

TATILLET.

Que veux-tu dire?

NOIRVILLE.

Ne m'as-tu pas dit ce matin qu'elle était irritable, emportée, violente même?

TATILLET.

Défauts d'enfant que je corrigerai facilement quand je serai son mari. Si tu n'as pas d'autres raisons...

NOIRVILLE, *à part.*

Faut-il tout lui dire? *(Haut.)* J'en ai une autre.

TATILLET.

Laquelle donc, au nom du ciel? Tu me fais mourir avec ton air de mélodrame et tes paroles entortillées.

NOIRVILLE.

Je ne te répondrai que lorsque tu m'auras procuré un entretien avec ta future.

TATILLET.

Ah! voilà qui est un peu fort. La demande est originale... *(Se ravisant.)* Du reste, fais ce que tu voudras, je ne suis point jaloux de toi. Je vais tâcher de t'amener mademoiselle Granchamp. *(Il sort en riant.)* Oh! la bonne idée!

SCÈNE VI.

NOIRVILLE *le regarde et hausse les épaules.*

Pauvre garçon ! sans moi tu le serais comme un autre. Voilà le monde pourtant, avec sa moralité de convention. Une jeune fille commet une faute, vite on décore la chute du nom de légèreté ! Loin d'ébruiter le scandale pour l'exemple, on l'étouffe ; au lieu du voile noir des parjures, on triple autour du front de l'intéressante coupable les blancs et menteurs tissus de lin que l'usage accepte comme symbole de l'innocence. La famille voyage, se dépayse ; survient un honnête homme qui épouse de confiance la vestale, et le tour est joué ! Après cela, qu'importe l'honneur du mari trompé, celui de la jeune fille n'est-il pas remis à neuf et badigeonné par un bon mariage ?... Mais la voici, je veux m'assurer.

(On entend des éclats de voix. La porte du jardin s'ouvre avec fracas, apparaît Cécile.)

SCÈNE VII.

CÉCILE, M. RENAUD *au fond,* NOIRVILLE *sur le devant de la scène.*

CÉCILE, *à la cantonnade.*

Sachez que je vous hais, vous ne cherchez qu'à me déplaire et vous réussissez au-delà de vos désirs. Frapper Mahmoud !

RENAUD.

Cécile, écoutez-nous.

CÉCILE.

J'ai entendu et j'ai vu. La pauvre bête n'a plus la force de bouger. J'aimerais autant que vous m'eussiez battue. Je vous déteste, entendez-vous, monsieur Tatillet !

RENAUD, *d'une voix conciliatrice.*

Ma cousine, puisqu'il vous dit que...

CÉCILE.

Laissez-moi, vous êtes aussi cruel que votre monsieur Tatillet.

(Elle se retire avec précipitation. Renaud cherche néanmoins à se justifier.)

SCÈNE VIII.

NOIRVILLE, TATILLET.

TATILLET, *la main enveloppée d'un foulard.*

Ah ! mon ami, tu viens d'avoir un échantillon de ce charmant caractère. (*Noirville part d'un éclat de rire.*) Cela est fort drôle, assurément.

NOIRVILLE.

Pardonne-moi, c'est que tu as une physionomie si bouleversée.

TATILLET.

Je jouais au billard. Mahmoud me gobe notre bille; je veux la lui reprendre, ce caniche maudit lâche la bille et me happe la main. Aussitôt, de ma queue de billard, j'étends le monstre à mes pieds. Mademoiselle Cécile s'écrie : Bourreau ! et... (*se tâtant la joue, à demi-voix*) c'est qu'elle a levé la main !

NOIRVILLE, *à part.*

Comme avec Ramoncourt, je la reconnais bien là. (*Haut et riant.*) Défauts d'enfant que tu corrigeras facilement quand tu seras son mari.

TATILLET, *vivement.*

Son mari ! jamais ! Je vais parler à son père, puis je pars à l'instant. Elle a levé la main !

NOIRVILLE, *à part.*

Mieux vaut profiter de cette querelle que d'évoquer le souvenir du flacon. (*Se retournant.*) Es-tu bien décidé ?

TATILLET.

Ir... ré... vo... ca... ble... ment.

NOIRVILLE.

Très-bien ! Allons trouver monsieur Granchamp.

TATILLET, *hésitant.*

Allons ! quoique cette démarche ne laisse pas que d'être embarrassante. (*La porte s'ouvre, paraît M. Granchamp.*)

NOIRVILLE.

Il n'y a plus moyen de battre en retraite.

SCÈNE IX.

GRANCHAMP, TATILLET, NOIRVILLE.

GRANCHAMP.

Ah ! messieurs, je vous cherchais. Renaud m'a tout raconté, mon cher Tatillet. J'espère que votre petite castille est oubliée. Vous allez venir promener sur mon étang avec ces dames. Nous tirerons des poules d'eau.

TATILLET.

Hum! hum!

NOIRVILLE, *d'un ton grave.*

Nous vous prions de nous excuser; je suis chargé d'une pénible mission près de Tatillet, j'ai à lui apprendre une nouvelle qui le privera longtemps des plaisirs de la chasse.

TATILLET, *effrayé.*

Que veux-tu dire?

NOIRVILLE.

Ton oncle Boichegrain vient d'éprouver une attaque.

TATILLET.

Ah! mon Dieu!

GRANCHAMP.

Cette maladie est arrivée bien subitement.

NOIRVILLE.

Comme toutes les attaques d'apoplexie.

TATILLET.

Voyons, achève!

NOIRVILLE, *le poussant du coude, à part.*

Il se porte aussi bien que moi; veux-tu te taire? (*Haut.*) J'ai jugé inutile de vous faire part de cet accident avant le dîner, car le convoi pour Paris ne passe que ce soir et il est encore temps de partir aujourd'hui.

GRANCHAMP.

Ce n'est donc pas une frime? C'est que je le connais, M. Boichegrain, un grand sec, plus grand et plus maigre que Renaud. Où diantre, avec un tel tempérament, est-il allé pêcher cette attaque d'apoplexie?

NOIRVILLE.

Permettez, Monsieur, ici je suis sur mon terrain. C'est une erreur de croire que les tempéraments secs et nerveux sont plus à l'abri des coups de sang que les constitutions sanguines et pléthoriques; le cou plus ou moins court, la face plus ou moins colorée ne font rien à la chose, et je pourrais vous raconter... Mais il n'est pas question de cela, il s'agit de ce bon, de cet excellent M. Boichegrain, expirant

peut-être en ce moment entre les bras d'avides mercenaires. (*A l'oreille.*) Songez que Tatillet est son neveu, son unique héritier, et n'oubliez pas que M. Boichegrain a une jeune gouvernante et une vieille garde-malade.

GRANCHAMP.

Deux pestes au lieu d'une ! Partez, Tatillet. Il y a longtemps que je connais votre oncle, esprit faible, cerveau étroit, abonné au *Constitutionnel*. Ah ! saprebleu, partez vite, il n'y pas un moment à perdre.

TATILLET, *hésitant.*

Mais si ce n'était...

NOIRVILLE, *l'entraînant.*

Nous reviendrons bientôt, car je me regarde toujours comme invité.

GRANCHAMP.

Faites mieux ! Pour me prouver que ce départ si imprévu ne cache pas quelque projet sournois, nous vous retiendrons en ôtage jusqu'au retour de Tatillet. Est-ce accepté ?

NOIRVILLE, *frappant dans la main de Granchamp.*

Conclu.

GRANCHAMP.

Je cours dire qu'on arrête l'omnibus à ma porte.

SCÈNE X.

NOIRVILLE, TATILLET.

NOIRVILLE.

Eh bien ! voilà cette terrible affaire menée à bonne fin.

TATILLET.

Ah ça ! tu me fais partir, c'est bien ; mais tu restes, toi, ce n'est plus aussi bien, nous n'étions pas convenus de cela.

NOIRVILLE.

Pour peu que cela te contrarie je t'accompagne dans ta fugue. Je pensais que tu ne serais pas fâché de laisser ici un plénipotentiaire pour t'éviter les ennuis d'une rupture

TATILLET.

Au fait, reste donc et arrange cela pour le mieux.

NOIRVILLE.

Tu me donnes pleins pouvoirs! *(On entend les grelots des chevaux)*. Je suis ton comte Orloff.

GRANCHAMP, *dans le lointain.*

M. Tatillet! en route!

TATILLET.

Agis comme pour toi-même. Mais je voudrais bien dire adieu à Mademoiselle Cécile.

NOIRVILLE.

Encore!

GRANCHAMP, *essoufflé.*

Vite en voiture, l'omnibus n'attend pas.

TATILLET.

Adieu, mon excellent ami. *(A part.)* Si seulement je l'avais vue, l'ingrate!

NOIRVILLE, *à l'oreille.*

Je te rejoins dans six jours.

SECONDE JOURNÉE.

(Un salon de campagne; un guéridon au centre sur lequel se trouvent des fleurs, des brochures, des broderies; une fenêtre ouverte sur la campagne, le store en est à demi baissé).

CÉCILE, Mme RENAUD, NOIRVILLE.

NOIRVILLE, *lisant près de Cécile et de sa cousine qui brodent au tambour.*

» C'était à une heure avancée de la nuit; Tom gisait tout san-
« glant dans une pièce abandonnée d'un magasin au milieu de
« machines brisées, de balles de coton avarié et d'autres objets de
« rebut. L'atmosphère humide fourmillait de milliers de mous-
« tiques dont les piqûres irritaient les plaies du malheureux. »

CÉCILE, *sans lever les yeux.*

Le pauvre homme!

NOIRVILLE, *à part.*

Elle plaint l'oncle Tom de ses piqûres de moustique, et moi...

Mme RENAUD.

Vous ne lisez plus, Monsieur? Vous vous arrêtez au moment le plus émouvant.

CÉCILE.

Que cette Henriette Beecken Stowe écrit bien! Comme ce livre-là nous serre la gorge, nous navre l'esprit et nous laisse un étrange sentiment de tendresse et d'admiration pour ce pauvre nègre lacéré de coups, étendu dans la poussière! Il ne profère pas une seule plainte!...

NOIRVILLE, *à part.*

Elle ne pense qu'à son Oncle Tom. *(lisant.)* » Nos lecteurs ne « seront pas fachés de retourner dans la case du père Tom et de « savoir ce qui se passait parmi ceux que nous avons un moment « négligés.... »

CÉCILE.

Mais, Monsieur, vous nous avez déjà lu ce passage.

NOIRVILLE.

Ah! pardon, j'ai sauté deux feuillets. *(Lisant.)* » Kasy trouva « Emmeline pâle de terreur, assise dans le bateau; Georges les « suivit sur la planche et s'occupa de faire enregistrer les bagages.. »

Mme RENAUD, *partant d'un éclat de rire.*

Je vous avoue que je ne comprends pas un seul mot de ce que vous nous lisez. Il est vrai que vous suivez une étrange méthode, ordinairement en lisant on regarde son livre.

NOIRVILLE, *à part en fermant le volume.*

Bien, elle m'a deviné; ce soir elle avertira Cécile, et demain toutes deux se moqueront de moi.

SCÈNE II.

GRANDCHAMP, RENAUD, CÉCILE, NOIRVILLE.

GRANCHAMP *tenant un journal à la main et discutant avec Renaud.*

Quand je pense que moi, qui ai souscrit tant de fois pour les Polonais, je vais enfin voir renaître la Pologne en dépit du knout de ce tyran de toutes les Russies! Je l'avais toujours dit que cela arriverait.

RENAUD.

Cela ne prouve pas que cela arrivera.

GRANCHAMP.

Demandez plutôt à M. Noirville qui est très-fort sur la politique et l'équilibre européen. A propos, voulez-vous être des nôtres pour le bésigue?

(Cécile se met au piano avec sa cousine. — Granchamp s'installe à une table de jeu avec M. Renaud).

NOIRVILLE.

Mille excuses, j'ignore ce jeu. Vous me permettrez d'écouter la musique de ces dames. (*Cécile joue un quadrille. A part.*) C'est trop d'incertitude. Je veux enfin savoir à quoi m'en tenir. Elle est la plus innocente ou la plus perverse des femmes.

M. RENAUD.

Bésigue ! double bésigue !

GRANCHAMP.

Oh ! c'est trop fort.

NOIRVILLE.

Quelle est séduisante et belle ! (*Il se rapproche des joueurs.*) Ce bal de la Chaumière ne me sort pas de la tête, il faut en finir cependant avec ce cauchemar. (*Il s'appuie sur la chaise de M. Renaud*). Vous êtes en veine, Monsieur, à ce que je devine.

RENAUD.

Deux cent cinquante ! gagné !

GRANCHAMP *à Noirville.*

Ah ! le jeu de cartes vous tente plus que la musique? (*Battant la mesure avec sa tête tout en jetant les cartes sur la table.*) Cela donne envie de danser, même à un podagre.

NOIRVILLE, *brusquement.*

Je n'aime pas la danse.

CÉCILE, *tournant la tête.*

Qu'aimez-vous donc ?

NOIRVILLE.

Toi ! (*Se mettant la main sur la bouche*). Ah ! ciel, qu'ai-je dit ? (*Reprenant son sang-froid*). Profitons de l'occurrence. Je me suis mal exprimé, j'ai voulu dire que je n'aime pas le bal tel qu'il a lieu dans le monde avec ses quadrilles monotones et compassés. J'apprécie peu une danse sans passion. Ce n'est pas dans nos salons

qu'il faut chercher le type de la danse, c'est aux bals publics qu'il faut aller pour... *(Il regarde fixement Cécile).*

CÉCILE, *en riant.*

A la Chaumière, par exemple.

NOIRVILLE, *à part.*

Que va-t-elle dire?

CÉCILE.

N'est-ce pas, Hortense, quand nous sommes allées au bal de la Chaumière, les mazurkes et les polkas nous ont semblé bien singulièrement dansées?

NOIRVILLE.

Ah! je respire... *(Il regarde Cécile avec amour, celle-ci baisse les yeux en rougissant).*

RENAUD.

Racontez donc à M. Noirville vos prouesses à la Chaumière; je suis sûr que cela l'amusera.

NOIRVILLE, *à part.*

J'aime bien cet homme-là, il est d'une franchise qui m'enchante.

CÉCILE.

Mais, mon cousin...

Mme RENAUD.

Vous avez peut-être remarqué que nous sommes tous *(elle le regarde en riant)*, sans exception, les très-humbles esclaves de cette petite fille. Étant à Paris, Cécile s'était mis dans la tête d'aller voir danser sur la foi des journaux, les mazurkas, les redowas, les danses nouvelles à la Chaumière.

GRANCHAMP.

Que dites-vous de cela, M. Noirville?

NOIRVILLE.

Je dis que les anges peuvent sans péril descendre aux enfers.

Mme RENAUD, *raillant.*

Je n'ai pas la prétention d'être un ange; aussi le projet me parut-il un peu téméraire, mais le moyen de résister? Nous voilà donc partis tous trois.

NOIRVILLE.

Tous trois? quelqu'un vous accompagnait?

Mme RENAUD.

Mon mari. A quoi donc songez-vous? Mon mari dont la conduite, il faut l'avouer, ne fut pas fort exemplaire en cette circonstance. Il nous abandonna dans cette cohue pour demander au chef d'orchestre le titre de la redowa qui se jouait. Son amour pour la musique nous a laissées exposées aux plus sottes aventures.

NOIRVILLE.

Comment, des aventures?

Mme RENAUD.

Oui, deux hommes ivres et hideusement défigurés qui nous firent partir au plus tôt.

CÉCILE, *interrompant.*

Le premier n'était pas ivre, il causait au contraire fort convenablement. Tu as dit toi-même qu'il avait les yeux expressifs et les dents fort belles.

(Noirville se regarde dans la glace en souriant).

RENAUD.

Hum! vous ne m'aviez pas fait part de ces remarques, mes belles dames.

SCÈNE III.

LES MÊMES, UN DOMESTIQUE.

LE DOMESTIQUE.

Monsieur Goupilleau, sa dame et sa demoiselle attendent dans le jardin.

GRANCHAMP.

Encore des visites!

RENAUD.

C'est bon, nous leur ferons faire dix fois le tour du parc, et ils seront satisfaits.

LE DOMESTIQUE.

Une lettre pour M. Noirville (*Il se retire*).

NOIRVILLE.

Mme Renaud, deux mots, je vous prie.

Mme RENAUD.

Je salue nos visiteurs et je reviens à l'instant.

(Tout le monde se retire, Noirville reste)

SCÈNE IV.

NOIRVILLE, *décachetant la lettre.*

C'est de Tatillet! Que diable peut-il m'écrire? (*Lisant*). « Mon cher » ami... Depuis quatre jours que je t'ai quitté, j'attends à chaque » instant une lettre de toi, et j'envoie chaque jour chez ton portier » demander si tu es revenu de Lorraine. Je ne comprends, je l'a- » voue, ni ton silence absolu, ni ton absence prolongée. Mais l'un » et l'autre me rassurent, car ils me prouvent que la négociation » dont je t'avais chargée n'est pas encore terminée... » Je le crois bien, je n'en ai pas touché un mot.... « J'ai fait depuis bien des ré- » flexions. Un mariage près de se conclure et aussi avantageux » que le mien ne me paraît pas aujourd'hui devoir être rompu » inconsidérément à propos d'un enfantillage, car la conduite de » Cécile n'est pas autre chose. En réalité, j'ai plus de torts qu'elle ; » si elle est un peu capricieuse, je dois reconnaître que je suis » parfois trop susceptible; je crois avoir mal interprété le geste » dont je me suis injustement offensé... (*Il lit des yeux quelque » temps, puis arrive à la fin de la lettre.*) Présente à Mme Renaud » mes respectueux hommages, et dis bien à Cécile... » Va-t-en au diable! (*Il froisse la lettre*) Ou elle l'aime, ou elle ne l'aime pas ; si elle l'aime...

SCÈNE V.

NOIRVILLE, Mme RENAUD.

Mme RENAUD.

La visite est finie, c'est bien heureux. Où est-il? Ah! Vous désiriez m'entretenir?

NOIRVILLE.

Je ne vous avouerai pas, Madame, que j'aime votre cousine, car vous le savez déjà.

Mme RENAUD, *feignant la surprise.*

Que voulez-vous dire, Monsieur?

NOIRVILLE.

Vous le savez, Madame; car si vous avez lu dans mes yeux, j'ai lu dans les vôtres. J'ai deviné que Tatillet vous déplaisait.

Mme RENAUD.

Oh ! Monsieur !

NOIRVILLE.

Je ne trouve pas cela mal, au contraire. J'aime Cécile, pardonnez-moi cette familiarité, vous le savez, l'amour ne connaît que les noms de baptême. J'aime votre cousine, le lui dire à elle-même, si naïve, si enfant, ce serait une faute, je le sens, quoique je meure d'envie de commettre cette faute; mais soyez ma protectrice, je vous jure que j'ai le meilleur caractère du monde; sur mon honneur, madame, je rendrai Cécile heureuse... Elle ne l'aime pas, n'est-il pas vrai? En partant, Tatillet m'a chargé de rompre ce mariage; il m'écrit aujourd'hui de n'en rien faire, que dois-je dire? Qu'il faut rompre, n'est-ce pas?

Mme RENAUD.

Comme vous arrangez tout cela? Vous oubliez qu'avec ou sans mon agrément M. Tatillet épouse Cécile. Cependant votre franchise me plaît, et s'il n'est pas trop tard, je ne refuse pas de vous venir en aide.

NOIRVILLE.

Oh ! madame, quelle reconnaissance ne vous dois-je pas !

Mme RENAUD.

C'est bien, c'est bien, voilà mon mari qui nous regarde, il n'aime pas qu'on me parle si longtemps et avec tant d'expression. Chut, voici Cécile.

SCÈNE VI.

CÉCILE, Mme RENAUD, NOIRVILLE.

CÉCILE.

Ah ! ma bonne amie, je suis à bout de force et de phrases. Dire que nous n'avons fait que parler du beau temps, à tel point que j'aurais désiré de la pluie pour voir changer la conversation avec le temps. (*Elle s'assied près de sa broderie. A Noirville*). Auriez-vous la complaisance de baisser ce store, le soleil m'aveugle?

Mme RENAUD, *à part.*

La pauvre enfant a peur qu'on ne la voie rougir.

NOIRVILLE, *regardant au dehors.*

Tiens ! Tatillet qui grimpe le long de la treille pour nous épier. Si je lui jetais un pot de fleur sur la tête? (*Il ferme la fenêtre*). Non,

j'aime mieux cela. (*Il la rouvre*). Qu'il écoute si bon lui semble, je préfère les positions franches; de cette manière il saura à quoi s'en tenir.

SCÈNE VII.

CÉCILE, Mme RENAUD, NOIRVILLE, TATILLET *derrière le store.*

Mme RENAUD, *à part.*

Nos amoureux se regardent et n'osent ouvrir la bouche, il faut leur venir en aide. (*Haut*). Ne m'aviez-vous pas dit, Monsieur, que vous aviez reçu des nouvelles de M. Tatillet?

NOIRVILLE, *à part.*

Autant vaut ce premier mot-là qu'un autre, il me mène au but par le chemin le plus court. (*Haut*). Tatillet m'a en effet écrit, Madame, pour m'annoncer son retour.

Mme RENAUD.

Son oncle est donc guéri?

NOIRVILLE.

M. Boichegrain n'a jamais été malade; son apoplexie n'était qu'un prétexte délicat pour motiver un départ que mon ami avait jugé nécessaire il y a quelques jours.

CÉCILE.

Si votre ami a trouvé son départ nécessaire, je ne juge pas qu'il en sera de même pour son retour, vous pouvez le lui écrire.

Mme RENAUD.

Ne vas-tu pas montrer de la rancune?

NOIRVILLE, *à part.*

Quelle excellente femme! je l'avais bien mal jugée.

CÉCILE, *les yeux sur sa broderie.*

Monsieur Noirville est sans doute de l'avis d'Hortense. Il faut pardonner à Monsieur Tatillet.

NOIRVILLE, *à voix basse, se penchant vers elle.*

Ce n'est pas à lui qu'il faut pardonner, c'est à moi que désespère la pensée de ce mariage et qui ose vous aimer.

(Cécile lui donne sa main. Noirville tombe à ses pieds.)

Mme RENAUD, *raillant.*

Il est beau de plaider la cause d'un ami, mais vous pourriez y mettre moins de chaleur.

TATILLET, *à la fenêtre.*

Il parle pour moi, ce cher Aristide. Que va-t-elle répondre ? Je commence à trouver ma position un peu gênante.

NOIRVILLE, *qui regarde le store onduler.*

Mais si Tatillet revient, comment le recevrez-vous ?

CÉCILE.

Je lui dirai : Je ne vous aime pas et je ne vous épouserai jamais. (*A part*) Pourquoi insiste-t-il tant sur ce point ?

(Noirville s'approche du store et le soulève subitement. Apparaît la figure effarée de Tatillet.)

Mme RENAUD.

Au voleur ! au voleur !

CÉCILE.

Il était là !

NOIRVILLE.

Eh ! bonjour mon cher, comment te portes-tu ? Que diantre fais-tu là exposé au soleil comme un espalier ? (*Rires des femmes.*)

TATILLET.

Tu n'es qu'un fourbe ! A mon tour de me venger.

NOIRVILLE.

Enfoncé ! (*Il laisse retomber le store.*)

SCÈNE VIII.

GRANCHAMP, RENAUD, CÉCILE, NOIRVILLE, Mme RENAUD.

GRANCHAMP, *une lettre ouverte à la main.*

Dites-moi donc, Monsieur Noirville, que signifie cette lettre que vient de me remettre Renaud de la part de Tatillet? Ce n'est plus aux charades que nous jouons, c'est au logogriphe. Tiens, lis toi-même Renaud.

RENAUD, *lisant.*

« Monsieur, je suis joué par un indigne qui trompe votre fille...

GRANCHAMP.

Ce n'est pas Tatillet qui a pu écrire sur son compte des infamies pareilles.

RENAUD, *continuant la lecture.*

« Il aime une femme, une habituée de la Chaumière. Que made-
» moiselle Cécile lui demande ce que signifie le flacon qu'il porte
» sans cesse sur lui. Interrogez le fourbe sur le duel dont sa Dul-
» cinée a été cause… »

CÉCILE, *s'évanouissant.*

Ah! mon Dieu, c'est lui! (*Noirville se saisit du flacon, en fait respirer les sels à Cécile. Cécile revenant à elle.*) Mon flacon, c'est bien lui!

RENAUD.

Vous êtes donc le Monsieur…

GRANCHAMP.

C'est vous l'inconnu aux yeux expressifs et aux dents blanches?

NOIRVILLE.

Hélas! oui, Monsieur. Ce flacon ne m'a point quitté depuis un an. Il est pour moi toute ma pharmacopée. Je guéris toutes les dames avec son odeur; voyez l'effet magique qu'il a produit sur mademoiselle votre fille.

UN DOMESTIQUE.

Le notaire attend dans le salon.

GRANCHAMP.

Monsieur Noirville, vous soignez trop bien la santé de ma fille pour que je ne vous prie de rester le plus longtemps qu'il vous sera possible avec nous.

NOIRVILLE, *prenant la main de Cécile.*

Toute la vie.

RENAUD, *à Granchamp.*

Et Tatillet?

GRANCHAMP.

Tant pis pour lui. *Qui quitte la partie la perd.*

C. A.

CHRONIQUE.

Une solennité artistique se prépare. Sous les auspices de l'Académie de Metz, la peinture et la sculpture locales sont conviées à une exposition dont l'ouverture est fixée au dimanche, 27 avril courant. Elle durera jusqu'au 18 mai et sera accompagnée d'une loterie dont le produit est destiné à l'achat de quelques-unes des œuvres exposées. On doit applaudir à cet encouragement offert aux arts, et le meilleur moyen d'en reconnaître l'opportunité c'est d'y concourir en épuisant la série des billets émis. Le prix en est fixé à cinq francs, et le possesseur de trois billets aura l'entrée gratuite de l'exposition aux jours réservés, c'est-à-dire les lundi, mercredi, jeudi et samedi. Les autres jours de la semaine, l'entrée sera libre, et nous applaudissons encore à cette disposition qui accorde à tous l'accès de cette artistique exhibition. Il faut que personne, pauvre ou riche, ne s'en voie refuser la porte!... Pour la classe laborieuse, le temps c'est encore de l'argent, aussi a-t-on eu raison de ranger le dimanche parmi les jours de libre pratique; — cela dans l'intérêt des artistes aussi bien que du public, car l'instinct populaire sait fort bien discerner le mérite et poser sur ce qui est beau un doigt approbateur!..

L'agencement de l'exposition est le même que celui qui a été adopté il y a quatre ou cinq ans. Les beaux salons de l'hôtel de ville sont divisés en travées aux parois desquelles les tableaux seront suspendus dans les meilleures conditions possibles de position et de lumière. Maintenant que l'appel est fait, c'est aux artistes à y répondre, et on doit croire qu'ils saisiront avec empressement cette occasion de révéler à leurs concitoyens les progrès qu'ils ont réalisés pendant la période quinquennale qui sépare la dernière exposition de celle qui va s'ouvrir. Qu'il me soit permis, toutefois, d'exprimer un regret : il est fâcheux que l'annonce de cette solennité eût été faite à trop bref délai. Il y a peu de semaines, si je ne me trompe, que les journaux de Metz en ont révélé le projet à leurs lecteurs, et beaucoup d'artistes n'en ont été touchés officiellement ou officieusement que moins de deux mois avant sa réalisation. Ce n'est pas assez pour mettre en œuvre une composition importante, c'est trop peu même pour achever les tableaux ébauchés et compléter la coquetterie de leur toilette de gala. Cette publicité tardive pourrait nuire peut-être à la richesse et à l'importance de l'exposition de 1856, mais nos artistes, par un redoublement de travail, en sauveront sans doute les inconvénients.

Depuis l'ouverture de la campagne lyrique, le théâtre en est à sa troisième prima dona. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai, j'aime le changement, la nouveauté, les nouvelles figures... en fait de roulades, bien entendu. C'est égal, trois cantatrices en sept mois, c'est un luxe inouï!... A Mlle Bravelet, frêle sensitive, fauvette harmonieuse et battant de l'aile, a succédé Mlle Delly, *Lucie* plus énergique que tendre, *Jaguarita* bien plantée sur ses hanches et prête à jouer du tomahawk, cantatrice habile à ses heures et dans les ouvrages d'école, vocalisant à pleine poitrine et ne ménageant pas plus ses gestes que sa voix, très-recommandable, en somme, et dont une pluie de fleurs a parfumé les récents adieux. Mlle Delly arrivait de Paris, et selon l'affiche elle avait chanté à l'Opéra, au tout grand, s'il vous plaît ; Mlle Zélia

Erambert, qui lui succède, ne vient que de Versailles, mais cette fois Versailles n'a pas fait regretter Paris. Ce n'est point la voix vibrante, mais un peu aigrelette de Mlle Delly, ce n'est point son medium puissant, mais il y a dans l'organe de Mlle Erambert une volubilité, une audace rare d'exécution. Elle enlève un point d'orgue avec une prestesse vertigineuse, ce sont des fusées de notes, des explosions d'artifice, des bouquets de vocalise éblouissants!... Elle accentue le trait avec une *mœstria* charmante, elle jette la parabole chromatique avec un entrain et un fini délicieux!... La coquette a débuté par l'air du *Barbier*, ce chef-d'œuvre classique que toute jeune première a roucoulé, et qui est fait pour les voix railleuses, pimpantes, fluettes, les voix qui ressemblent à celle de Mlle Erambert. Elle s'avance, elle chante, elle roule, elle trille, elle s'en donne à cœur joie, et la salle éclate en bravos frénétiques... voilà ce qui s'appelle prendre en souveraine possession de son public!.. Moi, qui l'ai écoutée et applaudie avec entraînement, je dois lui dire pourtant que mon approbation n'est pas un absolu dithyrambe. Encore une fois, elle excelle dans l'*allegro*, mais son style laisse à désirer dans l'*andante*. Je voudrais lui voir phraser avec plus de sentiment, avec plus de soin, devrai-je dire, les couplets des *Noces de Jeannette*, par exemple. Ce n'est pas le tout d'étonner, de charmer l'oreille, il faut encore, il faut surtout arriver au cœur, et Mlle Erambert a tout ce qu'il faut pour cela. A-t-elle la beauté? me dira-t-on. Je n'en sais rien. Ses yeux sont expressifs, sa taille svelte, ses gestes aisés. Avec tout cela chacun est libre de la proclamer belle, car cela dépend absolument des goûts. En tout cas, qu'elle soit la bienvenue, car sa présence sur notre scène, à la fin de l'année, est une bonne fortune inespérée et appréciée dignement.

En fait d'ouvrages nouveaux... ah! il y a *le Billet de Marguerite*, un opéra en trois actes, trois actes un peu longs et pas aussi bien remplis. On m'assure que cet ouvrage, d'un compositeur belge, M. Gevaert, a eu du succès à Paris et sur quelques scènes de province, à Strasbourg notamment. Je veux bien le croire, mais ça m'étonne. Certes, il renferme de belles parties, et le compositeur y a fait preuve d'une honorable aptitude, non encore disciplinée par l'habitude et l'expérience des effets de la scène. Un duo et des couplets au premier acte sont facturés dans un bon sentiment; un trio au troisième est une belle page musicale; je pourrais citer encore un ou deux morceaux ou parties de morceaux bien réussis, mais ce n'est pas assez pour un opéra de longue haleine dont le livret, d'ailleurs, est d'une désespérante nullité. En somme, mérite et succès modestes.

Plusieurs gais vaudevilles ont reçu bon accueil du public; un ouvrage en trois actes, *la Marquise de Senneterre* — dont le millésime toutefois n'est pas précisément celui qui date la présente livraison — a fait plaisir et a été joué plusieurs fois. Notez que c'est une comédie, et que ce genre supérieur est peu goûté, en général, sur notre scène, où j'ai entendu chuter *la Ciguë*, *Gabrielle* et *l'Honneur et l'Argent*, c'est-à-dire à peu près ce qui a été écrit de plus littéraire depuis dix ou douze ans. Hélas!... c'est ainsi que sont faits mes concitoyens!...

En finissant, un conseil à l'administration du théâtre. Mai nous arrive avec les flons flons de la foire et les lazzis de la parade, c'est une concurence redoutable, et une création un peu corsée viendrait fort à propos pour la soutenir; je n'en dirai pas plus, et à bon entendeur, salut. Ah! c'est que Polichinelle est un rival dangereux!...

PHILBERT.

L'Administrateur-Gérant,
A. ROUSSEAU.

Metz, Imprimerie de ROUSSEAU-PALLEZ, rue des Clercs, 14.

METZ AU MOYEN AGE.

La Maison de Rabelais, — la Chapelle Saint-Genest, — l'ancienne Synagogue.

Louis XVIII aimait à citer chronologiquement tous les noms des curés de Meudon qui avaient succédé à Rabelais. C'était un bizarre hommage que ce roi se plaisait à rendre à l'auteur de *Gargantua*. Louis XVIII, on le sait, avait la plus grande admiration pour l'œuvre étrange du satyrique tourangeau; l'on prétend même que le petit opéra de *Panurge dans l'île des Lanternes* fut écrit par la plume qui signa la charte. Quant à nous, nous ne partageons pas l'engouement qu'excitèrent, à la fin du siècle dernier surtout, les livres du curé de Meudon. Nous y voyons, certes, des choses souvent plaisantes, des critiques quelquefois pleines de justesse, un esprit original, nous nous disons que c'est déjà une grande gloire d'avoir été pillé par Molière et par La Fontaine, mais nous éprouvons un insurmontable ennui devant tant d'insipides jeux de mots, tant de grossières plaisanteries, tant de révoltantes obscénités. Horace parlait du fumier d'Ennius et de l'or que l'on pouvait y trouver. Appliquons cette phrase à Rabelais, mais ne prétendons pas que Pantagruel et Gangantua soient deux statues d'or pur. L'obscurité qui règne dans les œuvres du curé de Meudon n'a pas peu contribué à sa réputation; ses lecteurs l'ont souvent admiré à travers leur patience, et oubliant toutes les

vives moqueries dont leur écrivain de prédilection poursuivait les pédants de son siècle, ils se sont enorgueillis de pouvoir lui emprunter quelques prétentieuses citations.

Bien que placé sur un trop haut piédestal, Rabelais n'est pas une figure indifférente. Rabelais a eu son rôle dans l'histoire, dans cette grande époque de transformation baptisée du nom de renaissance. Ce rôle ne fut pas sans rapport avec celui que l'Arioste, son contemporain, joua en Italie, que Cervantes, quelques années plus tard, remplit en Espagne. Tous trois furent les démolisseurs du moyen âge. L'Arioste en outrant les exploits des paladins, Cervantes en les ridiculisant, parodièrent pour le tuer le vieil esprit chevaleresque. Rabelais ne se borna pas seulement à attaquer le donjon crénelé, il s'attaqua à tout l'ancien monde. Il ne jeta pas seulement de la boue sur l'armure, il en jeta sur le manteau royal ; il déchira la robe du savant comme le froc du moine, et il osa rire des plus saints mystères.... il aida activement Luther dans sa mission fatale. Au reste, cette liberté de pensée était moins rare au moyen âge qu'on ne le suppose peut-être. Nous la retrouvons en pleine Espagne et en plein quatorzième siècle dans la personne de Juan Ruiz. Juan Ruiz, comme Rabelais, exerça des fonctions ecclésiastiques, il leur dut même le surnom d'archiprêtre de Hita, sous lequel il est généralement connu. Comme Rabelais, il eut à souffrir la captivité... mais pour lui la captivité fut longue, elle dura 13 ans. En lisant les vers qu'il composa en prison, on s'explique la rigueur que montra à son égard don Gil d'Albornoz, archevêque de Tolède. Ruiz, comme Rabelais, profana les saintes fonctions qu'il devait remplir ; il eut même un défaut de plus que Rabelais, l'hypocrisie. Obscène, satyrique, il enveloppe d'une soutane la muse lascive qui a inspiré Ovide. Il mêle les cantiques, les maximes philosophiques à des contes dont la donnée rappelle souvent plusieurs fabliaux orduriers de notre antique littérature. Le livre de l'archiprêtre de Hita fait pendant au *Roman de*

la Rose qui, vers la même époque, excitait tant d'enthousiasme chez nos aïeux. Ces deux œuvres, écrites à l'insu l'une de l'autre, ont de singulières ressemblances que nous n'essaierons pas de constater ici. Nous noterons seulement quelques traits audacieux empruntés à Jean de Meung. De nos jours, en 1848, Jean de Meung eût été le rédacteur en chef de quelque journal socialiste. Que de sujets d'articles de fonds il eût trouvés en ouvrant son poëme. On se rappelle comment il explique l'institution de la royauté :

Un grand vilain entre eux eslurent, etc.

On a déjà cité souvent ses doctrines sur la communauté des femmes ; suivant lui la nature nous a fait :

Toutes pour tous et tous pour toutes
Chascune pour chascun commune
Et chascun commun pour chascune.

Tout le traité de la *Servitude volontaire* d'Étienne de la Boëtie est dans ces vers :

Les peuples....
Quand ils voudront,
Leur aide au roi retireront,
Et le roi tout seul restera
Sitôt que le peuple voudra.

Et Philippe-le-Bel prenait grand plaisir à la lecture du *Roman de la Rose*. De même, François I[er] aimait à se faire lire tous les soirs quelques chapitres de Rabelais. Tous deux faisaient ce que devaient faire plus tard les grands seigneurs qui allaient rire des sarcasmes de Figaro. Une bonne partie du mérite de Jean de Meung, de Rabelais, de Beaumarchais, c'est l'agression. Mêlez à la hardiesse des attaques une bonne dose d'obscénité, et vous aurez le secret de bien des réputations... Si Béranger n'eût écrit que quelques-unes des chansons, moins nombreuses qu'on le croit, où il est réel-

lement poète, Béranger serait à peine connu... Ce qui a fait Béranger, c'est *Lisette,* c'est *Frétillon,* ce sont quelques couplets politiques.

Que de digressions! qu'elles nous soient pardonnées à propos de Rabelais qui a si librement suivi son imagination dans tous ses caprices, et nous nous hâtons de revenir à notre sujet. Rabelais, quoique exalté outre mesure, occupe une place importante dans notre histoire littéraire, voilà tout simplement ce que nous voulions dire. Les détails concernant sa biographie ne manquent pas d'un certain intérêt, et il peut être curieux de savoir si réellement Rabelais habita Metz. Une note de Le Duchat le dit positivement : « A Metz on monstre encore en Jeurue la maison qu'occupa dans cette rue Rabelais pendant un assez long séjour. »

A propos de cette phrase, M. Bégin a publié, dans les Mémoires de l'Académie de Metz (année 1845), un article dans lequel il corrobore l'assertion de Le Duchat par la citation d'une lettre que Rabelais écrivit à Jean du Bellay, son protecteur.

Comme on ne saurait trop remonter aux sources mêmes, nous avons écrit à Montpellier et nous avons reçu de M. le bibliothécaire de la Faculté de Médecine une réponse qui ne laisse aucun doute sur l'authenticité du document en question. Cette lettre existe non à la bibliothèque publique de Montpellier, comme l'a dit M. Bégin, mais à la bibliothèque de la Faculté de Médecine. On la trouve dans le manuscrit H. 24, page 34. Elle n'est point autographe, elle a été copiée par Jean Bouhier, père du savant président.

Nous ne la transcrirons pas ici, puisque l'on peut la lire dans les Mémoires de l'Académie de Metz. Rabelais y décrit sa misère et implore l'appui de son Mécène ordinaire. Pour nous, tout l'intérêt de cette lettre est dans ces mots qui la terminent : « De Metz, ce 6 février. » Février de quelle année? C'est ce que l'on ne sait pas. M. Bégin suppose que la résidence de Rabelais à Metz dut avoir lieu entre les

années 1532 et 1537. Ce séjour, dont on trouve des traces dans ce que Rabelais dit du Graülly, dans quelques allusions aux usages de notre contrée, dans des emprunts faits à notre patois, ce séjour n'est donc pas douteux. Quant au lieu où demeura Rabelais, la tradition, s'aidant de la note de Le Duchat, nous le montre dans une maison située rue Jurue, portant le n° 5, faite pour attirer l'attention par l'élégance de sa porte ogivale (fig. 1), et servant d'atelier à l'un de nos peintres que ses natures mortes ont fait connaître très-avantageusement, M. Cras. La tradition va jusqu'à indiquer la chambre qu'occupa Rabelais; l'inventaire des recettes de la chapelle Saint-Genest nous apprend qu'elle était louée six livres par le sacristain de ladite chapelle.

Un petit escalier tournant en bois, placé à gauche de la porte sur la rue, conduit à cette chambre dont les solives vermoulues accusent une date qui peut, en effet, remonter à l'époque présumée du séjour de Rabelais à Metz. Après avoir accompli, au risque de nous casser le cou, ce pèlerinage archéologique, redescendons avec précaution dans le vestibule qui fait suite à la porte ogivale, en poursuivant nos investigations. Un bénitier du xve siècle est incrusté dans la muraille, sous le vestibule, à droite de la porte. Cette première découverte va nous mettre sur la trace d'une foule de richesses. Ce bénitier indique, en effet, l'entrée d'une chapelle : ce doit être celle de Saint-Genest, car c'est bien là l'emplacement qui lui est assigné sur le *Portrait de la ville et cité de Metz* d'Abraham Fabert, en 1610. Comme aucun détail n'appelle plus notre attention, nous avançons vers une petite cour humide et froide. Devant nous apparaît l'ancienne chapelle de Saint-Genest, encore intacte, avec sa tour relativement moderne, probablement du xvie siècle, l'élégant pignon de son porche de la fin du xve siècle, et la chapelle romane surmontée de deux étages de la même époque (fig. 2) dont le chevet s'appuyait sur la petite Juifrue ou rue d'Enfer.

On descendait d'abord plusieurs marches à l'entrée du

porche composé de deux larges baies rectangulaires; puis trois autres marches très-hautes, toujours en descendant, donnaient accès du porche dans la chapelle qui n'avait qu'une seule travée, voûtée en arêtes. Les colonnettes dans les angles, supportant les nervures de la voûte, dont l'un des chapiteaux a été dessiné fig. 8, ainsi que les nervures formées d'un simple tore muni d'un petit filet saillant à la partie antérieure (fig. 5), accusent la fin du XIIe siècle. La fig. 6 donne le croquis du fleuron de la clef de voûte.

Le porche ou vestibule n'avait pas d'étage supérieur, la porte était surmontée de quatre fenêtres rectangulaires avec un *oculus* au-dessus (fig. 2), qui servaient à donner de la lumière à la chapelle. Nous avions de prime-abord assigné la fin du XVe siècle pour date de la construction de cette partie de l'édifice; nous la supposions contemporaine de la porte donnant sur la rue; mais en l'examinant avec plus d'attention, nous serions assez tenté de croire que ce corps avancé de la chapelle ne remonte qu'au XVIe siècle, et même à la restauration qui dut être faite en 1565, lorsque la chapelle Saint-Genest fut cédée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem pour y faire leurs offices. Une porte pratiquée derrière l'autel communiquait avec une sacristie donnant sur la rue d'Enfer. Nous avons vu que le logement du sacristain, l'hôte de Rabelais, servait aujourd'hui d'atelier de peinture; la même destination a été attribuée à la chapelle, quoique en d'autres mains : on y peint des Chemins de la croix.

L'étage supérieur de la chapelle, devenu la boutique d'un menuisier, a conservé, du côté de la rue Jurue, de très-élégantes arcatures romanes de la fin du XIIe siècle (fig. 4), qui ont été publiées dans le troisième volume de l'ouvrage intitulé : *Metz depuis dix-huit siècles*, par M. Bégin, page 129. Une tradition, que rien ne justifie, avait attribué à une synagogue la première destination de la chapelle Saint-Genest. La proximité de l'emplacement de l'ancienne synagogue a pu donner lieu à la propagation de cette erreur. L'ancienne syna-

gogue existe encore intégralement et sert aujourd'hui d'atelier à un coutelier, au fond de la cour de la maison portant le numéro 1 de la rue Jurue. On remarquera en passant dans cette cour un beau puits monumental de la renaissance portant un blason que nous avons dessiné fig. 7. La vue intérieure de cette synagogue a été également reproduite, page 113 du troisième volume de l'ouvrage de M. Bégin, cité plus haut. Les bases aplaties des colonnettes romanes supportant les voussures des petites arcatures en retraite dans la muraille qui accompagnent l'arcature centrale du sanctuaire, accusent le commencement du XIIIe siècle. On voit encore également la tribune destinée aux femmes. La façade orientale de cette synagogue donnant sur un jardin qui longe la rue d'Enfer, est reproduite fig. 3. Le tympan de la première fenêtre trilobée, à gauche, est décoré de feuillages; celui de la fenêtre située à gauche de la porte montre encore deux volatiles s'accostant et dont la tête est surmontée d'une crête ou de tout autre objet que l'état de mutilation de la sculpture ne permet pas de désigner. Il semble probable que l'entrée de la synagogue avait lieu par ce côté, communiquant par une porte latérale que l'on remarque à droite, en avant de la façade, avec la petite Juifrue, aujourd'hui rue d'Enfer.

Cette digression nous a éloigné de la chapelle Saint-Genest dont le chevet, aboutissant à la rue d'Enfer, se trouvait vis-à-vis la synagogue; nous n'avons que la ruelle à traverser pour y revenir.

Après avoir exploré l'étage qui surmonte la chapelle et admiré les restes de ses élégantes arcatures romanes, continuons notre ascension. Nous arrivons à l'étage supérieur dont une seule des anciennes fenêtres subsiste, du côté de Jurue; c'est une double baie romane rectangulaire avec une colonnette au milieu, semblable aux baies que nous voyons encore à quelques anciennes maisons de la ville. Ces détails prouvent que l'édifice entier de la chapelle proprement dite, avec ses deux étages supérieurs qui, peut-être, n'en formaient

qu'un seul autrefois, remonte sans aucun doute à la fin du XIIe siècle.

Le Pouillé du diocèse de Metz ne fait mention de la chapelle de Saint-Genest, ou Saint-Genoy, que pour nous apprendre qu'elle dépendait de la paroisse de Sainte-Croix; mais Dom Sébastien Dieudonné fournit quelques détails, que nous transcrivons textuellement, dans le quatrième volume de ses *Mémoires sur Metz*, manuscrit in-4o de la bibliothèque de la ville (page 28), rédigé en 1770.

« La chapelle de St Genest en Jurue appartenante à la commanderie de Malthe n'est autre chose présentement qu'un vieux caveau vouté avec un vieux portail et vestibule au côté gauche duquel s'élève un clocher avec une petite flèche dans lequel il y a une cloche que l'on sonne toute et quante fois on doit dire la messe dans ce lieu. On le fait de droit tous les jeudis et fêtes de l'année. La chapelle est desservie par les Recollets à la décharge du commandeur. Ce chétif caveau a 22 pieds de large, 18 de long; il est fermé par une balustrade de bois. En entrant vous trouvez un vestibule de dix pieds de large sur six de long. Il faut descendre 7 à 8 hautes marches pour arriver au plein pied de la chapelle qui est plus bas que celui de la rue de 8 pieds au moins. La voute du caveau qui ne contient qu'une seule calotte a 15 pieds de haut. Le clocher a six pieds en quarré, dans-œuvre, et 50 à 60 pieds de hauteur.

» C'est quelque chose d'affreux que la malpropreté de cet endroit. Une vieille statue de pierre de St Genest placée au côté de l'Evangile, une aussi ancienne statue de la Vierge placée du côté de l'Epître et au milieu une petite armoire en forme de tabernacle de bois doré surmontée d'un petit tableau et des armoiries de Malthe. Un autel de pierre environné d'une vieille menuiserie, voilà tout l'appareil de l'oratoire où bien des pauvres gens vont invoquer le secours du saint martyr auprès de Dieu.

» On dit que dans un si petit réduit, il y avait il n'y a pas longtemps, un second autel placé sur la droite en entrant dans le caveau et que c'était la statue de la Vierge actuellement déplacée qui en étoit la patronne. Cet autel est démoli; il n'y reste plus que celui de St Genest.

» L'œconomie mal entendue eu égard à la décence d'un lieu saint, » a fait partager le caveau de la chapelle en deux pièces par une » cloison de planches, en sorte qu'elle a présentement tout au plus » 10 pieds de large, sur 18 de long.

» Dans la partie prise sur le fond de la chapelle pour des usages » profanes on a placé des commodités ou latrines tout près du lieu » saint.

» Tout au coin à gauche de ce réduit est la porte basse du clocher » dont l'escalier de pierre descend jusques dans un petit caveau de » quatre pieds de large au plus, sur 7 à 8 de long. Il est vouté et » haut de six pieds au plus. On voit sous l'escalier un enfoncement » en forme de niche mal faite comme pour y placer un cuvier ou » une chaudière de deux pieds de diamètre. Au-dessous de cette » niche et à fleur de terre, dans le caveau carré-long, on voit deux » petits réservoirs d'eau qui paraissent deux puits ou sources appe- » lées *le bain des Juifs*. Il n'est pas croyable que deux trous d'un » pied et demi de large sur deux de longueur chacun, séparés l'un » de l'autre, par le haut seulement, par une pierre épaisse de quatre » pouces, que l'on a placée dans le milieu et qui s'enfonce de douze » à quinze pouces dans le réservoir d'eau, il n'est pas croyable, » dis-je, que deux trous de cette nature eussent jamais pu servir de » baignoir, vu qu'ils ont six à sept pieds de profondeur, qu'ils ne » sont remplis que d'eau mal saine et bourbeuse et que les murs » des dits trous sont en pierres brutes de maçonnerie. Ajoutez que » des bains de cette nature auraient été plustôt propres à souiller » que propres à purifier. Or on ajoute que anciennement il y eut là » une synagogue. C'est ce qui est à vérifier. Dans le cas susdit, ces » réservoirs mieux tenus auraient pu servir à fournir l'eau seule- » ment ; mais non pas à prendre des bains. Il y a dans la chapelle » de S[t] Genest un bénitier sur lequel on lit en lettres gothiques : » *Mil. cccc. iiij*[xx] *et xiiij*. 1494. C'est le seul monument sûr que » j'ai pu trouver. »

Cette date de 1494 est en concordance complète avec le style de la porte donnant sur Jurue (fig. 1).

Un autre document, d'un haut intérêt historique pour notre récit sur la chapelle de Saint-Genest, est fourni par un second manuscrit in-folio de la bibliothèque de la ville, portant les n[os] 112,78 (pages 135-141), intitulé : ***Mémoires***

de tout ce qui s'est passé à la démolition du lieu où est la citadelle et des lieux du retranchement et place St Jaques comme aussi des autours de la ville de Metz.

« ...... Le 1er mai 1565, par devant nous S^r d'Auzance et Président susdit assistés comme dessus, est comparu noble homme
» André de Soulcières Thenances, chevalier de l'ordre de Saint Jean
» de Jérusalem, commandeur de la maison et temple et petit Saint
» Jean de cette ville, qui a dit être venu exprès pour avoir récompense d'une église et grande maison à lui appartenante à cause
» de sa dite commanderie scituées dans la citadelle et dès long
» temps occupées pour le service du Roy et en laquelle sont
» logées les poudres, appelées le Temple, et pareillement de l'église,
» maison et lieu du petit Saint-Jean et autres maisons qui en dépendent, scituées au bout de la place de Chambre en cette ville, par
» nous prises pour loger la dame abbesse et religieuses de Sainte
» Marie et attendu les grandes ruines et pertes qu'il a souffert à
» cause des guerres, tant dehors que dedans la ville, a requis lesdits lieux être appréciés par gens à ce connoisseurs pour en avoir
» récompense .... auquel nous avons remontré...... qu'il se devoit
» contenter comme les autres abbés et abbesses que luy assignerions
» autre église et maison capables et autant propres que celles qui
» lui ont été prises...... et...... nous sommes finalement tombés
» d'accord que pour toutes récompenses de ses maisons par lui
» requises, lui sera baillé une maison située en cette ville, sur les
» murs, appartenante à présent à René Du Moulinet, duquel nous
» commissaires susdits délibérons faire achapt au nom de sa
» Majesté ....et pour son église qu'il s'y pourra ayder d'une chapelle appelée Saint Genest située en Jurue, répondant sur le derrière de la dite maison, une petite rue entre deux ; et sur le derrière de la dite église lui sera permis de faire ouverture pour sa
» plus grande commodité......

» Le 5e du dit mois...... nous sommes transportés en la dite
» église et chapelle Saint Genest et Saint Barthelemy, où serait
» comparu Lambert Vaucouleur, Pierre Jennesson et Jean Houtierre
» échevins de la dite chapelle, assistés d'Estienne Louyer pour
» Marguerite Collette sa belle fille collatresse de la ditte chapelle,
» lesquels après avoir entendu de nous qu'avions délibéré bailler la
» ditte chapelle au dit sieur commandeur, au lieu de son église du

» Petit Saint Jean, pour y faire le service accoutumé, comme au
» dit Petit Saint Jean, d'autant que la ditte chapelle est voisine à la
» maison du dit Moulinet qui lui a été baillée en récompense du dit
» Temple et des lieux qui ont été pris de la ditte commanderie pour
» reloger les dittes Dames et Religieuses de Sainte Marie, nous ont
» tous déclaré l'avoir pour agréable et le consentir...... et ont aussy
» les dessus dits accordé et consenti au dit sieur de Thenances et
» à ses successeurs commandeurs du dit Saint Jean de pouvoir faire
» faire ouverture sur le derrière du dit lieu de Saint Genest, du
» côté de la rue appelée la petite Juifrue, pour pouvoir plus com-
» modément aller de la ditte maison à lui baillée, en la dite cha-
» pelle de Saint Genest. »

UNE EXCURSION A CREUTZWALD.

Le temps était beau, malgré le déluge de la veille, la campagne souriante comme une convalescente à qui le docteur vient de permettre une première sortie; le retour du soleil joint à l'annonce que des débris de sculpture, des médailles romaines du haut empire, venaient d'être exhumés entre Carling et Creutzwald, c'était là plus qu'il n'en fallait pour attirer des archéologues. Aussi, dès cinq heures du matin, personne ne manque au rendez-vous; le sifflet de l'infernale machine se fait entendre et le train-poste nous emmène à toute vapeur jusqu'à Saint-Avold. Là notre allure se ralentit notablement: un véhicule impossible traîné péniblement par un quadrupède peu amélioré, a remplacé l'élégante diligence de la compagnie de l'Est; mais peu importe, le soleil tamise quelques rayons à travers de beaux nuages aux franges argentées, les étuis à cigares ne sont pas épuisés, la patache de louage a son charme pour ceux qui veulent bien prendre le parti de lui en trouver. Il en est ainsi de tant de choses en ce monde! Nous dépassons bientôt le village de Carling, naguère si pauvre et si délaissé, et bientôt appelé, par suite de sa position sur un riche gisement de houille, à une prospérité industrielle à laquelle il était loin de s'attendre. Déjà un nouveau village s'élève à la suite du premier, de nombreux ouvriers travaillent à la construction du puits d'extraction de la houille; mais tout cela ne peut nous arrêter aujourd'hui. Transformés momentanément en touristes archéologues, nous ne voyons que la verdure des bouleaux, les horizons montagneux et boisés que domine la vieille tour de Varsberg.

A la hauteur du point kilométrique, 9 kilomètres 500 de la route départementale de Saint-Avold à Sarrelouis, à partir de Saint-Avold, notre cocher s'arrête; un garde de M. Schlincker de Creutzwald, qui nous attendait, nous invite à descendre et nous conduit à l'emplacement de la première

fouille où on avait mis au jour des débris de poterie et des médailles romaines. Cet emplacement se trouve à environ 100 mètres à l'ouest de la route départementale, vis-à-vis le point où nous nous étions arrêtés, sur le bord et à gauche d'un petit chemin qui, de la route départementale, semble se diriger vers Varsberg en longeant la forêt.

C'est en défrichant le bois appelé Richardsecken, appartenant aux héritiers de Mme Payssé, et tenant à la forêt de Rondleichen, sur le ban de Creutzwald, que l'on fit les premières découvertes. La seule inspection de la surface du sol jonché de débris de poteries romaines, nous fait reconnaître l'emplacement d'un cimetière gallo-romain. Nous y remarquons quelques tessons de poteries en terre rouge très-fine à surface lisse, d'autres en terre noire et en terre grise d'un grain également très-fin; mais la majeure partie provient de vases cinéraires fort communs, en terre rouge grossière, de la forme la plus habituellement rencontrée dans les sépultures de cette époque. Un seul vase a été trouvé intact, nous en donnons le croquis fig. 15; il est conservé par M. Schlincker de Creutzwald, qui se propose de réunir avec soin tout ce qui sera rencontré dans les fouilles qu'il fait pratiquer.

On exhume devant nous de nombreux débris de poterie et quatre pièces de monnaie : 1° Une pièce d'argent du module ordinaire, de 0,018m de diamètre, de l'empereur Hadrien (de 117 à 138 après J.-C.), portant au droit : HADRIANVS AUG COS III PP, et au revers : RESTITVTORI HISPANIAE; l'empereur, debout dans le champ, tend la main à un personnage à genoux, tenant un rameau de la main gauche ;

2° Un moyen bronze d'Hadrien assez fruste ; diamètre, 0,025m ;

3° Un moyen bronze également du haut empire, très-fruste ;

4° Une pièce en plomb oxidé, complétement fruste ; diamètre, 0,025m.

M. Schlincker avait déjà recueilli précédemment neuf pièces, parmi lesquelles nous avons reconnu : 1° Un moyen bronze de la colonie de Nîmes sous Auguste : IMP — DIVI, au revers : COL. NEM ;

2° Un moyen bronze de Domitien (de l'an 81 à 96) ;

3° Quatre moyens bronzes d'Hadrien (117 — 138) ;

4° Un grand bronze de Marc-Aurèle (138 — 180 : AVRELIVS CAESAR ; au revers : TR. P.... — S. C ;

5° Un denier d'argent de Septime-Sévère (193 — 211) : SEVERVS PIVS AVG ;

6° Une médaille en plomb complètement fruste.

Ces monnaies assignent la date des deuxième et troisième siècles à la majeure partie des inhumations.

L'ouvrier qui a travaillé aux fouilles prétend que, quoique le terrain paraisse avoir déjà été remué, attendu que les vases sont presque tous brisés, il a pu remarquer, dans la position des urnes, une certaine disposition symétrique. Chaque inhumation se reconnaissait à trois vases, dans plusieurs desquels se trouvaient des cendres, placés aux sommets d'un triangle équilatéral formé de petits murs en pierres sèches d'environ 1 mètre de côté, avec une dalle par-dessus. Il ajoutait qu'en suivant la direction du chemin qui longe ce cimetière, sur la ligne qui, de ce point passerait vers le village de Ham-sous-Varsberg, on a trouvé des substructions considérables entre Creutzwald et Diesen, et que ce même chemin aboutissait à une petite vallée connue sous le nom de Muhlenthal, entre Ham et Creutzwald. Cette indication nous rappelle que, dans le courant de l'année dernière, nous avions déjà constaté l'existence de fragments de tuiles à rebord à Guerting, au nord et au sud du village ; puis à gauche du chemin de Boucheporn à Guertin, vis-à-vis le village de Niederwisse, un peu au sud de la forêt de Coume.

La seconde fouille a été pratiquée dans la forêt de Weinbronn, ban de Lauterbach, en Prusse, appartenant également aux héritiers de Mme Payssé. Son emplacement se

trouve à environ 800 mètres de la première et à 500 mètres au-delà de la ligne frontière. On n'a pas rencontré de médailles, mais on a reconnu les restes parfaitement accusés d'une ancienne voie romaine, évidemment la même que celle dont nous venons d'essayer de tracer la direction. La chaussée empierrée avait environ deux mètres de largeur, elle était formée de deux lits de pierres de grès ferrugineux du pays, les pierres concassées étant superposées à une couche de pierres posées de champ. Cette voie traverse à peu près perpendiculairement la route départementale de Saint-Avold à Sarrelouis, au point indiqué à 9 kilomètres 500 mètres de Saint-Avold, dans la direction de l'ouest à l'est, tendant un peu vers le nord. Elle est encore très-visible dans la forêt. On nous dit qu'à 200 mètres environ du point où a été faite la seconde fouille on trouve encore, sur le bord de la voie, de nombreuses substructions, et qu'à environ 400 mètres au-delà se trouvait une seconde voie s'embranchant sur la première qui, tournant vers le nord, semblait se diriger vers Wadgassen. Cette seconde voie passait, suivant notre guide, à Lauterbach, au-dessus de Carlsbronn, près de Rosbruck, au Hiéraple et à Reimsing. C'est sur le bord de cette chaussée que l'on découvrit, il y a quelques années, sur le territoire prussien, à une distance de trois kilomètres du point de notre exploration, un bas-relief très-important qui fut enlevé par le garde général. Hâtons-nous d'ajouter, en ce qui concerne la direction sur Wadgassen, que l'orientation du tronçon que nous avons parcouru semblerait plutôt devoir aboutir vers Sarrebruck.

Nous suivons les traces de cette voie, depuis la route départementale jusqu'à l'emplacement de la seconde fouille, sur une distance d'environ 700 mètres. Quelques fragments sculptés, en pierre de sable, et un monceau de pierres calcinées par le feu, gisent encore sur le sol; mais tout ce qui pouvait offrir quelque intérêt a été transporté à Creutzwald, chez M. Schlincker.

Ces débris sont en pierre de grès bigarré de Carlsbronn et proviennent évidemment d'un monument gallo-romain assez important, élevé sur le bord de la voie et au sud de cette dernière, ainsi que le cimetière mentionné plus haut. Ils consistent en : 1° Un débris de statue représentant un soldat romain (fig. 11) d'un fort bon dessin ;

2° Un fragment de bas-relief (fig. 10) dont le style rappelle la belle époque romaine, c'est-à-dire le deuxième siècle ;

3° Une tête de Jupiter, parfaitement reconnaissable au style de la chevelure et de la barbe (fig. 12) ;

4° Un débris de bas-relief (fig. 9);

5° L'extrémité de la patte d'un lion, d'un bon dessin (fig. 14) ;

6° Un fragment d'inscription se terminant par les mots LI. M. *(libenter merito)* (fig. 13), qui se retrouvent habituellement sur les inscriptions rappelant une consécration, c'est-à-dire qu'un monument a été érigé en l'honneur d'une divinité païenne.

La présence d'une tête de Jupiter, dans ces débris, indique un monument consacré au père des dieux.

Notre guide raconte qu'en opérant cette fouille il a rencontré, sous les fondations du monument, une cavité triangulaire de 2m,60 de côté, formée de pierres de grès ferrugineux du pays portant des traces très-évidentes de calcination par le feu, posées de champ ; mais que tout avait déjà été bouleversé. Cette assertion semblerait indiquer un monument funéraire.

Nous ne terminerons pas cette note sans mentionner plusieurs autres voies vicinales attribuées à l'époque de la domination romaine, qui nous ont été mentionnées dans nos excursions.

L'une d'elles passait au village de Piblange qu'elle traversait, se dirigeant vers l'ouest entre Villers-Bettnach et Gondreville, du côté de Rabas, d'où elle allait probablement rejoindre la voie militaire de Metz à Trèves par Caranusca, aujourd'hui Elzing sur la Canner. Vers l'est, elle se dirigeait















G. Boulangé.

Ces débris sont en pierre de grès bigarré de Carlsbronn et proviennent évidemment d'un monument gallo-romain assez important, élevé sur le bord de la voie et au sud de cette dernière, ainsi que le cimetière mentionné plus haut. Ils consistent en : 1° Un débris de statue représentant un soldat romain (fig. 11) d'un fort bon dessin ;

2° Un fragment de bas-relief (fig. 10) dont le style rappelle la belle époque romaine, c'est-à-dire le deuxième siècle ;

3° Une tête de Jupiter, parfaitement reconnaissable au style de la chevelure et de la barbe (fig. 12) ;

4° Un débris de bas-relief (fig. 9);

5° L'extrémité de la patte d'un lion, d'un bon dessin (fig. 14) ;

6° Un fragment d'inscription se terminant par les mots LI. M. *(libenter merito)* (fig. 13), qui se retrouvent habituellement sur les inscriptions rappelant une consécration, c'est-à-dire qu'un monument a été érigé en l'honneur d'une divinité païenne.

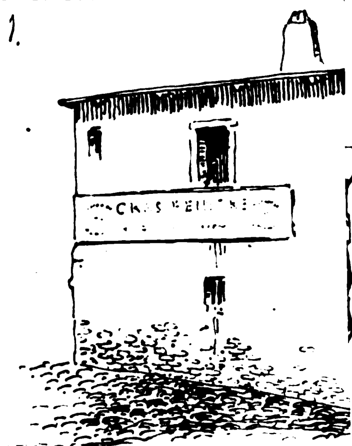
La présence d'une tête de Jupiter, dans ces débris, indique un monument consacré au père des dieux.

Notre guide raconte qu'en opérant cette fouille il a rencontré, sous les fondations du monument, une cavité triangulaire de 2m,60 de côté, formée de pierres de grès ferrugineux du pays portant des traces très-évidentes de calcination par le feu, posées de champ ; mais que tout avait déjà été bouleversé. Cette assertion semblerait indiquer un monument funéraire.

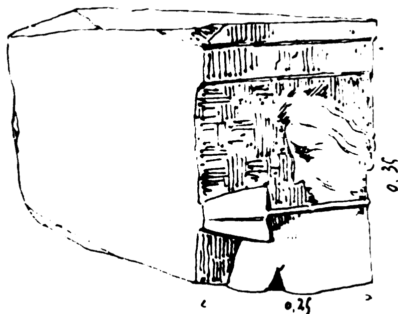
Nous ne terminerons pas cette note sans mentionner plusieurs autres voies vicinales attribuées à l'époque de la domination romaine, qui nous ont été mentionnées dans nos excursions.

L'une d'elles passait au village de Piblange qu'elle traversait, se dirigeant vers l'ouest entre Villers-Bettnach et Gondreville, du côté de Rabas, d'où elle allait probablement rejoindre la voie militaire de Metz à Trèves par Caranusca, aujourd'hui Elzing sur la Canner. Vers l'est, elle se dirigeait

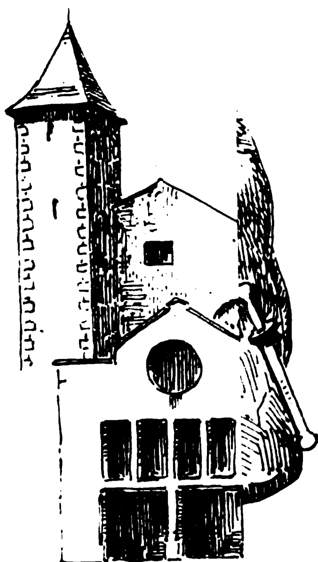
1.



10.



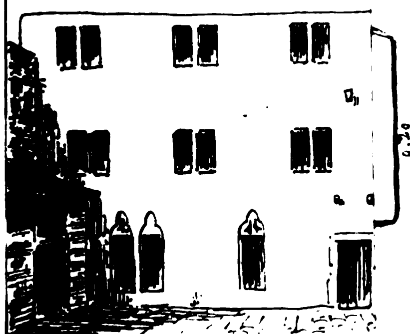
2.



12.



3.



14.



0,09

15.



G. Boulangé.

de Piblange sur Freistroff, vers Bouzonville. Nous avons en effet rencontré des fragments de tuiles gallo-romaines à 600 mètres au nord-est de Piblange, dans cette direction. A Vaudreching on a trouvé d'anciennes substructions et une grande quantité de médailles romaines. A quatre kilomètres environ au-delà de Bouzonville, sur la route de Schreckling et à gauche de la route, au lieudit *Senguelliennе*, on a rencontré un grand nombre d'objets gallo-romains, tels que fragments de vases en terre cuite, médailles romaines, débris de constructions.

Sur une autre direction, à un kilomètre de Bouzonville, en construisant la route qui se dirige sur Thionville, on a exhumé, à droite de la route, en allant vers Thionville, dans le bois de Stockholtz, une grande quantité de bracelets qui semblaient indiquer une sépulture.

Une autre voie vicinale gallo-romaine traversait l'extrémité nord du village de Bambiderstroff.. Elle est connue dans le pays sous le nom de *Salz-Strasse* et semblait en effet se diriger du côté des salines, passant d'abord sur la hauteur, près de la source de Guinkerborn, dans la direction des Quatre-Vents sur la route départementale de Baronville à Saint-Avold, et de là vers Téting et Grostenquin, où elle rencontrait la grande voie qui, de Metz, passait à Laquenexy, au pont de Domangeville, à Chanville, à Arriance, à Chémery et à Grostenquin. Il paraîtrait qu'on voit encore les traces d'un camp romain sur la hauteur entre Bistroff et Grostenquin, au point de jonction de ces deux routes. Nous avons pu suivre la direction de la première dans les terres à gauche du chemin de Bambiderstroff à Landrefang, depuis le village de Bambiderstroff jusqu'à la fontaine de Guinkerborn, par les débris de constructions, les tuileaux et les fragments de poterie qui jalonnaient notre route. Le terrain est aujourd'hui cultivé; mais on nous indiquait que l'on rencontre quelquefois la couche de fondation de la chaussée, à environ $0^{m},50$ sous le sol. Nous avons également constaté la présence de tuiles à

rebord et de monnaies romaines à Téting, près du ruisseau.

Les habitations gallo-romaines, au nombre de neuf, dont on retrouve les substructions sur le territoire de Bambiderstroff, n'étaient pas agglomérées, mais séparées l'une de l'autre par des distances qui, en ce point, variaient de 150 à 800 mètres. Plusieurs de ces villas se trouvaient sur le versant gauche du vallon ; celles que nous avons visitées étaient sur la voie romaine, sur le versant de la rive droite du ruisseau venant des Quatre-Vents. Il est à remarquer, nous disait le cultivateur qui nous accompagnait, que l'on est à peu près assuré de rencontrer une source partout où on trouve de ces substructions.

L'emplacement de la première habitation gallo-romaine en suivant la direction de la voie romaine, en partant de Bambiderstroff et remontant vers le levant, est à environ 800 mètres du village. La seconde, dont les traces sont encore très-visibles, s'élevait à 150 mètres plus loin. Ses substructions sont très-considérables ; de nombreux fragments de tuiles à rebord jonchent le sol, un habitant du lieu nous a montré une de ces tuiles encore entière dont les dimensions sont de $0^{m},43$ de longueur, $0^{m},35$ de largeur et $0^{m},03$ d'épaisseur. On a exhumé des médailles romaines, un bois de cerf de dimensions colossales, des instruments de maréchal. Un jardin isolé, au milieu des terres labourées, marque encore la place de cette habitation.

La troisième en était éloignée de 800 mètres, toujours sur la voie. Nous y avons vu des traces de constructions, des tuiles à rebord et plusieurs fragments de ces belles poteries moulées en terre rouge très-fine, à surface lisse.

A environ 500 mètres au-delà, devant la fontaine de Guinkerborn, on a trouvé des caves dans lesquelles il y avait des niches, nous disait notre guide.

Vers 1802, en creusant les fondations d'un bâtiment qu'une personne pieuse destinait à l'établissement d'un couvent de femmes, près de la chapelle du village, on a mis

au jour des armes, des ossements et des grains de colliers.

Bambiderstroff avait, au moyen âge, une haute justice, la potence était sur le Raversberg, sur le versant duquel s'élevait la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix, si connue des pèlerins des alentours sous le nom de Notre-Dame du Raversberg. Détruite en 1793, elle ne fut relevée qu'en 1814. L'abbaye de Longeville possédait non-seulement le patronage de la cure, mais la ville elle-même, avec la conduite de l'église et les dîmes. Étienne, évêque de Metz, le lui confirma par une charte de l'an 1121. Le pape Alexandre III la confirma lui-même dans cette possession en 1180, Bertram, évêque de Metz en 1210, Innocent III en 1211, et Clément IV en 1267 [1].

Mai 1856.

T. P. G. B.



[1] Pouillé du diocèse de Metz.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

Charles-Louis-Auguste FOUCQUET, duc de BELLEISLE, gouverneur de Metz et fondateur de l'Académie royale de cette ville.

XVIII[e] SIÈCLE.

(SUITE.)

Lorsque le comte d'Argenson était venu visiter Metz, en 1753, M. de Belleisle avait su vivement intéresser ce ministre [1] à la prompte exécution des nouveaux desseins qu'il avait arrêtés, afin d'augmenter encore la commodité et l'embellissement du chef-lieu de son gouvernement. Le maréchal avait reconduit M. d'Argenson jusqu'à Paris, et profité de son enthousiasme pour éveiller l'attention de Louis XV sur la nécessité de faire continuer sans retard les dégagements indispensables aux intérêts des particuliers et aux mouvements des troupes, au centre d'une ville aussi populeuse et aussi importante que Metz par sa position frontière. La place d'Armes, renfermée entre le vieux palais, l'évêché, la cathédrale et les constructions circonvoisines, était encore dépourvue de communications directes, soit avec la place de Chambre, soit avec le pont Saint-Georges.

Par un arrêt de son conseil, daté du 14 mars 1754, Sa Majesté avait adopté comme le plus praticable, le moins onéreux à ses sujets et le moins coûteux pour l'État, « le

---

[1] Marc-Pierre, comte d'Argenson, avait remplacé M. de Breteuil comme secrétaire d'État au département de la guerre; il était le frère du ministre des affaires étrangères, René-Louis d'Argenson.

» projet d'ouvrir le centre de la ville dans la partie de » l'église cathédrale et de l'ancienne place d'Armes, et de » prendre à cet effet en tout ou en partie le terrain d'un » cloître et de quelques chapelles qui dépendoient du cha- » pitre de cette église; d'agrandir la place dont l'étendue » étoit insuffisante et de tirer de ce point deux rues de com- » munication, l'une qui aboutiroit au pont Saint-Georges, » et l'autre à la place de Chambre. » En conséquence, le roi avait ordonné que les travaux nécessaires seraient commencés sans délai, et avait commis l'intendant pour procéder à l'estimation des maisons, des terrains et des autres dépenses. M. de Belleisle et M. de Caumartin avaient aussitôt reçu avis, de M. d'Argenson, de tenir la main à l'exécution de cet arrêt, *nonobstant tous empêchemens generalement quelconques*.

On conçoit si le maréchal, qui, dès 1753, avait donné la préférence à ce plan sur tous ceux qui lui avaient été présentés, parce qu'il lui avait paru remplir le plus convenablement ses vues, déploya la plus grande activité à faire exécuter la volonté du roi. La perte du cloître de la cathédrale et des églises adjacentes affligea beaucoup les chanoines; mais cette fois du moins il leur était devenu impossible de s'y opposer. Lorsque M. de Belleisle avait fait inviter Messieurs du chapitre à entrer en conférence avec lui sur son projet, qu'il leur avait d'ailleurs communiqué, il avait rencontré de leur part une entière résistance. Les démolitions projetées et marquées sur le plan devaient, il est vrai, leur être préjudiciables : le vieux cloître, parallèle à la cathédrale, servait en partie, pendant le jour seulement, de passage public aux gens de pied, de la place d'Armes au bas de la *rue dite du Four-du-Cloître*[1]; les chanoines faisaient leurs processions ordinaires dans ce cloître, dans les différentes salles duquel

---

[1] Près de cet endroit, dit Dom Brocq, il y avait un grand crucifix en relief devant lequel les chanoines allaient faire la pénitence qu'on leur imposait pour quelques faits.

étaient le dépôt de leurs archives et leur bibliothèque; d'autres constructions pour les dignitaires et les officiers de la communauté se trouvaient groupées autour du grand comble, indépendamment de quelques maisons qui étaient tenues à loyer par un marchand et par des particuliers. Dans la plupart des églises et des chapelles anciennes qui environnaient la cathédrale, on ne célébrait plus le service divin depuis nombre d'années; mais les chanoines s'y rendaient à certains jours solennels.

La désolation du chapitre fut profonde quand il connut l'ordre du roi. Le 24 juillet 1754, M. de Belleisle écrivait à l'intendant :

« Vous avés reçu comme moy, Monsieur, une lettre de » M. le comte d'Argenson en datte du 27 avril dernier, pour » vous faire part que Sa Majesté ayant approuvé l'aggrandis- » sement de la place d'Armes et les nouvelles communica- » tions que j'ay proposées, il nous chargeoit chacun en ce » qui nous concerne de procéder à l'exécution.

» C'est en conséquence de cette notification des ordres du » Roy, que je vous ay proposé de venir voir sur le terrein le » tracé que j'ay fait faire pour la communication qui doit » partir de la place d'Armes et arriver au pont St Georges; » il ne reste donc à présent qu'à entamer cette opération » pour profiter de la belle saison et mettre les choses en » etât que l'ouvrage puisse être continué sans interruption. » C'est dans cet esprit qu'il a été jugé convenable de n'en- » treprendre que cette partie à la fois, sans quoy les décom- » bres, déblais et remblais des matériaux jetteroient dans » une trop grande confusion.

» Il est donc nécessaire, Monsieur, que vous ayés agréable » de faire procéder à l'estimation de toutes les maisons, » terreins, jardins et autres objets de dépenses et d'indem- » nités qui doivent entrer dans lad. exécution conformément » à l'arrêt du 14 mars der, que le Roy a eû la bonté de faire

» expédier, pour qu'il fut pourvû aux payemens[1]. Je joins » icy un etât des objets par lesquels il est necessaire de » commencer afin que rien n'arrête l'opération, et que les » propriétaires chés lesquels il faut nécessairement passer » puissent prendre leurs mesures. Cela n'empêchera pas » qu'après que les estimations des lieux que nous avons » parcourû aujourd'huy aura été faite (ce qui ne doit pas » être long,) vous fassiés estimer de même tous les autres » objets qui doivent être compris dans le projet général :

» 1° Pour que tous ceux qui sont dans ce cas sachant » leur sort, prennent en conséquence leurs arrangemens ;

» 2° Pour qu'en même tems tout le reste des habitans qui » sont dans l'incertitude à cause des bruits qui ont courû et » des differens arpentages et nivellemens qui ont été pris, » soient rassurés et tranquilles pour l'avenir. »

Le 26 du même mois, M. de Caumartin commit comme experts les sieurs Gautier, ingénieur du roi de Pologne, et Nicolas Lhuillier, architecte à Metz, conjointement avec les sieurs Louis Bernard, notaire en cette ville, et Prudhomme, pour procéder, après le serment prêté entre les mains de M. d'Avrange[2], à l'estimation des maisons et des terrains, et pour reconnaître les titres des propriétaires et les baux de leurs locataires. Le lendemain, ces experts commencèrent les opérations. Ils mirent une si grande diligence à s'acquitter de leur commission que, dans la deuxième quinzaine du mois d'août suivant, on put faire les premières démolitions.

L'abbé de Saintignon[3], chancelier de la cathédrale, voulut

---

[1] Le montant de leur valeur dut être payé, aux termes de l'arrêt du 14 mars 1754, sur les fonds assignés par le roi pour les dépenses de cette nature.

[2] Étienne d'Avrange remplissait à la fois les fonctions de subdélégué de l'intendant de la généralité et de conseiller au bailliage de Metz. Il avait été nommé à ce dernier emploi dès le 17 avril 1734.

[3] Paul-François, comte de Saintignon, né le 14 octobre 1715, de l'illustre et fort ancienne famille du nom[a] dans le Verdunois, devint vicaire général du diocèse

---

[a] Husson l'Écossais donne cette maison comme chef et première de celles dites des anciennes familles de la ville de Verdun qui étaient fort puissantes.

essayer une dernière tentative, et fit des représentations, au nom du chapitre. Mais le maréchal lui répondit aussitôt de manière à ne laisser aucun espoir d'ajournement du projet. « Je ne doute pas, disait M. de Belleisle [1], que Mrs du cha-
» pitre n'aient remis des mémoires à M. l'evêque de Mire-
» poix, mais je doute beaucoup qu'il ait promis de les
» remettre au Roy, encore moins d'agir et de parler effica-
» cement sans m'en avoir prevenu auparavant.

» Quel est le ministre dont vous entendés parler que vous
» me dites qui ne cache point son indisposition contre mon
» projet, j'avoûe que j'ay peine a le deviner, ce ne peut
» paraître M. d'Argenson qui connoit le projet et a entre les
» mains les decisions du Roy; ce ne peut pas être Celuy
» qui ne fait que d'arriver. Cette matière est étrangere à tous
» les autres, a moins que ce ne soit de M. l'evêque de Mirepoix
» dont vous vouliés parler sous le nom de ministre.
» Donnés moy la dessus l'explication et les eclaircissemens
» necessaires. »

A la suite de cette lettre, on lit ce nota écrit de la main du gouverneur : « Personne n'a vu votre lettre. Cest tous-
» jours moy qui ouvre touttes mes lettres. »

L'abbé de Saintignon, quelques jours auparavant, avait demandé un service à M. de Belleisle. Ce sage administrateur l'informa par la même lettre du 23 août, qu'il agirait immédiatement de façon à obtenir ce qu'il serait possible, et que l'opposition de Messieurs du chapitre, ne pouvait

---

de Metz. Il était le neveu de Henri-Innocent de Saintignon, chanoine de la cathédrale de cette ville, décédé en 1737, à l'âge de 87 ans.

Le chevalier Laurent de Belchamps, contemporain de cette époque, raconte ainsi la circonstance qui fit entrer dans les ordres, Paul-François comte de Saintignon, (journal manuscrit déposé à la bibliothèque de Metz) :

« Un gentilhomme lorrain, neveu de M. l'abbé de Saintignon, ayant eu peur
» dans l'affaire de Parme, a fait vœu de se faire moine, s'il en revenait. En effet
» il l'a exécuté. Il est de retour et est entré chez les chanoines réguliers. »

[1] Lettre du 23 août 1754 ; celle de M. de Saintignon portait la date du 20 du même mois.

en rien altérer ses dispositions à obliger, toutes les fois que l'occasion se présenterait, les membres d'un clergé *aussy distingué, qu'il respectoit et estimoit tous en général et chacun d'eux en particulier*.

Outre la résistance des chanoines, le gouverneur eut à triompher de celle de quelques échevins et encore du mauvais vouloir des particuliers intéressés. Mais il se souciait fort peu de ces exigences, au reste, personnelles, et ne partageait aucunement les inquiétudes des esprits timides. De plus, les premières opérations faites avaient confirmé la possibilité d'établir les principaux débouchés que M. de Belleisle avait fermement résolu de créer entre les parties hautes et les parties basses de la ville. L'obstacle le plus sérieux était donc surmonté. Les ingénieurs chargés de diriger les travaux, avaient sûrement reconnu que la position de Metz (en partie sur une montagne escarpée et en partie dans une plaine, le long de la rivière de la Moselle), quoique nécessitant des ouvrages considérables, ne rendait pas impossible la réalisation complète de l'œuvre importante conçue et méditée par le maréchal.

M. de Belleisle présida lui-même à ces travaux. L'année 1754 vit la suppression d'une partie des dépendances canoniales. On rasa le mur de clôture du cimetière[1] de l'église paroissiale de Saint-Georges[2]; la maison[3] du maître de musique et des enfants de chœur; quelques autres petites maisons qui étaient adossées au sanctuaire de la cathédrale, à partir du milieu de la *rue de la Porte-aux-Chevaux* ou *du*

---

[1] Il faisait saillie de plusieurs mètres sur la place d'Armes, et se trouvait à droite en y abordant par la rue de Fournirue.

[2] Cette paroisse, une des plus anciennes de la ville, a été réunie à celle de Saint-Victor, le 5 août 1769. Elle fut ensuite démolie pour prolonger la partie méridionale de l'hôtel de ville.

[3] Elle était placée dans le bas, à la droite de la rue du Four-du-Cloître, vis-à-vis son entrée, et aboutissait sur la rue du Vivier.

Vivier, et au-dessous ; le bâtiment de la *Petite-Princerie*[1], le cloître de la cathédrale[2], les chapelles de Saint-Pierre-le-Mineur[3], de Saint-Paul, bâtie au-dessus de la précédente ; de Saint-Pierre-aux-Images[4], située parallèlement à Saint-Pierre-le-Mineur ; des Lorrains[5] ; les habitations des chan-

---

[1] Cette construction datait de trente années auparavant, et était située dans la partie basse de la rue du Four-du-Cloître, sur laquelle elle avait son issue particulière, indépendamment de l'entrée principale de l'*hôtel de la Princerie*, en face de la rue qui a retenu ce nom.

[2] Il était appuyé à un très-ancien bâtiment composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'une salle très-vaste et fort élevée, au fond de laquelle était en relief une figure de saint Paul. C'était le grenier du chapitre de la cathédrale, en 1754.

[3] Saint-Pierre-le-Mineur, devenu la *chapelle de Notre-Dame-de-Lorette* lorsqu'on eut fait représenter sur son autel la maison de la très-sainte Vierge, avait encore échangé cette dénomination contre celle de *chapelle des Foës*, dès que les membres de cette illustre famille y eurent établi le lieu de leur sépulture et pris l'engagement de pourvoir à ses besoins.

[4] La fondation de ce sanctuaire est attribuée à saint Goéric, évêque de Metz au septième siècle, qui l'avait placé sous l'invocation de saint Pierre-le-Majeur, parce qu'il l'emportait en grandeur sur les autres sanctuaires, et aussi afin de le distinguer de la chapelle de Saint-Pierre-le-Mineur, appelée encore *Saint-Pierre-le-Vieux*, à cause de son existence plus ancienne.

L'église de Saint-Pierre-le-Majeur fut nommée plus tard *Saint-Pierre-aux-Hommages*, parce que c'était sur son autel que les possesseurs des fiefs relevant soit de la cathédrale, soit des abbés de Metz, y venaient faire acte de foi et rendre hommage ; *Saint-Pierre-devant-la-Cathédrale*, ainsi que le constatent des atours ou ordonnances de la Cité, relatifs aux élections du maître-échevin, qui se faisaient dans le même sanctuaire ; enfin *Saint-Pierre-l'Enfariné*, épithète dont le vulgaire gratifia l'ancien sanctuaire quand son état de délabrement l'eut fait convertir, dans les années 1704 et 1705, en un magasin de blé pour le service de la place.

On conserve aux archives de l'évêché un plan original de la cathédrale et de ses dépendances, en 1751, avec l'indication des projets du maréchal de Belleisle pour réussir à former la nouvelle place d'Armes.

[5] C'était une chapelle monumentale, dite *chapelle de la Victoire* ou *de la Miséricorde*, que les magistrats avaient fait ériger pour perpétuer le souvenir de la protection de la mère du Christ, dont la puissante intercession avait sauvé la ville de Metz, surprise par Berthold Crantz, dans la mémorable journée du 9 avril 1473. La dédicace de ce sanctuaire avait eu lieu le jour consacré à la fête de saint Michel archange de l'an 1478. On l'appelait aussi la *chapelle de l'Hôtel de-Ville* ou *des Treize*, parce qu'on y célébrait la messe deux fois par semaine, les jours d'assemblée du conseil de la cité. La *chapelle des Lorrains*, dit Baltus, *joignait à la gauche,*

tres-musiciens et quelques maisons attenantes [1]. Ces démo-

en y entrant, la descente au parvis du portail principal de la cathédrale. On lisait cette inscription posée à la muraille à droite en entrant dans la chapelle :

Au nom de la Vierge Marie,
Qui porta le vray fruit de vie,
Est fondée ceste chapelle,
A mémoire perpetuelle,
Des hauts dons de graces Jubins,
Dont elle a toujours prévenu,
Intercédant la déité,
Ses amis en extrémité,
Pour être à tous le cas notoire,
Dessous l'autel en est l'histoire.

Cette inscription avait engagé le maître-échevin à être présent lors de la démolition du massif de l'autel. On exhuma en effet un coffret de bois de chêne recouvert de plomb, en forme de table; mais à son ouverture qui fut faite à l'hôtel de ville, en présence de plusieurs échevins, on n'y trouva que des lambeaux de parchemins et des lacets en poussière. La chapelle des Lorrains était riche en objets d'art et était décorée de nombreuses statuettes; le tout avait été recueilli avec le plus grand soin.

Parmi les statues qui ornaient la chapelle en 1754, on remarquait encore l'image de Notre-Dame que les Messins avaient placée sur une console, contre le mur à droite, assez près de l'autel, après le siége du château-fort de Richemont, avec l'épitaphe de la conquête, ainsi conçue :

De Richemont cy transportée
Fut quand elle fut conquetée
Par l'effort de cette cité
On ecrit Loriete
Lan quatorze cent quatre vingt
Et trois, en juillet cy parvint.

[1] Sur la face des maisons appartenant à la ville, qui étaient adossées à l'église de Saint-Pierre-aux-Images, et faisant l'une des faces de la place d'Armes, depuis et à l'alignement de la chapelle des Lorrains jusqu'à la rue derrière la paroisse de Saint-Gorgon, avaient été placées, vers l'année 1634, deux grandes inscriptions gravées sur pierres de taille, portant leur encadrement, l'une du côté de la cathédrale, l'autre du côté de Saint-Gorgon. Elles consacraient le souvenir de l'arrivée à Metz de Mme Gabrielle [a], fille de Henri IV et de la marquise de Verneuil, et

[a] Les détails de la réception somptueuse faite à Mme de la Vallette ont été consignés dans un bel ouvrage du temps, intitulé : *Combat d'honneur concerte par les* IIII. *elemens sur l'heureuse entrée de Madame la Duchesse de la Vallette en la ville de Metz, ensemble la Resiouyssance Publicq, concertee par les habitants de la Ville, et du pays sur le même sujet.* — In-folio. Sans date, sans nom d'imprimeur ni de ville.

litions ne furent pas interrompues pendant l'hiver; *pour les accélérer, on en faisait des adjudications à qui plus, à différents entrepreneurs, et par parties, pour des sommes très-modiques, moyennant lesquelles les démolitions leur étaient abandonnées.*

F.-M. CHABERT.

(*La suite prochainement.*)



épouse de M. le duc de la Valette, gouverneur de cette ville. Dom Tabouillot donne ainsi ces inscriptions dans ses notes manuscrites :

Felix faustum que ornamento et commodo publico dignitati que Civitatis
Præsertim verò prospero jucundo que adventui Gabrielæ Borboniæ
Henrici magni dulciss. æternæ que memoriæ Regis inclitæ proli
Hoc pensile pervio ambulac. propylorem ex publico ærario ex tempore,
Prostat extructum Ludovici XIII, cognomento justo Francorum
Navarrorum que Rege hujus insigniss. civitatis augustissimo ac
Benevolentiss. protectori regnante. Lud. de la Valette potentiss.
Duce Spernonis Pari Franciæ, peditatus liliatæ militiæ Chiliarco,
Tum Bernardo filio invictiss. duce de la Valette Pari vicissim
Franciæ, peditum magistro, metensem provinciam obtinente cum
Summo imperio.

Joachimo de Montaigu Fromigieres magno Tolosani
Primatus Meliiensis Priore, eorum vice proprætoriâ
potestate fungente, Joannes Baptista de Viller Domino de
Saulny, Regiæ Torquatæ militiæ Equiti, aulicæ que cohortis
milite honorario, jam quadriennum scabinorum Magistro,
Philippo Praillon et Jacobo Triplot, Tredecim viris,
urbanæ questuræ Prefectis, publico voto immensâ
gratulatione.
An. Sal. M. DCXX. IV.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Comme tant d'autres, j'avais eu la fantaisie de répondre à l'appel de la Société des gens de lettres qui, commanditée par la générosité de M. Véron, osa aspirer à la gloire d'un concours littéraire et poétique. J'ai l'infirmité de la rime, mais à l'état intermittent, Dieu merci, et je choisis tout naturellement, parmi les sujets proposés, l'amplification qu'il fallait broder sur ce beau titre : *Les Chercheurs d'or au XIXe siècle.* Mais ma première ardeur fut courte et mon intention de concourir en resta à la velléité. A l'expiration du délai, je n'avais pas encore rimé cinquante vers sur les trois cents demandés par le programme. L'hiver ayant des loisirs et de longues soirées de repos forcé, je repris bribe à bribe le sujet commencé et je l'achevai, vaille que vaille. Le voilà, voulez-vous lui faire voir le jour ?... Tel qu'il est, je le trouve, et vous le trouverez comme moi, insuffisamment soudé, à peine dégrossi. Mais c'est encore une de mes misères de ne pouvoir suivre le précepte classique : cent fois sur le métier, etc. Cependant si vous insériez ma pièce, ce dont je doute, ce serait un encouragement puissant pour moi qui n'ai jamais eu la fortune de me voir imprimé tout vif.

Agréez, etc. C. MALLAERT.

A cette lettre, dont le signataire nous est inconnu et qui portait le timbre de Sarreguemines pour tout renseignement, était jointe la pièce qu'on va lire. Elle a bien des parties faibles, en effet, mais quelques vers méritent le très-humble honneur de la publicité que nous pouvons leur offrir. Nous avons élagué quelques digressions trop parasites, éteint quelques excès de couleur, car le poète avait fait bonne mesure. En publiant ces vers, l'*Austrasie*, d'ailleurs, remplit une mission à laquelle elle ne faillira jamais, celle de servir

de tribune aux efforts inédits, aux travailleurs inconnus qui veulent essayer leurs forces.

Les Chercheurs d'or au XIXe siècle.

Les chercheurs d'or... fort bien... mais lesquels, je vous prie?
Car je les vois partout... le monde est leur patrie.
Tant qu'un jaune métal, dont chacun est épris,
A sa rareté seule empruntera son prix;
Tant qu'étalon choisi du type monétaire
Il représentera sur toute cette terre
Les plaisirs défendus, par lui toujours permis;
Tant qu'il nous donnera des flatteurs, des amis,
Et que par son renom, devant lequel tout cède,
Il fera noble et grand quiconque le possède;
Tant qu'il nous tiendra lieu de talent et de goût,
De vertus, d'idéal, d'esprit, de sens... de tout!
Qui prétendra classer tant de chercheurs avides
Voulant, coûte que coûte, emplir leurs poches vides
De cet or miroitant, dont les éclairs de feu
Allument sur les fronts l'auréole d'un dieu?...
Quelle œuvre!... une existence y suffirait à peine.
Quoi! passer au creuset toute la race humaine,
La citer à ma barre, et du vaste univers
Crayonner le profil... en deux ou trois cents vers?...
Mais je puis, sans avoir de si hautes visées,
Esquisser mon sujet dans les bornes posées...
Je me mets en campagne et, modeste glaneur,
Je vais la canne en main — ce sceptre du flâneur —
Visiter le palais, la loge, la mansarde,
Le bouge où Dupin jeune à peine se hasarde...
Nos types sont là tous et sous un franc rayon
Présentent leur profil à mes coups de crayon...

Dans ce quartier désert est un logis sordide,
Palier démantelé, mur visqueux, air fétide...
L'araignée et l'usure, ayant mêmes espoirs,
Tendent toujours leur piége aux lieux fangeux et noirs.
C'est là qu'un homme attend qu'en sa toile dressée
Le vice, le malheur donnent tête baissée;
Il brocante, il entasse, il gruge en ce taudis,
Escomptant l'avenir aux mineurs étourdis,
L'honneur, l'espoir, le pain — sur créance certaine —
Contre un gros intérêt perçu chaque semaine.

Voilà mon plus hideux, mon premier chercheur d'or...
Mais poursuivons notre œuvre. Allons, cherchons encor.

Dans un faubourg lointain est une maison close
Entre cour et jardin; point de portier qui glose,
Au seuil un serviteur attend le mot discret,
Mot d'ordre sans lequel il vous éconduirait.
Quel drame s'accomplit, quelle intrigue se noue?
Ou bien si l'on conspire en ce lieu?... Non. On joue.
Si c'est un jeu, pourtant, ces duels de dupés
Qui s'escriment à mort contre des dés pipés.
Du métal des enjeux le tapis vert ruisselle.
Quelques Phrynés sont là dont l'œil tendre étincelle...
Complices des fripons, elles sont le limier
Qui sur l'adroit chasseur rabattra le gibier...
Mais comme au moindre bruit ici tout front se plisse!...
Quittons ce lieu funeste : on y craint la police!...

Nous trouvons le burlesque en fuyant l'odieux...
J'entrevois un tableau qui va charmer nos yeux.
Approchons. Voyez-vous à ce rez-de-chaussée
Ce concierge-tailleur derrière sa croisée?
Immobile sa main tient son aiguille en l'air,
Son œil qui s'écarquille a ce jet fixe et clair
Qui révèle toujours la poursuite empressée
De quelque illusion chèrement caressée.
Je le connais. Il est rentier de ce matin;
De la fièvre de l'or vous le voyez atteint!...
D'un certain boursicot, caché dans sa soupente,
A la Bourse il s'est fait deux cent vingt francs de rente.
Il compte les revendre avec profit sous peu;
Les doubler, les tripler, ce n'est pour lui qu'un jeu.
En six mois il devient un gros propriétaire.
Mais ce n'est point assez... il lui faut une terre
En Beauce ou bien en Brie, il n'en sait rien encor...
Il hésite, il ne sait où placer tout son or!
Pauvre homme!... dans ses yeux, dans sa pose on peut lire
Tous ces rêves dorés qu'enfante son délire,
Et que vient dissiper, en ce bonheur complet,
L'appel qu'il connaît trop : Le cordon s'il vous plaît!

Entrons dans cet hôtel rayonnant d'opulence,
Où l'or, le goût, scellant une rare alliance,
Soudoyant les talents, épuisant les bazars,
Font briller à grands frais les miracles des arts;
Suivons, en admirant ces splendeurs entassées,

L'enfilade sans fin de ces salons-musées.
Tout au bout, loin du bruit, dans un angle apparaît
Une porte s'ouvrant sur un réduit discret;
Le meuble en est sévère, et la tenture sombre
Etage des rayons et des dossiers sans nombre.
Un fauteuil surmené — piédestal de Crésus —
Ce qu'il faut pour écrire, un bureau, rien de plus.
Un homme est là, pensif, seul avec ses idées.
Or, regardez-le bien, cet homme a cent coudées!...
Son nom au seuil du siècle est pour toujours inscrit.
Voyez-le, cependant, il médite, il écrit.
Il médite, cherchant, ce créancier des trônes,
Ce que vaut de crédit l'or pesant des couronnes.
Il écrit!... sous sa main chaque zéro replet
Devient un million vivant et rondelet.
Il laisse errer ses yeux sur ces cases profondes
Qui cachent dans leurs flancs l'hypothèque des mondes.
Il tient tout dans sa main, il peut dicter des lois...
C'est le roi des chercheurs et le chercheur des rois!...

Dans sa marche hâtée une femme s'avance,
L'égide du respect l'entoure et la devance.
Où va-t-elle cherchant partout un seuil ami?...
Sous sa mante une bourse est cachée à demi.
Elle implore chacun : Pour les pauvres! dit-elle;
Et sa rougeur trahit les efforts de son zèle...
Apostolat sublime et de tous respecté
Et que résume un mot : Dame de charité!
Sur nos lèvres sa vue arrête le blasphème.
C'est donc vrai qu'en ce monde on se dévoue, on aime?
Contraste consolant qui relève et soutient...
A Paris comme ailleurs le mal sert d'ombre au bien.

Mais vers quel monument ceint d'une colonnade
Nous conduit le hasard de notre promenade?
De la Grèce, pour lui, l'art réhabilité
Prodigue la grandeur, la force, la beauté
A ce vaisseau splendide, à ces vastes portiques
Qui rendent au présent les majestés antiques.
Quel Dieu Majeur, enfin, habite ces parvis?
Quel qu'il soit, ses autels, son culte sont suivis.
En ce moment la foule, en immenses cohortes,
De l'auguste édifice assiége les portes...
Car, à grands frais construit dans le Paris chrétien,
Du moderne veau d'or c'est le temple païen!
Chevelure de fer qui hérisse sa tête,

Que de dards acérés en couronnent le faîte !
Jamais on n'a peut-être usé d'un luxe tel
D'appareils défensifs contre le feu du ciel,
Dont le courroux lassé parfois met tout en poudre...
Pour ce temple profane, on craint donc bien la foudre?

Voici l'intérieur, rien n'y charme les yeux.
Peu de recueillement, un tumulte pieux;
Sur ce vacarme éclate à l'oreille assourdie,
Des *repons* en fausset, criarde psalmodie...
Mais si le culte y manque un peu de majesté,
Du moins il a pour lui la régularité.
Il ouvre chaque jour sa porte hospitalière
A l'heure très-précise... heure financière !

A l'idole du lieu veut-on sacrifier?
A ses rites d'abord il faut s'initier.

. . . .

Le gros des sectateurs, la multitude vile,
D'un rituel banal suit le code servile;
Elle sait seulement le but qu'on y poursuit,
Et le premier venu vous dira ce qui suit :
Du culte du veau d'or le pontife suprême,
C'est l'*agiot*, vieillard louche, grand, sec et blême.
Suivant l'usage ancien, sur l'autel révéré,
En tout temps, nuit et jour, brûle le feu sacré;
Hausse et *baisse*, deux sœurs quoiqu'un peu pécheresses,
A tour de rôle en sont les vestales-prêtresses.
Mais pour le gros ouvrage on a des familiers,
Manières de bedeaux appelés *coulissiers*.
Pour les besoins du culte est une pourvoyeuse,
La mère *Commandite*, une grosse quêteuse.
Du temple le *Report* est grand inquisiteur
Et *Fin-courant* en est le sacrificateur !
Voilà ce que diront les zélateurs profanes,
Pauvres participants aux vulgaires arcanes;
Leurs offrandes au dieu sont un sordide prêt
Qu'ils espèrent reprendre avec gros intérêt,
Lui demandant toujours le soir dans leur prière,
La chance, le profit, le paradis sur terre...
Comptant sur le hasard... les habiles du lieu,
Sachant la fin du fin, ont l'oreille du dieu.
La chance ?.. Apprivoisée et toujours bénévole,
Elle jouait hier pour eux à pigeon vole;
Elle apporte aujourd'hui leur profit le plus clair
En voyageant pour eux sur l'aile de l'éclair.

Et si vous en doutiez, il est plus d'un exemple...
Mais chut! divulgue-t-on tous les secrets du temple?
Simples ou raffinés, consommés ou gâcheurs,
Petits, moyens et grands, j'y vois tous mes chercheurs!
Tous!.. et de tous les rangs, même des gens que j'aime,
Et beaucoup! des voisins, des amis et... moi-même!
Oui, moi tout le premier!.. Que fais-je en cet instant?
De quelques pièces d'or certain rouleau tentant
Ne m'inspire-t-il pas cet essor poétique?
Non, si j'écris ces vers, c'est pure gymnastique,
Prétexte à divaguer sur un sujet fourni;
Ce siècle rimailleur, de Trissotin béni,
Fera sortir du sol des concurrents sans nombre...
Leur éclat me rendrait plus obscur dans mon ombre!
Je m'attaque aux puissants qu'on ne doit pas braver,
— Ceux-là quand on les blesse, il les faut achever. —
A mes juges enfin — surmenant leur courage —
J'irais incongrûment offrir un piètre ouvrage,
Un talent négatif, un sujet mal compris...
Je le sais parbleu bien... je n'aurais pas le prix!

Qu'importe! ingrat ou non que mon labeur s'achève!.

. . . .

Abordons maintenant ces rivages lointains
Où l'humanité court à de nouveaux destins.
Sur notre continent un problème se dresse...
Des générations le flot monte sans cesse,
Et notre vieille Europe en sa caducité
S'alarme des excès de sa fécondité.
Elle peut étouffer, pour dernière aventure,
Sous les embrassements de sa progéniture
Dont l'essaim grandissant par la faim ahuri
Sur le sein maternel se dispute un abri.
Notre France surtout, déchue ou relevée,
Tout entière retient sa grouillante couvée;
Mère trop adorée on voit tous ses enfants
Pour ne la pas quitter s'attacher à ses flancs...
A nos portes en vain une terre splendide
Etale ses trésors à l'émigrant avide,
Offrant double profit à de moindres sueurs
Et la richesse au bout de faciles labeurs...
Mais la mère-patrie est là qui nous rappelle,
Et l'on aime mieux vivre et souffrir avec elle!...
Pourtant, nul ici-bas, ne vit de sentiment...
On aime son pays, mais on mange en l'aimant,
Et déjà des savants forts sur la statistique,

Qui réduisent la vie en loi mathématique,
Prouvent qu'en ses besoins la consommation
Empiète très-fort sur la production.
— Mais quittons, s'il vous plaît, la langue économique
Pour respecter ici la règle académique. —
Donc, ces dignes savants, prompts à calculer tout,
Les grains de sable en mer, les grains de blé surtout,
Vous diront qu'en ce temps de splendeur souveraine
Où grandit le progrès, où l'industrie est reine,
Nos sillons, en dépit d'infructueux essais,
Refusent de nourrir tous les mangeurs français;
Si bien qu'à l'étranger demandant assistance
Nous lui payons très-cher un surcroît de pitance;
Déficit menaçant, il faut en convenir,
Gouffre qu'élargira la faim de l'avenir!
Tel est, en résumé, l'arrêt de la science...
Et la conclusion est triste, en conscience...
Le péril est pressant... mais comment y parer?
Allons-nous donc un jour nous entre-dévorer?
Non! le Seigneur, par qui nous vient tout abondance,
Nous prépare un bienfait, don de sa providence.
Un jour, quel bruit étrange éclate en nos cités?
Des récits merveilleux sont partout répétés...
Le vieux monde tressaille à la voix qui l'appelle
Vers une terre où l'or se remue à la pelle...
Quelle fièvre s'allume et partout quel élan!
C'est bien loin, il est vrai... derrière l'Océan...
Aux antipodes, soit! Vers la Californie
Notre siècle a trouvé son courant, son génie!...
Voyez le doigt de Dieu!... Ce sol parsemé d'or
De toute éternité possède son trésor...
C'est un pays connu, toute carte le cite,
Et depuis trois cents ans l'Européen l'habite;
Et pourtant jusqu'ici l'Eldorado discret
Contre tous a gardé son splendide secret...
C'est que Dieu ne voulait le livrer qu'à son heure!...
Mais comme il faut qu'enfin l'Europe émigre ou meure...
Ainsi qu'au premier jour de l'univers naissant:
Que la lumière soit! a dit le Tout-Puissant,
Et soudain, découvert au lieu qui le recèle,
De l'or pur a jailli la première étincelle!...
Elle illumine tout, elle éclaire la main
Qui vers les bords déserts guide le genre humain,
Car les peuples, suivant un ordre inéluctable,
Doivent se disperser sur la terre habitable.

Le signal est donné !... des émigrants nombreux
S'improvisent partout et s'excitent entre eux...
A travers l'Océan leur avide allégresse
Change en un riche espoir leur présente détresse...
De l'Europe emportant l'industrie et les arts
Ils partent méprisant les périlleux hasards,
En aveugles, bravant l'eau, l'orage et le feu,
Comme tout instrument des volontés de Dieu !...
Et moins d'un an après, leurs cohortes habiles
Où régnait le désert avaient construit des villes...
Mais c'était l'avant-garde et c'était le noyau.
Maintenant chaque flot pousse un colon nouveau.
Tout s'ébranle à la fois, de l'Europe à la Chine,
Vers les pays de l'or un peuple s'achemine !...
Gens de tout acabit, assemblage criard,
Esprit et bras chercheurs, mains jouant du poignard,
Des bons et des mauvais coudoyés par des pires,
Bannis, aventuriers, le rebut des empires,
Cosmopolite amas, mélange nuancé...
Qu'importe ! c'est ainsi que Rome a commencé !...
Le bien du mal peut naître, et toute écume immonde
Sur une terre vierge est l'engrais qui féconde;
Éléments fermentés que l'or pur vient d'unir,
Il s'en dégagera la vie et l'avenir !...
Voyez ! en abordant sa nouvelle patrie,
Tout colon aux placers accourt, pioche et trie
Dans le sol remué le métal plein d'appas
Qui jauge la richesse et ne la produit pas.
Car le labeur heureux et le seul salutaire,
Demande, non son or, mais ses fruits à la terre !
Et bientôt le colon, comprenant son erreur,
De mineur qu'il était le voilà laboureur...
Un apologue dit : En mourant, un bon père
Rêvant pour ses enfants un avenir prospère,
Leur dit : « Dans mon enclos j'ai caché beaucoup d'or... »
Lui mort, éperdûment on cherche le trésor,
On fouille, l'on s'obstine... Hélas !... peine inutile !...
On abandonne enfin un labeur infertile.
Mais le sol retourné donna triple moisson,
Et les enfants charmés comprirent la leçon.
O La Fontaine !... ainsi ton sagace génie
A prédit les destins de la Californie
Et du père divin qui jamais ne faillit,
Ainsi dans l'univers le dessein s'accomplit !...

C. MALLAERT.



Comment le Duc Austrasius donna son nom à la Province et au Royaume d'Austrasie 460. ans aprés la Passion.

EN l'an de grace quatre cens, 460.
Et soixante, trouvons lisans,
Qu'Austrasius tres-puissant Prince,
Regnoit en Gaule grande Province.
Il étoit Souverain de Metz,
Le plus grand Duc qui fut jamais,
Tenoit sous son obeïssance,
Les Païs frontiers de la France.
A Metz mit son Siege Royal,
Et à Aix-la-Chapelle égal,
Tenant son Etat et sa Cour
Dans un bel éclat et beau jour.
Il tenoit la haute Bourgogne,
Depuis les Monts jusqu'à la Sône,
Et jusques à la Mer de Frise,
Possedoit tout sous sa Maîtrise.
Tenoit sous sa puissante main,
Les rives de l'Escaut et du Rhin,
Tous leurs païs et territoire.
Par sa puissance et sa victoire.
Il possedoit Utreq et Tréves,
Mayence, Cologne et Cleves,
Gueldres, Brabant et la Hollande,
Païs d'Hainaut et la Zelande.
En Seignerie et privilége,
Tenoit tout le païs de Liege,
Alsace, païs de Luxembourg,
Et même la Duché de Limbourg.
Il possedoit autour du Rhin,
La Terre du Comte Palatin,
Les païs de Héme et d'Ardenne,
Tout le Barrois et la Lorraine.
Metz étoit dans un lieu propice,
Pleine de tres-beaux édifices,
Et pour cela elle fut choisie,
Pour capitale de l'Austrasie.
Toutes les Provinces et Païs,
Qui étoient au Royaume unis,

Austrasius Prince de Metz

Metz Siege et Ville principale du Royaume de l'Austrasie.

Venoient à Metz chercher secours,
Car c'étoit l'unique recours.
Quand on n'a point d'adversité,
On se voit bien-tôt élevé,
Et de Dieu est la providence,
Qu'aprés cher temps vient l'abondance.
Pour continuer nôtre matiere,
La Cité redevint entiere,
De gens vaillans, et richement
Pleine de biens, d'or et d'argent.

Comme la Haute-Pierre et la Pierre-Hardie furent faites, et par qui.

EN ce temps y eut deux mignons,
Ensemble loyaux compagnons,
Et bien semblable de maniere,
Qui s'appelloient tous les deux Pierre.
Pour vous en faire un vray récit,
L'un avoit nom Pierre le Hardi;
Et l'autre suivant ma memoire,
Se nommoit enfin le Haut Pierre.
Ces deux Seigneurs pour bonne raison
Firent faire chacun une maison,
Pour d'eux avoir la renommée,
Chacune de leur nom fut nommée.
Haute-Pierre, Pierre-Hardie. Celuy qui avoit nom le Haut Pierre,
Sa maison fut la Haute-Pierre;
L'autre selon leur industrie,
Fut nommée la Pierre-Hardie.
Ruelle de Vazelle. En la Ruelle qu'on dit Vazelle,
Estoit le Château de Jazelle,
Du Fondateur portoit le nom,
Fils de Noé le grand Patron.
Les ouvriers prés de Jazelle,
Faisoient frins, brides et selles:
Franconruë. Et pour le frin qui bien arguë,
Son premier nom fut Franconruë.

De la Place où l'on faisoit justice, et de l'endroit où elle étoit.

UN lieu étoit en la Cité,
Au cas criminel député,
Pour couper, têtes, oreilles et poings,
Quand par Justice étoit à points.

Nexiruë étoit le lieu propice
A faire criminelle office :
Car Nexés en construction,
Est occire, ou destruction.

De la Woürie, communément appellée les Prisons.

PRés de là étoit la Maison,
Tres-grande à l'antique façon,
Des Voüez l'habitation,
Et dedans étoit la prison
De la Cité, où mal-faiteurs
Souvent y en avoit plusieurs,
Et quand jugez ils étoient,
Ez mains des Voüez les mettoient
Pour en faire l'exécution.
Et temps y a longue saison,
Qu'un Serviteur de l'Aumônier
Dans ce lieu fut mis prisonnier.
Détenu sans cause ou raison,
Nicolas étoit son vray nom,
Qui se voyant si tourmenté,
Criminel il s'est declaré.
Quoy qu'innocent du cas étoit,
Mais le tourment le contraignoit
A témoigner évidemment,
Dont son Maître eut le cœur dolent.
C'étoit Baudoche de Nemmery,
Fort triste et chagrin de cecy :
Tant fit qu'il parla à son homme,
Le conseillant comme un sage homme,
Puis qu'ainsi tu és innocent,
Du crime que tu vas confessant,
Prie le glorieux saint Nicolas,
Tu recevras de luy foulas.
Ainsi que mourir il devoit,
Le Boureau qui bien s'efforçoit,
Son office allant exerçant,
Des deux bras devint impuissant.
Plusieurs étoient en la presence,
Voyans ce miracle et puissance
De Dieu; alors subitement,
Crierent, c'est qu'il est innocent.
Aprés sa mort fut ensevely,
Prés de son oncle Nemmery,

Miracle d'un Bourean qui devint impuissant en faisant son office.

Sous le Jubé du grand Moutier,
Où l'Epitaphe on fit dresser.
Hauriat Roucel Aumônier fit faire la Chapelle.
Hauriat Roucel lors Aumônier,
Un peu aprés fit rédifier.
La Chapelle qui est sur la ruë,
Pour être d'un chacun mieux vûe.
Car celle qui étoit du dedans,
Dont avons parlé cy-devant,
Trés-petite étoit, et ruinée,
Et assez mal appropriée.

L'édification de l'Eglise et de l'Abbaye de Saint Symphorien. 580.

APrés ce temps, comme esprit vole,
Un Evêque nommé Papolle,
Fit faire de pierres et de marien
L'abbaye de Saint Symphorien.
580, En l'année cinq cens quatre-vingt,
A Papolle une dévotion vint,
Et pria Dieu grace luy faire,
Pour faire Eglise et Monastere.
Elle étoit hors de la Cité,
Dans un beau lieu bien espacé;
Mais par infortune de guerre,
Elle fut ruinée et mise par terre.

Du Duc Hernis pere à Lorain et Beler de Bellin, 700.

EN l'an sept cens, à mon avis,
700. Regnoit à Metz le Duc Hernis,
Qui fut pere à Lorain Guérin,
Et au Duc Beler de Bellin.
A de honneur qu'à tout bien tire,
Il prit la Fille au Roy de Tyr,
Nommée la belle Beatrix,
Qui grands douleurs et peines souffrit.
Elle fut prise dans un Verger,
Par des brigands et étrangers,
Et fut menée vendre à l'étache,
Comme on vend les bœufs et les vaches.
Hernis genereux et vaillant,
Pour une somme d'or et d'argent,
La Dame avec un Espervier,
Acheta et un Lévrier.
Grand pitié prit de cette Dame,
Menée icy par des infames,

Truans, gloutons, vilains, paillards,
Meurtriers, larrons et pillards.
Par maniere douce et subtile,
Leur demanda, *d'où vient la Fille?*
Ils répondirent comme hurrons,
Achetez-la, vous la vendrons.
Je n'ay que faire de telle basselle
Qui n'est ny vierge ny pucelle :
Mais ils luy répondirent tous,
Pucelle elle est encore de nous.
Car vous sçavez qu'à tel métier,
Chacun veut être le premier,
Et par ce cas bien entendu,
Son corps nous avons deffendu.
Cet homme de grande noblesse,
Considerant la gentillesse
Du Vassal pour luy plein d'honneur,
Reçut cette fille en douceur.
Quand le noble Vassal Hernis,
Eut la fille en liberté mis,
Connut que fausse trahisson
L'avoit prise en noble maison.
Puis acheta un Espervier. Esper-vier et Lévrier.
Avec un tres-beau Lévrier,
En marchandise fort se plaisoit,
Plaisir plusque profit aimoit.
Son pere luy disoit fort souvent, Hernis Mar-chand.
Mon fils, ne soyez point Marchand,
Vous qui êtes de sang Ducal,
Ce n'est pas un party égal.
Noble il n'étoit de par son pere,
Mais tres-noble de par sa mere,
Qu'étoit fille du Duc des Lorrains,
Dont il en fut le Souverain.
Quand à Metz il fut retourné,
Son pere sans plus séjourné,
Sans sujet ny occasion,
Le chassa hors de sa maison.
Ne connoissant la Demoiselle,
Il la croyoit une donzelle,
Ou veuve de quelques Marchands,
Ou bien issuë de pauvres gens.
Néantmoins malgré parentage,
Hernis la prit en mariage,
Et furent un assez longtemps,
Ensemble logez pauvrement.

Puis ils eurent deux beaux enfans,
Qui furent Seigneurs tres-puissans,
En grand renom dans la Province,
Autant que jamais y fut Prince.
Qui plus d'eux en voudra sçavoir,
Ils peuvent en l'Histoire le voir :
Car pour n'être pas ennuyant,
Je n'en dis qu'un peu en passant.
Aprés plusieurs Regnes écoulez,
De plusieurs Princes gouvernez,
Metz par grace magnifique,
Regne toûjours en son antique.
Le Prince qui Metz tenoit,
De l'Empereur la reprenoit :
Estant du Royaume d'Austrasie,
Ville premiere, pleine d'heresie.

Metz Capitale du Royaume d'Austrasie, et la demeure ordinaire des Rois.

AUtour de Metz la Cité,
A l'environ tant loin que prés,
Lisant selon la retevisse,
Se nommoit Païs de Torvisse.

D'un Empereur qui fut mangé des poux pendant douze ans.

912. EN l'an de l'Incarnation
Neuf cens et douze, ou environ
Un Empereur nommé Arnould,
Mourut étant mangé des poux.
Quand Dieu punit la créature,
Medecin n'y peut mettre cure :
Car il fait tout si sagement,
Que nul ne sçait son jugement.

De la fondation de l'Eglise de saint Vincent 950.

950. L'Evêque Thidric en son bon sens
Fonda l'Abbaye S. Vincent :
On doit avoir de luy memoire,
Que Dieu le reçoive en sa gloire.
L'an de grace neuf cens cinquante
Comme l'histoire peut nous apprendre,
Metz étoit grande en territoires,
Et peut y avoit d'Oratoires.

Comme le Roy Lothaire donna son nom à la Province de Lorraine 955.

UN Roy qui se nommoit Lothaire, 955.
Ainsi que nous le dit l'histoire,
Le nom d'Austrasie il changea,
En celuy de Lothoringia.
Ce Roy regnoit en l'an neuf cens,
Et cinquante-cinq en bon sens :
Ainsi, comme je puis décrire,
Possedoit la France et l'Empire.
Du temps de ce Roy et son Regne,
Luy fut donné nom de Lorraine :
Mais Metz en rien ne luy attient,
Mais Lorraine à Metz appartient.
Plusieurs Lorrains y ont fait guerre,
En la disant être leur terre :
Mais oncques, chêne, sapin ny tremble,
Ny pierre, Lorrains n'ont mis ensemble.
Metz se dit vieille et antique,
Par son nom Mediomatrique,
En Europe la précedente ;
Tréves l'ancienne est sa suivante.
Devant qu'en Lorraine y eût Prince,
Ny nom de Duc en la Province,
Comte, Prevôt, Bailly, Sergent.
Etoit Metz mil ans devant.
Metz usoit ja de droit civil,
Avant qu'en Lorraine y eût Ville :
Lorraine est jeune et Metz ancienne,
Et de tout temps la Souveraine.

De la fondation de saint Pierre aux Images.

DU temps du benoît S. Goëry,
Qui plusieurs de mal a guéry,
Par un miracle fait de rage,
Fit fonder saint Pierre aux Images.

Quand la grande Eglise fut commencée, qui étoit alors bien petite.

L'Evêque nommé Theodorique,
Ses bienfaits luy soient en merite,
D'un cœur zelé plein de franchise,
Fit commencer la grande Eglise,

Il prit cette dévotion
En l'an de l'Incarnation
1020. Environ de mil et vingt ans,
Fut commencée en celuy temps.
Et si donna la grande Couronne,
Qui autour du Chœur environne,
Pour avoir memoire de luy,
Et fut dessous ensevely.

L'Eglise de saint Arnould

En ce temps dit l'histoire secrette,
L'Eglise de saint Arnould fut faite
Au lieu même où saint Patient
L'avoit mise au nom de saint Jean.

Nôtre-Dame de Rabay.

Dans ce temps le grand Charlemagne
Roy, et Empereur d'Allemagne,
En chassant au Bois à Lébay,
Fonda la Chapelle de Rabay.
Saint Godegrand, chose certaine,

L'Autel de saint Estienne

Fit faire l'Autel de S. Estienne,
Et un haut toict riche et tres-grand,
Le tout couvert d'or et d'argent.
Il fit encore d'autres Edifices,
Et fonda plusieurs Benefices :
Son corps fut inhumé à Gorze,
Et son ame au Ciel repose.

L'Eglise de Saint Sauveur

De bonne vie viennent bon lots,
Par un Evêque nommé Vallos,
En l'honneur de Dieu Créateur,
Fut fondée l'Eglise Saint Sauveur.

Quand les Amans de Metz furent établis 1200.

L'établissement des Amans de Metz. 1200.

L'Evêque Bertrand de Saxonne,
Grand Clerc et notable personne,
A Metz établit les Amans,
Qui sont encore depuis ce temps.
Quand les Amans furent établis
Ils passoient tous Actes et Ecrits :
Ce fut un grand soulagement.
Pour le pauvre peuple ignorant.

Par qui le Corps de Saint Clément fut relevé.

UN Evêque nommé Herment,
Leva le corps de S. Clement,
Lequel le fit porter à Metz,
Et puis mourut trois jours aprés.

Quand les bannieres du commun furent abolies. **1283.**

MIL deux cens quatre vingt-trois,
A Metz la Coûtume en étoit,
Que le Commun portoit Banniere
Mais s'en abolit la maniere.
Le Commun contre les Parages,
Vouloit user d'anciens usages;
Mais pour y apporter bonne paix,
On les supprima pour jamais.
Les Lettres en sont faites et bullées,
Qu'elles furent toutes brûlées:
Et aprés grand division,
Ils revinrent en bonne union.

La Guerre de Saint Germain le Châtel mil deux cens trente.

L'An mil deux cens trente environ,
Le surnommé Jean d'Apremont, Jean d'Apremont.
De l'Eglise et de l'Evêché,
De Metz étoit souverain Chef.
Entre l'Evêque et l'Evêché,
Survint tres-grande adversité,
Par débats; et entr'autres faits,
Il s'y commit de grands forfaits.
Tout le peuple en fut assailly,
Le Parage du Port de Sailly,
De l'Evêque tinrent la bande,
Et fut la discorde plus grande.
Ces gens furent tous mis dehors,
Laissant leurs biens et leurs tresors,
Sinon un bâton en leur main,
S'en furent à Châtel S. Germain.
Tous leurs biens leurs furent ôtez,
Leurs maisons détruites et pillées,
Et à Saint Germain peu aprés,
En leur Château furent assiegés.
Mais l'Evêque en grand diligence,
Amena gens de grand puissance:
Qui firent tant par leur support,
Qu'ils mirent tout chacun d'accord.
Pourtant la guerre dura trois ans,
Qui fut un mal dur et pesant:
Où la guerre est c'est l'infortune
Du pauvre peuple de commune.

La division de Regnault de Bar Evéque de Metz 1302.

L'An mil trois cens et deux ans,
Nôtre matiere poursuivant,
Regnault de Bar Evêque étoit,
Mais au peuple pas ne plaisoit.
Entre l'Etat spirituel,
Et celuy-là du temporel,
Il y eut grande division,
Et dans la ville confusion.
Chacun prend volontiers du tien,
Donnant avec envie du sien,
Et pour ce sont vrais léopards,
Ceux qui prennent de toutes parts.
Quand chacun dit qu'on luy fait tort
Vient tôt aprés le grand discord :
Car trop souvent user de force,
Fait tomber l'homme dans la fosse.
L'Evêque jura un gros serment,
Qu'à Metz viendroit bien fortement :
Il arma en grand diligence,
Croyant faire peur par sa puissance.
Il pensoit venir assez calme
A Metz avec force Gendarmes;
Mais y vint en procession,
Ou plûtôt par compassion.
Il changea dessein tout à coup,
Et vint coucher à Saint Arnould,
Le Dimanche y benit les Palmes
A grand nombre d'hommes et de femmes.
Il jura par outre cuidance
Qu'à Metz entreroit par puissance;
Il y entra bien voirement,
Mais ce fut débonnairement.
Le mystere en est remarqué;
Ce fut Monsieur Saint Barnabé,
Qui fit pour le peuple la paix,
En la Place Saint Arnould devant Metz.
En cette Place de miracle,
Fut la Chapelle de Saint Fiacre,
Faite et fondée pour toûjours mais,
Et nommée la Chapelle de Paix.
Mil trois cens et sept entiers,
Furent brûlez tous les Templiers,

Paix entre l'Evéq; et les Messins

Quand les Templiers. furent brûlez

Par tout le monde en seul jour, par tout le monde
Chacun en montra son amour.

Quand le Palais de Metz fut rétably tout à neuf 1318.

L'An mil trois cens et dix huit,
Ainsi que la Cronique suit,
Fut rétably jusques au fond,
Le Palais de neuve façon.

Quand les Corbeaux portoient le feu és fêtes de saint Sauveur.

EN l'an mil trois cens et vingt, 1320. et 1322.
A Metz telle fortune advint,
Que les Corbeaux le feu portoient,
Et sur plusieurs lieux le jettoient.
Et il y eut en peu d'espaces,
Plusieurs maisons brûlez et arses;
Ce fut un jour de Saint Sauveur
Qu'arriva ce cruel mal-heur.
Il faut entendre pour le mieux,
Que c'étoit punition de Dieu :
Dieu veüille garder la Cité,
D'une semblable adversité.

La guerre du Roy de Bohéme, des Ducs de Luxembourg, de Lorraine, de Bar, et l'Evéque de Tréves contre Metz.

LA guerre du Roy de Bohéme, Jean Roy de Bohéme 1324.
Ducs de Luxembourg et Lorraine,
Du Duc de Bar et l'Electeur
De Tréves, à Metz fut un mal-heur.
En mil trois cens vingt-quatre ans,
Un Roy de Bohéme nommé Jean,
Déclara la guerre aux Messins,
Avec ceux de Tréves leurs voisins.
Le Duc de Lorraine d'autre part,
Accompagné d'un Duc de Bar,
Vinrent contre Metz combattre,
Et s'y trouverent ensemble eux quatre.
Pour vous en dire le bref et court,
A Luxembourg tenoient leur Cour,
Mais diligemment par Exprés,
Vinrent tous au siége de Metz.

Et firent de tres-grands dommages,
Brûlans plusieurs Bourgs et Villages,
Sans pitié et sans conscience,
Avant qu'on en eût méfiance.

Le siége devant Sampigny par ceux de Metz 1324.

1324. AInsi que guerre toûjours se mene,
A Sampigny furent onze semaines
A combattre la garnison,
Sans gagner château ny maison.
A Metz les convint retraire,
Car trahison leur fut contraire,
Et eurent deux Seigneurs de tuez,
Devant que d'être retournez.

De deux Bouchers qui furent noyez à Metz 1347.

L'An mil trois cens quarante-sept,
Furent mis en fers et en seps
Deux freres qui étoient Bouchers,
Que l'on fit tous les deux noyers.
L'un avoit pour nom Uguenon,
Mais de l'autre ne sçais le nom,
Pour ce qu'ils avoient par mal-heur,
Conspiré contre leur Seigneur.

(*La fin à une prochaine Livraison.*)



L'Administrateur-Gérant,
A. Rousseau.

Metz, Imprimerie de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

sur le Chemin de fer de Thionville.

> Le chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne par Metz, est non-seulement un bienfait pour la prospérité intérieure du pays, mais on peut dire qu'il est aussi un grand fait politique.....
>
> Les chemins de fer, en voiturant les hommes et les marchandises, transportent aussi des sentiments et des idées. Autrefois le génie de la France a fait le tour de l'Allemagne au bruit des combats. Aujourd'hui il va, aidé de ce puissant moyen de communication que la vapeur a créé, sympathiser avec le génie de l'Allemagne.
>
> Permettez-moi d'appeler votre attention sur l'importance dont il est, pour notre industrie métallurgique, de faire pénétrer les houilles de Sarrebrück, de la vallée de la Sarre jusque dans celles de la Moselle et de la Marne.
>
> ARDANT. (*Chamb. des dép.* 1er juillet 1845)

Dans le *Moniteur universel* du 27 mars 1852 parut un décret qui fut accueilli avec une grande joie dans le département de la Moselle, c'est celui qui autorisait la création d'un chemin de fer de Thionville avec prolongation ultérieure vers le grand-duché de Luxembourg, pour rejoindre la ville antique de Trèves. Ce décret, du 25 mars 1852, reçut aussitôt son exécution, et deux années écoulées, la place forte de Metz était reliée par une voie ferrée avec la forteresse de Thionville, cette sentinelle perdue sur les frontières du nord-est de la France, et les usines de Moyeuvre et de Hayange étaient mises en communication incessante avec les houillères de Sarrebruck. Le 15 septembre 1854, le chemin de fer de Metz à Thionville était livré au public. Il en est peu qui présentent des sites aussi variés, aussi agréables, et il attend encore son historien.

Bien des gens voyagent pour voyager, pour se déplacer; mais il en est d'autres qui voyagent pour s'instruire, se meubler l'esprit tout en se récréant la vue d'un spectacle nouveau. Aux uns il suffit de connaître les stations des lignes d'un chemin de fer, les noms des hôtels et les heures de départ des omnibus; aux autres il faut des récits sur les localités qu'ils traversent, des observations sur les mœurs, les costumes, l'industrie des habitants qu'ils aperçoivent; des détails sur la richesse, sur l'agriculture, sur l'archéologie, sur la nature géologique du sol qu'ils foulent momentanément. C'est à ces derniers que nous consacrons ces lignes inspirées par le désir de faire connaître le pays trop peu visité qu'arrose la Moselle.

En entrant dans la gare de Metz, on est tout d'abord frappé par son élégante construction. Ce bâtiment gagne encore en grâce et en légèreté quand on songe qu'à sa place, il y a quatorze siècles, s'élevait la sombre basilique de Saint-Arnould, que sa lourde colonnade de granit et de marbre vert faisait proclamer la plus belle église des Gaules. Ruinée par Attila, elle fut relevée par un fils de Charlemagne, pour disparaître en 1552, sur les ordres du duc de Guise. Nous voilà ramené au fameux siége de Metz, dont ces tourillons carrés et cette tour ronde qui flanquent le rempart Serpenoise pourraient vous raconter les hauts faits. Ces fossés profonds à donner le vertige à la tête la plus solide, que vous avez traversés sur un pont très-original au sortir de la porte *Serpenoise*, c'est-à-dire qui conduisait à Scarpone, ces fossés, disons-nous, ont été labourés par les galeries de mines des Espagnols. La courtine a été battue en brèche pendant deux mois par les bombardes de Charles-Quint.

Tous ces glacis, ornés de bastions et de redoutes, étaient loin de présenter le coup-d'œil actuel. A côté de l'abbaye Saint-Arnould s'était élevé le monastère de Saint-Clément, non loin des Arènes, vaste amphithéâtre construit par les

Romains, qu'un monstre semi-dragon, semi-serpent, avait choisi pour son repaire jusqu'au jour où saint Clément le jeta dans la *Seille*. Sur le versant de la Moselle, depuis 612, existait le couvent de Saint-Symphorien. Mais en 1444 il fut rasé, lors du siége que la ville eut à soutenir contre Charles VII, roi de France, et René d'Anjou, duc de Lorraine. Il fut transporté plus près des murs de la cité.

Ces cloîtres, dont les églises étaient enrichies par les dons des empereurs de France et d'Allemagne, valurent à cette partie du sol le nom de *Basiliques*. Le peuple messin l'appela toujours le *Sablon*. Regardez ces gisements de gravier que la bêche met à jour, et vous comprendrez facilement l'origine de ce nom.

La cloche a retenti, nous quittons la gare, laissant à notre droite la *Lunette d'Arçon*, à notre gauche le *Pâté*, deux forts avancés que relient des demi-lunes. Au milieu des fleurs et des fruits, un bel édifice du style gothique de transition dresse ses légères arcades trilobées. Saluons le *Petit Séminaire* à qui sa riche architecture a valu le nom du château de Monseigneur l'évêque, un de ses principaux fondateurs, et dont vous pourrez apercevoir les armoiries à l'entrée de la délicieuse chapelle ogivale destinée aux jeunes Samuels.

Nous quittons le *Sablon* pour entrer sur le territoire de *Montigny*, village qui a gagné en étendue depuis l'établissement des ateliers de réparation de la compagnie du chemin de fer. L'église dépendait d'une abbaye de bénédictines fondée en 1635. Ces arbres, qui balancent orgueilleusement leur feuillage au-dessus des maisons voisines, nous parlent de mœurs et d'un temps déjà bien loin de nous, et qui cependant ont laissé de vivaces souvenirs. Ces arbres ont jadis fait partie d'un jardin planté à la française par le créateur de Versailles, par Le Nôtre, le Louis XIV de l'horticulture. Il ne se doutait guère qu'un d'Orléans lui devrait cet ombrage. En quittant Metz, en 1831, Louis-Philippe se reposa quelques instants au château de *Montigny*, sous ces marronniers.

Quelques années écoulées — il y a un siècle aujourd'hui — ses fils, les princes d'Orléans, passaient en revue la garnison de Metz dans ces plaines voisines, dépendance de la propriété de *Frescati*, qui se dérobe à la vue derrière ses vigoureuses plantations de peupliers. Cette belle maison de plaisance ne doit pas être regardée par le pauvre d'un œil d'envie ni de haine : sa création a été une bonne œuvre, un acte de bienfaisance. L'hiver de 1709 avait détruit toutes les ressources, anéanti l'espérance d'une récolte prochaine. Les malheureux, décimés par la misère, tendaient vers le ciel un regard suppliant. Dieu leur envoya l'évêque Coislin, qui appela autour de lui tous les bras sans ouvrage, les enrégimenta, leur fit créer ce château en leur donnant du pain. Qui peut penser à une disette à la vue de ces plantureuses collines dont les lourds épis forment une luxuriante nappe d'or jusqu'aux *arches de Jouy*, aquéduc romain qui, avec les ruines du castel Saint-Blaise, encadrent l'horizon de leurs squelettes de pierres noircies par le temps. La chronique du château de Saint-Blaise nous raconte avec quelle débonnaireté on faisait la guerre dans le bon vieux temps. En 1543, quinze paysans réunis sous les ordres d'un chef fort habile et entreprenant, s'étaient emparés du châtel Saint-Blaise, et, protégés par ses remparts et son donjon, descendaient dans la plaine pour piller les marchands messins qui se rendaient aux foires de Champagne. La république messine prenait, au moindre outrage, fait et cause pour ses citoyens. Elle se hâta d'équiper une armée de 5,000 hommes, qu'elle renforça de deux bombardes, artillerie formidable pour l'époque. Il y a loin de nos approvisionnements actuels. Mais le contraste est encore plus frappant avec la conduite de nos canonniers modernes : demandez à nos artilleurs échappés à la mitraille de Sébastopol, que le soleil de Crimée a bronzés au fond des tranchées poudreuses et délétères, demandez-leur si aujourd'hui on se conduirait comme les Messins le firent en 1543. Ils étaient déjà depuis quinze

jours installés au pied des remparts du châtel Saint-Blaise sans avoir obtenu de grands succès. On était arrivé à la semaine sainte. La veille de Pâques, une grande pluie survint. Les pieux Messins regardèrent cet événement comme un avis du ciel, et s'y conformant, toute l'armée assiégeante laissa là ses deux bombardes et vint à la cathédrale de Metz concourir à la solennité de Pâques. Le lundi elle retourna aux travaux du siége. Mais quelle ne fut pas l'indignation des bons Messins! Les soudards de Saint-Blaise leur avaient volé leurs bombardes. Plainte fut portée au maître-échevin qui les déclara *schelmes* (scélérats) pour avoir ainsi, en trahison et non en bonne guerre, enlevé leurs bombardes. Procès-verbal en fut dressé. Néanmoins le siége traînant en longueur, la place capitula, et la cité de Metz oubliant l'indélicatesse des voleurs de bombarde, leur accorda la vie sauve. Le formalisme naïf du moyen âge se peint tout entier dans cet épisode.

Dans le lointain la vue se perd sur les coteaux si chers à Bacchus, tels que *Dornot, Ancy, Jussy, Sainte-Ruffine, Rozérieulles*. Voici la *Moselle,* ce beau fleuve dans les ondes duquel se mire la crête chenue du mont Saint-Quentin. Le mont Saint-Quentin! Que de choses ce nom ne rappelle-t-il pas au Messin loin des rives de la Moselle? Au retour d'une longue absence, quel est l'ami qui frappe le premier ses regards? N'est-ce pas le mont Saint-Quentin que de bien loin il voit poindre à l'horizon? Son nom semble provenir d'une chapelle élevée à son sommet par Drogon, archevêque de Metz, vers 825, pour y recevoir des reliques de saint Quentin, apôtre du Vermandois.

Cette montagne était déjà habitée du temps des Romains, qui y avaient découvert des sources et construit un aquéduc. En 745, ses flancs étaient couverts de vignes, et une église était déjà élevée au milieu de *Sigeio,* métairie qui devint la propriété de l'abbaye de Gorze. Sigeium est le nom latin que portait ce village perché comme un nid d'aigle dans un

repli du coteau : on l'appelle *Scy* aujourd'hui. De cette hauteur le panorama messin se déploie dans toute sa splendeur. La vue s'étend depuis la silhouette des ruines de Mousson jusqu'aux côtes rocheuses de Sierck, pour le voyageur qui est sur l'esplanade de Scy : pour nous, en wagon, nous embrassons d'un seul coup-d'œil tout le bassin de la Moselle, comme à Montlouis on le fait pour la Loire.

La voie ferrée qui jusqu'alors suivait parallèlement le chemin de fer de Nancy, le quitte pour s'infléchir vers la droite, perpendiculairement à la Moselle, qu'elle franchit à l'aide d'un pont monumental construit tout en pierres de taille. Nous voici sur la rive gauche de la rivière, en face du gracieux village de *Longeville*, qui n'était qu'une métairie de vignes en 910, lorsqu'elle fut donnée à l'abbaye de Gorze. En 1143, Etienne de Bar, évêque de Metz, fit don à la même abbaye de la chapelle Sainte-Brigitte de Plappeville et de ses dépendances sur le versant septentrional du mont Saint-Quentin. C'est qu'au triste temps de la guerre politique et religieuse des investitures, soulevée entre les papes et les empereurs d'Allemagne, les bourgeois messins avaient pris parti pour l'empereur, et ils refusaient de recevoir dans leurs murs tout ecclésiastique qui se déclarait pour le pape. La tiare étant échue à Calixte II, ce pontife français donna l'évêché de Metz à un sien neveu, Etienne de Bar. Ce jeune prélat voulut, en 1120, procéder dans Metz à son installation ; mais aussi peu heureux que ses prédécesseurs, il se vit refuser l'accès de la cité impériale, qui le déclara ennemi de l'empereur. L'évêque protesta en venant, sous les yeux des bourgeois messins, officier pontificalement au sommet du mont Saint-Quentin, dans la chapelle fondée par Drogon. Vaincus par cette persévérance, les Messins lui ouvrirent leurs portes, et ils n'eurent qu'à s'en applaudir, puisque c'est Etienne de Bar qui favorisa l'affranchissement de la commune de Metz contre l'autorité de l'empereur d'Allemagne. En reconnaissance du service que lui avait rendu la

chapelle du mont Saint-Quentin, l'évêque de Metz l'érigea en église paroissiale pour les quatre villages de *Scy, Plappeville*, *Longeville* et *Chazelle*. Ce dernier village offre de remarquable une église avec créneaux et moucharabys, témoin irrécusable de ces temps de pilleries du moyen-âge, où le campagnard était obligé de convertir en forteresse la maison du Seigneur. L'histoire de la paroisse du mont Saint-Quentin présente de curieux qu'en 1200 un abbé de Gorze, nommé Pierre, octroya à ses serfs une charte d'affranchissement complètement inédite et d'une importance majeure pour la mise en lumière de la marche suivie par l'affranchissement des communes rurales en France. Nous avons été assez heureux pour découvrir ce précieux document au milieu d'un fatras de pièces de procédures, nécessitées par un procès que l'abbaye de Gorze eut à soutenir, en 1391, par-devant l'official de Toul. Il nous apprend que l'abbé, comme seigneur des quatre villages, leur donna une administration collective composée de deux échevins, d'un doyen et d'un acquesteur, nommés tous les deux ans par chacun des villages. La charte détermine ensuite les charges et droits de l'abbé. L'archiprêtre qui devait visiter chaque année l'église paroissiale du mont Saint Quentin, avait le droit de gîte pour sa suite, ses chevaux et ses gens, au presbytère du curé de Scy, et il y exerçait temporairement tous les droits de seigneur. Le lendemain de Noël, chaque année, le doyen de la commune rurale du mont Saint-Quentin devait porter à l'hôtel de l'archiprêtre, à Metz, deux setiers de vin, deux chapons et deux fagots. En retour, l'archiprêtre devait donner à boire et à manger au doyen, et lui faire hommage d'un couteau de la valeur de deux deniers.

L'église du mont Saint-Quentin fut détruite dans les attaques que Metz eut à subir, en 1386, de la part du duc Juliers Blanckenheim; en 1473, de la part du duc de Lorraine. En 1552, sous le prétexte d'éclairer la place, le duc de Guise la comprit au nombre des églises qu'il fit détruire

dans un rayon d'une lieue autour de Metz. Elle se relevait constamment, grâce au chapitre de la cathédrale, qui y montait chaque année processionnellement aux Rogations. Elle se convertit en ermitage, et vers 1775 elle tombait en ruines pour ne plus se relever. En 1793, un télégraphe aérien prit sa place, avec mission de transmettre de jour les dépêches de la capitale en quinze minutes, quand le temps voulait bien le permettre. Depuis que la télégraphie électrique a détrôné l'invention de Chappe, les ruines du poste télégraphique sont allées se confondre avec celles de la chapelle. Sur leur emplacement on vient d'ériger une croix de pierre avec sculptures gothiques, élevée à la mémoire de M. de Bouteiller, ancien général d'artillerie. Vous pouvez apercevoir, se détachant sur l'azur du ciel, ce monument de piété filiale. Je puis vous en indiquer la principale inscription :

D. O. M.
In acceptorum
beneficiorum memoriam
grati conjuges
E. de Bouteiller
et Cl. Picquemal
hoc signum crucis
erexerunt
1855.
in festo optimi patrum.

La vapeur nous amène au pied du mont Saint-Quentin. Nous franchissons de nouveau la Moselle sur un pont construit en biais. Le convoi frôle les maisons de Longeville alignées le long de la rive, derrière leurs jardins. Votre attention est distraite par la vue de plusieurs boulets qui criblent la face d'une grange à *Longeville*. Vous avez là sous les yeux les traces du blocus de Metz en janvier 1815.

Reportez vos regards à droite. Nous côtoyons la Moselle

sur laquelle de légers esquifs font leurs évolutions. Nous revoyons le village de ***Montigny*** dans toute son étendue.

Admirez avec moi Metz assise sur la colline de Sainte-Croix, qui vous montre son palais de justice, l'observatoire de l'école d'application, les tours ogivales de Saint-Vincent, la tour romane des Trinitaires, et brochant sur le tout la cathédrale de Saint-Étienne, si fière de la légèreté de sa flèche à jour et de la hauteur de sa nef transparente. Étudiez cette vieille cité encadrée de sa ceinture de remparts empruntés à tous les systèmes de fortifications, accoudée sur l'affût de ses canons, et lançant dans les airs ses bombes, ses fusées dévastatrices. Metz est la première ville où l'on ait fait usage de l'artillerie en 1324, puisque les Français ne s'en servirent qu'en 1339, les Maures d'Espagne en 1343, les Vénitiens en 1380, les Anglais en 1346, à la bataille de Crécy, notre Waterloo du moyen-âge où périrent des chevaliers messins et luxembourgeois.

Cette vaste prairie qui déroule son tapis de verdure jusqu'aux pieds de la forteresse, se nomme le pré *Saint-Symphorien*, ayant été la propriété du couvent de ce nom. Vous pouvez apercevoir d'ici, sur les courtines, les anciennes voûtes du cloître utilisées par les constructeurs militaires. Ce n'est pas le seul monastère dont vous rencontrerez les débris. Cette digue que les Messins ont opposée aux efforts de la Moselle pour la forcer à traverser leurs murs et qu'ils appelaient *Vadrinauwe* (garde-eau), cette digue ayant menacé ruine, on la reconstruisit avec des pierres provenant d'une riche abbaye que la ville de Metz fit raser sur la déclivité septentrionale du mont Saint-Quentin. Cette exécution eut lieu en 1429, à la suite d'une guerre élevée entre la cité et le duc de Lorraine, à propos d'une hottée de pommes qui n'avait point payé les droits de sortie. Cette abbaye, célèbre dès le septième siècle, s'appelait *Saint-Martin-aux-Champs*. Son église était renommée pour ses cent vingt colonnes, ses huit portes, ses belles tours et ses soixante-dix fenêtres.

Saint-Sigisbert, dixième roi d'Austrasie en 656, contribua par ses dons à l'embellissement du monastère. Aussi y reçut-il une sépulture royale. Au jour de la démolition, on transporta ses reliques dans l'église paroissiale, jusqu'à ce que, en 1552, la primatiale de Nancy les fit rechercher. Cependant les religieux de Saint-Martin avaient tout fait pour perpétuer le souvenir de leur bienfaiteur. Pendant de longues années on appela *Pré-Saint-Soibert* cette prairie circulaire entourée d'arbres, que l'on nomme, avec l'agglomération des maisons voisines, le *Ban-Saint-Martin*. C'est notre *Robertsau*, plus belle et plus vaste que la promenade des Strasbourgeois, très-propre aux courses de chevaux. Pourquoi n'y a-t-il pas un banc pour le flâneur? Pourquoi n'y voit-on pas un bosquet, une intention de culture? Cette observation est aussi vraie pour l'*Ile* que nous traversons en diagonale pendant que nous nous laissons aller au plaisir de contempler les allées de l'Esplanade, les chantiers incommensurables de la Poudrerie, les larges arceaux du *Pont-des-Morts*.

Il y a à peine un siècle, nulle bâtisse n'existait le long de la rive gauche de la Moselle, en face de Metz. Cette langue de terre était alors entourée par les eaux des environs. On y parvenait par le Pont-des-Morts, pour s'en aller à l'abbaye Saint-Martin par le pont *Quinquoreille*, que restaura Nicole Louve, un riche et pieux messin qui y avait fait sculpter ses armes parlantes représentant deux louves. Le peuple débaptisa le pont pour l'appeler désormais le *Pont-aux-Loups*.

Cette langue de terre, inondée fréquemment, se nommait l'*Ile-du-Pont-des-Morts*. On y exécutait les criminels et on les enterrait sous l'échafaud. C'était le Montfaucon messin. Assez souvent, du haut du pont, on précipitait le coupable enfermé dans un sac. De là le nom patibulaire que ce pont a conservé. D'autres veulent que ce nom lui ait été donné depuis que, en 1222, la ville céda à l'hôpital Saint-Nicolas le droit de prélever à la mort de chaque individu « li meillour « varnement de robes qu'il averoit, » à la condition de

rebâtir en pierres le nouveau pont qu'on venait de faire en bois sur la Moselle. A cette singulière contribution fut ajouté le droit de péage. Cet impôt sur les dépouilles des morts avait sa sanction dans le refus de sépulture ecclésiastique.

Le train marche, et c'est encore de mort que j'ai à vous entretenir. Nous frôlons des cyprès qui ombragent de modestes tombes. Ce cimetière a été créé en 1813 pour recevoir les malheureux soldats que décimait le typhus sur la paille des églises Saint-Vincent et de *Saint-Simon*. Cette dernière est de création récente; la première pierre en fut posée par Mgr de Saint-Simon, évêque de Metz, le 11 juin 1737. Le prélat avait pour commère Mme la maréchale de Belle-Isle, dont le mari commandait les Trois-Évêchés. C'est à ce général que nous sommes redevables de cette seconde ville créée sur la rive gauche, à l'aide de casernes, de greniers, d'ateliers et du plus bel hôpital de France; cet ensemble de constructions, que séparent des rues larges, des places spacieuses, a reçu le nom de *Fort-Moselle*.

A la même époque, Metz s'enrichit d'une nouvelle abbaye construite sur les dessins d'un architecte italien, Spinga, pour loger plus à l'aise les religieux de St-Clément. Depuis la révolution, le cloître et l'église de St-Clément au magnifique portail ont été convertis en magasins de lits militaires. Ils vont reprendre leur destination religieuse entre les mains des Jésuites. Vous allez en apercevoir les tours carrées non loin de belles casernes construites près de l'île Chambière et du polygone d'artillerie, en 1733, et réédifiées à la suite d'un incendie en 1766. — Mais auparavant il faut nous arrêter à la station de ci-devant Metz-Nord pour prendre les voyageurs des quartiers du Pontiffroy, de Ste-Ségolène et des villages de la rive gauche. Nous n'avons fait que voyager comme un satellite autour de Metz; c'est que la compagnie tenait à avoir un embarcadère commun, et les habitants de Metz éloignés de la gare principale ont voulu que, pour profiter du chemin de fer qui passe à leur porte, ils ne fussent pas obligés de perdre une heure à courir au *Sablon*.

DEVANT-LES-PONTS (1re Station).

Le convoi se remet en marche, laissant à droite les glacis et les fortifications rasantes de Metz, tandis qu'à gauche l'œil est récréé par la vue de ces jardinets, où le petit marchand vient chaque soir oublier les ennuis du comptoir, en attendant que ses spéculations et son économie le mettent à même d'acquérir quelques-unes de ces grandes propriétés qui sont éparpillées dans la plaine, au milieu des cultures de nos maraîchers. Nous quittons ces maisons disséminées qui forment la commune de *Devant-les-Ponts*. Le versant septentrional du mont Saint-Quentin nous apparaît avec son mamelon planté de peupliers : on le nomme la *Butte de Charles-Quint*, depuis que cet empereur y plaça des batteries de siége que démonta l'artillerie braquée sur l'église Saint-Hilaire, enfouie de nos jours sous les parterres du jardin Boufflers, devant le Palais-de-Justice. Au fond de la gorge se tapit, dans un nid de verdure, le village de *Plappeville* avec sa charmante église gothique dédiée à sainte Brigitte, ancienne villa de l'évêque Pappon, qui lui laissa son nom. Un peu plus haut, sur le revers de la côte, est *Tignomont* et ses vignobles verdoyants. Au sommet de la colline sont deux arbres isolés devant lesquels le campagnard se garde bien de passer le vendredi soir. Si par malheur il s'attarde, il préfère prendre une autre route, quoique plus longue. C'est un endroit néfaste. On y brûlait les sorcières convaincues, par les tortures, de s'être données au diable et d'aller au sabbat sur le mont Saint-Quentin. En 1593, huit habitants de *Plappeville* furent livrés aux flammes et même le cadavre d'une femme qui s'était pendue pour se soustraire aux cruelles épreuves de la question.

Le sentier qui sillonne cette colline descend dans un frais vallon où coule une source ferrugineuse. On l'appelle la *Bonne-Fontaine*. Elle est très-fréquentée au mois de mai.

Avant que la police n'y ait trouvé à redire, on s'y rendait en parties de plaisir, de très-grand matin, à son de trompe, en chantant les *Trimazos* [1].

Un décret du 13 septembre 1852 a prescrit la formation d'un *Recueil des poésies populaires de la France*. On y verra sans doute figurer en tête le chansons satyriques connues sous le nom messin de *Trimazo*, dont voici un échantillon :

Mesdems vlè les Trimazos
Que font let r'veurance et des sauts ;
Valeus veur mout de mesquerades,
J'alons dansiet, far des gambiades.
O Trimazo !...
S'at lo maye, o mi maye
S'at lo joli mois de maye
S'at lo Trimazo !
Si v'frequenteus lo grand motin
S'nom por lo sarvice divin.
De tos côtés v'toneus let tête
Po tachet d'far' mainte conquête.
O Trimazo !...
On sait qu'v'aimeus les oufficiers
Cent fois pus qu'tos les rotariers,
Qui suffit d'awouet l'épaulette
Po vos r'tonet comme eune omelette.
O Trimazos....

Un régiment, revenu de la guerre de sept ans, décimé par la dyssenterie, fut complétement guéri par cette eau minérale de la *Bonne-Fontaine*, ce qui fit sa réputation curative qu'elle n'a cessé de mériter.

Toute cette colline est ombragée par une forêt d'arbres fruitiers. C'est là que se cueillent les fameuses mirabelles de Metz. Le gros village qui se présente au travers des arbres est *Lorry*, dont l'église du quatorzième siècle est digne d'étude. Elle affectait la forme d'une croix grecque ; le clocher, flan-

---

[1] Sur les *Trimazos*, voir *Coutumes et usages du pays messin*, par C. Abel. (*R. d'Austrasie*, 1853, page 258.)

qué de tourelles avec meurtrières et moucharabys, est supporté par deux énormes piliers carrés. Des restaurations intelligentes — chose rare dans notre pays — ont agrandi l'église et enlevé la forme de la croix, tout en laissant subsister le caractère primitif de l'église et l'inclinaison liturgique du chœur. Ce bâtiment a, dans le seizième siècle, servi de temple aux protestants; les catholiques de Lorry fondèrent alors, à mi-chemin de Woippy, cette église isolée sur la hauteur qui, avec ses fenêtres vulgaires et son clocher pointu, produit un effet disparate en présence de cette délicieuse petite église gothique élevée au sein du village de Woippy par la piété d'une vertueuse demoiselle. A Lorry sont encore debout des souvenirs de la féodalité, tels que la maison-forte du seigneur avec ses créneaux et la table de pierre sur laquelle se tenaient les plaids annaux. Dans un hameau voisin se retrouvent aussi des souvenirs plus doux: ils sont essentiellement littéraires. Tandis que les grands seigneurs s'épuisaient en efforts de tous genres pour forcer la renommée à emboucher sa trompette enrouée et faire retentir l'univers du bruit de leurs exploits, un petit paysan de ce village, appelé Philippe Gérard, s'en allait de par le monde, au XVIe siècle, rimaillant, se mettant à la suite des grands seigneurs comme un autre Gil Blas, observant, notant tout ce qu'il rencontrait, puis venant finir ses jours, comme marchand de drap, dans la bonne ville de Metz, au milieu de ses concitoyens et de sa famille émerveillés de sa faconde et de ses fabliaux. Les grands seigneurs, après avoir féri moult coups de lance en l'honneur des dames, sont allés rejoindre leurs aïeux sans que personne ne se rappelle seulement leurs exploits, leur nom même est oublié, tandis que le petit paysan est resté célèbre aux yeux de la postérité, comme un de nos meilleurs chroniqueurs, sous le nom de Philippe de *Vigneulles*. On voit encore à une des fenêtres ogivales de la maison de ses pères un écusson sculpté qui représente les armes parlantes données à ses descendants : un cep de vigne accosté d'une serpette.

Woippy peut aussi nous montrer des traces de son ancien château féodal. Vous apercevez d'ici une grande tour carrée avec créneaux et meurtrières. C'est là qu'un grand drame s'est accompli. Des huguenots y soutinrent un long siége et y furent enfumés comme des jambons. Les bûchers sont de tradition dans ce village. Les archives judiciaires du pays renferment plus d'une procédure de sorcellerie qui aboutit à l'exécution des sorcières au milieu du village de Woippy, sur un beau brasier auquel contribuait avec amour chaque habitant. Cette commune était la propriété du chapitre de la cathédrale de Metz, qui s'y faisait représenter par son maire. C'était à ce fonctionnaire qu'était réservé l'honneur de porter aux processions des Rogations, avec accompagnement obligé de tartelettes, l'horrifique figure du Graoully chanté par Rabelais; ce mannequin de dragon était chargé de représenter le monstre réel ou allégorique (on ne sait) que terrassa saint Clément. Cette procession eut lieu un jour que Louis XIV se trouvait à Metz; le maire de Woippy lui fut présenté. Le roi de France ne pouvant arriver à prononcer le nom du village, il en demanda l'épellation au magistrat campagnard qui répondit que rien n'était plus facile, car cela s'aboyait ainsi : *oua oua, p, y pi, Woippy!* Voilà ! Ce nom semble provenir des mots latins *Wia pia* (la voie pieuse). En effet, on retrouve une trace très-apparente de voie romaine, à la hauteur de Woippy, qui semble venir de derrière les gorges du mont Saint-Quentin, par *Pluppeville*, du côté de Mars-la-Tour, Verdun, où elle est restée célèbre sous le nom français de la grande Charrière; à partir de Woippy elle prend son essor vers Trèves, et tout le long de son parcours elle reçoit l'appellation teutone de *Kem* (de *Kommen*, d'où nous avons fait le mot chemin). Nous la retrouverons encore sur notre route. Il est temps de jeter un regard sur notre droite. Nous y apercevons plusieurs grosses métairies qui ont complètement quitté l'enveloppe guerrière ou monastique dont les avaient affublées les né-

cessités de l'époque; la ferme des *Petites-Tappes,* celle de la *Grange-aux-Dames,* de *Saint-Eloy,* de *Thury*, qui formaient au XIIe siècle les dépendances d'un hospice converti en abbaye, sous le vocable de sainte Croix, par une bulle de 1161.

La ferme de *Thury* est le nom de tuerie métamorphosé. C'était au XIIe siècle un lieu de réprobation, mal hanté par des excommuniés et des condamnés. Le ban de Thury était tenu de fournir le bourreau de la ville de Metz.

Amelange était une terre qui fut donnée à l'abbaye de Justemont par Hillin, archevêque de Trèves en 1161. Fortifiée par Jean et Richard d'Amelange, soldoyeurs messins en 1444, elle sut faire bonne contenance contre les soldats de Bassompierre, en 1489. Cette antique ferme abbatiale resta longtemps célèbre parmi les pieuses paysannes, parce qu'au-dessus de sa porte se trouvait l'image en pierre de saint Faustin, devenu saint Frusquin, que venaient implorer avec succès les femmes dont la couche était stérile. La féconde influence de saint Frusquin s'étant fait sentir jusque chez les jeunes bergères des hameaux voisins, sans qu'elles pensassent lui adresser des prières, il en résulta une insurrection générale. Le saint fut arraché de sa niche et précipité dans une mare d'où on ne l'a jamais déterré. L'histoire ne dit pas que les jeunes filles en aient été plus satisfaites.

De l'autre côté de la Moselle, sur la colline, vous apercevez un vieux clocher adossé à une grange : c'est l'église de Sainte-Barbe, débris d'un ancien monument ogival de 1516, qui était, dans les calamités publiques et privées, le but de nombreux pèlerinages. Sur la route qui y conduit est resté debout, malgré les démolisseurs, la *Croix-aux-Trois-Jambes*, construction bizarre composée d'une toiture pyramidale élevée sur trois piliers, surmontée d'une croix. Sur cet édifice, les jeunes filles amoureuses s'étudient à loger des pierres. Si le projectile ne retombe point, la jeune fille n'a plus qu'à préparer la couronne de fleurs d'oranger ; l'année ne se passera pas sans

qu'elle soit mariée. Ce monument du village de Sainte-Barbe fut construit en 1449 aux frais de Nicole Louve ; c'était sans doute le gibet de la justice du lieu, tout comme ce petit pendentif, de 1470, érigé par la famille de Heu à l'entrée du village d'Ennery que vous voyez d'ici au pied de la colline, étalant sur la rive droite de la Moselle son château-fort aux grosses tours, son église ogivale remarquable par ses vitraux de 1548 et les fines nervures de ses voûtes aux écussons armoriés. Le château d'*Ennery* avec ceux de *Vry* et de *Luttange*, situés plus avant dans les terres, étaient autant de sentinelles avancées vers l'Allemagne pour protéger la cité de Metz contre un coup de main de la part des garnisons de Thionville et de Luxembourg, quand ces villes appartenaient aux Bourguignons et aux Espagnols. Ils se reliaient aux châteaux de *Talange, Hauconcourt*, *Ladonchamps* et *Amelange* situés sur l'autre rive et formant frontière (en vieux français, *marches* ou *maizières*.)

MAIZIÈRE. (2e Station).

Ce nom de Maizière est resté à ce village, où stationne notre convoi pour laisser les voyageurs que leurs affaires appellent vers la ville de Briey. Il y avait trois ans, en 1555, que le roi de France s'était emparé par surprise des trois places fortes de Metz, Toul et Verdun, et en avait fait une province française sous le nom des Trois-Evêchés. Le roi d'Espagne, Philippe, ne pouvait supporter cette perte. Il plaça à la tête des garnisons de Luxembourg et Thionville un général aussi inventif qu'entreprenant, le comte de Mesgue. Ce guerrier parvint à ourdir une conspiration, aidé des Cordeliers de Metz. La ruse fut éventée, et Vieilleville, gouverneur des Trois-Evêchés, vint s'embusquer dans les forêts de Maizière à l'heure dite ; il rembarra les troupes espagnoles avec une telle vigueur qu'elles battirent en retraite à la débandade, leur chef ayant cherché son salut dans

19

la fuite sur un batelet amarré à la hauteur de *Hauconcourt*. A voir ces campagnes si fertiles où le colza se dispute le sol avec le froment et la pomme de terre, à voir ces épis onduler à rangs serrés, qui croirait que ce territoire a été pendant plusieurs siècles ravagé par le fléau de la guerre et piétiné tour à tour par les Français, les Espagnols, les Allemands, les Russes, les Lorrains? Demandez-le à ces vieilles églises appendues aux flancs des collines voisines. A *Norroy-le-Veneur*, les trois nefs avec contreforts sont entourées de créneaux, comme une véritable forteresse, avec des guérites de pierre. A *Semécourt*, le clocher a encore ses meurtrières béantes. *Marange* avait de plus des remparts et des tourelles qui, avec l'église, formaient un système complet de fortifications. *Faives*, au sommet du coteau, se confiait dans sa position élevée et presque inaccessible. Il n'en était pas de même de *Pierrevillers*, dont l'église annexée au château-fort construit par les Templiers, avait tout l'aspect d'une citadelle. On vous montre encore dans le clocher le corps-de-garde et le logement, avec cheminée, du guetteur.

Les comtes de Bar étaient propriétaires de toute la colline que nous côtoyons comme faisant partie de l'Ornois. En 1329, le comte Edouard donna en fief à Jean de la Court, aman de Metz, et à d'autres gros capitalistes messins, les villages de *Faives*, *Norroy-le-Veneur*, *Bronvaul*, *Moyeuvre* et ses forges, *Marange, Sylvange* et *Mondelange* pour la somme de 3,600 livres tournois. Ces engagements de propriétés devinrent une cause de guerres perpétuelles à l'encontre de la république messine. Les princes Lorrains, pour se dispenser de payer leurs dettes, trouvaient plus simple de chercher noise aux marchands, leurs créanciers, et de se faire délivrer quittance à titre de transaction.

Les Messins se précipitaient tout d'abord sur les terres engagées, et les seigneurs pillaient la vallée de la Seille et de la Nied à titre de représailles. Placé aux portes de Metz, *Norroy* recevait les premières attaques. Aussi les princes

Lorrains y avaient-ils multiplié les fortifications, et de plus, pour accoutumer les habitants au métier des armes, ils leur permettaient de chasser, chose insolite pour l'époque, et le village en garda le nom de *Norroy-le-Veneur*. Son église fut rétablie par les soins de René, au XVe siècle. Elle renferme des cryptes et des vitraux anciens qui ont été très-heureusement restaurés par M. Maréchal de Metz. Elle porte aux clefs de voûte les armoiries de Lorraine. Celle de Pierrevillers n'a point conservé les écussons de ses fondateurs, mais leurs tombes avec des épitaphes du XIVe siècle en anciens chiffres arabes, et des peintures à fresque. L'église de Faives, d'un style ogival à fleurons, a un portail remarquable. Elle possède encore, de beaux vitraux du XVIe siècle et plusieurs clefs de voûte sculptées dont une porte le nom de son fondateur, Collignon de Briey, abbé de Saint-Pierremont, avec ses armoiries.

L'église de Marange renferme de beaux vitraux modernes à ses fenêtres ogivales, qui ont été heureusement peu endommagées par la restauration qu'elle a dû subir en 1604, après un incendie. Celle de Semécourt a conservé un vitrail avec un écusson armorié et des clefs de voûte à sujets religieux. Près de Marange se trouve, sur le revers de la colline, son annexe de *Sylvange*, qui a donné son nom à une forêt voisine où croît naturellement l'espèce de poirier qui donne ces fruits savoureux très-connus des gourmets sous le nom de poires de Sylvange.

Nous laissons à notre droite le gros village de *Talange*, dont la raffinerie de sucre de betteraves est renommée. Elle est établie dans l'ancien château de *Talange*, qui fut souvent dévasté, ainsi que les maisons voisines, à la suite des excursions que les Lorrains et les Luxembourgeois firent sur le pays messin. Il en fut de même de l'ancien château d'*Hauconcourt*, qui n'a conservé que les murs de ses remparts. Ce village est très-ancien puisqu'il fut donné, en 1060, au prieuré de Notre-Dame d'Aspremont, par Gobert. Cette

charte est un spécimen très-curieux des mœurs du moyen âge. Le sire d'Aspremont donne au couvent sa fille et sa progéniture parce qu'elle s'est mariée dans la villa d'*Hauconcourt*.

HAGONDANGE. (3e Station).

Le chef de train crie : *Hagondange!* le voyageur met le nez à la portière, tout étonné de ne point voir de village. C'est que la station s'est implantée au milieu des champs, à quelques centaines de mètres d'*Hagondange*, en attendant que ce village ait jugé convenable de se déplacer. *Hagondange* est situé à la limite de l'ancien pays messin. L'usage de la langue allemande s'y fait sentir. Il n'est pas de contrée qui ait été l'objet de plus de convoitises que le territoire de cette commune. Elle appartenait au chapitre de la cathédrale de Metz, dès le XIIIe siècle, sauf la garde qui restait dévolue au duc de Luxembourg. Cette position double, qui faisait d'Hagondange un village d'une nationalité mixte, devait nécessairement entraîner des difficultés auxquelles le chapitre de Metz mit fin en renonçant, le 16 février 1410, à tout ce qu'il possédait dans le Luxembourg. Hagondange, depuis ce temps, resta la propriété incommutable de la cathédrale de Metz.

Rassurés du côté de la guerre, les malheureux habitants furent victimes d'un autre fléau. En 1517, une grande comète apparut dans le ciel ; on lui attribua un incendie qui ravagea dans le même moment le village. La station d'Hagondange est destinée à devenir une des plus importantes de la ligne par les amas de fer et de houille qu'y forment les usines du cours de l'Orne, à *Amnéville, Moyeuvre* et *Jamaille*. Ce sont de très-belles forges alimentées par le minerai que recèlent les collines des environs. Celles de *Moyeuvre*, du vieux mot latin *monopera* (manufacture), étaient en pleine activité dès 1329. Le maréchal Fabert, en 1628, leur imprima une nouvelle vie et il leur dut sa grande fortune. *Moyeuvre* est cité

dans une charte du IXe siècle avec *Villers* (villare), hameau voisin, comme faisant partie de la paroisse de Rembacho. C'est *Rombas,* ce gros village bâti en amphithéâtre à l'entrée de la luxuriante vallée de l'Orne. Il fut échangé en 1247, par Monsignour Herbran de Briey, contre la forteresse de Landres, propriété de Thiebaut, comte de Bar. Il était destiné à être échangé encore. La maison de Bar rentra dans la propriété de Rombas en l'échangeant, en 1416, avec le comte de Namur. A l'opposite se tapit, sur la rive gauche de l'Orne, le très-ancien village de Rosselange. Dès 775, l'abbaye de Gorze y possédait des vignes. L'abbaye de Saint-Pierremont y exerça les droits de seigneur et y fit bâtir, au XVe siècle, une église ogivale qui existe encore de nos jours. Elle est remarquable par ses vitraux et son autel en pierre sculptée.

Plus près de nous se montrent *Clouange,* où l'on va admirer la cascade de la belle fontaine; *Vitry,* bâti sur l'emplacement d'un ancien village appelé Valange; *Beuvange,* hameau où l'archéologue peut trouver à glaner, entre autres choses un escalier avec encorbeillement, du XVIe siècle, et une sculpture représentant Jésus-Christ et la Madeleine, avec la date de 1338. Ce village se resserre dans une gorge au-dessous d'une colline au sommet de laquelle, en 1124, la sœur d'un évêque de Verdun, Euphémie de Vatronville, dame de Beuvange, fonda l'abbaye de Justemont. On en voit encore les ruines perdues dans un bel enclos de vignes.

Non loin de là se dresse *Gandrange,* dont l'église ogivale possède encore des moucharabys, invention importée des croisades pour défendre les portes d'églises avec des pierres et de l'huile bouillante. Dans la même direction se trouve *Boussange,* dont les beaux moulins échelonnés sur la rive, au milieu des bouquets de saule, font contraste avec le vieux clocher du XIIe siècle de sa petite chapelle. Nous approchons de l'embouchure de l'Orne, en laissant à notre droite *Mondelange* avec son ancien relai de poste et son église

datée de 1499, remarquable par ses fenêtres à lancettes, son oculus treflé et le moucharaby de son clocher. Nous voici devant le moulin de *Richemont*. Il en existait déjà un à cette place en 1181, qui fut donné par Henri, comte de Namur, à l'abbaye de Justemont. En 1250, Isabeau, dame de Moncler, donna le fief de Richiemont à Thiebaut, comte de Bar, comme le constate une charte inédite, avec sceau des riches archives du département de la Moselle. Dans les siècles suivants, les sires de Rodemack construisirent sur la hauteur un château-fort qui prit le nom d'Ornelle.

En 1483, la cité de Metz, fatiguée des brigandages des soldoyeurs de Rodemack, se décida à venir assiéger le fort de Richemont avec les troupes des ducs de Lorraine. La place se rendit après avoir subi plusieurs assauts; elle fut livrée au pillage et entièrement démantelée. Les Lorrains et les Messins partagèrent le butin dans l'église de *Bousse*, que vous apercevez sur la rive droite de la Moselle, non loin du château de Blettange. Elle est digne d'être visitée pour la régularité de son architecture ogivale et les délicates sculptures qui encadrent sa porte. Elle sert de paroisse au hameau de *Blettange*, dont le château aux tourelles élancées et le bruyant moulin forment un des tableaux les plus pittoresques des bords de la Moselle. Venceslas donna Blettange en fief à Delestre, riche messin, en 1357.

Nous franchissons l'Orne, aux carpes renommées, sur un beau pont de pierre. Un pont existait déjà, en 1324, à Richemont; il servait de lien de conférences diplomatiques avec le Luxembourg. Une tranchée creusée au milieu de Richemont nous conduit au pied de son église ogivale qui renferme un rétable précieux et un baptistère admirable par leurs fines ciselures décélant le faire du xv[e] siècle. Le presbytère actuel était jadis surmonté d'une girouette représentant un aérostat, en souvenir de l'ascension que fit, sur le champ de bataille de Fleurus, le général Morlot, ancien propriétaire de cette maison. Nous frôlons une usine,

c'est la verrerie de *Pépinville*, construite sur l'emplacement d'une ancienne villa attribuée au père de Charlemagne, qui fut sans doute délaissée pour *Theodonis villa,* le Thionville actuel. C'est dans les environs de ce berceau de la monarchie française que, à plusieurs siècles de distance, devaient venir, dans des appareils divers, des princes qu'attendait le trône de France. On était en 1792. Un camp était organisé à Fontoy sur la Fensch, et un autre à Richemont sur l'Orne.

Le duc de Chartres, depuis 1785, était, par droit de naissance, colonel du 14e régiment de dragons. Au lieu de suivre l'exemple de la plupart des colonels-propriétaires qui émigraient, il exécuta le décret de l'Assemblée constituante et accourut se mettre à la tête de son régiment, se mêlant à tous les exercices de ses soldats. Le 7 mai 1792, le jeune colonel fut nommé, par droit d'ancienneté, maréchal de camp. On l'appelait alors le général Philippe. Il fut envoyé à Metz, sous les ordres du général Kellermann, pour l'aider à composer l'armée de la Moselle, pendant que Dumouriez massait l'armée du Nord autour de Sedan.

Le général Philippe avait pour aide de camp, en qualité de lieutenant, son jeune frère M. de Montpensier.

L'armée austro-prussienne ne tarda pas à passer le Rhin. Kellermann protégeait le cours de la Moselle; Louis-Philippe observait l'avenue de Richemont.

Le 30 juillet 1792, Lafayette se trouvait près de Longwy, occupé à organiser le camp de Villers-le-Rond, pendant qu'on renforçait le camp de Fontoy avec 4,000 hommes envoyés par le maréchal Kellermann. C'était le régiment d'Esterhazy-hussards et les chasseurs d'Alsace qui s'y trouvaient, avec les chasseurs de Lorraine et les dragons de Conti, sous les ordres du général Crusi. Le 19 août, le camp de Fontoy fut attaqué, il se replia sur Metz. Le 20 août, vingt-deux mille Prussiens débouchèrent par la vallée de Virton, campaient entre Crusnes et Aumetz, et forçaient Longwy à se rendre après un violent bombardement. Kellermann porta quatre

mille hommes près de Mars-la-Tour, qui furent obligés de se replier sur les Geniveaux, devant des forces supérieures, et il alla jusqu'à la Maison-Rouge livrer un combat d'avant-postes aux Prussiens, qui avaient établi deux camps, l'un à Richemont, avec des troupes hessoises, l'autre à la petite Hettange, près de Sierck, avec des émigrés. Le général Favart vint commander à Metz, et Kellermann se replia sur la Marne avec son armée, pour opérer sa jonction avec Dumouriez, dans les défilés de l'Argonne, et écraser les armées alliées dans les plaines de Valmy, ce qui eut lieu le 20 septembre.

UCKANGE (4e Station).

Pendant que Louis-Philippe, le futur roi des Français de 1830, chevauchait sur les bords de la Moselle, du camp de Fontoy au camp de Richemont, un autre futur roi de France, Monsieur, frère de Louis XVI, s'avançait à la tête des émigrés commandés par d'Autichamp, venant de Coblentz par la route de Trèves. Ils campèrent à *Uckange*, dernière station du chemin de fer de Thionville, où vient aboutir la route de Longwy. Louis XVIII les passa en revue avec une attention toute paternelle, dit-il dans ses Mémoires. Puis il ajoute : Je tâchai de parler au cœur des officiers et des soldats, et leur adressai le discours suivant. C'était le 28 août ; jamais je ne l'oublierai :

« Messieurs,

» C'est aujourd'hui que nous entrons en France. Ce jour mémo-
» rable doit influer nécessairement sur les opérations qui nous sont
» confiées, et notre conduite peut fixer le sort de la France. Vous
» n'ignorez pas les calomnies dont nos ennemis ne cessent de nous
» accabler, et le bruit qu'ils répandent que nous ne rentrons dans
» notre patrie que pour exercer des vengeances particulières. C'est
» par nos actions, Messieurs, c'est par la cordialité avec laquelle
» nous recevrons les Français égarés qui viendront se jeter dans nos
» bras, que nous prouverons à l'Europe entière que la noblesse fran-

» çaise, illustrée encore par ses malheurs et sa constance, sait
» vaincre ses ennemis et pardonner les erreurs de ses compatriotes.
» Les pouvoirs qui sont remis entre nos mains nous donneraient
» le droit d'exiger ce que notre intérêt et notre gloire nous inspi-
» rent. Mais nous parlons à des chevaliers français, et leur cœur,
» enflammé de véritable honneur, n'oubliera jamais les devoirs que
» ce noble sentiment leur impose. »

Ce discours fut accueilli avec enthousiasme, et les émigrés, conduits par le comte d'Artois et ses jeunes fils, le duc de Berry et le duc d'Angoulême, s'empressèrent de se rendre à leur poste sous les murs de Thionville, que les Prussiens s'apprêtaient à bombarder. Au premier rang de ces jeunes militaires français dévoués à la cause monarchique, se faisaient remarquer par leur valeur deux hommes destinés à célébrer par leurs écrits, l'un la royauté, l'autre l'empire. L'un devait, par sa brochure de *Buonaparte et les Bourbons,* reconquérir un trône à son maître; l'autre devait consoler le sien de la perte du pouvoir, en écrivant sous sa dictée le *Mémorial de Sainte-Hélène*. Ces deux hommes sont connus dans l'histoire sous les noms de Châteaubriant et Las Cases. Grâce à leurs écrits, on connaît les moindres détails du bombardement que l'armée alliée fit subir à Thionville dans le courant du mois de septembre 1792. La place forte était commandée par F. Wimpfen, ayant sous ses ordres Hoche et Marceau. A cette époque toute cette vallée était couverte de troupes éparpillées sur les hauteurs de droite, depuis *Bertrange*, *Illange* jusqu'à *Sierck,* sous le commandement du prince de Hohenlohe. Un corps français, composé de Saxe-hussards et de Royal-allemand, était campé à *Valmestroff*, sous les ordres de d'Autichamp.

Les Hessois et les Prussiens étaient rangés sur les hauteurs de gauche, depuis *Berg, Cattenom*, *Hettange*, *Guénetrange,* ce fameux coteau vignoble, *Volcrange* [1], jusqu'à

[1] L'histoire féodale du château de Volcrange a été textuellement racontée par M. Em. d'Huart, *R. d'Austrasie,* 1853, pag. 121.

Richemont. Ils ne s'aventurèrent dans les gorges de la Fensch qu'après le choc du 19 août à Fontoy. Ces troupes étaient commandées par le duc de Brunswick et Clairfayt.

La Fensch est cette petite rivière bordée de saules qui serpente dans la plaine. Elle doit son nom à Fontoy, poste romain construit près de sources abondantes, en latin *Fontes*, que les Allemands ont traduit par le mot *Fensch*. Dans le vallon ombragé par les cerisiers de *Fameck*, à la chapelle gothique du douzième siècle, coule une source moins abondante, mais plus limpide, qui doit sous peu alimenter les fontaines de Thionville. Cette source donna l'idée d'y établir, au douzième siècle, le prieuré de *Morlange* dont on voit encore debout la chapelle, qui est un des rares échantillons du style romano-bysantin dans nos contrées.

La Fensch a un courant très-rapide qui permet de faire mouvoir un grand nombre de moulins et de forges au bourg de *Hayange*, à *Schrémange*, à *Suzange*, à *Florange*. Ce dernier endroit était, au neuvième siècle, un lieu de plaisance fort recherché des rois Lothaire et de Zuentibold. La villa fit place, sous les ducs de Luxembourg, à une forteresse qui devint l'apanage d'une branche de la maison de Lorraine.

Charles-Quint la fit détruire, en 1521, pour se venger de la félonie du comte de Lamark, seigneur de Floranges. Ce château a vu naître le brillant maréchal de Fleuranges, qui maniait aussi habilement la plume que l'épée.

Nous longeons ici la voie romaine et nous dépassons *Ébange*, aux gras pâturages. Nous saluons *Daspich*, station romaine, dont le vieux château du seizième siècle, avec ses moucharabys et ses meurtrières, peut nous entretenir du siége de Thionville qu'entreprit si malencontreusement Feuquières en 1639 [1]. Nous touchons à un autre village appelé

---

[1] Pour plus de détails consultez *Feuquières devant Thionville*, par C. Abel. *Metz littéraire*, 1854,

Terville, remarquable par sa petite chapelle ogivale datée de 1472. Ce lieu nous rappelle un autre siége supporté par Thionville, celui de 1643, où Condé vengea les armées françaises de la défaite de Picciolomini. Le souvenir de ce fait d'armes est encore vivant dans cette ferme, qui s'appela Neurbourg jusqu'au jour où le général Gassion lui laissa son nom pour y avoir établi son quartier-général à côté de celui de Condé à Terville, qui en a gardé quelque temps le nom de Quartier-du-Roi.

Nous voici arrivés sur les glacis de Thionville, précisément à l'endroit où les pionniers de Condé tracèrent leurs premières tranchées, pendant qu'un pont de bateaux portait des troupes sur l'autre rive à *Haute-Yutz,* dont on aperçoit les ruines au milieu des vignes. Ce village a été détruit en 1815, trois jours après Waterloo, par les ordres du général Hugo, père de Victor Hugo, qui commandait alors la place de Thionville, vivement bloquée par les Hessois commandés par le baron de Muller, qui établit son quartier-général à Pépinville. Le prince de Hesse-Hombourg s'installa à *Hettange-Grande,* localité digne de toute l'attention des géologues. Pendant ce temps, les Russes, sous les ordres du général Czernetchef, défilaient par *Illange* et *Uckange*, vers Metz et Briey. *Yutz* a été rebâti sur la route de Sarrelouis, hors de la portée du canon de la place. A la même époque tomba sous la hache et la torche du génie militaire, la petite église de *Basse-Yutz,* qui était restée célèbre à cause des divers conciles qui s'y étaient tenus au neuvième siècle, pendant que Charlemagne célébrait les fêtes de Noël dans sa villa de Thion. Les souvenirs de ce grand empereur sont encore très-vivaces à Thionville. On y montre sa cuisine, son chenil, appelé vulgairement la Tour-aux-Puces, le tout encastré dans l'enceinte de l'ancien château des ducs de Luxembourg. Si la Tour-aux-Puces ne peut pas vous parler d'une manière authentique du temps de Charlemagne, ce monument polyédrique vous entretiendra plus sûrement du

siége de 1558, par le duc de Guise [1]. C'est par cet endroit que la brèche fut rendue praticable, ce qui força les Espagnols à capituler. La locomotive s'est arrêtée et elle nous engage à l'imiter.

C. ABEL.



[1] Sur le siége de 1558, nous renvoyons le lecteur à la *Tour-aux-Puces*, par C. Abel, *R. d'Austrasie*, 1853, pages 425 et 538 ; 1854, page 125.

LA LÉGENDE DE SAINT GENEST.

I.

L'aquéduc destiné à amener les eaux de Gorze à Metz, et dont les ruines se dressent encore gigantesques et fières au milieu du village de Jouy, fut construit par une légion romaine. Les soldats avaient trouvé si riante et si gracieuse la vallée où serpente la Moselle, qu'ils avaient résolu de s'y établir. Ils dressèrent leurs tentes le long de la *nouvelle voie* créée par eux pour aller à Gorze: peu à peu des maisons remplaçaient les tentes, des familles de laboureurs se joignaient aux soldats, un beau village enfin, qu'on appela *Noviant* à cause de sa position, s'éleva comme par enchantement sur les débris des anciens chantiers [1].

En même temps, et vis-à-vis, l'autre côté de la Moselle se couvrait de constructions plus importantes encore. Ici ce n'était plus un simple hameau, mais une ville avec son temple dédié à *Jupiter Ammon* (le dieu à la tête *cornue*), *Jouy* et *Corny*, rappelant par leurs dénominations la divinité et ses emblèmes qu'on y adorait.

Ceci se passait vers la fin du IVe siècle.

Parmi les soldats de la légion qui avait fondé Novéant, un surtout se distinguait de ses camarades par la noblesse de ses traits et la finesse de son intelligence. Chose singulière ! Genest (c'était le nom du légionnaire), doué de tous les dons de la nature, en avait aussi tous les défauts. Il était joueur au possible, buveur, menteur, débauché comme le

[1] Aujourd'hui on écrit *Novéant*. Les habitants néanmoins, fidèles à la tradition, prononcent invariablement *Noviant*.

dernier des derniers de la cohorte. Ennemi acharné de la nouvelle religion, qui partout faisait des prosélytes, il se montrait païen dans toute la force du terme : aussi sa réputation était-elle ouvertement mauvaise ; on ne l'appréciait qu'au seul point de vue de son habileté sur le violon.

Un coup d'archet lui suffisait pour réunir les jeunes filles des environs et organiser de joyeuses danses, puis lorsqu'il avait amassé beaucoup de monde, il montait sur un théâtre improvisé et représentait, en les parodiant avec une verve èntraînante, les mystères des nouveaux chrétiens.

Il était impossible de pousser plus loin la dépravation.

Dioclétien, l'ancien esclave Sarmate, venait d'être revêtu de la pourpre impériale. La légion de la Moselle et par suite Genest furent rappelés à Rome, et remplacés par des prétoriens que craignait le nouvel empereur. Ce fut encore bien pis pour les pauvres chrétiens qui s'étaient réfugiés à Novéant ; tout l'intérêt se porta avec les nouveaux venus sur Corny et Jouy. Novéant fut déshérité, on ne lui laissa même pas les champs qui pouvaient nourrir ses habitants. Et pourtant ils les auraient si bien cultivés ! ils auraient tiré un si bon parti de la forêt de Gaumont qui s'élargissait devant eux en amphithéâtre, ayant la Moselle à ses pieds !

Les chrétiens s'étaient réunis dans la chambre basse d'une maison isolée, et la nuit toute entière n'avait pu suffire au récit de leurs malheurs : les premiers rayons du jour éclairaient faiblement leurs figures creusées par la souffrance....... Le son d'un violon les fit tressaillir.

— C'est Genest ! s'écrièrent-ils en se regardant avec anxiété ; il revient pour nous tourmenter, nous sommes perdus !.....

Cependant le violon continuait à se faire entendre, et cette fois il rendait des sons si beaux et si énergiques, que les pressentiments sinistres s'effaçaient comme par enchantement dans l'esprit des prosélytes. Genest fut accueilli sans défiance.

C'était bien le même homme, mais ce n'était plus le même

légionnaire : sa démarche était grave, sa parole calme et digne.

— Vous êtes pauvres, dit-il, je le sais ; vous n'avez pas assez d'espace pour croître et prospérer. Suivez-moi à Corny!.....

— A Corny! s'écria l'assemblée épouvantée, c'est donc pour nous faire égorger au pied de l'autel de Jupiter?

Mais Genest était déjà sorti. Les autres le suivirent, attirés comme par un aimant surnaturel.

Une barque reçut la petite troupe et la transporta bientôt sur le rivage opposé.

Ce jour-là il y avait grande fête à Corny : on avait sacrifié à Jupiter, et les autels ruisselaient encore du sang des victimes ; un brillant soleil rendait les maisons désertes. Genest ne pouvait arriver avec plus d'à-propos.... Il fit résonner son violon ; les filles, les femmes, les enfants, les hommes, accoururent en masse.

— C'est Genest, disait-on de toutes parts, qui nous ramène le plaisir.

Les danses s'organisèrent nombreuses et animées. Genest n'avait jamais si bien joué, les groupes tourbillonnaient devant lui avec délire...... Tout à coup le violon s'arrêta au milieu du plus beau morceau.

— Je veux bien, dit Genest aux danseurs étonnés, vous amuser encore, mais tout travail mérite salaire. Qu'aurai-je pour ma peine?

— De l'argent, répondit un prétorien.

— Je n'en veux pas.

— De l'or, reprit un autre.

— Encore moins.

— Que voulez-vous donc? firent plusieurs voix.

— Je veux le beau champ de blé qui borde comme une ceinture d'or la forêt de Gaumont.

Il y eut un moment d'hésitation. Mais la musique de Genest était si suave! si pénétrante!....

— Soit, le champ est à vous.

Et la danse recommença avec fureur.

Le morceau fini, Genest quitta son instrument.

— Jouez, jouez encore! crièrent les danseurs.

— Vous savez bien, dit Genest, que je ne joue plus sans être payé. Vous voulez que je continue, j'y consens, mais cette fois il me faut la belle forêt de Gaumont.

— La forêt de Gaumont! répéta la foule étonnée.

Des murmures s'élevèrent, quelques soldats firent même briller leurs épées. Genest restait impassible comme une statue. Sa musique était si suave! si pénétrante!....

— Dansons pour la forêt de Gaumont!

Et la danse devint une véritable frénésie.

Elle cessa lorsque les danseurs tombèrent haletants et épuisés. Seul Genest restait infatigable.

Son magique archet devait triompher de la fatigue; les groupes se reformèrent plus ardents et plus enivrés encore. Genest fit entendre un prélude si mélodieux, que toute la foule se sentit transportée.

— Ce qui me reste à jouer est plus beau encore, dit-il d'une voix tonnante, mais je ne puis continuer si vous ne renversez à l'instant cet autel de Jupiter.....

Il se fit un profond silence, la stupéfaction remplaçait l'enthousiasme; rapide comme l'éclair la stupéfaction fit place à la colère. Des cris d'abord confus, puis des vociférations, le bruit d'armes qu'on apprête, une mêlée effroyable... les prétoriens se précipitèrent sur Genest.

Un craquement sinistre arrêta les bras levés: l'autel de Jupiter venait de s'écrouler de lui-même sur sa base détruite.....

Genest, suivi de sa petite troupe, regagna tranquillement Novéant.

Le lendemain il donnait aux chrétiens le champ et la forêt qu'il avait si bien gagnés, et disparaissait pour ne plus revenir.

La forêt de Gaumont appartient encore aujourd'hui à la commune de Novéant : saint Genest est le patron du village.

II.

La vallée de la Moselle de Metz à Novéant, celle du Rupt-de-Mad sont remplies du souvenir des Romains. Les débris de toute nature qu'on y rencontre, les dénominations des localités ne permettent aucun doute à ce sujet ; et sans revenir sur *Jouy (Jovis ara)*, sur *Corny (cornu)*, ne voit-on pas que *Rupt-de-Mad* est presque latin (*ruptus* de *rumpere*, renverser, et *madidus*, humide) et fait allusion à l'impétuosité du petit cours d'eau qu'il désigne ? Chez nous on dirait pour rendre la même idée : le *ruisseau-torrent*.

Arnaville, Bayonville, Onville, etc., rappellent, par leurs terminaisons, ces *villas* romaines, séjour des patriciens.

La légende de saint Genest se lie enfin étroitement à un épisode du règne de Dioclétien.

Genest était comédien. Il représentait un jour devant l'empereur les mystères des chrétiens. D'après son rôle, il était cathécumène et devait recevoir un dérisoire baptême. Il s'était déjà agenouillé avec force contorsions, et se préparait, au milieu des rires des spectateurs, à la cérémonie de l'ondoiement : lorsque tout à coup il se lève, repousse violemment l'autre acteur, se tourne vers l'empereur et lui adresse les plus vifs reproches sur sa cruauté envers les chrétiens. Les assistants crurent d'abord à une scène arrangée pour produire plus d'effet, mais ils furent bien vite désabusés quand Genest lança sur les marches du trône la coupe qui contenait l'eau, en s'écriant :

— Je suis chrétien !

Il fut arrêté et conduit en prison. Le préfet Plautien chercha par tous les moyens, même par la torture, à le faire renoncer à la nouvelle religion. Genest resta inébranlable.

Il racontait à ses bourreaux que sur le théâtre il avait vu

un ange qui tenait d'une main une feuille toute noire d'écriture, et de l'autre une palme verdoyante ; l'ange appliqua la palme contre la feuille et celle-ci devint aussi blanche que la neige ; et il ajoutait :

— La page souillée, c'est ma vie passée, ce sont mes désordres que je veux effacer.

Genest fut mis à mort quelque temps après.

Comment ce fait historique très-peu connu, si ce n'est à Novéant, a-t-il pu produire la légende ? C'est ce qu'il serait probablement impossible d'expliquer aujourd'hui.

La légende d'ailleurs n'aime pas l'explication ; une belle figure nous plaît, un crâne nous épouvante. La naïveté de nos pères bravait à plaisir l'érudition des historiens, il faut se borner à la traduire avec respect.

III.

NOVÉANT.

Nos archives publiques ne contiennent que fort peu de documents historiques sur Novéant. Au moyen-âge, le village avait, comme tous les villages voisins, un château-fort où, moyennant le paiement d'un impôt dit *droit de refuge*, les habitants trouvaient un abri pendant les guerres de pillage[1].

---

[1] A Vantoux il y avait une tour qui servait au même usage; une sentence du bailliage de Metz, en date du 5 décembre 1675, indique le montant de la redevance. Celte sentence est ainsi conçue : « Bernard de Pellart de Givry, chevalier seigneur de Servigny, mareschal des camps et armées du Roi, mestre de camp » d'un régiment de cavallerie pour le service de sa majesté, bailly et maître- » Eschevin de Metz, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Scavoir » faisons que cejourd'hui comparant en jugement, en la chambre civile du palais, » Thomas de la Rivierre, escuyer, sieur de Fleury et consors, demandeurs par » Boullet, contre les habitants et communauté de Vantout adjournés et défaillans. » Nous avons aux demandeurs ce requérans par le dit Boullet donné et octroyé » deffaut allencontre des défaillans non comparans, ni procureur pour eux et » pour le proffit condamné les deffaillans de faire incessament réparer toutes les » détériorations qu'ils ont faites dans la tour de Vantout appartenante aux deman-

Ce château renfermait de mystérieux cachots qui existaient encore il y a quelques années, avec leur funèbre appareil de chaînes et de lits pour la torture. On ne voit plus aujourd'hui que des tours crénelées dont la partie supérieure a été depuis longtemps rasée.

Une petite église, d'un fort beau style du treizième siècle, et sur le portail de laquelle s'étalait fièrement la croix de Lorraine, s'élevait à côté du château. On l'a démolie il y a environ vingt à vingt-cinq ans.

Voici ce qu'on lit sur Novéant, dans le Pouillé du diocèse de Metz, ms. de la Bibliothèque de Metz. *V°* Novian.

« Le patronage de cette église appartient à l'abbaye de
» Gorze dès la moitié du VIII[e] siècle. Ce fut le roi Pépin
» qui le lui donna le jour qu'elle fit faire la dédicace de son
» église à laquelle ce prince était présent. Il ne se contenta
» pas de lui donner ce droit honorifique, mais, à l'exemple
» des seigneurs qui assistaient à cette cérémonie et qui
» firent de grandes largesses à cette abbaye, il lui donna la
» ville de Novian avec toutes ses dépendances. La charte de
» cette donation est du mois de juin 762.

» Adalbéron, évêque de Metz, nous apprend dans une
» charte de l'an 933 qu'il y avait deux églises dans la ville
» de Novian, une en l'honneur de saint Martin [1] et l'autre
» en l'honneur de saint Genest; que l'abbaye de Gorze en
» était en possession, ainsi que de la ville de Novian. Cette
» bulle fut expédiée pour confirmer ce droit et celui qu'elle
» avait sur plusieurs autres églises.

» Adrien IV en donna aussi une pour confirmer ce même
» privilége l'an 1136.

» deurs, et de leur payer le *droit de refuge* de leurs meubles et effets dans la ditte
» tour, que nous avons reiglé à chacun quinze sols tournois et aux despens. Fait
» et donné au dit Metz sous le scel royal du d. balliage le cinquiesme décembre
» mil six cent soixante et quinze. — Signé Mangeot. » (*Collection Emmery.*)

[1] Probablement là où s'élève l'hôtel-de-ville actuel. Cette partie du village est désignée sous le nom de *Petit-Saint-Martin*.

» Bouchard, évêque de Metz, unit à cette abbaye de nou-
» veau l'église paroissiale de Novian, avec tout ce qui en
» dépendait, pour servir à la pitance des frères et pour en
» jouir à perpétuité, à la charge de présenter à l'archidiacre
» et à l'évêque, le vicaire qu'ils mettront à leur place pour
» avoir soin des âmes. Cette réunion fut confirmée par Louis
» Jeandelaincourt, archidiacre. Gérard, évêque de Metz, la
» confirma par une charte datée du 21 novembre 1299,
» enjoignant à l'abbaye et aux religieux de donner de quoi
» vivre honnêtement au vicaire qu'ils mettraient pour des-
» servir en leur place. »

VICTOR JACOB.



NOTICE HISTORIQUE

SUR

Charles-Louis-Auguste FOUCQUET, duc de BELLEISLE, gouverneur de Metz et fondateur de l'Académie royale de cette ville.

XVIII[e] SIÈCLE.

(SUITE.)

« Successivement on fit une percée biaise, et en écharpe,
» à travers les jardins des différentes maisons canoniales et
» une dépendante de l'abbaye de Saint-Pierre, et une autre
» dite l'hôtel des Foés, ayant leurs issues sur la gauche de
» la rue du Haut-Poirier, à commencer à la partie supé-
» rieure de la rue du Vivier, continuant à travers la partie
» supérieure en terrasse au fond des jardins de ladite abbaye
» de Saint-Pierre, en descendant à travers différentes mai-
» sons du côté de la petite Citadelle, qui était un cul-de-sac
» ayant son entrée sur le bout du quai Saint-Pierre, vis-à-
» vis le premier angle des casernes de cavalerie du même
» nom, poursuivant la percée à travers la petite ruelle dite
» de Stancul, et continuant pour aller aussi à travers le
» derrière d'autres maisons, aboutir l'extrémité desdites
» casernes, au carrefour de la rue des Juifs, du pont Saint-
» Georges, et du bas de celle de boucherie Saint-Georges,
» où était très-anciennement la porte de ville, dite porte
» Mozelle, avant que la ville fut agrandie des paroisses de
» Saint-Georges, Saint-Livier et Saint-Marcel. »[1] La rue à laquelle donna naissance cette percée, reçut le nom de *rue des Jardins*.

[1] Annales de Metz, page 230.

Dans les premiers mois de l'année 1755, on opéra des remuements de terre considérables. Pour arriver à établir les rues adjacentes à la place d'Armes, et diminuer la raideur de leur pente, on creusa jusqu'à cinq mètres le sol de l'ancienne place. Les rues du Haut-Poirier et du Four-du-Cloître furent abaissées d'environ huit à dix mètres, et Fournirue de deux mètres; on exhaussa au contraire d'un peu plus d'un mètre le quai Saint-Pierre. Enfin on creusa de deux mètres la rue Neuve, conduisant de la place d'Armes sous l'arcade du palais épiscopal,[1] à la place de Saint-Etienne, au haut des degrés de Chambre, que l'on a aussi commencé à démolir, ainsi que les échoppes qui existaient de part et d'autre, ne laissant subsister pour la voie publique que deux petites parties de l'escalier de chaque côté. On a enlevé les terres du milieu, à peu près à l'alignement de la *rue aux Grues* qui, terminant le jardin de l'Evêché et passant devant la porte du cimetière Saint-Victor et devant la maison du major, aboutissait de la place Saint-Etienne à la rue

[1] L'établissement de cette arcade remontait vraisemblablement à l'année 1607, date de la démolition de la chapelle épiscopale de Saint-Gal, qui avait été bâtie sur le terrain à travers lequel passe aujourd'hui la *rue d'Estrées*, vulgairement appelée la *Rampe de la Cathédrale*. Le portail de cette église se trouvait sur l'alignement de la façade du Marché-Couvert, et fermait exactement le passage pratiqué depuis, au moyen de la création de la *rue Neuve*, se continuant sous l'arcade du palais épiscopal, autrement dite *rue l'Évêque*, moins large que la percée actuelle. Auparavant on ne pouvait communiquer de la place d'Armes à celle de Saint-Étienne qu'en traversant la cathédrale.

Au commencement du XVIIIe siècle, les tonneliers multiers, faisant leur tournée de la mairie de la porte Moselle, avaient encore l'habitude, malgré l'établissement du nouveau passage, de traverser la Cathédrale. Il y avait sur le pavé une pierre désignée et marquée où ils posaient leur muid à l'effet de faire leur prière.

En échange de la concession à elle faite du terrain sur lequel existait la chapelle de Saint-Gal, la ville avait abandonné à l'évêque une rue devenue sans utilité, qui, d'une part, joignait la place d'Armes, et, d'autre part, aboutissait derrière le Palais. On avait construit au centre de cette ancienne rue, les prisons de la Conciergerie: la partie du côté de la place n'avait pas tardé à être réunie à la cour épiscopale; tandis qu'à l'autre extrémité on avait élevé l'hôtel à l'enseigne de la Croix-d'Or, jadis dépendance de l'Évêché.

Pierre-Hardie. On construisit un peu plus tard les voûtes qui s'avancent en fer à cheval jusqu'à la fontaine de Chambre, établie en 1706, et qui se trouvent bornées extérieurement par une balustrade en pierre.

Afin de trancher les difficultés que les propriétaires intéressés opposaient sans cesse à l'exécution de ses projets, M. de Belleisle n'avait trouvé d'autre moyen que celui d'y employer la garnison. Dans la nuit du 9 août 1755, il avait fait opérer des déblais considérables aux flambeaux, à la grande surprise des opposants. Dès lors le changement s'était exécuté avec une incroyable activité. On trouva dans ces remuements de terre, à la place où est aujourd'hui l'hôtel de ville, des bains romains assez remarquables par leur étendue et par leur construction; sous l'église de Saint-Pierre-le Vieux, des fours et quantité de débris de verre de différentes eaux, chargés extérieurement et d'un côté seulement, de peintures de fleurs de différentes couleurs encore assez vives [1]; un grand nombre de tombeaux gisant les uns sur les autres sous le plain-pied de l'église de St-Paul; un pavé en mosaïque entre cette église et celle de St-Pierre-aux-Images; enfin, fort avant dans les terres où aboutissent les rues du Haut-Poirier et du Four-du-Cloître, on découvrit plusieurs cours ou égoûts, formés par de grandes pierres creusées en cheneaux, recouvertes par d'autres pierres posées en maçonnerie; des murs d'habitations, fondés indistinctement les uns sur les autres, ce qui semble indiquer différentes ruines successives et fort anciennes, qui avaient exhaussé considérablement et en pente cette partie de la côte de Sainte-Croix.

---

[1] On mit à jour une beaucoup plus grande quantité encore de débris de pareils verres dans les terres qui, pour la création de la rue des Jardins, furent enlevées sur plus de dix mètres de profondeur, au fond du jardin de la maison portant actuellement le numéro vingt. Cette découverte permet de supposer que Valentin Bouseh, l'un des plus illustres peintres sur verre du XVI[e] siècle, l'auteur des vitraux admirables de notre cathédrale, habita cette maison et qu'il y avait ses ateliers.

Une somme de trois cent douze mille cinq cent cinq livres fut répartie entre les propriétaires qui souffrirent de ces changements.

Le résultat des travaux entrepris et menés à bonne fin par M. de Belleisle, grâce à sa persévérance toute militaire, a été de doter le centre de notre ville d'une place fort belle et régulière. Les édifices sévères dont cette place est décorée, font honneur sans doute au talent de l'architecte Blondel ; mais les bâtiments accolés à la cathédrale déparent ce magnifique monument. Y a-t-il lieu d'espérer que dans leur chute, qui paraît fermement décidée aujourd'hui, ces bâtiments entraîneront le retranchement du lourd portail d'ordre dorique [1] appliqué à la façade principale de notre cathédrale, chef-d'œuvre admirable de l'architecture gothique?

Par ordre de M. de Belleisle, on avait restauré, en 1755, le *Palais du Parlement,* demeure primitive de la juridiction échevinale, dont l'emplacement est occupé de nos jours par un pavillon habité par des particuliers, et faisant face au

---

[1] L'idée de ce portail appartient à Louis XV qui le fit construire en 1764, suivant le goût moderne et sur les dessins de Blondel, comme un témoignage durable de sa gratitude envers la divine Providence, à la suite de la maladie dont il avait failli mourir à Metz. Peuple et prince s'associèrent pour élever l'ouvrage, certes de mauvais goût, mais qui cependant n'est pas dépourvu de tout mérite. Cet événement est consacré par une médaille commémorative frappée en or, en argent et en bronze, dont voici la description :

Buste du roi avec cette légende: LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISS. (R. DUVIVIER F.)

Revers. Dans le champ, entre deux branches: PORTICUM AEDIS S. STEPH. AB ECCLES. METEN. DECR. ET INCHOATAM REX OPIS DIVINAE MEMOR IMPENSA. SUA PERFECIT. Au circuit: OB RESTIT. IN URBEM ET AN. 1744. OPT. PRINC. SALUTEM. A l'exergue: CURANT. MARESC. DUC DETREES PRAEF. PROV. ANNO 1764.

On connaît une gravure grand atlas, devenue très-rare, de ce portail, par Barabé et publiée sous ce titre: *Portique de l'Église Cathédrale de Metz, élevé en MDCCLXIV, à la gloire du Roy et l'honneur de la Religion, sur les dessins de J. F. Blondel, architecte du Roy.*

corps-de-garde de la place. On lisait naguère encore, au-dessus de la voûte qui servait d'entrée à l'ancien palais de la justice[1], l'inscription ci-dessous, gravée sur pierre en caractères gothiques :

A tans qu'on faisoit s'est Palais
Fut li Pains d'un denier si fait O.
La quarte de bleif valloit XVI sols tant
Vendue fut : et li vins si estoit si chiers
La quarte vallut X deniers. Tis chiers
Tans.... ij. ans duroit. L'an MCCCXVII.

En la même année 1755, on consolida la partie du mur qui s'étend depuis le Moyen-Pont jusqu'au pont de la Comédie, ainsi que le passage voûté qui conduit, sous le quai, à l'abreuvoir du *Petit-Saint-Jean.*

Les travaux commencés de ce côté de la ville en 1740, alors que le génie militaire élevait la grande muraille qui soutient la *Rampe de l'Esplanade,* furent repris avec activité en 1755, sous la surveillance de Gautier, architecte du roi de Pologne, directeur en chef des ouvrages qui s'exécutaient à Metz pour le compte du gouvernement. Le quai fut achevé et pavé, dans l'espace de quelques mois, par-dessus un grand caveau voûté et percé de jours sur la Moselle, afin de donner un débouché aux caves des maisons de cette partie de la place de Chambre; mais ce ne fut pas sans une vive opposition de la part des propriétaires. Ce quai doit son nom à l'abbaye des chanoinesses de St-Louis, qui l'avoisinait. L'ancien quai formait un cloaque presque impraticable.

L'intention de M. de Belleisle était de terminer le plus promptement le nouveau débouché, auquel il avait déjà fait travailler en 1754, pour les voitures venant du Moyen-Pont aux quartiers de l'Hôtel du Gouvernement, de St-Martin et des environs, afin de soulager les rues de Sainte-Marie et

[1] Cette voûte a retenu, pour cette raison, le nom de *Voûte du Palais.*

de Pierre-Hardi ou de la Pierre-Hardie[1]. La rue de la Garde, entre la maison du gouverneur et l'hôtel abbatial de Saint-Arnould, étant encore d'un accès difficile aux voitures à cause de sa pente trop roide, malgré le retranchement de plusieurs maisons, le maréchal en obtint l'élargissement au moyen de la démolition du mur de clôture de la première cour de Saint-Arnould, qui fut rétabli intérieurement aux frais du roi. On créa, dans les parties basses de cette rue, les écuries voûtées qui existent encore, et on ménagea à la droite en descendant, près de la terrasse de Saint-Arnould, un petit terrain pour y pratiquer la rampe que l'on voit aujourd'hui et qui sert de passage aux gens de pied voulant communiquer de la rue de la Garde à la rue Sous-Saint-Arnould, autrement sous les Hauts-Prêcheurs. Pour établir le débouché à l'entrée du Moyen-Pont, on profita du terrain intermédiaire entre le gros mur joignant la Moselle, d'une part, et le derrière des maisons ayant alors seulement leurs issues par la rue Sous-Saint-Arnould, et du terrain de l'ancien rempart. On laissa subsister une partie suffisante de ce rempart pour former la *Rampe de l'Esplanade* ; on soutint ensuite les terres par un mur parallèle, et on pratiqua à la droite une rue en pente douce qui, depuis l'entrée du Moyen-Pont, va rejoindre le bout de la rue de la Garde, sous laquelle sont construites les écuries. A la jonction de la nouvelle rue,

---

[1] On rencontre ce nom écrit des deux manières dans les chroniques messines. Les écrivains de nos légendes admettent volontiers *Pierre-Hardi*, de même que *Haut-Pierre* pour la *Haute-Pierre*. Mais les historiens donneront toujours la préférence à *Pierre-Hardie* et à *Haute Pierre*.

Nous savons, en effet, que jadis à Metz certaines grosses pierres placées au milieu des places publiques ou des carrefours, jouaient un grand rôle dans l'administration civile et judiciaire de la Cité. Les magistrats y faisaient *huchier* (proclamer) *les atours à cry public*.

Le nom de la *Pierre-Borderesse* est aussi venu jusqu'à nous. La plus connue de toutes est celle qui disparut en 1755, lors des excavations de la nouvelle place d'Armes. Elle était appuyée au mur du palais, vis-à-vis l'ancien portail de la cathédrale.

on a pratiqué également dans l'angle une rampe pour établir une communication de la rue de la Garde au rempart supérieur et à la voie publique, qui aboutit au fond de cette partie de l'Esplanade, se trouvant entre le Palais-de-Justice actuel et la Moselle, et à laquelle a laissé son nom le marquis de Boufflers, commandant dans les Trois-Evêchés (1687).

Les démolitions, les retranchements de maisons, les déblais, les enlèvements de terres, les ouvrages et les arrangements faits pour la formation de la rue de la Garde actuelle, furent payés par le roi, à l'exception de la bâtisse des écuries dont nous avons parlé, ainsi que du pavé en bain de mortier établi au-dessus de ces écuries dont la dépense a été supportée par la ville.

Les travaux exécutés pour l'adoucissement des pentes des rues aboutissant à la place d'Armes, obligèrent de creuser également des quartiers plus éloignés. Du côté de Chèvremont, il fallut descendre la *rue des Carmes-Déchaux*[1] et en reprendre la pente au point où elle aboutit à la rue des Trinitaires, vis-à-vis l'ancien monastère des filles de la Présentation, autrement dit de Sainte-Élisabeth, situé au sommet de la colline de Sainte-Croix. Le parvis et la rampe d'entrée de l'église des Carmes déchaux durent être démolis. Les excavations firent découvrir sous les murs de clôture du jardin de la maison de la Trinité, et un peu plus bas, de larges murailles souterraines construites à la manière des Romains. Les excavations, d'abord pareillement nécessitées dans une partie des rues de la *Vieille-Tappe* et de Fournirue, s'étendirent à la place Saint-Jacques et aux trois rues dites *Derrière-le-Palais*, des *Clercs* et de *Serignan*, vulgairement du *Petit-Paris*.

Le 5 mars 1755, un événement cruel avait frappé M. de Belleisle et la ville de Metz. M[me] la maréchale de Belleisle

---

[1] Ils étaient ainsi appelés par opposition aux Carmes mitigés. Les Carmes déchaux ou déchaussés étaient ceux qui avaient adopté, au seizième siècle, la réforme de Sainte-Thérèse.

avait succombé à Paris, au mal dont elle avait ressenti les douloureuses atteintes depuis plusieurs années. Par les qualités éminentes de son cœur et de son esprit, par la dignité, la fermeté de son caractère, par sa bienfaisance inépuisable, Mme de Belleisle, née de Béthune, était la digne compagne de l'homme illustre dont elle avait partagé, pendant vingt-cinq ans, la haute destinée. Elle avait terminé sa vie par un bienfait: comprenant que la religion est la seule base solide de la morale, elle chargeait le maréchal de remettre, de sa part, une somme de cinq mille livres à l'école dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne; elle légua aussi trois mille livres aux hospices de Metz.

La duchesse de Belleisle était douée d'une imagination vive : le plus aimable enjouement animait son entretien. C'eût été assez pour la faire rechercher de la société la plus brillante; mais la bienveillance, qui était le trait essentiel de son beau caractère, dut, toute sa vie, l'entourer d'amis et d'obligés. La pensée des autres était comme fixée au fond de son cœur pour diriger ses actions et ses paroles.

Peu de jours après que la nouvelle de la mort de Mme de Belleisle eut été apportée à Metz, les magistrats de la cité députèrent à Paris un de MM. les conseillers-échevins, avec le procureur-syndic, pour adresser, au nom de la ville, le compliment de condoléance au maréchal, et lui exprimer combien la douleur ressentie par les habitants du chef-lieu de son gouvernement était partagée par toute la population de la province. Nous extrayons les passages suivants de la lettre de condoléance :

« ..... Madame la maréchale a passé sur la terre pour y
» faire du bien : son temps, sa fortune, sa vie entière y ont
» été consacrés..... Nous osons ajouter que nos regrets les
» plus amers sont moins causés par les bontés de Madame
» la maréchale pour une ville dont elle se regardait comme
» la mère, que par toutes les vertus qu'elle rassemblait.
» C'est la circonstance, Monseigneur, de vous prier d'être

» persuadé que nous partageons votre peine inconsolable,
» vous, Monseigneur, qui nous avez constamment associés
» à vos joies. »

Des services furent célébrés dans toutes les églises du diocèse, à l'intention de Mme de Belleisle. A Metz, par ordre de MM. de l'hôtel-de-ville, la mutte tinta le glas funèbre pendant deux journées, le matin et le soir. Ces manifestations publiques et spontanées témoignèrent combien Mme de Belleisle avait été aimée et était profondément regrettée; elles durent être des consolations pour le cœur du maréchal. Car les habitants de Metz, qu'il considérait comme ses concitoyens, donnèrent à sa douleur, en la partageant, le seul adoucissement qu'elle pût accepter.

Le 5 mars 1756, anniversaire de la mort de Mme de Belleisle, la ville de Metz fit célébrer à ses frais, en l'église cathédrale, un nouveau service solennel. Le P. Bergeron y prononça avec talent l'éloge de la noble et vertueuse dame, au milieu d'un concours immense de peuple.

Le maréchal, loin de se laisser aller au découragement après une perte aussi sensible, prit à cœur de répandre de nouveaux bienfaits sur la cité à laquelle sa généreuse épouse avait constamment porté la plus vive affection. M. de Belleisle s'appliqua, par tous les moyens possibles, à embellir les promenades et les édifices publics; il rétablit des greniers d'abondance pour subvenir à toute éventualité de disette; il fit curer la Seille, et il constitua un conseil d'hygiène chargé d'émettre ses opinions sur toutes les questions de salubrité publique. La plus grande consolation du maréchal était certainement de voir son fils unique mériter de plus en plus, par ses rares qualités, l'estime et l'attachement de la cité qui l'avait pour ainsi dire adopté, et surtout digne de recueillir les louanges de son roi.

Pendant les loisirs de la paix, le comte de Gisors avait parcouru les principales cours du Nord : il avait visité successivement Londres, Berlin, Varsovie et Stockholm. Partout

il avait été reçu de la manière la plus gracieuse par les têtes couronnées. Mais l'accueil plein de distinction du grand Frédéric, qui passait pour le premier tacticien de l'Europe, avait produit surtout une bien douce impression sur le jeune officier supérieur.

Il est facile de concevoir le but que le comte de Gisors se proposait de retirer de ses voyages, par la lettre écrite en entier de sa main, aux magistrats de Metz, en réponse à celle qu'ils lui avaient adressée pendant son séjour à la cour de Danemarck :

« Copenhague, 11 février 1755.

» Messieurs,

» Il est bien agreable pour moy de recevoir au fond du
» Nord, des marques de votre souvenir et des nouvelles
» assurances des sentimens que vous voulez bien me con-
» server. Je puis dire aussi avec verité que mon attachement
» pour la ville de Mets m'a non seulement accompagné,
» mais même conduit dans tous les païs ou j'ai été depuis
» un an. Le principal objet de mes voyages etant de pou-
» voir, en repondant aux graces dont le Roy m'a comblé,
» me mettre en état de seconder le zèle et le soin de mon
» père pour une ville que je chérys avec lui à tant de titres.
» Je vous prie d'être persuadés aussi des sentimens avec les-
» quels je suis particulièrement, Messieurs, votre tres
» humble serviteur.

» Signé : Foucquet de Gisors. »

Le comte était excellent fils. Le fait suivant peindra mieux que le plus brillant éloge ses sentiments de piété filiale. Comme il se trouvait encore à Copenhague, la nouvelle de la situation désespérée de sa mère lui parvint. Il lui faut risquer mille fois la vie s'il veut regagner le continent, car le détroit du Belt est hérissé de montagnes de glaces. Qu'importe au jeune homme, pourvu qu'il puisse être le plus

promptement auprès de sa mère bien-aimée! Il n'hésite pas un seul moment à se mettre en route, malgré les prières les plus pressantes. Dans son angoisse pour les jours de celle qui lui est si chère, il conserve encore la bonté jusqu'à faire éloigner ses compagnons. Il monte avec deux matelots expérimentés sur un frêle esquif, disant à ceux de sa suite justement alarmés: « Mes amis, il est inutile de vous exposer, vous reviendrez en France quand vous le pourrez; pour moi, l'état de ma mère et la douleur de mon père me rappellent. »

Gisors échappa à tous les périls; malgré la rapidité de sa course, il arriva trop tard pour fermer les yeux à sa tendre mère. Il ne put que mêler ses larmes à celles de son malheureux père. Les dernières paroles de Mme de Belleisle avaient été pour son fils. Durant les cruelles journées, quand tout espoir humain était perdu, quand toute la science de ce monde s'avouait impuissante à combattre la mort ou même à calmer les douleurs, la malade résignée avait constamment répété à son auguste époux ces mots : « Dieu protége notre enfant!. »

F.-M. CHABERT.

(*La suite prochainement.*)



L'Administrateur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

LA ROSE ET LE POIS-FLEUR.

L'aube à peine éclairait les cieux,
Que déjà d'un air gracieux,
Une rose charmante,
Gaie, étourdie, aimante,
Au loin portait ses yeux
Sur un lis orgueilleux.
Elle avait, au sein du parterre
Où brillait sa beauté,
Pour le séduire, amour, fraîcheur, folle gaîté
E ce souffle odorant dont s'énivre la terre.
Inaccessible à tant d'appâts
Le lis ne la regarda pas.

Une fille bien élevée,
Qui reçut de sages leçons,
Toujours timide et réservée,
Ne fait point d'avance aux garçons.
Mais celle-ci peu retenue
Fixa plus loin encor des liserons grimpants,
Beaux, bien faits, tous pimpants;
Sur eux, quelle déconvenue!
Sa beauté ne fit naître aucune impression;
Elle en pleurait confuse et doutait de ses charmes,
Quand, par compassion,
Un pois-fleur, son voisin, lui dit : Séchez vos larmes,
Regardez près de vous
Et prenez-moi pour votre époux.
Sans vouloir trop paraître,
Je vaux bien autant, mieux peut-être
Qu'un liseron.
En amour je suis plus fidèle,
En affaire plus rond,
Décidez-vous, ma belle.
Humble fortune a ses appas;
A l'argent, croyez-moi, ne vous attachez pas.
Mais au bonheur visez sans cesse,
Contentement passe richesse.

A ces mots la rose a souri,
Et le pois-fleur fut son mari.

En toute affaire
Sérieuse ou légère,
L'objet qu'au loin on cherche en vain
Souvent se trouve sous la main.

ED. CARBAULT.

Metz, Imprimerie de ROUSSEAU-PALLEZ, rue des Clercs, 14.

UNE

CONSPIRATION EN 1491.



L'automne de l'an de grâce 1491 touchait à son déclin. La soirée était brumeuse et froide. Pas une étoile ne brillait au ciel, et la noble ville de Metz frissonnait sous les humides caresses d'un vent d'ouest qui soufflait par violentes raffales et poussait rapidement devant lui de gros nuages noirs tout chargés de déluges. Les rues étaient presque désertes, et l'on n'entendait guère résonner sur le sol que le pas sourd des patrouilles de bourgeois et de soldoyeurs dont l'hostilité mal apaisée du duc de Lorraine entretenait la vigilance. Les sentinelles raidies dans leurs tourelles se renvoyaient le cri de bonne garde, et ces bruits rares et confus se perdaient dans les sifflements du vent et dans le sonore murmure de la Moselle dont les eaux grossies et boueuses s'élevaient presque au niveau des quais et menaçaient la ville d'une inondation prochaine.

Dans une salle haute du logis occupé par le châtelain du pont Thieffroy, petite forteresse à tourelles, garnie de créneaux et de mâchicoulis, qui se dressait à l'extrémité du pont, deux hommes étaient assis devant un foyer ardent et, à la lueur d'une torche de cire posée sur la table, se livraient à une conversation animée. On pouvait juger, à la précaution avec laquelle ils modéraient le timbre de leurs voix, que le sujet dont ils s'occupaient était grave et devait rester secret. L'un de ces deux hommes, portant le costume à demi militaire qui caractérisait les fonctions de gardien de

21

la porte, était petit et trapu. Sa physionomie, dépourvue de ces lignes nobles ou expressives qui dénotent un caractère élevé, portait l'empreinte de l'irrésolution et du trouble. Il se nommait Charles Cauvelet, était breton d'origine, et après avoir vaillamment fait la guerre de Lorraine au service du duc de Bourgogne, il était venu s'établir à Metz et s'était engagé au service de la cité. Son compagnon, vêtu d'un habit de couleur sombre dont la simplicité n'excluait pas la distinction, avait dans ses manières une aisance et une dignité qui indiquaient une position élevée. Il était d'une taille moyenne, gras et replet; mais cet embonpoint un peu excessif avait respecté ses traits accentués et fins sur lesquels se reflétait une intelligence supérieure, un esprit subtil et fécond en ressources. Seulement quelque chose d'amer plissait ses lèvres et assombrissait l'expression de son visage. On sentait qu'un secret funeste préoccupait cet esprit, et que cette conscience fléchissait sous le poids d'une pensée fatale. C'était messire Jehan de Landremont, le descendant d'une ancienne famille appartenant au paraige du Commun, souvent honorée des magistratures de la république, et qui était alors lui-même investi de la dignité de Treize, c'est-à-dire de membre du conseil suprême qui présidait à l'administration et à la justice de la cité.

Au moment où commence ce récit, Jehan de Landremont, parlait avec vivacité au châtelain qui l'écoutait dans l'attitude d'une morne et profonde préoccupation.

— Çà, compère Charles, lui disait-il, c'est assez d'irrésolutions, il faut prendre votre parti d'un côté ou de l'autre. Vous plaît-il d'abandonner la châtellenie de Luppy et les grands avantages que le duc de Lorraine vous prépare? Vous en êtes le maître; mais, pour Dieu, décidez-vous et ne vous tenez point en suspens comme vous le faites en promettant toujours de bien faire et en cédant sans cesse à de pitoyables troubles d'esprit qui ne sont point dignes d'un homme tel que vous. Voyons, ne sauriez-vous avoir autant

de résolution que moi? Avez-vous donc plus à perdre ou moins à gagner? N'avez-vous pas reçu déjà des arrhes assez belles pour votre engagement, et vous croyez-vous le droit de faire défaut au prince dont nous nous sommes tous deux fait les pensionnaires?...

— Mais, messire Jehan, répondit Charles d'une voix dolente, vous savez bien que la châtellenie de Luppy n'a pas été inscrite en mon nom, et que la lenteur que met monseigneur de Lorraine à satisfaire à ma réclamation ne me paraît pas de bon augure pour sa reconnaissance future.

— N'ayez crainte là-dessus, compère Charles, je connais les intentions de Monseigneur, et elles sont si généreuses pour vous, que je puis vous dire, sur mon salut, qu'il aimerait mieux perdre la moitié de son duché que de vous causer le plus petit déplaisir. Du reste, un peu de patience, messire Jennon doit nous arriver ce soir, et vous verrez si mes promesses sont des leurres et si vos doutes ne sont pas offensants pour Monseigneur et pour moi qui suis son garant près de vous.

— Mais ce que je crains le plus, reprit le châtelain, c'est que quelque chose de nos projets ne transpire et qu'il ne nous en advienne malheur. Il me semble que je suis quelquefois l'objet d'une surveillance qui ne m'annonce rien de bon. Mon maître de la porte surtout, Jehan Chaverson, m'inspire une crainte que je ne puis dominer.

— Mais, au nom du ciel, répondit Landremont, comment voulez-vous que notre projet soit parvenu aux oreilles de personne? Nous sommes tous trois trop intéressés à le tenir secret pour en avoir fait la confidence à âme qui vive.

En entendant ces mots, le châtelain rougit et prononça quelques paroles peu intelligibles. Cet embarras frappa Landremont, qui lui demanda avec vivacité s'il avait été assez imprudent pour faire part d'un secret dont leur vie dépendait, et Cauvelet lui répondit d'un air confus qu'il ne l'avait dit qu'à sa femme.

— Que la peste vous étouffe ! s'écria-t-il en colère ; mettre une femme dans la confidence d'un projet qui contient l'avenir d'une province et la vie de tant de gens, vous mériteriez que votre langue vous fût coupée par le bourreau, et certainement vous voulez vous perdre et nous perdre avec vous.

— Rassurez-vous, messire, balbutiait Cauvelet, la châtelaine est une femme sage et prudente et nous n'avons rien à redouter de sa part.

Mais Landremont n'écoutait pas ses protestations, et il continuait à accabler le pauvre châtelain des reproches les plus violents, lorsque la porte retentit sous plusieurs coups frappés à intervalles inégaux. Les deux interlocuteurs se levèrent.

— C'est messire Jennon ! s'écria Landremont; courez vite, compère Charles, lui ouvrir la porte et amenez-le céans.

Quelques instants après, Cauvelet introduisait dans la salle un personnage dont le premier soin fut de se débarrasser de son manteau ruisselant de pluie, et de s'approcher du feu, pendant que les deux Messins lui souhaitaient la bienvenue avec empressement.

Messire Jennon de Molise était un Lombard qui était venu s'établir en Lorraine, et que le duc René II avait reçu parmi ses gentilshommes. Il possédait un château en Woëvre, dans le voisinage de Verdun, et avait épousé, à Metz, dame Clémence d'Aviller, veuve du sire Jean Boullay, chevalier, du parage de Jurue. Ce mariage lui avait donné dans la ville une habitation, des intérêts et presque des droits de citoyen. Ces droits avaient cependant été interrompus par la guerre, et il avait dû, pendant sa durée, s'abstenir de visiter son hôtel de la rue des Bons-Enfants ; mais il s'était hâté d'y reprendre sa demeure aussitôt que des préliminaires de paix avaient été posés et qu'une suspension d'armes s'était faite entre les puissances belligérantes. C'est lui qui avait servi

d'intermédiaire au duc de Lorraine pour attirer à sa cause le magistrat et le châtelain, et il venait de Bar où René II s'était concerté avec lui sur ce qu'il attendait du dévouement de ses nouveaux sujets.

— Je vous apporte de bonnes nouvelles, messieurs, dit-il en s'asseyant et en tirant de sa poitrine deux parchemins scellés aux armes de Lorraine, et vous allez voir si monseigneur est un doux maître et s'il fait bon le servir. Charles Cauvelet, voici le titre de propriété du domaine de Luppy-le-Châtel, aux gages de cent cinquante francs par an, et voici en outre vingt-cinq francs dont monseigneur vous gratifie. Vous, messire de Landremont, vous avez une pension de deux cents francs, dont voici le titre, et cela n'est que le prélude des largesses que monseigneur vous prépare. Ayez donc tous les deux bon courage pour le servir et je vous promets de sa part abondance de biens et d'honneurs.

Les yeux brillants de joie, les deux Messins s'approchèrent de Jennon et reçurent les parchemins qu'il leur offrait. Ils renouvelèrent sur les saints évangiles le serment d'être bons et loyaux serviteurs, puis la conversation ranimée et raffermie s'engagea de nouveau sur les moyens de faire réussir la conspiration.

— Messire Jennon, s'écria Landremont d'un ton décidé, vous pouvez dire à Monseigneur qu'il ait bonne confiance, et qu'avec l'aide de Dieu nous saurons lui conquérir cette cité de Metz. Le châtelain et moi nous pouvons y aider mieux que personne, et je sais que nous en serons bien récompensés. Oui, compère Charles, nous pouvons le faire licitement et sans péché puisque nous sommes aux gages de Monseigneur, et vous deviendrez par là le plus grand seigneur de votre lignage. Laissez-moi mûrir mon projet et tenez-vous prêt à l'exécuter courageusement. Mercredi prochain, trouvez-vous à l'étuve des Carmes, vers l'heure de vêpres; là nous parlerons sans témoins de ce que nous avons à faire.

Quelques instants après, Jennon et Landremont regagnaient leurs hôtels, et le châtelain resté seul retombait dans ses préoccupations et sa perplexité. Mais ses yeux s'arrêtèrent sur le parchemin qui lui assurait une si belle seigneurie, il le lut et le relut avec une satisfaction qui finit par dissiper le nuage dont son front était obscurci, et il s'endormit en rêvant aux tourelles aiguës qui ornaient la châtellenie de Luppy et au revenu de cent cinquante francs qui y était attaché.

Le mercredi suivant, Landremont et le châtelain étaient réunis dans une maison de bains située sur la Moselle, derrière les Carmes, et là ils arrêtèrent le plan au moyen duquel la trahison devait s'accomplir.

— Ainsi, Charles, disait Landremont, vous m'avez bien compris? Quand je serai de garde avec vous à la porte du pont Thieffroy, ainsi que c'est mon devoir de Treize, j'aurai chez moi dix ou douze Lorrains bien armés sous leurs robes, qui viendront la nuit, surprendront aisément les gardiens et les tiendront en sûreté; puis nous lèverons la herse, et monseigneur, qui sera dans les environs avec de bonnes troupes, arrivera à l'heure dite et aura facilement ville gagnée.

— Oui, répondait Charles d'un air piteux, mais je crains qu'une fois le coup réussi on ne me fasse occire.

— Y pensez-vous! s'écria Landremont, et quelle peur ridicule avez-vous là! Mais, je vous le répète, monseigneur aimerait mieux perdre son duché que de souffrir qu'il vous soit fait du déplaisir, et je sais au contraire qu'il vous accordera tout ce que vous demanderez : grosse somme d'argent, maison à Metz ou seigneurie en Lorraine, à votre choix.

— Pour dire vrai, répondit Charles, j'aimerais mieux autre chose que maison à Metz, car je crois que tout sera dérobé, pillé et ravagé par les hommes d'armes, d'une cruelle et terrible manière.

— Je vous assure bien que non, protesta Landremont, et monseigneur y mettra si bon ordre que les propriétés de

la ville seront respectées et bien gardées pour la population Lorraine qui doit s'y établir. Pour moi, j'ai fait choix d'un hôtel, mais non pas d'un des hôtels de seigneur, qui sont trop grands pour moi et médiocrement commodes, mais de celui d'un de ces riches vilains tels que Jacquemin de Moyeuvre ou Martin Clause, si abondamment pourvus de vaisselle d'argent, d'or et de biens de toutes sortes. Du reste, compère Charles, vous avez encore un peu de temps pour y bien réfléchir.

Et là-dessus ils sortirent de l'étuve pour se rendre chez messire Jennon et convenir de tout avec lui.

L'émissaire de René II reçut avec la plus grande joie la nouvelle qui lui était apportée, et il se hâta de fixer au jour le plus prochain la réalisation de ce projet. Ce fut pour la fête de sainte Catherine, jour auquel Landremont était commis à la sûreté de la porte, qu'il fut convenu que le duc de Lorraine enverrait ses troupes pour s'emparer de la riche proie qui était offerte à son ambition.

Sire Jennon ne dissimula pas que l'intention du duc était de vouer la population messine à la destruction et à l'exil, et que ses gens d'armes traiteraient la cité comme ville prise d'assaut. Cauvelet frémit en entendant cet aveu, mais Landremont ne sourcilla pas; il renouvela à Jennon l'assurance de son dévouement et sortit avec le châtelain.

— Vraiment, messire, lui dit ce dernier lorsqu'ils furent hors de l'hôtel de la rue des Bons-Enfants, je ne comprends pas votre calme. Vous pouvez supporter la pensée de la ruine et du massacre de toute une ville qui est la vôtre, tandis que j'en suis tout ému, moi qui lui suis étranger et qui ai été homme de guerre. Mais quel cœur vous êtes vous donc fait?

Les traits de Landremont s'assombrirent en entendant ces aroles, mais aucune expression de pitié ne parut sur son visage.

— Je me suis fait sujet du duc de Lorraine, répondit-il

sèchement, et je ne dois être occupé que des intérêts de mon souverain. D'ailleurs, ajouta-t-il après une pause, je puis vous faire un aveu, compère Charles, c'est que je hais cette ville de Metz avec son gouvernement aristocratique et son insolente noblesse. Ces Paraiges hautains qui traitent celui du Commun avec un dédain mal déguisé; ces seigneurs opulents, à la fois hommes de guerre et hommes d'argent, aussi fiers de leurs richesses que de l'antiquité de leur race, dont le luxe écrasant semble une insulte à notre médiocrité; ces Baudoche, ces Louve, avec leurs hôtels pleins de fêtes et de bruit où s'étale tant de magnificence, avec ces cérémonies splendides où leur vanité se donne en spectacle au peuple, ont amassé dans mon cœur des désirs haineux et jaloux qui vont enfin s'assouvir, et je pense avec bonheur à l'abaissement et à l'exil qui attendent ces insolents patriciens dont l'orgueil semble défier la ruine de pouvoir jamais les atteindre.

Charles ne répondit pas à cet aveu dont la froide méchanceté lui serra le cœur, et quelques instants plus tard les deux conjurés se séparaient en se donnant rendez-vous pour le soir, car le temps pressait et quatre jours seulement les séparaient de la fête de sainte Catherine.

Réunis de nouveau chez messire Jennon, à l'heure convenue, ils fixèrent tous les détails de l'exécution et convinrent minutieusement de leurs faits et gestes pour la terrible nuit qu'ils préparaient à la bonne ville de Metz. Landremont reçut la promesse de dix mille florins, et encore messire Jennon lui répéta-t-il ainsi qu'à son complice qu'ils demanderaient au duc ce qu'ils voudraient et qu'ils ne pourraient jamais dépasser ce que sa reconnaissance et sa générosité leur préparaient en échange d'un si grand service.

Puis, frappé d'une idée subite, il demanda au châtelain s'il ne fallait pas songer à se prémunir contre les cris que pousserait sans doute sa femme au milieu de cette scène de désordre, et s'il n'y avait pas quelques chances que pour

obtenir son silence on ne lui fît subir quelque traitement violent.

— J'y ai bien pensé, répondit Cauvelet, et si cela arrivait il faudrait bien que je m'en consolasse, mais à la condition toutefois que vous m'en trouveriez quelque autre en Lorraine; car étant marié depuis longtemps et m'étant fait une habitude de l'état de mariage, il me serait dur de demeurer seul dans ma maison.

— Qu'à cela ne tienne, répartit Jennon. N'avez-vous pas vu dans ma maison damoiselle Volance, la cousine de ma femme, qui demeure avec nous? Si elle est à votre gré, je m'engage à vous la faire avoir.

— Elle est fort à mon gré, dit vivement Cauvelet, et décidément il n'y aura pas grand dommage s'il advient quelque malheur à la pauvre châtelaine.

Messire Jennon se mit aussitôt à l'œuvre pour écrire au duc René ces bonnes nouvelles, presser l'arrivée de douze compagnons qui devaient venir, déguisés, prendre logement chez Landremont, et faire réunir, à proximité de Metz, les troupes auxquelles la trahison allait en ouvrir les portes.

Mais Dieu ne permit pas que ces projets détestables réussissent au gré de leurs auteurs. La saison humide et froide se déchaîna avec une continuité rare, même dans nos contrées. La Moselle débordée couvrit de ses eaux le ban de Saint-Martin et toute la plaine jusqu'aux côteaux, et les communications furent interrompues entre la ville et les campagnes avoisinantes. Les conjurés virent avec douleur s'écouler dans l'inaction le jour qui devait voir se consommer de si grands événements, et il fallut bien remettre à un autre temps la réalisation de leurs espérances. C'était au jour de la Saint-Pol, le vingt-cinquième de janvier, que le tour de Jehan de Landremont revenait pour veiller, en qualité de Treize, à la garde de la porte du pont Thieffroy; ce fut donc jusqu'à ce jour-là qu'il fallut inviter le duc à prendre patience.

Mais lorsque le lendemain du jour de sainte Catherine le châtelain regarda à ses côtés, paisiblement endormie, la compagne de sa jeunesse, bonne et fidèle créature qu'il avait épousée à Rennes avant de venir prendre part aux guerres de Bourgogne et qui ne l'avait jamais quitté, un attendrissement involontaire serra son cœur et amena des larmes à ses yeux. Il remercia Dieu de n'avoir pas permis que sa mauvaise pensée ait été exécutée sur cette pauvre femme, et ses premières perplexités reprirent sur son cœur tout leur empire. Mais il ne se dissimulait pas la difficulté qu'il y aurait pour lui à sortir d'une si damnable et si périlleuse entreprise. Il avait juré fidélité à Monseigneur le duc et reçu à l'avance la récompense de ses services; manquer de foi à un si puissant seigneur c'était s'exposer à un bien grand danger, et de plus c'était violer un serment fait librement sur les saints Évangiles. Quel accueil d'ailleurs trouverait son repentir près des seigneurs qui gouvernaient la ville de Metz? Ne trouveraient-ils pas juste de le faire périr pour expier une trahison qui n'avait manqué que par suite de circonstances indépendantes de sa volonté? Et puis il savait si bien l'empire que Landremont exerçait sur lui, qu'il se demandait s'il lui serait jamais possible de s'y soustraire et de lui retirer sa foi. Ces pensées, incessamment agitées dans son esprit, devinrent un tourment insupportable, et chaque jour qui passa y ajoutait une nouvelle amertume.

Cependant sa résolution n'était pas assez énergique pour se produire en actes décisifs, et les premiers jours de décembre s'écoulèrent sans que rien fût changé à la situation. Lorsque Jean de Landremont rencontrait le châtelain, il avait un talent merveilleux pour remonter son courage et fixer sa volonté chancelante; messire Jennon redoublait aussi vis à vis de lui de caresses et d'amitiés, et ne cessait de faire briller à ses yeux les perspectives les plus attrayantes. Il l'engagea même à aller voir le duc pour recevoir de sa bouche une

assurance plus complète de tout ce qui lui était promis. En conséquence, Cauvelet demanda à Messieurs les Treize un congé pour aller faire un pèlerinage à Saint-Fermi, et Jehan de Landremont appuya cette demande qui fut agréée par le conseil. Le duc ne se rencontra pas au lieu qui lui avait été indiqué, et il revint tout désappointé et plus ébranlé que jamais. Mais sire Jennon avait toujours à sa disposition un procédé infaillible pour rendre du cœur à l'indécis châtelain; il l'employa avec succès, et soixante-quinze francs, en belle monnaie Lorraine, firent taire pour un moment les scrupules et les tourments de sa conscience; si bien que Landremont, profitant de ces bonnes dispositions, alla jusqu'à lui faire renoncer à foi et baptême, et prendre le diable pour maître et seigneur plutôt que d'être au duc un infidèle et déloyal serviteur. Sire Jennon, en échange, renouvela sur les saints Évangiles le serment de leur faire obtenir tout ce qu'il leur avait promis.

Mais à peine l'excitation produite par toute cette scène fut-elle un peu calmée, que le châtelain, de nouveau inquiet et troublé, trouva dans le serment qu'il avait prêté un nouveau sujet d'amère désolation. Sa foi solide et naïve le lui représentait comme un véritable pacte dans lequel était engagé le salut de son âme, et désormais, retenu par ce redoutable lien, il se voyait sans espérance de sortir du mauvais chemin où il avait eu le malheur de s'engager.

Cette conviction concentrant ses pensées sur toutes les chances périlleuses de l'entreprise, il ne vit plus autour de lui que des espions et des délateurs, ne rêva plus que roue et potence, et tomba dans une mélancolie si noire, que la châtelaine, prise d'une mortelle inquiétude, ne cessa plus de lui demander la cause de son chagrin et de solliciter de lui, nuit et jour, une confidence plus complète. Il lui avait bien en effet confié qu'il était passé aux gages du duc de Lorraine, mais elle ignorait quel dangereux service il s'était engagé à lui rendre. Cauvelet résista longtemps, mais enfin

les instances de sa femme devinrent si pressantes et si irrésistibles, elle se montra si tendrement dévouée à ce mari qui avait eu tant de torts envers elle, que son cœur s'amollit et qu'il lui fit l'aveu de tout ce qui chargeait sa conscience d'un poids si écrasant. Après ce récit, qui avait été de part et d'autre interrompu plus d'une fois par des sanglots et des exclamations de douleur, la bonne Bretonne se jeta dans les bras de son mari et le tint étroitement embrassé.

— Ah! je bénis Dieu, s'écria-t-elle, d'avoir été instruite à temps de cet affreux projet qui aurait voué à tant de maux la ville qui nous a été si hospitalière, et qui aurait fait de toi le plus scélérat des Judas! Comment as-tu pu garder si longtemps sur ta conscience un péché mortel qui t'aurait envoyé en enfer, et peux-tu hésiter un instant à l'en décharger en demandant pardon à Dieu et aux hommes d'avoir reçu dans ton cœur une si détestable pensée? Viens, mon ami, viens trouver le saint homme pour lequel tu n'avais jusqu'ici pas eu de secret; viens lui demander ce que tu as à faire et à quel prix tu pourras obtenir le pardon de Dieu.

Cauvelet ne résista pas à ces accents pleins d'émotion qui s'adressaient à une foi profondément gravée dans son cœur. Cette femme, toujours simple et douce, qui parlait au nom de la religion et de l'honneur, lui parut tellement grandie qu'il ne chercha pas à se défendre contre cette autorité si soudainement manifestée.

— Eh bien! oui, répondit-il en lui serrant les mains, je ferai ce que tu me dis de faire; j'ai un grand tort à me reprocher envers toi, je t'en demande pardon, et je vais prier Dieu de me le pardonner aussi.

Quelques instants après, le châtelain et sa femme frappaient à la porte du couvent des Carmes, situé rue de l'Ayest, près du Rhinport, et pendant que Cauvelet allait ouvrir son cœur à un religieux plein de droiture et de sainteté, la pieuse Bretonne, agenouillée dans cette magnifique église dont notre génération a vu disparaître les débris, priait

dans toute la ferveur de son cœur le Dieu des miséricordes de bénir et de féconder le repentir de son mari.

Après une longue attente pendant laquelle sa pensée ne cessa pas de s'élever vers le ciel, elle vit reparaître le châtelain qui vint s'agenouiller près d'elle avec un air de gravité recueillie, et qui, après une fervente prière, se leva en lui disant :

— Dieu me pardonne, mais son pardon m'a imposé un devoir rigoureux, et je vais le remplir. Je m'abandonne à sa sainte garde.

Puis il se signa dévotement et sortit de l'église.

F. de Bouteiller.

(*La fin à la prochaine livraison.*)



LA PREMIÈRE

ORAISON FUNÈBRE DE BOSSUET.

SOUVENIRS DE L'ABBAYE DE CLAIRVAUX DE METZ.

> Sans cesse occupé du tombeau et comme penché sur les gouffres d'une autre vie, Bossuet aime à laisser tomber de sa bouche ces grands mots de *temps* et de *mort* qui retentissent dans les abîmes silencieux de l'éternité.
>
> CHATEAUBRIAND.

Comme les hommes qu'elles abritent, les maisons ont leurs destinées. Là où s'alignent dans les rues de Metz des demeures coquettes et confortables, fières de leurs vastes magasins et de leurs pimpans étalages, se voyaient, à un siècle de distance, de modestes hôtelleries, des palais grandioses et fastueux, de sombres monastères retentissant de lugubres psalmodies, des églises bercées par les vibrantes mélodies des orgues et du plain-chant.

Heureux quand ces cloîtres silencieux, ces basiliques embaumées d'encens, ces cryptes aux riches mausolées, ces ossuaires aux belles sculptures ne sont pas devenus la proie du mercantilisme. Qu'en fait-on alors? Des hangars, des greniers à fourrage, des écuries! Tel est le malheureux sort qui est advenu à l'antique abbaye des Clairvaux à Metz. Elle a subi l'outrage brutal du temps, auquel sont venues se joindre les injures des hommes. Cette chaste fille de Cîteaux a été vendue à l'encan. Le maçon lui a projeté à la face la bave de son badigeon, mais pas assez cependant pour en dissimuler les traits. On peut encore aujourd'hui discerner

quelle a été sa splendeur en interrogeant ses majestueux débris. Mais il faut se hâter d'en prendre un croquis. Dans une heure la hache et la truelle auront fait leur office. Puisqu'il en est temps encore, évoquons les souvenirs historiques de cette abbaye, nous verrons apparaître dans la majesté de leur gloire les figures des deux plus grands orateurs chrétiens qu'ait produits la France : saint Bernard et Bossuet.

Le 21 mars 1098, des enfants de Saint-Benoit sortirent un jour de l'abbaye de Molesme en Champagne, prétendant que la règle du saint fondateur y était mise en oubli. Avec l'autorisation du vicomte de Beaune, ils vinrent aux environs de Dijon s'établir dans une solitude arrosée par de nombreuses sources que l'on appelait Cîteaux. Un couvent y fut bientôt créé. Ces hommes s'intitulèrent *Cisterciences monachi* (moines de Cîteaux). Ils se mirent à défricher ces forêts séculaires en conservant le plus grand silence et menant la vie la plus frugale, entremêlant leurs rudes travaux de prières et de psalmodies. Le luxe était banni même des autels. Ils n'avaient qu'un chandelier en fer, un encensoir de cuivre et des vases sacrés en cuivre argenté. Leurs chasubles n'étaient qu'en laine ou en toile.

L'exemple de ces austérités porta ses fruits et fit des prosélytes, surtout à partir de 1113, quand saint Bernard eut endossé le froc et la haire dans l'abbaye de Clairvaux. Ce grand propagateur de la règle de Cîteaux fut aidé dans son œuvre par sa sœur Hamberline, abbesse de Pontigny, et il parvint à faire adopter aux bénédictines les austérités de la règle et les privations du silence. Non-seulement il réforma les couvents, mais même il en fonda de nouveaux. Son talent, son zèle, sa piété le firent appeler de toutes parts pour apaiser les maux infligés à la société d'alors par les exagérations et les turpitudes de la féodalité. Metz avait annihilé le joug de vassalité qui la tenait liée envers l'empereur d'Allemagne, son suzerain. Elle avait employé tout le XIe siè-

cle à cette lutte dans laquelle l'avaient soutenue et ses évêques et ses comtes, avec les seigneurs voisins, fonctionnaires administratifs et militaires représentant l'empereur, qui pensaient de la sorte se faire des comtés indépendants. Dès l'année 1060, Metz s'érigeait en commune et se choisissait pour chef un maître-échevin. Cette organisation déplut à l'évêque et au comte de Metz, qui, chacun de son côté, avait rêvé le pouvoir pour lui-même. Ces deux puissances se neutralisaient par leurs efforts opposés, et la commune messine n'en était que plus prospère. Malheureusement elle eut, en 1119, pour évêque un jeune prêtre, Étienne, membre de la famille de Bar. Aussitôt il rallia à son parti le comte qui était de la même famille et les seigneurs lorrains.

Le pays messin se souleva contre cette ligue en 1133. L'évêque s'enfuit, et avec les seigneurs de Bar et de Lorraine, il marcha sur Metz. Les Messins allèrent bravement au combat, ne se laissant pas intimider par les lourdes armures des chevaliers et le grand nombre de leurs soldoyeurs. Ils s'avancèrent le long de la Moselle à la rencontre de l'ennemi. Mais l'événement trahit leur courage. Les chevaliers lorrains, bardés de fer, armés de pied en cap, eurent bientôt raison de ces malheureux prolétaires à peine couverts d'un vêtement. Ils en firent une horrible boucherie; le reste qui échappa aux masses d'armes et au tranchant de l'épée fut précipité dans la Moselle, au-dessous de Froidmont.

C'était Bernard qui avait fait nommer à l'évêché de Metz son élève Étienne de Bar. Le pieux cénobite écrivit plusieurs lettres pour faire un appel à la clémence du prélat, tout en reconnaissant que les habitants de l'archevêché de Trèves sont tellement entêtés, qu'il ne voudrait pas, pour la punition de ses péchés, être leur évêque. Il vint à Metz et calma tout.

Les membres remuants de la commune de Metz ne s'avouèrent point vaincus; épuisés momentanément ils se confièrent dans le temps et la patience. Au moment le plus inattendu, en 1153, ils reprirent les armes et jetèrent hors

de la ville leur évêque avec son entourage aristocratique. Ceux-ci firent de nouveau appel à la force et ils convoquèrent le ban et l'arrière-ban de leurs serfs pour écraser ces bourgeois rebelles, si infatués de leurs libertés municipales. L'évêque et ses partisans se virent bientôt à la tête d'une armée imposante. Ils s'approchèrent de Metz ; les Messins se sentaient plus forts chez eux en défendant leurs foyers sous les yeux de leurs femmes. Ils attendaient les combattants de pied ferme sous leurs remparts. Les deux armées allaient en venir aux mains, quand se présenta saint Bernard ; il était à demi-mourant, mais la position critique des Messins l'avait arraché de sa cellule. Il courut se jeter entre les deux partis, il leur parla au nom de Dieu et calma les passions irritées. Usant de son influence sur son élève le jeune prélat, il lui fit tomber les armes des mains et dicta une paix qui assurait les droits réciproques de l'empereur, de l'évêque et de la bourgeoisie messine. Celle-ci reconquit de la sorte ses privilèges, et la commune de Metz fut définitivement constituée. En souvenir de cet heureux fait, les Messins reconnaissants solennisèrent chaque année le jour de la saint Fiacre, qui était l'anniversaire de la rédaction du pacte communal, et ils élevèrent une chapelle en l'honneur de ce saint, près de la porte Scarpenoise, sur l'emplacement où s'était signée l'œuvre de saint Bernard.

Cette paix n'est pas le seul bienfait dont Metz fut redevable à ce grand homme. Quand il y vint pour la première fois, en 1133, l'opinion publique était émue du mauvais exemple que donnait une communauté religieuse sur laquelle les chroniques nous laissent sans renseignements. Le peuple messin les appelait du nom de *Sectes*, ce qui n'est pas un nom d'ordre religieux, mais un mot latin qui est synonyme du grec, hérétique. Des auteurs les dénomment *Scotistes,* d'autres *Capettes*, sans nous éclairer d'avantage sur l'hérésie dont ils étaient infectés. Ces moines avaient été autorisés, par un évêque de Metz, à s'établir dans une

portion du domaine épiscopal qu'on appelait la *Cour de Vic*, les évêques de Metz s'étant toujours prévalus du titre de seigneurs de cette petite ville renommée pour ses salines.

Saint Bernard fut frappé du scandale des *Sectes*. Sa grande âme s'en émut. Il s'entendit avec l'évêque de Metz, le jeune Etienne de Bar. La dissolution du monastère fut décidée et exécutée aussitôt. Saint Bernard y appela des pauvres filles de l'ordre de Cîteaux, qu'il tira des solitudes de Clairvaux, pour les constituer en une chaise-Dieu, *casa dei*, en un prieuré qu'il plaça sous l'invocation de Notre-Dame. Le peuple messin lui donna le nom de *Petit Clairvaux*. La chapelle s'enrichit d'une statue en pierre représentant la Vierge tenant une pomme d'une main, un livre de l'autre. Cette statue, passant pour miraculeuse, devint l'objet de pieux et fréquents pèlerinages. La chapelle fut renommée. La voie publique qui y conduisait en reçut et en garda le nom de *Chapellerue*. Cette forme de langage est très-ancienne, elle est teutone; on la retrouve dans ces dénominations encore usitées dans les villes germaniques, telles que *Judengasse*, Juifrue.

Sur les actes ou bans de tréfonds de 1285, nous avons trouvé qu'on a pris ban sur une **Maison en Chapellerue devant la maison de la Croste**, qui était une autre maison de Cîteaux, *Alta crista*, qui a donné son nom à la *rue de la Crête*.

Sur un ban de 1298, il est pris hypothèque par les **Proicheresses sur une maizereuille en Chapellerue au coste la maison Sainte-Marie a boix.**

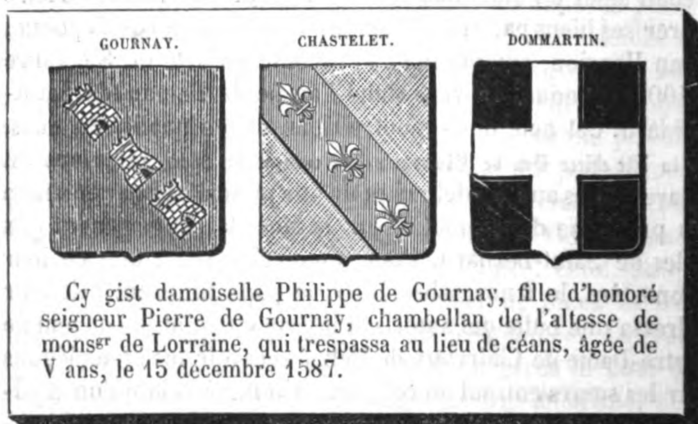
Dans l'arche de l'aman de Saint-Eucaire (espèce de notaire élu par les paroisses, institution antique et spéciale au pays messin), nous avons trouvé deux titres : **En Chappeleirue en coste la maison dex Proicheresses de la cour de Wy de Mes**, dit un acte de 1347. Un autre daté de 1362 nous apprend que : **Nicole abbé de Ste Marie au bois au diocèse de Toul laisse à vie la maison con dit la maison Ste Marie au bois que sied en Chappeleirue a Mes de coste la maison des Proicheresses**. Cette succursale de Sainte-Marie-au-Bois est

donc à ajouter, avec le monastère des Prêcheresses, sur la liste des établissements religieux qui bordaient *Chappelerue ;* mais la plus grande partie de cette rue était occupée par la chiece deu de Clairvaulx qui s'était enrichie insensiblement et possédait assez d'immeubles dans Metz pour être forcée de faire gérer ses biens par un écrivain, un homme de loi de l'époque, Jean Henrion, comme nous le raconte un acte du 8 octobre 1400, que nous trouvons dans l'arche de l'aman de Saint-Médard. Cet acte nous montre Henrion, en qualité de maiour de la dite chiece Deu de Clairvaulx don convent de Mes, intentant un grave procès aux Cordeliers pour une prise d'eau par eux faite au préjudice d'un moulin sur la Moselle, appartenant aux filles de Saint-Bernard. Pour augmenter la fortune de leur monastère, le 2 novembre 1487, le pape Innocent VIII leur adressa une bulle qui autorisait la prieuresse et le couvent de Notre-Dame de Clairvaux de Metz à recevoir les biens légués par les sœurs entrant en religion. Ajoutez à cela qu'on n'admettait dans cette maison que des demoiselles de noble extraction pour y faire leurs vœux. Les riches familles de l'aristocratie messine y envoyaient leurs enfants dont la piété était récompensée par la dignité de prieure. C'est ce qui advint à la puissante lignée des Gournay, des Raigecourt, des Baudoche, des de Heu. Dans l'église des Clairvaux se lisait, devant l'autel, ces deux inscriptions :



Cy gist Catherine de Ragecourt, fille de Ragecourt, seigneur d'Ancerville, quatorzième prieuse de céans qui rendit le tribut de nature le 3e jour de juin 1593. Joindant sa tombe Françoise sa sœur, soubprieuse.

Cette tombe était ornée d'une gravure sur pierre représentant la prieure dans son grand costume de chœur, égrénant un chapelet. Près de là on remarquait un autre monument funèbre décoré de blasons, avec l'inscription suivante :



Cy gist damoiselle Philippe de Gournay, fille d'honoré seigneur Pierre de Gournay, chambellan de l'altesse de monsgr de Lorraine, qui trespassa au lieu de céans, âgée de V ans, le 15 décembre 1587.

Près de la petite porte du cloître était un groupe en pierre représentant une Annonciation, chef-d'œuvre ignoré d'un sculpteur, le maître inconnu des Pierre Perrat, des Ranconval ; à moins qu'on ne prenne à la lettre cette inscrition qui acompagnait la sculpture :



L'an IIII IXXVI, Jean de Gournay, dit Le Crespy, et Odeliatte sa femme firent cette Annonciation.
Requiescant in pace.

Au-dessous était couchée une femme en grand costume, les mains jointes, la tête encapuchonnée dans un bonnet haut monté et la gorge emprisonnée dans une fraise.

Le couvent des Clairvaux acquit de nombreux immeubles. Le 18 mars 1514, l'hôpital Saint-Nicolas-du-Neufbourg échangea des terres et des redevances contre la propriété d'une grange avec deux greniers et des jardins que le couvent des Clairvaux possédait à la tête de *Chapellerue*, sur la *place Faulcotte*. Cet échange fut fait par Margot Tannaire, prieure, et ratifié par les abbés de Villers-Bretnach et de Freistroff, qu'avait délégués le général de Cîteaux. Cette ratification n'était pas faite, et le 19 mars 1514 l'hôpital vendait cette grange, ces greniers et le jardin à la ville de Metz, qui aussitôt fit démolir le tout pour y construire un vaste bâtiment carré avec meurtrières et créneaux et en faire une véritable citadelle. On y plaça des serpentines, des hacquebuttes et de la poudre; on en fit une *grange d'artillerie*. Du côté opposé à l'abbaye des Clairvaux, cet arsenal messin était adossé à la petite église et à l'hôpital du *Saint-Esprit*, créés au quinzième siècle sur l'emplacement de la maison Falco. C'est elle qui avait valu au carrefour voisin le nom de *place Faulcotte*, que nous avons métamorphosé en l'expression enfantine de *place Cocotte*. Non loin était le magnifique hôtel des Baudoche, qu'on appelait la Grand'Maison, ce qui mérita à la vieille *rue des Parmentiers*, où elle se trouvait, le nom de *rue de la Grand'Maison*. Les Gournay avaient leur hôtel près de là, dès le quatorzième siècle, dans la *rue des Gournay*. Cette voie de communication a reçu depuis le nom de *rue du Grand-Cerf*, qu'elle doit à une dépendance de la grand'maison des Baudoche portant cette enseigne. De même la *rue de la Chèvre* a emprunté son nom à une hôtellerie appartenant à Pierre Baudoche, où pendait l'enseigne de la Chèvre.

---

[1] Bibliothèque de Metz, manuscrits, carton 36, liasse 3.

C'est à Montpellier que prit naissance, vers 1190, l'ordre hospitalier du Saint-Esprit que créa un riche particulier du nom de Guy. Son institution fut par la suite modifiée, et l'idée première en fut travestie. Les religieux du Saint-Esprit virent des laïques s'insinuer dans leurs communautés. L'ordre prit un cachet à la fois hospitalier et militaire. La vanité s'en empara, et on se fit recevoir de l'ordre du Saint-Esprit pour être nommé chevalier, commandeur, grand-maître, général, tout comme à l'armée, et en porter les brillants insignes. Louis XIV unit cet ordre à celui de Saint-Lazare pour en faire une institution essentiellement laïque. Les religieux du St-Esprit, obligés d'être nobles pour entrer dans l'ordre, habitaient les hôpitaux, se vouant plus particulièrement au soin des militaires blessés. Chanoines réguliers, ils portaient pour insignes une croix blanche à deux branches sur la poitrine. Il y avait aussi des religieuses hospitalières du Saint-Esprit. Besançon en posséda un établissement de très-bonne heure. C'est cette maison qui avait fondé une succursale à Metz sur la *place Cocotte*. Ces religieuses célébraient la fête de la Pentecôte avec une grande solennité. Tout Metz y voulait assister chaque année. Mais l'église étant trop peu spacieuse, la cérémonie s'accomplissait en plein air sur la *place Cocotte*. Un sermon était chaque fois prononcé devant des milliers de personnes silencieusement agenouillées sur le pavé de la rue. Nous avons trouvé une lettre d'Etienne Milet, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, répondant aux échevins de Metz qui l'avaient remercié de ce qu'il avait soigné à Besançon le seigneur de Mardigny: « Je m'offre à vous servir, sachant que vous êtes « toujours bons zélateurs de nos maisons du Saint-Esprit. » Cette lettre est datée du 16 avril 1516, et malgré le zèle des Messins, le 13 août 1567, quand Vieilleville procéda au relogement des religieux dont les couvents étaient englobés par la nouvelle citadelle (que le roi de France élevait pour contenir les bourgeois de Metz), l'hôpital du Saint-Esprit était

en vente, ayant été abandonné par les religieuses obligées, comme Espagnoles, de quitter Metz lors de la venue des Français. Elles étaient retournées en Franche-Comté, laissant à bail, pendant 99 années, leur maison à Jerosme Colliatte, pour 4 livres 16 sols par an. Le nouveau locataire fit de l'hôpital et de l'église du Saint-Esprit l'auberge du *Cheval blanc*. Vieilleville le fit exproprier pour y placer la commanderie de Saint-Antoine, qu'il délogea de la maladrerie Saint-Antoine sur les bords de la Moselle, pour y mettre les religieuses de Saint-Pierre.

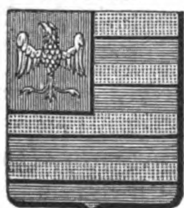
Près de Langres est un petit village nommé *Montarby*, possédant un château ruiné qui a appartenu à une famille Gillet. Un de ces Gillet fut écuyer en 1375. Il s'intitula Gillet de Montarby, et il blasonna son écu d'un champ de gueules au chevron d'argent. Un nom de terre et des armoiries avec le titre d'écuyer, il n'en fallait pas tant pour se dire noble. C'est ce que fit la famille des Montarby, qui passa désormais pour une des plus anciennes maisons nobles de la Champagne.

Au xve siècle, Perceval de Montarby exerçait sur trois villages avoisinant Langres, Charmoille, Vesaigne, Dampierre, les droits de seigneur. Son fils Jean de Montarby, écuyer, acheta la charge de capitaine commandant le fort de Coiffy, bourg voisin de la seigneurie paternelle. Ce Jean de Montarby fit souche dans le pays messin. Le 11 février 1499, il épousa Anne de Gournay. Philippe de Vigneulles nous rapporte qu'à l'occasion de ce mariage, Metz assista à des fêtes magnifiques. Jehan de Montarby alla à l'église précédé de quarante seigneurs de Bourgogne à cheval, au son de tambourins, vielles, chèvres, rebecs, luths et harpes. L'orchestre se composait de vingt-huit musiciens. Le marié venait seul à cheval, la tête couverte d'un bonnet à la mode bourguignonne, ce qui émut singulièrement la populace. Ce qui poussa la joie publique au comble, c'est que le jour des noces il y eut carrousel et tournois sur la *place du*

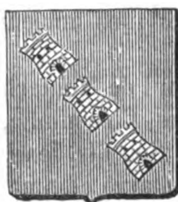
Change. Les jeunes fils de famille messins entrèrent en lice comme de vrais paladins du moyen âge. Regnault Le Gournaix, maître-échevin, et ses frères Thiébaut, Jean Le Gournais, se présentèrent cuirassés et armés de pied en cap, la lance au poing, appelant au combat Philippe, Collignon, Desch et Michel Chaverson. Ils firent leurs devoirs à la lance et à l'épée devant les dames de la noce et toute la population ébahie de ces beaux coups d'estoc et de taille.

Les hérauts d'armes proclamèrent le nom des heureux vainqueurs. Les jeunes damoiselles décorèrent de rubans les jeunes chevaliers qui avaient arboré leurs couleurs. La société se retira en grande pompe à la lueur des flambeaux, au son de joyeuses fanfares. Les varlets ouvraient la marche en portant chacun des fanons où brillaient les armoiries des Desch, des Chaverson et des Gournay.

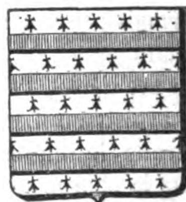
CHAVERSON.



GOURNAY.



DESCH.



Cette union des Gournay et des Montarby fut très-féconde. De ce mariage naquit Barbe de Montarby, qui épousa Renault Desch, écuyer, seigneur des Étangs, qui fut maître-échevin de Metz en 1516 et en 1519.

Une descendante de cette famille dut à son illustre extraction d'être choisie pour supérieure du Petit-Clairvaux de Metz, au commencement du XVII[e] siècle. Elle s'appelait Huguette de Montarby. Sous l'administration de cette noble personne, les religieuses du Petit-Clairvaux, toutes filles de haute naissance, s'arrogèrent le titre de chanoinesses. Désormais elles s'appelèrent *dames* et non plus sœurs (en latin

monalia). Une des singularités de cette époque, c'est que les dignités religieuses étaient passées aux yeux des titulaires pour un bien de famille, une chose dans le commerce qu'il était convenable et avantageux de transmettre aux siens comme on l'eût fait d'une terre, d'un comptoir, de marchandises, en un mot. Huguette de Montarby avait une sœur qui était comme elle entrée dans les ordres, Yolande de Montarby. Elle songea à lui laisser sa survivance ; pour y parvenir elle se la fit désigner comme coadjutrice. En 1629, Huguette de Montarby mourait et sa sœur lui succédait dans sa dignité de prieure. Ce titre ne satisfaisait pas complètement cette descendante des Gillet de Montarby, aussi sur la tombe qu'elle fit élever à sa sœur le déguise-t-elle sous celui de prélate.

CY  GIST

VÉNÉRABLE DAME HUGUETTE DE MONTARBY,
Prélate de ce monastère, qui décéda le 23 mars 1629,
âgée de 59 ans.

La dame dont les os gisent près de ce lieu
Céans dès son avril fut consacrée à Dieu.
Professe de cinq ans en eut la prélature
Quatre fois neuf ans avec soigneuse cure.
Elle sceu exercer si vertueusement
Que la vertu sembloit de son gouvernement,
Être de ses desseins l'unique conseillère
Et de la vertu l'excellente ouvrière.

PRIÉS DIEU POUR SON AME.

Yolande se pourvut près de la cour de Rome, en se prévalant de ce qu'avant de venir à Metz recueillir la résignation

du prieuré de sa sœur, elle était, elle, abbesse d'un couvent, et que la communauté de Metz avait gagné en importance.

L'ordre de Cîteaux avait eu un autre couvent à Metz, desservi par des religieux. C'était une abbaye fondée en 1320 par de pieux bourgeois messins, sur les bords de la Moselle, près du pont Thieffroy, et qui en avait pris le nom de *Notre-Dame du pont Thieffroy*. Dans les premiers temps de la domination française, les fortifications de Metz ayant été augmentées, elles englobèrent le couvent. Charles IX, en 1565, plaça les religieux rue Chambière, dans une maison de l'abbaye de Justemont, adjacente à l'église de Saint-Georges. Mais cette abbaye ne pouvant se reconstituer comme par le passé, le 27 juin 1599, Edmond de Lacroix, abbé de Cîteaux, général de l'ordre, autorisa la réunion des biens de l'abbaye de Pontiffroy à ceux des *monalia de Clarævallis*. Le 6 septembre 1599 eut lieu la translation du mobilier au Petit-Clairvaux, et en 1601 le couvent du Pontiffroy était complètement supprimé.

Yolande de Montarby obtint du Saint-Père Urbain VIII une bulle du 11 février 1611, qui érigeait en abbaye le prieuré du Petit-Clairvaux et la nommait abbesse. Elle avait alors soixante-cinq ans. Ce grand âge l'engagea à répéter pour une petite-nièce, Christine de Montarby, ce que sa sœur avait fait pour elle. En 1636, elle la demanda comme coadjutrice. Mais, à dire vrai, ce furent les religieuses qui le firent à sa place. Le général de l'ordre de Cîteaux confirma cette postulation, et le Parlement de Metz l'homologua le 27 juillet 1636. Mais Yolande de Montarby, qui se trouvait encore assez de force physique et intellectuelle pour régir son troupeau féminin, ne mit nul empressement à activer la procédure. Ce ne fut que le 10 des calendes d'octobre 1642 que le pape Urbain VIII accorda cette coadjutorerie. Et la vieille abbesse ne se résigna à remettre sa crosse aux mains de sa nièce qu'en 1655, lorsque elle eut atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans. Le 14 décembre 1656, elle s'endormait dans le

Seigneur. C'est à ses obsèques que nous prions le lecteur d'assister.

Les cloches de l'abbaye de Clairvaux sonnent à haute volée, toute la maison est tendue de blanc. Les draperies de deuil sont parsemées de peintures représentant des têtes de mort et des écussons brillants, rouge et argent, surmontés d'une crosse abbatiale et d'une couronne de baron. Singulière antithèse! Le néant et l'orgueil!

Passons par cette petite porte ogivale de la rue Chapellerue. Inclinons-nous devant la statue de la Vierge à la pomme, que le peuple fait remonter à saint Bernard; entrons dans le sanctuaire où se trouve entassée une foule monstrueuse.

L'église est très-haute, éclairée par d'étroites fenêtres ogivales à lancettes. Elle est voûtée, reposant de chaque côté sur quatre piliers que séparent de grandes arcades. La nef s'appuie sur deux collatéraux voûtés et éclairés par des fenêtres ogivales, les unes donnant sur Chapellerue, les autres sur le cloître. On aperçoit celui-ci à droite. Rectangulaire, il est formé par des petites colonnes de pierre de deux mètres d'élévation qui soutiennent une toiture de tuiles et forment une galerie ou plutôt un couloir de 12 mètres de longueur sur chaque face avec 3 mètres de large. Ce cloître est très-ancien, il semble contemporain de l'église, comme le prouve cette inscription qui y est encastrée:

Cy gist Jehan de Guglel li prestel fils Jehan Guglel, le chaingeour qui fut qui mourut le daren jour d'aoust per M. CCCC. et XI.

Devant l'autel brûlent des milliers de cierges autour d'un catafalque. Sur les tentures blanches se détache une couronne de fleurs d'oranger enlacée dans une crosse d'abbesse. Voici venir un ecclésiastique suivi d'un nombreux cortége de jeunes prêtres. C'est M. de Bedacier, évêque d'Augustopole, suffragant

pour le cardinal Mazarin. De brillants officiers entrent faisant escorte à un général. C'est M. Moussy de Lacontour, maréchal de camp qui gouverne la généralité de Metz, aussi au nom de M. le cardinal Mazarin.

Depuis les péripéties du fameux siége de Metz, en 1552, le contre-coup de la domination française se faisait sentir partout; les Français se jetaient en vainqueurs sur toutes les places et les offices, les moindres dignités ecclésiastiques devénaient le partage des étrangers. Être né sur le sol messin, avoir l'amour de son pays, professer des sentiments patriotiques, était un motif de suspicion et par suite d'éloignement de toute fonction publique. Trop heureux encore d'être laissé chez soi à la condition de supporter tout et de ne faire entendre aucune plainte. Pendant près de cent ans le pays messin fut livré à la merci des étrangers qui, sous le prétexte de l'administrer et de le défendre, épuisaient toutes ses ressources pour s'en faire une fortune qu'ils allaient ensuite dégorger dans les ballets et les fêtes de la cour. C'était le temps où pour mériter un emploi on vous demandait non point quelle était votre capacité, mais quel était votre protecteur.

Charles de Lorraine, évêque de Metz, n'avait pas fermé les yeux que pour faire sa cour à Henri IV, le 24 novembre 1607, le chapitre de la cathédrale tout d'une voix avait élu un enfant de six ans, Henri de Bourbon, fils naturel du roi de France et de Henriette de Balzac, marquise de Verneuil.

Henri IV remercia les chanoines de ce qu'il appelait un service signalé. Meurisse, dans son histoire des évêques de Metz, se donne du mal pour justifier cette singulière élection. Il en fournit cinq raisons, la meilleure c'est que le chapitre avait déjà agi de même pour des enfants de cinq ans de la maison de Lorraine. Le pape Paul V protesta; mais en 1612 Henri de Verneuil était reconnu comme évêque légitime, à la condition de ne régir son évêché qu'à l'âge de vingt ans. Ce qu'il fit en 1621, tout en restant à Paris, ne s'occupant que

de chasse et de plaisirs. Des évêques *in partibus* remplissaient pour lui à Metz les fonctions épiscopales, le titulaire touchait seulement les revenus.

C'était ces prébendes que l'on enviait. En 1634, Richelieu, qui pas plus que Henri de Bourbon n'était prêtre, voulut aussi avoir sa part de la conquête du pays messin parmi les bénéfices ecclésiastiques. Il se fit nommer, en 1634, abbé de Saint-Arnould, une des plus grasses abbayes de la contrée. L'exemple porta ses fruits, et son successeur le cardinal Mazarin voulut cumuler les prébendes d'Henri de Bourbon et de Richelieu dans notre pays. Ce cardinal, qui n'était pas prêtre non plus, se fit nommer, en 1648, abbé de Saint-Arnould, puis de Saint-Vincent. Ce n'était pas tout. Le 13 août 1652, Mazarin écrivait au chapitre de Metz une lettre qu'il faisait signer par le jeune roi son pupille, pour imposer sa nomination comme évêque, Mazarin ayant acheté la résignation d'Henri de Bourbon à son profit. L'élection eut lieu à l'unanimité le 12 septembre.

Le saint siége plus digne refusa d'accorder les bulles, se basant sur le défaut de liberté d'élection. Peu importait au ministre tout puissant. Il s'empara des revenus de l'évêché en attendant les bulles de nomination qui ne vinrent jamais.

Il ne s'arrêta pas là dans sa convoitise des gros revenus. Il désira le riche gouvernement des Trois-Evêchés. Le gouverneur comprit que ce désir était un ordre de la part d'un homme qui pouvait le destituer sans autre raison que son bon plaisir. M. de Schomberg quitta Metz pour l'Anjou au mois de mars 1656, et son secrétaire Loret put faire rimer en ces termes sa *Muse historique*:

Ce premier ministre de France,
Pourvu de l'épiscopauté
De cette puissante cité,
Est gouverneur sous son cher prince
De trois évêchés en province,
Assavoir : Metz, Toul et Verdun
Qui ne sont dépendans que d'un.

Tandis que les grands faisaient la course aux bénéfices, le peuple des Trois-Évêchés était laissé en pâture aux officiers dont les troupes vivaient chez l'habitant et lui dissipaient ce que l'ennemi n'avait pas dérobé. De 1649 à 1650, les paysans des Trois-Évêchés ne se nourrirent que de son. Le blé était hors de prix pour l'époque (30 francs la quarte), depuis que l'intendant de Serignan s'était mis à spéculer sur les grains. Ce fonctionnaire affama le pays qu'il était chargé d'administrer.

Il ne fallut rien moins qu'un ordre d'informer, lancé en 1654 par le Parlement, pour mettre fin à ces concussions. De Serignan se démit de ses fonctions.

Etonnez-vous maintenant de la résistance que les rois de France eurent à combattre pour implanter leur domination dans la province des Trois-Evêchés, avant que le traité de Westphalie eût ratifié la prise de possession d'Henri II.

Retournons à la cérémonie. Voici les valets de ville avec leur livrée blanche et noire. Ils font faire place à la foule. Paraît un militaire qui vient s'asseoir près de l'évêque et du commandant, aux places d'honneur.

C'est le maître-échevin, M. Simon de Thiolet, capitaine au régiment d'Aubeterre. Nous ne sommes plus au temps où le maître-échevinat était à la disposition des habitants de Metz. Aujourd'hui c'est le roi ou le gouverneur qui les nomme. M. Simon de Thiolet appartient à notre pays par son mariage avec la veuve de Charles de Gournay, seigneur de Talange et Ladonchamps, qui était mort de la peste en 1636, capitaine au régiment de Marchéville. Elle se nomme Virginie de Maugiron, et est dame du palais de la reine. Elle se trouve en ce moment au milieu de la nef, entourée de toute la famille de Gournay, en tête de laquelle figure Henri de Gournay, le nouveau seigneur de Talange et Coin-sur-Seille, qui a été maître-échevin de Metz depuis 1641 jusqu'en 1648. Il contemple avec tristesse la sépulture de ses aïeux, il sent que sa dernière heure est proche. En effet, elle devait sonner dans deux années.

Mais que vois-je? La foule s'écarte spontanément sur le passage d'une pauvre vieille demoiselle toute honteuse d'une pareille ovation. Elle s'empresse de dérober sa rougeur à à tous les regards derrière un pilier. Cette femme, tout Metz la connaît en 1656; qui soupçonne son existence en l'année de grâce 1856? Alix Clerginet est une dévote personne de la *rue du Sac*, derrière Saint-Eucaire, qui a consacré en œuvres pies tout ce que ses parents lui ont laissé de biens et tout ce que Dieu lui a donné de zèle et de santé. Elle a ouvert sa maison en asile aux jeunes filles juives et protestantes désireuses de s'instruire. Secondée par le maréchal de Schomberg, Alix a vu son idée prospérer au-delà de ses espérances: un couvent se créa. Mais comme toujours dans ce bas monde, son idée fut exploitée par des personnes haut placées, le couvent de la Propagation de la Foi reçut pour supérieure Mme Renée des Bordes. Quant à la pauvre Alix Clerginet, Dieu seul devait la récompenser de son zèle. Elle mourut dans l'oubli.

Les orgues de l'église des Clairvaux soupirent des mélodies funèbres; s'avancent sur une longue file des femmes portant une robe de serge blanche avec une pièce d'étoffe noire flottant sur la poitrine, un bonnet de toile où se joue un cordonnet noir roulé plusieurs fois sur la tête, et sur les épaules un grand manteau blanc traînant. En tête marche une jeune femme complètement vêtue de blanc, au manteau doublé d'hermine, tenant à la main une crosse dorée. Ce sont Mesdames les chanoinesses de Clairvaux qui viennent, comme nous, rendre les derniers devoirs à leur ancienne abbesse, et assister à la prononciation de son oraison funèbre. Son oraison funèbre? Oui, c'est une nouveauté renouvelée des premiers temps de l'Église chrétienne, où il était passé en coutume d'énumérer sur la fosse des martyrs tous leurs actes de piété et les détails de leurs tortures.

Metz possède en ce moment dans le chapitre de sa cathédrale un jeune chanoine plein de feu pour les études théo-

logiques et se consumant en efforts de tous genres pour régénérer la prédication. Il passe ses nuits à compulser les pères de l'Église, voulant s'assimiler leurs doctrines et jusqu'à leur éloquence. Il se nomme Bossuet. Il s'est déjà fait entendre à la Cathédrale, à l'église Saint-Jean de la Citadelle, dans des sermons qui ont révolutionné toute la ville par la manière neuve et entraînante avec laquelle il a parlé de la Nativité de la sainte Vierge, de la Circoncision. Personne mieux que lui ne sait assouplir son style et tourner une période flatteuse à l'adresse des hauts personnages qui approchent de la chaire.

Abordant un genre d'éloquence tout nouveau en France, ce jeune chanoine a eu l'heureuse pensée de composer pour la vénérable abbesse de Clairvaux, le panégyrique de saint Bernard. Et le jour que les religieuses de Cîteaux fêtent cet illustre orateur, M. Bossuet a prononcé ce panégyrique dans cette église, en présence de la haute société de Metz amenée par le maréchal et la maréchale de Schomberg, ses protecteurs. Il y a un an d'écoulé, et les Messins se redisent encore cette belle péroraison qui est restée gravée dans tous les cœurs :

Puissante ville de Metz, l'entremise de Bernard t'a été autrefois extrêmement favorable. O belle et noble cité, il y a longtemps que tu as été enviée ! Ta situation trop importante t'a presque toujours exposée en proie ! Souvent tu as été réduite à la dernière extrémité des misères, mais Dieu de temps en temps t'a envoyé de bons protecteurs. Les princes, tes voisins, avaient conjuré ta ruine ; tes bons citoyens avaient été défaits dans une grande bataille, tes ennemis étaient enflés de leur bon succès, et toi enflammée du désir de vengeance ; tout se préparait à une guerre cruelle, si le bon Hillin, archevêque de Trèves, n'eût cherché un charitable pacificateur. Ce fut le pieux Bernard, qui, épuisé de forces par ses longues austérités et ses travaux sans nombre, attendait la dernière heure à Clairvaux. Mais quelle faiblesse eût été capable de ralentir l'ardeur de sa charité ? Il surmonte la maladie pour se rendre promptement dans tes murs, mais il ne pouvait surmonter l'animosité des esprits

extraordinairement échauffés. Chacun courait aux armes avec une fureur incroyable : les armées étaient en vue et prêtes de donner. La charité, qui ne se désespère jamais, presse le vénérable Bernard ; il parle, il prie, il conjure qu'on épargne le sang chrétien et le prix du sang de Jésus. Ces âmes de fer se laissent fléchir ; les ennemis deviennent des frères ; tous détestent leur aveugle fureur, et d'un commun accord ils vénèrent l'auteur d'un si grand miracle. O ville si fidèle et si bonne ! ne veux-tu pas honorer ton libérateur ? O pieux Bernard ! ô saint Pénitent ! ô vous qui avez tant de fois désarmé les princes qui se préparaient à la guerre, vous voyez que depuis tant d'années tous les fleuves sont teints et que toutes les campagnes fument de toutes parts du sang chrétien ! Les chrétiens, qui devraient être des enfants de paix, sont devenus des loups insatiables de sang. La fraternité chrétienne est rompue ; et ce qui est de plus pitoyable, c'est que la licence des armes ne cesse d'enrichir l'enfer. Priez Dieu qu'il nous donne la paix, qu'il donne le repos à cette ville que vous avez autrefois chérie.

Ce qui transportait d'admiration pour le jeune orateur sacré et poussait les Messins en masse au pied de la chaire, fiers de recueillir quelques-unes de ces paroles éloquentes, c'est que Bossuet avait le talent d'introduire des actualités dans ses sermons et le courage d'avertir l'autorité de la position désolante que l'on infligeait aux populations mosellanes. C'est ainsi que dans le panégyrique de saint François d'Assises, exhalant sa douleur patriotique, il s'était écrié à la cathédrale de Metz, devant le gouverneur :

Vous dirai-je ici, chrétiens, combien est effroyable en une pauvre maison cette garnison de soldats ? Plût à Dieu que vous fussiez en état de l'apprendre seulement de ma bouche. Mais, hélas ! nos campagnes désertes et nos bourgs misérablement désolés nous disent assez que c'est cette seule terreur qui a dissipé deçà et delà tous leurs habitants. Voyez avec quelle abondance Dieu a élargi ses mains pour la fertilité de cette année.

Ceci se disait en 1655. L'année précédente, le jour de la fête de la Circoncision, Bossuet avait parlé en ces termes de la reddition récente de Phalsbourg et autres villes d'Alsace à l'empereur d'Autriche :

Certes, peuple de Metz, je vous donnerai cet éloge que vous êtes fidèle à nos rois. Quand on parlait, ces jours derniers, de ces lâches qui avaient vendu aux ennemis de l'État les places que le roi leur avait confiées, on vous a vu frémir d'une juste indignation. Vous les nommiez traîtres, indignes de voir le jour.

Vous comprenez l'empressement des Messins à venir assiéger la petite église de Clairvaux. M. Bossuet y doit prendre la parole pour prononcer un discours à l'honneur d'Yolande de Montarby, dont il aimait à recevoir les conseils expérimentés et à admirer la religieuse fermeté et la patience surhumaine. C'est une espèce de discours imitée des anciens que M. Bossuet veut inaugurer. Il n'a pas de modèle, il se crée à lui-même sa voie. Nous n'avons que Bertrand du Guesclin, en 1380, dont le premier on ait fait un éloge funèbre prononcé à Saint-Denis, et Charles IX qui inspira un discours prononcé à Rome. Ce sont plutôt des panégyriques; mais M. Bossuet ne considère les panégyriques applicables qu'à la vie des Saints, et tout en rendant les derniers devoirs à une personne honorable et digne d'éloges, il veut que sa parole pèse sur l'auditoire comme une sentence, suivant cette parole de Zacharie : « *Onus verbi Domini super Israel.* » C'est cette espèce d'éloge que M. Bossuet appelle une oraison funèbre, discours prononcé à l'honneur d'un prince, d'une princesse ou d'une personne éminente par sa naissance, le rang ou la dignité dont elle jouissait, quand de sa vie on peut faire ressortir une leçon pour l'auditoire.

Mais le plus grand silence a succédé au tumulte de la foule impatiente, voici M. Bossuet qui monte en chaire. Il est très-brun, de forts sourcils cachent ses yeux vifs et perçants; ses lèvres épaisses donnent à sa physionomie un cachet un peu dédaigneux que tempère la modestie de sa démarche. Des rides précoces qui sillonnent son beau front, fruits des veilles studieuses, lui donnent un air âgé. Après avoir reçu la bénédiction de Mgr l'évêque d'Augustopole, de sa voix forte et accentuée il commence en ces termes :

Ubi est mors, victoria tua?
O mort! où est ta victoire?
(I. Cor. XV. 55).

Quand l'Église ouvre la bouche des prédicateurs dans les funérailles de ses enfants, ce n'est pas pour accroître la pompe du deuil par des plaintes étudiées, ni pour satisfaire l'ambition des vivants par de vains éloges des morts. La première de ces deux choses est trop indigne de sa fermeté, et l'autre trop contraire à sa modestie. Elle se propose un objet plus noble dans la solennité des discours funèbres; elle ordonne que ses ministres, dans les derniers devoirs que l'on rend aux morts, fassent contempler à leurs auditeurs la commune condition de tous les mortels afin que la pensée de la mort leur donne un saint dégoût de la vie présente, et que la vanité humaine rougisse en regardant le terme fatal que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses.

Ainsi n'attendez pas, Chrétiens, que je vous représente aujourd'hui ni la perte de cette maison, ni la juste affliction de toutes ces dames à qui la mort ravit une mère qui les a si bien élevées. Ce n'est pas aussi mon dessein de rechercher bien loin dans l'antiquité les marques d'une très-illustre noblesse, qu'il me serait aisé de vous faire voir dans la race de Montarby dont l'éclat est assez connu par son nom et ses alliances. Je laisse tous ces entretiens superflus, pour m'attacher à une matière plus sainte et plus fructueuse. Je vous demande seulement que vous appreniez de l'abbesse très-digne et très-vertueuse pour laquelle nous offrons à Dieu le saint sacrifice de l'Eucharistie à vous servir si heureusement de la mort qu'elle vous obtienne l'immortalité. C'est par là que vous rendrez inutiles tous les efforts de cette cruelle ennemie; et que l'ayant enfin désarmée de tout ce qu'elle semble avoir de terrible vous lui pourrez dire avec l'apôtre: O mort! où est ta victoire? *Ubi est, Mors, victoria tua?* C'est ce que je tâcherai de vous faire entendre dans cette courte exhortation où j'espère que le Saint-Esprit me fera la grâce de ramasser en peu de paroles des vérités très-considérables que je puiserai dans les Écritures.

C'est un fameux problème qui a été souvent agité dans les écoles des philosophes: lequel est le plus désirable à l'homme ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse ou d'être promptement délivré des misères de cette vie? Je n'ignore pas, chrétiens, ce que pense là-dessus la plupart des hommes. Mais comme je vois tant d'erreurs

reçues dans le monde avec un tel applaudissement, je ne veux pas consulter ici les sentiments de la multitude, mais la raison et la vérité qui seules doivent gouverner les esprits des hommes.

Et certes il pourrait sembler au premier abord que la voix commune de la nature, qui désire toujours ardemment la vie, devrait décider cette question ; car si la vie est un don de Dieu, n'est-ce pas un désir très-juste de conserver longtemps les bienfaits de son souverain? Et d'ailleurs, étant certain que la longue vie approche de plus près l'immortalité, ne devons-nous pas souhaiter de retenir, si nous pouvons, quelque image de ce glorieux privilége dont notre nature est déchue?

En effet, nous voyons que les premiers hommes, lorsque le monde innocent était encore dans son enfance, remplissaient des neuf cents ans par leur vie; et que, lorsque la malice s'est accrue, la vie en même temps s'est diminuée. Dieu même, dont la vérité infaillible doit être la règle souveraine de nos sentiments, tout irrité contre nous, nous menace en sa colère d'abréger nos jours ; et au contraire il promet une longue vie à ceux qui observeront ses commandements. Enfin cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité; ne devons-nous pas désirer que ce champ soit ample et spacieux afin que la moisson soit abondante? Et ainsi l'on ne peut nier que la longue vie ne soit souhaitable.

Ces raisons qui flattent nos sens gagneront aisément le dessus. Mais on leur oppose d'autres maximes qui sont plus dures à la vérité, et aussi plus fortes et plus vigoureuses. Et premièrement je nie que la vie de l'homme puisse être longue; de sorte que souhaiter une longue vie dans ce lieu de corruption c'est n'entendre pas ses propres désirs. Je me fonde sur ce principe de saint Augustin : *Non est longum quod aliquandó finitur*. « Tout ce qui a fin ne peut être long ». Et la raison en est évidente, car tout ce qui est sujet à finir s'efface nécessairement au dernier moment, et on ne peut compter de longueur en ce qui est entièrement effacé. Car de même qu'il ne sert de rien de remplir, lorsque j'efface tout par un dernier trait, ainsi la longue et la courte vie sont toutes égalées par la mort, parce qu'elle les efface toutes également.

Je vous ai représenté, Chrétiens, deux opinions différentes qui partagent les sentiments de tous les mortels. Les uns, en petit nombre, méprisent la vie; les autres estiment que leur plus grand

bien c'est de la pouvoir longtemps conserver. Mais peut-être que nous accorderons ces propositions si contraires par une troisième maxime qui nous apprendra d'estimer la vie non par sa longueur, mais par son usage, et qui nous fera confesser qu'il n'est rien de plus dangereux qu'une longue vie quand elle n'est remplie que de vaines entreprises ou même d'actions criminelles : comme aussi il n'est rien de plus précieux quand elle est utilement ménagée pour l'éternité.

Et c'est par cette seule raison que je bénirai mille et mille fois la sage et honorable vieillesse d'Yolande de Montarby, puisque dès ses années les plus tendres jusqu'à l'extrémité de sa vie, qu'elle a finie en Jésus-Christ après un grand âge, la crainte de Dieu a été son guide, la prière son occupation, la pénitence son exercice, la charité sa pratique la plus ordinaire, le ciel tout son amour et son espérance.

Désabusons-nous, Chrétiens, des vaines et téméraires préoccupations dont notre raison est tout obscurcie par l'illusion de nos sens : apprenons à juger des choses par les véritables principes ; nous avouerons franchement, à l'exemple de cette abbesse, que nous devons dorénavant mesurer la vie par les actions, non par les années. C'est ce que vous comprendrez sans difficulté par ce raisonnement invincible. Nous pouvons regarder le temps de deux manières différentes : nous le pouvons considérer premièrement autant qu'il se mesure en lui-même par heures, par jours, par mois, par années ; et dans cette considération je soutiens que le temps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni substance ; que tout son être n'est que de couler, c'est-à-dire que tout son être n'est que de périr, et partant que tout son être n'est rien.

C'est ce qui fait dire au psalmiste retiré profondément en lui-même dans la considération du néant de l'homme : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos ;* « vous avez, dit-il, établi le cours de ma vie pour être mesuré par le temps ». Et c'est ce qui lui fait dire aussitôt après : *et substantia mea tanquam nihilum ante te* « et ma substance est comme rien devant vous » parce que tout mon être dépendant du temps, dont la nature est de n'être jamais que dans un moment qui s'enfuit d'une course précipitée et irrévocable, il s'ensuit que ma substance n'est rien, étant inséparablement attachée à cette vapeur légère et volage qui ne se forme qu'en se dissipant et qui entraîne perpétuellement mon être avec elle d'une manière si étrange

et si nécessaire, que, si je ne suis le temps, je me perds, parce que ma vie demeure arrêtée ; et d'autre part si je suis le temps qui se perd et coule toujours, je me perds nécessairement avec lui : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos, et substantia mea tanquam nihilum ante te*, d'où passant plus outre il conclut : *In imagine transit homo.* [1] L'homme passe comme les vaines images que la fantaisie forme en elle-même dans l'illusion de nos songes, sans corps, sans solidité et sans circonstance.

Mais élevant plus haut nos esprits, et après avoir regardé le temps dans cette perpétuelle dissipation, considérons-le maintenant en un autre sens en tant qu'il aboutit à l'éternité ; car cette présence immuable de l'éternité, toujours fixe, toujours permanente, enfermant en l'infinité de son étendue toutes les différences des temps, il s'ensuit manifestement que le temps peut être en quelque sorte dans l'éternité : et il a plu à notre grand Dieu pour consoler les misérables mortels de la perte continuelle qu'ils font de leur être, par le vol irréparable du temps, que ce même temps qui se perd fut un passage à l'éternité qui demeure ; et cette dislocation importante du temps considéré en lui-même et du temps par rapport à l'éternité jettera cette conséquence infaillible : si le temps n'est rien par lui-même, il s'ensuit que tout le temps est perdu auquel nous n'aurons point attaché quelque chose de plus immuable que lui, quelque chose qui puisse passer à l'éternité bienheureuse.

Ce principe étant supposé, arrêtons un peu notre vue sur un vieillard qui aurait blanchi dans les vanités de la terre. Quoique l'on me montre ses cheveux gris, quoique l'on me compte ses longues années, je soutiens que sa vie ne peut être longue, j'ose même assurer qu'il n'a pas vécu. Car que sont devenues toutes ses années ? Elles sont passées, elles sont perdues. Il ne lui en reste pas la moindre parcelle entre ses mains, parce qu'il n'y a rien d'attaché, de fixe, ni de permanent. Que toutes ses années sont perdues, elles ne sont pas capables de faire nombre. Je ne vois rien à compter dans cette vie si longue, parce que tout y est inutilement dissipé : par conséquent tout est mort en lui ; et sa vie étant vide de toutes parts, c'est erreur de s'imaginer qu'elle puisse jamais être estimée longue.

Que si je viens maintenant à jeter les yeux sur la dame si ver-

---

[1] Psalm. XXXVIII, 6, 7.

tueuse qui a gouverné si longtemps cette noble et religieuse abbaye, c'est là où je remarque, Fidèles, une vieillesse vraiment vénérable. Certes, quand elle n'aurait vécu que fort peu d'années, les ayant fait profiter si utilement pour la bienheureuse immortalité, sa vie me paraîtrait toujours assez longue. Je ne puis jamais croire qu'une vie soit courte lorsque j'y vois une éternité glorieusement attachée.

Mais quand je considère quatre-vingt-dix ans si soigneusement ménagés ; quand je regarde les années si pleines et si bien marquées par les bonnes œuvres ; quand je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures et tant de minutes comptées et allouées par l'éternité, c'est là que je ne puis m'empêcher de dire : ô temps utilement employé ! ô vieillesse vraiment précieuse ! *Ubi est, mors victoria tua ?* « O mort où est ta victoire ? » Ta main avare n'a rien enlevé à cette victorieuse abbesse, parce que ton domaine n'est que sur le temps et que la sage dame dont nous parlons désirant conserver celui qu'il a plu à Dieu lui donner, l'a fait heureusement passer dans l'éternité.

Si je l'envisage, Fidèles, dans l'intérieur de son âme, j'y remarque, dans une conduite très-sage, une simplicité chrétienne. Etant humble dans ses actions et ses paroles, elle s'est toujours plus glorifiée d'être fille de saint Bernard que de tant de braves aïeux de la race desquels elle est descendue. Elle passait la plus grande partie de son temps dans la méditation et dans la prière. Ni les affaires, ni les compagnies n'étaient capables de lui ravir le temps qu'elle destinait aux choses divines. On la voyait entrer en son cabinet avec une contenance, une modestie et une action toute retirée ; et là elle répandait son cœur devant Dieu avec cette bienheureuse simplicité qui est la marque la plus assurée des enfants de la nouvelle alliance. Sortie de ces pieux exercices, elle parlait souvent des choses divines avec une affection si sincère qu'il était aisé de connaître que son âme versait sur ses lèvres ses sentiments les plus purs et les plus profonds. Jusque dans la vieillesse la plus décrépite, elle souffrait les incommodités et les maladies sans chagrin, sans murmure, sans impatience ; louant Dieu parmi ses douleurs, non point par une constance affectée, mais avec une modération qui paraissait bien avoir pour principe une conscience tranquille et un esprit satisfait de Dieu.

Parlerai-je de sa prudence si avisée dans la conduite de sa maison ? Chacun sait que sa sagesse et son économie en ont beaucoup relevé le

lustre. Mais je ne vois rien de plus remarquable que ce jugement si réglé avec lequel elle a gouverné les dames qui lui étaient confiées. Toujours également éloignée et de cette rigueur farouche et de cette indulgence molle et relâchée; si bien que, comme elle avait pour elles une sévérité mêlée de douceur, elles lui ont toujours conservé une crainte accompagnée de tendresse, jusqu'au dernier moment de sa vie et dans l'extrême caducité de son âge.

L'innocence, la bonne foi, la candeur étaient ses compagnes inséparables. Elles conduisaient ses desseins, elles ménageaint tous ses intérêts, elles régissaient toute sa famille. Ni sa bouche, ni ses oreilles n'ont jamais été ouvertes à la médisance, parce que la sincérité de son cœur en chassait cette jalousie secrète qui envenime presque tous les hommes contre leurs semblables. Elle savait donner de la retenue aux langues les moins modérées, et l'on remarquait dans son entretien cette charité dont parle l'Apôtre qui n'est ni jalouse ni ambitieuse, toujours si disposée à croire le bien, qu'elle ne peut pas même soupçonner le mal. [1]

Vous dirai-je avec quel zèle elle soulageait les pauvres membres de Jésus-Christ? Toutes les personnes qui l'ont fréquentée savent qu'on peut dire sans flatterie qu'elle était naturellement libérale, même dans son extrême vieillesse, quoique cet âge ordinairement soit souillé des ordures de l'avarice. Mais cette inclination généreuse s'était particulièrement appliquée aux pauvres. Ses charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et nécessiteuses: elle partageait souvent avec elles ce qu'on lui préparait pour sa nourriture; et dans ces saints empressements de la charité qui travaillait son âme innocente d'une inquiétude pieuse pour les membres affligés du Sauveur des âmes, on admirait particulièrement son humilité non moins soigneuse de cacher le bien que sa charité de le faire. Je ne m'étonne plus, chrétiens, qu'une vie si religieuse ait été couronnée d'une vie si sainte.

Ainsi parla Bossuet. Il n'avait que vingt-neuf ans.

On descendit le corps d'Yolande dans le caveau de l'église.

Quelques jours après, Christine de Montarby, la nouvelle abbesse, faisait ajouter à l'inscription de la tombe de Hu-

---

[1] I. Cor. XIII. 4, 5.

guette, ces vers auxquels la piété filiale tint lieu d'inspiration poétique :

> Ainsi qu'en leur vivant ces deux sœurs n'ont été
> Qu'une même en concorde et qu'une en volonté ;
> De zèle, de candeur, de vœux du tout semblables
> De même en leurs transports en la plaine des morts
> Elles n'ont qu'un tombeau pour retraite à deux corps,
> A la vie, à la mort, toujours inséparables.

Tout fut dit.

Cent ans plus tard, le 17 décembre 1756, l'abbaye était supprimée.

En 1770, le bénédictin Dieudonné en visitait les restes et il écrivait ces lignes de désolation archéologique : « La
» maison du petit Clervaux, présentement abandonnée, a
» offert peu de choses à mes recherches. Il eût fallu au
» moins recueillir les anciens monumens qui s'y voyoient
» encore du tems que les dames religieuses l'habitoient ;
» mais point du tout, on a tout brisé ou tout recouvert de
» crépi de façon qu'on n'apperçoit plus pour ainsi dire
» aucun vestige de maison régulière en ce lieu. La cha-
» pelle, qui menace ruine du côté de la rue, n'offre aux
» yeux que les quatre murailles. Elle étoit assez ornée du
» tems des dames ; on y voyoit de grandes épitaphes de la
» maison de Gournay. Tout est détruit. Nous n'avons pu
» recouvrer que quelques débris [1]. »

Aujourd'hui, en 1856, les éditeurs des œuvres de Bossuet déclarent ne pas avoir pu découvrir en quel lieu a été prononcée l'oraison funèbre d'Yolande de Monterby (au lieu de Montarby). D'autres annonçant qu'elle n'offre aucun intérêt

[1] Bibl. de Metz. Ms. $\frac{160}{73}$, page 142.

et qu'elle n'est pas digne de son auteur, se dispensent de la donner, en ayant bien soin au contraire d'insérer dans leurs éditions le sermon de vêture pour Mme de la Vallière, qui fut.... ce que chacun sait et ce que les élèves des colléges apprennent assez tôt.

L'éloge d'Yolande de Montarby est le début de Bossuet; les esquisses et les premiers essais des grands maîtres ont toujours leur prix, surtout quand on leur voit traiter le même sujet à plusieurs années de distance? Est-ce qu'il n'est pas intéressant de revoir Bossuet dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, en 1670, sur cette phrase du psalmiste : « O Dieu! vous avez fait mes jours mesurables! » donner une variante de sa première oraison funèbre de Metz? A ces divers titres cette œuvre a droit d'être sauvée de l'oubli.

De par la loi d'une débaptisation municipale, il n'y a plus de rues *des Clairvaux*, *des Prêcheresses* et *de la Crête,* bientôt il n'y aura plus de *Chapellerue*. Tout s'efface insensiblement. En passant dans cette dernière rue, qui songe qu'il a sous les yeux la scène pieuse où Bossuet s'est essayé pour la première fois à ce genre de discours dans lequel il devait s'élever si haut? Ces voûtes effondrées où hennit un cheval, où siffle un palefrenier, qui se souvient qu'elles ont retenti de la voix de Bossuet? Ces sculptures, ces peintures à fresque corrodées par la pluie, ces inscriptions ensevelies dans la chaux, ces tombes où reposent encore de pieuses abbesses, qui peut les contempler sans dire avec Bossuet: *Vanitas Vanitatum, omnia Vanitas?*

C. Abel.



LE JOURNAL DE MON AMI PAMPHILE.

ÊTRE ET PARAITRE.

I.

Au temps de ma jeunesse — je parle de quinze ou seize ans — je possédais un ami avec lequel je vivais dans la meilleure intelligence, par la raison décisive que nous n'étions jamais d'accord sur rien ; car ce n'est pas seulement en physique que les électricités de nom contraire s'attirent pour se repousser. Je voyais tous les jours mon ami Pamphile, un drôle de nom, c'est vrai, et qui en précédait un autre que je me ferais un cas de conscience d'écrire en toutes lettres, parce que le digne garçon qu'il immatricule dans l'état civil de son pays jouit encore à l'heure qu'il est de la plus florissante santé.

Nous habitions tous deux Paris, la seule ville habitable aux environs de vingt ans. Plus tard, c'est une autre affaire, et l'on devient plus ou moins de l'avis de César qui aimait mieux être le premier dans une bourgade que le second à Rome. Aussi — quoiqu'il ne me l'ait pas avoué expressément — je soupçonne l'ami Pamphile d'être devenu le César municipal de son village; différence nouvelle entre lui et moi qui n'ai jamais pu arriver aux honneurs administratifs et autres. Je ne me doutais pas alors, s'il faut le dire, de l'étendue des mérites de ce brave camarade dont l'esprit aiguisé à froid et très emporte-pièce de sa nature, avait des côtés pratiques que je salue hautement aujourd'hui. Et voyez comme le point de vue se déplace à mesure qu'on avance dans la vie : je l'estime maintenant, précisément par où je le dépréciais autrefois. Ce qui est à sa louange, car cela

prouve que sa tournure d'esprit était de celles qui font un pli indélébile dès le jeune âge; ce qui est à ma confusion, car de nous deux c'est moi qui ai montré de l'inconsistance et qui suis assez changé déjà, pour ne pas désirer peut-être être changé plus encore. Toujours est-il que le cher garçon aimait à se rendre compte de tout et qu'il se défiait beaucoup de son premier mouvement, ce qui augmentait sa circonspection naturelle, mais ôtait quelque chose à sa spontanéité. Il avait pourtant l'œil vif, mais cet œil était enfoncé sous une arcade sourcillière proéminente, signe certain d'une aptitude à la méditation. Il s'efforçait constamment, et cela sans apparent travail, de surprendre la pensée vraie des gens, et cette gymnastique, un peu imprudente, l'eût mené peut-être à la mélancolie s'il n'eût été doué d'une radicale insouciance pour tout ce qui ne le touchait pas directement, et au désabusement si le sentiment contraire à celui que ce mot exprime avait jamais pu poindre en lui, car il faut apparemment avoir cru fortement à quelque chose pour en être désabusé. Nullement égoïste, en somme, capable d'élans généreux, mais très-décidé quand il donnait des preuves de bonté, à savoir pourquoi il était bon et jusqu'où la chose pourrait aller. J'étais un peu le contraire de tout cela, ce qui explique nos interminables discussions. J'étais jeune et j'étalais crânement à ses yeux un ballon tout rempli de tendresses juvéniles, d'enthousiasmes énamourés et d'exagérations nuageuses qu'il s'efforçait de crever avec son scalpel impitoyable. Dans le fait, et par la puissance de la contradiction, il m'aidait à porter, mais en le portant sur ses épaules, le beau ballon boursoufflé. Depuis, les années l'ont piqué de quinze ou seize bons coups d'épingle qui l'ont assez étrangement dégonflé pour que depuis longtemps il ne m'enlève plus, hélas! dans la haute région des rêves et des illusions!... L'ami Pamphile aimait donc à aller au fond des choses, et il aurait dû se faire médecin ou géologue, par haine des surfaces et pour plonger plus à son aise dans toutes les en-

trailles ; mais non, il est devenu avocat et, chose étrange et qui démontre la vanité de la logique humaine, il n'a jamais pu approfondir un procès, sous prétexte que l'odeur des dossiers lui monte désagréablement à la tête, ce qui fait qu'il est resté un légiste médiocre et inconsulté. J'ai toujours pensé qu'il n'avait pu mordre à la procédure, parce que tout plaidoyer est une appréciation passionnée et menteuse des affaires d'autrui, tandis que d'une part il tient à deviner et à dire les choses telles qu'elles sont, et que de l'autre il n'est disposé à s'intéresser avec quelque suite qu'à ses affaires propres et privées. Je vous laisse à penser si, candide et épanoui comme je l'étais les motifs de polémique manquaient entre nous !... Mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit, et je m'aperçois que sous prétexte du contraste qu'offraient nos deux caractères, j'ai assez parlé de ma chétive personne pour être presque tenté de croire que dans un coin perdu du ballon que le temps a aplati, il reste encore un peu de fumée oubliée, un reste de ce vent de la vanité qui enfle à pleines voiles et si complaisamment l'esquif hasardeux de la jeunesse !...

J'avais, cela va sans dire, mes grandes et petites entrées chez l'ami Pamphile, et réciproquement. Nous nous étions solennellement octroyé l'un et l'autre, sous la forme d'une clef d'acier poli, l'entrée de nos demeures à toute heure de nuit et de jour, ce qui n'était pas de la part de mon féal une médiocre preuve de confiance. Hélas ! j'en ai abusé, ou du moins ma conscience n'est pas précisément tranquille à l'endroit de certaine indiscrétion dont je dois d'autant mieux faire juge mes lecteurs, qu'ils lui sont redevables, — soyons plus humble — qu'ils peuvent la considérer comme la cause première de la présente confidence. Un beau matin donc, je trouvai la chambre à coucher vide, et sur la table de nuit, bien et dûment ouvert, le *Journal* de mon ami Pamphile. Car ce méthodique jeune homme écrivait son journal quotidien ni plus ni moins que M. le marquis de Dangeau, de

ponctuelle mémoire; c'est-à-dire qu'il tenait à jour ses faits et gestes tels quels, condensait ses réflexions, aiguisait ses boutades avec un soin pieux. Beaucoup de jeunes gens ont cette manie d'enregistrement et de glorification intime. Cela n'a rien de surprenant. Tout être jeune, ignorant de la vie et qui se sent en partage une certaine dose d'intelligence, se laisse aller volontiers, et en toute innocence, à la contemplation de ses mérites. Qui sait?... Il y a peut-être en lui l'étoffe d'une célébrité qui cherche sa voie, et dans tout étudiant il y a un grand homme en herbe, comme il y a un bâton de maréchal dans la cartouchière du dernier conscrit. On est une gloire de l'avenir et l'on n'est pas fâché de se peindre au jour le jour, ne fût-ce que pour laisser de soi à la postérité un beau portrait en pied; un portrait qui n'est point une nudité, fi donc!.., mais une figure convenablement éclairée, drapée à l'antique ou attifée dans un négligé galant. Pamphile était loin d'une telle visée, assurément; son rare bon sens le sauvait de ce ridicule, mais, fidèle à sa nature, il se portraiturait pour lui-même, pour faire rendre témoignage à son avenir par son passé, et je gagerais qu'il se relit encore actuellement.

Son journal était donc grand ouvert sur sa table. Je fus tenté de le parcourir, quoiqu'il ne m'y eût pas invité expressément. Du reste, bien souvent il m'en avait lu des fragments quelquefois légèrement soporifiques, plus souvent intéressants. N'étais-je point autorisé, dès lors, à le lire à ma fantaisie et à faire en gros ce qu'il faisait chaque jour en détail?... Après tout, l'ami Pamphile n'a rien de caché pour moi, me disais-je; et ce qu'il y a de certain, c'est que si ma volonté se rendit à cette raison un peu spécieuse, ma conscience protesta cependant contre l'indiscrétion qu'elle ne put empêcher. Du moins, quand je revis Pamphile, j'aurais dû lui dire ce que j'avais fait; eh bien! je ne m'y décidai pas; pour m'y résoudre, il aurait fallu me faire une sorte de violence; ce qui est mieux encore, c'est que depuis l'ami

Pamphile me confia plusieurs fois son manuscrit sans que je lui fisse l'aveu en question, preuve, après tout, que je n'avais pas commis un trop gros péché. N'importe !... ces nuances insaisissables sont un beau témoignage en faveur de la conscience et du libre arbitre de l'homme, et nous pouvons nous vanter d'avoir dans la poitrine un merveilleux instrument de précision, une incomparable pierre de touche pour la vie morale. Dieu, qui l'a inventé et qui en a trempé les ressorts, est grand !...

II.

« Être et paraître, » voilà ce que je lus en manière d'épigraphe sous la date écrite au haut de la page ouverte du journal. Cette page, je ne l'ai pas copiée, et je vais seulement en reproduire de mémoire les principaux traits, en passant sous silence ce qui pourrait justement effaroucher la chatouilleuse délicatesse. Mon récit y perdra, mais la bienséance y gagnera peut-être, car mon ami Pamphile — c'était en été — écrivait le soir un peu en deshabillé, il faut en convenir.

C'était l'homme des détails ; il raconte donc minutieusement son petit lever. Le soleil de sept heures du matin dardait sur ses paupières alourdies deux épées de feu qui, à la longue, les forcèrent à s'ouvrir toutes grandes. Un temps radieux emplissait sa chambre de rayons dans lesquels se jouait un monde d'atômes étincelants. Il se dit qu'il serait bon d'aller respirer à la fenêtre l'augure embaumé d'un beau jour. Cependant, la robe de chambre endossée, il ne se dirigea pas vers la croisée ; non, il alla droit à son miroir, fit avec soin ses ablutions, traça sur ses cheveux assouplis par un baume onctueux et parfumé, une raie irréprochable, et après un dernier coup-d'œil au cristal poli qui reflétait, ma foi, un beau et mâle visage, il alla aspirer à longs traits la fraîcheur matinale. Mais tout à coup : « Pourquoi, se dit-il, ai-je fait ma toilette avant de me montrer à

cette croisée? Je ne m'en suis pas rendu compte tout d'abord, mais maintenant je suis forcé de me l'avouer, c'est parce que ma voisine qui se lève matin aurait pu me voir en bonnet de nuit. Et pourquoi ma voisine ne me contemplerait-elle pas dans cet appareil matinal?.. Je suis un déplorable hypocrite, et je veux paraître tel que je suis. Il ne sera pas dit qu'une petite fille m'aura fait déroger à mes habitudes. » Là-dessus, l'ami Pamphile alla bravement bouleverser l'économie élégante de sa coiffure et remit, s'il faut l'avouer, non un ignoble bonnet de coton, c'eût été trop, mais une sorte de coiffure hybride, serre-tête à gourmettes, compromis déplorable entre la coiffe fermée à triples verroux des grands-mamans et la fontange des bourgeois ridicules de Molière. Il n'avait jamais voulu adopter le foulard des Indes, ou le simple madras, sous prétexte que ces coiffures se déplacent volontiers et qu'il craint le coryza. Dans cet équipage, il alla s'accouder bravement sur l'appui de la fenêtre. La jeune demoiselle était déjà à son poste d'observation. C'était un frais minois parisien, chiffonné de traits peu dignes de la statuaire, mais resplendissant d'un double éclair de nacre sous des lèvres empourprées, et accentué par un petit nez rose et délicieusement évaporé. La petite risqua un de ces regards vagues qui voient tout sans en avoir l'air, eut une moue dédaigneuse, regarda les nuages avec une attention profonde, puis referma brusquement sa croisée. Mon ami Pamphile triompha. « Je suis maître de moi, » se dit-il. Convenons-en, ce qu'il avait fait était fort sot, quoique philosophique.

Toujours est-il qu'après ce bel exploit l'ami Pamphile tomba dans une rêverie profonde. Il réfléchit à cette série de mensonges, à ces hypocrisies à la file qui composent la trame de la vie ordinaire. Il analysa les mobiles divers qui dirigent la plupart des actions des hommes et qui les empêchent de se montrer en bonnet de nuit devant leurs semblables. Rien n'est plus divertissant, se dit-il, que de prendre sur le fait ces défaillances d'énergie morale, ces déguise-

ments de la vanité, ces tromperies de l'amour-propre, tous ces faux semblants qui créent une si grande différence entre la démarche accomplie et l'intention qui l'a dictée. Bath ! tout le monde porte un masque, au physique et au moral, et il y a plaisir à le soulever. C'est à quoi je m'emploierai exclusivement aujourd'hui, moi qui, au lieu d'un masque, porte un simple bonnet à gourmettes, et vive Dieu ! je passerai une bonne journée que j'aurai le mérite d'avoir finie comme je l'ai commencée. Je m'attache à un être humain et je le dissèque tout vif. Ainsi la comédie que je me paie aura les trois unités de temps, de lieu et de personne, et Aristote sera content. Ainsi dit mon ami Pamphile, ainsi fit-il.

V. V.

(*La fin à la prochaine Livraison.*)



BULLETIN SCIENTIFIQUE.

Nouvelles hélices électro-magnétiques.

M. Bonelli qui, le premier, a su appliquer l'électricité au tissage des étoffes et qui a inventé le télégraphe électrique volant, sur les locomotives, vient d'introduire dans la confection des hélices électro-magnétiques un perfectionnement qui doit apporter une grande réduction dans le prix des électro-aimants construits jusqu'à présent avec des fils de cuivre entourés de soie. Ces fils coûtent en effet assez cher surtout quand ils sont d'un très-petit diamètre ; M. Bonelli les remplace par une bande de papier continu sur laquelle sont tracées des lignes métalliques assez fines, peu éloignées les unes des autres et s'enroulant perpendiculairement à l'axe de la bobine.

Cette disposition peut être modifiée de différentes manières pour produire divers effets physiques, chimiques ou physiologiques. Pour cela on peut réunir plusieurs bandes de façon à augmenter soit la longueur, soit le diamètre du circuit voltaïque.

La nouvelle invention de M. Bonelli est de nature à rendre l'électricité applicable à un grand nombre d'industries pour lesquelles l'instantanéité d'action et la facilité de subdiviser la force motrice, sont plus importantes à réaliser que la puissance même du moteur.

Reverbère à cadran électrique.

En attendant que l'électricité brille dans les reverbères, elle y circule déjà pour marquer l'heure sur des cadrans. On voit un exemple de ces chronomètres à l'angle du Pont-Neuf et du quai de l'Horloge. M. Bréguet y a disposé dans un reverbère un cadran électrique qui donne l'heure et la minute par le moyen de deux fils isolés communiquant avec un régulateur placé dans son cabinet.

M. Bréguet propose de diviser Paris en douze régions électriques

qui recevraient le temps de régulateurs placés dans la mairie de chaque arrondissement. Par là, l'heure pourrait être donnée sur des cadrans adaptés aux reverbères ainsi que dans l'intérieur des maisons particulières.

Moniteurs électriques.

Une autre application de l'électricité aussi ingénieuse qu'utile vient d'être faite par le même mécanicien. C'est un appareil avertisseur qui s'applique aux manomètres des machines à vapeur et des usines à gaz.

Quand la pression est trop forte ou trop faible, l'aiguille du manomètre vient toucher une pointe métallique qui établit la communication entre les deux pôles d'une petite pile électrique, et par suite détermine l'aimantation d'un électro-aimant et le retentissement d'un timbre dont le bruit avertit les gardiens.

Nouveaux cables électriques.

La pose de trois cables électriques vient d'être effectuée avec succès sur la ligne télégraphique qui relie New-Yorck à Philadelphie en desservant plusieurs villes importantes. On a appliqué à cette ligne le système télégraphique de Hughes, au moyen duquel les dépêches sont imprimées en lettres capitales, à raison de 5,000 mots à l'heure, à l'aide d'un seul fil de fer.

Éclairage électrique.

Les journaux de Lyon ont beaucoup parlé depuis quelque temps, de l'éclairage électrique établi dans la ville par MM. Thiers et Lacassagne. Les expérimentateurs auraient obtenu une assez grande diminution dans le prix de cette lumière pour qu'on songeât à l'établir d'une manière régulière et définitive sur les différents points de la ville. Cet avantage tient surtout à une disposition nouvelle de la source électrique employée par les auteurs du procédé. Encore quelques perfectionnements dans le régulateur et le problème de l'éclairage électrique, résolu depuis longtemps déjà en théorie, le sera bientôt industriellement.

Application du télégraphe électrique à la météorologie.

M. Leverrier a annoncé récemment à l'Académie que vingt-cinq postes météorologiques placées sur différents points du territoire

français et assez éloignés les uns des autres et de la capitale, sont en relation avec l'Observatoire impérial par le moyen des télégraphes électriques. Deux fois par jour, on sait à Paris le temps qu'il fait en ces différentes stations. M. Leverrier espère étendre bientôt ce réseau d'observatoires à l'étranger, en Belgique et en Allemagne surtout.

Nouveaux ateliers d'appareils électro-dynamiques à Beauvais.

L'habile horloger de Beauvais, M. Vérité, dont nous avons fait connaître les principales horloges électriques et diverses pièces dont la confection décèle des connaissances variées et profondes de l'art, va donner de l'extension à son industrie. C'est dans des ateliers spéciaux qu'il va réaliser, avec le concours d'un de ses amis, M. Lucas, les applications si variées de l'électricité dynamique. Au centre de leur vaste magasin se trouvera un grand régulateur électrique donnant l'heure et la minute sur des cadrans doubles qui seront disposés au-dessus des grilles des portes de la ville. M. Vérité va mettre aussi la dernière main à son bel appareil enregistreur des observations météorologiques.



L'Administrateur-Gérant,

A. Rousseau.

METZ. — IMP. DE ROUSSEAU-PALLEZ, RUE DES CLERCS, 15.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

Charles-Louis-Auguste FOUCQUET, duc de BELLEISLE, gouverneur de Metz et fondateur de l'Académie royale de cette ville.

XVIIIe SIÈCLE.

(SUITE.)

Au mois de septembre 1755, il y eut, près du village de Richemont, un camp commandé par M. de Chevert, lieutenant-général des armées. Le comte de Gisors était venu se mettre à la tête de son régiment de Champagne-infanterie. M. de Belleisle, après avoir assisté aux principales manœuvres des troupes, retourna auprès du roi. Pendant le court séjour que le maréchal avait fait à Metz à cette occasion, il avait examiné soigneusement l'état des différents travaux entrepris et en avait pressé l'exécution. D'après ses conseils, la pente de quelques rues fut encore adoucie, en même temps qu'on rectifia l'alignement de plusieurs autres. L'ancienne cité achevait de disparaître pour faire place à des constructions modernes.

La bâtisse du monastère de la Congrégation, rue du Pontiffroy, fut presque entièrement terminée avant l'hiver. Pierre Cadet, architecte, nous a laissé une note assez curieuse sur une mosaïque trouvée en creusant les fondations de ce monument et sur un bas-relief représentant les trois Parques.

Les chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation du Sauveur, établis au fort de la Double-Couronne, réunirent, en 1755, de nouveaux bâtiments à leurs possessions primitives. Cette année même, ils avaient reçu de Louis XV des lettres-patentes qui supprimaient définitivement le titre

de l'abbaye de Saint-Pierremont, terre de Lorraine, et réunissaient les biens et les revenus qui dépendaient de cette abbaye à la maison de refuge fondée dans la ville de Metz.

Ces déclarations avaient été déjà approuvées par Stanislas, duc de Lorraine, aussitôt la permission obtenue du Souverain Pontife. Le roi de France autorisait la communauté à tenir des écoles publiques ou particulières pour y instruire la jeunesse. De plus, Sa Majesté accordait à la maison le titre de Collége royal de Saint-Louis, « voulant que l'inscription en soit mise sur le portail d'entrée avec l'écusson » des armes royales, et que le cachet dont ladite maison et » communauté se servira soit pareillement à ces armes. »

» Nous voulons et entendons, ajoutait le roi, ès mêmes » lettres-patentes données à Marly au mois de mai l'an de » grâce 1755, que conformément à notre brevet de consentement et celui de notre très-cher frère et beau-père le roi » de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, aux bulles de » notre Saint-Père le Pape, et aux décrets de fulmination » desdites bulles, ladite maison soit tenue à perpétuité de » nourrir et loger gratuitement douze jeunes gentilhommes, » six desquels seront à notre nomination et à celle de nos » successeurs rois, et six à la nomination du roi de Pologne, » et après son décès, à la nôtre, ou à celle des rois nos successeurs. »

Ces élèves gentilshommes devaient être âgés de sept ans au moins, et de douze ans au plus. Les brevets de nomination, dont la durée variait de six à neuf années, ne pouvaient être délivrés que sur une preuve de quatre générations de noblesse du côté paternel seulement. On donnait la préférence à l'enfant dont le père avait servi dans les armées.

Le collége royal de Saint-Louis acquit rapidement de l'importance, au double point de vue de l'instruction et du personnel. La population du quartier du Fort-Moselle augmenta considérablement à partir de cette époque. Il s'y fit dès lors aussi un assez grand commerce.

M. de Belleisle était allé dans sa terre de Bissy, située à la gauche de Vernon, sur la route de Paris à Rouen. Il partageait ses loisirs entre l'agriculture et la rédaction de ses mémoires sur les événements politiques du règne de Louis XV. L'utile était le but du maréchal : il le cherchait par tous les moyens. Pour s'occuper avec fruit de la science des champs, il étudiait et résumait les ouvrages les plus recommandables, les plus pratiques surtout sur les questions de cette nature. Il apportait dans ses habitudes de propriétaire l'expérience de l'administrateur.

M. de Belleisle apprit à son château de Bissy la mort de M. Amelot, ministre des affaires étrangères et membre de l'Académie française. De retour à Paris, le maréchal fut unanimement élu pour remplacer M. Amelot à l'Académie. Le discours qu'il prononça lors de sa réception, mérita des louanges : il sut y mêler d'une manière neuve et digne l'éloge de l'illustre fondateur du savant Institut, tâche délicate et difficile, puisque le cardinal de Richelieu comptait déjà de nombreux et habiles panégyristes. Ce discours ne fut pas le seul que le maréchal prononça à l'Académie française. « Lorque le comte de Bissy, connu par son excellente tra- » duction du *Patriotisme* (dit l'auteur de la *Vie politique et » militaire du maréchal duc de Belleisle*), a été élu pour » remplir la place que la mort de l'abbé Terrasson faisoit » vacquer, le maréchal se trouva obligé, en qualité de di- » recteur, de répondre au discours du nouvel académicien. » Il remplit ce devoir avec une vérité élégante, qui lui mérita » tous les applaudissements de l'assemblée.

» Ses occupations (toujours variées quoiqu'elles n'eussent » qu'un objet, le Bien de l'Etat), ne lui permettoient point » d'être assidû à l'Académie : cependant il étoit assez exact » aux Réceptions, et son goût éclairé l'avoit rendu difficile » au point qu'il n'accordoit son suffrage qu'aux Ouvrages » vraiement estimables. »

Le maréchal visita en 1756, par ordre du roi, les côtes du

royaume et la plupart des places fortes. Il rapporta de cette inspection les plus précieux documents qui furent aussitôt approuvés par Louis XV.

Nous arrivons maintenant à l'époque où M. de Belleisle fut chargé du ministère de la guerre (3 mars 1758). Les hostilités avaient recommencé avec l'Allemagne. L'indiscipline était dans l'armée : les habiles dispositions prises par les ministres d'Argenson et le marquis de Paulmy [1], n'avaient pas réussi à triompher du désordre alors presque général. Instruit des abus, le maréchal de Belleisle eut à cœur de les réformer, et il remédia, autant que les circonstances purent le lui permettre, aux malheurs successifs qui accompagnèrent les armes françaises en Allemagne. M. de Bellisle eut la gloire de commencer la rénovation de l'ordre militaire en France. Il apporta à la fois dans ce travail difficile une grande modération et une fermeté prudente et généreuse. Les sages ordonnances qu'il rendit, et le soin avec lequel il veilla à leur exécution, ramenèrent promptement la discipline parmi les officiers et les soldats. Un seul fait prouvera quels étaient les sentiments qui animaient le nouveau ministre de la guerre. Ayant eu connaissance que plusieurs officiers munis des passeports du prince Ferdinand de Brunswick, étaient revenus en France après la capitulation faite un peu trop complaisamment à Minden, le 14 mars 1758, M. de Belleisle leur ordonna de retourner sur-le-champ à leurs corps prisonniers dans l'électorat de Hanovre, afin d'y veilelr à l'entretien et au soulagement du soldat. Cet acte sévère sans doute, mais indispensable, produisit l'excellent résultat qu'on pouvait en attendre.

Malgré l'activité de sa carrière et les exigences de ses

---

[1] Le comte d'Argenson avait cessé ses fonctions le 1er février 1757. Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, son neveu, qui lui avait succédé, se retira du ministère le 25 février 1758.

hautes fonctions, le maréchal ne cessait de veiller avec ardeur à l'achèvement des constructions encore en voie de réalisation dans son gouvernement de Metz. Tous les mois il prenait connaissance de ce qui avait été fait, et adressait ses instructions pour accélérer, le plus qu'il était possible, ce qui restait à faire.

Les habitants de Metz, les membres du Parlement et les différents corps constitués à la résidence de cette ville, avaient transmis leurs compliments à M. de Belleisle, dès que sa nomination au ministère de la guerre avait été connue.

Les réponses que fit le maréchal sont toutes remplies d'affection et de sollicitude paternelles.

Voici la teneur de sa lettre, datée du 14 mars 1758, aux membres du Parlement de Metz :

« Je suis infiniment sensible, Messieurs, à tout ce que vous voulés bien me dire d'obligeant sur la nouvelle marque de confiance » dont le Roy m'a honoré. Il y a trop longtemps que je connois votre » amitié pour moy pour ne pas la trouver dans l'interet que vous » voulés bien prendre à ce qui me regarde.

» Je vous prie, Messieurs, d'en recevoir mes remercimens et d'etre » persuadés que dans les fonctions que le Roy me confie, un de mes » plus grands plaisirs sera de saisir avec le plus vif empressement » les occasions qui me mettront a portée de temoigner a votre Compagnie et a chacun des membres qui la composent tous les sentimens avec lesquels je fais profession d'être, Messieurs, votre tres » humble etc. Signé le M[al] duc de Belleisle. »

L'assiduité au travail, les malheurs de la France, les soins que M. de Belleisle prenait pour les réparer, avaient beaucoup altéré sa santé. Afin de consacrer ce qui lui restait de force aux réformes et aux affaires les plus importantes, le maréchal supplia le roi de lui donner le marquis de Cremilles pour adjoint. Cet officier-général avait servi longtemps dans l'état-major : ses connaissances approfondies et sa rare aptitude l'avaient désigné au choix de M. de Belleisle, si juste appréciateur du talent.

Le 13 avril 1758, il informait M. Mathieu de Montholon, premier président au Parlement de Metz, de cette adjonction, dans les termes suivants :

» J'ay différé, Monsieur, de vous informer par lettre personnelle » que le Roy a bien voulu me confier la charge de secrétaire d'Estat » au département de la guerre, pour vous apprendre en même temps » l'arrangement que Sa Majesté a fait en nommant M. de Cremille » pour m'aider dans les fonctions d'un ministere dont les details sont » extremement etendus. Si l'attention que je dois donner à d'autres » objets ne me permet pas toujours de m'adresser directement à » vous pour les affaires où il y aura quelque relation entre votre » Compagnie et le militaire, l'intention de Sa Majesté est que vous » ayés le même egard a ce que M. de Cremille poura vous escrire a » ce sujet que si je vous escrirois moy meme, et il me fera part de » l'objet de vos lettres dans le cas ou vous vous adresserés à luy. » J'ay l'honneur d'etre tres parfaitement, Monsieur, votre tres » humble, etc. Signé le M[al] duc DE BELLEISLE. »

Tous les moments du laborieux ministre étaient employés au bien-être des troupes et au rétablissement de la discipline. Plusieurs officiers-généraux qui, par épargne, s'abstenaient de porter leurs uniformes brodés, furent contraints de se soumettre à l'ordonnance. Mais, pour modérer la dépense, le maréchal introduisit une tenue plus ordinaire, connue sous le nom de *petit uniforme,* et dont le prix était de beaucoup inférieur. Il réussit à bannir des armées le luxe fastueux qui y régnait. Au nombre des règlements très-utiles qu'il fit adopter au conseil du roi, on doit nécessairement citer celui qui concerne les nominations au commandement des régiments (29 avril 1758). M. de Belleisle, persuadé qu'il faut avoir obéi avant que de commander, obtint qu'à l'avenir personne ne pourrait prétendre à commander un régiment qu'après sept ans de service, dont deux en qualité de lieutenant ou de cornette, et cinq comme capitaine dans l'infanterie, la cavalerie ou les dragons. Il fit augmenter la paie et la subsistance des soldats, ainsi que les appoin-

tements des officiers. Ce dernier moyen prépara une voie sûre pour enlever à la vénalité des emplois ce qu'elle avait d'injuste et de blessant. L'infanterie reçut rapidement une meilleure organisation. Bientôt aussi parut une ordonnance qui sépara le corps du génie de celui de l'artillerie qui avaient été jusque-là réunis.

On voit que les soins importants de la guerre n'empêchèrent pas le maréchal de poursuivre la répression des divers abus qu'une tolérance extrême avait glissés dans l'armée. Une lettre-circulaire qu'il adressa, dans les derniers jours du mois de mai 1758, à tous les colonels d'infanterie au service de France, a été regardée, à juste titre, par les esprits éminemment militaires de l'Europe, comme un chef-d'œuvre de sagesse et de discipline. Nous croyons devoir la reproduire entièrement, à cause de son importance et des louables sentiments qui y sont exprimés et qui sont ceux d'un chef instruit et prévoyant, d'un ministre éclairé, en même temps que d'une âme élevée et bienfaisante. Voici la teneur de cette circulaire, d'après une copie officielle que nous devons à une bienveillante communication :

« Monsieur,

» Depuis que le Roi m'a confié le département de la guerre, vous » ne doutés pas que je ne sois serieusement occupé de remedier a » toutes les causes du relachement excessif de la discipline dans » presque tous les Corps. Une des principales sans doute est la » venalité des Emplois et des Charges, qui s'est introduite sous plu- » sieurs formes dans l'Infanterie, et qui y produit les abus les plus » pernicieux et les plus destructifs de toute émulation. En effet de » la vient que les anciens officiers dont l'experience pourroit être » encore utile au service, prennent le parti de se retirer, séduits » par l'appat des sommes qui leur sont offertes : que les anciens lieu- » tenans quoique bons sujets, ne peuvent esperer de parvenir aux » Compagnies, s'ils ne sont en etat de les acheter ; et que la Noblesse » (cette portion si precieuse de l'Etat dont elle doit etre la force et le » soutien) se trouve exclue des Emplois auxquels elle est appelée par

» sa naissance, si le deffaut de fortune l'empéche d'acheter a prix
» d'argent,l es places qu'elle recherche dans l'intention d'y témoi-
» gner son zéle.

» De là ces mutations si frequentes dans la composition des offi-
» ciers de chaque regiment, ces avancemens qu'une aisance plus
» ou moins grande determine, sans egard au mérite des anciens,
» et ce melange de sujets introduits dans les corps au préjudice de
» la noblesse, par l'argent qu'ils ont donné pour y etre admis.

» De là enfin la negligence des anciens officiers plus excités par
» l'intérêt a penser a la retraite, que par l'émulatien a s'occuper du
» service; le mepris de la subordination qui n'est pas soutenue
» dans l'opinion des inférieurs par l'autorité des anciens et la deca-
» dence de la discipline qui est une suite necessaire du mepris de la
» subordination.

» Il seroit difficile que ces abus se fussent accrédités au point où
» ils le sont actuellement, sans le concours des Chefs des Corps, et
» Sa Majesté ne juge pas que pour disculper à cet egard un Colonel,
» il suffise qu'il n'aplique pas à son proffit les sommes exigées. Le
» Roy ne peut cependant pas se persuader qu'un Colonel soit capable
» d'une manœuvre aussi basse; il le regarderoit comme tout à fait
» indigne d'occuper une place où ne pouvant avoir l'estime de ceux
» qu'il commande, il manqueroit infailliblement de la consideration
» necessaire pour commander.

» Mais il est evident que les Chefs des Corps etant à portée de dé
» méler les motifs de ces retraites qu'on leur propose de favoriser, il
» depend d'eux d'empécher les conventions particulières qui les pro-
» voquent, puisqu'ils ne doivent rien ignorer de ce qui se passe pour
» ou contre le bien du service dans les régiments qu'ils commandent.
» Ce ne peut etre qu'avec leur agrement, ou du moins leur consente-
» ment tacite, que la vente des Emplois s'introduise et se maintienne.
» Et je dois vous avertir, Monsieur, que Sa Majesté les regardera de-
» sormais comme responsables de ce qui se passeroit sur cela de
» contraire à ses intentions. Sa Majesté a tellement a cœur l'exe-
» cution de ses ordres a ce sujet, qu'Elle m'a declaré que si un
» colonel continuoit de tolérer des *abus* qu'Elle veut deraciner,
» Elle prendroit le party de lui oter sur le champ son regiment.
» Et Elle m'a chargé d'emploïer les soins les plus vigilans pour etre
» en etat de l'informer promptement de la manière dont ses inten-
» tions auront ete remplies a cet egard, dans tous les Corps.

» Vous connoissez, Monsieur, toute l'importance de ces objets, et » je ne puis vous exprimer en termes assez forts a quel point Sa » Majesté desire que vous y donniez toute votre attention. Ainsi je » ne doute pas que par une suite necessaire de votre zèle pour son » service, de votre respect et de votre obeïssance a ses Ordres, » vous n'emploïez efficacement toute l'autorité de votre grade, pour » empécher que desormais *sous aucun prétexte* il soit donné la » moindre somme d'argent pour parvenir aux Emplois, ni pour en » déterminer les retraites, dans le régiment que vous commandez.

» Les retraites se sont multipliées depuis quelques années dans » l'Infanterie, a la faveur de certains arrangemens clandestins qui y » sont connus sous le nom de concordats [1]. Il se peut que ces arran- » gemens aient eü dans leur origine un motif d'utilité qui pourroit » meme trouver son application dans les cas où il s'agiroit d'engager » a la retraite d'anciens et braves officiers qui jouyssant de l'estime » de leurs camarades, manqueroient cependant des qualités requises » pour les places de Commandement auxquels ils sont prêts » d'arriver par leur rang. Tel est l'aspect favorable sous lequel on » peut envisager ce qu'on appelle dans l'Infanterie un concordat; » mais toute l'Infanterie sait a combien d'abus il a ouvert la porte. » L'esprit d'intérêt substitué a celui d'emulation, la perspective » d'une retraite pecuniaire préférée a celle d'un avancement hono- » rable, des dettes onéreuses dans presque tous les regiments, des » chicanes indécentes que ces dettes occasionnent, et enfin le de- » couragement de la noblesse pauvre qui ne peut plus entrer dans » ces Corps, dont elle doit faire l'honneur et la force et dont les » apointemens se trouvent consommés pour remplir les engage- » mens pecuniaires auxquels ils doivent leurs emplois.

» Sa Majesté informée avec precision de tous ces details me » charge de sa part, de proscrire le concordat, sous les mêmes » peines que la venalité des emplois a laquelle il tient de si près, » mais en même tems Elle voudra bien veiller aux objets d'utilité » qui ont eté le pretexte de son introduction et Elle se reserve de » faciliter par des moïens legitimes et par des graces distribuées a

---

[1] Sorte de traité par lequel les officiers s'engageaient à payer une certaine somme à celui qui, pourvu d'un grade supérieur, consentait à quitter le service ou *à faire sa retraite*, comme on disait au siècle dernier.

» propos, les retraites qu'il sera convenable de favoriser d'apres le
» compte que les Colonels en rendront dans chaque occasion.

» Telles sont, Monsieur, les intentions decidées de SA MAJESTÉ
» qui veut absolument bannir de l'Infanterie tous marchés pecu-
» niaires, sous quelques formes que ce soit; et je m'assure que vous
» vous conformerez avec empressement a des vües si sages et si
» convenables au bien du service.

» Mon attachement, et je puis dire mon amour pour le Militaire,
» sont assez connus pour qu'il soit aisé de sentir qu'il seroit aussi
» affligeant qu'indispensable pour moi, d'avoir a porter à SA MAJESTÉ
» dans cette occasion des relations peu satisfaisantes et qui entraî-
» neroient decisivement des punitions toujours douloureuses a pro-
» noncer quelques légitimes qu'elles soient.

» On doit en même tems me rendre la justice de compter avec
» certitude sur l'empressement et la satisfaction que j'aurai de
» rendre au Roy a cet egard des comptes favorables, qui assurent
» de plus en plus Messieurs les Colonels des effets de l'estime et de
» la bienveillance de SA MAJESTÉ.

» Je finis en vous priant d'etre persuadé, Monsieur, de l'impa-
» tience avec laquelle j'attens que vous me mettiez a portée de faire
» valoir auprès du Roy le zèle et l'exactitude, avec lesquels vous
» aurez concouru dans cette circonstance à la prompte execution de
» ses Ordres, et au retablissement de la discipline militaire en cette
» partie essentielle.

» Le ministre secrétaire d'Etat au département de la Guerre,
» Signé: Le maréchal duc DE BELLEISLE. »

Cette lettre donne une juste idée de l'énergie du ministre et du zèle qu'il déploya sans relâche pour rétablir le bon ordre. La vénalité des emplois était désormais réprimée; et au moyen d'une solde plus forte accordée aux capitaines, ceux-ci virent sans inquiétude les concordats prohibés.

Les autres ordonnances non moins utiles que le maréchal rendit dans la suite, et l'obéissance qu'il sut assurer à leurs prescriptions par des moyens toujours conciliants, mais fermes, auraient certainement ramené l'entier rétablissement de l'ordre et de la discipline dans l'armée, si son administration n'eût pas été si courte. Les fatigues et les années

épuisaient cet homme de bien et de talent dont tous les actes étaient inspirés par le dévouement le plus pur à la royauté et à son pays. Il y avait encore des réformes à opérer, des abus à détruire, une résistance à opposer à la prépondérance de certains hommes intéressés et injustes : le maréchal persévéra avec courage dans la tâche qu'il avait entreprise, et porta jusqu'au dernier jour de la vie, dans l'administration du département de la guerre, la probité sévère et l'inflexibilité de principes qui ont fait la gloire de ce ministre. Aussi c'est que personne de son époque ne fut plus sensible que le duc de Belleisle à l'honneur du nom français.

La plus cruelle déception que put éprouver le maréchal, était la mort de son fils, l'unique espérance de sa maison et l'héritier de celle du Nivernois. Le comte de Gisors périt les armes à la main, sur le champ de bataille de Creveld, en chargeant à la tête des carabiniers dont il était mestre-de-camp.

Dès le début de la guerre funeste dite de sept ans [1], le jeune colonel du régiment de Champagne avait renouvelé l'exemple du courage et du dévouement dont il avait donné des preuves si éclatantes à l'armée du Midi. Il s'était couvert de lauriers à la journée d'Hastembeck (26 juillet 1757). Le 7 août, le roi avait décoré de sa main le comte de Gisors, de la croix de Saint-Louis, et l'avait nommé au commandement du régiment de carabiniers, corps distingué depuis longtemps par sa bravoure et par ses succès.

Le 25 juin 1758, l'armée française, sous les ordres du comte de Clermont, se trouva en présence de l'armée du prince Ferdinand de Brunswick, l'un des plus fameux généraux de la guerre de sept ans. Après un combat acharné, notre infanterie, qui s'était élancée avec la plus vive impétuosité sur les batteries hanovriennes, dut reculer. Chargés de tous côtés par les meilleures troupes de l'ennemi, accablés

[1] Commencée en 1756 elle ne finit qu'en 1763.

fils adoptif d'Auguste. Marcellus ne donnait que des espérances [1], tandis que le jeune guerrier chéri des Messins avait déjà donné des preuves de son dévouement à la patrie, et était regardé comme un homme expérimenté et un homme d'Etat.

Une rue [2] et un fort [3] de Metz portent encore aujourd'hui le nom du fils unique du maréchal de Belleisle.

F.-M. CHABERT.

(*La fin prochainement.*)

---

de Belleisle [a], avait été érigé en duché par lettres enregistrées en 1742, et était devenu pairie en 1748.

[1] Virgile. *Eneide*, Livre VI[e], vers 861 et suivants.

[2] Elle a été percée en 1738.

[3] Entre le fort Belle-Croix et la porte Mazelle.

[a] Belleisle, île de l'Océan, sur la côte de la Bretagne, avait été acquise de la famille du maréchal de Retz, par le surintendant Foucquet. Après sa disgrâce, Louis XIV s'en était mis en possession (1651). Cependant l'île et la seigneurie étaient restées la propriété de la famille de Foucquet.



UNE
CONSPIRATION EN 1491.

(SUITE ET FIN.)



En sortant de l'église des Carmes, le châtelain se dirigea résolument vers la demeure de messire Jehan Chaverson, l'un des sept de la guerre, sous les ordres duquel il était particulièrement placé. En frappant à la porte derrière laquelle l'attendait peut-être une rigoureuse justice, le cœur de Cauvelet battait violemment; mais il avait puisé dans l'acte religieux dont il venait de s'acquitter une énergie qui lui fit dominer cette émotion. Il avait fait son sacrifice d'avance, et ce fut le front pâle, mais la contenance ferme, qu'il entra dans l'appartement où l'attendait sire Chaverson.

— Messire, lui dit-il, je viens décharger près de vous ma conscience d'un grand poids et sauver la cité d'un danger auquel j'ai plus que personne contribué à l'exposer. Puisse la franchise de mes aveux me mériter l'indulgence dont mon crime me rend indigne!

Et comme Chaverson, étonné, lui indiquait de la main un siége pour qu'il y prît place, il tomba à genoux en s'écriant:

— Non, messire, telle est la seule posture qui convienne à un si grand coupable que moi, et je ne me relèverai pas avant de vous avoir dévoilé toute la scélératesse de notre trahison.

Alors il commença le récit de ce qui s'était passé depuis deux mois entre ses complices et lui, entra dans les détails les plus circonstanciés et, à l'appui de son récit, montra

sous une mitraille formidable, nos soldats succombèrent aux cris de *vive le roi! vive la France!* La cavalerie était restée exposée à un feu très-meurtrier, pendant plusieurs heures, lorsque enfin l'ordre lui fut donné de se lancer au travers des ennemis qui, formés en colonnes serrées, menaçaient de couper en deux l'armée française. Le régiment de carabiniers et deux brigades de Royal-Roussillon et d'Aquitaine se précipitèrent tête baissée sur cette masse compacte et renforcée encore par une puissante artillerie. Tout à coup une grêle de balles et de boulets détruisit presque toutes les premières lignes, le reste cependant tint ferme. Les braves cavaliers revinrent en vain à plusieurs reprises à la charge. Les pertes des carabiniers principalement étaient considérables, trois de leurs escadrons furent presque écrasés. C'est au plus fort de cette terrible action que le comte de Gisors, après avoir fait des prodiges d'héroïsme, fut blessé à mort. Gisors, comme un nouveau Bayard, fut relevé, le visage tourné contre l'ennemi, tenant devant ses yeux la garde de son épée faite en forme de croix. Les ennemis même donnèrent des larmes à sa mort. Le prince Ferdinand de Brunswick, en vainqueur généreux, plaignit la fin prématurée, mais glorieuse, du jeune héros. Il lui fit rendre avec une grande pompe les honneurs militaires dans la petite ville de Neuss, où Gisors avait été transporté expirant.

La nouvelle de la déroute de Creveld et de la mort du comte de Gisors affligèrent la France entière. La ville de Metz en fut particulièrement affectée : elle perdait un brave et brillant officier, pleuré des soldats, regretté du roi et admiré de ses ennemis, et qu'elle considérait comme un de ses enfants. Louis XV, la famille royale et toute la cour, les magistrats de Metz et les autres autorités du gouvernement du comte de Gisors, adressèrent des lettres de condoléance au malheureux père. Tous cherchèrent, par les plus affectueuses consolations, à adoucir la profonde affliction du maréchal de Belleisle. Des services funèbres furent célébrés dans toutes

les églises de notre ville, pour le repos de l'âme du comte de Gisors mort au champ d'honneur. Le service qui eut lieu à la cathédrale fut suivi de l'éloge du défunt, au milieu d'un concours immense de peuple qui témoigna ses regrets universels. Les membres du Parlement assistèrent en corps à ce service solennel, après avoir eu le soin de consigner par écrit que la compagnie avait dérogé, *pour ce regard seulement, à ses usages et règles ordinaires, sans que cette dérogation puisse être tirée à conséquence pour ceux qui pourraient dans la suite être pourvus du gouvernement général de la province.*

La cour de justice et la municipalité de Metz particulièrement, mentionnèrent sur leurs registres combien ils étaient affectés de la perte du comte de Gisors, et les causes pour lesquelles ils lui avaient voué leur amitié et leur estime.

Nous détacherons de la réponse faite par le maréchal de Belleisle au maître-échevin et à son conseil, le passage suivant : « Je suis bien touché, Messieurs, du nouveau témoi- » gnage que vous venez de me donner de toute la part que » vous prenez a ma dernière perte et a l'amertume de la » douleur que j'en conserverai le reste de ma miserable vie. »

Dans sa lettre, écrite le 16 juillet 1758, aux officiers du Parlement, on lit ces phrases : « Si quelque chose, Messieurs, » étoit propre a apporter du soulagement a l'horreur de ma » situation, ce seroit assurement les sentimens que vous » voulés bien me temoigner sur la perte affreuse que j'ay » faite et l'amitié que vous aviez pour mon fils. Mais tout » ne sert qu'a augmenter mes regrets et a me rendre plus » malheureux encore. Je me borne donc, Messieurs, a vous » faire tous mes remerciemens de l'intérêt que vous voulés » bien prendre à mon trop cruel etat. »

La mort du comte de Gisors [1] a été comparée à celle du

---

[1] Gisors, petite et ancienne ville, jadis capitale du Vexin normand, est comprise dans le département de l'Eure, arrondissement des Andelys. Le comté de Gisors, donné en 1718 à Charles-Louis-Auguste Foucquet, en échange

fils adoptif d'Auguste. Marcellus ne donnait que des espérances [1], tandis que le jeune guerrier chéri des Messins avait déjà donné des preuves de son dévouement à la patrie, et était regardé comme un homme expérimenté et un homme d'Etat.

Une rue [2] et un fort [3] de Metz portent encore aujourd'hui le nom du fils unique du maréchal de Belleisle.

F.-M. Chabert.

(*La fin prochainement.*)

---

de Belleisle [a], avait été érigé en duché par lettres enregistrées en 1742, et était devenu pairie en 1748.

[1] Virgile. *Eneide*, Livre VIe, vers 861 et suivants.

[2] Elle a été percée en 1738.

[3] Entre le fort Belle-Croix et la porte Mazelle.

[a] Belleisle, île de l'Océan, sur la côte de la Bretagne, avait été acquise de la famille du maréchal de Retz, par le surintendant Foucquet. Après sa disgrâce, Louis XIV s'en était mis en possession (1651). Cependant l'île et la seigneurie étaient restées la propriété de la famille de Foucquet.



UNE

CONSPIRATION EN 1491.

(SUITE ET FIN.)



En sortant de l'église des Carmes, le châtelain se dirigea résolument vers la demeure de messire Jehan Chaverson, l'un des sept de la guerre, sous les ordres duquel il était particulièrement placé. En frappant à la porte derrière laquelle l'attendait peut-être une rigoureuse justice, le cœur de Cauvelet battait violemment; mais il avait puisé dans l'acte religieux dont il venait de s'acquitter une énergie qui lui fit dominer cette émotion. Il avait fait son sacrifice d'avance, et ce fut le front pâle, mais la contenance ferme, qu'il entra dans l'appartement où l'attendait sire Chaverson.

— Messire, lui dit-il, je viens décharger près de vous ma conscience d'un grand poids et sauver la cité d'un danger auquel j'ai plus que personne contribué à l'exposer. Puisse la franchise de mes aveux me mériter l'indulgence dont mon crime me rend indigne !

Et comme Chaverson, étonné, lui indiquait de la main un siége pour qu'il y prît place, il tomba à genoux en s'écriant :

— Non, messire, telle est la seule posture qui convienne à un si grand coupable que moi, et je ne me relèverai pas avant de vous avoir dévoilé toute la scélératesse de notre trahison.

Alors il commença le récit de ce qui s'était passé depuis deux mois entre ses complices et lui, entra dans les détails les plus circonstanciés et, à l'appui de son récit, montra

plusieurs lettres dont il s'était muni et qui ne laissaient aucun doute sur la réalité de la conspiration. Chaverson l'écoutait avec une stupeur mêlée d'indignation. Plus d'une fois il l'interrompit par des exclamations et des gestes de colère, et quand Cauvelet lui dit quelles circonstances avaient sauvé la ville dans la nuit de la sainte Catherine, des larmes jaillirent de ses paupières et ses yeux se levèrent vers le ciel avec une fervente expression d'amour et de reconnaissance.

— Merci, mon Dieu, murmura-t-il, de n'avoir pas permis que notre cité bien-aimée succombât à une trahison sortie du cœur d'un de ses enfants ! Un magistrat de la république, ajouta-t-il avec douleur, un membre des paraiges, commettre une action si noire, déshonorer le nom messin par une déloyauté si infâme ! Ah ! c'est pour mon cœur un coup qui l'a déchiré ! Mais, reprit-il vivement, nous n'avons pas de temps à perdre pour empêcher les coupables d'échapper à la juste vengeance qui les attend. Venez, Charles, venez répéter à nos seigneurs de la cité les terribles aveux que vous venez de me faire. Pour vous, vous n'avez rien à craindre de leur justice ; la confession efface les péchés, et nous n'oublierons pas que c'est par vous que nous sommes tous sauvés.

Et Chaverson, confiant le châtelain à un sergent qui devait veiller sur lui et l'amener promptement à l'hôtel où siégeait le conseil de la ville, se rendit précipitamment chez le maître-échevin, Jehan Papperel, pour convenir avec lui des premières mesures à prendre dans un cas si pressant et qui exigeait un secret si rigoureux. Peu de temps après, les sires Michel et Renauld de Gournay, membres du conseil des treize, se dirigeaient avec une escorte armée vers les hôtels de Jennon et de Landremont, tandis que les messagers de la cité portaient à tous les membres du conseil l'invitation de se réunir sur l'heure.

Or, pendant que ces choses se passaient, le sire Jennon, qui aimait à ne pas trop perdre de vue Cauvelet dont les

irrésolutions ne lui avaient pas échappé, se dirigeait vers le pont Thieffroy pour lui rendre visite. C'était justement l'heure où la châtelaine rentrait, encore sous le coup des violentes émotions de la matinée.

En voyant apparaître Jennon elle eut besoin de toute sa force pour ne pas laisser éclater les sentiments qu'elle éprouvait en présence de celui dont la fatale influence avait perdu son mari. Mais c'était une courageuse et vaillante créature, de caractère aussi ferme que de cœur dévoué, et elle parvint à répondre avec une certaine aisance aux questions que lui adressa Jennon. Elle ne le fit cependant pas si adroitement que son embarras ne parût aux yeux subtils du rusé Lombard, et ce trouble, joint à l'absence prolongée du châtelain, lui parut de mauvais augure. Ses soupçons, mûris par un instant de réflexion, prirent de plus en plus d'empire sur son esprit et ne tardèrent pas à se transformer en une conviction arrêtée. Sans perdre un instant, il rentra chez lui, jeta au feu des papiers compromettants, fit seller son meilleur cheval et, suivi d'un seul page, se hâta de gagner la porte qui conduisait vers le Barrois. Cependant, arrêté par un scrupule de conscience ou par une inspiration d'amitié, il passa chez Landremont pour lui donner avis de ce qu'il soupçonnait; puis, ce devoir rempli, il s'élança sur la route de Verdun avec une rapidité d'allure qui ne se ralentit que lorsqu'il eut reconnu, en respirant enfin, qu'il foulait la terre de Lorraine.

Landremont terrifié par le départ de son complice, mais doutant encore de la réalité de ses craintes, n'en prit pas moins ses mesures pour se dérober au danger, s'il était vrai qu'il fût suspendu sur sa tête. Il se hâta de recueillir les lettres de Jennon et du duc de Lorraine, et se préparait à les anéantir lorsqu'un grand bruit retentit au dehors de la pièce où il se trouvait; il entendit une porte voler en éclats, et au même instant sire Renault de Gournay parut devant lui suivi de plusieurs sergents des treize. Avant qu'il ait eu

le temps de faire un mouvement, les gardes s'étaient saisis de sa personne, et les fatales correspondances étaient entre les mains dé Gournay. Une heure après il était en présence du conseil des treize, dont les membres, tout à l'heure ses collègues, allaient devenir ses juges, et le châtelain répétait sa déposition sur laquelle les preuves recueillies chez Landremont ne pouvaient laisser aucun doute, et à laquelle du reste ce dernier n'opposa aucune dénégation. Après la séance il fut emmené à la maison de la Bullette, où était établi le sceau de la ville et qui dépendait de la juridiction des treize, parce qu'il ne pouvait pas, en sa qualité de membre des paraiges et de magistrat, être enfermé comme un vulgaire malfaiteur dans la prison de la ville. Il fut donc laissé dans cette maison située place Sainte-Croix, sous la garde de deux soldoyeurs et d'un sergent des treize, tandis que Charles était, pour plus de sûreté, enfermé à l'hôtel du doyen, ainsi que la femme de Landremont et un de ses serviteurs affidés nommé Adam.

Quant à messire Jennon, on avait trouvé sa maison vide, et l'on sait qu'il avait fait disparaître ce qui était de nature à le compromettre. Mais les aveux de ses deux complices l'accusaient si nettement qu'il ne pouvait pas y avoir d'hésitation à lui faire son procès avec eux. Il fut donc huché sur la pierre devant la grande église, qu'il eût à se présenter dans l'espace de sept nuits pour se disculper, sous peine d'être jugé coupable et traité comme tel; et pour qu'il ne pût pas prétexter de son ignorance, un courrier lui fut expédié dans son château du Barrois pour lui remettre à lui-même la copie de la proclamation. Mais il va sans dire que messire Jennon se tint pour averti et ne reparut plus dans la ville.

Tous ces faits se passaient le 10 décembre 1491.

Dès lors le procès suivit sa marche régulière au sein du conseil, et les seigneurs treize animés par le désir de mettre au jour, dans tous ses détails, une machination qui avait

failli avoir des suites si fatales, apportèrent à suivre l'instruction une activité qui n'était égalée que par leur résolution de faire bonne et sévère justice. Cependant ces nouvelles répandues dans la population y avaient produit une émotion très-vive. Un peuple si attaché à ses libertés que le peuple messin, ne pouvait pas ressentir indifféremment une trahison par laquelle il avait été menacé de les perdre, et le nom des conjurés était partout répété avec des malédictions et voué à l'exécration publique. A cette juste indignation venait s'ajouter un autre sentiment: c'était l'émoi bien légitime que causait aux Messins la persistance du duc de Lorraine à diriger contre leur cité des entreprises qui ne manifestaient que trop sa résolution bien arrêtée de s'en emparer quelque jour, si cela lui devenait possible. On se rappelait avec inquiétude tout ce qu'il avait déjà essayé dans ce but, soit par la force ouverte, soit au moyen de la trahison, et cette nouvelle tentative ne semblait pas de bon augure pour la conclusion sincère de la paix et surtout pour la sécurité de l'avenir.

De son côté, le duc, comme on le pense bien, n'était pas resté indifférent aux nouvelles qu'il avait reçues de Metz; ce qu'il appelait la trahison du châtelain lui avait causé une violente colère et un cruel dépit, et il ne pouvait se consoler de voir échapper de ses mains une proie si belle, au moment où il se complaisait dans d'attrayantes et magnifiques espérances, déjà si voisines de la réalité. Le sort de Landremont lui causait aussi de vives inquiétudes; tourmenté de la pensée que les Messins lui feraient payer de la vie son dévouement à l'ennemi de leur indépendance, et surtout que ce serait pour lui une honte mortelle que de laisser périr son pensionnaire sans faire quelques efforts pour le sauver, il tâcha de couper court à l'instruction du procès en intimidant la cité et en la menaçant, si elle allait plus avant, des plus rigoureuses représailles.

En conséquence, il écrivit au maître-échevin une lettre

aussi offensante dans la forme qu'impérieuse dans le fond, qu'un héraut fut chargé de lui porter avec toute la diligence possible, et qui parvint à Metz le 17 décembre.

En échange de ce qu'il apportait, le héraut de Lorraine reçut un riche présent et une généreuse hospitalité, ainsi qu'il était dans les usages de la cité de le faire, et le conseil se réunit pour recevoir communication de la missive ducale et aviser à la réponse qu'il convenait d'y faire.

Voici, dans sa sèche et insolente brièveté, la lettre dont le maître-échevin donna lecture à l'assemblée :

« Maistre echevin, trezes jurés et toute la communaulté de Mets,
» nous avons entendu qu'avez apprehendé aux corps aulcuns de la
» dite cité, ne scavons à quelle occasion. Entre les quels y a ung
» de mes pansionnaires dez longtemps, nommé Jehan de Landre-
» mont, le quel comme nous scavons, ne vouldrait faire chose qui
» ne fut honnête et a faire. Et pour ce, vous requérons qu'icelui
» veuillez mettre en liberté, ou aultrement ainsi que le tracterez,
» vous advertis que tous ceux qui pourront tenir de votres, dez le
» plus grand jusques au petit, les traiterons en telle manière. »

Cette lecture excita dans le conseil plus d'indignation que de trouble. Le crime de Landremont était trop odieux et trop patent, le droit d'exercer sur lui la plus sévère justice appartenait à la ville d'une manière trop manifeste pour que la pensée de faire le sacrifice de ce que réclamaient le salut et l'honneur de la cité pût entrer dans un seul de ces patriotiques esprits. Le maître-échevin proposa une lettre pleine de convenance mais aussi de fermeté sous sa forme simple et brève. Elle commençait par des formules de révérence et de respect qui faisaient contraste avec l'offensante sécheresse de la lettre du duc, et quant au fond de la question ne contenait que la phrase suivante :

« Si nous avons prins et apprehendé aulcuns de nos manants et
» subjets, nous n'avons fait chose que licitement ne puissions faire. »

Et la réponse en se terminant là, montrait bien à René II

qu'il ne devait s'attendre à obtenir aucune composition avec les justes exigences de l'honneur national.

L'assemblée approuva la rédaction de cette lettre, mais elle voulut, à cause de son importance, qu'avant d'être envoyée au duc de Lorraine, elle fût soumise à l'acceptation de toute la communauté. En conséquence, le lendemain, qui était un dimanche, chacun des treize et des principaux fonctionnaires de la cité, se rendit, à l'issue de la messe de Notre-Dame, dans chacune des dix-neuf paroisses de la ville, et informèrent les paroissiens qu'ils eussent à faire choix de deux d'entre eux pour les représenter devant le conseil et prendre part à sa délibération. Les gens d'église furent également convoqués, et deux délégués furent choisis dans les monastères de Saint-Vincent, de Saint-Arnould, de Saint-Clément et de Saint-Symphorien, et dans les chapitres de Saint-Sauveur, de Saint-Thiébault et de la Cathédrale.

Cette nombreuse assistance, réunie au palais, reçut communication de la lettre du duc et de la réponse qui avait été préparée, et son vote unanime encouragea les magistrats à persévérer dans leur voie pleine de droiture et de dignité.

Le héraut de Lorraine repartit donc pour Bar en emportant la lettre de la cité, et les Messins, pleins de foi dans la justice de leur cause, attendirent les résolutions ultérieures de René II, en redoublant de vigilance pour se bien garder.

Le vingt-quatrième jour de décembre, ce prince envoya une seconde lettre relative au même objet, mais moins impérieuse et moins menaçante. La forme du moins s'était sensiblement adoucie, et cette fois il s'adressait à « ses très-chers et bons amis les maître-échevin et treize jurés de Metz. » Il les invitait avec des instances voisines de la prière, à mettre Landremont en liberté et à prendre en considération son titre de pensionnaire du duché de Lorraine. Mais la réponse du conseil resta la même, et les deux efforts du prince furent impuissants à sauver le coupable ou du moins à adoucir son sort.

Du reste, le résultat du procès était infaillible, et les déclarations de l'accusé ne laissaient de place ni au doute ni à la pitié. Landremont sentant qu'il était perdu et que nul système de défense ne pouvait réussir en présence des charges accablantes qui pesaient sur lui, prit le parti de tout avouer avec une entière franchise. Dans sa trahison il se montra du moins fidèle et dévoué au maître qu'il avait choisi, et loin de chercher à se gagner l'indulgence de ses juges par l'expression d'un repentir tardif ou hypocrite, il ne manifesta d'autre regret que celui d'avoir échoué dans son entreprise et d'avoir vu la cité échapper à un piége si habilement préparé.

Enfin le dernier jour de décembre, l'instruction étant terminée et les faits mis au jour dans tous leurs détails, Landremont comparut devant le tribunal qui devait décider de son sort. Une commission composée des treize en exercice, et de huit notaires ou hommes de loi, fonctionnant en présence de plusieurs seigneurs amis de la cité et de tout ce que la ville comptait de citoyens éminents, reprit la procédure depuis son origine et la confirma par les déclarations de l'accusé, sans qu'il fût nécessaire d'employer pour les obtenir les moyens rigoureux que la justice tenait en réserve. Devant cette nombreuse assemblée et dans cette circonstance décisive, l'accusé se montra fidèle au système qu'il avait adopté, et quand messire de Gournay lui demanda si, depuis que sa trahison eut été conçue, il n'avait pas eu de repentir et de remords de conscience, il répondit que jamais il n'avait éprouvé le moindre remords, et que si l'entreprise n'avait été dénoncée, il l'eût servie de tout son pouvoir, et l'eût sans doute amenée à bonne fin.

La séance se termina sur cette déclaration , et le procès-verbal signé par les seigneurs Michel et Regnault de Gournay, Nicolle de Heu et Nicolle Rémiatte pour les treize, et par les notaires assistants, rendit inévitable la plus rigoureuse condamnation.

En effet, cinq jours après, le tribunal, solennellement

réuni dans la grande salle du palais, prononçait l'arrêt fatal conçu dans les termes suivants :

« ... Toutes les quelles choses par le dit Landremont confessées » et déposées de son plein gré sans aucune contrainte ni variation... » condamnons le dit Landremont à être mené par tous les car- » refours de la dite cité, et là, à son de trompe publié sa trahison » et signification de l'exécution de sa mort, puis après, à deux » heures après midi être mené en la place de Chambre, son procès » lire, et ce fait, par le maître des œuvres patibulaires être vif » ouvert, le ventre fendu et les entrailles tirées, lui faisant osten- » tion de son cœur. Et après, expiré de vie lui trancher la tête et » mettre le corps en quatre quartiers : la tête à la pointe d'une » lance posée sur la tour de la porte du pont Thieffroy à laquelle il » prétendait la conspiration être exécutée, et chaque quartier de » son corps à la venue de quatre des portes de la cité. »

Cette terrible condamnation fit passer un frisson sur tous les assistants, mais Jean de Landremont resta impassible en l'entendant prononcer ; son visage ne pâlit pas, sa voix ne fut pas altérée, et lorsque messire de Gournay lui demanda s'il avait quelque chose à ajouter dans l'intérêt de sa défense, ce fut avec un ton calme et une contenance sereine qu'il lui répondit : — « Rien, messire ; seulement voilà une piteuse » sentence. »

Alors, avec la célérité qui était dans les habitudes judiciaires de ce temps, on mit le condamné sur un cheval, et Gillet Pierson, clerc des treize, le maître-sergent et Michel, trompette de la ville, à cheval, accompagnés de tous les sergents et les comtes à pied, le conduisirent au milieu d'une grande affluence de peuple dans tous les quartiers de la ville ; à chaque carrefour le cortége s'arrêtait, la foule s'amassait au son de la trompe, et maître Gillet criait à haute voix : « Voici Jehan de Landremont qui a voulu trahir la » cité de Metz. On en fera justice à deux heures après midi, » en la place en Chambre. »

Cette cruelle exposition dura trois heures, pendant les-

quelles les affronts et les explosions de colère ne furent pas épargnés au condamné. Il les supporta avec une contenance calme et digne, aussi éloignée d'une insolente forfanterie que d'un lâche abattement, et resta silencieux et résigné en présence de toute cette haine soulevée contre lui. Sans doute alors le remords parlait dans son cœur; sa conscience lui disait qu'elle était légitime, cette haine d'un peuple qu'il avait voué à la destruction et à l'exil, et quelle que fût la rigueur de la justice, il ne pouvait pas se plaindre qu'elle dépassait la grandeur du crime. Il fut enfin ramené au palais et on lui laissa trois heures pour se disposer à la mort, faire ses adieux à sa famille et recevoir les consolations que la religion donne à ceux qui vont mourir.

A deux heures, conformément à la sentence, le condamné fut placé sur une charrette, à côté de maître Walter, le bourreau, et mené sur la place de Chambre, où devait avoir lieu l'exécution.

Une estrade était dressée en face de l'échafaud, et le tribunal y siégeait entouré des sergents et des comtes. Une foule immense, composée de presque tous les citoyens de la ville et d'un grand nombre d'habitants des villages voisins, se pressait, compacte et serrée comme une moisson humaine, sur tous les points d'où le regard pouvait embrasser les détails de ce drame sanglant. Par un motif de prudence bien légitime en ce jour de grande émotion populaire, les portes de la ville étaient fermées et gardées soigneusement, et nul ne pouvait les franchir jusqu'à ce que l'exécution fût accomplie. Aussi une véritable fourmilière s'agitait-elle sur les degrés de la place Saint-Étienne, sur les toits des maisons et à toutes les fenêtres, et l'on pouvait dire sans métaphore que la ville entière était venue assister à la grande justice qui allait se rendre en son nom.

Lorsque le triste cortége parut devant la foule, elle fit entendre un murmure de joie féroce auquel ne se mêlait nul témoignage de pitié, et le condamné ne rencontra que

des regards menaçants et des bouches injurieuses en se dirigeant vers le lugubre théâtre où allait se jouer la sanglante tragédie. Il y monta d'un pas ferme, accompagné de quelques gens d'église dont les pieuses paroles soutenaient sa foi; plusieurs médecins y prirent place près de lui ainsi que le clerc et le sergent des treize. Le bourreau le fit monter sur un petit escabeau fixé au bas d'une planche le long de laquelle il le lia étroitement après l'avoir dépouillé de ses vêtements, la face tournée vers la grande église; puis il disposa devant lui un petit cuveau destiné à recevoir ses entrailles. Tout était prêt pour le supplice.

Alors Messire Conrard de Serrière, l'un des treize, lui demanda de nouveau s'il ne se repentait pas d'avoir voulu faire périr tout ce peuple qu'il avait sous les yeux; mais il répondit comme les premières fois qu'il n'en avait pas de repentir, et ajouta en souriant qu'il avait bon courage.

Aussitôt, sur un signe du sergent des treize, et pendant que les prêtres se mettaient en prières, maître Walter laissa tomber un contrepoids qui tendit brusquement une corde passée autour du cou du patient. Son visage devint noir et se contracta et il perdit connaissance. Alors le bourreau s'emparant du corps inerte qui lui était livré, exécuta l'arrêt dans la terrible rigueur de ses termes, et une demi-heure plus tard, il livrait aux sergents une tête livide et des tronçons mutilés; puis il alluma un grand feu dans lequel disparurent les débris que ne réclamait pas la sentence. La justice humaine était satisfaite.

Cauvelet, tout frémissant d'horreur et d'effroi, avait assisté à cette scène affreuse, et se sentait défaillir à la pensée du danger qu'il avait couru d'y jouer aussi son rôle. Il se soutenait à peine et un nuage de sang obscurcissait sa vue, lorsque maître Gillet lui fit signe de prendre place à ses côtés sur cet échafaud chargé des horribles traces de l'exécution, et il monta tout chancelant les degrés qui amenaient

à la plateforme ensanglantée. Alors le maître-clerc, prenant une cédule à laquelle appendait le sceau de la cité, lui en donna lecture à haute voix, de manière à être entendu de tout le peuple qui se pressait autour du théâtre du supplice.

« Charles, lui dit-il, vous avez vu l'exécution de votre » compère Jehan de Landremont. Pourtant que vous n'avez » pas persisté dans votre entreprise et pour aultre cause à » ce mouvant, Messeigneurs de justice vous remettent la vie » et vous restituent en votre franchise et liberté. »

Cauvelet remercia humblement la justice, et sans doute en ce moment sa pensée se reporta avec une fervente reconnaissance vers la femme dévouée dont la Providence avait fait son instrument pour le sauver. Mais un murmure désapprobateur qui circula dans la foule et plus d'une imprécation que la présence des treize et de leurs sergents fut impuissante à contenir, firent frissonner le pauvre châtelain qui se demanda, la mort dans l'âme, quelles nouvelles péripéties l'attendaient encore.

Conformément à la sentence, les hideux débris du corps du supplicié furent publiquement exposés aux principales avenues de la cité pour terrifier par ce sévère exemple ceux qui pourraient désormais méditer quelque trahison, et leur apprendre quel châtiment leur était réservé. Sa tête, fixée à l'extrémité d'une lance, fut mise au plus haut de la grosse tour du pont Thieffroy. On plaça l'un des quartiers de son corps près de la même porte, au pied de la croix de pierre qui se trouvait à l'extrémité du pont ; et les trois autres furent exposés à l'entrée de la porte Serpenoise, de la porte Mazelle et devant la porte Sainte-Barbe, alors appelée porte du pont Rengmont.

Après avoir donné à la justice la satisfaction qu'elle réclamait, les magistrats de Metz n'oublièrent pas les devoirs que leur imposait la reconnaissance, et leur foi leur en inspira une éclatante manifestation. Ne voulant pas que l'on pût accuser leur ville d'ingratitude envers la divine Providence qui

l'avait sauvée, ils ordonnèrent qu'une procession générale aurait lieu et qu'une grande cérémonie religieuse se ferait dans cette église des Carmes, où Dieu avait confirmé dans l'esprit de Cauvelet la pensée du salut de la cité.

En conséquence, le mardi, dixième jour de janvier, eut lieu cette cérémonie qui fut la plus magnifique et la plus imposante comme aussi la plus édifiante et la plus pieuse de toutes celles auxquelles Metz ait jamais assisté. Par l'ordre des treize, chaque paroisse dut envoyer au moins sept ou huit prêtres revêtus de leurs plus beaux ornements et portant chacun dans la main quelque reliquaire ou vase sacré. Ces prêtres étaient accompagnés des officiers de l'église portant torches, croix et bannières. On voyait dans le cortége tous les religieux des nombreux monastères que renfermait la cité: ceux de l'Observance, des Carmes, des Cordeliers, des Augustins, des Prêcheurs; les moines de Saint-Martin-devant-Metz, de Saint-Éloy, de Saint-Vincent, de Saint-Arnould, de Saint-Clément, de Saint-Symphorien; les chanoines de la grande Église, de Saint-Sauveur, de Saint-Thiébault, de Notre-Dame-la-Ronde, tous revêtus de leurs ornements de chœur. Des diacres vêtus de tuniques blanches portaient sur leurs épaules des châsses magnifiquement ornées dans lesquelles étaient exposées les reliques de tous les saints qu'entourait la vénération publique; les hymnes de l'église, répétées par mille voix, formaient un majestueux concert qui trouvait un écho dans tous les cœurs; des flambeaux de cire odorante répandant un suave parfum auquel se mêlait celui de l'encens s'élevant en vaporeuses spirales, et toutes les cloches de la cité ébranlées par de joyeux carillons croisaient dans les airs leurs vibrations sonores que dominait la voix puissante de la Mutte.

Cette belle procession, partie de la cathédrale et grossie de tout ce que la ville comptait de chrétiens fervents et de bons citoyens, se dirigea vers la Croix-aux-Louves, au-delà du Pont-des-Morts, et y fit une station; puis rentrant par le pont

Thieffroy, elle s'en revint à l'église des Carmes, à travers les rues ornées de tentures et pleines d'une multitude recueillie.

Là fut célébrée, devant l'autel de la très-sainte Vierge, une grand'messe d'actions de grâces, accompagnée de chants et de musique et revêtue de toute la majestueuse splendeur que l'Église sait répandre sur ses solennités.

Après la messe, un religieux Carme, dans un discours plein d'éloquence et d'onction, fit ressortir la bonté avec laquelle la divine Providence avait si miraculeusement sauvé la cité, et les pleurs qui mouillèrent les yeux de tous les assistants témoignèrent assez de la profonde émotion et de la fervente reconnaissance qu'excitait en eux sa parole.

Mais ce n'était pas assez pour les magistrats d'avoir fait grâce à Cauvelet du châtiment auquel l'avait exposé sa participation à de détestables projets. Ils voulurent faire de lui un souvenir vivant de la générosité qui attendait les citoyens dévoués à leur patrie qui l'aideraient à déjouer les complots dirigés contre elle; et comme une partie du peuple messin semblait encore méconnaître la grandeur de son service pour ne se souvenir que de la part qu'il avait prise à la trahison, il fut ordonné et publié solennellement à son de trompe, dans tous les carrefours, que Cauvelet était déchargé et affranchi de toute participation dans le crime de Landremont, et qu'ayant au contraire été, par la franchise et la précision de ses aveux, le véritable instrument du salut public, il était devenu digne de toutes les récompenses que la cité avait résolu de lui accorder. C'est pourquoi il était interdit à qui que ce fût de rien dire ou rien faire contre son honneur, sous peine d'être poursuivi et condamné à de sévères amendes.

Et en effet, le châtelain, comblé de biens et de faveurs, ressentit de magnifiques effets de la reconnaissance de la cité. On lui donna deux cents livres de gratification, cent sols de gages par mois reversibles sur la tête de sa femme, la haute prébende de l'hôpital, la jouissance viagère de la

grande maison de Saint-Livier au haut de Sainte-Croix, et enfin l'exemption perpétuelle de toutes les contributions municipales et de toutes les charges publiques.

Ces grâces lui furent garanties par un acte officiel revêtu du grand sceau de la cité et de ceux des paraiges, et il en jouit paisiblement pendant le reste de sa vie, qui se termina au sein de l'aisance et du calme acquis au prix de tant d'agitations.

Et c'est ainsi qu'en l'an de grâce 1491, on savait, dans la bonne ville de Metz, satisfaire à ce grand principe des justices humaines, punir le crime et récompenser la vertu.

E. de Bouteiller.

Nous devons à la gracieuse obligeance de M. le docteur Maréchal, maire de Metz, la communication d'un précieux manuscrit du XVe siècle, qui lui appartient et où subsiste une trace des sentiments de haine que le peuple messin gardait au crime de Landremont.

Ce volume est un évangéliaire sur vélin, orné de miniatures très-curieuses, et l'on est en droit de supposer que c'était sur ce livre que les magistrats de la république prêtaient leur serment, à en juger par l'inscription suivante placée à la suite des textes sacrés :

« Le serment que Messieurs les treizes ont accoustumé faire à leur érection, es mains des vieils treize à la grande église.

Vous jurez sur les saints évangilles de Dieu, sur les saints sacrements qui ont esté célébrés sur cestui aultel, sur la part que prétendez en paradis, que vous porterez ceste année durant votre office de treizerie (ou d'échevin) bonnement, léallement, à l'honneur, prouffit et utilité de ceste cité. »

A la suite de cette inscription et sur la dernière page du volume se trouve la note commémorative de la conspiration,

note sans doute contemporaine et qui emprunte une grande partie de sa valeur à celle du livre qui la contient.

Sur l'un des côtés de la feuille se dresse un grand diable verdâtre, revêtu de tout l'appareil effrayant que le moyen âge prêtait à l'ennemi du genre humain: griffes aux mains, cornes au front, queue immense, gueule léonine armée de crocs recourbés. Au-dessous de cette image terrifiante est écrit le nom de Landremont, et nul ne peut douter que ce soit là le portrait moral de ce grand coupable voué à l'exécration publique.

En regard se trouvent les lignes suivantes qui contiennent l'explication ou plutôt la justification du portrait :

1491.

Jehan de Landremont qui alors était de justice ait donné cestui juratoire en l'an mil $iiij^{c}iiij^{xx}xi$.

Le dessus dit Jehan de Landremont ait esté exécuté en justice et desquartellez pour traytre et fut le dit Jehan de Landremont exécuté en la place de Chambre l'an dessus dit la vigille des Rois et debvoit cest cites à duc René de Loherène et estoit pour le conseiller donnez nommez mess. Junon de Molise lombard, du Reahme de Cesille. Il en ait été maldit pour cent mille et cent millions et puelt il avoir été et être de Dieu maldit!

E. B.



LE JOURNAL DE MON AMI PAMPHILE

ÊTRE ET PARAITRE.

III.

Dans la maison où l'ami Pamphile occupait, au cinquième, un très-modeste appartement à mansarde dissimulée, habitait, au premier, un ménage bien posé dans l'estime du portier; car un Pipelet qui a du monde établit la considération dont il honore un locataire en raison directe du combustible qu'il consomme chaque hiver, lui qui prélève une bûche ou deux sur chacune des voies de bois qui passent devant sa loge. Tant de bûches, tant de coups de chapeau. M. Nanteuil était riche, c'est-à-dire que Mme Nanteuil avait beaucoup arrondi la fortune de son mari. Voici l'histoire de son mariage, qui est celle de beaucoup d'unions de Paris et autres lieux. M. Nanteuil avait acheté une charge d'avoué, dont il avait payé comptant la moitié, se fiant à l'hyménée pour le solde du surplus. Il avait alors trente-un ans. Une heure après avoir reçu la quittance des cent dix mille francs qu'il avait versés ès-mains de son vendeur, le nouvel officier ministériel s'était placé à sa table de travail et il s'était posé cette question dorée : Qui épouserai-je?... Il avait trois partis en vue : Mlle Millebois, fille de M. Millebois, ancien négociant en pelleteries, offrait une dot de soixante-dix mille francs, bien posée sur la place, avérée, tambourinée par les amis et connaissances, passée à l'état d'encan sur le marché conjugal, et des espérances. Mlle de Malroy était la fille d'un avare décédé qui avait légué sa lésinerie à sa moitié sur-

vivante, et à son enfant unique une fortune difficile à apprécier, en raison des habitudes de parcimonie de la famille, mais qui devait être rondelette; en bien fonds, par exemple, en terres, par conséquent difficilement réalisable, et, pour le moment, pas d'espoir de dot suffisamment sonnante. Enfin, il y avait Mlle Maringot, la fille d'un opulent armateur, mort récemment. Mais Mlle Maringot avait cinq cent mille francs liquides, immédiatement palpables, point de servitudes de parenté, et une jolie figure. C'était beau; mais frapper à cette porte, c'était hasardeux. M. Nanteuil écrivit séance tenante et de sa plus belle anglaise — M. Nanteuil avait une belle *main* — les trois demandes en mariage. Qui sait?... se dit-il. Quatre jours après, M. Nanteuil était agréé officiellement par Mlle Maringot. Un quine à la loterie!...

Mlle Maringot, la fille aux cinq cent mille francs nets de tout papa et de toute maman, demeurait chez son tuteur depuis la mort de M. son père. Son tuteur, qui était son oncle, avait une fille, Mlle Ursule, enfant qui avait été élevée avec sa cousine. Mlle Ursule était instruite, possédait une grâce touchante et tous les dons sympathiques. Un huissier, jeune homme bien doué et riche suffisamment, s'éprit de la belle enfant et l'épousa, contre tout espoir, malgré la modestie de son apport dotal, car l'oncle Maringot n'avait pas quitté Paris comme son frère et avait acquis laborieusement une fortune restreinte. Mlle Virginie Maringot fut fort heureuse sans doute du bonheur de sa cousine; cependant elle se dit en l'apprenant : Ursule qui est pauvre épouse un huissier, moi je veux épouser un avoué et tout de suite. L'étoile de M. Nanteuil fit coïncider ce vœu de la demoiselle avec les tentatives matrimoniales du nouvel avoué. Or, il ne manqua pas d'attribuer ce succès à ses mérites de figure et autres; à partir de ce moment, il eut des tendances à l'estime exagérée de lui-même. Un jour sa femme, dans un accès de franchise, lui avoua ingénument les motifs de la préférence dont il avait été l'objet. Mais l'outrecuidance avait fait déjà

de trop grands progrès en lui. « Pourquoi diable ma femme m'a-t-elle insinué ce mensonge? reflèchit-il... Elle m'en veut, c'est sûr. Ah! j'y suis! je lui ai refusé, il y a quinze jours, un cachemire à palmes brunes, sur fond bleu!... un caprice de mille écus!... voilà!... » Et il se frotta les mains. Tel était le couple dont mon ami Pamphile fit l'objet de ses expérimentations.

Depuis deux ans, M. Nanteuil avait vendu son étude avec un raisonnable bénéfice, car à cette époque le feu était aux enchères des charges judiciaires. Une fois à la tête d'un capital de huit cent mille francs, l'ex-avoué avait naturellement acheté une terre, la terre de Marville, à cinquante lieues de Paris; ce qui avait un peu diminué ses revenus, mais de beaucoup augmenté son importance. Depuis deux ans donc M. Nanteuil disait : Mon château, en parlant de sa maison des champs; et déjà, en manière de ballon d'essai, commençaient à se révéler, sur ses cartes de visite, ses prétentions au patriciat. Elles annonçaient bravement : M. Nanteuil de Marville. Hâtons-nous d'ajouter que M. Nanteuil, en train de devenir M. de Marville sans plus, était au demeurant ce qu'on nomme dans le monde un galant homme; quant à Mme de Marville c'était un type d'honnête femme, dans le sens que le monde donne ordinairement à ce titre. Il y aurait peut-être à épiloguer sur ces épithètes courantes, mais cela m'entraînerait trop loin. Je me contente de constater qu'un galant homme, dans le langage vulgaire, est celui dont la probité est intacte; et une honnête femme, celle qui ne trompe pas son mari. L'ami Pamphile eût dédaigné, d'ailleurs, l'étude d'un sujet livré au vice, et cela se comprend. Le vice donné, tout est naturel dans le mal et c'est le bien qui est l'exception. Je sais que la mode est ailleurs. Nos romans et notre théâtre mettent en relief les existences perdues, les femmes déclassées et flétries. Mais ce n'est plus là de l'observation morale, c'est de la dissection dans la gangrène. Il y a bien plus de poésie et de satis-

faction philosophique à chercher comment le mal côtoie le bien, quand le bien l'emporte, et à constater l'ombre portée sous la lumière qui brille. Quand tout est noir, où sont les nuances?...

Pamphile était reçu sur le pied d'une quasi-intimité dans la maison de M. Nanteuil, mais il n'adressait à madame aucun compliment qui eût une portée de galanterie. A cet égard les principes de mon ami étaient très-arrêtés. Il exécrait l'hommage aux femmes du monde, j'entends cet hommage qui tend à la séduction. Je ne dirai pas les motifs de cette abstention de peur d'indisposer mes lectrices contre mon stoïque camarade, mais j'ajoute que c'était un jeune homme qu'on pouvait recevoir sans crainte dans le sein des familles.

Dès le matin, Pamphile fit sa toilette, et il alla entendre la messe à Notre-Dame-de-Lorette, la paroisse la plus coquette de Paris. Les premières personnes de sa connaissance qu'il aperçut furent M. Nanteuil et sa femme. J'éteins ma lanterne, se dit-il, j'ai trouvé mon homme... il y a une femme par-dessus le marché, tant mieux; un couple conjugal, c'est encore une unité! Ici je glisse sur quelques remarques qui pourraient paraître peu séantes, en raison de la majesté du lieu. Je puis pourtant dire ceci : Il y avait une rangée de belles dames assises sur des chaises à dossiers, armoriés pour la plupart. L'une de ces chaises-fauteuils, offrant en ronde bosse une couronne comtale, portait une petite dame suprêmement élégante.... C'était un miracle de toilette, une cassolette d'essences rares, un ensemble achevé. Bien des regards se dirigeaient de son côté. Mme Nanteuil était coquettement parée, mais n'approchait pas de cette *maëstria* transcendante; assise à côté de cet éblouissant point de mire, elle paraissait plongée dans la lecture de son eucologe. La belle comtesse, sans s'en apercevoir sans doute, fit saillir d'un flot circulaire de dentelle et de falbalas, un pied d'une petitesse douteuse et d'un embon-

point légèrement épâté... la tache de ce soleil d'élégance!... Cette imprudence fut remarquée. Presque aussitôt un autre pied, celui de Mme Nanteuil, coquet et mignon, celui-là, chaussé en perfection, quitta la région ombreuse du jupon qui l'entourait et piano, piano, sans en avoir l'air, vint s'arrêter à deux lignes du premier. Le contraste était frappant, mais il était évidemment prémédité; la galerie put comparer à son aise, et Mme Nanteuil prit ainsi sa revanche!.. Sa belle voisine jeta enfin les yeux sur les dalles polies et retira brusquement le pied aventureux. Mme Nanteuil eut un de ces sourires diaphanes dont le plus délié burin anglais ne peut reproduire la courbe insaisissable. A la sortie, les deux dames se retrouvèrent en présence devant le bénitier. Là elles échangèrent un de ces regards dévorants dont les femmes seules ont le secret, un de ces regards à vaste et multiple envergure, qui détaillent tout dans une figure, dans une toilette, dans un ensemble, et qui n'oublient ni un nœud manqué, ni une couleur mal assortie, ni un pli disgracieux.

Pamphile ne doutait pas d'ailleurs de la piété sincère mais raisonnable de ces deux jeunes dames; car le proverbe qui affirme que le plus sage pèche sept fois par jour, n'a pas osé fixer le chiffre des menus délits quotidiens d'une pécheresse vertueuse.

L'ami Pamphile aborda M. et Mme Nanteuil, et comme il voulait, et pour cause, rester dans leur compagnie, il s'informa de la santé de M. de Marville, de la santé de Mme de Marville, du petit de Marville; car le digne homme avait le bonheur d'être père. Cette déférence pour les prétentions patriciennes de l'ex-avoué eut un plein succès. Mme de Marville lui adressa son plus doux regard, et M. de Marville l'invita à dîner avec toutes sortes d'instances aimables. Ils passaient en ce moment sur le boulevard, près du café Tortoni. Il y avait là des groupes élégants, des figures de mode en chair et en os, la fleur de la *gentry*. M. Nanteuil ralentit le pas.
— A propos! dit-il négligemment, mais assez haut et avec

un regard vague et demi-circulaire, vous savez, madame, que nous allons de ce pas souscrire pour les inondés !... — C'est convenu, mon ami. Mme Nanteuil dit cela fort bas. La gloriole qui avait inspiré à M. Nanteuil cette exhibition d'un programme charitable, d'ailleurs arrêté d'avance, était d'une trempe vulgaire qui avait effarouché le sentiment plus délicat de sa femme. Mon ami Pamphile vit surgir sur le front de la jeune dame comme une fugitive rougeur de protestation. Nature plus raffinée, se dit-il.

La Loire, qui n'en fait pas d'autres, avait encore rompu ses digues cette année-là. Une terrible nayade, la Loire, dont les caprices sont effrayants et dont les débordements jettent périodiquement la coiffure de roseaux de ses ondes par-dessus les moulins de ses rives. On souscrivait donc pour les victimes de la Loire indomptée. Nous voici à l'un des bureaux où l'on déposait les offrandes. M. Nanteuil dénouait avec une gravité suffisante les cordons de sa bourse. Je l'en vis tirer dix pièces de cinq francs. Pendant ce temps, Mme Nanteuil, placée obliquement par rapport à l'employé, dardait ses plus incisifs regards sur le registre où s'étalait la liste de souscription et le chiffre des offrandes. — Cinquante francs au nom de M. Nanteuil de Marville, ponctua à voix haute l'ex-avoué. — Bellemare a donné quatre-vingts francs.. dit rapidement et à voix basse Mme Nanteuil à l'oreille de son mari. Bellemare était le successeur de l'ex-avoué. — Ai-je dit cinquante francs? reprit haut M. Nanteuil... Je me suis trompé. C'est cent francs qu'il faut inscrire à mon nom. Et il compléta la somme. Cette petite scène eut la durée d'un éclair. Mon ami Pamphile se dit : l'intention charitable est certainement au fond de cette offrande, mais celui qui tient compte du don d'un verre d'eau rabattra, à coup sûr, cinquante pour cent sur les mérites de l'intention !...

Du bureau de souscription on se rendit chez M. Nanteuil. Pamphile fut introduit au salon. Le maître de céans lui

offrit le journal du jour et s'esquiva sans façon pour mettre son courrier à jour, car l'ex-avoué avait ou prétendait avoir beaucoup d'affaires sur les bras. Madame était rentrée discrètement dans son appartement.

Pamphile se garda de déplier le journal, car il était sceptique, politiquement parlant; mais il se dirigea vers la grande glace de la cheminée pour examiner et, au besoin, réconforter le nœud de sa cravate. Aux deux angles du magnifique produit de Saint-Gobain, qui reflétait le dos d'une pendule monumentale, était fixé un certain nombre de cartes de visites, posées de manière à laisser voir le nom des visiteurs imprimé sur leur champ soigneusement corné. C'étaient de beaux noms, presque tous surmontés d'une couronne ou accostés d'un blason: M. le baron de Vaudrey, M. le comte de la Guiche, etc., etc., un armorial complet, un livre d'or sur feuilles de porcelaine. Pamphile sourit; il venait d'apercevoir sous une étagère une corbeille regorgeant d'un nombre beaucoup plus grand de cartes de visites, très-plébéiennes celles-là, le frétin, la vile multitude de la collection. Donc, les carrés de haute volée étaient en exhibition!

Madame reparut; l'élégant chapeau de Mme Laure avait fait place à l'une de ces coiffures de salon, nuages diaphanes de gaze, de dentelles et de rubans, qui tiennent sur les enroulements plus ou moins authentiques des cheveux par un miracle étonnant d'équilibre. — Avez-vous remarqué ma voisine à Notre-Dame? dit Mme Nanteuil avec un regard accentué en point d'interrogation. Nous y voilà, pensa mon ami; une femme éprouve toujours le besoin de dire une méchanceté contre celle qui l'a éclipsée... — Je l'ai vue, madame, dit-il, une délicieuse créature!... — Oui, la grâce du paon qui fait la roue! — A cause de l'éclat dont elle brille?... — Non, à cause de ses pieds! Quels pieds!... Et le geste acheva la pensée.

On passa en revue les jeunes gens qui étaient reçus aux oirées de Mme Nanteuil. Pamphile nomma M. de Martennes,

un bellâtre très-répandu. — C'est un homme affreux, fit Mme Nanteuil en baissant les yeux. — Affreux? mais non. — Un homme affreux, vous dis-je... moralement parlant. Je le sais de bonne part. Il a écrit dernièrement à une femme de ma connaissance... une femme très-irréprochable, je vous prie de le croire, la lettre la plus impertinente. — Il en est incapable... — Quand je vous dis que j'en suis sûre, ce qui s'appelle sûre!

Ces paroles étaient vaillamment ponctuées. Allons! se dit Pamphile, madame Nanteuil tient à me faire savoir qu'elle a reçu de M. de Martennes une déclaration d'amour. Elle n'y répondra pas, mais elle est visiblement flattée de l'avoir reçue.

— Je vous crois donc, madame, reprit Pamphile avec une moue dédaigneuse. En ce cas tant pis pour lui, je le croyais plus fort! — Comment, plus fort? — Mille pardons, madame; voyez-vous, ces deux mots « plus fort » ont, dans le langage de la jeunesse française, une signification dont vous n'avez pas d'idée. Pas fort! plus fort! il y a un monde dans cet adjectif accolé à cet adverbe. Le plus souvent ces deux mots fulminent un arrêt absolu et définitif. Au cas particulier, ils expriment mon dédain pour un homme assez abandonné de la raison pour aimer, ou plus simplement pour faire sa cour à une femme du monde. — Ainsi vous n'admettez pas... — Jamais! madame, jamais! Eh quoi! perdre son temps à édulcorer un compliment, à aligner des phrases sentimentales, à grasseyer une déclaration... y a-t-il rien de plus fade et de plus déplaisant? — On n'a pas, il est vrai, à vous reprocher ces fadeurs et ces déplaisances, fit la dame en lustrant d'une main, par un geste adorable, la courbe des ongles roses de l'autre. — Suivez bien mon raisonnement: Je pars de ce principe qu'une femme raisonnable n'abandonne pas son cœur à un amour défendu, car je ne parle pas ici des femmes perdues dont les tendresses successives sont une question de temps et de choix, n'est-il pas vrai?

— Assurément... — Eh bien! parler d'amour à une femme du monde, c'est tout simplement donner une prime à sa vanité et à son amour-propre; j'ajoute que c'est s'enlever même toute chance de lui plaire, car ce qu'elle vous demande, c'est la satisfaction d'une conquête à faire et quand vous lui affirmez, en belles phrases, qu'elle est faite, tout est dit et le papillon voltige ailleurs. — Mais c'est odieux, ce que vous me dites-là, Monsieur!... — Comment ça?... On est un homme odieux quand on s'abstient de courtiser les dames, et seulement un homme affreux quand on leur écrit des fadeurs impertinentes... Ah! madame, il n'y a point de proportion!..

Mme Nanteuil se mordit les lèvres, puis sourit péniblement pour protéger sa retraite. Le fait est que l'ami Pamphile, avec ses principes détachés, aurait pu devenir dangereux pour Mme Nanteuil, car rien n'intéresse une femme comme une affirmation d'indifférence. Certes, elle n'avait aucun goût pour lui, aucune arrière-pensée à son endroit, et cependant elle eût triomphé de le voir à ses pieds. Hélas! la curiosité a perdu plus de femmes que l'amour!...

M. Nanteuil de Marville revint enfin au salon. — Il n'est venu personne pour moi? dit-il à sa femme. — Personne, mon ami. Un léger pli, à cette réponse, creusa le front de l'ex-avoué. Il était visiblement contrarié. Quelques instants après, le domestique vint annoncer que deux personnes demandaient M. de Marville. — Ils ont dit qu'ils étaient de la Somme, ajouta le valet. Marville est situé dans la Somme. Un éclair de joie brilla dans les yeux de l'ex-avoué, mais il réprima vite cet élan indiscret et prit une pose ennuyée. — Faites entrer dans mon cabinet, dit-il au domestique. Puis à sa femme : — C'est Martineau et Clinchamp, vous savez; ils viennent pour l'élection. Vous ne croiriez pas, ajouta-t-il en se tournant du côté de Pamphile, qu'on me tourmente pour faire de moi un député?... Je reçois lettres sur lettres des électeurs influents de mon collége, vous savez,

dans la Somme. En voilà deux qui viennent me relancer jusqu'ici, c'est intolérable!... — Il me semble pourtant, fit Pamphile, que l'honneur de représenter ses concitoyens... — Oh! je n'aurais qu'un mot à dire!... Au fait, vous avez peut-être raison... je verrai... quand ce ne serait que pour me délivrer de ces importunités, très-flatteuses à coup sûr, mais si fatigantes!... Allons, je vais recevoir mes électeurs; vous m'excusez?... Et le futur député, léger comme un blanc nuage matinal, quitta le salon.

— M. de Marville, une fois député, vous irez à la cour?... dit Pamphile sur le ton de l'interrogation. — J'ai déjà commandé ma robe de bal, dit la dame avec une incisive netteté. — Mais M. de Marville ne paraît pas encore bien décidé à accepter le mandat qui... — Il l'acceptera, car je le désire; et il est bien permis à un mari d'être galant envers sa femme, dit la petite dame avec une intention qui amusa beaucoup Pamphile.

— Allons! se dit-il, la chère dame veut 1° me faire savoir qu'elle mène son mari à sa guise... jusqu'au Guadalquivir, comme dit Figaro; 2° elle jette une pierre dans le jardin de mes principes pour me punir d'y cultiver un respect trop absolu pour la vertu des dames.

On dîna, et l'on dîna bien. Ici encore j'abrége, car les réflexions du terrible Pamphile étaient interminables, et il faut se borner. Les convives achevèrent leur soirée au théâtre. Dans un entr'acte, on alla se promener et prendre le frais au foyer. Tout à coup apparut, dans l'épanouissement d'une toilette savamment irréprochable, le beau de Martennes, cet homme affreux. Mme Nanteuil l'aperçut en même temps dans une glace faisant face à la porte; elle ne retourna pas la tête, non, mais instinctivement elle arrondit les boucles de ses anglaises, cambra son buste, comme le soldat sous les armes lorsque arrive le chef qui passe en revue le régiment, et laissa tomber à demi l'élégant mantelet qui dérobait un peu trop aux regards les riches proportions d'une taille

accomplie. Mme Nanteuil repoussait les hommages du beau jeune homme, mais elle tenait à l'affermir dans la bonne opinion qu'il avait certainement de ses mérites, de ses grâces et de sa beauté. Une femme peut se défendre d'aimer, mais elle ne saurait renoncer à plaire. Elle est inexorable à cet endroit; la plus douce, la colombe qui ne chagrinerait pas un papillon, condamnerait, sans sourciller, vous et moi, à mourir... d'amour, sans jamais songer à exercer le droit de grâce. Sur ce chapitre-là, point de pitié.

La pièce représentée était sentimentale et montée au diapason des émotions à sanglots. Mme Nanteuil pleurait dru, mais elle était dans son droit strict de femme sensible. Chose étrange! mon ami, à un moment pathétique, vit distinctement poindre, puis grandir, puis tomber de l'œil étonné de son grave époux une larme honteuse, vite essuyée, vite suivie d'un regard à la ronde pour s'assurer qu'elle n'avait pas été vue. Pamphile eut la générosité de regarder obstinément la scène pour persuader à M. de Marville qu'il n'avait pas été témoin de sa faiblesse.

La pièce finie, minuit sonnait; il faisait un temps admirable, on ne prit pas de voiture et on fit le grand tour pour revenir à l'hôtel. Il était tout près d'une heure du matin quand on se trouva à destination. Au moment de franchir la porte cochère, une femme en haillons, accostée de deux enfants en bas-âge, se dressa tout à coup devant l'ex-avoué qui ouvrait la marche; mon ami formait l'arrière-garde avec madame qui avait accepté son bras. La pauvresse tendit la main, montra ses deux enfants dépenaillés, et les rayons brillants d'un bec de gaz voisin dessina nettement ces silhouettes hâves, livides, suant la misère sordide... — J'ai faim, et mes enfants aussi!.. dit la femme. Ce n'était peut-être pas vrai, mais c'était assurément vraisemblable. — Encore des mendiants! dit M. Nanteuil de Marville avec humeur, et l'on dira que la police est bien faite à Paris!... Et il passa sans rien donner.

— Lui qui s'attendrissait tout à l'heure devant des malheurs imaginaires! pensa mon ami. L'homme est moralement laid. Il a pourtant pleuré, il y a donc des larmes artificielles? Eh! oui, la glande lacrymale sécrète et répand de ces larmes-là; elle inonde les mouchoirs de batiste et le velours des banquettes de théâtre; elle macule de ses ruisseaux les pages des romans à péripéties, sans que cela tire à conséquence. Il y a des gens très-lettrés, très-posés, très-éduqués qui dépensent si bien leur sensibilité d'épiderme dans le monde, dans les aventures mensongères, dans les prestiges de la vie artistique et littéraire, qu'il ne leur en reste plus pour les douleurs réelles et coudoyées; il y a des hommes du peuple dont les robustes poitrines se gonflent et sanglotent, à l'Ambigu, en l'honneur des héroïnes du lieu, innocentes, malheureuses et persécutées, qui menacent le traître du poing, et lui disent de gros mots quand l'innocence triomphe et le démasque, et qui, revenus dans leurs foyers, battent comme plâtre leur pauvre femme et leurs enfants par-dessus le marché; ils larmoyaient pourtant bien aussi au parterre! Il y a là, à coup sûr, quelque chose d'inouï et d'insondable. Les débats du procès Lacenaire ont révélé que cet homme atroce avait tué une de ses victimes pendant l'entr'acte d'une pièce à laquelle il assistait. Lacenaire a peut-être été ému immédiatement avant et immédiatement après sa sanglante besogne, ému parce qu'un père barbare refusait d'unir sa tendre fille à quelqu'amoureux niais. Sans être Lacenaire, que de gens ouvrent leurs cœurs à des infortunes menteuses et ferment leur bourse à la faim qui crie!

L'ami Pamphile continua longtemps sur ce ton et se livra même, sur ce point, à de hautes considérations physiologiques et psychologiques dont je vous épargne la teneur. Il partit de là pour supputer tout ce qu'il y avait de contradictions, de mensonges et de petitesses dans certains cœurs; mais il conclut que c'était bien amusant de saisir en flagrant délit ces défaillances d'esprit, de conduite et de conscience, et de

détailler ces scènes où l'humanité se donne la comédie à elle-même. Ce qui voulait dire que l'ami Pamphile remerciait le bon Dieu de l'avoir fait meilleur que les autres, en quoi le gaillard se montrait aussi pharisien que ceux dont il signalait les ridicules et le *personnalisme*, et que moi-même, par-dessus le marché, qui risque cette réflexion finale.

V. V.



SONNET

TRADUIT DE DANTE.

Ah ! combien je voudrais, mes deux plus chers amis,
Que par enchantement tous trois nous fussions mis
Dans un léger bateau dont la voile docile
S'enflerait à mon gré sur une mer facile.

Je voudrais qu'au hasard il ne fût plus permis
De déranger jamais les voyages promis,
Et que vivant toujours dans l'esquif qui vacille
Sur tout autre nous plût notre errant domicile.

Je voudrais qu'avec nous l'enchanteur bienfaisant
Dans la barque plaçât les trois femmes aimées,
Celles qui dans nos cœurs d'avance sont nommées.

Et nous nous en irions tous d'amour devisant;
Et chacune, je crois, près de celui qui l'aime,
Serait contente autant qu'il le serait lui-même.

—

FLEUR D'HIVER.

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

Là haut, sur le rocher, la neige s'amoncelle.
Où croît le trèfle vert, la rose où fleurit-elle
Sans le soleil, sans les zéphirs ?

Je connais une fleur — le sombre hiver lui-même
Ne saurait y toucher — c'est la femme qu'on aime,
Fleur qui donne mille plaisirs.

Son regard d'un ciel pur a la teinte azurée.
A sa fenêtre, au jour, chante mon adorée,
Comme sur la branche l'oiseau.

Où croît le trèfle vert, où croît la rose tendre?
Va, qu'une femme t'aime, elle saura t'apprendre
Où l'on trouve le renouveau.

ROMANCE ESPAGNOLE,

TRADUITE DE GIL VICENTE.

Comme elle est gracieuse et belle!
Qui pourrait l'emporter sur elle?

Marinier, toi qui vis sur l'eau,
Dis-nous si le vaisseau, la voile,
Si la nuit la brillante étoile,
T'ont rien offert qui soit plus beau?

Toi qui vis loin de ton château,
Dis-nous, chevalier, si la guerre,
Si tes longs voyages sur terre
T'ont rien offert qui soit plus beau?

Toi qui vis avec ton troupeau,
Dis-nous si la vallée, ô pâtre!
Si la forêt, le mont bleuâtre
T'ont rien offert qui soit plus beau?

GABRIEL DU SIOUDRAY



CHRONIQUE.

L'été s'en va; la présente livraison paraîtra en septembre, ce mois qui sert de transition entre la belle et ce qu'on est convenu d'appeler la mauvaise saison. Mauvaise tant qu'on voudra, mais il faut convenir que l'hiver est la bonne, en ce qui concerne les beaux-arts et presque toutes les jouissances qui s'y rattachent. Je n'ai à enregistrer en fait de manifestations artistiques et musicales que deux concerts dont l'un remonte à la fin du mois de mai et l'autre aux jours caniculaires de juillet. Le premier est la soirée donnée par les musiques d'infanterie prussienne de la garnison de Luxembourg; il avait fait à Metz une certaine sensation et avait attiré — chose rare pour une audition dont la musique seule fait les frais — un nombreux public dans notre salle de théâtre. Les aristarques les plus difficiles ont admiré dans cet orchestre militaire, dont nos voisins sont fiers à bon droit, des qualités rares de discipline et d'ensemble; ils ont été charmés par la précision des mouvements, par l'exquise harmonie qui rayonnait sur ces morceaux, tous du crû germanique et qui en rappelaient les qualités et aussi ce que nos oreilles françaises en ont appelé les défauts, c'est-à-dire une sobriété trop grande de mélodie et des intentions musicales un peu obscures et insuffisamment définies. Remarquons d'ailleurs que le programme entier de ce concert était inconnu de l'immense majorité de ceux qui assistaient à son exécution, et c'est là évidemment pour les interprètes une condition peu favorable de succès. On n'apprécie bien, en général, le mérite d'un artiste que dans l'interprétation d'une œuvre qu'on connaît; il faut, en quelque sorte, s'être familiarisé avec elle, s'en être suffisamment imprégné pour juger le talent de ceux qui nous la font entendre. En somme, l'impression a été favorable aux artistes allemands, mais on est généralement tombé d'accord que nos musiques militaires françaises, en raison de qualités différentes et plus brillantes peut-être, peuvent lutter avantageusement contre leurs voisins et confrères de l'Allemagne.

Le second concert, dont je veux dire deux mots, a été donné sur l'Esplanade par la Société de Sainte-Cécile, avec le concours des musiques du génie et de l'artillerie en garnison à Metz. Il a pleinement réussi, dans ce sens surtout qu'une foule considérable a répondu à l'appel de nos artistes en faveur des inondés de juin. Cette soirée, donnée avec un grand appareil, au sein des illuminations, entre les explosions et les rayonnements féeriques des feux de Bengale, a été une innovation heureuse et a fait passer deux heures charmantes. Je dois constater, toutefois, que les ressources chorales dont peut disposer la Société de Sainte-Cécile, ont paru notoirement insuffisantes pour l'exécution en plein air, surtout à côté d'orchestres retentissants qui ont à leur service l'haleine formidable et ronflante des cuivres modernes.

Très-bien interprétés, d'ailleurs, avec toutes les nuances requises, dans toutes les conditions de l'art orphéonique, les chœurs ont cependant paru grêles et pas assez fournis. Au lieu d'un personnel de trente ou quarante chanteurs, il faudrait, en plein air, des centaines de choristes pour corser suffisamment les *tutti*. C'était une expérience à faire, et je dois consigner ici que le résultat n'a pas répondu à ce qu'on pouvait espérer. La Société de Sainte-Cécile, dont les éléments sont assez nombreux pour figurer avantageusement dans une salle close, ne peut à l'air libre se produire avec succès avant d'avoir largement complété son personnel. Nous avons une école de musique qui apprend à un nombre restreint d'élèves les transcendances de la musique vocale; nous préférerions, quant à nous, qu'elle appelât à elle de nombreux éléments populaires avec lesquels on pût former une société orphéonique dans ses conditions véritables d'organisation. Cela viendra, je n'en saurais douter. La recette du concert au bénéfice des inondés a dépassé trois mille francs, chiffre assurément magnifique.

Avant un mois le théâtre rouvrira ses portes. Le prospectus n'est pas encore publié, mais la compagnie nouvelle est formée depuis longtemps. Elle est entièrement renouvelée. Tant mieux !.. nous verrons des visages nouveaux, quoique certains artistes de l'an dernier soient assurément regrettables. De grandes réparations ont été faites à la salle des spectacles, surtout dans la partie de cette salle située au-delà de la rampe. Le matériel servant au jeu des

décors a été renouvelé, et nous avons l'espérance de voir exécutés avec plus de prestesse que par le passé les changements à vue, et se déployer les trucs et machines à illusion avec une vivacité à laquelle nous ne sommes pas habitués. En nous félicitant de cette amélioration, rappelons-nous, dans les changements subits de décorations, ces panneaux, ces portants de coulisses, si lents à s'enlever, se balançant si lourdement dans les airs, et posant en décors de Damoclès pour les pauvres artistes qui attendaient sur la scène la fin de ces très-peu féériques coups de théâtre!..

Ces réparations, si utiles d'ailleurs, n'ont pas permis à une troupe allemande, qui en avait fait la demande, de donner à Metz une série de représentations. Je le regrette, assurément, car ces artistes d'outre-Rhin nous eussent offert le répertoire des Mozart, des Mendellsohn et des Weber, et il est toujours regrettable de passer à côté de *Don Juan,* d'*Oberon* et de *Freyschütz*.

J'ai eu sous les yeux une récente publication faite à Luxembourg et qui relate l'importance des découvertes archéologiques obtenues dans le grand-duché, près du bourg de Dalheim, sur l'emplacement d'un camp romain. Cette publication constitue le 3e rapport fait au gouvernement sur le résultat des fouilles opérées dans le sol de Dalheim. Il en résulte que pendant l'année 1855 et au commencement de l'année 1856, des substructions nombreuses ont été mises à jour, des ustensiles et ornements découverts, des monnaies en grand nombre reccueillies. En fait de monnaies surtout, les résultats sont magnifiques; ils accusent la trouvaille de 912 médailles portant les effigies de 69 empereurs, impératrices, et personnages consulaires, ceux-ci en petit nombre. Cette note n'a assurément pas la prétention de donner même une idée du produit des fouilles du grand-duché; elle n'a pour but, bien entendu, que d'appeler sur cet objet l'attention des numismates et des archéologues.

PHILBERT.



L'Administrateur-Gérant,
A. ROUSSEAU.

METZ. — IMP. DE ROUSSEAU-PALLEZ, RUE DES CLERCS, 15.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

Charles-Louis-Auguste FOUCQUET, duc de BELLEISLE, gouverneur de Metz et fondateur de l'Académie royale de cette ville.

XVIII[e] SIÈCLE.

(SUITE ET FIN.)

La ville de Metz dut à la nouvelle organisation militaire, que son illustre et prévoyant gouverneur lui avait assurée, d'être préservée alors de tristes désastres. La frontière de la France, du côté du Rhin, fut en effet respectée pendant la guerre continentale de sept ans.

Louis XV voulut que le nom de Foucquet se continuât dans le pays messin. En conséquence, Sa Majesté appela à succéder au comte de Gisors, René-François, comte de Foucquet, maréchal des camps et armées, chevalier, seigneur de Rouchefolière, de la Grange et autres lieux ; il était cousin éloigné du maréchal. Les lettres qui nommaient René-François, comte de Foucquet, lieutenant-général au gouvernement des ville et évêché de Metz et de la province, furent enregistrées au Parlement le 4 janvier 1759 ; le même jour eut lieu avec solennité sa réception comme conseiller d'honneur en cette Cour. Le comte de Foucquet occupa à Metz le magnifique hôtel qui avait pris son nom[1].

Le duc de Belleisle chercha un soulagement aux doulou-

[1] Maison actuelle place Saint-Louis, n° 8. Cet hôtel avait été acquis, vers 1748, par Jean-Gabriel-Georges de Lesseville, conseiller au Parlement de Metz, beau-père du comte de Foucquet. On voyait sur le fronton les armes de Foucquet et celles de Lesseville.

reuses afflictions qui l'avaient frappé, dans un travail opiniâtre et toujours utile au pays. Tandis que tant d'hommes arrivés à la vieillesse restreignent la part qu'ils prennent aux affaires, il étendait avec les années ses vues bienfaisantes. M. de Belleisle répandait l'aisance à Gisors, autour de ses domaines dont il prenait des soins ingénieux, persuadé que c'est encore rendre service à tous que d'être bon propriétaire.

Son affection pour Metz ne perdait rien de sa vivacité. Il donnait l'ordre à la fois de travailler dans l'enceinte à des manœuvres d'eau, de consolider l'escarpe de l'Esplanade, d'améliorer la salubrité de la caserne de la Haute-Seille, construite en 1753, enfin d'agrandir les magasins à poudre, les bâtiments de la prison militaire et les grandes écuries du Fort-Moselle. Au point de vue de l'embellissement, il prescrivait des changements considérables dans plusieurs quartiers. C'est ainsi que dans les années 1759 et 1760, les dernières rues encore étroites, tortueuses ou mal bâties, joignant le centre de la ville, furent rectifiées et élargies: telles que les rues de la Chèvre, des Clercs, du Heaume, du Lancieu, aux Ours, de la Princerie, de Taison, etc.

M. de Belleisle parvint dans ce temps à réaliser un dessein qu'il poursuivait depuis plusieurs années. Ses sages conseils, ses soins et sa protection avaient triomphé désormais des nombreuses difficultés qui s'étaient opposées jusqu'alors à la réunion au domaine de la ville, des charges de receveur dont les titulaires absorbaient la meilleure partie par des taxations à leur profit.

M. Michel mentionne le fait suivant[1] : « En 1760, M. de Belleisle avait présenté à l'agrément de la ville un de ses protégés pour occuper la place de receveur des deniers communaux. Les échevins et le conseil ne repoussaient pas

[1] Discours prononcé à la séance publique de l'Académie royale de Metz, le 9 mai 1847.

le candidat, mais ils voulaient lui imposer des conditions fort sévères. Le maréchal de Belleisle fut froissé de cette opposition. Me Roucour, syndic et député de la ville, étant alors à Paris, fit connaître ce mécontentement aux magistrats qu'il était chargé de représenter, et dans sa lettre du 2 juin 1760, on trouve le passage suivant : *Quoi, Messieurs, vous forcerés Monsieur le Maréchal, ce gouverneur, ce ministre qui nous a comblés dans tous les temps de ses bontés, dont la protection nous a été si avantageuse, qui nous est plus necessaire que jamais, vous forcerés, dis-je, Monsieur le Maréchal de Belleisle que vous nommés tous les jours à si juste titre le père de la Patrie, à nous retirer ses bienfaits. Car enfin sans parler de tout ce que nous luy devons, de qui tenons nous ce que nous semblons luy disputer aujourd'huy.* »

Nous avons été assez heureux pour rencontrer dans la riche correspondance manuscrite ayant appartenu à la célèbre collection de feu le comte Emmery, une note ainsi conçue et mise au dos d'une copie authentique de la lettre de Me Roucour : « Les magistrats de la ville de Metz regrettent vivement que leur sévérité, toute dans l'intérêt d'une parfaite gestion, ait paru à Monseigneur le Maréchal concerner particulièrement son protégé : jamais ils n'ont eu pareille intention. Ils ont décidé qu'il en sera écrit immédiatement par M. le maître-échevin au Sr Roucour, afin que celui-ci en informe sans retard Monseigneur le Maréchal de Belleisle, et qu'il exprime, avec les regrets du Conseil, la nouvelle et entière assurance des profonds sentimens de gratitude de la Cité pour tous les bienfaits que Monseigneur lui a rendus et lui rend encore tous les jours. »

Dès l'année 1740, M. de Belleisle avait demandé aux officiers et aux autres personnes capables de donner des renseignements, un mémoire sur chacune des villes de son commandement. Une lettre du 22 juin 1759 nous informe que le ministre avait résolu de faire publier les mémoires qui avaient été transmis, sous le titre de *Recueil historique*

des places des Trois-Évêchés. Il est certes regrettable que les plus importants de ces documents n'aient pu être retrouvés jusqu'ici, malgré des recherches très-actives.

A Versailles, le maréchal fit construire, en 1759, les hôtels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, sur les plans de Bertier, ingénieur-géographe, père du maréchal Bertier.

Des conseils étaient tenus fréquemment chez le ministre dont les propositions relatives à une organisation militaire plus avantageuse, et aux plans de l'attaque et de la défense des places fortes, démontraient une sage et habile administration.

Il cherchait, par tous les moyens en son pouvoir, à soutenir la vieille réputation militaire de la France, et surtout à rétablir parmi ses soldats si braves et si capables de grandes choses, le devoir et la discipline, les seuls mobiles qui maintiennnent les armées.

Ce fut M. de Belleisle qui proposa l'institution de l'ordre du Mérite militaire en faveur des officiers protestants. Les ordres affectés à l'armée étaient de deux sortes : celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, réuni à l'ordre de Saint-Lazare en 1644, et l'ordre purement militaire de Saint-Louis, création de Louis XIV, qui l'avait institué en 1693. Pour recevoir la décoration de Saint-Louis, il fallait être catholique.

Le duc de Belleisle couronna sa vie laborieuse par des largesses dont les effets devaient se prolonger dans l'avenir et qui ont assuré à son nom un honneur éternel. Le 17 octobre 1759, il adressa aux magistrats de Metz vingt mille livres pour être réparties entre les établissements charitables, par les soins de commissaires qu'il désigna lui-même, les priant d'accepter cette charge et de s'aider mutuellement à placer cet argent le plus convenablement qu'il leur serait possible. Il accompagna cet envoi d'une lettre écrite dans les termes les plus obligeants : « Messieurs, (di-
» sait le bienfaisant vieillard), j'éprouve, avant de quitter la

» vie, le besoin de vous exprimer ma vive reconnaissance
» des preuves d'intérêt et d'attachement dont vous m'avez
» honoré pendant ma longue carrière. J'aurois souhaité de
» finir mes jours parmy vous, mais j'ai dû accepter le poste
» auquel il a plü a Sa Majesté de m'elever. Je conserverai
» jusqu'a mon dernier soupir cette heureuse mémoire du
» cœur qui me rappelle la part que les habitans de Metz
» ont prise dans les regrets qui ont eté unanimement donnés
» a la perte de mon fils bienaymé. Sans doute il auroit
» justifié la haute marque de confiance que le Roy lui avoit
» accordée... Combien j'étois heureux deja de voir reporter
» sur lui cette bienveillance que vous m'avez prodiguée....
» Mes derniers momens seront entourés de votre estime
» affectueuse, puisque Messieurs vous avez bien voulu me
» dire que des habitans de Metz je m'etois fait une famille.
» Rapportez à vos administrés, je vous supplie, mon amitié
» sincére pour eux et assurez les qu'on ne peut rien ajouter
» aux sentimens que vous me connoissez pour votre ville et
» pour vous mêmes.

Cette lettre touchante fut reçue avec le respect et l'attendrissement qu'elle méritait. Une députation choisie parmi les Conseillers échevins et les administrateurs des établissements de bienfaisance, se rendit à Versailles auprès de M. de Belleisle, pour lui exprimer la gratitude de la Cité.

Des amis des arts et des sciences, sur les instances du maréchal, avaient formé à Metz, en 1757, une *Société d'Étude*, dans le but de s'occuper principalement de l'histoire du pays, de l'agriculture, de l'aménagement des forêts et des moyens d'assurer la navigation de la Moselle. Les réunions avaient lieu dans une salle du collége de Saint-Louis. Cette société avait d'abord créé un cours de physique et un cours de chimie ; les succès de ces cours en avaient fait ajouter un de botanique. Le duc de Belleisle s'était empressé d'applaudir aux louables pensées de l'association naissante : le brevet de *protecteur* lui avait été décerné, le 28 mai 1759,

lorsqu'il eut témoigné le désir de s'en faire agréger membre. La marche ascendante de cette Société, dont la belle mission pouvait déjà se résumer par ce mot, *l'utile*, attira bientôt sur elle l'attention plus particulière du gouverneur qui l'autorisa à prendre le titre d'*Académie des Sciences et des Arts de Metz*. Dès que M. de Belleisle eut accordé ce droit à leur institution, les Sociétaires le prièrent d'échanger la qualité de *protecteur* contre celle de *fondateur*. Mais le maréchal voulait faire plus encore : il désirait assurer l'existence et l'avenir de la nouvelle Académie. Il en parla au roi avec la plus grande faveur et sollicita de Sa Majesté de la transformer en Académie royale. Les *lettres-patentes pour l'établissement de la Société Royale des Sciences et des Arts dans la ville de Metz, fondée par M. le Maréchal Duc de Belleisle*, furent signées à Versailles au mois de juillet 1760.

« Notre Ville de Metz, dit Louis XV, l'une des plus considérables de Notre Royaume, recommandable par le zèle » qu'elle a toujours marqué pour notre service, et devenue » très-importante à notre couronne, par les soins infatigables de notre très-cher et bien amé Cousin, le Duc de » Belleisle, Pair et Maréchal de France, Chevalier de nos » Ordres et de la Toison d'or, Général de nos Armées, Gouverneur général des Ville et Citadelle de Metz, Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le departement de la Guerre, Prince du S. » Empire, sembloit n'avoir à desirer que de voir former dans » son sein une Société littéraire, qui pût faire connoître et » rendre utile à la Patrie la sagacité naturelle et le génie » de ses Habitans. C'est ce qui a porté notre-dit très-cher et » bien amé Cousin, le Duc de Belleisle, toujours rempli » de zèle pour notre gloire et appliqué aux veritables intérêts d'une Province, dont le Gouvernement lui est confié, » à Nous proposer d'établir à Metz une Société littéraire, qui » embrassât dans ses vues les objets les plus utiles à nos » Sujets ; c'est par ses soins, et la faveur qu'il accorde aux » Lettres, qu'un nombre d'amateurs des Sciences et des

» Arts, s'est réuni depuis trois ans pour former une Société
» littéraire, digne de notre attention, à qui il ne manquoit
» que d'être affermie par notre autorité, et encouragée par
» des secours que son zele lui rendoit nécessaires. Notre
» susdit très-cher et bien amé Cousin, le Duc de Belleisle,
» ne voulant rien laisser à desirer de ce qui pourroit exciter
» l'émulation, a offert une somme considérable pour fon-
» der annuellement des Prix, fournir des Jettons destinés à
» maintenir l'assiduité, et subvenir aux dépenses indispen-
» sables, s'il Nous plaisoit y donner notre agrément. Nous
» avons adopté, avec plaisir, des vues dictées par le zèle et
» l'amour du bien public, et Nous Nous déterminons d'au-
» tant plus volontiers à concourir à l'établissement proposé,
» que cette grace sera un nouveau témoignage de notre
» bienveillance pour une Province qui s'en est toujours
» rendue digne par son attachement à notre Couronne. A
» ces Causes, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine
» science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons,
» par ces présentes signées de notre main, approuvé et
» autorisé, approuvons et autorisons l'établissement d'une
» Académie dans notre Ville de Metz, sous le titre de
» Societe Royale des Sciences et des Arts, pour être la-
» dite Société composée d'Académiciens nés, qui le seront
» de droit par leurs places; d'Académiciens honoraires;
» d'Académiciens électifs; d'Associés libres et Correspon-
» dants et d'Agrégés, dont nous avons fait la nomination,
» donnant à la Société le pouvoir de nommer à l'avenir à
» toutes les places vacantes, selon la forme prescrite par les
» Statuts que nous avons pareillement approuvés, et dont
» Nous ordonnons la pleine et entière exécution; Voulons
» que notre très-cher et bien amé Cousin le Duc de Bel-
» leisle, Pair et Maréchal de France, notre Ministre d'Etat,
» Gouverneur général des Evêchés, et Gouverneur particu-
» lier de nos Ville et Citadelle de Metz, qui est Fondateur
» de ladite Société Royale, en soit le Protecteur, et qu'après

» lui ce titre passe, à perpétuité, à ceux qui lui succéderont » dans ladite charge de Gouverneur général des Ville et Pays » de Metz; Voulons au surplus que ceux qui composeront » ladite Société, jouissent des mêmes honneurs, priviléges, » prérogatives et franchises dont jouissent les Membres des » Académies dans notre Ville de Paris, et lui permettons, » par une grâce spéciale, de faire frapper, à perpétuitè, les » Médailles destinées à servir de Prix et de Jettons, avec » l'effigie de son Fondateur[1], en considération des impor- » tans services qu'il Nous a rendus dans tous les temps, et » particulierement dans le Ministère essentiel à notre Cou- » ronne, dont il remplit les pénibles fonctions avec tant de » zèle et de distinction; Approuvons et Agréons le Contrat » de donation que notre-dit Cousin le DUC DE BELLEISLE, en- » tend faire à ladite Société, de trois mille livres de rente, » au capital de soixante mille livres, à lui dues par notre

---

[1] Les médailles accordées par les Sociétés scientifiques sont ordinairement à l'effigie du Souverain.

Le cabinet de Metz possède un exemplaire en argent de la grande médaille commémorative de la fondation de l'Académie royale de cette ville. La même médaille était destinée à servir de prix. Voici la description des jetons rappelant l'importante création de notre Académie: CH· L· AVG· FOVCQVET MARECH· DVC DE BELLEISLE, buste tourné à gauche, les cheveux noués par un ruban, le corps revêtu de l'armure sur laquelle pendent les insignes de la Toison-d'Or et ceux de l'ordre du Saint-Esprit; à l'exergue, les initiales du graveur, C.-J Roettiers. — ℞ UTILITATI PUBLICÆ, sur le premier plan les trois génies de l'agriculture et de l'architecture civile et militaire, tenant les attributs de la science, de l'architecture et des arts. Dans le fond, les fortifications de Metz. A l'exergue, FVNDATUR METIS M. DCC. LX.

Cette pièce, du module de trente millimètres, commune en argent, existe en or dans la collection de la ville.

La grande médaille dont le coin est conservé à l'Hôtel de la Monnaie de Paris, a cinquante millimètres; elle porte d'un côté le buste du Maréchal, et de l'autre, en dix lignes horizontales:

CH. LOVIS AVG. FOVCQVET. DVC DE BELLEISLE. PAIR DE FRANCE. MINIS. ET SECR. D'ETAT DE LA GVERRE GOVV. GEN. DES EVECHES ET FONDATEUR DE LA SOCI. ROIALE DES SCIENCES ET DES ARTS DE METZ. 1760.

» dite Ville de Metz, suivant le projet de donation attaché
» sous le contre-Scel des présentes, de laquelle donation
» Nous consentons la pleine et entière exécution et ordonnons
» que lesdites trois mille livres de rente seront employées
» conformément à ce qui est porté par ladite donation. »

Avis donnés par les officiers du bailliage et par le maître-échevin et les conseillers-échevins de l'hôtel commun de Metz, suivant actes des 19 et 22 août 1760; information de *commodo* et *incommodo* faite par le conseiller à ce commis, le 23, à la requête du procureur général du roi, par la diligence du duc de Belleisle; conclusions définitives du procureur général du roi; le rapport entendu de Jean-Mathieu Jeoffroy, conseiller; tout considéré, le Parlement de cette ville ordonna, par arrêt du 28 du même mois, l'enregistrement au greffe de la Cour, des lettres-patentes concernant l'établissement de la Société Royale des Sciences et des Arts, pour être exécutées selon leur forme et teneur, et y avoir recours le cas échéant.

Le 22 octobre 1760, par acte passé devant Me Claude-François Trutat, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, M. de Belleisle fit donation entre vifs, pure, simple et irrévocable à cette Société représentée par Me Etienne-François Bertrand, avocat, son fondé de pouvoir, aux termes d'un acte reçu par Me Vernier, notaire à Metz, le 1er septembre précédent,
» de trois mille livres de rente annuelle et perpétuelle, au
» principal au denier vingt de SOIXANTE MILLE LIVRES, dûe à
» Monseigneur, sur les biens, domaines et revenus de la
» ville de Metz, et à lui constituée par Me Jean-Pierre
» Roucour, Avocat au Parlement et Syndic de la dite Ville,
» par contrat passé devant ledit Me Trutat, le vingt-cinq
» avril de la présente année[1]; à l'effet de quoi mondit Sei-

---

[1] Voici la teneur de cet acte de constitution :

« Pardevant Mes Frederic Henry Mareschal et Claude François Trutat,
» conseillers du Roy, notaires au Chastelet de Paris, fut present Jean Pierre
» Roucour, avocat en la Cour du Parlement de Metz et sindic de ladite ville,

» gneur Maréchal Duc de Belleisle a remis audit sieur
» Bertrand la grosse en parchemin dudit contrat, et a mis

» y demeurant ordinairement, etant de present à Paris logé ruë du Bacq, pa-
» roisse Saint-Sulpice, a l'hotel Dauphin, au nom et comme procureur de
» Maître Nicolas François Lançon, chevalier, seigneur de Sainte-Catherine,
» conseiller d'honneur audit Parlemeut de Metz, et Maître Echevin de ladite
» ville, et de Messieurs Nicolas Thionville, Michel Lalance, Jean Roucelle,
» François Mary, Etienne Dumont, Nicolas Milet, Jean Baptiste Nicolas
» Pacquin et Charles Baudesson, tous conseillers échevins de l'hôtel de ville de
» Metz, fondé de leur procuration spécialle à l'effet des presentes passée devant
» M[es] Droit et Vernier, notaires à Metz, le sept mars present mois, lequel au
» dit nom en vertu de ladite procuration a créé, constitué, assis et assigné dès
» maintenant et a toujours, et promet pour et au nom de ladite ville garentir de
» tous troubles et autres empeschemens quelconques, fournir et faire valloir
» en principal arrerage et autre accessoire à tres haut et tres puissant sei-
» gneur Monseigneur Charles Louis Auguste Foucquet de Belleisle, duc de
» Gisors, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roy et de la
» Toison d'or, ministre et secretaire d'Etat au département de la guerre, général
» des armées, gouverneur des ville et citadelle de Metz, Pays Messin et Verdu-
» nois, commandant en chef dans les Trois Evêchés, lieutenant général des
» duchés de Lorraine et de Bar, demeurant à Paris, en son hotel rüe de Bour-
» bon fauxbourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, à ce présent et accep-
» tant acquéreur pour luy, ses hoirs et ayants cause, Trois Mille livres de rente
» annuelle et perpetuelle au denier vingt, que ledit sieur Roucour audit nom
» promet obliger ladite ville de bailler et payer audit Seigneur ma rechal duc de
» Belleisle ou ayants cause en ladite ville de Metz ou au porteur de la grosse des
» presentes, en année, dont la première echeoira dans un an de ce jour, et ainsy
» continuer d'année en année tant que ladite rente aura cours ; avoir et prendre
» ladite rente de Trois mille livres par hypotèque speciale attendu l'employ ci
» apres déclaré sur tous les biens, domaines et revenus de la ville de Metz que
» ledit Roucour, audit nom charge, affecte, oblige et hypotèque, à garentir,
» fournir et faire valoir ladite rente bonne et bien payable par chacun an comme
» devant est dit, sans diminution n'onobstant touttes choses contraires. Pour
» par ledit Seigneur marechal duc de Belleisle et ayants cause jouir, faire et dis-
» poser de ladite rente comme de chose lui appartenante au moyen des pre-
» sentes.

« Cette constitution est faitte moyennant, sur le pied du denier vingt, la
» somme de soixante mille livres que ledit sieur Roucour reconnaît avoir
» reçue du dit Seigneur marechal duc de Belleisle, en especes sonnantes ayant
» cours, dont quittant, se dessaisissant ledit sieur Roucour audit nom, au proffit
» de mondit Seigneur marechal duc de Belleisle, ses heritiers et ayants cause,
» de tous les biens, revenus et octrois de ladite ville de Metz jusqu'à la con-

» et subrogé, sans garantie que celle ci-dessus, ladite Société
» en tous les droits, actions, priviléges et hypotèques résul-

---

» currence de ladite rente tant en principal qu'arrerage et autre accessoire,
» voulant qu'ils en soient saisis et mis en possession par qui et ainsy qu'il
» appartiendra, constituant procureur le porteur de la grosse des presentes lui
» en donnant pouvoir.

» Racheptables à toujours lesdites Trois Mille livres de rente en rendant et
» payant par les rachetans audit Seigneur marechal duc de Belleisle ou ayant
» cause pareille somme de soixante mille livres pour le tout principal et ladite
» rente avec les arrerages qui en seront lors dus et échus, frais, mises et loyaux
» couts, le tout en un seul payement, en avertissant dudit rachapt un mois
» auparavant.

» Lequel rachapt ainsi que le payement des arrerages de ladite rente ne pour-
» ront estre faits qu'en especes d'or et d'argent sans aucuns papiers, billets ou
» autres effets royaux de quelque nature qu'ils puissent estre, encore que par
» la suite ils fussent introduits dans le commerce ou dans les payemens, de
» l'autorité des edits, declarations, lettres patentes et arrets emanés du Roy, de
» son conseil, au benefice desquels ledit sieur Roucour a expressement renoncé
» pour ladite ville.

» Et aussy convenu que ladite rente presentement constituée sera et demeu-
» rera exempte et affranchie à toujours de toute imposition generalle quel-
» conque soit pour dixieme deux sols pour livre d'icelui et autres quelle qu'elle
» soit, le tout de condition expresse en consequence de la permission accordée
» par le Roy a la dite ville d'emprunter sous ledit affranchissement suivant les
» lettres patentes ci-apres dattées.

» Declare ledit sieur Roucour que lesdits soixante mille livres sont pour em-
» ployer et acquitter d'autant ladite ville de Metz sur celle qui reste à payer
» des deux cent mille livres à laquelle il a plu Sa Majesté de reduire le don gra-
» tuit des six années consécutives par elle demandé à la dite ville en vertu de
» l'edit du mois d'aoust 1758, suivant les lettres patentes accordées par Sa
» Majesté le 3 mars 1759, enregistrées au Parlement, chambre des comptes et
» cour des aydes unies de ladite ville le 9 aoust de la même année, promet-
» tant ledit sieur Roucour faire incessamment ledit employ et dans la quittance
» qui en sera retirée declarer que lesdits soixante mille livres proviennent du
» present emprunt, afin que comme ledit sieur Roucour le consent des a pre-
» sent, ledit Seigneur marechal duc de Belleisle acquiere une hypotèque spe-
» ciale sur lesdits biens, domaines et revenus de ladite ville, et soit subrogé
» aux droits de Sa Majesté à cet egard jusqu'à concurrence desdites soixante
» mille livres, expédition de laquelle quittance contenant ladite declaration
» ledit sieur Roucour, audit nom, promet remettre à mondit Seigneur mare-
» chal duc de Belleisle dans trois mois de ce jour a peine de tous dommages et
» interets.

» tant dudit contrat, même s'est désaisi du tout et du fonds,
» et propriété de ladite rente, tant en principal qu'arré-
» rages, en faveur de ladite Société, voulant qu'elle en soit
» saisie et mise en possession, par qui et ainsi qu'il appar-
» tiendra, constituant à cette fin pour son Procureur le por-
» teur de l'expédition des présentes, auquel il en donne tout
» pouvoir.

» Pour jouir et disposer par ladite Société de ladite
» rente, tant en principal qu'arrérages, à commencer cette
» jouissance du jour de la constitution de ladite rente.

» Cette donation ainsi faite sous les charges, clauses et
» conditions suivantes :

» Premièrement, que les trois mille livres qui provien-
» dront annuellement des arrérages de ladite rente, seront
» touchées par le Secrétaire-Trésorier de ladite Société sur
» ses quittances, et seront par lui employées tant au paye-
» ment de la Médaille d'or destinée annuellement à servir

» Car ainsy le tout a été convenu entre les parties. Pour l'execution des
» presentes les parties ont elu domicile savoir mondit Seigneur marechal en
» l'hotel du gouvernement de la ville de Metz, et ledit Roucour, audit nom, au
» greffe de la dite ville auxquels lieux elles consentent la validité de tous exploits
» et autres actes de justice qui leur seront faits et signifiés nonobstant change-
» ment et demeure. Promet ledit sieur Roucour, audit nom, executer ces pre-
» sentes sous l'obligation et hypotèque des biens, revenus et octrois de la ville
» de Metz qu'il a pour ce commis à la juridiction et contrainte du chastelet à
» cette ville, renvoyant à toutes choses contraires a ces presentes, etc... »

Le 13 août 1761, Pierre Lavalette de Magnanville, conseiller du roi en ses conseils, garde de son trésor royal, donna quittance au maire et aux échevins de Metz, de la somme de deux cent mille livres « pour laquelle ladite ville, » faubourgs et dépendances avaient été compris au rôle arrêté au conseil le » 23 juin 1761, article quatre, à titre de don gratuit extraordinaire à payer en » exécution de l'édit du mois d'août 1758 et de la déclaration du 3 janvier » 1759, et par forme d'abonnement pour tenir lieu de la somme de soixante » mille livres pour chacune des six années à laquelle cette ville avait été com- » prise dans l'état de fixation annexé à ladite déclaration. » Dans cette quittance, il fut fait mention que, sur la somme payée, soixante mille francs provenaient de M. le maréchal de Belleisle aux termes du contrat passé devant Me Trutat, notaire à Paris, le 25 avril 1760.

» de Prix aux termes des Statuts de ladite Société, et des » quatre cents Jettons qui, suivant les mêmes Statuts, » doivent être partagés pendant le cours de l'année académique, entre les Associés assidus aux assemblées, que le » surplus aux autres dépenses nécessaires de ladite Société, » suivant qu'elles seront arrêtées par délibération dans une » assemblée générale de ladite Société, avec l'agrément par » écrit de mondit Seigneur le Maréchal, tant qu'il vivra, et » ensuite du Protecteur lors actuel de ladite Société.

» Secondement, que si le principal de ladite rente venoit » à être remboursé, les deniers en provenant seront à l'instant remployés en acquisition de pareilles trois mille livres » de rente, ou en acquisition d'héritages produisant un » revenu réel, suivant qu'il sera jugé le plus avantageux. »

La Société royale des arts et des sciences de Metz fut installée et tint sa première réunion avec une grande solennité, le 19 octobre 1760. Cette Société savante se plaça immédiatement à la tête du mouvement intellectuel de la province; elle donna une excellente direction à ses études et à ses recherches qui furent servies par une imprimerie florissante. Les sujets de prix qu'elle proposa attestent toute la sollicitude dont elle savait entourer les arts, l'agriculture et le commerce du pays. En 1760, l'Académie de Metz offrit une médaille d'or, de la valeur de quatre cents livres, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Quel est le vrai principe de la fécondité des terres?* Celle qui fut mise au concours l'année suivante, était : *Quelles sont les différentes productions qui conviennent le mieux au sol et à la température du Pays-Messin?* Indépendamment de la médaille d'or destinée à l'auteur du travail couronné, on promit trois médailles d'argent à ceux des habitants de la campagne qui auraient fait quelque découverte en agriculture, ou amélioré leur récolte. Les concurrents étaient généralement nombreux; à différentes époques, on distingua plusieurs mémoires dus à des hommes éminents dont la place est restée belle dans l'histoire des lettres.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été imprimés sous les auspices de l'Académie de Metz, nous rappellerons les suivants : la grande *Histoire de Metz*, par des religieux bénédictins (dom Tabouillot et dom Jean François), 6 volumes in-4°; le *Recueil des Édits, Déclarations*, etc., *enregistrés au Parlement de Metz* (M. Emmery), 5 volumes in-4°; les *Antiquités de Metz,* par dom Cajot; le *Vocabulaire austrasien,* de dom Jean François; le *Temple des Messins,* par dom Bernardin Pierron; différents mémoires sur la navigation des Trois-Évêchés, avec les cartes de Gardeur-Lebrun, etc., etc...

Quelques manuscrits qui nous ont été conservés, seraient encore utilement livrés au public qui en apprécierait facilement le mérite.

L'Académie royale de Metz a été illustrée par des membres dont le pays conserve avec gloire le souvenir; nous nous contenterons de nommer : le célèbre mathématicien et ingénieur Gardeur-Lebrun; les savants jurisconsultes Emmery et Rœderer; le numismate érudit Dupré de Geneste; les infatigables bénédictins François, Tabouillot, Casbois et Maugérard; le généalogiste Bardou du Hamel; le naturaliste de Tschudy; le chimiste Michel du Tennetar; l'agronome Boutier, etc...

Le duc de Belleisle fut sensible à la réception brillante et sympathique faite à l'Académie qu'il avait définitivement constituée. Il écrivit, le 27 novembre 1760, à M. de Saintignon, procureur général des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Sauveur, et prieur de la maison de Saint-Louis, érigée dans la ville neuve, pour lui témoigner tout le plaisir qu'il ressentait de cet heureux début. Dans la lettre du maréchal, on remarque les phrases ci-après : « Enfin, Monsieur, » je suis heureux de pouvoir dementir ce qui a été dit jusque » dans ces derniers tems par quelques hommes certes res- » pectables mais trop peu au courant du mouvement de » l'activité littéraire et scientifique dans la ville de Metz. » Aussy j'avois à cœur d'y assurer l'etablissement d'une

» Société qui soit assés forte pour reunir et stimuler les » amateurs de l'etude et des recherches. C'est l'acte qu'il » me tardoit le plus d'avoir accompli et que j'aurois eprouvé » plus de regret de laisser a un autre. Je rejoindrai bientost » mon cher fils, car mes forces sont à bout... Exprimés a » ces Messieurs de l'Académie toute mon amitié pour leurs » bons services; je compte sur leurs efforts pour qu'aprés » moy on continue la prosperité d'une ville que j'ai beau- » coup affectionnée. Sa Majesté a bien voulu commander » mon portrait pour estre placé a Versaille. Je vous enver- » ray prochainement (si cela n'a eté fait car j'avois donné » des ordres a cet esgard) le portrait en pied que vous » m'avés demandé pour estre mis dans la salle de vos seances » a l'Hotel de ville. Ma pensée est toujours au milieu de vous » et se reportera constamment vers la bonne ville de Metz » tant que je conserveray souffle de vie. »

Le vénérable maréchal, usé par l'âge et par des travaux continuels, se trouva hors d'état de travailler avec le Roi dans les premiers jours du mois de janvier 1761. La fermeté et la philosophie de M. de Belleisle ne furent point ébranlées à l'aspect du dernier moment : il termina en chrétien sa longue et honorable carrière, le 26 janvier 1761, dans la soixante-dix-septième année de son âge.

La nouvelle de la mort de M. de Belleisle fut bientôt connue à Metz; le deuil fut général. Les funérailles les plus solennelles lui furent rendues. Les Messins donnèrent à la mémoire de leur protecteur les témoignages les plus éclatants de vénération. Louis XV honora de ses regrets la perte de ce ministre dévoué. Un magnifique catafalque lui fut élevé dans l'église de l'Hôtel royal des Invalides, et le R. P. Neuville, de la Compagnie de Jésus, prononça son oraison funèbre. Les habitants de Metz s'empressèrent d'offrir de pareils hommages à l'homme illustre qui avait mérité le titre d'homme utile, plus rare et plus honorable aux yeux de nos pères. Nous ne connaissons l'éloge qui fut

prononcé à la Cathédrale de Metz, que par ces mots de Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de l'Académie royale: « C'est une effusion du cœur, le panégyrique touchant d'un » digne prêtre qui fut homme de bien et qui eut la gloire » d'être l'ami de M. de Belleisle. » La notice nécrologique que fit paraître le duc de Nivernois, orateur éloquent et nerveux, dit l'auteur de la *Vie politique et militaire de M. de Belleisle,* est un chef-d'œuvre qui doit servir tout à la fois de leçon aux Généraux, aux Ministres et aux Pères de famille; qualités que le maréchal possédait toutes avec une distinction marquée.

Quelques mois avant sa mort, M. de Belleisle, obéré par l'ambassade de Francfort et ses habitudes de bienfaisance, avait cédé ses biens de Normandie à Louis XV, à la charge de payer ses dettes qui étaient considérables.

Le maréchal de Belleisle était amoureux de la gloire et du travail exact et laborieux; non moins porté par goût à la négociation qu'aux travaux de cabinet et à la guerre, il voyait tout en grand et dans le dernier détail. On aimait en lui la politesse d'un courtisan aimable et la franchise d'un soldat. Affable et prévenant avec ceux qui étaient au-dessous de lui, il ne leur faisait point sentir le poids de son autorité. Facile à se laisser prévenir, il portait volontiers intérêt à ceux qui s'adressaient à lui; mais il retirait ses bontés dès qu'il s'apercevait qu'on l'avait surpris. M. de Belleisle ne compta jamais parmi ces protecteurs opiniâtres et présomptueux qui, ne voulant point avouer qu'ils peuvent se tromper, persistent dans leurs idées par amour-propre. « J'ai fait des fautes, » disait-il quelquefois, mais je n'ai jamais eu l'orgueil ridi» cule de ne pas en convenir. » Simple et touchant aveu qui rehausse le mérite de ce ministre recommandable par son amour pour son roi, pour sa patrie, et estimable par les qualités du cœur. Amateur du bien public, il ne sépara jamais ses intérêts particuliers de ceux de l'État.

Chevrier a donné le *Testament politique* de M. de Belleisle.

On trouve dans cet ouvrage de bonnes instructions et de remarquables pensées, d'après l'avis de chefs militaires très-distingués. Plusieurs artistes célèbres ont gravé le portrait de l'illustre maréchal-duc. Nous citerons particulièrement celui gravé par Mellini, d'après La Tour; et celui gravé par Johann-Georges Will, à Paris, en 1743, d'après Hypolite Rigaud, écuyer, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. On voit le portrait du maréchal à l'hôtel de ville et dans la salle de lecture de la Bibliothèque de Metz. Nous possédons un autre portrait parfaitement conservé, qui fut peint au pastel du vivant de M. de Belleisle.

Nos pères avaient décerné au duc de Belleisle le titre de *Bienfaiteur*. On peut dire que de nos jours la ville de Metz recueille encore les avantages assurés par le gouvernement paternel et par la protection de ce grand homme. D'après un vœu exprimé par Louis XVI [1], l'administration municipale et l'Académie royale se concertaient avec l'intendance pour arrêter le plan et faire les fonds d'un monument qui devait être élevé à la mémoire du maréchal de Belleisle, et dont l'inscription aurait rappelé à jamais son intégrité, sa bienfaisance; les événements de 1789 ne permirent pas de donner cette satisfaction au pays... Depuis, l'érection de ce monument n'a pas été réclamée... C'est une lacune qui, sans doute, ne peut manquer d'être bientôt remplie; car de toutes les *Gloires* dont le culte est remis en honneur aujourd'hui, quoi *de plus vrai que la Gloire utile?* N'est-ce pas d'ailleurs en perpétuant le souvenir de ses hommes illustres, surtout de ses bienfaiteurs, souvent si peu connus ou si vite oubliés, qu'une ville, comme une nation, leur donne des successeurs et qu'elle se grandit dans l'estime des étrangers?

F.-M. CHABERT.

---

[1] Lettre à la Société royale des Arts et des Sciences de Metz, du 27 mai 1788.

LA

VIERGE DE GRÆFFINTHAL.

Souvenirs des bords de la Sarre.



La Sarre prend sa source au centre des Vosges, à quelque distance des belles usines de Framont, ce village d'un si ravissant aspect dont notre célèbre paysagiste L. Pelletier nous a donné une lithographie empreinte du cachet rêveur de cette nature grandiose des pays de montagnes.

Après être descendue du haut des verts plateaux du Dounon, cette rivière, qui n'est encore qu'un torrent, se dirige vers le nord, puis tout à coup laissant à sa droite la chaîne vosgienne, elle se contourne vers la gauche en décrivant de nombreuses sinuosités, dans lesquelles la capricieuse enlace plusieurs petites villes qui lui empruntent son nom, telles que Sarrebourg, Sarre-Union, Sarralbe, Sarreguemines. Devant cette dernière localité appelée jadis *Saar guemunde*, (confluent de la Sarre), la Sarre reçoit le tribut des eaux de la petite rivière de Bliese, puis elle reprend sa course rapide vers le nord, dans la direction de l'antique ville de Trèves, au-dessus de laquelle elle se jette dans la Moselle après avoir reçu la Nied aux pieds du Siersberg (corruption de *Sarre burg,* forteresse de la Sarre) et traversé Sarrebruck, Sarrelouis, Sarrebourg et Cons-Sarrebruck. Peu de pays présentent un aspect plus calme et plus tranquille que cette belle vallée. L'agriculture que stimulent des propriétaires

distingués, l'industrie qu'a créée et développée des philanthropes heureux d'enrichir de leurs talents le sol qui les a vu naître, l'agriculture et l'industrie, disons-nous, ont métamorphosé cette région qu'arrose la Sarre. La proximité d'une voie ferrée, les chariots, les nombreux bateaux qui viennent chercher la houille, ce précieux charbon de terre que les collines recèlent dans leur sein, ajoutent à l'animation du paysage et lui donnent un cachet tout particulier. Il n'en était pas ainsi il y a un siècle. Là où s'élèvent aujourd'hui ces bruyantes fabriques qui annoncent au loin leur présence par les panaches de fumée qui se balancent dans les airs du haut de ces colossales cheminées, les pyramides de l'industrie, se voyait soit un monastère en ruines, ou bien un château au donjon éventré. A la place de ce village coquet, fier de son beau clocher d'ardoises et de ses confortables maisons de ferme au toit rougi, étaient éparpillées de misérables huttes dont le toit de chaume fumait encore d'un incendie récent. Dans ces plaines où se balancent orgueilleusement les épis dorés au-dessus de ces modestes fleurs de la pomme de terre, l'œil attristé ne voyait çà et là que charrues brisées, cadavres de bêtes et d'hommes attendant en vain la sépulture, et partout des ronces, des épines envahissant les sillons, les ruines, et dérobant à la vue même les chemins. C'est ainsi que notre contrée payait le triste honneur d'avoir été le théâtre de la fameuse guerre de trente ans.

Limité par la Bavière et le Rhin au nord, le duché de Deux-Ponts touchait à la France du côté de l'Alsace, et à la Lorraine par le Sargau, le Bliesgau et le Niedgau, dont l'ensemble formait le bailliage de Lorraine-Allemagne. Ces dénominations données aux territoires arrosés par la Sarre, la Bliese et la Nied, sont bien anciennes, puisqu'on les retrouve dans le plus ancien document diplomatique de l'équilibre européen, dans le traité de Verdun en 870. Sur les confins du duché, non loin de l'embouchure de la Bliese dans la

Sarre, au milieu de forêts séculaires, Elisabeth, dame de Bliescastel, avait, en 1243, fondé un prieuré dans lequel cette pieuse princesse installa des moines de Saint-Guillaume-du-Désert pour défricher le pays et lui donner les premières notions d'agriculture. Cet ordre religieux, peu connu en France, dut sa création, en 1153, à un soldoyeur français du nom de Guillaume qui, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, se retira dans les solitudes de Malaval en Toscane pour y édifier le monde par ses jeûnes et ses austérités. Sa vie exemplaire lui gagna des imitateurs, et en peu de temps fut fondé l'ordre des ermites guillemites. Ce n'est qu'en 1256 qu'il s'en établit quelques-uns à Montrouge, près Paris. En 1298, Philippe-le-Bel leur abandonnait le couvent des serfs de la Vierge, tout habillés de blanc, que le peuple n'appelait que *Blancs-Manteaux*. Ce surnom resta à la fois et à la maison et aux guillemites parisiens. Ceux des bords de la Bliese se virent en peu de temps l'objet de nombreux bienfaits de la part de leur fondatrice. Elle leur donna toute la vallée environnante et fit construire une de ces charmantes chapelles telles que le style romano-byzantin savait en construire au treizième siècle, avec ses arcades cintrées et ses colonnes aux chapiteaux noyés dans de larges feuilles de nénuphar. Elisabeth de Bliescastel aimait tellement ses guillemites qu'elle choisit sa sépulture dans leur monastère: en reconnaissance de ces bienfaits, les bons religieux donnèrent à leur domaine le nom de *Græffinthal,* c'est-à-dire vallée de la comtesse. Favorisé par les successeurs d'Elisabeth et les comtes de Deux-Ponts, le prieuré de Græffinthal ne tarda pas à prendre de l'extension. Il obtint le patronage de la cure de Bliescastel, avec une bulle de confirmation de Martin V, ce pape fameux qui présida le concile de Constance en 1418. Par la suite, le prieuré obtint l'église de Ranbach dédiée à saint Luc, celle de Mingen dédiée à saint Pierre-ès-Liens.

Ce monastère connut aussi des jours de désastres. Quand

Louis XIV, pour s'emparer de la Lorraine, fit alliance avec la Suède, et que le pays de la Sarre fut ravagé, les villes de Vaudrevange, Sarreguemines et Bitche réduites aux dernières extrémités, le prieuré de Græfflinthal, quoique perdu au milieu des bois, se vit piller par ces fanatiques luthériens, ces farouches alliés de la France, tout comme les riches abbayes de Wadgasse, de Sturzelbronn et de Longeville-lès-Saint-Avold.

Sous la régence, les habitants des frontières de la Lorraine et de la France commencèrent à respirer: la guerre s'était éloignée de leurs contrées pour se montrer échevelée et ruineuse sur les bords du Danube et du Borysthène. Le campagnard reprit le chemin de son village, et rassemblant les débris de sa famille décimée par le fer ou la peste, il releva sa chaumière et se mit à semer ses champs dévastés. Les couvents se repeuplèrent. Herman Mertz, abbé de Wadgasse en 1714, rétablissait le culte du Christ dans son abbaye. Les guillemites firent de même dans leur prieuré de Græffinthal.

Le retour de ce pays vers la religion catholique et au bien-être était dû à la présence d'un seul homme, Stanislas Lecksinski, qu'une révolution avait appelé et maintenu quelque temps sur le trône de Pologne, jusqu'à ce qu'une autre révolution l'en eût renversé.

Séduit par ses brillantes qualités d'orateur patriotique et par son extérieur plein de franchise et de noblesse, Charles XII avait pris en vive amitié le jeune staroste de Lithuanie, Stanislas, surnommé Lecksinski en souvenir de ce qu'un de ses ancêtres avait fondé la ville de Leckso. Le roi de Suède, heureux de se créer un appui contre les envahissements d'Auguste, électeur de Saxe, fit réunir la diète polonaise, et sous la pression de son sabre victorieux il fit élire et sacrer roi de Pologne, en 1705, le doux Stanislas. Cette royauté créée par la force, quoique consolidée par les généreux efforts de Lecksinski, ne fut qu'éphémère. Elle ne dura qu'au-

tant que le despotisme suédois eut le dessus ; quand il fut abattu par le despotisme moscovite à Pultawa, la position n'était plus tenable en Pologne pour Stanislas. Aussi passa-t-il en Poméranie, et à la tête des débris de troupes suédoises il tint tête aux ennemis qui surgissaient de toutes parts. La ligue des souverains se recrutait chaque jour d'un nouveau membre. Stanislas sentit qu'il ne pouvait plus lutter contre une puissance pareille. Il chercha à transiger. On fit de son abdication la condition de la paix avec Charles XII relégué en Turquie. Ce prince, opiniâtre jusqu'à la témérité, apprenant que Stanislas allait céder, lui écrivit : « Si mon ami ne veut pas être roi, je saurai bien en faire un autre. » A la réception de ce message, Stanislas ne songea qu'aux moyens de se justifier. Déguisé en major, sous le nom et avec le passeport de Haron, français au service de Suède, il disparut avec le comte de Sparre, en novembre 1712, et traversa l'Autriche sans entraves. Il fut reconnu à Yassi. Là, un officier moldave lui demanda qui il était. — *Major sum,* (c'est-à-dire je suis major ou le plus grand) répondit Stanislas en latin. Mais l'officier répartit aussitôt : *Maximus es*, (tu es le plus grand) ; et il le traita avec force protestations de respect ; ce qui n'empêcha pas Stanislas, tout maximus qu'il était, de se voir mettre en prison sans pouvoir communiquer avec Charles XII.

Stanislas resta neuf mois à Bender, prisonnier dans le château de cette forteresse de la Bessarabie, surveillé par Mehemet-Baltadji, grand-visir du sultan Achmet. Pendant ce temps le czar, excité par sa victoire de Pultawa, ravageait les plus belles provinces de Pologne. A cette nouvelle, Charles XII sentit sa vieille épée suédoise frémir de rage dans le fourreau. Il écrivit à Stanislas pour le faire participer à son indignation et à sa nouvelle entreprise. « Non, lui manda le roi philosophe, jamais on ne me verra tirer l'épée pour me faire restituer une couronne. »

Voici la réponse du roi de Suède traduite du latin :

« Eh bien ! je la tirerai pour vous, et en attendant que
« nous rentrions triomphants dans Varsovie, je vous donne
« ma principauté de Deux-Ponts avec ses revenus ; si vous
« n'y êtes pas riche, vous y serez le maître, et mes sujets
« vous traiteront en roi de Pologne. KAROLUS. »

Dans les derniers jours du mois d'avril 1714, trompant la surveillance de ses gardiens, Stanislas s'enfuit, déguisé en courrier, avec son ancien ministre Poniatowski qu'il trouva à Yassi. Ils passèrent à Vienne, où le prince Eugène leur donna un colonel pour les guider, et au mois de mai, Stanislas, installé avec Poniatowski comme gouverneur à la tête du duché de Deux-Ponts, se trouvait possesseur de soixante-dix mille écus de revenus pour lui tenir lieu de son royaume et de ses riches domaines de Lithuanie, que l'obstination de Charles XII lui avait fait perdre.

Ceci nous démontre comment il se fit que Stanislas fut un jour intronisé duc de Deux-Ponts, mais n'explique pas de quelle manière ce duché était la propriété d'un roi de Suède en 1714. Il est utile de savoir que la princesse Christine ayant abdiqué, elle disposa les esprits des Suédois en faveur de son cousin, qui était duc de Deux-Ponts. Il devint roi de Suède sous le titre de Charles-Gustave X, en 1622. Il transmit avec le trône, à Charles XI et à Charles XII, le duché de Deux-Ponts.

Le 15 août 1716, le prieur de Græffinthal célébra la fête de la mère du Sauveur, patronne du couvent, avec une pompe inusitée. Il invita le nouveau duc de Deux-Ponts à prendre part à la cérémonie. Stanislas s'empressa de se rendre à cette invitation, et pour montrer à ses sujets combien il était un fervent serviteur de Marie, il communia dans la chapelle de Græffinthal, modestement confondu dans la foule des pèlerins qui se pressaient à rangs serrés sous les voûtes du temple.

De tous les villages voisins accoururent des hommes revêtus d'une blouse bleue, l'antique sarrau gaulois, et la tête couverte d'énormes chapeaux à larges bords; des femmes ensevelies dans de longs fourreaux de tiretaine verte montant jusqu'au milieu du dos. Sur leur poitrine se croisait un mouchoir rouge s'harmonisant un peu crûment avec leurs cheveux blonds tordus sous un bonnet plat comme une assiette, qui a reçu dans le pays le nom de galette.

On vous vit accourir, habitants de Vecking, Reucking, Guersweiller, Schweyen, Reimsbach, Bolchem, Reimgen, Bliesbrucken! villages charmants, mais noms affreux à prononcer pour une bouche française. La modeste église des guillemites ne put contenir toute l'assistance qui resta agenouillée en dehors dans le cimetière et dans une clairière qui s'étendait en avant du couvent. Les femmes se rangèrent en ordre à gauche du côté de l'évangile, et les hommes à droite du côté de l'épître, ce qui formait une perspective de deux zônes, l'une blanche, l'autre noire, comme l'écu de la cité messine.

Après la solennité religieuse, les bons guillemites, heureux de témoigner leur reconnaissance à ceux qui les avaient aidés de leurs bras et de leurs dons à rebâtir leur couvent, firent rouler sur la pelouse plusieurs tonneaux pleins de bonne bière et de vin blanc de Sarre, si renommé. On but, on rit, on chanta, et sur les tonneaux vides s'installèrent tout à coup des musiciens qui se mirent à jouer du galoubet, du violon, du hautbois et du tambourin, pendant que devant eux se trémoussaient, en s'accompagnant de chansons bizarres, de gaies danseuses au teint bistré, aux cheveux d'un noir d'ébène, au nez aquilin, à la taille élancée et enserrée dans des corsages de velour noir entrelacés de rubans jaunes et rouges. A cet appel inattendu et qui n'était pas inscrit sur le programme des bons religieux, les jeunes villageois et les jeunes paysannes répondirent en se laissant aller à leur tour à tout l'entraînement des valses allemandes. Au bout d'une heure

c'était un branle général, comme Téniers a su les fixer sur ses toiles savantes : tableau vif, animé, entraînant, que nous renonçons à dépeindre.

Dans un coin de cette foule se tenaient à l'écart plusieurs personnes richement habillées que précédait respectueusement un moine. Des militaires, l'épée au côté, la tête nue, font cercle autour d'une jeune femme vêtue à la polonaise qui s'appuie, en souriant, d'une main sur le bras, de l'autre sur l'épaule de deux jeunes filles ravissantes de fraîcheur et de grâce. Il n'y a qu'une mère qui puisse se tenir ainsi. Cette femme se nomme Catherine Opolinska, ses filles Anna et Marie. Elles écoutent avec respect les observations que la vue de cette fête suggère au seul personnage qui ait la tête couverte. Cet homme, âgé d'une trentaine d'années, est très-blond. Il est vêtu d'une large houppelande bleue à brandebourgs blancs, rehaussée de fourrures, et se penche familièrement sur un militaire aux traits accentués, à la longue moustache, au regard fier et insinuant. Il a une expression des plus heureuses où se peignent la bonté et la satisfaction du devoir accompli. Ce seigneur est Stanislas Lecksinski, son compagnon est le comte Poniatowski.

— Moi qui croyais connaître toutes les langues d'Europe, dit Stanislas au prieur des guillemites, il me faut avouer que je ne comprends pas un mot de ces chants étranges. Que signifient ces mots barbares: *Roum*, *Lavina*, *Matrely*, *Schoury?* Vous me causez le plus grand étonnement, don Hubert, de m'apprendre que mes états abritent d'aussi singuliers habitants qui s'enduisent de lard et de suif, comme les lutteurs antiques.

— Oui, Sire...

— Appelez-moi, je vous prie, Monsieur le comte de Cronstein.

— Oui, Monsieur le comte. C'est un peuple tout particulier qui a élu domicile dans les forêts du comté de Bitche et du duché de Deux-Ponts. Ils ont fait leur apparition en

Europe vers l'année 1417, il y a trois siècles. Venus on ne sait d'où, le peuple les appelle des Bohémiens. Les hommes sont musiciens, ils fréquentent les fêtes de village et font danser nos vassaux; les jeunes filles se livrent à des contorsions abominables et sataniques, Dieu en ait pitié! Quand elles sont jeunes, elles vivent de leur beauté, les malheureuses! Devenues vieilles, elles spéculent sur la crédulité humaine, elles disent la bonne aventure. Tenez, voici une de ces créatures qui s'approche de nous.

Et en effet une vieille femme couverte d'oripeaux s'avançait en disant aux deux jeunes filles de Stanislas:

— Allons, mes belles dames, donnez à la pauvre gitana. Est-ce que ma figure vous effraie, mes nobles demoiselles?

Elle reprit aussitôt:

— Oh! ma mignonne, que vous êtes donc jolie!

La jeune fille qui était l'objet de cette observation était une enfant enjouée, de douze ans environ, aux yeux noirs très-vifs, aux traits fins. Elle déroba sa rougeur derrière sa sœur, grande jeune fille de dix-sept ans, à la figure pâle et mélancolique.

— Oh! Anna, elle dit que je suis jolie. Elle ne t'a donc pas vue, elle dirait que tu es belle?

— Toujours bonne, Marie; tu as craint que je ne prisse du chagrin d'un compliment qu'on t'adresse pour avoir ton aumône.

— Haute et puissante demoiselle, n'oubliez pas la gitana!

— Anna, viens à mon aide, j'ai versé ma bourse dans les mains des pauvres enfants qui nous imploraient sur la route.

Anna passa à sa sœur une bourse en lui disant:

— Tiens, prends, Marie, je sais que ton bon cœur souffre trop à la vue d'une infortune qu'il ne peut immédiatement consoler.

Marie prit la bourse, en tira une pièce d'or qu'elle donna à la bohémienne en lui disant:

— Tenez, bonne femme, acceptez ceci au nom de ma sainte patronne.

A la vue de l'or, la pauvre vieille se jeta aux genoux de la jeune fille, lui prit les mains et les baisa. Puis, les examinant avec attention, elle lui dit :

— Belle enfant, vous avez été bercée dans une écurie, un jour vous serez assise sur un trône.

Puis elle disparut dans la foule, laissant nos jeunes filles tout émues, ne sachant que dire de cette prédiction qui ressemblait beaucoup, dans les circonstances actuelles, à une amère dérision.

En entendant cette singulière prédiction, le front de Stanislas se rembrunit, une teinte de tristesse indicible se répandit tout à coup sur sa physionomie tout à l'heure si heureuse; sa femme s'approcha de lui :

— Qu'as-tu donc, mon ami? dit-elle.

— Ah! Carlotta, tu n'as pas entendu cette vieille gitana? Elle vient de prononcer un mot qui réveille en moi de bien douloureux souvenirs. Une auge d'écurie a été le berceau de ma pauvre Marie en Pologne, le fameux jour où le czar nous a surpris à Varsovie. Cette parole de la bohémienne me remet en mémoire la prédiction de cet italien qui m'examina les mains en disant à mon père : *Bis solium ascendet et mærore vitam mixtam aget* (il montera deux fois sur le trône et mènera une vie mêlée de douleurs). Il n'avait pas déjà si mal lu dans l'avenir, le chiromancien, dit Stanislas en passant la main sur son front.

— Que répondit ton père?

— *Quod Deus avertat* (que Dieu l'en préserve). Il avait raison, le trône est parfois payé bien cher... Mais chassons ces souvenirs...

Et se tournant vers sa suite :

— Allons, mes enfants, laissons ces bonnes gens s'amuser et venons sur les bords de la Sarre; là nous pourrons philosopher et fumer une pipe à notre aise, n'est-ce pas, Thadée?

— D'autant mieux que M. Reginold ne doit pas tarder à revenir, et qu'allant au-devant de lui nous aurons plus tôt des nouvelles de France.

A cette réflexion d'Anna et à ce nom de Reginold jeté en l'air sans intention, le roi et la reine de Pologne s'entre-regardèrent, et la figure de Stanislas s'attrista davantage. Il y avait un mystère là-dessous, mystère d'amour que l'œil clairvoyant d'une mère avait révélé à Stanislas. Reginold Telemski était un jeune officier polonais qui s'était attaché à la fortune de Stanislas. Très-versé dans les différentes langues européennes, sachant écrire et dessiner en maître, il exerçait près de Stanislas les fonctions de secrétaire. Mais ce malheureux officier de fortune, qui n'avait que la cape et l'épée, était jeune, beau, bien fait, plein de feu, d'un courage et d'une franchise éprouvés. Tout cela avait séduit la tendre Anna, et les deux enfants s'aimaient sans oser se l'avouer. Leurs yeux se l'étaient dit; ce langage en valait bien un autre. Leurs parents seuls avaient tristement compris la distance que les relations sociales avaient placée entre ces deux cœurs embrasés du même amour.

Aussi Stanislas recherchait-il toutes les occasions d'éloigner de lui le jeune secrétaire, n'osant se priver d'un dévouement aussi désintéressé. Car le prince était très-pauvre et payait très-mal. Gortz, conseiller du Holstein, était venu le sonder pour le faire entrer dans la conspiration de Cellamare, ourdie par Alberoni. Stanislas avait saisi le prétexte de la fête du prieuré de *Græffinthal* pour aller discuter les chances de l'opération hors de Deux-Ponts, où il se savait surveillé par la police saxonne. Il avait fait conduire par la Lorraine le conspirateur de haut rang, le dirigeant sur Lunéville, et lui avait donné pour escorte son secrétaire Reginold. Celui-ci avait été de plus chargé d'une mission de confiance. Il était parti emportant les joyaux de Stanislas, pour plus de cent mille livres, afin d'en faire de l'argent.

Stanislas était à bout d'expédients.

On comprend que Reginold devait être attendu avec impatience par tout le monde.

Le prieur Don Hubert fit avancer les carrosses, et toute

la société fut transportée en peu d'instants sur la rive droite de la Sarre, en vue de Sarreguemines.

Arrivé près de la route de France, on fit halte et l'on se livra à une joyeuse collation sur l'herbe. Puis le prieur conduisit son monde visiter le fameux chêne à la Vierge. Stanislas et sa famille arrivèrent bientôt en face d'un vieux chêne tombant de vétusté, avec une statue de la Vierge enfoncée dans son écorce.

— Cet arbre est resté fameux dans la contrée, dit dom Hubert. La tradition rapporte que dès le treizième siècle il y avait déjà, fixée à ce chêne, une image de la Vierge qui faisait des miracles. Des scélérats, passant auprès, décochèrent contre la statue quelques flèches qui y demeurèrent attachées et en firent sortir du sang. Ce sang guérit un aveugle qui s'en frotta les yeux. La comtesse Élisabeth de Bliescastel, qui elle-même souffrait d'une fluxion continuelle qu'elle avait sur les yeux, dut à ce sang sa guérison. En reconnaissance de cette faveur divine, elle fonda notre monastère à un quart de lieue, près d'une source voisine. Aujourd'hui on vient encore de très-loin en pèlerinage visiter le chêne à la Vierge de Græffinthal. C'est ainsi que notre couvent est placé sous la protection de Notre-Dame.

— Mais Reginold tarde bien ! ne put s'empêcher de dire Poniatowski.

— Mon ami, tu m'as déviné. Il y a quelqu'un ici qui y songe encore plus que nous. Regarde cette jeune tête pâle.

— Anna ?

— Oui. Vois comme elle projette des regards inquiets vers la route de France. Elle attend celui qu'elle aime, la pauvre enfant. De toute ma famille, c'est elle qui accepte avec le plus de bonheur nos désastres, parce que mon abdication lui permet de se croire libre de disposer de son cœur.... Mais elle a rougi, son regard de dix-sept ans a saisi dans le lointain l'objet de ses pensées.

— En effet, voici un cavalier qui accourt de Sarreguemines au grand trot.

— Allons au-devant, je suis impatient de connaître le résultat des démarches de Telemski.

— Mais ce n'est pas lui ! C'est le courrier de France qui nous apporte les papiers publics.

En effet, c'était une estafette venue de Metz, qui remit à Stanislas un paquet de brochures. Le roi décacheta plusieurs plis, puis arrivant à un plus épais, il dit :

— Voyons les nouvelles, cette lecture nous permettra de patienter jusqu'à la venue de notre jeune voyageur.

Il déploya un petit in-quarto et lut :



AZETTE

du 15 juin 1716.

De Varsovie, 15 mai 1716.

Les hostilités continuent de tous côtés entre les Confederez et les Saxons avec plus d'animosité que jamais et les deux partis exigent les contributions par exécution militaire. Outre divers avantages remportés par les Confederez, on a appris qu'à Fraustadt, où deux cents Saxons avoient été forcés et passés au fil de l'épée, les habitants ayant à leur persuasion fait feu sur les Confederez la ville avoit été pillée et qu'on auroit fait mourir le bourgmestre, le syndic et le maître de la poste s'ils ne s'etoient sauvés desguisés en mendiants, et que le pillage alloit à cent mille florins. Le nombre des Confederez augmentoit continuellement, ils tenoient la ville de Lissa bloquée et ils ne laissoient passer aucun courrier.

L'émotion ne lui permit pas d'achever ces articles, il passa au suivant :

De Hambourg le 29 mai 1716.

On a eu advis de Stettin que le roi de Prusse y etait arrivé de Berlin. Le soir du 17 au 18 il avait eu une longue conference avec le Czar qui l'attendait ; que le 19 il donna un magnifique repas au Czar et a la princesse son epouse et quatre dames moscovites.

De Vienne le 23 mai 1716.

Le 16 l'empereur revint du chateau de Luxembourg et il y retourna le 17 pour continuer d'y prendre le divertissement de la chasse.

De Madrid 25 mai 1716.

Le roi a resolu d'envoyer au secours du pape, dont les etats etaient menacés par les Turcs, une escadre de 5 galères.

De Naples le 17 mai 1716.

Le prince électoral de Bavière, après avoir reçu icy les honneurs dus a sa naissance est parti pour retourner a Rome. Le vice-roi après l'avoir traité magnifiquement à dîner lui envoya un régale de toute sorte de rafraichissement de vins, de chocolats et de confitures porté par soixante et dix hommes.

De Rome le 19 mai 1716.

Le 12 le pape est allé visiter l'église de sainte Marie majeure etant accompagné des cardinaux Albanie et Martini où il a établi une indulgence depuis peu, et au retour il visita l'église Saint-Marcel où le saint Sacrement était exposé.

De Venise le 23 mai 1716.

Le 21, fête de l'Ascension, le Doge monta suivant la coutume sur le Bucentaure et fit la cérémonie d'épouser la mer, après quoi il donna le repas ordinaire dans le palais.

D'Edimbourg le 26 mai 1716.

Le general Cadogan arriva le soir du 14 de ce mois à Perth et le 15 a Edembourg. Le lendemain tout le peuple de l'ile de Southweat s'était soumis et avait rendu les armes.

De Londres premier juin 1716.

Le 25 le colonel Oxborough fut exécuté à Tiburne, son corps écartelé et le 26 sa tête fut exposée sur un poteau a la porte du Temple Barr. Ce jour la on publia un ecrit qui contenait entr'autres choses qu'il mourait catholique mais que lui ni les autres catho-

liques ne s'étaient engagés dans cette affaire a dessein de mettre sur le trône un roi catholique comme on les en accusait.

De Paris 13 juin 1716.

Le 8 de ce mois le Baron de Spar, ambassadeur extraordinaire du roi de Suède, eut sa première audience publique de Monsieur le duc d'Orléans. Il trouva a son passage les gardes de la porte en haye sous les armes et les suisses sur l'escalier, la hallebarde à la main.

A METZ DE L'IMPRIMERIE DE CHEZ ANTOINE, IMPRIMEUR DU ROI.

Stanislas relut ce dernier paragraphe à l'assemblée.

— Ah! enfin, mon brave ami de Sparre est à Paris. Il verra le régent. Les intérêts du héros de Bender seront bien défendus.

Il plia toutes les gazettes et les remettant à un valet de pied :

— Allons, Messieurs, dit-il, il se fait tard, le soleil a disparu de l'horizon. Il est temps de rentrer afin d'être frais et dispos pour la chasse à courre de demain.

Toute la petite cour de Deux-Ponts monta en voiture et rentra bourgeoisement se reposer dans l'appartement des étrangers, que le prieur des guillemites avait fait splendidement préparer pour recevoir ses hôtes illustres. Une heure après, le calme le plus parfait régnait dans cet oasis de verdure si agité quelques instants auparavant. La lune éclairait de ses tièdes rayons le gazon foulé par les pieds des danseurs, qui se relevait insensiblement sous la fraîche haleine du zéphir. Une fenêtre du prieuré seule restait ouverte. Etait-ce dans la cellule d'un religieux amateur d'études astronomiques? Nullement. A cette fenêtre est accoudé le blanc fantôme d'une femme. Immobile comme un cadavre dans son suaire, elle écoute. Tout à coup le pas d'un cheval se fait entendre, un cavalier s'échappe du taillis voisin. La fenêtre se referme. Plus de bruit, le silence de la nuit n'est troublé que par la cloche du monastère qui appelle les religieux à matines.

II.

— Nicanor, mon ami, nous n'arriverons pas aujourd'hui. Songe donc que tu portes César et sa fortune. Presse le pas, mon fidèle compagnon, toi à qui je dois la vie. Marche, vole donc, je te devrai plus que la vie, je te devrai le bonheur, car je vais la revoir, celle dont tu recherches les caresses quand sa douce main te présente quelques friandises, heureux Nicanor!

Et Nicanor ne répondait rien, mais il trottait toujours en bon cheval qu'il était. Son cavalier était un beau jeune homme vêtu d'une casaque de cuir, le chef couvert d'un large chapeau aux plumes ondoyantes. Les arçons de la selle laissaient apercevoir les extrémités de deux pistolets dont le jeune homme, de temps en temps, consultait avec soin la gâchette dans la prévision d'une mauvaise rencontre. Il était plus de cinq heures du soir et il quittait à peine le bourg de Puttelange. Il s'était attardé à dessiner le donjon et les tours rondes de cette forteresse pour son ami le chevalier de Folard, si heureux de collectionner des croquis de toutes les places fortes d'Europe. Disons à l'honneur du jeune cavalier que ce dessin n'était pas l'unique cause de son retard. Depuis qu'il avait quitté la ville de Saint-Avold, il avait rencontré, en plus de dix endroits différents, des hommes qu'il lui avait été facile de reconnaître pour des militaires déguisés. Était-ce des pillards, des voleurs de grand chemin? faisaient-ils partie d'une bande? Notre jeune cavalier l'ignorait; mais ces hommes marchaient sous une certaine impulsion. Ils avaient un mot de convention, car deux d'entre eux avaient en passant glissé à l'oreille de notre voyageur le nom du village de Welferding. Ces allures donnaient lieu à réfléchir, surtout quand on était nanti de cent mille livres en espèces et de cent mille livres en pierreries. Telle était la position de notre jeune aventureux, qui n'était autre que le secrétaire que Stanislas et sa fille de-

vaient attendre avec tant d'impatience au prieuré de Græffinthal. Par prudence, il se détourna de sa route, et s'avanca à travers les terres labourées dans la direction de Sarreguemines. Il serait arrivé à temps, car du trot dont le brave Nicanor marchait, Reginold pouvait être rendu dans la soirée. Mais il était à peine parvenu à une heure de marche de Puttelange qu'il rencontra, au pied d'une grosse tour, un religieux d'une quarantaine d'années qui dessinait et prenait des notes d'un air placide.

— Par saint Antoine, mon patron, dit celui-ci, je ne me trompe point, c'est M. Telemski que j'ai l'honneur de saluer.

— Le père Dom Calmet!

— Lui-même.

— Que faites-vous ici, mon bon père?

— Vous le voyez, je récolte des documents pour ma notice de Lorraine dont je vous ai montré les fragments à Nancy. Je sors de l'abbaye de Longeville où j'ai été visiter mon ami Henri Fauque l'abbé, et sur ses indications je suis venu étudier la tour d'Heckenresbach.

— Qu'est-ce que la tour d'*Heckenresbach?*

— Ah! si vous étiez antiquaire, archéologue, elle eût déjà frappé vos regards.

— Cette tour en ruines, accolée à une église qu'on peut prendre pour une grange? fit Telemski d'un air dédaigneux.

— Oui, cette église date de 1708; mais le clocher est bien curieux, il doit dater des gallo-francs comme celui d'Usselkirch. Si seulement je pouvais en prendre un bon croquis!

Par politesse, Reginold mit pied à terre, et s'asseyant il crayonna une esquisse de la tour pendant que le bénédictin, heureux de trouver un auditeur bienveillant, lui dit :

— Vous n'oublierez pas votre promesse de me rechercher tous les documents sur le comté de Blies-Castel, j'y compte bien. C'est une de mes meilleures découvertes.....

Il s'arrêta et Reginold continuait de dessiner; sa pensée étant bien loin, son crayon avait esquissé une tête de femme à côté de la tour.

Le bénédictin, sûr d'être écouté, reprit :

— Je ne doute point que l'ancienne ville de Castres ne soit la même que Blies-Castel. Voici les preuves de ma conjecture: 1° je ne trouve aucun lieu du nom de *Castres* avec le titre de comté dans toute la province de la Sarre ; 2° il y a un étang de Castres aux environs de Blies-Castel, entre Saint-Vincebach et Kirchel; 3° ce fut un fief donné à l'évêché de Metz avec Puttelange; 4° Castres et Castel sont souvent pris pour synonymes.

Voici ce que je trouve de plus ancien de Castres dans les titres :

Othon donne en 960 la ville de Castres à l'église de Metz.

De 1070 à 1115, Thierri de Lorraine fut comte de Castres, seigneur de Bitche.

En 1065, l'empereur Henri IV mentionne Othon, comte de Castres, dans une charte donnée à Mayence.

En 1106, à Strasbourg, Godefroy, comte de Castres, signe comme témoin une charte concédée par l'empereur Henri V en faveur de l'abbaye de Senones.

Des chartes de 1126 et 1127 parlent encore de ce Godefroi de Castres.

Enfin dans les preuves de la maison de Luxembourg nous lisons dans des titres de 1135, 1157, 1166, 1173, 1178, 1179 que Folmarus Comes Castellensis avait pour épouse Clémentia filia Mathildis et Folmari comitis de Lunevilla.

En 1142, apparaît un Bertrand de Castres.

En 1151, à Vergaville nous voyons encore témoigner Henri de Castres.

En 1161, 1176, 1208, 1214 Sigebert d'Alsace, comte de Castres, est père d'Henri IV, comte de Salm.

En 1178, se trouve, dans un titre de Beaupré, Wolmarus de Castel dont je ferai graver le sceau.

En 1181, Henri de Castres fut fait évêque de Verdun.

En 1195, Folmar de Castres est un des fondateurs de Stulzbronn.

En 1200, Folmar, comte de Castres, confirma la donation de son père.

En 1224, Henri, comte de Castel, est bienfaiteur de Waldgasse, et épousa Clémence de Rethel, dont il eut :

Élisabeth de Bliescastel, qui, en 1243, fonda le couvent de Græffinthal. Elle était douairière de Bitche.

En 1238, Elisabeth épousa Renaud de Lorraine, cuens de Bitche, fils du duc Ferri II, et qui devint par ce mariage comte de Castres ; elle épousa ensuite Berthold, comte de Salm. Elle mourut sans enfant ; en 12.., son beau-frère, Henri de Salm, rend hommage à l'évêque de Metz pour le comté.

En 1264, Renaud, cuens de Castres et de Bitche, fait reprise pour Puttelange, de Ferri III.

En 1269, Henri, comte de Deux-Ponts, et Agnès sa femme ordonnent à Lambert de Castres et à Jean de Luxembourg de faire hommage à Ferri III pour la moitié du château de Leuvemberg.

En 1275, Ferry III eut des difficultés à propos du comté de Castres et fit alliance avec Jean, comte de Sarrebruck ; à ce sujet, Laurent, évêque de Metz, l'avait réuni au domaine de l'évêché prétendant que c'était un fief masculin éteint par la mort de Renaud en 1275, et en investit Henri, comte de Deux-Ponts, ainsi que pour Puttelange. Mais la même année Henri de Salm épousa la veuve de Renaud, comte de Castres, et fut investi définitivement...

Dom Calmet en était là de son récit quand un homme en passant leur dit :

— Bonsoir, Welferding !

— Oh ! c'est trop fort ! il y a quelque chose là-dessous, dit Reginold en se levant.

— Comment, vous n'écoutiez pas?.. Oh! les jeunes fous! l'amour, rien que l'amour!...

— Allons, le soleil se couche, on m'attend... au revoir; vous me conterez la suite...

Pardon, j'oubliais... le chemin de Welferding, s'il vous plaît?

— Welferding! je connais cela! cure dédiée à saint Valfrid qui a donné son nom au village. Conrad, évêque de Metz, allant au XVe siècle visiter l'église de Saint-Wendel, s'arrêta à l'abbaye de Tholey, dont l'indigence excita sa commisération. Il unit à ce monastère la cure de Welferding. Ce village appartient au comte de La Leyen, ainsi que Woustweiller et Bliesweyen. Vous voyez bien que je connais le pays.

— Cela ne m'indique pas le chemin de Welferding.

— Comment, lui aussi tient à visiter Welferding!

— Cela vous étonne?

— Certes, oui! depuis que je suis installé au bas de cette tour, vous êtes bien la vingtième personne qui me parlez de Welferding aujourd'hui.

— Raison de plus pour que j'y aille!...

— Et mon dessin qui est inachevé?

— Je vous l'enverrai avec les notes sur Blies-Castel.

Dom Calmet indiqua le chemin demandé, et il regarda tristement le jeune cavalier s'aventurer dans la forêt voisine. A la nuit tombante, Reginold prenait gîte dans l'unique auberge de Welferding. Il se laissa guider par une grossière peinture représentant un bœuf rouge avec une branche de buis, ce qui signifie dans le langage des feuilles : *Bon gîte à pied et à cheval.* Il se fit servir à souper dans sa chambre et eut soin de mettre ses deux pistolets tout armés sur la table, au grand émoi de l'aubergiste. Il ouvrit la fenêtre, examina les avenues de la maison, suivit du regard les profondeurs du jardin, puis s'étendit tout botté sur son lit, en attendant les événements. Il y était depuis une heure environ, lorsqu'un galop de cheval, des grincements de pas pré-

cipités dans le jardin, des chuchotements l'appelèrent à la fenêtre. Il vit les hommes de la route venir à pas de loup sous une tonnelle, un cavalier drapé d'un long manteau descendre de cheval pour aller à eux et en être salué du cri : Salut au capitaine Lacroix.

— Bonne nouvelle, mes amis, leur répondit le nouveau venu ; nous tenons notre homme. Demain, au point du jour, il doit chasser aux environs de Græffinthal, j'en arrive ; nos relais sont préparés, dans deux jours nous le menons à Dresde, où nous partagerons le million que Sa Majesté Auguste nous a promis sur sa parole de roi.

Tel était le langage inouï que Reginold écoutait avec anxiété, quand il fut interrompu par deux coups frappés à sa porte.

— Diable soit de l'importun !... Qui est là ?

— Moi.

— Qui, moi ?

— Compère Nickel, l'aubergiste, pour vous servir.

Reginold ouvrit et il vit son hôte tremblant :

— Ah ! monsieur, sauvez-vous ! Vous êtes tombé dans un nid de guêpes, dans une caverne de brigands. Ils parlent de vous tuer. Sauvez-vous... Je ne sais pas ce que vous leur avez fait. Ils disent que vous êtes au roi de Pologne. Que sais-je ? Ils vous cherchent. Heureusement ils vous croient couchés près de la grange. Ma femme les conduit de l'autre côté de la maison.

— Merci de l'avis, compère Nickel ! Sors mon cheval !

— Je l'ai fait conduire au bas du village par notre fieu.

— Mille fois merci, brave homme.

Il lui jeta une pièce d'or.

— Monsieur, monsieur, n'allez pas à Bliederstroff ; passez au haut de Sarreguemines. Les routes sont gardées jusqu'à Trèves, ont-ils dit.

Deux heures après, Reginold passait la Bliese à Bliesbrücken, et il touchait à Græffinthal quand le jour com-

mençait à poindre. Tout le prieuré était animé par les préparatifs de la chasse. Piqueurs, chiens et chevaux piaffaient d'impatience, quand Stanislas parut avec sa suite. Le chevalier de Solignac sonnait de la trompe à rendre jaloux le paladin Roland. Reginold salua son maître et lui remit des écrins et une bourse pleine d'or.

— Ah! monsieur, vous nous apportez le nerf de la guerre. Mais comment rapportez-vous les pierreries?

— Sire, c'est une gracieuse attention du duc Léopold. D'après vos ordres, après avoir fait honneur à M. de Gortz jusqu'à Luxembourg où il s'est entretenu avec Messieurs des États, puis s'est dirigé vers la Flandre, je me suis rendu à Metz où j'ai cherché à m'aboucher avec de riches joailliers de la rue Fournirue. Ceux-ci m'ont renvoyé à la rue des Juifs, près de deux israélites qui m'ont avoué qu'une maison princière pouvait seule payer ces diamans et ces turquoises à leur juste valeur. Cet avis m'a suggéré l'idée d'aller jusqu'à Lunéville, à la cour du prince Léopold. J'ai fait offrir sous main plusieurs diamants au comte de Beauveau. Ce riche seigneur, je ne sais comment, en apprit la véritable origine. Il en parla à son duc qui aussitôt me fit venir et me remit cent mille livres. Je lui donnai les écrins. Il me les rendit en me disant qu'il était trop heureux de pouvoir obliger si facilement un roi détrôné. Il m'a beaucoup parlé des deux visites que lui fit Sa Majesté en 1700 et en 1714.

— Ce digne Beauveau! Je n'oublierai jamais le service signalé qu'il vient de me rendre. Reginold, préparez une lettre de remercîment à mon frère de Lorraine. Le lancé sonne, je ne veux pas faire de la peine à mes veneurs.

— Sire, encore un mot; mais je voudrais vous le dire en secret.

— Est-ce une nouvelle officielle? le comte de Tarlo est déjà en chasse.... Hâtez-vous.

— Hélas! sire, je n'ai que des pressentiments, quelques indices...

— C'est la même chanson que Poniatowski avec son Montauban.... Telemski, vous allez me gâter ma belle matinée. Allons, messieurs, en chasse!

Reginold n'osa pas insister et il regarda ces beaux cavaliers la trompe en bandoulière, ces dames en costume d'amazone, la cravache à la main, s'élancer au galop dans les avenues de la forêt.

Bientôt il se trouva seul avec le chapelain de Stanislas, le comte Joseph-André Zaluski, qui chercha à secouer la torpeur du jeune secrétaire en lui disant :

— Eh bien ! cher Reginold, vous êtes tout confus de ne pas suivre la chasse.

— Il s'agit bien de chasse et de chevreuil!

— Qu'est-ce donc?

— N'avez-vous pas vu rôder dans ces environs des figures de mauvaise mine?

— Des bohémiens? Oui, on ne voit que cela dans nos forêts. On y est habitué. C'est l'affaire de leur chef et de son knout qui les surveille.

— Ce n'est pas d'eux qu'il s'agit. Je ne sais si je suis l'objet d'une illusion, mais je crois être sur les traces d'une conspiration.

— Encore!

— Oui. Mais il ne s'agit plus cette fois du rasoir du barbier de Breslaw.

— Grand Dieu! que dites-vous?

— Chut! Nous sommes entourés d'espions. Il paraît qu'un ramassis d'aventuriers français, que j'ai parfaitement reconnus, sont stipendiés pour enlever Stanislas. Un capitaine Lacroix dirige l'expédition; il doit avoir des connivences parmi les hommes de service, car il est trop bien renseigné sur nos faits et gestes.

— Oh! Je reconnais là l'argent de Flemming, ce ministre corrupteur!

— Courez entretenir Sa Majesté; votre qualité de chapelain vous donnera une audience facile que moi je n'ai pu obtenir!

— Et vous, qu'allez-vous faire?

— Laissez-moi agir de mon côté. Vous savez, cher ami, le secret qui me dévore. J'aime et je crois être aimé. Ce matin, la princesse m'a regardé avec un de ces sourires dans lesquels j'ai cru voir s'entr'ouvrir les cieux. Oh! si je savais comment m'élever jusqu'à elle!....

— Pauvre fou! le voilà parti, se dit le jeune abbé.

— Et en passant près de moi, elle a laissé tomber ce frais bouquet de *vergis mein nicht*. Oh! non, adorable Anna, je ne vous oublierai jamais! Ce bouquet, peut-être tombé par mégarde, ne quittera plus mon cœur.

— Allons, il divague, se dit le chapelain. Il est temps de partir.

Et il enfourcha gaiement sa monture et rejoignit la chasse. Pendant ce temps, Reginold rentrait dans la bibliothèque du prieuré pour y écrire les dépêches. Tout à coup il se frappa le front comme un homme qui a enfin trouvé la solution d'un problème embarrassant. Il sonne, deux valets de pied se présentent.

— Prévenez Hans et Gasper qu'ils attèlent le grand carrosse à six chevaux. Allez.

Les ordres furent ponctuellement remplis. Quelques instants après on pouvait voir dans la forêt Reginold se prélassant au milieu de la voiture de Stanislas, la tête couverte d'un chapska et le corps enserré dans une redingote polonaise à brandebourgs. Il était difficile de reconnaître sous cet accoutrement l'officier-secrétaire des commandements du comte de Cronstein.

Le carrosse s'avançait lourdement sous le berceau de verdure formé par les cimes des chênes et des hêtres qui mariaient leur feuillage, quand tout à coup, à un carrefour, une dizaine d'hommes, armés jusqu'aux dents, se jettent à la tête des chevaux, démontent les postillons, leur bandent les yeux, et ouvrent les portières un pistolet au poing.

— Que me voulez-vous? dit le faux roi du ton le plus superbe.

— Pas de phrases, tu es à notre discrétion, beau roi de carreau.

— Qui vous a permis d'insulter la majesté royale?

Telemski ne put achever, un coup de pistolet l'interrompit; il voulut parler encore, plusieurs coups répondirent à ses paroles, l'un d'eux le renversa.

A ce bruit de mousqueterie, tous les chasseurs d'accourir. Les princesses arrivent bride abattue, précédant Stanislas qui s'était laissé emporter au loin par l'ardeur de la chasse. Pendant qu'on se regarde, qu'on se parle, qu'on s'explique cette aventure, Anna, si timide, si réservée, n'écoutant que son cœur à la vue de Telemski étendu sans vie, s'écrie:

— Mon Reginold! les lâches, ils l'ont tué!

Et elle se précipita dans le carrosse pour porter les premiers secours à ce jeune homme si dévoué.

III.

Toute la cour du roi de Pologne était retournée à Deux-Ponts, le jour même du guet-à-pens de Græffinthal, pour assister au jugement des aventuriers qui avaient été capturés dans la forêt par des gardes apostés. Le comte de Poniatowski, en qualité de gouverneur du duché de Deux-Ponts, avait reçu l'avis d'un français établi à Blies-Castel, nommé Montauban, que Flemming devait incessamment aposter des hommes qui lui étaient vendus pour enlever le rival de son maître Auguste de Saxe. En conséquence, Poniatowski faisait depuis quelque temps surveiller les abords du roi Stanislas. On a vu comment le dévouement de Telemski avait fait avorter l'entreprise. Il est temps de retourner au palais de Deux-Ponts pour connaître la fin de l'aventure. Les

principaux seigneurs sont assemblés en tribunal et ils délibèrent sur le sort des assassins. On était parvenu à mettre la main sur trois d'entre eux : c'était Laurent Lacroix, capitaine dans le régiment saxon de Sessan, Conrad Greff, tous deux saxons, et Duparc, français, qui avait vu le jour en Normandie. Ils avaient comparu devant leurs juges, et hardiment avaient avoué leur projet d'enlever Stanislas, comme Auguste l'avait fait pour les fils de Sobieski, qu'il détenait en prison à Leipsick, et comme cela avait été tenté sur Louis XIV, à Versailles, quand il n'était que Dauphin. Le tribunal du duché de Deux-Ponts se prononça pour la peine de mort.

Les juges improvisés allèrent aussitôt transmettre à Stanislas le résultat de leurs délibérations. Ils trouvèrent le prince assis sous un dais, dans la salle du trône, et entouré de toute sa famille.

— Qu'on amène les condamnés, dit Stanislas.

Le geôlier parut conduisant les trois malheureux qui marchaient la tête basse. Ils ne la relevèrent qu'à la lecture de leur sentence, et ils n'en parurent pas plus émus. On voyait que c'étaient des hommes qui avaient d'avance fait bon marché de leur vie.

Lorsque le greffier eut fini son office, Stanislas prit la parole :

— « Je suis soldat comme vous, et c'est parce que je « suis soldat que je ne comprends pas votre conduite. Dites-« moi, mes frères d'armes, quel mal vous ai-je fait? et si je « ne vous en ai fait aucun, comment avez-vous pu vous « résoudre à attenter à ma vie? Vous avez mérité de perdre « la vôtre... Je vous en fais grâce; recevez-la pour devenir « meilleurs. Allez! Mon trésorier vous remettra de quoi suf-« fire à vos dépenses de route. »

Quand ces trois aventuriers se furent retirés, les larmes dans les yeux, Stanislas se tournant vers sa famille :

— Eh bien! Anna, tu dois être satisfaite; ton mariage aura lieu sous d'heureux auspices.

Et s'adressant aux seigneurs :

— Oui, Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le comte Telemski, capitaine de mes gardes, pour mon futur gendre. Il m'a donné sa vie, je lui donne ma fille.

A cette nouvelle inattendue, que Stanislas ménageait comme une surprise, tous les seigneurs s'empressèrent autour de Telemski, car il est dans la nature humaine de se tourner toujours du côté de la faveur; c'est là l'aimant qui attire et fait sauter les hommes comme des pantins. C'était à qui l'accablerait de caresses et de protestations d'amitié, lui que tout à l'heure personne ne regardait.

— Ah! les voilà bien, se disait-il, si j'étais dans la tombe, qui penserait à moi? Et il s'en est fallu de si peu que je n'y fusse!

En effet, Telemski avait comme par miracle échappé à une mort certaine. Une balle lancée en pleine poitrine s'était amortie sur son cœur, en se perdant dans l'énorme bouquet de myosotis qu'il portait en souvenir d'Anna Leckzinska.

Ch. Abel.

(*La fin à la prochaine Livraison.*)



UN BEAU JOUR.



On ne jette point l'ancre dans le fleuve de la vie.
B...

Sans nuage un beau jour se lève,
Amis, hâtez-vous d'en jouir,
Car il va bientôt, comme un rêve,
S'évanouir.
Le bruit renaît dans la chaumière,
Le sommet des monts resplendit,
L'oiseau gazouille, et la lumière
Partout grandit.

Le papillon qui vient d'éclore,
Fier de ses vêtements pourprés,
Sans se poser effleure encore
L'émail des prés.
Le verdier court dans les navettes
Et l'on voit du souple églantier,
Pendre des bouquets de fauvettes
Sur le sentier.

Comme un essaim les moissonneuses
Quittent le village à l'instant
Et par les routes sablonneuses
S'en vont chantant.
Aussi gaîment la bergerette
Chemine et chante à son réveil,
Sous ses pas l'humble paquerette
S'ouvre au soleil.

Tout rayonne et parmi les prêles,
Le ruisseau qui tombe écumant,
Semble en sa chute avoir des aîles
De diamant.
Chaque vague en fuyant scintille ;
Zéphir joue avec le bouleau ;
La sarcelle alerte et gentille
Coule sur l'eau.

Les verdoyantes sauterelles
Depuis l'aurore en mouvement
Dansent, luttent sans cesse entre elles
Joyeusement.
L'herbe en fleurs doucement bercée
Répand sur les joyeux lutteurs
Des vagues pures de rosée
Et de senteurs.

Tandis qu'abandonnant son gîte,
L'alouette en chantant ses airs,
Monte par bonds, plane et s'agite
Au sein des airs.
Voyez voguer sur la Moselle
Le frêle esquif du passager,
Comme glisse une demoiselle
Au vol léger.

Dans l'île agreste aux contours vagues,
Voyez, du sillon rassemblé,
Les épis mouvants, blondes vagues
Des lacs de blé.
Et la fleur à la blanche robe
Au milieu des pavots fluets,
Et la perdrix qui se dérobe
Dans les bluets.

Sous les fleurs d'azur du jeune âge
Ainsi disparaîtront vos jours,
La jeunesse est un beau nuage
Qui fuit toujours.
La vie exhale et livre à l'homme
Plus de parfum que le printemps,
Mais pour savourer cet arôme
Il n'est qu'un temps.

Ce temps passe comme une aurore,
Comme le flot du ruisseau clair,
Comme un rayonnant météore
Comme un éclair.
Et vous croyez à sa durée....
L'heure dont vous comptez les coups
Qu'elle vole sombre ou dorée
N'est pas à vous.

Pour tous, le soleil luit par grâce
Et nul ne sait quand vient le soir
S'il pourra demain dans l'espace
Encor le voir.
Il faut donc vite à faire envie
Jouir d'un beau jour, d'un beau lieu
Et du fond de l'âme ravie
En bénir Dieu.

Ed. Carbault.

Tignomont, 12 juin 1856.



BULLETIN SCIENTIFIQUE.

Éclairage au gaz extrait du bois.

L'éclairage au gaz extrait du bois, par la méthode allemande, obtient en ce moment à Saint-Pétersbourg un grand succès. La ville est éclairée par ce nouveau procédé. La lumière produite par un litre de ce gaz équivaut à celle de dix bougies de cinq au demi-kilog. Une tonne de bois de sapin, c'est-à-dire 1,000 kilogrammes, donne environ 200 mètres cubes de gaz. Indépendamment de l'excellent charbon qui résulte de la distillation du bois, on retire encore de l'opération d'autres produits utiles, tels que du goudron et du vinaigre employés dans diverses industries.

Grands travaux industriels.

Parmi les grands travaux actuellement en projet ou en cours d'exécution, nous citerons les suivants :

Le percement du Saint-Bernard, à partir du col de Menouve au-dessous de la région des neiges, est définitivement résolu ; le tunnel aura trois kilomètres de longueur. Les difficultés que peut offrir ce travail n'ont point arrêté les ingénieurs qui espèrent triompher de tous les obstacles.

Le percement de l'isthme de Suez se continue avec activité. Un phare de grandes dimensions, construit en Angleterre, vient d'être placé à l'entrée du port de cette ville qui va bientôt acquérir une grande importance.

D'autres travaux considérables s'effectuent sur un autre point de l'Egypte, près d'Alexandrie. Le pacha y fait creuser un canal qui occupe aujourd'hui près de cent mille ouvriers.

Enfin, la question de l'établissement des chemins de fer au sein des grandes villes est étudiée en ce moment avec tout le soin que mérite cette importante question, et l'on espère que bientôt Paris sera sillonné par un réseau aérien ou souterrain de rails-ways.

L'Administrateur-Gérant,
A. Rousseau.

METZ. — IMP. DE ROUSSEAU-PALLEZ, RUE DES CLERCS, 15.

LA

VIERGE DE GRÆFFINTHAL.

Souvenirs des bords de la Sarre.

(SUITE ET FIN.)



IV.

Le vingt mars 1717, la cloche du prieuré de Græffinthal faisait entendre un glas funèbre. L'église était tendue de blanc. Autour des piliers couraient des guirlandes de fleurs et de feuillage qui s'enroulaient en festons autour de riches écussons représentant une forteresse en feu au sommet d'un rocher. C'était là les armoiries des Leckzinski. Au milieu du chœur, entouré d'un millier de bougies, se voyait un cénotaphe brillant de tentures en étoffe argentée. Ce cercueil renfermait les restes d'Anna Leckzinska. La scène du bois de Græffinthal avait été un coup de mort pour sa frêle existence. Une émotion aussi forte l'avait tuée. Depuis cette époque, cette jeune fille, bercée par le doux espoir d'un mariage selon son âme, s'éteignait sous les étreintes d'une maladie de cœur. L'époque de son mariage avait été reculée, et Telemski avait été à dessein envoyé en ambassade près des principales cours d'Europe pour sonder le terrain diplomatique en faveur de Stanislas.

Le 18 mars, la princesse Anna mourait subitement d'un anévrisme. Pour complaire à ses désirs de mourante, Stanislas pensa la faire inhumer dans l'église de Græffinthal,

parce qu'il ne se passait pas de semaine qu'elle n'y vînt faire ses dévotions en reconnaissance de ce que Réginold avait échappé à une mort certaine dans ces lieux solitaires. Le prieuré reçut mille livres pour les frais d'inhumation.

Au sortir de la triste cérémonie, Stanislas montait en voiture pour retourner à Deux-Ponts, quand le comte Poniatowski lui dit :

— Sire, une estafette de Luxembourg.

— Qu'avons-nous à faire avec messieurs des États du Luxembourg?

— C'est Telemski qui m'écrit qu'il est en cette ville, que Dieu se lasse enfin de vous frapper, que vos affaires sont en bonne voie et que l'opinion publique se déclare en votre faveur, et pour preuve il nous envoie le journal qui se publie à uxembourg.

— Pauvre Réginold! il croit encore au bonheur, au moment où Dieu appesantit de plus en plus sa main sur nous. Que la sainte volonté du Tout-Puissant soit faite!

Il jeta un dernier regard sur la tombe de son enfant et se rendit à Deux-Ponts, en mêlant ses pleurs avec ceux de sa femme et de sa fille. Pensant faire trêve à la douleur de son souverain, Poniatowski proposa la lecture du journal pendant le trajet.

— Tu as raison, mon bon ami.

Et Poniatowski déploya ce journal de Luxembourg qui, au dix-huitième siècle, jouait le rôle indiscret de l'*Indépendance belge* de nos jours; c'était, à cette époque de censure, le seul journal de l'opposition, et quelle opposition! le lecteur qui voudra bien écouter va en juger!



A CLEF DU CABINET

DES PRINCES DE L'EUROPE

RECUEIL HISTORIQUE ET POLITIQUE SUR LES MATIÈRES DU TEMS.



A LUXEMBOURG

Chez André CHEVALIER, Imprimeur.

Janvier 1717.

Rien ne serait plus capable d'arrêter le progrès des Turcs et de mettre leur puissance dans un juste équilibre que de voir régner une parfaite amitié, concorde et intelligence entre toutes les puissances chrétiennes de l'Europe, catholiques ou protestantes. Il y a une objection qui empêchera toujours que tous les princes chrétiens ne s'unissent pour chasser entièrement les Turcs de ce qu'ils occupent en Europe, c'est la crainte de la trop grande puissance de quelques princes particuliers. Une princesse disait que pour lever cet obtacle il n'y aurait qu'à convenir : que les conquêtes qu'on ferait sur les infidèles seraient données aux princes qui ont eu le malheur d'être dépouillés de leurs États ou par injustice ou par caprice, afin de les mettre au moins en état de subsister. Quoique ce ne soit là que le raisonnement d'une femme, il ne laissera peut-être pas d'être applaudi de plusieurs politiques équitables sans être suivi de ceux qui seraient capables d'en procurer l'exécution, car il est certain qu'il conviendrait mieux à l'honneur et l'intérêt du nom chrétien de favoriser ainsi des princes infortunés et malheureux que de les voir errans, persécutés et dans une plus triste position que ne sont aujourd'hui les descendans des tribus d'Israël.

Après toutes les pertes que le roi de Suède à faites dans le cours

des campagnes précédentes jusqu'à présent il a résisté à toutes les forces unies des Moscovites, des Saxons, des Danois, des Prussiens auxquelles se sont jointes les flottes d'Angleterre et les villes anséatiques. S. M. Suédoise a résisté à toutes ces forces liguées, par sa seule valeur et la fidélité de ses propres sujets qu'on ne peut assez louer et qui doit être donnée en exemple à toutes les nations du monde.

C'est en vain qu'un homme se vante
Que sa naissance est éclatante,
Qu'il est riche, bien fait, en cour accrédité,
Et que de toutes parts on lui rend mille hommages.
J'estime peu ces avantages
S'il n'est homme de probité.
Mais montre-t-il un cœur et fidèle et sincère,
Tant pour son Dieu que pour son Roi
Je l'honore, je le révère,
Fût-il un roturier et du plus bas aloi.

Le royaume de Pologne continue toujours à être dans le trouble et l'agitation. L'animosité entre cette nation et les Saxons a pris de si fortes racines dans le cœur de l'un et de l'autre peuple qu'ils en sont venus aux mains et ont répandu beaucoup de sang en diverses occasions sans que les conférences aient pu arracher cette semence de haine invétérée. Il y a lieu de croire que si le roi Auguste et la République de Pologne eussent pris pour médiateurs des puissances véritablement bien intentionnées pour la paix, il aurait été plus aisé de lever les difficultés qui s'y sont rencontrées. La plus considérable est que la noblesse polonaise soutient que sous le règne du roi Auguste on l'a dépouillée injustement de sa liberté qu'elle veut recouvrer de gré ou de force, que pour cet effet elle s'est confédérée et a pris les armes. Il est certain que plusieurs polonais se repentent, dit-on, aujourd'hui de *n'avoir pas accepté purement et simplement la démission que le roi Auguste fit de la couronne en faveur du Roi Stanislas, par le traité solennel de Ramstadt en Saxe, le 21 septembre 1706, qui rétablissait la tranquillité dans leur patrie.* La plupart d'entre eux s'employèrent à persuader au roi Auguste de renouer son alliance avec le czar de la Moscovie, à la faveur de laquelle ils se flattèrent de le faire remonter sur le trône qu'il avait abdiqué, aux risques de ruiner également la Saxe et la Pologne.

On pourrait appliquer à ces boutefeux qui ont préféré le trouble à la tranquillité, ce qu'un poëte a dit à l'égard des grenouilles qui aimaient si souvent à changer de roi.

Le peuple inconstant et volage,
De son état présent n'est jamais satisfait,
Que le ciel à son gré remplisse son souhait,
On le voit aussitôt, d'une tête peu sage,
Se plaindre, et mécontent de son destin heureux
Former de nouveaux vœux.
Ont-ils un monarque paisible ?
Le repos les chagrine, ils veulent un brouillon;
Le ciel leur donne-t-il un David invincible ?
Ils désirent un Salomon ;
Rome a-t-elle des rois, elle veut être libre,
Puis, lasse de sa liberté,
Elle demande à voir le Tibre
Enchaîné sous le joug d'un JULES révolté.

En réponse à cet envoi, Poniatowski apprit à Telemski la mort de la princesse Anna. Depuis cette époque on n'entendit plus parler de ce jeune officier. Il passa à la cour de Deux-Ponts pour avoir été massacré par les sbires de l'électeur de Saxe.

V.

L'horizon politique s'assombrissait de plus en plus. Retiré dans sa maison de plaisance de Schufflick, qu'il venait de faire construire près de Deux-Ponts, Stanislas s'appliquait à perfectionner l'éducation de son unique enfant. Elle promettait déjà tout ce qu'elle a tenu. Instruite à l'école du malheur, un faux jugement la choquait comme un faux ton choque un musicien. Un jour la reine de Pologne marquait quelque retour de sensibilité sur les malheurs de sa maison, ayant peine à déférer au sentiment du roi son époux qui soutenait que la perte d'une couronne ne devait pas

même effleurer son cœur. La jeune Marie fut choisie pour arbitre du différend. L'office de juge entre un père et une mère en pareille matière était assez délicat pour une enfant de douze ans. Voici comment elle s'en tira.

— Je pense, dit-elle, que maman a raison pour le motif, et que vous, papa, vous n'avez pas tort pour le fond. Maman regrette votre couronne parce qu'elle vous aime, et vous, vous ne la regrettez pas parce que vous êtes homme!

Stanislas la pressa contre son cœur en disant tout ému :

— Et toi, ma petite Marie, tu juges aussi comme un homme!

En dépit de la perte d'un trône, après la mort d'un enfant chéri, ils vivaient heureux, menant une vie modeste et bourgeoise, croyant par leur résignation avoir désarmé les rigueurs du sort. Ils se trompaient.

Pendant que Stanislas s'était installé en son nom dans le duché de Deux-Ponts, Charles XII, poussé par une insatiable activité, avait passé en Suède. Le cardinal Albéroni, premier ministre de Philippe V, roi d'Espagne, et le baron de Gortz, devenu maître de l'esprit de Charles XII, avaient toujours persisté à vouloir changer la face de l'Europe en détrônant le roi d'Angleterre et en remplaçant le régent. Les négociations marchaient; les deux années 1717 et 1718 furent employées en intrigues de tous genres, qui bouleversèrent les cours d'un bout de l'Europe à l'autre. La mine allait faire explosion, quand, le 11 décembre 1718, une balle de couleuvrine, lancée au hasard du haut des bastions de Fréderickshall, en Norwége, confondit tous ces projets. Charles XII fut tué, la flotte d'Espagne fut battue par les Anglais; la conjuration fomentée en France découverte et dissipée; Albéroni chassé d'Espagne; Gortz décapité à Stockolm. Le contre-coup de cette cascade diplomatique se fit sentir jusqu'à Deux-Ponts.

Charles XII mort, son cousin-germain, Gustave-Samuel-Léopold, réclama la propriété du duché de Deux-Ponts. Pour

gagner les esprits, il se fit catholique, et fort de l'appui des princes allemands de la maison palatine, il força Stanislas à quitter la place, la cession de Charles XII étant considérée comme non avenue.

Stanislas était arrivé au comble de l'infortune. Il n'avait pas une seule pierre où il pût reposer sa tête. Il s'adressa au régent, qui lui offrit, avec une pension, le château de Vissembourg en Alsace. Stanislas s'y rendit aussitôt, au milieu de l'hiver, avec sa femme et sa fille. Là, le malheureux souverain connut les angoisses de la gêne et de la misère, car la pension, dit Voltaire, lui fut fort mal payée. Et cet asile ayant paru encore être de trop au roi Auguste, le régent lui fit répondre ces belles paroles: « Sachez que la France a toujours été l'asile des rois malheureux. »

Ces grands de la terre en furent réduits à renvoyer leurs domestiques. Il ne resta plus près d'eux que la gouvernante de Marie et un polonais du nom de Reichnau. Cette humiliation n'avait pas assouvi la vengeance du sanguinaire Flemming. Il stipendia encore d'autres hommes pour avoir raison de la vie de Stanislas. Après le rasoir et le pistolet, il songea au poison. L'ancien staroste de Lithuanie avait une grande passion qui lui était très-onéreuse, c'était le goût de la pipe. Il adorait le tabac de Maryland. Flemming avait envoyé à Vissembourg un nommé Stenhage, homme fort intrigant qui s'insinua dans les bonnes grâces de Reichnau. Dans une soirée d'hiver, en buvant ensemble, Stenhage se donna comme contrebandier et s'engagea à fournir de l'excellant tabac de Maryland. Reichnau ne voyait dans cette offre rien que de naturel; mais Stenhage lui promit mille ducats et le grade de capitaine s'il faisait en sorte que Stanislas fit usage d'une certaine boîte de tabac parfumé qu'il allait chercher à Falkenberg. Cette offre fit ouvrir les yeux du vieux serviteur. Il parla de ces propositions à l'intendant de Strasbourg, M. du Harlai, qui aussitôt fit procéder à une descente de lieu chez le bailli de Falkenberg,

cousin de Steinhage. Elle amena une saisie de tabac empoisonné et la capture du bailli, quoiqu'on fût en pays étranger. Le bailli fut relâché quelque temps après, sa complicité n'ayant pas été établie.

VI.

Le 4 août 1725, deux seigneurs aux chapeaux à plumes, aux habits richement brodés, étincelants de pierreries et de chamarrures, descendaient de carrosse aux pieds de l'escalier d'honneur du palais du gouvernement à Strasbourg. L'un était le duc d'Antin, l'autre le marquis de Beauveau. Ils furent introduits par le grand-maréchal de la cour, et après avoir traversé une triple haie d'heiduques et d'officiers en grand uniforme, ils entrèrent dans une grande salle splendidement décorée. Les deux grands personnages montèrent sur une estrade où se trouvait assis un seigneur en grand costume de cour. C'était le roi Stanislas. Il donna la parole, et le duc d'Antin lui dit :

Sire, nous venons ici de la part du Roi, notre maître, pour avoir l'honneur de demander à V. M. la sérénissime princesse sa fille en mariage ; que pourrions-nous ajouter qui ne diminuât la grandeur de notre commission ? Ce grand roi a jeté les yeux sur votre auguste famille par préférence à toutes celles de l'Europe, et vous ne devez cette préférence, Sire, qu'à la vertu et aux rares et éminentes qualités qui brillent dans votre personne sacrée, et que V. M. a si heureusement transmises à la sérénissime princesse votre fille.

Pour nous, Sire, comblés d'honneur et de joie, nous n'avons point de termes assez forts pour exprimer ce que nous sentons. Nous supplions seulement V. M. de vouloir bien recevoir avec bonté nos plus profonds respects.

Stanislas répondit :

Messieurs, je suis très-obligé au Roi qui, non content de m'avoir donné un asile dans son royaume, me donne encore place dans son

cœur, ce dont je fais encore plus de cas que de la couronne brillante qu'il met sur la tête de ma fille.

Les deux ambassadeurs furent ensuite conduits à l'audience de la reine qu'ils trouvèrent aussi sous un dais dans sa chambre, et à laquelle le duc d'Antin adressa de nouveaux compliments.

Le soir se passa en festins et galas de tous genres. Il y eut illumination féerique et bal magnifique où la future reine dansa ; et, suivant l'expression du temps, la fête fut très-galante et très-superbe.

Pendant ces préparatifs, le duc d'Orléans était à Metz depuis le 31 juillet. Il alla le 5 août coucher à Saverne, dans la fastueuse demeure du cardinal de Rohan, et le 12 août, au nom du roi, le fils du régent épousait la jeune princesse sous les sombres voûtes de la cathédrale strasbourgeoise, au bruit des timbales et des trompettes, au milieu d'une double haie de gardes-du-corps et de cent-suisses.

En quittant Strasbourg, comme pour dire un dernier adieu, Marie alla embrasser ses parents, ainsi qu'elle le faisait à Vissembourg. Tenant les mains levées au-dessus de la tête de la princesse, qui était restée à genoux, Stanislas récita la prière suivante :

« Que Jésus, Marie et Joseph veillent toujours à la conservation de ma chère fille ; au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit !

» Qu'elle ait part à la bénédiction que le saint patriarche Jacob donna à son fils Joseph lorsqu'il apprit qu'il était encore en vie et qu'il gouvernait l'Égypte. Qu'elle ait part à la bénédiction que le saint homme Tobie donna à son fils lorsqu'il l'envoya dans un pays étranger. Qu'elle ait part à la bénédiction que Jésus-Christ donna à sa sainte mère et à ses disciples lorsqu'il leur dit : Que la paix soit avec vous. »

Marie s'ouvrit à sa mère sur la crainte qu'elle avait que la prospérité ne vînt à l'amollir.

— Rassurez-vous, ma fille, dit Catherine, Dieu ne manquera pas d'y pourvoir par les croix qu'il vous destine.

La pauvre mère avait deviné la Châteauroux et la Pompadour, *et tutti quanti ejusdem farinæ.*

Le 21 août, la jeune reine était à Metz, où, pendant deux jours, le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, lui présenta le clergé, le parlement et une lettre du roi que lui apportait le marquis de Maillebois. M. d'Auburtin de Bionville, en qualité de maître-échevin, fut admis à l'honneur de lui prononcer le discours suivant:

Madame, nous avons l'honneur de présenter à V. M. les clefs de la ville et les cœurs de ses citoyens comme un bien qui lui est dû et qui lui appartient.

Puis le galant maître-échevin fit apporter dans des corbeilles d'or, sur des plateaux d'argent, des fruits du pays et des conserves de mirabelles et de framboises, et il continua :

Le ciel qui, pour venger les outrages d'un sort injuste, a, par des routes inconnues aux hommes, conduit V. M. à l'élévation où nous la voyons, saura couronner son ouvrage et verser sur cette auguste alliance ses bénédictions les plus précieuses. Une heureuse fécondité qui doit en être le premier fruit, fait l'objet le plus ardent et le plus impatient de nos vœux. Nous nous flattons, Madame, d'en ressentir bientôt les effets et de trouver dans ces glorieux avantages une source de prospérités intarissables.

Après le maître-échevin parut un vieillard à longue barbe blanche, portant à la main une remarquable coupe de cristal de roche avec une bordure de filigrane d'or rehaussée de pierres précieuses. C'était le grand-rabbin Isaac Spirr, qui dit :

Madame, notre nation eut autrefois moins de joie à l'arrivée de la reine de Saba que nous n'en ressentons aujourd'hui prosternés aux pieds de V. M. Cette princesse venait admirer les vertus d'un grand roi, et vous, Madame, vous venez faire éclater celles qui feront la félicité du Salomon de nos jours; mais quelle satisfaction pour nous de pouvoir aussi admirer dans V. M. les vertus d'Esther et la magna-

nimité de Judith. Cette coupe conserve quelques traits de deux actions remarquables du roi Salomon et de la reine de Saba, permettez nous, Madame, de la présenter à Votre Majesté.

Les souhaits de l'échevin de Metz furent exaucés, la reine eut dix enfants. Elle expia par vingt-deux années de peines l'honneur de porter la couronne. Stanislas n'oublia jamais le prieuré de Græffinthal. Devenu duc de Lorraine, il lui donna, le 9 mars 1761, le patronage des cures de Weiswiller, Achen et Gros-Rederching.

Chaque année, au printemps, on voyait venir au couvent un ecclésiastique qui déposait une couronne d'immortelles et de myosotis sur la tombe d'Anna. C'était Zaluski, qui devint le grand-aumônier de Lorraine et fut le dernier abbé de Villers-Bretnach. Il s'en retournait étonné de trouver sans cesse des fleurs fraîchement écloses. Un jour il vint, elles étaient fanées. Une nouvelle tombe était creusée à côté de celle de la princesse. C'était celle de Don Jean Placide, autrefois Réginold, qui s'était fait moine.

Triste retour des choses d'ici-bas, le prieuré de Græffinthal est en ruines, la maison de Schufflick est conservée. On en a fait un haras.

Allez aujourd'hui visiter les solitudes de Græffinthal. Le pâtre vous dira que la nuit, près du cimetière du couvent, on voit courir deux feux follets; et du plus grand sérieux ce pasteur vénérable vous racontera comment il était une fois une princesse qui mourut d'amour pour un bel officier. Il vous assurera que ce sont leurs âmes qui reviennent chaque nuit courir sur la terre pour l'exemple des vivants. C'était, dit-il, du temps que les rois épousaient des bergères.

Vous feuilleterez en vain les gros in-folios que Dom Calmet nous a laissés sur la Lorraine, vous n'y trouverez point de notice sur la tour d'*Heckenransbach*. Nous sommes le premier qui en parle. Dans quelque temps on ne saura même plus que ce monument curieux a existé. Elle s'en va tous les jours s'affaissant et se lézardant sous le poids des années et

des tempêtes. Qu'en diront les Russes et les Prussiens? A leur venue en France en 1814, ils prenaient toujours des renseignements sur la pointe d'*Heckenransbach* qui leur servait de point de repère dans leurs cartes topographiques.

CH. ABEL.

SOURCES. Histoire de Stanislas, par Aubert, avocat; 1769. — Histoire de Stanislas, par l'abbé Proyart; 1784. — Histoire des villes et villages de Lorraine, par Durival, avocat. — La Pologne, articles de Marchal de Lunéville. — Histoire de Lorraine, par Dom Calmet. — Archives historiques du département de la Moselle. — Notes et souvenirs de voyage de l'auteur.



OTHELLO.



I.

Le théâtre était plein jusqu'aux combles, on donnait *don Juan* pour le début d'un nouveau chanteur. Vu d'en haut, le parterre ressemblait à une mer agitée où l'on voyait briller dans les houles sombres les plumes et les voiles des dames. Les loges étaient plus brillantes que jamais, car il y avait eu un deuil de cour au commencement de l'hiver, et c'était aujourd'hui pour la première fois qu'on voyait reparaître les riches turbans, les plumes ondoyantes et les châles aux couleurs éclatantes. Mais quelque merveilleuse que fût la couronne des dames de l'amphithéâtre, le joyau le plus riche n'en était pas moins une ravissante et gracieuse image qui, de la loge princière, jetait sur la réunion un regard plein de charme et de candeur. On était tenté de souhaiter que cette belle enfant fût née dans une sphère moins élevée, car ce teint si frais, ce front riant, ces yeux si candides et si doux, paraissaient plutôt faits pour l'amour que pour une élévation lointaine. Et ce qu'il y avait de surprenant, comme si la princesse Sophie avait pressenti cette idée téméraire, sa toilette était d'accord avec la simplicité de sa beauté, et elle paraissait abandonner à l'orgueilleux cercle de dames qui l'entourait, tous les ornemens empruntés à la coquetterie de l'art.

— Voyez comme elle est animée, comme elle est gaie! dit dans une des premières loges un cavalier étranger à l'ambassadeur russe, son voisin, qui la lorgnait en ce mo-

ment. Quand elle sourit, quand elle ferme à demi ses yeux si expressifs, puis les ouvre soudain avec un charme indicible, quand elle agite sa petite main si gracieuse, ne semble-t-il pas entendre ses spirituelles réparties, ses naïves questions?

— C'est incroyable, en effet! répliqua l'ambassadeur.

— Et cependant ce ciel riant ne serait qu'un masque! Son cœur battrait, battrait péniblement; elle aurait un amour malheureux, avec cette fraîcheur et cette sérénité! Noble dame, dit l'étranger en se tournant vers l'ambassadrice, avouez-le, vous avez voulu me mystifier, parce que je me suis laissé aller au charme qu'exerce cette divine enfant.

— *Mon Dieu!* cher baron, dit celle-ci en secouant la tête, vous ne voulez donc pas me croire? Je vous le jure, rien n'est plus vrai que ce que je vous ai dit; elle aime, elle aime au-dessous de son rang, je le tiens d'une dame à qui pareille chose ne saurait échapper. Croyez-vous donc qu'une princesse, élevée depuis sa plus tendre enfance à la représentation, ne peut avoir assez d'empire sur elle pour cacher aux yeux du monde des relations aussi peu convenables?

— Je ne puis le comprendre, murmura l'étranger en la considérant d'un air rêveur; il m'est impossible de concevoir cette sérénité, cette gaieté même, et un amour silencieux, malheureux. Non, madame, cela n'est pas croyable!

— Eh bien! baron, pourquoi voulez-vous qu'elle ne soit pas gaie? Elle ne soupçonne pas, sans doute, que qui que ce soit au monde puisse être informé de ses sentiments; et l'amoureux n'est pas loin.

— Pas loin, dites-vous? Oh! je vous en prie, Madame, montrez-moi l'heureux mortel; qui est-il?

— Que demandez-vous là? Ce serait contre toutes les règles de la discrétion que je dois à la grande-maréchale du palais; mon ami, c'est de toute impossibilité. Vous pouvez raconter à Varsovie ce que vous avez vu et entendu ici, très-bien; mais un nom! Certes, il ne peut être question de nom, mon mari ne le souffrirait pas.

L'ouverture était près de finir, les instrumens résonnaient plus bruyamment, les regards des spectateurs étaient fixés sur le rideau, dans l'attente du nouveau don Juan; mais l'étranger de la loge de l'ambassadeur russe n'avait point d'oreille pour les ravissants accords de Mozart, pas d'yeux pour la pièce, il ne voyait que la délicieuse, la ravissante enfant qui l'intéressait de plus en plus depuis qu'il savait que ces beaux yeux, cette bouche gracieuse et souriante, n'étaient point étrangers à l'amour mystérieux. Les personnes qui l'entouraient, une dame d'un certain âge et une plus jeune, avaient cessé de parler; elles écoutoient la musique. Sophie, d'un coup-d'œil, parcourait la salle pleine; elle avait l'air de chercher quelque chose. Sans doute, pensa l'étranger, son regard va trouver le bien-aimé; elle le cherche dans les rangs confus pour lui envoyer un discret sourire, une légère inclination de tête, un de ces mille signes imperceptibles que l'affection tendre devine, et qui ravissent, fascinent un favori. Une légère rougeur passa furtivement sur les traits de Sophie, elle recula un peu sa chaise et regarda plusieurs fois la porte d'entrée; elle s'ouvrit pour laisser passer un jeune homme de haute taille et de belle tournure, qui s'approcha de l'une des dames âgées, c'était la la duchesse F***, la mère de la princesse. Sophie jouait avec sa lorgnette d'un air indifférent, mais l'étranger avait trop d'expérience pour ne pas lire dans ses yeux et reconnaître que c'était là le bien-aimé.

Il ne pouvait encore voir son visage, mais la tournure et le geste du jeune homme ne lui semblaient pas inconnus. La princesse adressa la parole à sa fille, qui leva gracieusement les yeux et sans doute eut une répartie piquante, car la mère sourit; le jeune homme se retourna.

— Grand Dieu! le comte Zroniewski! s'écria l'étranger d'une voix si haute, avec un accent si poignant, que l'ambassadeur, son voisin, en fut saisi d'effroi, et que sa femme saisit convulsivement son hôte par la main et le fit asseoir à côté d'elle.

— Au nom du ciel, quel scandale vous faites-là ! lui dit la dame avec colère ; on nous regarde de tous côtés ; est-ce qu'on crie de la sorte ? Il est bien heureux que les violons et les trompettes fassent là-bas un pareil vacarme, sans quoi toute la salle eût pu entendre votre Zroniewski. Qu'avez-vous donc à faire au comte ? Vous savez bien que nous évitons de le connaître ?

— Je n'en sais pas un mot, répartit l'étranger ; comment pourrais-je savoir qui vous connaissez ou ne connaissez pas, il y a à peine trois heures que je suis ici ? Pourquoi donc évitez-vous de le voir ?

— Eh bien ! vous n'ignorez pas ses relations avec notre gouvernement, dit l'ambassadeur ; il est exilé, et il m'est infiniment désagréable qu'il veuille précisément être ici et nulle part ailleurs. Il s'est fait présenter effrontément à la cour, de sorte que je ne puis faire un pas sans le rencontrer, et cependant les convenances veulent qu'il me soit inconnu. Et par-dessus le marché, ce diable d'homme me donne du fil à retordre ; on veut savoir en haut lieu de quoi il vit et mène une existence brillante, tandis que ses biens sont confisqués, et je ne puis le découvrir. Vous le connaissez, baron ?

L'étranger n'avait entendu tout cela qu'à demi ; il regardait fixement la loge du prince où il apercevait Zroniewski causant avec les dames et lançant de temps à autre à Sophie des regards brûlants qu'elle recueillait avidement et lui rendait avec tendresse. Le rideau se leva, le comte se retira et disparut de la loge. Leporello commença son récitatif.

— Vous le connaissez, baron ? murmura l'ambassadeur. Savez-vous quelque chose de ses relations ?

— J'ai servi avec lui dans les lanciers polonais.

— C'est vrai, il a servi dans l'armée française ; le voyez-vous souvent ? connaissez-vous ses ressources ?

— Je n'ai fait que le voir, dit l'étranger légèrement, quand le service nous mettait en rapport ; je ne sais rien de

lui, si ce n'est qu'il était un intrépide soldat et un officier de grand mérite.

L'ambassadeur se tut, soit qu'il ajoutât foi à ces paroles, soit qu'il fût trop circonspect pour éveiller la méfiance de son hôte par des questions répétées. L'étranger lui-même ne montrait aucune envie de continuer la conversation; l'opéra paraissait absorber toute son attention; et cependant son esprit était tout entier à un autre ordre d'idées.

— Ainsi donc c'est ici que ton malheureux sort t'a poussé? se disait-il à lui-même; pauvre Zroniewski! Encore enfant tu pris le parti de Kosciusko et voulus délivrer ton pays; la liberté et Kosciusko ont péri ensemble! Jeune homme, tu as rêvé la gloire des armes, l'honneur de l'aigle impérial que tu as suivi, et l'aigle a succombé; tu avais jusqu'à présent préservé ton cœur de l'amour, et il t'atteint homme fait, et il faut que ta bien-aimée soit placée si haut que tu n'aies à choisir qu'entre l'oubli ou la ruine!

Le sort de son ami, car tel avait été pour lui le comte Zroniewski, avait rendu l'étranger sérieux, triste même; il tomba dans un accès de méditation profonde qui lui fit oublier le monde et tout ce qui l'entoure, si bien que quand vint la fin du premier acte, l'ambassadeur fut obligé, en lui parlant à plusieurs reprises, de le tirer de ses réflexions, que ni les applaudissements, ni les bravos enthousiastes de la salle entière n'avaient pu troubler.

— La duchesse a demandé à vous voir, dit l'ambassadeur; elle prétend connaître votre famille; venez avec moi et chassez de votre front cette tristesse, cette mélancolie; je vais vous conduire à sa loge et vous présenter à elle.

L'étranger rougit; son cœur battait avec violence sans qu'il sût pourquoi, seulement quand il traversa le corridor avec l'ambassadeur, quand il s'approcha de la loge ducale, il sentit que c'était la joie qui mettait son sang en mouvement, la joie de s'approcher de cette ravissante créature,

dont l'amour mystérieux excitait en lui une sympathie si profonde.

II.

La duchesse accueillit l'étranger avec une bienveillance marquée. Elle-même le présenta à la princesse Sophie, et le nom de Larun sembla résonner comme un son bien connu aux oreilles de la belle enfant; elle rougit imperceptiblement, et lui dit qu'elle croyait avoir ouï dire qu'il avait servi dans l'armée française. Le baron n'était que trop certain que personne autre que Zroniewski n'avait pu le lui dire; il en fut d'autant plus assuré que ses yeux reposaient sur lui avec un certain intérêt, comme sur un ami, et qu'elle lui adressa volontiers la parole.

— Vous êtes étranger ici, lui dit la duchesse, il n'y a pas vingt-quatre heures que vous êtes dans nos murs, ainsi vous n'avez pu être gagné par personne; je réclame de vous d'être notre arbitre. Ne peut-il pas exister dans la nature des forces mystérieuses qui — comment pourrais-je m'exprimer — invoquées témérairement, peuvent amener un malheur?

— Vous n'êtes pas impartiale, mère, s'écria la princesse avec vivacité; rien qu'en posant la question, vous avez cherché à entraîner le baron. Dites-moi, si par hasard, dans une longue série d'années, six tuiles étaient tombées l'une après l'autre d'une maison et avaient tué quelques personnes, n'auriez-vous plus osé passer devant cette maison?

— Pourquoi pas; il suffirait qu'il y eût dans ces tuiles des forces mystérieuses, lesquelles.....

La duchesse s'interrompit d'un air mystérieux en lui disant: Vous voulez vous moquer de moi avec mes forces mystérieuses; mais, patience, la comparaison de Sophie n'est pas tout à fait exacte non plus.

— Eh bien! nous allons voir à qui le baron donnera raison, reprit celle-ci; voici ce qui en est: Nous avons ici

une assez belle troupe d'opéra; on nous donne tout ce qu'il est possible, pièces anciennes, pièces nouvelles, une seule excepté, et c'est le plus beau, le plus merveilleux opéra que je connaisse ; je l'ai entendu pour la première fois à l'étranger. A mon retour je suppliai qu'on voulût bien le représenter, et jamais mon désir n'a été exaucé; ce n'est pas parce que c'est trop difficile, non, le motif en est vraiment ridicule.

— Et comment s'appelle cet opéra? demanda l'étranger.

— C'est Othello.

— Othello ! certainement, c'est un splendide chef-d'œuvre; il est peu de musique qui me fasse autant d'impression que celle-là, et je me sens pendant plusieurs jours solennellement, je dirai presque saintement ému quand j'ai entendu jouer sur la harpe le chant du cygne de Desdémona.

— L'entendez-vous? Il arrive de Saint-Pétersbourg, de Varsovie, de Berlin, je ne sais d'où, je ne l'ai jamais vu, et vous voyez le cas qu'il fait d'Othello. Il faudra cependant que nous l'entendions une fois. Et pourquoi ne nous le donnerait-on pas? A cause d'une fable à laquelle personne ne croit plus.

— Ne blasphémez pas! s'écria la princesse, je connais des faits qui me font frémir rien que d'y penser. Mais nous parlons à notre arbitre par énigmes; songez donc combien il serait effrayant de savoir que le feu prend chaque fois qu'on joue Othello.

— Bah ! encore une comparaison, reprit Sophie, mais la fable elle-même est encore plus absurde!

— Non, figurez-vous que c'est un incendie, continua la mère. Il y a cinquante ans qu'on joua pour la première fois Othello comme drame d'après Shaekspeare; la tradition se répandit, on ne sait d'où ni pourquoi, que toutes les fois qu'on donnerait Othello il arriverait un certain événement, par exemple notre incendie ; et le feu prit chaque fois après Othello. On fit un essai, on fut longtemps sans donner Othello; il parut une nouvelle traduction fort élégante, on

la joua ; le même événement se représenta. Je me souviens comme aujourd'hui de la première représentation d'Othello comme opéra ; nous rîmes longtemps d'avance du nouveau sacrifice que nous allions offrir au malheureux Maure, maintenant qu'il avait été mis en musique. — Desdémona tomba, et peu de jours après, le terrible noir avait une nouvelle victime ; c'est absurde, mais vrai. Que dites-vous de cela, baron ? Consciencieusement, que pensez-vous de notre discussion ?

— Votre excellence a parfaitement raison, répondit Larun d'un ton moitié sérieux, moitié ironique ; si vous le permettez, je vous le confirmerai par un exemple tiré de ma propre vie. J'avais une tante qui était restée fille, une personne mystique et peu agréable ; nous autres enfants nous ne l'appellions que la tante Panache, parce qu'elle avait coutume de porter sur son chapeau une grosse touffe de plumes noires. Il y avait une croyance dans notre famille, tout comme pour Othello, laquelle affirmait que chaque fois que la tante Panache arrivait quelqu'un devait tomber malade. On en plaisanta, on en rit beaucoup, mais la maladie ne manquait pas d'arriver, et nous étions si fort accoutumés à cette sorcellerie, que chaque fois qu'on voyait entrer dans la cour la voiture de la tante Panache, on faisait tous les préparatifs pour soigner un malade et on envoyait chercher le docteur.

— Un précieux personnage, que votre tante Panache, s'écria la princesse en riant ; il me semble la voir d'ici passer sa tête à la portière avec son chapeau emplumé, et tous les enfants de se sauver à toutes jambes, comme s'ils voyaient la peste, de peur de tomber malade, un valet partant au galop pour aller à la ville chercher le docteur, vu l'arrivée de la tante Panache. En vérité, vous aviez là dans votre famille une vraie dame blanche en chair et en os !

— Ne parlons pas de cela, interrompit la duchesse sérieusement et presque avec humeur ; on ne devrait pas parler

légèrement de choses qu'on ne peut nier, et dont la nature n'est pas expliquée. Il en est de même pour mon Othello, ajouta-t-elle d'un air plus doux. Et vous ne l'entendrez pas, baron, à moins que vous n'alliez chercher ailleurs votre pièce favorite.

— Et cependant nous l'entendrons, murmura Sophie ; il faut que j'entende, que je voie, que j'écoute tout à mon aise sur la scène mon chant de Desdémona, quand je devrais être moi-même la victime !

— Vous-même? demanda l'étranger tout frappé ; on vient de me dire que ce spectre de Maure ne faisait qu'incendier, mais ne tuait pas?

— Oh ! ce n'était qu'une comparaison de ma mère ! dit-elle plus bas encore ; la légende est bien plus terrible et plus dangereuse.

Le chef d'orchestre donna le signal de l'introduction du second acte, et l'étranger se leva pour quitter la loge ducale. La duchesse le congédia avec bonté, et ce fut inutilement qu'il chercha l'ambassadeur, il était depuis longtemps retourné à sa loge. Indécis s'il allait tourner à droite ou à gauche, il s'arrêta dans le corridor, lorsqu'une main brûlante saisit la sienne ; il leva les yeux, c'était le comte Zroniewski.

III.

—Primi ! donc je ne m'étais pas trompé ! s'écria le comte ; c'est mon major, mon intrépide major ! Comme cela réveille mes souvenirs ! Je rejette loin de moi ces treize années de malheur ; je suis encore le joyeux lancier d'autrefois ! *Vive Poniatowski ! Vive l'Emp.....*

— Au nom de Dieu ! mon cher comte, dit l'étranger en lui coupant la parole, pensez donc au lieu où vous êtes ! Pourquoi évoquer ces ombres? Le temps les a emportées ; laissons reposer les morts !...

— *Reposer!* répartit celui-ci; voilà précisément ce que je ne puis pas faire. Oh! pourquoi ne suis-je point parmi les morts? Avec quelle patience et quelle volupté je me reposerais! Ils dorment, mes braves Polonais, et aucune voix, si puissante qu'elle soit, ne les réveillera plus. Pourquoi moi seul ne puis-je trouver le repos?...

Un feu sombre et inquiet brillait dans les yeux du beau Polonais, ses lèvres se contractaient avec amertume; son ami l'examinait avec un intérêt soucieux. Ce n'était plus là le joyeux et héroïque jeune homme qu'il avait vu si brillant dans les jours de bonheur à la tête de son régiment; le sourire confiant, sympathique, qui en avait fait son ami, avait pris une expression amère et chagrine; son regard si plein de fière assurance, de joyeux courage, si franc, si ouvert, semblait scruter avec méfiance tout ce qui l'entourait; le teint mat de son visage n'était plus que le pâle reflet de la fraîcheur de la jeunesse, qui lui avait valu, dans les salons de Paris, le surnom de *beau Polonais;* et cependant, malgré les changements que le temps et l'infortune avaient amenés, on ne pouvait s'empêcher de trouver la princesse Sophie fort excusable.

— Vous me regardez, major? dit-il après un instant de silence, vous me considérez comme si vous vouliez retrouver le passé dans mes traits? Ne vous donnez pas une peine inutile, quelle différence depuis lors; les hommes ne changent-ils donc pas avec la destinée?

— Je ne vous trouve pas très-changé, répartit l'étranger, je vous ai reconnu au premier abord. Mais il y a une chose que je ne retrouve plus, c'est une certaine confiance qu'exprimait votre regard, et dont j'étais heureux autrefois. Alexandre Zroniewski a l'air de ne plus se fier à moi. Et cependant, ajouta-t-il en souriant, mon âme ne l'a point quitté, je devine même les plus secrètes pensées de son cœur.

— De mon pauvre cœur! répondit le comte avec mélan-

colie; je saurais à peine qu'il existe encore s'il ne battait quelquefois de douleur! Quelles pensées auriez-vous pu y découvrir autre que mon inaltérable amitié pour vous, major? N'accusez point mon regard de n'être plus joyeux; je me suis replié sur moi-même, j'ai mis ma confiance dans ma droite, et sa pression doit vous dire si je suis toujours le vieil ami d'autrefois.

— Merci; mais moi je n'entendrais plus rien aux pensées de votre cœur? Vous disiez qu'il ne battait que de chagrin; que vous a donc fait certaine fille de prince pour qu'il batte si douloureusement?

Le comte pâlit; il pressa fortement la main de l'étranger dans les siennes.

— Au nom de Dieu, silence, pas un mot de plus sur ce sujet! Je sais, je comprends votre pensée, j'accorde même que vous ayez frappé juste; le diable a conduit votre regard, major. Mais pourquoi prierai-je un homme d'honneur de se taire? Jamais un camarade du huitième a-t-il trahi son ami?

— Vous avez raison, restons-en là, mais un mot encore jcmais un soldat du huitième n'a trahi un camarade, mais ce bon camarade n'a-t-il pu se trahir lui-même?

— Venez sur cet escalier, murmura le comte en voyant s'approcher quelques personnes. Jésus Marie, quelqu'un autre aurait-il des soupçons!...

— Confiance pour confiance, et je vous dirai cela.

— Oh! ne me torturez pas, major, vous saurez tout; mais vîte, quelqu'un autre que vous.....

Le major de Larun lui raconta qu'il était arrivé le jour même en cette ville, avait promptement rempli sa mission près de son ambassadeur, qu'il l'avait emmené à l'Opéra, et que, comme il contemplait la princesse avec enthousiasme, l'ambassadrice lui avait appris qu'elle avait une inclination pour quelqu'un au-dessous de son rang. Vous entrâtes en ce moment dans la loge princière, et un coup-d'œil m'apprit que personne autre ne pouvait être le bien-aimé.

— Et l'ambassadrice? s'écria le comte d'une voix tremblante.

— Me l'a confirmé. Si je ne me trompe, elle me parla aussi d'une surintendante de la cour, de qui elle tenait la nouvelle.

Le comte resta un instant les yeux silencieusement fixés devant lui; il avait l'air de soutenir une lutte avec lui-même, et jeta à diverses reprises un regard furtif vers l'étranger.

— Major, dit-il enfin d'une voix basse, éteinte, pouvez-vous me prêter cent louis?

Le major fut ébahi de cette question; il attendait de son ami quelques lamentations sur son malheur, comme il est d'usage en pareil cas; il ne comprit rien d'abord à sa demande, et fixa les yeux sur le comte avec stupéfaction.

— Je suis un proscrit, continua celui-ci; je croyais avoir trouvé enfin une retraite paisible où je pourrais jouir du repos, et il faut que j'aime, que je sois aimé, oui, major, aimé!

Une larme perlait dans ses yeux, mais il se fit violence et continua d'une voix ferme: C'est une singulière demande que je vous adresse là pour une première entrevue après une si longue absence, mais je n'en rougis pas. Camarade, vous souvient-il de nos derniers jours de gloire dans le Nord, vous souvient-il de la journée de Mosaisk?

— Je m'en souviens! dit l'étranger dont les yeux brillèrent et le teint s'anima.

— Vous souvient-il du moment où la batterie russe ouvrit son feu, que la mitraille déchirait nos rangs, et que le traître Piolzki fit sonner la retraite?

— Ah! interrompit l'étranger d'une voix vibrante, alors vous lui cassâtes la tête d'un coup de pistolet, il tomba roide mort, les hussards lachèrent pied, et vous marchâtes en avant! en criant: En avant les lanciers du huitième! Cinq minutes après les canons étaient à nous!

— Il vous en souvient! murmura le comte avec mélancolie. Eh bien! je commande encore l'escadron. Il s'agit

d'un camarade, le sauverez-vous? *En avant,* major! en avant, brave lancier! le sauveras-tu, camarade?

— Je le sauverai! s'écria l'étranger.

Et le comte Zroniewski le serra dans ses bras, le pressa sur sa poitrine, puis le quitta brusquement et disparut dans le corridor.

IV.

— Je suis heureux de vous voir, s'écria le comte Zroniewski en rencontrant le lendemain matin le major dans la rue, j'allais passer chez vous pour vous demander un petit service.

— Que je vous ai déjà accordé hier, reprit celui-ci; voulez-vous m'accompagner jusqu'à mon hôtel? cela est prêt depuis longtemps.

— Au nom de Dieu! ne parlons point d'argent en ce moment, dit vivement le comte, vous me tuez avec votre prose; je suis dans des dispositions divines, saintes, surhumaines. Oh! mon ami, j'ai dit à l'ange de mes pensées qu'on nous avait observés; je lui ai dit qu'il me faudrait fuir, car être près d'elle, ne pas lui parler, ne pas l'adorer était impossible à mon amour.

— Et peut-on savoir ce qu'elle a répondu?

— Elle n'en a pas été émue, elle est supérieure à la méchanceté des hommes. Qu'est-ce que cela nous fait? a-t-elle dit; bien certainement on n'a pas grand mal à dire de nous, et quand on découvrirait notre inclination, je ne serais pas fâchée qu'on ait quelque sottise à me pardonner; quelle est l'homme qui n'en fait jamais?

— Voilà une saine philosophie, remarqua le major; on ne peut dire rien de plus sensé sur de pareilles relations, car il n'y a rien de plus déraisonnable que de penser qu'on pourra en imposer à tout le monde. Mais permettez-moi une question. Il paraît que vous voyez la dame de vos

pensées seule? car il me paraît difficile que vous ayez pu lui dire tout cela hier à la représentation de *Don Juan*.

— Nous nous voyons, murmura celui-ci, oui, nous nous voyons, mais je ne puis vous dire où, et personne ne le découvrira. Mais je le vois bien, cela ne pourra durer longtemps. C'est pourquoi je suis sur le qui-vive, camarade, et je compte sur votre secours pour me tirer d'embarras si l'argent venait à me manquer. Mais remettons cela au lendemain, jouissons aujourd'hui du bonheur qui m'arrive; je veux être heureux, bienheureux, puisque cela doit bientôt finir.

— Et en quoi puis-je vous être utile? demanda le major. Si je ne me trompe, vous me cherchiez?

— C'est juste. Voici pourquoi je voulais vous parler, répondit-il après une seconde de réflexion: Sophie sait que vous êtes mon ami, je lui ai parlé de vous depuis longtemps, je lui ai raconté notre passage de la Bérésina, où vous m'avez pris en croupe sur votre cheval. Elle vous a parlé hier d'*Othello*, n'est-il pas vrai? La princesse ne veut point qu'on le joue, à cause de je ne sais quelle fable que j'ai oubliée.

— Oui, on en a fait un grand mystère, interrompit son ami, et j'ai cru voir que la princesse ne céderait pas.

— Et cependant je l'y ai amenée d'un seul mot. La princesse Sophie priait, suppliait, et je ne puis la voir ainsi sans venir à son aide; je pris mon air le plus sérieux et lui dis : C'est pourtant bien singulier, si le public a vent de cela et que l'on en entende parler dans les ambassades, cela prendra comme une traînée de poudre, et il ne faudra pas huit jours pour que la chronique scandaleuse de toutes les cours s'en empare.

La princesse convint que j'avais raison; elle consentit, quoique d'un air soucieux et embarrassé, à ce qu'on fît jouer l'opéra; mais en s'en allant elle se retourna pour me dire qu'elle n'abandonnait pas la partie, que quand même *Othello*

paraîtrait sur l'affiche, *Desdémona* serait malade assurément.

— Vous avez fait un coup de maître ! s'écria le major en riant. Ainsi donc la peur de la chronique scandaleuse a vaincu la terreur des spectres et l'horreur des mystères de la nature?

— Sans doute, Sophie est hors d'elle-même de joie d'avoir obtenu ce qu'elle voulait. Je vais trouver de ce pas le régisseur de l'opéra; je lui porte quatre cents écus pour que des difficultés d'argent ne mettent aucun obstacle à l'exécution, et vous allez m'accompagner.

— Mais ne paraîtra-t-il pas surprenant de nous voir apporter cette somme au nom de la princesse?

— Tout est prévu, nous l'apporterons comme une collecte de quelques amis de l'art; jouez le rôle d'un dilettante forcené, d'un enthousiaste de premier ordre, ou bien tout ce que vous voudrez. Le régisseur demeure près d'ici, c'est un vieil et honnête original que nous mettrons dans nos intérêts. Tenez, il demeure là-bas au coin, dans cette petite maison verte, avec une tourelle à l'angle. ...

(*La suite prochainement.*)



LES

MATINÉES DE FRESCATI.

XXIV.

Le comte d'Arros donna, dans son château de Plappeville, une fête et un repas champêtres aux habitants du village. La façade, resplendissante de lumière, éclairait le jardin ; les tables s'allongeaient sous les bosquets aux lueurs changeantes de verres de couleur se balançant aux branches des vieux tilleuls. Des feux de joie brûlaient sur les croupes des côtes qui dominent ce charmant village et lui faisaient une couronne de flammes, tandis qu'à leurs reflets on dansait aux refrains des chansons.

Mlle Malchar traita aussi les paysans de sa terre de Méy et fit habiller dix enfants pauvres.

Donc, dans toutes ces effusions de la joie universelle, la charité et la bienfaisance eurent leur large part. Et, à l'honneur de notre pays, disons qu'il en est toujours ainsi. — A Metz, un jour de fête surtout, on ne peut se passer de faire le bien et d'aider les pauvres, plus qu'on ne se passerait de la vieille Mutte et de ses volées, du canon tonnant sur les remparts ou courant dans la plaine avec son frémissement de bronze, sur son affût luisant, entraîné par ses huit chevaux au galop — comme un Roi ! — avec ses artilleurs aux flammes rouges. Metz ne voudrait pas d'une fête où manqueraient les drapeaux, les fusils, les lances, les baïonnettes ; donnez-lui les chevaux mâchant l'acier du mors, les batail-

lons marchant en belles masses serrées, silencieux, fiers, calmes... aux éclats de leurs musiques de guerre et devant l'ivresse de la foule. Mais donnez-lui, par-dessus tout, du bien à faire. Si elle a une main toujours serrée à la crosse de son fusil, elle a l'autre toujours ouverte au malheur.

La poésie ne pouvait rester muette au milieu de cet unanime concert ; elle eut son tour avec le baron de Tschudy, qui chanta le rétablissement du Parlement et les louanges de M. Rœderer sur le plus haut mode de sa lyre.

Le mardi qui suivit la gande fête publique, il avait fait remettre à M. Rœderer et à chacun des membres du comité, ainsi qu'à diverses personnes de distinction, des lettres portant demande de lui faire l'honneur de se rendre chez lui, où il les priait à dîner.

On n'eut garde d'y manquer : à l'heure dite tous les invités étaient réunis. Le maître-d'hôtel du baron était renommé, et l'attente agitait doucement les palais affriandés. L'heure du berger allait sonner, quand M. de Tschudy demanda à sa compagnie la faveur de l'écouter un instant.

C'était agir hardiment, franchement, en homme sûr de lui-même, dédaignant les éloges suspects de convives satisfaits et jugeant après boire ; c'était en appeler à Philippe à jeun, combattre corps à corps le terrible proverbe que chacun sait, cette sagesse des nations, et mener carrément son monde.

Mais le baron poète avait, certes, tout ce qu'il faut pour descendre ainsi dans la lice, la poitrine découverte : au besoin il aurait pu revêtir son armure poétique, laquelle avait de fines mailles et du meilleur acier. On le savait.... et puis n'avait-il pas affaire à des gens d'esprit et de goût que les fêtes des lettres ne trouvaient pas indifférents?

Comme on le pense bien, la compagnie, qui d'ailleurs n'avait rien à refuser, y consentit avec empressement ; le baron se mit à déclamer, avec infiniment de goût, cette ode de sa composition dont le sujet était la restauration de l'an-

cienne magistrature et surtout la part glorieuse qu'y avait prise M. Rœderer.

ODE A M. RŒDERER.

Quoi j'aurais autrefois, sous les pas d'un seul homme,
Bravant ses grands destins, fait chanceller de Rome
Les vastes fondemens;
Et l'empire des lys rebelle à ma puissance
Verrait sous les Bourbons, de sa longue existence
Prolonger les momens.

C'est ainsi que parla, dans la nuit du Tartare
Ce génie indompté dont la fureur prépare
La chûte des états;
Du centre de la Terre ébranlant leurs colonnes,
Dans un abîme sourd il fait tomber les thrônes,
Des plus fiers potentats.

« Va, cours, sers mon couroux mégère impitoyable,
« Revêts d'un courtizan la forme variable,
« Rampes jusqu'à Louis;
« Sous de feintes douceurs lui derobant ta rage,
« D'un projet spécieux fais briller l'avantage
« A ses yeux éblouis.

Transportée à ces mots la Gorgone implacable
Fit de ses yeux sanglants par un rire effroyable
Éclatter les horreurs.
Approchant le monarque à l'instant qu'il someille
Elle courut glisser dans sa superbe oreille
Ses adroites fureurs.

Par cet amas de loix qui gênent ta puissance
Lui dit elle ô Bourbon! ta vaste bienfaisance
Est bornée en son cours,
Je veux de leurs sentiers abreger le Dedale
Où l'oppresseur caché de leur bouche vénale
Emprunte le secours.

Vain et frivole espoir où s'endormit la France!
Calme horrible et semblable à ce morne silence
Qui se fait sur les Eaux,
Lorsqu'Eole en secret assemblant les nuages
Prépare sourdement dans les flancs des orages
Leurs terribles carreaux.

Du despotisme affreux j'entends gronder la foudre,
Il fait taire les loix, il a reduit en poudre
Leur Temple solemnel;
Themis du coup soudain voit briser sa balance
Et de l'iniquité la coupable insolance
S'asseoir sur son autel.

Où vont ces sénateurs, ô Tribus consternées?
Ont ils deshonoré leurs nobles destinées
Et trahi leurs sermens?
Vont ils dans les déserts poursuivis par l'envie
Proscrits humiliés d'une honteuse vie
Traîner les longs momens?

Non, non, dans leur exil honorant leurs disgraces,
Ils opposent au sort un front que ses menaces
N'ont jamais abattu,
Et des honneurs nouvaux méprisant la carriere,
Ils triomphent, contens d'une pauvreté fiere
Que choisit leur vertu.

Contemplant l'œil en pleurs leur superbe constance
Le génie immortel qui veille sur la France
Vient s'offrir à leurs yeux;
Dans le char de la nuit que son regard éclaire
Il s'abaisse, en laissant un sillon de lumiere
Sur le voile des cieux.

« Les dieux, de cet Empire écartant le nuage
« En chassent la Discorde écumante de rage
« Agitant son tizon;
« Et du long avenir qui pour les lys commence
« Ils ont vu, l'embrassant de leur regard immense,
« Reculer l'horizon.

« Moi-même, sous leurs yeux, prenant en main ses rênes,
« Glorieux, lui rendant de ses loix souveraines
Le dépot si cheri
Je vais des lys flottans affermissant la tige,
Dans leur thrône m'asseoir, par un nouveau prodige
Sous les traits de Henri.

Aux postes eminents dont l'intrigue rampante
Repliant mille fois sa bassesse arrogante
Compte tous les degrés,
Planant sur leurs écueils, affrontant leurs tempêtes
Placés vous d'un vol fier. Elle monte à leurs faites
Et vous y descendez.

Peuples sechez vos pleurs, ces heros consulaires
De vos droits compromis, de ces droits tutélaires
Antiques défenseurs
Reviennent rassurant vos tribus desolées
Vous rendre de vos loix sur leurs pas exilées,
Les tranquilles douceurs.

O bonheur! redescends des voûtes azurées,
Viens triompher encore dans ces belles contrées
D'un astre injurieux,
Tu parais, tu reviens, suivi de l'Espérance,
Tes paisibles rayons étendus sur la France
Brillent dans tous les yeux.

Mais qu'entens-je? Du sein de la commune yvresse
Quel cri s'élève, et mèle aux cris de l'alegresse
Les accens des douleurs;
C'est elle, oui c'est toi, toi seule ma patrie,
Prends le deuil ô ma lyre, et voilée, attendrie,
Ne reponds qu'à mes pleurs.

O jour fatal, où Metz, au mépris de son zèle
De son fidelle sein par une main cruelle
Vit arracher les Lys;
De ses vieux sénateurs la troupe dispersée,
Ses honneurs confondus, sa grandeur terassée
Et ses droits abolis!

Plaintive et s'appuyant sur son urne incertaine
La Mozelle a rempli sa grotte soutereine
Du bruit de ses sanglots
Et semble, intéressant sa gloire dans nos pertes,
Murmurant, épancher sur nos rives désertes
Des pleurs avec ses flots.

Son onde ne voit plus des flottes opulentes
Sillonant à l'envi ses vagues écumantes
Aborder dans nos murs ;
Déjà l'herbe s'étend sur nos quais solitaires,
Nos portiques détruits deviennent les repaires
Des reptiles impurs.

Qui portera tes pleurs, malheureuse province
Du pié de tes autels dans le sein de ton prince,
De ton prince chéri;
Qui lui dira: grand roi! tu nous seras propice,
Oui nous avons pour nous nos larmes, ta justice,
Et la foi de Henri?

Orateur vertueux dont la sagesse antique,
Sut, portant le flambeau dans le dédale oblique
Des mensonges adroits,
Et de Rome, appuyant les maximes austeres
Tonner contre le crime, et defendre des peres
Les respectables droits!

Sur les ailes de feu de ton zéle intrepide
Tu pars, tu fais briller l'eclair de ton Egide
A nos yeux étonnés, .
Sur ta seule vertu, fondant ton esperance
Certain de triompher par ta mâle constance
Des destins obstinés.

Puisses tu dissiper ces cohortes altieres
D'ennemis qui du thrône assiegent les barrieres
Par leur cri répété!
Un heros t'a promis son illustre assistance
Et nos pleurs ont armé l'invincible alliance
Des chefs de la cité.

Mais qui peut prolonger ton pénible message
O Rœdrer! Chaque nuit d'un sinistre présage
Vient nous épouvanter;
L'espoir à chaque instant fait place à nos allarmes
Et l'Envie, en riant à nos cris à nos larmes
Vient encore insulter.

Peuple, quittez vos murs, inondez les campagnes
Il vient, volez, il vient, il descend ces montagnes
Courez l'environner;
Un tendre empressement brille en vos yeux humides.....
Qu'on m'apporte un feston de l'arbre des Druides
Je vais le couronner.

En cet instant une couronne de chêne tombe aux pieds de M. Rœderer; le poète la prend et la pose sur la tête de l'honnête homme tout pâle déjà, tout hors de lui, et que cette aimable et touchante idée du cœur achève de transporter. L'émotion calmée, le baron continue :

Que vois-je? tout paraît partager sa victoire,
Le chene glorieux de s'unir à sa gloire
Qui lui tend ses rameaux,
La terre dont le sein reconnaissant palpite,
La source qui jaillit, le pampre qui s'agite
Sur le front des côteaux.

Nymphes qui d'un long crêpe et de voiles funèbres
Cachâtes si longtemps en nos jours de ténèbres
Vos modestes appas,
Reprenez vos festons et vos habits de fêtes,
Et detachant les fleurs qui brillent sur vos têtes,
Semez les sous ses pas.

Dejà l'airain sacré retentit dans la nue
Par les échos des airs dans la vague étendue
Ses sons sont réfléchis;
Et la nuit, des beaux jours empruntant la lumiere,
De mille astres nouveaux voit sa longue carriere
Et son voile enrichis.

Faible et stérile éclat d'une vaine allegresse
Aux transports plus touchants d'une plus douce yvresse
Le peuple abandonné,
En partageant les dons que le ciel lui renvoie,
A voulu mettre aussi du parti de sa joie
Le triste infortuné.

Vierges que l'indigence a vu naître a vu croître,
Elle qui vous ferma jusqu'aux portes du cloître,
De ce vivant tombeau!
Vous allez, par leurs mains de guirlandes parées
Voir pour vous de l'himen sous nos voûtes sacrées
S'allumer le flambeau!

Ainsi, Rœdrer, ainsi ta vertu généreuse
Aux cœurs de nos Tribuns, d'une bonté pieuse
Communiqua l'essor;
En te baignant des pleurs de la reconnaissance
Ils ont du t'envier ces pleurs de bienfaisance
Qui sont plus doux encor.

Que ce tableau, Pigalle! et t'échauffe et t'inspire!!
Viens; reproduis les traits et le noble delyre
D'un si grand bienfaiteur;
Sous ton ciseau brulant jaillira l'etincelle
Dont le rapide éclair allumera le zèle
D'un prompt émulateur.

Qu'entourant de festons une urne cinéraire
Rœdrer! un autre y grave une hymne funéraire
Que la mort n'entend pas,
Au milieu de tes jours je t'ai chanté la mienne;
Et je veux qu'à ma voix l'immortalité vienne
Au devant de tes pas.

On se lève en masse, on applaudit: une émotion grave et profonde agite les cœurs et arrache des larmes. Toutes les mains se tendent vers le spirituel amphytrion et scellent, dans de loyales et franches étreintes, le gage d'honneur et d'affection qu'il vient de décerner. Me Chevrel, au nom du comité, présente à M. Rœderer une expédition de l'acte authentique signé chez lui, et ajoute ainsi au livre de famille une page glorieuse et à jamais digne de respect.

Qu'on ne juge pas, aujourd'hui, cette poésie. On n'en a pas, on n'en eut même jamais le droit: vouloir la juger serait ne pas la comprendre.

Et à quoi bon, d'ailleurs?

Qui empêchera qu'elle ait dit tout ce qu'elle voulait dire? Qui saura aujourd'hui compter froidement les battements du cœur de M. Rœderer et dire : voilà ce que ces âmes devaient sentir? Qui saura retrouver la voix, le gesté, le regard inspiré du poète lisant à son ami, au milieu des applaudissements, ces vers qu'il a faits pour lui?

Retrouvez donc l'heure, le poète; retrouvez ce citoyen pâli encore des veilles, entouré de ceux pour lesquels il a veillé et pâli, retrouvez cette reconnaissance mêlée de fierté qui devait brûler aux cœurs de ces hommes pour celui d'entre eux qui leur rouvrait ce sanctuaire de la Justice et du Droit longtemps fermé.... Retrouvez surtout ceci, que ces portes se rouvraient poussées en même temps par un Roi honnête homme, un Maréchal de France, un Evêque deux fois prince et un plébéien...

Dites-vous que ceci se passait il y a quatre-vingt-deux ans...

Dites-vous que ces beaux vers, où frémit un souffle qu'on dirait avoir passé dans les frises du Parthénon ou sur les fleurs des lauriers d'Athènes, ont été écrits sous les grands arbres de Colombey, la résidence paternelle, qu'ils sont un élan du cœur, qu'ils ont été lus dans une fête de famille, et qu'ils ont si bien gardé ce saint caractère que jamais encore ils ne sont sortis du silence et de l'ombre où ils ont reposé depuis dans le manoir héréditaire....[1]

Et jugez, si vous le voulez.

L'ode achevée, M. de Tschudy fit ouvrir la salle du festin, et conduisant M. Rœderer à la place d'honneur, se mit près de lui. Par une delicatesse du meilleur goût et toute raffinée, il se trouva que pas une autre place n'avait été

---

[1] Cette communication est due à l'obligeance toute gracieuse de M. le baron de Tricornot, de Colombey, petit-fils de M. de Tschudy. L'orthographe en a été respectueusement conservée. Ne cachons point sous le badigeon moderne la grise et large empreinte du Temps.

désignée d'avance. Chacun se posa comme il voulut. Tous se rencontraient égaux, tous en honoraient un seul.

Ce qui était aussi bien senti que largement hospitalier.

Le repas fut égayé d'une musique harmonieuse et douce, aux accords de laquelle se mêlaient les éclats contenus de la gaieté un peu sévère, grave et digne qui seyait à pareille fête et à pareille compagnie. Après le dîner, M. de Tschudy fit ouvrir un immense salon où l'on servit le café. Cet usage, encore quelque peu nouveau, ne laissa pas cependant que de trouver de nombreux partisans, et l'on savoura à longs traits, dans les tasses de Saxe que le Prince-Évêque de Liége avait données à M. de Tschudy, ce *poison lent* qui ne tua pas Fontenelle.

Pendant ce temps la musique accompagnait des chants voilés dont les paroles étaient encore à la louange du Roi et des Restaurateurs du Parlement. M. Persui en avait composé l'harmonie qui fut fort admirée.

Cette belle fête du baron de Tschudy termina fort grandement cette série de réjouissances qu'amena dans Metz la restauration du Parlement. Elle avait été digne de l'ancien chef de la noblesse messine par son luxe et son éclat, et on y avait rencontré, attrait de plus et attrait bien rare, ce charmant caractère d'intimité, ces touchantes et amicales surprises, ce haut ton de délicatesse aussi et de fine cordialité qui distinguaient entre tous cet homme d'un si remarquable esprit.

XXV.

L'absence de Mgr de Montmorency avait empêché les avocats au Parlement de rendre aux représentants des trois Ordres de la ville toutes les politesses et fêtes qu'ils en avaient reçues. Ce ne fut que le 6 décembre suivant qu'ils purent enfin acquitter cette dette de leur reconnaissance.

Ils avaient fait construire, à cette occasion, une grande

salle à côté de la bibliothèque du Palais de justice. Sous la direction intelligente de l'avocat Lagrave, l'homme de goût, comme on sait, on l'avait tendue de tapisseries de prix, où s'encadraient des trumeaux, des glaces et des trophées. Les lustres et les girandoles chargés de « plus de deux cents bougies » y versaient des torrents de lumière.

C'est là que les avocats reçurent l'Évêque de Metz, le comte de Broglie, frère du Maréchal absent, M. de Calonne, le premier Président M. de Chiflet, les autres Présidents à mortier, les divers membres de la magistrature et quelques invités de distinction parmi lesquels figuraient le baron de Tschudy, le comte d'Arros, le marquis de Pange, le marquis de Raigecourt.

Une seule table réunissait les convives. Un surtout, long de soixante pieds, déroulait devant eux sa colonnade haute de trois pieds, dont les archivoltes étaient des feuilles de chêne vert où les fleurs s'émaillaient en ciselures.

Au milieu du surtout, Thémis, la déesse aveugle, armée de l'épée vengeresse et de l'impitoyable balance, s'appuyait sur la Religion et sur un dieu Mars couvert d'une armure étincelante. Il était convenu que ces figures étaient l'Évêque de Metz et le Maréchal de Broglie : ce qui était fait sans doute pour qu'elles ne fussent pas trop étonnées de se trouver ensemble.

Une naïade — nous sommes en pleine mythologie — à demi-cachée dans un bouquet de saules, comme Galathée, accoudée sur son urne jaillissante, caressait de ses cheveux dénoués les pieds d'un Génie des arts et du commerce tenant d'une main des cartes déroulées, et appuyant l'autre sur des ballots de marchandises venues des quatre points du monde. A côté, une ancre avec son câble levait ses pattes de fer.

La naïade était la Moselle, le Génie M. l'Intendant de Calonne.

Puis le Roi « d'une ressemblance exacte » assis sur son

trône, recevait une requête que lui offrait la ville de Metz sous les traits d'une jeune fille agenouillée.

Mais le ressentiment des vieilles franchises messines était-il cause que la fière cité ne pliait qu'un genou?

Qui sait?...

Plus loin, M. Rœderer, couvert de la toge romaine, se tenait debout au milieu d'un groupe de citoyens représentant le comité.

Il y eut musique pendant ce repas dont il est à regretter, comme détail de mœurs, que le menu ne soit pas resté consigné dans les archives de l'Ordre; car il dut être digne des confrères de Grimod de la Reynière, avocat aussi et illustre gourmand, qui gouvernait alors les tables de Paris où l'on savait manger avec esprit.

Et puis il y eut peut-être des gens qui trouvèrent que le Parlement ne fut véritablement rétabli que ce jour-là....

Après ces jours de fête où tous les cœurs étaient à lui, après ces ovations où chacun le menait au Capitole, M. Rœderer connut les désenchantements, les dégoûts, les morsures de l'envie; mais elle usa ses dents sur cette lime à l'acier trempé. M. Rœderer la laissa faire, et ne daigna jamais répondre.

Il savait bien que rien ne le ferait échapper à la loi commune, et que plus un arbre tient de place au soleil, plus il porte d'ombre.

A. Toutain.

(*La suite prochainement*).



CHRONIQUE.

L'un de nos artistes aimés, M. Joseph Hussenot, vient d'être nommé professeur de dessin à l'école militaire de Saint-Cyr. Il a obtenu ce succès après un concours auquel dix-sept concurrents, tout autant, ont pris part. La chronique ajoute même qu'au nombre de ces concurrents figuraient... trois grands prix de Rome, rien que cela. Ces trois grands prix ont été distancés par un artiste qui n'a pas, que je sache, puisé ses inspirations dans la ville éternelle, à titre officiel ou privé ; bien plus, par un jeune homme qui n'a pas même l'honneur d'appartenir à la puissante cité parisienne, cette grande distributrice de couronnes ; par un provincial, enfin, qui est allé battre les artistes de Paris sur leur propre terrain. C'est là un succès que je suis fier de constater, d'abord par l'intérêt que m'inspire un enfant de notre modeste cité, qui ne doit son talent qu'à lui-même, aux leçons de son professeur qui est son père ; ensuite parce que cette dictinction méritée bat en brèche ces prétentions parisiennes au monopole du mérite et de la supériorité, que l'avenir, je l'espère, réduira de plus en plus à l'état d'outrecuidance non justifiée.

Trois grands prix de Rome !... c'est-à-dire trois jeunes gens élevés en serre chaude dans les ateliers de Paris ; qui, durant trois années, ont, après concours en loge, tenu le haut du pavé de la grande ville, au milieu de leurs émules et de leurs rivaux de la jeunesse artistique de Paris. Savez-vous que le choix qui vient d'être fait de Joseph Hussenot, dans ces conditions spéciales, est plus qu'un triomphe, et que c'est une leçon ? Hélas ! on n'en a que trop vu de ces œuvres inspirées par les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, que trop entendu de ces partitions émanées des lauréats romains et dont le succès mort-né et borné n'offre plus, après l'audition au grand jour de la rampe, que les noirs cyprès d'une chute lamentable au lieu des palmes victorieuses du concours !

C'est que l'art n'a pas de patrie, pas de milieu nécessaire, pas de

latitude privilégiée, ou plutôt qu'il naît et se développe partout où il est servi par le travail, la persévérance et l'aptitude. Honneur donc à M. Joseph Hussenot, qui a prouvé qu'on avait partout ailleurs qu'à Paris du talent, de l'originalité, des *dispositions*, pour employer le mot vulgaire ; il n'a pas seulement obtenu un bel emploi et battu des concurrents bien posés, il a fait acte de décentralisation artistique !...

Notre ville s'est enrichie récemment de plusieurs œuvres d'art que nous devons mentionner dans cette chronique. Il y a quelques semaines, un peintre originaire de Metz, et qui, lui aussi, a fait ses premières armes dans notre ville, M. Marc, a adressé à sa ville natale un tableau de grande dimension, représentant la figure allégorique de la France, entourée des attributs qui lui appartiennent. Cette composition est traitée avec soin, la disposition en est heureuse. Elle offre cette distinction de coloris, cette recherche des effets de la couleur que j'ai déjà eu l'occasion de louer dans la manière de M. Marc. On a reproché à cet artiste d'avoir un peu trop efféminé la figure de la France, cette rude joûteuse qui sait donner de si grands coups d'épée, et qui est si terrible quand elle fronce ses sourcils olympiens. On ajoute qu'après les grandes journées de l'Alma, d'Inkermann et de Malakoff, cette placidité d'allures donnée à la France chargée de lauriers criméens n'avait pas précisément pour elle le mérite de l'actualité. Mais, en résumé, cette opinion est toute locale, elle sent la poudre, elle est le produit du milieu tout militaire dans lequel nous vivons. La France, après tout, n'est pas exclusivement traîneuse de sabre, elle est commerçante, artiste, elle est jolie femme surtout, et je ne vois pas qu'elle doive prendre perpétuellement des airs menaçants et féroces. En résumé, le tableau de M. Marc est une belle œuvre qui figurera avec honneur dans notre musée. Ajoutons que cet envoi est une preuve du désintéressement de M. Marc, dont le travail n'a reçu aucune rétribution.

M. Fratin, l'habile sculpteur, vient aussi d'adresser à sa ville natale un fort beau groupe en bronze représentant un cerf aux

abois menacé par deux aigles aux ailes éployées. Il y a de la vigueur et de la grâce dans l'exécution de cette œuvre. Elle est destinée, dit-on, à l'un des parterres de notre Esplanade. . mais ceci est bien vague. S'agit-il des boulingrins du jardin de Boufflers?... Je le désirerais, je l'avoue, car cette partie de nos belles promenades n'offre aux promeneurs aucun objet d'art, tandis que les côtés Est et Sud ont le cheval et les chiens de bronze du même sculpteur.

Il nous a été donné de voir jeudi, dans l'atelier de M. Émile Faivre, quatre nouveaux tableaux dus à cet artiste. Tout le monde sait combien la dernière exposition messine a grandi la réputation de M. Faivre et quels progrès elle a révélés dans son talent. Ces œuvres nouvelles sont vraiment à la hauteur des beaux tableaux que tous les connaisseurs ont admirés au mois de mai dernier. C'est la même fraîcheur, le même charme de coloris et cette grâce de pose et d'agencement qui caractérise sa manière. M. Faivre est évidemment dans la bonne voie, celle qui conduit à être l'un des maîtres de l'art.

Maintenant, prenons notre courage à deux mains et parlons du théâtre. Par le temps orageux qui court, c'est un terrain difficile à aborder; nous nous y heurterons à chaque pas à des chutes lamentables, et nos pauvres oreilles seront soumises à une rude épreuve, celle des sifflets rageurs qui ont décidément repris leurs anciens droits, en dépit des arrêtés de police et des règles du bon goût. Quel vacarme, bon Dieu, et quelles tempêtes!... Mais procédons par ordre.

L'âme d'une troupe — pardon — d'une compagnie d'opéra, c'est la première chanteuse, la cantatrice légère, la *diva*... comme on dit en Italie et comme on a perdu, hélas! l'habitude de le dire à Metz... cette année, du moins. Si bien donc que le ban et l'arrière-ban des connaisseurs étaient à leur poste au premier début de M[lle] Ida Massy... un joli nom pourtant!. mais le malheur a voulu qu'on n'ait trouvé en elle de joli que son nom. L'accueil du public lui fut froid et réservé. A la seconde épreuve, néanmoins, une ovation l'attendait dans *le Songe d'une Nuit d'été*... qui ne fut, en effet, pour elle qu'un rêve passager. Au troisième début... ah! daignez

m'épargner le reste... les oreilles m'en tintent encore!... Tombée impitoyablement.

Et la forte chanteuse?... vous savez, Léonor, Rachel, l'héroïne du drame lyrique, l'artiste en qui doit palpiter la passion, qui fait trembler, frissonner, se pâmer... Hélas!... je ne sais si l'on trembla, frissonna et si l'on se pâma, mais la vérité est que l'auditoire fut du moins courtois et modéré avec notre débutante et qu'on lui évita les désagréments — c'est le mot consacré — des épreuves disputées. Oh! pour elle, c'est une justice à rendre au public, il n'y eut pas d'opposition et tout marcha comme sur des roulettes. Seulement le vote fut à l'unanimité .... négatif. Tombée encore.

Et de deux!.. Ces deux artistes n'avaient-elles donc aucun mérite, ne se recommandaient-elles par aucune qualité?.. Dussé-je m'inscrire contre la judiciaire du public, sans toutefois en appeler de son arrêt, je déclare qu'à mon avis la chanteuse légère ne manque pas d'un certain talent, qu'elle phrase avec élégance, qu'elle a des notes hautes d'une admirable et rare sonorité; que seulement elle ne possède pas encore cette perfection de vocalises, cette *maestria* d'exécution qui brave les périls des points d'orgue prétentieux, ou plutôt qui sait en sauver les côtés douteux quand le besoin s'en fait sentir. Quant à la forte chanteuse, elle a une belle voix, elle dit bien les airs étudiés, les airs d'école, mais la fibre dramatique lui manque, et elle n'a ni dans son organe, ni dans sa nature, l'énergie des grandes scènes qui enlève un auditoire. En somme, il faut bien convenir qu'au point de vue du talent nous avons eu plus mal que cela, mais non sous le rapport des grâces et des qualités extérieures. Je ne sais pas si l'on accueillerait sur notre scène la venue de Médicis qui viendrait y chanter faux; mais ce dont je ne doute pas, c'est que si les débutantes écroulées avaient eu les traits de la susdite déesse, elles auraient assurément été reçues avec grand honneur!.. Telle est ma conviction que je livre à l'appréciation du public avec le calme d'une conscience pure.

Ainsi, voilà les deux étoiles de notre ciel artistique qui s'éclipsent dès le début; elles ne devaient pas être les seules à disparaître du prospectus officiel. En fait de premiers sujets, j'ai encore à citer la basse, qui a dû également résilier son engagement à la suite de deux ou trois épreuves difficiles. Ce débutant possède une voix assez pleine et qui atteint, sans effort, les notes extrêmes du diapason de son emploi, mais il fait trembler sa voix avec une exagération manifeste. Je suis

sûr que cet artiste emploie ce chevrotement en guise de ficelle expressive, et, en effet, quand on en use modérément, ce résultat peut être produit, mais il ne faut rien outrer dans l'art. L'abus, c'est-à-dire l'effet manqué, est tout à côté de l'usage des meilleures choses, et il faut savoir s'arrêter à la limite précise. Toujours est-il que cet artiste a dû se retirer. Je dois dire, pour l'acquit de ma conscience, que dans la *Juive*, seul ouvrage où je l'aie entendu, il a fort convenablement interprété le rôle du cardinal. Il a notamment bien dit sa part du duo du 4e acte. La seconde basse — individualité bien nourrie, mais organe qui l'est beaucoup moins — a éprouvé le même sort que son chef d'emploi. Cet artiste a pourtant de la tenue, il représente bien; ses costumes sont plus qu'irréprochables, plus que somptueux, ils sont exacts, et c'est une qualité rare et précieuse.

Il y a bien encore un troisième ou quatrième ténor que l'arrêt du public a éloigné, mais enfin j'ai rendu compte des grandes immolations, et je n'ai plus maintenant à m'occuper que des artistes qui ont trouvé grâce devant les aristarques messins. A tout seigneur tout honneur. Commençons par le premier ténor, le lion de la compagnie, le Samson qui, à l'heure qu'il est, soutient sur ses robustes épaules l'édifice menacé de notre théâtre. Ai-je dit Samson? Je ne pouvais pas choisir une comparaison plus radicalement fausse, car notre ténor, loin d'être *sans sons*, en possède au contraire de magnifiques, surtout de poitrine. O lecteur! pardon pour ce déplorable calembour.... une fois n'est pas coutume.... et je n'y ferai plus!... Toujours est-il que nous avons dans M. Martela un artiste précieux, un chanteur énergique, surtout une voix rare de ténor qui émeut et passionne. Il a dernièrement chanté admirablement la *Juive*, et la salle entière l'a rappelé avec enthousiasme après le 4e acte. Il est le bienvenu et déjà le bien-aimé parmi nous.

Le baryton a une voix grave, une voix de basse chantante, son organe a de la puissance, et l'artiste a de la bonne volonté. Seulement, qu'il se mette une bonne fois d'accord avec ses mains et ses bras dont il ne sait que faire, et qui le gênent presque autant que les spectateurs en sont gênés. Qu'un artiste d'opéra comique se persuade bien qu'il doit être aussi bon comédien que bon chanteur. Un baryton surtout a dans le répertoire moderne des rôles qui exigent impérieusement de l'aisance et du naturel. Tout manque si M. Jean, des *Noces de Jeannette*, si le *Maître de chapelle*, si le *Barbier* par-dessus tous les autres, n'ont ni désinvol-

ture, ni grâce, ni habitude de la scène. Notre baryton a de précieuses qualités de voix, mais qu'il suive mon conseil, qu'il étudie, qu'il perfectionne son jeu.

Du moins nous possédons une dugazon aimable et avenante. Ce n'est pas elle qui est embarrassée de ses mains et qui ne sait que faire de ses pieds mutins!... Elle va, elle vient, elle gazouille, elle sourit, elle sautille, et tout cela est joli, tout cela est à sa place. Elle ne chante pas comme Malibran, mais son filet de voix est juste, conduit avec adresse et arrivant toujours à bon port. Au moins cette artiste est bien en scène, elle représente ses personnages, elle a l'entrain et la gaieté qu'il faut.

Avec elle, avec de bonnes chanteuses qui seconderont notre excellent ténor, toutes choses peuvent se raccommoder, et la campagne artistique voguera vers de nouvelles et plus heureuses destinées. Mais il est indispensable que le personnel se renforce, que les cantatrices attendues soient à la hauteur de leur mission. D'elles dépend l'avenir; c'est à l'administration à les choisir en conséquence.

Une soirée fort attrayante est annoncée pour samedi prochain à l'hôtel-de-ville. Un homme de beaucoup de talent et de goût, invite tout ce qui à Metz se pique d'art, de littérature et de poésie, à une séance où il interprétera nos écrivains et nos poètes les plus connus et les plus célèbres. Je ne connais pas encore dans ses détails le programme de cette soirée; je crois cependant que la musique sera aussi de la partie et que plusieurs de nos artistes, en possession de la faveur publique, doivent prêter leur concours à cette solennité. M. David a mis à la mode à Metz ces manifestations mi-partie littéraires et musicales et je ne doute pas que l'artiste annoncé ne retrouve les succès qui ont accueilli son devancier dans notre ville.

Depuis que sont écrites les lignes qu'on vient de lire, une cantatrice légère est venue remplacer celle qu'un arrêt du public a éloignée de notre scène. Je le dis avec regret, à son premier début et dès avant qu'on eût pu juger de son talent, quelques manifestations hostiles, vites réprimées, au reste, par la justice de l'audi-

toire, avaient signalé la mauvaise humeur de quelques aristarques. Cet accueil immérité a évidemment influé d'une manière malheureuse sur les moyens de la débutante qui, dans *les Diamants de la Couronne*, avait plutôt correctement que brillamment chanté les airs du premier et du second acte. Au troisième, soit émotion, soit fatigue, Mme Menehand avait passé les couplets de Catarina, et cette omission volontaire avait produit une fâcheuse impression. C'est dans ces conditions et avec ces antécédents que l'artiste reparut dans *Lucie* pour son deuxième début. Nous rappelons ces circonstances pour qu'il soit bien établi qu'il n'y avait dans la salle aucun parti pris en sa faveur.... au contraire. Son succès, dans le beau morceau du premier acte, a été cependant unanime et complet. Je serai franc avec Mme Menehand. Évidemment son organe n'a plus cette fraîcheur, ce velouté des voix très-jeunes et très-timbrées ; il est un peu fatigué, mais il mesure une belle étendue et l'artiste lance avec sûreté le *contre-ré* de rigueur. Sa méthode est sobre, élégante, châtiée. Elle vocalise largement, à grands traits, qualité que je prise très-fort pour ma part, car je n'aime pas ces gazouillements de fauvette inexpérimentée qui annoncent une aptitude à la vocalisation plutôt qu'au talent acquis. Mme Menehand phrase avec une exquise correction, avec un sentiment très-distingué de l'art ; elle bat les trilles avec une rare perfection. Enfin, elle connaît la limite de ses ressources et ne les surfait pas en se lançant par delà les nues dans des témérités qui, chez beaucoup de cantatrices aventureuses, aboutissent souvent à des défaillances lamentables. Ses gammes sont brillantes, ses points d'orgue n'ont pas de visées prétentieuses et réussissent toujours par leur bon goût et la grâce de leur dessin. En un mot, elle fait bien tout ce qu'elle fait, en artiste sûre d'elle-même et des moyens dont elle dispose. En écrivant ceci, je crois avoir fait à Mme Menehand le compliment qu'elle appréciera le plus, parce qu'il est vrai et sincère. Dans le *Barbier de Séville*, chanté jeudi, elle a également enlevé tous les suffrages et son admission a été proclamée, mais non sans opposition.

En même temps que Mme Menehand, débutait, dans les *Diamants*, un second ténor léger... inutile de donner ici son nom dont je ne me souviens pas, d'ailleurs. Il a certainement obtenu beaucoup de succès... si c'est avoir du succès que de posséder le privilége de ne pouvoir ouvrir la bouche sans réjouir toute la salle. Il paraît d'ailleurs de très-bonne composition, et j'ai cru deviner, à ses airs

résignés, qu'il s'attend parfaitement au sort que le public lui réserve. Mon Dieu!... cet artiste serait peut-être bien placé sur un autre théâtre que le nôtre, mais en conscience notre scène n'a pas mérité, par ses antécédents, d'avoir à apprécier un mérite de cette force. Avant de se produire dans un milieu artistique, il faudrait pourtant se demander si l'on possède une moyenne de talent qui rende probables ou seulement possibles les chances de succès; que si l'on ne peut se rendre cette justice à soi-même, c'est à l'administration du théâtre à n'admettre d'engagements qu'après audition préalable, seul moyen de sauver au public le désagrément et au théâtre le déboire de certaines chutes très au-dessous de notre niveau artistique.

Il reste maintenant à entendre la forte chanteuse et la première basse. Dans l'intérêt de nos plaisirs futurs comme dans ceux de l'administration, il est à désirer que ces sujets soient à la hauteur de leur emploi et que la série des débuts soit enfin terminée à la satisfaction de tous. Nous sommes dans le provisoire depuis assez longtemps, il en faut sortir à tout prix.

PHILBERT.



BULLETIN SCIENTIFIQUE.

Télégraphe solaire.

Un télégraphe d'une nouvelle espèce vient d'être expérimenté avec un plein succès en Algérie. Ce nouveau mode de correspondance, destiné à remplacer le télégraphe électrique dans les pays chauds et montagneux, est fondé sur les propriétés de la lumière solaire, c'est-à-dire sur sa vitesse qui, dans cette circonstance, ne le cède en rien à celle de l'électricité, sur les lois de la réflexion des rayons du soleil et sur leur intensité en Afrique. Avec un miroir et une lunette convenablement disposés on peut correspondre à la distance de 20, 30 et même 40 lieues. L'image solaire est envoyée à cette distance avec une intensité suffisante pour être aperçue. Les éclipses de cette image qu'on peut produire à volonté et aussi rapprochées qu'on veut, fournissent un vocabulaire très-simple analogue à celui du télégraphe-écrivant de Morse. La correspondance est rapide et peut s'établir (partout où le soleil luit) sans intermédiaire et pour ainsi dire sans frais. Ce télégraphe sera d'un grand usage pour les armées en campagne. Peut-être pourrait-on aussi photographier les dépêches.

L'Administrateur-Gérant,

A. ROUSSEAU.

METZ. — IMP. DE ROUSSEAU-PALLEZ, RUE DES CLERCS, 15.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

DANS

LA VALLÉE DE LA CANER.

La petite rivière de la Caner, *Kandel,* Kendel, prend sa source dans une prairie, sous le village de Vry, et coule dans la direction du sud au nord jusqu'à Kœnigsmacker, où elle se jette dans la Moselle. Son parcours, que nous allons suivre en évoquant les souvenirs se rattachant à ses rives, est de 26 kilomètres, à travers une charmante petite vallée délicieusement boisée.

La route de Metz à Vry suit la ligne de faîte qui vient plonger dans la vallée de la Moselle, à la côte de Saint-Julien, empruntant sur toute la longueur de son parcours le tracé de la grande voie du moyen âge, appelée le *Haut-Chemin*, qui avait donné son nom à une des mairies hors de la ville du Pays Messin. Rien de plus saisissant que le spectacle qui s'offre aux yeux du haut de cette colline, si bien placée pour permettre au spectateur d'embrasser toute la vue de la riche vallée de la Moselle, dans les deux directions de Jouy et de Thionville. A peine a-t-on dépassé les délicieux ombrages de Grimont, que l'on rencontre à sa droite, sur le bord du chemin, entre Grimont et Villers-l'Orme, une croix monumentale du quinzième siècle (fig. 2), dont l'érection est attribuée, par les documents historiques qui nous restent, à Nicole Louve, en 1449. La fig. 1 donne le croquis du dessin sculpté sur la frise, au-dessous de la corniche. Un manuscrit in-folio, coté 151 — 67, intitulé:

Mémoires sur Metz, appartenant à la bibliothèque de la ville, contient, au feuillet 56, la représentation de cette croix, dessinée en 1752 par Philippe Marchand, officier de l'hôtel de ville à Metz. Ce dessin, exécuté au lavis, est accompagné de la légende suivante: « Croix sur le chemin de Sainte-Barbe par Nicole Louve l'an 1449. » Il fait voir trois têtes de louves, qui n'existent plus aujourd'hui, terminant les saillies de la corniche, aux trois angles de ce petit monument. Nicole Louve avait fait ériger, dans la même année 1449, quatre autres croix monumentales dont Philippe Marchand nous a conservé les dessins. L'une sur le chemin de Montigny, la seconde sur le chemin de Pouilly, la troisième sur le chemin de Peltre, et enfin la croix, dite croix-aux-loups, située hors de la ville, à gauche du pont des morts. Celle du chemin de Sainte-Barbe subsiste seule aujourd'hui.

Vry.

Le nom du village de Vry, Virey, Verey, Werey, Wery, *la petite Metz,* qui faisait partie de la mairie de Porte-Muzelle, en dehors de la ville, appelée le Haut-Chemin dans le Pays Messin, se retrouve fréquemment dans nos annales.

Plusieurs individus et même des familles portèrent le surnom de Virey. Nous voyons, en 1214, G. de Morinville, H. de Virej son gendre, et C. sa femme, renoncer à ce qu'ils prétendaient à Sanry et à Rémilly. L'acte est scellé par Arnoult de Verey et par Albert de Spenges[1], son frère[2].

Le nom d'Arnould de Virey reparaît en 1247[3].

Le sire Pierre de Virey est prévôt de Notre-Dame de la Ronde en 1268[4].

---

[1] Pange?

[2] Extrait d'un fragment d'inventaire de la Collégiale Saint-Sauveur. (*Notes de M. Auguste Prost.*)

[3] Notes de M. Auguste Prost.

[4] Ibidem.

Simon de Virey, qui mourut avant 1286, était chanoine et chantre de la cathédrale de Metz.

Quant à la forteresse de Vry, elle paraît avoir appartenu en 1227 à l'évêque de Metz, sur lequel les Messins en firent alors la conquête pendant la guerre qu'ils soutinrent contre leur évêque, Jean d'Apremont, au sujet de ses entreprises contre les droits et priviléges de la cité. Les Messins, secondés par le comte de Bar, abattirent Virrey en 1227[1].

Suivant Paul Ferry, Vry était un fief que le maître-échevin reprenait de l'évêque de Metz, ainsi qu'Ennery[2].

Willaume de Verey se signale en 1324, lors de la guerre que faisaient à la cité de Metz, Jean, roi de Bohême, Baudouin, son frère, archevêque de Trèves, Ferry IV, duc de Lorraine, et Édouard, marquis du Pont et comte de Bar: « Le temps » durant que les quatre seigneurs devantdits avec leurs gens » se tenoient à Mollin où ils furent huit jours, un nommé » Willaume de Verey gentil homme, avoit fait faire une nef » de guerre assortie de collevrines, d'arbollettres, de traicts, » d'espées, escutz et autres choses necessaires à la guerre, » comme autrefois il avoit vu, où il fit entrer du dedans gens » de guerre, et la tiront à mont l'yawe, droit où le camp des » ennemis estoit, et là les assaillirent vigoureusement, sans » rien épargner. Du dedans y avoit une serpentine qu'il fit » plusieurs fois tirer, et en tuont et blessont plusieurs, puis » se retirèrent en la cité par la rivière sans rien avoir perdu.[3] »

Comme il fallut recourir à une taille ou impôt extraordinaire sur les manants et bourgeois de la cité, pour solder les frais de la guerre, il en résulta des discordes intestines qui amenèrent, en 1326, une véritable guerre civile. « Et se » esmeut tel débat entre les bourgeois et les gouverneurs, » les uns contre les autres, avec ce que la commune, estant

---

[1] Notes de M. Auguste Prost.
[2] Ibidem. Paul Ferry. Obs. séculaire. XII 177. 183.
[3] Chroniques Huguenin, page 45.

» follée comme les autres, se mit de la partie de ceux qui se
» sentaient follez; par telle manière que la commune se es-
» leva et chassa fuers partie des bourgeois; et partie s'en
» allont, fuiant au mieux qu'ils purent.

» Avec ceux de dehors sortit le maître échevin de Metz, et
» tenoient leurs garnisons au chaistel de Verey et autre part
» où ils pouvoient mieux et eurent l'aide desdits quatre sei-
» gneurs contre la cité, et se firent et acomençont à faire
» dure guerre et aspre aux demeurans de Metz, yssant et
» entrant. Si advint que ceux de Metz prirent et ruont jus
» un des lignaiges de ceux estant dehors, et le caichont les
» soldoyeurs bien trois jours, tant que la chaleur fut passée;
» car si ceux de Metz l'eussent tenu à la chaulde, ils l'eussent
» fait mourir. Si avint dedans les huit jours ensuivant, que
» ceux de dehors, qui se tenoient à Verey, ruont jus le fils
» de l'un des gouverneurs de Metz et le menont à Verey. Et
» tantôt ils le prirent et le menont tout haut sur la tour de
» Verey, et là fut enfermé et lui mirent devant lui une chau-
» dière d'eau et trois fouraulx d'avoine et lui dirent: Ton
» père et ceux de Metz tiennent un de nos amis pris à Metz,
» et ne le pouvons r'avoir: pourtant nous t'enclorons ici et te
» jurons que jamais n'auras d'autres vivres nès que tu vois,
» si r'averons notre ami, si tu ne veux sauter aval; et ne
» tient qu'à toi de saillir aval ou de le laisser; mais tu n'auras
» autres vivres nès que nous te lairons ici en présent; et s'il
» te plait de le laisser à savoir à tes amis, il ne tient que à
» toi. — Et incontinent il mandait cette affaire à ses amis
» qui firent tellement qu'ils furent quittes l'un contre
» l'autre. [1] »

En 1367, les Messins étant en guerre avec ceux de Bar, la part du chaistel de Verey que Jehan de Verey y avoit, fut abattue au caresme, par ceux de la duché de Bar [2].

---

[1] Chroniques. Huguenin, page 66.

[2] Ibidem — p. 108.

Le 2 octobre 1396, S[r] Lohier et les deux Grognat font alliance pour la défense des château et village de Vry [1].

Jehan Lohier de Verey, chevalier, est nommé, en 1403, par l'évêque Raoul de Coucy, sénéchal et gouverneur du temporel de l'évêché de Metz [2].

Le dénombrement de 1404 des villes et gagnages appartenant à ceux de Metz, publié par M. P. de Mardigny [3], porte: « Verey, tient à ss[r] Jehan Lohier, à ss[r] Poince et ss[r] Nicolle Groignat et à Jehan de Vy, en laquelle ville il ait 31 feux, it y ait 156 grosses bêtes, it y ait 89 menues bêtes. »

Les archives de Saint-Arnould contiennent un acte de reprise d'un fief à Vigy, par les s[rs] Grognat, en suite de la cession à eux faite par les ss[rs] de Vry [4].

Le quart du château de Verry est donné, en 1410, au duc de Lorraine, Charles II, pour sa vie seulement [5]. Il est probable que cet engagement fut la conséquence de la part que prit l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, aux négociations relatives à la délivrance du comte de Sarrewerden, qui avait été fait prisonnier par le duc, à la bataille de Champigneulles.

Jehan de Vy adresse, en 1416, des réclamations au duc de Bar, Édouard III, pour dommages à lui faits par les gens du dit duc, à Verey, Vaux, Jussy, pendant la guerre du duc de Lorraine [6].

Jehan Lohier de Viry, chevalier, est, en 1418, l'un des arbitres de l'évêque de Metz contre le cardinal Louis, duc de Bar [7].

Le 10 octobre 1423, « le duc de Lorraine remercie en la

---

[1] Notes de M. Aug. Prost, d'après une pièce faisant partie des archives conservées à la bibliothèque de Metz.

[2] Notes de M. Aug. Prost.

[3] Brochure in-8°. — Metz. F. Blanc. 1855.

[4] Archives de Saint-Arnould. Liasse Vigy, n° 6. — Notes de M. Aug. Prost.

[5] Notes de M. Aug. Prost.

[6] Ibidem.

[7] Ibidem.

» main de Jehan Lohier de Virey chevalier, à tel droit » comment à cause dudit Jehan, il prétendait avoir en la » forteresse de Virey et lui rend les lettres qu'il en tenait de » lui. [1] »

Une nouvelle guerre de pilleries, entre le duc de Lorraine Charles II et les Messins, recommença en 1428. « Par suite des » gaigements et dommaiges que le dit duc de Lorraine et ses » gentils hommes faisaient en la terre de Metz, il fut force » de mettre gens de guerre en garnison dans les forteresses » à l'entour de Metz, lesquelles semblablement commencè- » rent à faire course et contregaigier et à domaigier le pays » de Lorraine.

» Les seigneurs et justice de Metz ayant été avertis en » outre, qu'il y avoit un gentilhomme, appelé Areste, qui » était des parties d'Allemagne et qui avait avec lui plusieurs » gens de guerre, lequel avait grande volonté de faire courre » et faire guerre au pays du duc de Lorraine, pour certaines » oppressions qu'il lui avait faites et souffert de faire, ceux » de Metz se joignirent à eux et leur laissèrent la moitié » de la forteresse de Verey. Lesquels commencèrent à cour- » re et panre panie de bestes, corps d'homme et à faire » plusieurs gros dopmaiges sur ledit duc de Lorraine, et des- » truyrent tellement l'abbaye de Saint Martin devant Metz » qu'ils ne laissèrent pas une maison droite, en laquelle y » avoit quatre vingts feux, et n'y demeura rien droit et » entier que l'église de l'abbaye et l'église paroissiale aux- » quelles ils ne firent nul mal. [2] »

Le 28 août 1442, toutes les maisons et les granges de Verey sont brulées par les gens du comte de Petite-Pierre et de Rodat Bayer, fils de seigneur Henry Bayer, neveu à seigneur Coinraird Bayer, evesque de Metz, qui, après avoir défié la cité de Metz et s'être joints au voué de Hanalpierre, partirent

---

[1] Ibidem. — Collection lorraine de la bibliothèque impériale, vol. 223.

[2] Chroniques Huguenin, p. 154.

de Faulquemont, accompagnés d'environ sept cents chevaux, et vinrent courir en la terre et pays de ceux de Metz[1].

La guerre de 1444, entre les Messins et le duc de Lorraine, René d'Anjou, secondé par les armes du roi de France, Charles VII, vint encore augmenter les désastres de Vry. « Le dix-huitième jour de septembre, fut mis le siège devant la forteresse de Verey, appartenant à la cité de Metz, où il y avait douze soldairs et dix autres leurs compagnons, de l'ordonnance des seigneurs de Metz pour garder la dite place; lesquels à l'encommencement se deffendont honnestement et tellement qu'ils tuont plus de vingt et deux hommes des ennemis de la cité, et se tinrent en jusques au vingtième jour d'octobre que icelle maison fut prise d'assaut, lesdits soldairs et autres compagnons pris et détenus prisonniers.[2] »

Nos chroniques donnent d'intéressants détails sur cette défense: « Le dernier jour dudit mois de septembre, les soldoieurs de Metz, qui estoient enclos en la forte maison de Verey, furent avisés que en une grange de Verey y avoit bien logés quatre vingts chevaux de selle, avec plusieurs des ennemis qui là dormoient. Si saillont hors d'icelle maison, de nuit, et bouttont le feu en icelle grange où furent les dits chevaux et compagnons de guerre airs et brulés, et plusieurs logis à l'entour, où estoient logés nosdits ennemis. Et avec ce, en y eut encore plus de vingt et deux des tués et mesmement un maître bombardier, avant qu'ils puissent avoir gaingnié ladicte maison.[3]

» Le dix neuvième jour d'octobre, fut prise d'assaut par les Français escorcheurs le chaistel et forte maison de Verey, et vingt deux compagnons dedans qui très bien se défendirent. Néanmoins, elle fut fort battue; car il y avait sept grosses bombardes qui continuellement de jour et de nuit,

---

[1] Chroniques Huguenin, p. 212.
[2] Ibidem, p. 226.
[3] Ibidem, p. 228.

la battaient et tellement que lesdits soldairs et compagnons ne se savaient où musser ne caicher; et en était Fredrich Xeperch capitaine et Gomplement chaistellain.[1] »

Nous pouvons ajouter à ces noms, celui de Brunequin de Vairney, que nous voyons avoir été envoyé avec d'autres à Vry, par la cité, en 1444[2].

« Le vingt quatrième jour dudit mois d'octobre, furent ramenés par les Français, les bombardes et autres artilleries qui avaient été menées parmey l'isle devant le pont des Morts, dont on avait gaingnié Tallange, Ennery et Verey et plusieurs autres places, où il y avait plus de vingt huit, et estoient accompagnées de plus de douze cents chevaux et six cents piétons escorcheurs.[3] »

Le 11 décembre de la même année 1444, « quarante » compagnons piétons sortirent nuitamment de Metz, et » assez près de Verey prirent trente huit chevaux de hernex » très-bons et dix hommes qui menaient vivres à Verey aux » ennemis de la cité »[4].

L'état des garnisons françaises logées, pendant le siége de Metz, dans les différentes maisons-fortes du territoire messin, publié par M. de Saulcy dans la relation du siége de Metz de 1444[5], indique comme logés à Virey (Vry), huit chevaux des gens du maréchal de Lohyecque et des gens de maistre Jean Burkay, maistre de l'artillerie du roi de France, Charles VII.

Le vingtième jour du mois de février 1445, douze piétons de Metz, en revenant de Mollin, prirent deux paiges et un gentilhomme de la garnison de Verey qui les conduisait, un

---

[1] Chroniques Huguenin, p. 230.
[2] Notes de M. Aug. Prost.
[3] Chronique Hug. p. 231.
[4] Ibidem p. 237.
[5] Un vol. in-8o. Metz, Trouba, 1835.

bon cheval de selle avec leurs trois chevaux qui portaient sept quartes de farine et ramenèrent le tout à Metz [1].

La cure de Vry était à la nomination des administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, [2] en qualité de patrons, comme on le voit par différentes présentations des sept de la guerre. La première qui soit mentionnée dans les archives de l'hôpital, est du 23 novembre 1451. Les sept de la guerre, savoir: Jean Boulard, Willaume Chaverson, Jean Baudoche le vieux, Perrein Besainge, Pierre Reguillon, Nicolas Roucel le vieux et Nicolas Roucel le jeune, chevaliers de Metz et administrateurs de Saint-Nicolas, présentent à l'archidiacre de Marsal, Jacques Challeney, du diocèse de Toul, pour succéder à Mathieu Bouche dans l'église de Vry [3].

La cure de Haye, proche de Vry, n'ayant pas de revenus suffisants pour l'entretien d'un pasteur, est réunie le 3 janvier 1462 à celle de Vry, par les grands-vicaires de Metz, et Jacques Challeney, alors curé de Vry, prend possession de la cure de Haye le 17 juillet 1463 [4].

En 1465, l'évêque de Metz, George de Bade, engage à la cité de Metz pour sept cents florins d'or, le fief de la place de Verey, appartenant à ladite cité, mais mouvant de toute ancienneté, en fief et hommage de l'évêché de Metz, en raison de quoi ladite cité devait fournir un homme noble pour être vassal féodal et faire le service féodal à l'évêque de Metz [5].

Un armorial manuscrit de 1473, faisant partie de la bibliothèque impériale de Vienne, nous a conservé les armoi-

---

[1] Chr. Hug. p. 243.

[2] L'intéressant mémoire de M. Larchey sur l'hôpital Saint-Nicolas (Metz, Lamort. 1854) ne fait pas mention des droits de l'hôpital sur Vry.

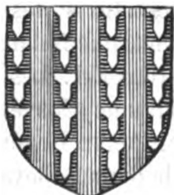
[3] Pouillé du diocèse de Metz. Ms de la bibliothèque de la ville de Metz.

[4] Ibidem.

[5] Histoire des Evesqves de l'Eglise de Metz, page 592. — Notes de M. Aug. Prost.

ries de Verey, parmi celles de la *Chevalerie de la Duchie de Loherenne :*

VEREY.



de vair (argent sur azur) aux trois pals de gueule [1].

Veri et Volmerange sont repris de l'évêque George de Bade par Pierre Baudoche, en 1480 [2].

« Au commencement du mois de novembre 1488, vinrent » nouvelles que la Hurte et monseigneur de Boursette, le » comte Hennement de Linange, Arnoult de Fenestrange » et plusieurs autres faisaient grant assemblée de gens et » avaient en voulenté de venir courre au pays de Metz et y » faire grands dommages. Pour la quelle chose, messei- » gneurs de la cité mandont querre les gens du vaul et d'en- » tre deux yawes, et les assemblont bien environ trois » mille hommes, très bien embastonnés de couleuvrines, » d'arbolestres, de piques, d'arcs et d'autres bastons, et » furent envoyés une partie à Very et une partie à Ennery. » Et, le lendemain, revinrent au pré S[t] Julien et illec leur » fut délivré livrée de pain. Et puis revinrent en Metz et en » allont ceux du vaul et d'entre deux yawes, chacun en » son hostel; et furent envoyés ceux du Haut-Chemin à » Very et aux Estangs. Et leur envoyont on pain et vin de la

---

[1] Notes de M. Aug. Prost.

[2] Ibidem. On ne se rend pas facilement compte de cette reprise de Vry des mains de l'Evêque, en 1480, postérieurement à l'engagement de ce fief à la cité, en 1465.

» cité, et y furent bien dix jours: et puis on les fit retirer,
» car on n'oyoit plus de nouvelles des ennemis [1] ».

La guerre ayant recommencé en 1489, avec le duc de Lorraine René II, le 27 mars 1490, « le baistard Cordon, capitaine au service de la cité, avec une bande de quarante hommes d'armes qu'il commandait, partirent de Metz et furent faire une course jusques Verey où ils trouvèrent et rencontrèrent le prévost de Montenoy, accompagné de cinquante cinq hommes piétons, qui furent par eux assaillis, et en tuèrent vingt-trois et les autres trente-deux furent emmenés à Metz, et n'en eschaippa point un.[2]

» Le lendemain, les gens de guerre du duc de Lorraine se mirent aux champs et brulèrent plusieurs villages au Haut-Chemin. Et furent les nouvelles apportées à Metz que ledit duc de Lorraine voulait aller mettre le siége devant Verey, et que son artillerie était déjà au chemin; mais de ce faire ne fut pas conseillé et s'en retourna au Pont à Mousson, et fit ramener et retourner toute son artillerie qui était déjà au chemin [3]. »

Philippe de Vigneulles rapporte dans ses mémoires que, lors de la guerre du duc de Lorraine, René II, Messeigneurs de Metz ne pouvant garder toutes les places, en abandonnèrent bon nombre à la fureur de l'armée du duc, telles que Loveny et Verny, et n'en gardèrent que deux ou trois, « et surtout tindrent Wery, car ils l'avoient moult bien fourny de gens et de vivres et de trait [4]. »

Une pièce du XVe siècle, sans date, nous montre le duc de Lorraine adressant ses réclamations à la cité, pour se plaindre de ce que les Messins avaient pris, avant la guerre,

---

[1] Chroniques Hug, p. 484.
[2] Ibidem, p. 504.
[3] Ibidem, p. 505.
[4] Mémoires de Philippe de Vigneulles. 1 vol. in-8°, Stuttgard, 1852, pag. 37.

un de ses officiers et l'avaient mené à Virey, où on lui avait crevé les yeux [1].

« Environ la Saint-George de l'an 1491, le prévost de Forbach, appelé Xenapoffe, au sujet de la réclamation d'une dette de quarante livres qui lui était faite par un Messin, envoya ses deffiances à la cité, puis assembla jusques à une vingtaine de mauvais garçons avec lesquels il vint courir au pays de Metz, la première fois à Verey et la deuxième à Vigney où il prit deux hommes [2]. »

Une note, sans date, du commencement du seizième siècle, mentionne les amendes de Very dans la nomenclature des revenus de la cité [3].

Un autre document qui présente, croyons-nous, assez d'intérêt pour mériter de prendre place dans le faisceau de notes que nous groupons ici à la hâte, se trouve au nombre des pièces concernant le château de Vry, conservées à la bibliothèque de la ville [4].

« Sen suyvent les biens meubles appartenans à Hilbrant à présent chastelain du chasteau de Verey inventorisez à la requeste et instance de noble homme Collignon Desch escuier eschevin du palais de Metz pour et en nom de nobles et honnorés ss^rs mess^rs les sept de la guerre audit Metz, prisez ondit chasteau par Estienne le revandeur priseur juré de la cité de Metz, L'an mil cinq cens cinq, le second jour du mois de decembre :

» Premier tout ce qu'est on petit palè [5] apparten audit Hilbrant prisez . . . . xij lbz.

» It ce quest en la tour du chastelain . . . . . . xv lbz.

» It ce quest en la cuisine . . . . xij lbz.

---

[1] Notes de M. Aug. Prost.

[2] Chroniques Hug. p. 560.

[3] Notes de M. Aug. Prost.

[4] Manuscrits. Carton n° 72.

[5] Palc, *poêle, chambre commune.*

» It ce quest en la chambre deasus la chambre des sordoieurs. . . . . vij lbz.

» It ce quest en ladite chambre des sordoieurs. xl s.

» It ce quest en la chambre sur le petit pale. . iiij lbz.

» It ce quest en la grosse tour. . . . . vij lbz.

» It les mouchettes (abeilles) sont estimées. . . xij lbz.

» Sur quoy ledit Collignon Desch pour et en nom que dessus demanda à moy notaire soubzscripteur ung ou plusieurs instruments et ce fust fait lay jour et lieux dessusdits, présens Jehan Evrard duement résident audit Metz et Dedier Heuque Darcancey tesmoings à ce appelez et requis. »

La seigneurie de Vry donna lieu, en 1515, à un débat entre deux des sept de la guerre, seig^r Philippe Dex et Michiel Chaversson, dont l'issue faillit être sanglante: « Et estoient alors ces deux jeunes seigneurs aussi gentils, rustes, hardis et courageux, sans nul blasmer, qu'il y en eût en la cité de Metz: avec ce, ils avaient le feu en la tête, chaud, bouillant et colérique, et en leur force et florissante jeunesse. Si vinrent ces deux bons seigneurs à arguer l'un l'autre et à s'entreprendre de paroles pour le fait du château et seigneurie de Werey; car feu seigneur Jehan Chaversson, père au devant dit messire Michiel, y avoit autrefois demandé à y avoir droit: dont grand hutin en avoit déjà été en la chambre des treize[1]. Et tellement que, pour revenir à

[1] Le carton n° 72 de la bibliothèque de la ville de Metz, renferme plusieurs pièces intéressantes sur Vry. Nous transcrivons ici deux de ces pièces relatives au débat dont parle la chronique:

« Jennin Bouche le charpentier que maint en la terre de saincte Claire eaigé de l x ans et plus et qui est eschevin du ban quess^r Pierre Baudoche ait en la ville de Veirey ait tesmoignea par le serment qu'il ait à son office et emplait qu'il ait desmouré le plus de son eaige en ladite ville de Verey et on temps que le viez Gomplement que fuit pere de... estoit chastellain de ladite Veirey pour la cité. Il a veu que ung appeles Jehan le Merchault desmoura en la fort maixon environ ung an et y fuit chastellain pour ss^r Joffroy Chaiversson. Mais depeus que le ledit viez Gomplement fuit mort ledit Jenne ne sceit point ne nait point veu que ledit ss^r Joffroy Chaiversson ss^r Jehan Chaiversson son fils ne autres y aient heu depeus

propos, les deux seigneurs devant dits en eurent de rechef plusieurs paroles, en façon telle que en grand courroux vint leur parler jusques à se amentir et à s'en vouloir frapper, qui les eût laissé faire. Et de fait, montait leur courroux et leur débat si avant qu'ils se vinrent jusques à se deffier aux champs à glaives émolus, sans être armés. Et incontinent, ledit seigneur Philippe, chaud et bouillant, s'en vint chez lui et montait sus son cheval, et avec une pique dessus son col et l'épée au côté, s'en sortit hors de la cité aux champs et en l'isle du pont des Morts, et là ait attendu son homme à pied ferme; lequel, averti de ce, ne demourait gaire après, qu'il ne sortit tout échauffé, comme un lion, sus son cheval, l'épée au côté; et quand ledit s^r^ Philippe le vit venir, il mit tantost le pied à terre. Mais tout incontinent on sortit en foule de la cité » et plusieurs seigneurs parvinrent à ramener Michiel Chaversson, ce qui heureusement mit fin à la querelle.[1]

« Pendant l'hyver de l'an 1516, le mercredi devant la saint Andrieu, vinrent loger quatre puissants ribaulx allemands en un village du pays de Metz nommé Avancy, près de Very, lesquels tenaient pris et lié un bon prisonnier marchand, nommé Simon de Wairgaville. Et ainsi que l'hôtesse là où ces quatre larrons s'étaient logés; s'en aperçut; elle fit monter son mari à cheval, feindant aller quérir du vin dehors, mais bien en haste et vistement s'en allait quérir la

---

la mort dudit viez Gomplement nulz chastellains pourtiers ne autres wairdes ou officiers en ladite place de Veirey que on nom de la cité.

« Jehan Bouche le chevier qui maint en aiest eaigié de lxij ans ait tesmoignez par son serment la main touchant sur les sainctes evangilles de Dieu emplait tout ensemblant maint come ait fait ledit Jennin Bouche son père Resservez qu'il ne sceit point au vray en quel temps que le dit Jehan le Merchault fuit chastellain pour ledit ss^r^ Joffroy Chaiversson se ce nest environ depeus xxx ij ans. De cest plan et de ces deux tesmoings fuit maire Jehan laiey li maire de Portemuzelle et ss^r^ Jehan Papperel eschevin. Ceu fuit fait le xe jour du mois de décembre quand il olt à milliaire mil iiij^cc^ iiij xx et iiij ans. (1484). »

[1] Chroniques Huguenin, page 702.

garnison du château de Very. Et furent ces quatre gros ribaulx pris, et avec le prisonnier, amenés dessus un char à Metz, où ils furent tous quatre pendus et étranglés.[1] »

En 1518, une nouvelle panique vient jeter la terreur dans le Pays Messin, à l'occasion de l'invasion des troupes de Philippe Schluchterer de Erflenstein, secondé par le capitaine Francisque. Mais tout ne fut pas perdu pour la garnison de Vry; « car ceux qui gardaient le château pour lesdits de Metz, ont eu rué jus deux gros tonneaux de vin d'Aussay que l'on menait au camp aux ennemis, mais la plus part en fut bue dedans ledit château de Verey.[2] »

Jehan des Estangs est chastellain au chaistiaul de Wery, en 1523[3].

Nous retrouvons la mention de Vry, en 1540, dans le projet d'ordonnance rédigé par Michel et Thiébaut de Gournais et Androuin Roucel, pour la réception de l'empereur Charles-Quint: « *Ce que les sept de la guerre ont à faire :*..... de donner bon ordre à Verey et la bien fournir de vivres et d'autres munitions de guerre.[4] »

Il est également ordonné par messeigneurs du conseil, dans cette occurence que, « si tant était qu'il y eût aucun » prisonnier detenu alors que la majesté impériale fera son » entrée, on le doit par avant faire mener à Verey, si tant » est que on ne veuille qu'il soit délivré à l'impériale ma- » jesté[5]. »

Le 5 septembre 1576, le roi de France Henri III engage les Messins à nommer gouverneur de la forteresse de Vry le sieur de Talanges, messin au service de la reine Élisabeth de Hongrie: « Nous asseurant, dit le roi, que l'ayant en ses

---

[1] Chroniques Huguenin, page 708.
[2] Ibidem, page 733.
[3] Ibidem, page 799, 800.
[4] Chroniques Huguenin, page 843.
[5] Ibidem, p. 849.

» mains la sçaura bien conserver et l'entretenir au prouffit » de *vostre respublique*, laquelle, en le faisant, nous fera » service très agréable, et toujours fera paraistre l'affection » qu'elle nous porte. »

Le 3 novembre 1576, le roi renouvelle inutilement ses instances. Enfin, le 4 mars 1577, il écrit de nouveau aux Messins, en faveur de Talanges, en leur indiquant « qu'il » se scaura autant dignement acquitter de cette charge que » nul autre, et en ce faisant, vous ferez, ajoute-t-il, chose » qui nous sera bien fort agréable. »

La ville n'ayant pas voulu obtempérer aux demandes du roi, on vit revendiquer le château de Vry par le cardinal de Guise, comme domaine engagé de l'évêché de Metz ; mais il échoua dans ses poursuites.

Enfin, le sieur de Talanges fut mis en possession de cette citadelle ; mais, s'étant emparé des biens que l'hôpital de Saint-Nicolas possédait à Vry, le roi lui donna ordre de les rendre, et il en fut dédommagé par une pension de 600 francs.

Le 29 mars 1581, Henri III écrit encore aux magistrats de Metz pour les engager à réparer la tour du château de Vry, qui menaçait ruine et compromettait la sûreté de la place. Le roi termine ainsi cette lettre : « Oultre que premier bien » et utilité reviendra à vous qui y avez le principal inté- » rest, puisqu'il y a bien avant de vostre conservation, » nous vous en sçaurons bon gré [1]. »

Pendant la guerre de 1638, les bourgeois de Metz fournissent des garnisons, qui étaient relevées de trois en trois jours, à Semécourt, Mezières, Ennery, Vigy, Vry *la petite Metz*, Bertoncourt, Varize, Berlize, Ancerville, pour protéger la récolte de la moisson [2].

---

[1] *Supplément à la Statistique du département de la Moselle*, par Verronnais. Metz, 1852, p. 349.

[2] Notes de M. Aug. Prost.

L'hôpital Saint-Nicolas de Metz est indiqué comme seigneur du village de Vry, en 1757 [1]. Le pouillé du diocèse indique également l'hôpital Saint-Nicolas, comme décimateur à Vry.

La paroisse de Vry faisait partie, au dix-huitième siècle, de l'archiprêtré de Kédange, et avait pour annexes : Gondreville, La Vieuville, Saint-Jean, chapelle appartenant à l'hôpital Saint-Nicolas, La Neuville, hameau ; Saint-Jean-aux-Bois, hermitage [2].

L'église, bâtie sous le vocable de saint Remy, n'offre rien de remarquable. Le chœur seul est ancien, l'abside est ronde et voûtée en cul de four, sans aucun détail sculpté. Le chœur n'a plus d'autre caractère que de petites fenêtres à une seule baie ogivale, qui semblent accuser le quatorzième siècle. Les nervures de la voûte en arêtes du chœur n'appartiennent à aucun style ; elles ont été évidemment retaillées. Le clocher, élevé à la partie antérieure de la nef, est percé de fenêtres à double baie ogivale, sans aucun ornement. Il peut remonter, comme le chœur, au quatorzième siècle.

On voit encore, à l'extérieur de l'église, un bas-relief sculpté, du quinzième siècle, encastré dans le mur de la sacristie et dont l'ancienne destination était probablement de décorer la face antérieure d'un autel. Au milieu de la composition est le Christ sur le Calvaire ; un moine à droite et un chevalier revêtu de son armure à gauche, sont agenouillés au pied de la croix. Deux personnages, dans l'attitude de la douleur, occupent les deux niches voisines. Sainte Catherine et sainte Barbe remplissent les niches extrêmes.

L'une des cloches porte l'inscription suivante : « L'an 1762

---

[1] Le *Département de Metz*. Ms. 1757, provenant de la bibliothèque Emmery. M. C.

[2] Pouillé du diocèse. Ms. de la bibl. de la v. de Metz, écrit vers 1776.

» j'ay été benite par M. Tevenot curé de Vry à l'assistance » de Pierre Bouvié maire de Vry, Pierre Purmus maire de » la Neuve ville, Jean Nicolas maire de Gondreville, Nicolas » Bertrand maire de la Vieux Ville. —— Le sieur I. Goullon » cy devant ad[r] de Vry pour parrain et F. Messin son épouse » pour marraine. ——Fait à Metz, Suzanne Bideaut Charles » Callette. »

Les restes de la forteresse de Vry sont encore très-importants et fort intéressants à visiter. Nous donnons (fig. 5) le calque du plan cadastral qui fait voir l'ensemble de l'état actuel des lieux. L'entrée du château est située du côté du nord, on y pénètre par une chaussée étroite traversant le large fossé, de vingt-quatre mètres, qui enveloppe la masse du château. On voit encore, sur la rue du village, les restes d'une première enceinte consistant en un mur percé de meurtrières, éloigné d'environ vingt mètres en avant du fossé. Le massif de la forteresse a en plan, ainsi que le croquis nº 5 l'indique, la forme d'un polygone presque exactement circulaire, de cinquante-deux mètres de diamètre, flanqué de six tours, dont cinq rondes et une seule rectangulaire.

Le croquis nº 3, pris du côté du nord-ouest, fait voir la chaussée d'accès flanquée d'un côté, à gauche, par la *tour du châtelain*, et de l'autre par une grosse tour[1] percée d'embrasures pour l'artillerie, et enfin à droite, toute la face de la courtine exposée au couchant, jusqu'à la tour rectangulaire en partie ruinée, que montre, vue de face, le croquis nº 6 pris du côté du sud-ouest.

On retrouve sur le dessin nº 4, pris du côté du nord, la vue de la chaussée d'accès et de la *tour du châtelain*, puis à gauche la *grosse tour,* mentionnées toutes deux dans l'inventaire de 1505.

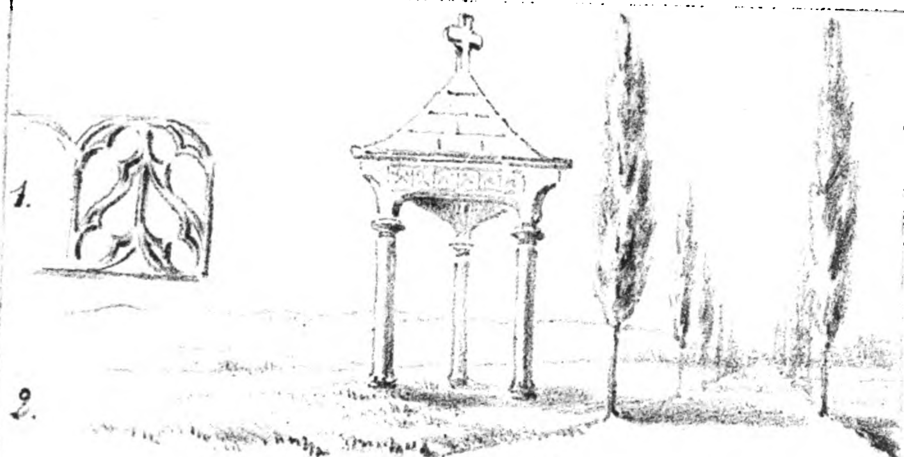
---

[1] Cette tour, située immédiatement à droite en entrant dans la forteresse, n'est pas, quoique son diamètre soit à peu près aussi considérable, *la grosse tour* dont il va être question plus loin, laquelle se trouve la seconde à gauche de l'entrée.

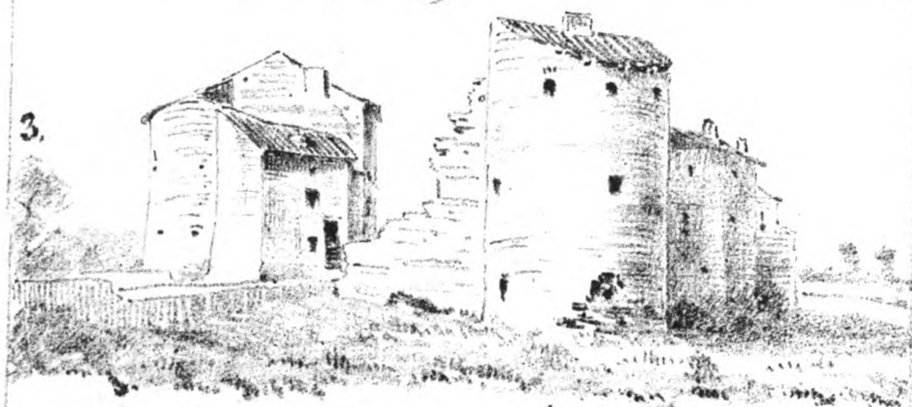
1.



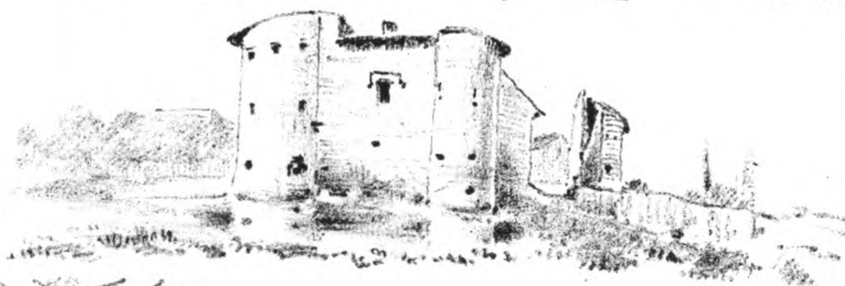
2.



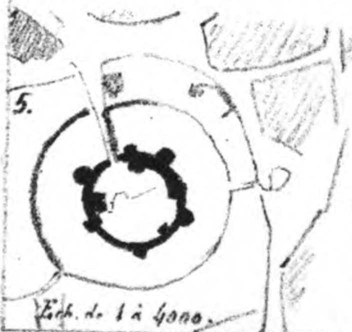
3.



4.



5.



6.



L'aspect actuel des lieux ne laisse aucun doute sur ces attributions : l'ensemble des constructions accuse le XVe siècle; c'est-à-dire une époque antérieure à la rédaction de l'inventaire de 1505. Le seul édifice destiné à servir d'habitation, qui ait quelque importance, est situé à gauche de l'entrée et adossé à la courtine qui relie les deux premières tours de gauche. Les figures 3 et 4 en donnent un léger aperçu. On est donc suffisamment autorisé à y voir l'habitation à laquelle s'applique l'inventaire en 1505. Cette pièce, qui donne l'évaluation des meubles du châtelain, fait mention de deux tours, évidemment voisines de son habitation et en faisant même partie jusqu'à un certain point, puisqu'il y possède des meubles, lesquelles y sont désignées sous les noms de *la tour du chastelain* et de la *grosse tour*. Celle qui est la plus voisine de l'entrée ayant un diamètre bien inférieur à la seconde, on doit en conclure que la première est *la tour du chastelain*, et la seconde, la *grosse tour* de l'inventaire de 1505 (fig. 4).

Toutes ces constructions sont aujourd'hui des habitations de paysans. Nous y avons visité *la grosse tour* où on nous montra, à l'étage inférieur, la prison du château. Les murs ont une épaisseur de quatre à cinq mètres ; ils sont couverts, à l'intérieur, de noms gravés par les reclus, dont l'un proteste contre l'injustice de sa condamnation. Les divers étages de cette tour sont voûtés.

G. B.



OTHELLO.

(SUITE.)



V.

Le régisseur de l'opéra était un petit homme sec ; il avait été autrefois un chanteur distingué, et dans ses vieux jours il se reposait sur ses lauriers. Il reçut les deux amis avec un air de dignité artistique, qui faisait un plaisant contraste avec son singulier accoutrement ; il portait en effet un bonnet florentin en laine noire, qu'il ne quittait que quand il se coiffait de sa perruque pour sortir. Cette coiffure négligée faisait un drôle d'effet à côté d'un frac à la mode du jour et de pantalons à larges plis ; il était chaussé de vieilles pantoufles en fourrure, avec lesquelles il avait l'art de se promener dans sa chambre sans avoir l'air de remuer les jambes ; on eût dit qu'il glissait sur des patins.

— On vient à l'instant de m'annoncer le désir de la princesse, dit le régisseur quand on lui eut exposé le but de la visite, je sais de quoi il s'agit, je ferai ce qui dépendra de moi ; mon devoir est de charmer les oreilles de Leurs Excellences de la façon la plus agréable, — je prendrai cependant la liberté de soumettre en toute humilité quelques observations.

— Comment ! vous ne jouerez pas l'opéra ? s'écria le comte.

— Que Dieu m'en préserve, ce serait un attentat évident aux jours de la famille ducale ! Non, non, si j'ai en cela quelque influence, jamais on ne jouera cette malheureuse pièce.

— Je n'aurais pas pensé, répartit le comte, qu'un homme comme vous se laisserait prendre aux préjugés du peuple. Ce fut avec étonnement, avec admiration que j'ai entendu citer votre nom dès ma jeunesse, dans les pays les plus lointains; vous étiez la perle des chanteurs, et je brûlais du désir de connaître un homme comme vous. Je vous en prie, ne rapetissez pas l'opinion que j'ai de vous par de semblables superstitions.

Le vieillard parut flatté, un sourire gracieux passa sur ses traits ridés; il mit les mains dans ses poches et promena pendant quelques instants ses pantouffles en long et en large dans la chambre.

— Vous êtes trop bon, vous me faites trop d'honneur, dit-il; il est vrai que nous étions quelque chose autrefois, nous comptions pour un ténor passable; mais aujourd'hui tout cela est fini. *Superstition!* cela vous plaît à dire, je rougirais d'une superstition quelle qu'elle fût, mais où il y a des faits, il ne peut en être question.

— Des faits? s'écrièrent les deux amis tout d'une voix.

— Oui certainement, mes dignes messieurs, des faits. Il paraît que vous n'êtes pas de la ville ni même du pays, pour les ignorer?

— Il est vrai que j'ai entendu parler d'une fable quelconque à ce sujet, dit le major; il paraît, si je ne me trompe, que chaque fois qu'on joue *Othello*, le feu prend, et que.....

— Le feu! Dieu me pardonne, je voudrais qu'il brûlât chaque fois; on peut éteindre le feu, nous avons des caisses d'assurance, et au pis aller c'est un malheur qu'on peut supporter; mais mourir? Non, voilà qui est autrement terrible.

— Mourir, dites-vous, qui donc doit mourir?

— Eh bien! ce n'est point un secret! répondit le régisseur; toutes les fois qu'on joue *Othello*, huit jours après il meurt quelqu'un de la famille ducale.

Les amis se levèrent avec effroi de leurs siéges, car le

ton prophétique et tranchant avec lequel le vieillard venait de parler avait quelque chose de sinistre; mais ils se remirent aussitôt, et leur frayeur d'un instant les fit partir d'un joyeux éclat de rire, qui, du reste, ne troubla aucunement le sang-froid du chanteur.

— Vous riez? dit-il; à votre aise; mais si cela ne vous dérange pas, je vous ferai examiner la chronique du théâtre, que le souffleur tient depuis cent vingt ans.

— Apportez la chronique du théâtre, mon vieil ami, nous allons la compulser, s'écria le comte à qui la chose paraissait de plus en plus plaisante.

Et le régisseur glissa avec une rapidité merveilleuse dans sa chambre et en rapporta un gros in-folio relié en cuir et orné de fermoirs en cuivre.

Il se mit gravement sur le nez des lunettes en corne et feuilleta la chronique.

— Remarquez, leur dit-il, pour ce qui nous concerne; voici premièrement : « *En l'an 1740, le 8 décembre, la cantatrice Charlotte Fandaner a été étouffée dans ce théâtre. On jouait la tragédie d'Othello le maure de Venise, traduite de Shakespeare.* »

— Comment! interrompit le major, en l'an 1740 on aurait joué l'*Othello* de Shakespeare sur ce théâtre? Et cependant, si je ne me trompe, c'est Schrœder qui, pour la première fois et bien plus tard, a fait jouer les premières pièces de Shakespeare en Allemagne?

— Je vous demande bien pardon, répartit le vieillard. Le duc, dans un de ses voyages en Angleterre, vit jouer cet Othello, et comme il lui plut extraordinairement, il le fit traduire et jouer souvent ici. Ma chronique continue :

« *La dite Charlotte Fandaner a représenté Desdémona et a péri malheureusement par la couverte même qui doit l'étouffer dans la pièce. Que Dieu ait pitié de son âme!* » On raconte ici ce meurtre de cette manière : la Fandaner était d'une beauté remarquable; les mœurs étaient très-relâ-

chées à la cour du duc Népomucène, la Fandaner fut sa maîtresse. Mais elle ne s'était pas donnée à lui aveuglément et sans prendre ses précautions; elle avait été effrayée par l'exemple de tant d'autres qu'il avait séduites puis abandonnées à la misère après un petit nombre de mois ou d'années. Elle avait fait avec lui un traité terrible, et ne s'était livrée à lui qu'après qu'il l'eut juré et signé. Mais il en fut de la Fandaner comme des autres. Il s'en lassa et voulut l'éloigner tout doucement. Mais elle le menaça de faire imprimer et répandre par toute l'Europe l'engagement qu'il avait signé, et lui fit voir qu'elle avait déjà déposé des copies dans plusieurs grandes villes étrangères, et qu'elle pourrait les répandre au premier signe.

Le duc était un seigneur cruel, sa colère ne connut pas de bornes. On prétend qu'il chercha plusieurs fois à l'empoisonner; mais elle ne mangeait que ce qu'elle préparait elle-même. Il donna une grosse somme à un comédien et fit jouer *Othello*. Vous vous souvenez que dans la pièce de Shakespeare, Desdémona est étouffée par le Maure dans son lit. L'acteur ne fit la chose que trop naturellement, car la Fandaner ne s'est pas réveillée.

Le comte frissonna.

— Cela serait-il vrai? s'écria-t-il.

— Demandez aux personnes les plus âgées de la ville, elles vous raconteront la chose de la même manière. La justice prit des informations contre le meurtrier, mais le duc cassa tout cela, fit passer l'acteur du théâtre à son service, et déclara que la Fandaner était morte accidentellement d'un coup de sang. Huit jours après, mourut son plus jeune fils, charmant prince âgé de douze ans.

— Hasard! dit le major.

— Appelez-le comme vous voudrez, dit le vieillard en feuilletant plus loin; mais écoutez ceci: pendant deux années on ne joua pas *Othello*, parce que le duc ne pouvait plus souffrir cette tragédie à cause du meurtre. Mais après ces

deux ans il eut l'impiété de la faire représenter. Voyez, c'est écrit : « *Le 28 septembre 1742, Othello, le maure de Venise.* » Et ici, à la marge, est inscrit : « *Chose singulière, le 5 octobre est morte la princesse Augusta, juste huit jours après Othello, comme deux années auparavant son Excellence le prince Fréderick.* » Hasard ! mes dignes messieurs.

— Sans doute, c'est le hasard, dirent ceux-ci.

— Continuons. « *Le 6 février 1748, Othello, le maure de Vénise.* » Voyons si les choses se passeront de même ? Regardez, messieurs ! voilà ce que le *souffleur* a écrit, et remarquez, s'il vous plaît, que c'est la même main qui a écrit en marge : « *Chose épouvantable ! La Fandaner revient encore, le prince Alexandre est mort subitement le 14, huit jours après Othellò.* »

Le vieillard s'arrêta et fixa sur ses hôtes un regard interrogateur ; ceux-ci se turent. Il feuilleta plus loin et lut : « *Le 16 janvier 1775, au bénéfice de Mlle Koller : Othello, le maure de Venise. Exactement de même ! pauvre princesse Elisabeth, faut-il que tu sois morte si jeune ! † 24 janvier 1775.* »

— Quelle folie ! dit brusquement le major. Je vous accorde que cela soit arrivé ; la bizarrerie du hasard a eu ce singulier résultat ; mais donnez-moi une explication raisonnable de la coïncidence qui existe entre la mort de vos princes et Othello.

— Monsieur, répondit le vieillard avec un profond sérieux, c'est ce que je ne saurais faire ; mais je me rappelle les paroles de ce grand génie, qui est aussi le père de cet Othello : « *Il y a beaucoup de choses entre le ciel et la terre, dont les philosophes ne laissent rien soupçonner !* »

— Je connais cela, dit le comte ; mais je parie bien que Shakespeare n'eût jamais écrit cette sentence s'il eût pu pressentir quelles ridicules absurdités s'abriteraient un jour derrière elle !

— C'est possible, répondit le chanteur ; mais voyons plus loin. J'arrive à un exemple plus nouveau, dont j'ai gardé personnellement le souvenir ; il s'agit du duc lui-même.

— Comment, s'écria le major, celui-là même qui fit mettre à mort l'actrice?

— Lui-même. Il y avait bien vingt ans qu'on n'avait plus joué *Othello;* il arriva, je me le rappelle comme si c'était hier, qu'il vint plusieurs seigneurs étrangers à la cour. Notre théâtre leur plut, et par une circonstance singulière, une des princesses étrangères désira voir *Othello*. Le duc ne s'en souciait pas, non point par crainte des terribles conséquences qui avaient jusqu'à présent suivi la représentation de cette pièce, car c'était un esprit fort qui ne croyait à rien de semblable; mais il se faisait vieux, les péchés et les impiétés de sa jeunesse pesaient sur sa conscience, et il avait pris cette tragédie en horreur. Mais soit qu'il n'eut rien à refuser à cette dame, soit qu'il eut honte de montrer une telle impression en public, il fallut bon gré mal gré qu'on mît la pièce à l'étude, et elle fut donnée à son château de plaisance. Voyez-vous, c'est écrit ici : « *Othello joué le 16 octobre 1793, au château de plaisance de H. ...* »

— Eh bien! qu'arriva-t-il? s'écrièrent à la fois les deux amis avec impatience.

— Huit jours après, le 24 octobre 1793, le duc est mort.

— Pas possible! dit le major après un instant de silence. Voyons votre chronique; où est-il question du duc? Il n'y a rien d'inscrit en marge.

— Non, dit le vieillard en leur apportant deux volumes; mais voici sa biographie contenant ses oraisons funèbres; voulez-vous avoir la complaisance d'y jeter un coup-dœil?

Le comte prit un petit volume relié en noir et lut : « *Description des funérailles solennelles faites en l'honneur du seigneur-duc, mort le 24 octobre 1793.* »

— Quelle absurdité! s'écria-t-il en se levant brusquement; vous me feriez perdre la raison. Hasard! pur hasard! Eh bien! n'avez-vous plus de petites histoires semblables?

— Il y en a plusieurs encore, répartit le vieillard avec calme, mais notre singulier entretien est déjà bien ennuyeux;

je ne veux plus que vous en citer une des plus récentes. Rossini écrivit sa magnifique partition d'*Othello*, où il prouva, ce dont on doutait, qu'il connaissait les fibres les plus intimes, les plus tragiques du cœur humain. Elle ne fut pas *demandée* en haut lieu, on ne la mit pas à l'étude au théâtre. Mais les musiciens de la chapelle l'entreprirent pour leur propre compte, on en joua quelques scènes dans les concerts, et ces quelques essais enflammèrent l'enthousiasme du public à tel point que partout, dans les gazettes, les tables d'hôte, les soirées musicales et autres réunions semblables, on ne parlait que d'*Othello*, on ne demandait qu'*Othello*. Il n'était pas le moins du monde question des terribles circonstances qui avaient accompagné sa représentation; on paraissait se figurer un *Othello* tout différent depuis qu'il était mis en musique. Enfin le régisseur d'alors (j'appartenais encore au théâtre et je chantais *Othello*) reçut l'ordre de faire jouer l'opéra. La salle était pleine à étouffer, la cour et la noblesse s'y trouvaient; l'orchestre fit des efforts surhumains, les chanteurs ne laissèrent rien à désirer; mais, je ne sais, nous étions tous mal à l'aise quand Desdémona entonna sa romance sur la harpe, lorsqu'elle se prépara à aller se livrer au sommeil, et quand le meurtrier, cet horrible maure, s'approcha d'elle. C'était la même salle, les mêmes planches, la même scène qu'autrefois, lorsqu'une ravissante créature avait terminé sa vie d'une manière si affreuse dans ce même rôle. Je vous avouerai qu'en dépit de la nature diabolique de mon *Othello*, je fus pris d'un léger tremblement quand le meurtre eut lieu, et je ne pus me défendre de jeter un regard dérobé vers la loge ducale d'où tant de gracieuses et vigoureuses figures regardaient notre jeu. « *Te laisseras-tu toucher, attendrir par les sons harmonieux qui accompagnent la mort, spectre avide de sang d'une pauvre femme mise à mort?* » pensai-je. Voilà ce qu'il advint: cinq, six jours se passèrent, on n'entendit parler d'aucun malade au château; on plaisanta sur ce qu'il ne fallait qu'un changement de costume

pour égarer ce spectre malencontreux ; le septième jour se passa tranquillement, et le huitième, le prince Ferdinand fut tué à la chasse.

— J'ai ouï parler de ce fait, dit le major; mais ce fut un hasard, le fusil de son voisin partit, et.....

— Ai-je donc affirmé que le spectre assassinait lui-même Leurs Excellences, qu'il les étranglait de sa propre main? Je ne parle que d'un rapprochement inexplicable, mystérieux.

— Et pour la bonne bouche, ne nous auriez-vous point fait un petit conte? Où est-il écrit que huit jours avant cette chasse on avait joué *Othello?*

— Ici, répondit le régisseur avec un imperturbable sang-froid en montrant un endroit de sa chronique. Le comte lut : *Othello, opéra de Rossini, le 12 mars.* Et en marge, trois fois souligné : « *le 20, le prince Ferdinand fut tué à la chasse.* »

Les deux camarades se jetèrent l'un à l'autre quelques regards silencieux; ils voulaient sourire, mais le sérieux profond du vieillard et la coïncidence si étonnante de ces terribles événements, les avaient frappés plus qu'ils ne voulaient en convenir. Le major feuilletait la chronique en sifflottant entre ses dents, le comte avait l'air de réfléchir profondément, la main fortement appuyée sur son front et sur ses yeux. Enfin il se leva avec vivacité.

— Eh bien! tout cela n'en est pas moins inutile, s'écria-t-il; il faut que l'opéra soit joué. Toute la cour, les ambassadeurs en sont informés, et on s'exposerait à la critique si on se laissait effrayer par de semblables hasards. Voici quatre cents écus, monsieur; ce sont quelques amis des arts, quelques connaisseurs en musique, qui vous les envoient pour que la représentation d'*Othello* soit aussi brillante que possible. Achetez-en ce qu'il vous plaira, des chasseurs d'esprits, des sorciers, des exorciseurs; faites venir tout l'attirail de la sorcellerie, enfin tout ce qu'il faudra pour conjurer les fantômes, mais donnez-nous *Othello*.

— Messieurs, dit le vieillard, il est possible que moi-même, dans ma jeunesse, j'eusse ri de ces craintes, que j'eusse plaisanté comme vous; mais l'âge m'a rendu plus calme. J'ai appris qu'il y avait des choses qu'il ne faut pas rejeter tout d'abord. Je vous remercie de votre présent, et j'en ferai un usage consciencieux. Mais je ne laisserai jouer *Othello* que d'après les ordres les plus formels. Ah! Seigneur mon Dieu! s'écria-t-il douloureusement, si jamais ce cas allait se représenter et que cette gracieuse, cette adorable enfant, la princesse Sophie, aille être emportée par le diable!....

— Taisez-vous donc! s'écria le comte en pâlissant; en vérité, vos folles et ridicules histoires sont contagieuses, on aurait peur de son ombre en plein midi! Adieu. N'oubliez pas qu'*Othello* sera joué, quoiqu'il arrive; point de fantasmagorie, de rhume ni de fièvre, de maladies tolérées ou commandées. Par le diable, si vous ne nous donnez point de Desdémona, j'évoque le fantôme de l'assassinée et je l'invite à remplir elle-même son rôle pour cette fois!

Le vieillard se signa et promena impatiemment ses pantouffles dans la chambre.

— Quelle impiété! murmura-t-il; si elle allait apparaître comme le commandeur! Laissons cela, je vous en supplie; qui sait combien chacun de nous peut être près de sa perte!

Les deux amis descendirent en riant l'escalier, et pendant longtemps le musicien-prophète, coiffé de son bonnet florentin et chaussé de ses patins de peau, servit de plastron à leurs plaisanteries.

VI.

Il y eut des heures où le major ne comprenait rien à l'état du comte, son ancien compagnon d'armes. Il était habituellement joyeux, animé, brillant de verve et d'entrain; il charmait toute une société par ses piquantes anecdotes

et les récits de sa propre vie ; il attirait toutes les sympathies, même des gens les plus inférieurs, par ses manières affables, par la finesse de son esprit, de sorte qu'il était le favori de tous et que beaucoup de personnes en raffolaient ; dans d'autres moments c'était tout le contraire. Il devenait cassant, silencieux, ses yeux fixaient la terre, et sa bouche se serrait convulsivement. Peu à peu il devenait plus sombre, il jouait avec ses doigts, et répondait avec humeur et brusquerie. Le major avait remarqué qu'alors il était temps de l'éloigner de la société, car quelques minutes de plus, le moindre mot éveillait sa susceptibilité ombrageuse, et il se laissait aller à la colère et à l'emportement.

Le major était souvent avec lui ; il avait eu autrefois sur lui une grande influence, une autorité qu'il exerçait aujourd'hui pour le préserver dans le monde des éclats de son emportement ; mais il n'en éclatait chez lui qu'avec plus de fureur, il tempêtait et jurait dans toutes les langues, il se lamentait et se mettait à pleurer.

— Ne suis-je pas un malheureux abandonné des hommes, dit-il un jour dans un pareil accès, pour fouler ainsi mes devoirs aux pieds, repousser l'amour le plus dévoué, martyriser un cœur qui m'aime avec tendresse ! Je promène par le monde ma légèreté ; j'ai joué mon bonheur, parce que dans ma folie je me suis cru un Kosciusko, et ne suis rien qu'un cerveau fêlé qu'on a proscrit. Et récompenser ainsi un tel amour, un si grand sacrifice, une pareille fidélité !....

Le major chercha par tous les moyens à le consoler.

— Ne me disiez-vous pas vous-même que c'était la princesse qui vous avait aimé la première ; pouvait-elle attendre de vous un autre amour, une autre fidélité que ceux que sa position permettaient?

— Ah ! à quoi me faites-vous penser ! s'écria l'infortuné. Comment, c'est vous-même qui m'excusez ? Vous, vous aussi vous êtes ensorcelé ! Quelle était sa naïveté, son innocence

lorsque je vins, misérable que je suis, me prendre avec ma légèreté d'autrefois au charme séduisant de l'innocence de son regard; j'oubliais toutes mes bonnes résolutions, j'oubliais à qui je devais appartenir tout entier; je me jetai à corps perdu dans le tourbillon du plaisir et je fis taire ma conscience !

Il se mit à pleurer, et le souvenir parut calmer sa fureur.

— Eh! pouvais-je, dit-il à voix basse, pouvais-je m'éloigner d'elle? Je sentais, je voyais, je lisais dans ses yeux qu'elle m'aimait; pouvais-je fuir en voyant l'aurore de l'amour rougir ses joues, les premiers rayons de l'affection naissante tomber sur moi et m'inviter à leur répondre?...

— Je vous plains, dit son ami en lui serrant la main; quel est l'homme qui eût résisté à une pareille tentation?

— Et quand j'osai lui dire mon admiration, quand elle m'avoua, avec un joyeux orgueil, combien elle m'aimait, quand commença ce doux, ce ravissant jeu de l'amour où un regard, un serrement de main à la dérobée, en disent plus que les paroles n'en pourraient exprimer, alors qu'on vit une journée entière dans l'attente d'une soirée, d'une heure, d'une minute, où le souvenir de cet heureux instant nous comble de joie jusqu'à ce que revienne le soir, jusqu'à ce qu'on aille de nouveau boire l'oubli dans le calice de ses yeux, avec quelle prodigalité elle donnait, que d'amour elle savait mettre dans un mot, un regard...... et je fuirais?...

— Et qui vous demande cela? dit l'ami plein d'émotion. Il eût été cruel de repousser un si bel amour qui sacrifiait toutes ses relations au penchant du cœur. Seulement j'eusse demandé un peu plus de prévoyance; je pense que tout n'est pas perdu.

Il n'eut pas l'air d'écouter ces paroles; ses larmes coulaient avec plus de violence, ses yeux ardents semblaient plonger plus avant dans le passé.

— Quand elle me dit, avec une gracieuse rougeur, comment je pourrais arriver jusqu'à elle, lorsqu'elle me permit

d'embrasser son front princier, de déposer un baiser sur cette bouche adorable dont les désirs étaient des ordres pour tout un peuple, et que la hauteur d'une princesse daigna s'abaisser jusqu'aux murmures de mon amour, je l'aurais abandonnée ?...

— Combien vous êtes heureux ! C'est précisément dans le mystère d'une pareille affection que gît un charme de plus. Et pourquoi condamneriez-vous si sévèrement votre amour ? Reprenez vos esprits. Que vous importe les jugements du monde, puisque vous êtes heureux ? Après tout, il n'y a dans votre inclination rien de si terrible ni d'aussi coupable que vous le dites vous-même.

Le comte l'avait écouté ; ses yeux roulaient avec agitation, le sang lui montait à la figure, il grinçait des dents.

— Ne me jugez pas avec tant d'indulgence, dit-il d'une voix sombre, je ne le mérite pas. Je suis un misérable devant lequel vous devriez reculer d'horreur. Oh ! que ne puis-je acheter l'oubli, effacer des années de ma mémoire ! Je veux oublier, il faut que j'oublie ; je deviendrai fou si je n'oublie pas ! Faites-nous apporter du vin, camarade ; je veux boire, j'ai soif, le feu me dévore, je veux noyer ma mémoire et mes remords !

Le major était un homme de sang-froid ; il réfléchit avec calme à l'accès de désespoir et de repentir de son ami.

— Il est léger, c'est ainsi que je l'ai toujours connu, se dit-il à lui-même ; les hommes de ce caractère passent souvent d'un extrême à l'autre. Il trouve son amour bien coupable aujourd'hui, parce qu'il peut nuire à la haute position de sa bien-aimée, et le moment d'après il sera entraîné par la pensée du bonheur.

On apporta du vin, le major remplit les verres ; le comte en vida précipitamment plusieurs coup sur coup, sans dire un mot ; il parcourut plusieurs fois la chambre de long en large à pas précipités, s'arrêta court devant son ami, but encore une fois et continua à marcher. Celui-ci ne voulant pas

troubler ses impressions, vida son verre en observant attentivement la physionomie et les gestes de son ami.

— Major! s'écria-t-il enfin en se laissant tomber sur un siége, quel est le sentiment le plus horrible?

Larun vida son verre à petits coups, d'un air rêveur, et dit:

— Sans doute le sentiment qui nous procure le plus de joie doit être celui qui nous donne les plus tristes impressions, — c'est l'honneur, une atteinte à l'honneur.

Le comte fit un sourire de rage.

— Faites-vous rendre votre argent, camarade, par le sot psychologue qui a fait votre éducation. L'honneur froissé! Ainsi donc, votre science du cœur humain ne descend pas plus bas? Mais l'honneur blessé se sent encore lui-même; il y a dans l'âme blessée un sentiment qui l'élève au-dessus de l'outrage, il peut laver la tache dans le sang de celui qui l'a insulté; il lui est possible encore de retrouver l'honneur pur et sans tache. Allez plus bas, mon frère, s'écria-t-il en serrant convulsivement la main du major, plus avant dans les replis de l'âme, quel sentiment plus affreux y trouvez-vous?

— J'ai ouï dire qu'il y en avait un, reprit celui-ci. Mais les hommes comme nous ne le connaissent pas, — il s'appelle le mépris de soi-même.

Le comte pâlit et trembla, il resta debout et silencieux devant son ami et le fixa longtemps.

— Bien touché, camarade! dit-il; celui-là est plus bas que l'autre. Des hommes comme nous *n'ont pas coutume* de le connaître, il s'appelle le mépris de soi. Mais le diable est bien adroit, il vous tend d'imperceptibles filets; avant de s'en apercevoir, on est pris. Connaissez-vous la torture de l'indécision, major?

— Grâce à Dieu, je ne l'ai jamais éprouvée; mon chemin a toujours été droit au but.

— Droit au but? que ne suis-je aussi heureux! Vous rap-

pelez-vous cette matinée où nous sortîmes des portes de Varsovie? Nos pensées, nos sentiments appartenaient alors à ce grand génie qui en disposait en maître; mais à qui étaient les cœurs des lanciers polonais? Nos trompettes sonnaient la *Cracovienne*, ce chant qui, dans notre enfance, nous inspirait jusqu'au fanatisme l'amour de la patrie; ces sons si connus résonnaient à la porte de notre âme; camarade, à qui étaient nos cœurs?

— A la patrie! dit le major ému; oui, alors, alors, il est vrai, j'étais indécis!

— C'est bien à vous de ne l'avoir jamais été autre part; le diable s'entend à merveille à présenter les choses du beau côté; ici il nous émeut, nous fait entrevoir le bonheur, et là il nous montre une jouissance, un bonheur plus grand encore!

— C'est possible; mais un homme de cœur doit avoir la force de rester fidèle à ce qu'il a choisi.

— C'est cela! s'écria le comte comme foudroyé par ce seul mot, c'est cela! et de là vient le mépris de soi; et pourquoi vouloir paraître meilleur que je ne suis? Camarade, vous êtes un homme d'honneur, fuyez-moi comme la peste, je suis un misérable, je suis déshonoré; vous êtes un homme de cœur, méprisez-moi, je suis forcé de me mépriser moi-même, je suis.....

— Arrêtez, silence! dit l'ami en l'interrompant; on frappe à la porte. Entrez!

***

(*La fin prochainement.*)



LE JOURNAL DE MON AMI PAMPHILE.

UN AMOUREUX DU SIÈCLE.

L'ami Pamphile, j'ai eu déjà l'occasion de le dire, avait un esprit plus positif que sérieux. Il appréciait les choses à leur juste valeur, mais il en riait volontiers. Par exemple, il avait des idées très-arrêtées sur les conditions du mariage, tel que l'a fait notre civilisation avancée ; il y voyait surtout un contrat dont il faut avec soin discuter les conditions, et se fâchait tout rouge quand on se hasardait à lui dire que l'échange des sentiments en pouvait être sans trop d'inconvénients l'une des causes déterminantes. Sur ce point il était intraitable, car il niait les affections tendres, l'amour, pour appeler les choses par leur nom, ou du moins il soutenait que les passions du cœur sont une véritable et passagère maladie morale, et que marier deux jeunes gens sous prétexte qu'ils s'aiment, c'est comme si l'on poussait à la propagation de la fluxion de poitrine ou de la fièvre pernicieuse. Je ne discute pas cette opinion, peut-être un peu paradoxale, je la constate à propos d'une page du journal de mon doux ami dans laquelle il raconte une histoire un peu vulgaire peut-être, mais offrant néanmoins des côtés pratiques bons à noter. Le jour où il l'écrivit, il avait dîné à Paris avec l'héroïne dont le mari était de l'intimité de sa famille. Il ne tarit pas sur l'éloge de cette dame dont la sincérité limpide et le parfait détachement des illusions de cette vie allaient droit au cœur de notre sceptique. Évidemment il rêvait une épouse dans ces conditions morales, et il se montre curieux de savoir si elle n'a pas une fille prochainement bonne à marier, car la dame n'est plus précisément de la première jeunesse. C'est un épisode de la vie de cette femme accomplie que l'ami Pamphile raconte avec un grand luxe de réalisme, quoique le mot ne fût pas alors inventé. Aussi je crois prudent de modifier dans la forme le récit de Pamphile qui sera peut-être acceptable dans les termes suivants :

Entrons ensemble, s'il vous plaît, dans la petite chambre que voilà. Il est nuit, ce qui ne veut pas dire que l'obscurité y soit complète, puisqu'un discret rayon de lune se joue dans les vitres de

son unique croisée, et projette sur le parquet de pâles découpures. Soyons silencieux et observons. Voici un lit à rideaux de perse séculaire surmontés d'un ciel où se becquettent deux volatiles qu'on est libre de prendre pour des colombes amoureuses. Le lit est haut monté, on doit enfoncer dans la plume jusqu'à y étouffer. Remarquons cette porte entre-bâillée qui attend la venue de l'heureux possesseur de cette couche de sybarite. Les chambranles en sont peints en grisaille, et à leur développement supérieur des anges bouffis étalent leur bedaine triomphante. Une console à pieds contournés, à ornements jadis dorés, supporte un pot à l'eau très-moderne, en terre cuite, et une serviette de toilette négligemment enroulée. Il y a dans cet angle obscur un fauteuil qui doit être en velours d'Utrecht, et à chaque côté du secrétaire en bois de rose, dont le ventre lisse et rebondi, effleuré par un rayon de lune, s'allume d'un éclair blanchâtre, deux chaises antiques à dossiers en médaillons sculptés présentent leur profil anguleux et massif. Nous pouvons affirmer sans crainte que l'ameublement de ce séjour doit remonter à l'époque où florissait Mme de Pompadour, de galante mémoire.

N'oublions pas de remarquer cette autre porte dont on n'aperçoit que l'extrémité supérieure : elle est masquée en partie par un paravent à demi-hauteur d'homme, aux faces déployées duquel on distingue les têtes chauves et les yeux perpendiculaires des Chinois qui y récoltent le thé. Écoutons bien. N'entend-on pas le bruit contenu que produit une clef en s'introduisant dans une serrure ?.. Voici la porte cachée par le paravent qui s'ouvre discrètement, et une tête encadrée dans de larges bandeaux noirs se montre dans l'entre-bâillement. C'est une jolie tête de jeune fille, ma foi. Voyez, les grands yeux timides que voilà, la fraîche rougeur de ces joues, la blancheur mate de cette petite main qui s'appuie déjà à la bordure noire du paravent. Plus que jamais il faut faire silence, et si vous voulez savoir pourquoi cette jolie fille est entrée furtivement dans cette chambre, pourquoi elle tremble et rougit ainsi, ce qui, après tout, lui sied à ravir, il faut prendre patience et nous écouter un instant.

Quoiqu'on en dise, il y a encore par-ci, par-là, dans les pensionnats de jeunes demoiselles, dans les châteaux à deux cents lieues de Paris, et autres lieux privilégiés, quelques cœurs de jeunes filles qui rêvent l'ancienne Cythère, attendent l'homme de leur choix et paraphrasent le paradoxe de pensionnaire « *une chaumière et son cœur.* » Hâtons-nous d'ajouter que ces phénomènes de sentimentalité rétrospective deviennent de plus en plus rares, et que bientôt sans doute ils auront entièrement disparu ; mais enfin convenons qu'on en rencontre encore, et que l'observateur assez heureux pour en découvrir un a devant lui une source féconde de piquantes observations et d'exhilarants contrastes. Les tendances

de l'époque sont toutes positives, nous le savons bien, et les cœurs de jeunes filles, au lieu de désirer, comme au bon vieux temps, les aventures romanesques, les Lindor qui n'ont que la cape et l'épée, ne rêvent plus guère que le mari millionnaire et la loge aux Italiens. Le mercantilisme et le culte du veau d'or ont envahi jusqu'aux dortoirs des pensionnats, nous le reconnaissons volontiers; mais c'est précisément parce que la jeune fille romanesque qui défraie encore les libretti d'opéra comique est de nos jours un type à peu près perdu, que la rencontre d'une infante enamourée qui veut se marier selon son cœur est une bonne fortune digne d'être appréciée. Une exception sociale aussi extraordinaire, une organisation aussi en dehors des mœurs de ce temps-ci, méritent à coup sûr d'être observées curieusement. Après cela, loin de nous la prétention d'anathématiser les tendances de notre époque à cet égard, nous ne voulons pas plus les combattre que les encourager. Toutefois, si l'on veut connaître notre opinion à cet égard, nous ajouterons qu'un amant bien fait de sa personne, comme on disait jadis, sachant comme il convient tourner le billet galant et la phrase à effet, peut faire un mari très-présentable, même dans le cas où il n'apporterait en dot que les qualités dont le détail précède. Ce qui n'empêche pas qu'un prétendant entre deux âges, possédant un équipage armorié et un faux toupet, cinquante mille livres de rente et un abdomen exagéré, un château en Touraine et un catarrhe, ne nous paraisse aussi un parti très-sortable et tout à fait susceptible de faire le bonheur de toute jeune personne d'une sensibilité raisonnable. Tel est, en si grave matière, notre avis que nous livrons volontiers à la critique de nos contemporains. Quoiqu'il en soit, il faut lire la petite histoire que voici, nous y rencontrerons peut-être la morale de la chose.

Alix Merville compte dix-huit ans et n'a plus de mère. Sa dot est de cinquante mille écus, et elle possède un papa comme on en voit beaucoup, qui nourrit l'étrange prétention de marier sa fille à sa guise.

M. Merville est un bon et prudent notaire qui ne sait pas ce que c'est que les bascules de bourse, qui n'a jamais fait la banque, trituré la commandite, et qui se contente d'instrumenter candidement comme faisait Me Merville, le tabellion, son honorable père. Bien entendu, Me Merville n'est pas un notaire de la grande ville; ses panonceaux dorés brillent modestement dans la principale rue d'un gros bourg de l'un de nos départements de l'est, à une distance honnête de l'opulente et agioteuse cité parisienne. Le digne maître s'est contenté d'augmenter le chiffre assez rond de la fortune que lui a cédée son père et prédécesseur, et il déclare à qui veut l'entendre qu'il ne donnera sa fille unique qu'à un homme bien posé, et dont il connaîtra clairement la fortune et les antécédents.

Il est juste d'ajouter que la jeune demoiselle aime de tout son cœur son cousin, M. Charles-Amédée Drancourt, le premier clerc de Me Merville, et, qui plus est, le lui a dit un beau soir sous les maronniers du jardin. Que l'aveu tendre ait été suivi ou non de l'accompagnement des baisers, serments et autres accessoires de rigueur en pareil cas, c'est assurément un détail sur lequel il est superflu d'insister; mais chacun est libre de faire à cet égard les suppositions que sa charité lui suggérera, en se souvenant toutefois que l'interprétation est de droit étroit et ne doit pas aller jusqu'à la calomnie. Ce que notre véracité d'historien nous contraint d'ajouter, c'est que, le soir de l'aveu, M. Charles-Amédée Drancourt n'eut pas plutôt quitté la jeune fille, qu'il se frotta les mains avec une satisfaction fort peu sentimentale en pensant aux cinquante mille écus de dot de la bien-aimée et à la charge du papa, dont il se voyait déjà le fortuné propriétaire, ce qui, après tout, est assez pardonnable, puisque M. Charles-Amédée Drancourt ne possède guère au monde que sa plume de premier clerc, ses huit cents francs d'appointements, et l'espérance.

M. Drancourt est loin d'être un aigle, hâtons-nous de le dire. Cependant il a habité pendant plusieurs années une des cités préfectorales voisines, il s'est formé aux belles manières de la jeunesse de l'époque, c'est-à-dire qu'il fume le cigare avec un aplomb convenable, qu'il cultive la barbe à tous crins et ne recule devant aucune conversation à l'ordre du jour touchant la politique, l'art ou les femmes. Voilà bien des mérites pour un chef-lieu de canton, mérites d'autant plus éclatants qu'ils n'ont à soutenir aucune comparaison; en un mot, M. Drancourt est le jeune homme charmant de la localité, par la raison qu'on n'y voit jamais que lui. Il nous souvient qu'un Ovide de département, qui prémédite sans doute un nouvel art d'aimer, nous posa un jour un aphorisme plein de profondeur: « Prenez, nous dit-il, un village où il n'y a que des paysans, une jeune fille de famille, le berger du troupeau et un huissier mûr : à coup sûr la demoiselle sera éprise de l'huissier ou du berger. » A ce compte, Mlle Alix est tout à fait excusable d'aimer son cousin, et, pour notre part, notre indulgence lui est tout acquise.

Malheureusement Me Merville est un papa arriéré tout à fait incapable d'entrer dans des considérations d'un ordre aussi subtil; il ne voit guère dans ce qu'on nomme encore l'hymen, à cent lieues de Paris, qu'un contrat de mariage et deux conjoints, et ne se préoccupe que très-médiocrement des mystères de la sympathie et de la communion des âmes. Aussi y eut-il, un beau jour, une scène des plus dramatiques entre le père et la fille. Me Merville appela Alix dans son cabinet et lui signifia, sans aucune préparation oratoire, que Me Brécourt, son collègue et ami, avait demandé et obtenu sa main.

Nous vous laissons à juger du désespoir de la pauvre fille!... Le cher Brécourt tournait au père noble et de sa vie n'avait su aiguiser une tirade mélancolique et noire!....

Nous avons toujours soupçonné la jeune demoiselle de dérober en secret les journaux de l'étude pour en dévorer, durant la nuit, les feuilletons incendiaires. C'est là sans doute ce qui explique ses résistances romanesques aux volontés du papa. Quoiqu'il en soit, Alix s'est jetée aux pieds du père inexorable, a prié, pleuré, sangloté, elle a été même jusqu'à parler du couvent, son seul espoir, son dernier refuge, mais tout cela en vain: on a accueilli ses larmes avec un sourire et on l'a priée de sécher ses yeux tout gonflés par les pleurs, en l'avertissant charitablement que les paupières rouges lui messeyaient absolument.

Le lendemain, bien entendu, Mᵉ Merville trouva sur son bureau de travail une longue épître d'Alix, où elle parlait de répugnance invincible, du ciel où l'on aime en paix, et finissait en menaçant de se donner la mort si l'on persistait à lui faire épouser un homme qui a le malheur de compter trente-cinq printemps, de posséder vingt-cinq mille livres de rente et un teint coloré. Le papa remit la lettre dans ses plis, la cacha soigneusement dans un des portefeuilles de son secrétaire, et continua, sans plus s'émouvoir, la liquidation commencée.

Maintenant nous sommes arrivés aux situations pathétiques de cette courte histoire.

Quelques semaines se sont écoulées pendant lesquelles Mᵉ Merville 'est abstenu de parler à Alix de son collègue Brécourt et de ses projets de mariage. Mais Alix connaît trop bien son père pour que son silence soit pour elle un motif d'espérer un changement dans ses déterminations. Loin de la rassurer, cette réserve irrite ses appréhensions et y ajoute cette impression fébrile et douloureusement vague qu'excite l'attente chez les natures nerveuses. Une douleur plus cuisante que les autres enchaîne d'ailleurs les forces de sa volonté. Elle ne peut s'empêcher de reconnaître que son cousin est un amoureux un peu froid et un peu timide, et que pour un Amadis qui sait admirablement bien dire qu'il aime à en mourir, il ne se met guère en mesure de pourfendre les obstacles qui s'opposent à leur mutuel bonheur.

Le dénouement arriva enfin. Un soir, après le dîner qui réunissait tous les clercs de l'étude, et auquel ce soir-là quelques vieux amis du notaire avaient pris part, Mᵉ Merville se tournant vers ces derniers, sans regarder sa fille, leur dit:

— Vous savez, Messieurs, que je marie Alix...

— Sans doute, mais pour quel jour la noce?... interrompit-on.

— Comme vous y allez!... avant le mariage il y a la signature du contrat, et je vous engage, mes bons amis, à venir le signer avec moi.

— De grand cœur, et nous nous en faisons une fête.... dirent en chœur les vieux camarades du notaire.

Un toast au bonheur des époux fut proposé, et chacun vida son verre. Me Merville observait sa fille du coin de l'œil. Celle-ci, immobile et pâle, ne levait pas les yeux, mais une douleur profonde éclatait en elle. Son père ne s'y trompa pas.

— Ainsi, mes bons amis, continua Me Merville, c'est bien convenu, vous signez tous au contrat. C'est aujourd'hui jeudi; à après-demain, Messieurs, à samedi.

Heureusement pour Alix, chacun se leva après ces paroles, et personne n'entendit le sanglot convulsif qui s'échappa de sa poitrine. Sans lever les yeux sur son père, elle salua et se retira dans sa chambre.

La nuit fut cruelle. La tête de la pauvre enfant était en ébullition. Les résolutions les plus folles étaient tour à tour accueillies puis rejetées par elle. On comprend que pendant la matinée suivante elle dut chercher les occasions de s'entretenir avec son cousin. Mais le prudent papa avait tout prévu, et le premier clerc se trouva ce jour-là surchargé de besogne. A peine put-on, dans une embrasure de fenêtre, risquer un dialogue bientôt interrompu. Le résultat fut loin de satisfaire Alix. L'amant se retrancha dans un désespoir fort bien joué, mais très-peu agissant, et cependant le lendemain est le jour où elle doit signer le contrat qui règlera sa destinée pour toujours enchaînée à un autre!.... Il n'y a pas de temps à perdre, et l'apathique inaction de M. Drancourt étonne et indigne la pauvre enfant.

La vérité est que le cousin, tout en désirant de tout son cœur la main et surtout la dot d'Alix, a une peur horrible de se brouiller avec son patron qui lui en impose extraordinairement, et que, comme l'énergie morale n'est pas son fort, il ne peut se résoudre à aborder la difficulté de front. Il sait que Me Merville a le caractère bien trempé, et il craint de tout perdre en essayant de tout conquérir. Son indécision verbeuse commence à faire entrer la lumière dans le cœur d'Alix.... elle accuse son amant de prudence.... grief terrible pour une femme!... et si sa tendresse lui suggère encore des raisons pour l'excuser, le germe de défiance grandit en elle, et déjà elle lutte contre ses envahissements. C'est la plus vive peine de la pauvre Alix. Pour une femme, le plus cuisant chagrin, et en même temps la plus décisive épreuve de l'amour, c'est la constatation des défaillances de caractère de l'homme qu'elle aime.

Me Merville, nous l'avons dit, est un homme d'un sens droit, mais la rectitude de son jugement sert merveilleusement bien la perspicacité un peu goguenarde de son esprit. Il comprend, à n'en pas douter, la douleur de sa fille, et s'il n'est pas un Géronte comme les détails qui précèdent l'ont fait voir, ceux qui vont suivre don-

neront la preuve qu'il n'est pas d'avantage un tyran domestique. Les traces d'une douleur réelle et profonde empreintes sur les traits de sa fille chérie émeuvent son cœur de père, mais le regret de ce qu'il a fait pour assurer le bonheur de son avenir, ne peut y prendre place. Il compte sur l'infaillibilité de ses prévisions, il a foi surtout dans l'heureuse faiblesse de notre nature qui repousse l'éternité des douleurs et dispense d'une main si libérale les consolations aux peines d'amour. On sait déjà que sur ce dernier chapitre Me Merville est d'un scepticisme désespérant, et qu'il accuse volontiers la folle du logis d'être cause de tout le mal. Cependant il veut avoir encore un entretien avec sa fille avant l'instant décisif de la signature du contrat. Il le juge indispensable à la réussite de ses projets.

Cette fois il va trouver Alix dans son appartement, et il lui tient à peu près ce langage :

— Ma fille, vous pleurez encore, et c'est mal ; les pleurs d'une fille accusent son père...

— C'est vous qui le dites, mon père.

— Bon, bon, je suis un père féroce, n'est-ce pas? Tiens, Alix, il est temps de te parler franchement. Je sais ton secret, enfant. Tu aimes ton cousin.

— Eh bien! oui, mon père, et vous voulez que j'en épouse un autre !

— Oui, je veux cela, parce que mon ambition chère est de te faire heureuse, et que ton bonheur serait fort compromis si je t'unissais à ton cousin, sur le compte duquel, ma pauvre fille, tu serais bien vite désabusée.

— Mon père, dit Alix avec une accentuation pathétique, vous parlez de mon bonheur, eh bien ! je vous le déclare... Charles seul peut l'assurer. Il en est temps encore, ajouta-t-elle en se laissant glisser aux pieds de Me Merville qui ne s'y attendait pas. Si je vous suis chère, si vous ne voulez pas faire de ma vie un supplice intolérable, unissez-moi à celui que j'aime... Un ange vous regarde du haut des cieux, et vous prie comme je vous prie, mon père ; au nom de ma mère morte...

— Alix, relevez-vous et laissez là ces phrases qui ne m'en imposent point, interrompit Me Merville avec sévérité... Écoute-moi bien, ajouta-t-il d'un ton plus doux. Tu as de l'esprit, Alix, du jugement. Tu as un cœur tendre et illusionné, ce qui est toujours la preuve d'une noble nature, mais enfin tes instincts aimants ont fait taire les conseils de ta raison. Tu aimes un sot.

— Par pitié, mon père, taisez-vous, dit avec une nuance d'irritation la triste Alix frappée dans son amour-propre d'amante.

— Alix, je ne suis pas, quoique tu dises et que tu penses, un père inexorable. Si ton cousin eût été un homme essentiel, un homme d'énergie, digne en un mot d'être l'époux de ma spirituelle, de ma

jolie Alix, il serait déjà ton mari depuis longtemps. Tu l'aimes depuis deux ans, je le sais. J'aurais pu le chasser de chez moi, mais il est pauvre, il est mon parent, et d'ailleurs tu l'aurais aimé d'avantage s'il eût été loin. L'absence poétise. Je comptais sur ton esprit, sur ta raison, pour t'apercevoir de sa nullité morale. Présent, tu pouvais le juger; absent, tu l'aurais aimé irrésistiblement.

Me Merville avait fait vibrer la corde douloureuse: il corroborait les secrètes défiances de la jeune fille, il donnait un nom à ses griefs inavoués...

— Vous le jugez avec injustice, dit-elle en hésitant et la rougeur sur le front.

— Tout va bien, dit en souriant Me Merville... ta raison commence à lutter contre ton cœur. Tu es préparée à tout entendre. Il y a déjà en toi une voix qui te dit que je suis dans le vrai. Tu lui résistes en vain. Charles ne t'aime pas pour toi-même. C'est moins Alix qu'il veut épouser que la fille d'un riche notaire. Il est ambitieux. Ce n'est pas une émulation légitime d'arriver à la fortune qui le guide, c'est une sourde envie contre ceux qui en jouissent. Il ne désire pas, cet homme, il convoite; organisation rabougrie, te dis-je! Il ne sait ni vouloir, ni agir; en un mot, il est faible.

— Mon père, je l'aime et vous l'injuriez devant moi! dit Alix dont la tendresse se révolta contre l'impitoyable langage de Me Merville.

— Il est faible, ose le nier! Tu es, ma pauvre fille, toute prête à faire une sottise... Eh bien! il n'a pas même le courage de t'y aider. Il aurait pu t'avoir avec ta dot qu'il aime plus que toi, mais il a peur. Est-ce cela? Ne fais pas pour lui une folie compromettante, il t'abandonnerait et te renierait? Ce n'est pas par déférence, par respect pour moi, c'est par pusillanimité pure. Ce n'est pas son oncle qu'il craint, c'est son patron. Va, si je n'avais pas bien su quel homme il est, je ne t'aurais pas laissée si près de lui avec l'exaltation de tête et de cœur que je te connais. Tu ne veux pas que ce soit un homme faible, soit. Tu le verras à l'œuvre. Adieu.

Cette conversation fit un mal affreux à Alix, mais elle trouva la force de se raidir contre la vérité qui la débordait de toutes parts. Une femme aimante ne renonce pas facilement à une illusion caressée depuis deux longues années; elle met son esprit au service de son cœur, et à force d'imagination et d'amour elle sait encore parer son idole. Mais cet échafaudage à grand'peine élevé, un souffle le renverse et l'idole se brise.

— Il est faible, il est lâche... se dit Alix. Calomnie!.. Mais si c'était vrai!.. s'il avait pu m'obtenir et qu'il eût reculé devant la grandeur des obstacles!.. Une épreuve est à faire...

La pauvre enfant se résout à une démarche extrême.

— Il faut que je le voie et que je lui parle en liberté, pensa-t-elle. Pendant la journée, c'est impossible; je l'irai trouver chez

lui, ce soir... je lui dirai : Charles, c'est aujourd'hui que nous nous voyons pour la dernière fois... demain je serai la femme d'un autre. Dites, faut-il me résigner, faut-il courber la tête?... Nous verrons bien s'il m'aime et s'il est un lâche. A ce soir.

En sa qualité de premier clerc, M. Charles-Amédée Drancourt occupe, au premier étage de la maison, une petite chambre qui fait suite au salon de réception, et qui était jadis la chambre à coucher du père de Me Merville. Son fils et successeur, sacrifiant aux goûts luxueux du siècle, changea la destination d'une partie du rez-de-chaussée, autrefois exclusivement occupé par les cuisines, et y fit construire quelques pièces élégantes et confortables qu'il habite avec sa fille. Le salon du premier étage ne s'ouvrant guère que les jours de réception extraordinaire, c'est-à-dire deux ou trois fois dans l'année, et les autres clercs de l'étude étant, selon l'usage antique et solennel, religieusement relégués aux combles, M. Charles peut se croire le seigneur suzerain du premier étage de la maison de son patron. La porte qui conduit de sa chambre au salon est d'ailleurs condamnée depuis son installation, et le lecteur, qui sait aussi bien que nous que la pièce dans laquelle nous l'avons introduit dès le début de cette courte histoire est celle qu'habite le premier clerc, voudra bien se rappeler que la porte condamnée est masquée en partie par un paravent peu élevé. Comme maîtresse de maison, Alix a en gouvernation les clefs des appartements. Elle a tiré du trousseau poudreux relégué à l'office la clef qui ouvre la porte de la chambre de son cousin, du côté du salon, et nous avons observé son entrée furtive dans la demeure du jeune homme ; le cœur de la pauvre Alix bat bien fort, elle ne peut se dissimuler que la démarche qu'elle ose est des plus compromettantes. Durant l'attente, elle est parfois véhémentement tentée de fuir, de s'abandonner à sa destinée... mais la force de son caractère affermit sa résolution, et elle attend la venue de celui de qui va dépendre le bonheur de son avenir...

Un bruit de pas se fait entendre dans l'escalier... C'est lui, sans doute, c'est Charles... Elle va quitter sa cachette et se montrer à son amant... mais elle reste stupéfaite à sa place... ce n'est pas le clerc de notaire qu'elle aperçoit sur le seuil de la porte.

Le nouveau venu est Me Merville suivi, il est vrai, de M. Charles-Amédée Drancourt, qui paraît fort embarrassé de sa personne.

— Mon cher Charles, dit Me Merville, asseyons-nous un instant et causons.

— A vos ordres, Me Merville, dit Charles très-peu rassuré par ce début.

— Je vais te parler rondement, et j'espère que tu me répondras de même. Tu aimes ta cousine, mon gaillard, ou plutôt tu t'es laissé attendrir par les beaux yeux de sa cassette, et le mariage que j'ai résolu pour elle n'est pas précisément de ton goût.

— Je l'avoue, mon oncle, dit M. Charles poussé dans ses derniers retranchements, je n'ai pu voir votre adorable fille sans l'aimer, sans l'idolâtrer, et...

— Ta, ta, ta... laissons là ce pathos. C'est la dot et ma charge de notaire que tu convoites, et pas autre chose... Eh bien! qui sait? la chose peut s'arranger.

Ici M. Charles-Amédée Drancourt commence à ouvrir les oreilles. Il est évidemment plus à son aise.

— Oui... tout cela peut s'arranger, dit après une pause Me Merville. Allons, conviens-en, ajouta-t-il avec bonhomie... il y a eu de jolis mots échangés au jardin... hein? dans l'allée sombre... peut-être des baisers...

— Mon oncle, murmure M. Charles en rougissant prodigieusement... de compte à demi avec sa complice cachée derrière le paravent.

— Oh! mon Dieu, à la rigueur, un cousin peut embrasser sa cousine, dit Me Merville avec une candeur qui fait frissonner les coupables. C'est égal, tu dois me savoir gré de ne pas t'avoir prié poliment de quitter ma maison...

— Ah! mon oncle, tant de bonté...

— Laissons là ma bonté, et venons au fait. Tu voulais avoir Alix et ma charge de notaire, ou plutôt ma charge et Alix par-dessus le marché.

— Me Merville... cette supposition...

— Laisse-moi donc dire. Pour Alix, tu ne l'auras pas, puisque je la marie à Me Brécourt...

— Il n'est que trop vrai, mon oncle... Eh bien! je la fuirai, j'irai loin de ses yeux mourir de douleur.

— Que non pas! je veux que tout le monde soit content. Tu ne peux avoir ma place et ma fille, eh bien! il y a une chose à faire... coupons le jeu en deux... hein? qu'en dis-tu?

— Je ne vous comprends pas, dit le premier clerc dont les yeux commencent à sourire.

— Laisse donc. Tu es déjà content comme un vilain. Maintenant, il s'agit de nous entendre. Je suis décidé à ne pas te donner Alix, et tu sais que je n'ai pas l'habitude de revenir sur ce que j'ai résolu; mais la pauvre enfant est toujours entêtée de toi, et il faut que tu m'aides à la rendre raisonnable. Tu m'autoriseras donc à lui dire de ta part que tu renonces expressément à elle, à la condition que je te céderai ma charge à titre gratuit. Si tu consens, tu peux être sûr qu'elle apprendra nos conventions ce soir même... ajoute Me Merville avec un accent singulier et en regardant du côté du paravent.

— Oh! mon oncle, que pensera de moi ma cousine? dit M. Charles avec distraction.

— Tu dis cela pour l'acquit de ta conscience, mais au fond la chose te tente.

C'est une affaire d'or. Toi qui veux devenir riche, il faut saisir l'occasion aux cheveux...

— Laissez-moi du moins réfléchir un instant.

— C'est inutile. Tu peux être sûr que je tiendrai ma promesse ; un peu pour toi qui es mon neveu, et beaucoup pour ma fille dont je veux diriger l'avenir... Est-ce chose convenue?

Il se fit un silence. Alix, la respiration suspendue, la main fixée à son cœur pour en comprimer l'horrible battement, attendait la réponse de son amant qui devait être son arrêt.

— Allons, dit avec un sourire presque méprisant le père d'Alix, tu cherches une manière honnête d'accepter le marché... car c'en est un. Mais ce sont des frais superflus. Il faut te décider à l'instant même... demain il serait trop tard... Acceptes-tu, oui ou non?

— Mon oncle, vos bontés me pénètrent de reconnaissance.

— Ce qui veut dire que tu acceptes...

— Eh bien!... oui, dit l'amant d'Alix d'une voix ferme.

— Il renonce à moi, pleure la pauvre enfant en se cachant la tête entre les mains.

— Fort bien, reprit Me Merville après une nouvelle pause. Je te céderai ma charge dans l'année, je m'y engage, mais j'exige autre chose encore. Il ne faut pas que ma fille puisse jamais rougir devant personne. Je veux que tout le monde ignore ce qui s'est passé... Je trouverai donc le moyen d'introduire, dans le traité de cession, une clause qui m'assurera ta discrétion.

— Tout ce que vous voudrez, dit avec explosion M. Charles, incapable de contenir plus longtemps les élans de sa joie sordide.

— Oh! mon père, mon père, murmurait la triste Alix, comme vous aviez raison! Oh! mon beau rêve fini!... ajoutait-elle avec des pleurs silencieux.

— Maintenant, continua Me Merville, je veux te dire pourquoi j'ai choisi Me Brécourt pour gendre. Je suis bien aise que tu connaisses les raisons qui m'ont décidé en sa faveur. Me Brécourt, ajouta Me Merville d'un ton grave et en haussant la voix, est un homme instruit et, qui plus est, un homme de cœur. Il m'a sauvé la vie, Charles, voilà pourquoi je veux payer la dette de la reconnaissance en lui donnant ma fille qui est mon plus précieux trésor. Pendant une nuit d'automne, il y a de cela douze ans, tu étais encore au collége, et Me Brécourt était mon principal clerc, comme tu l'es aujourd'hui ; on vint me chercher en toute hâte, pour recevoir les dernières volontés d'un de mes clients qui habitait à deux lieues d'ici. Brécourt vint avec moi, et nous arrivâmes sans encombre à la demeure du moribond ; mais au retour la nuit était plus sombre, la lune avait cessé d'éclairer le ciel encombré de lourdes nuées. Bientôt l'obscurité devint complète, et pour ainsi dire palpable. Nous étions à cheval, Brécourt et moi. Nos montures

effrayées par l'obscurité, par le vent qui tourbillonnait, par les horreurs de cette nuit terrible, manquent le pont et nous précipitent dans la rivière grossie par les pluies torrentielles de l'automne. Je suis obèse, je suis faible, j'allais périr. Brécourt, leste et jeune, pouvait facilement se sauver sans risques, en m'abandonnant. Mais non, prompt comme l'éclair, il se précipite vers moi, me cherche dans la nuit, et, à travers mille morts, me ramène au rivage. Pour toute récompense il exige de moi le secret de son dévouement. Voilà pourquoi, mon neveu, je veux donner ma fille à Mᵉ Brécourt.

Si Mᵉ Merville et son clerc avaient bien écouté, ils auraient entendu retentir un sanglot dans la profondeur de la chambre. Alix entendait tout!

— Et maintenant, bonsoir, M. le futur notaire, ajouta Mᵉ Merville... Demain vous serez appelé à l'honneur d'assister à la signature du contrat.

Cela dit, Mᵉ Merville quitta la chambre, précédé de M. Charles qui éclairait la retraite de son patron.

Alix est seule enfin. Tout est fini pour elle et elle veut profiter de ce moment de liberté pour franchir la porte du salon par laquelle elle est entrée et retourner chez elle, mais elle éprouve une résistance aussi énergique qu'inattendue. Elle n'en peut pas douter, la porte est fermée en dehors; mais qui donc l'a fermée? M. Charles va revenir, il faudra donc se montrer à lui, avouer pourquoi on était là? Alix ne peut se résoudre à cette humiliation; elle restera derrière ce paravent, dans cette cachette honteuse, jusqu'au matin, s'il le faut; mais son lâche cousin ne saura pas qu'elle a franchi le seuil de cette chambre où elle est venue chercher l'assurance décisive d'un amour à toute épreuve, où elle n'a trouvé que désappointement et que désillusion.

M. Charles est revenu, il ferme avec précaution la porte de sa chambre, écoute pendant quelques instants l'oreille collée à la serrure; puis, sûr que l'oncle s'est éloigné et qu'il est bien seul, notre héros, las de se contraindre, fait un bond de joie et lance au plafond de toute la force de son poignet, la calotte à gland d'or qui lui sert de couvre-chef.

— Je serai notaire! s'écrie-t-il, notaire!... Ma foi, vivent les femmes! sans elles on n'arrive à rien. Mais, voyez la chance! Le petit clerc d'aujourd'hui, le saute-ruisseau à huit cents francs, sera M. le maître demain. Il aura une étude, il épousera une femme qui aura une dot... La belle chose qu'une belle dot!...

Et les éclats de rire, les élans désordonnés d'aller leur train, sans parler de la triste calotte grecque qui achève d'épousseter le plafond noirci de la chambre.

— C'est donc vrai, ajoute-t-il, moi aussi je serai riche... riche! riche!!......

Et pour nous servir d'une expression populaire, énergiquement vraie, ce mot semblait lui emplir la bouche, tant l'accentuation en était passionnée et décélait de convoitise. L'ambition de l'argent peut avoir sa noblesse, mais presque toujours ses appétences non dissimulées, ses transports avides, pris sur le fait et étalés au grand jour, présentent un spectacle ignoble et rebutant.

Alix, l'œil fixe et morne, considère son amant qui lui apparaît pour la première fois sous une forme repoussante ; il lui semble que cette scène étrange est le rêve et que la réalité va revenir, qu'il est impossible qu'une heure de déception cruelle vienne donner un démenti à un amour de deux ans, à une illusion qui devait durer toute la vie.

La première émotion un peu calmée, M. Charles prend une énorme pipe turque appendue à la muraille et l'allume. Une béatitude complète s'épanouit sur ses traits, tandis qu'à demi couché dans le fauteuil de velours d'Utrecht, il lance dans l'espace d'énormes bouffées de tabac dont il suit d'un regard distrait les capricieuses spirales ; il est heureux, il rêve argent !

Le sourire d'une dédaigneuse pitié commence à plisser les lèvres d'Alix.

La pipe terminée, le premier clerc se surprend à se frotter les yeux. Il a sommeil, le moment de se mettre au lit est arrivé.

On le voit, la situation de la pauvre Alix devient étrangement critique.

M. Charles ouvre son tiroir de toilette, et en tire... une douzaine de morceaux de papier rose découpés en triangle, et vulgairement connus sous le nom de papiers à papillotes.

La main du jeune homme, qui paraît avoir une longue expérience de la chose, enroule soigneusement les mèches de sa longue chevelure, et bientôt chacune d'elles est enfermée dans sa prison de papier.

En cet état, le premier clerc de Me Merville ne ressemble pas mal au roi Thoas de la parodie d'*Iphigénie en Tauride*.

— Moi qui croyais que ses cheveux frisaient naturellement ! se dit la jeune demoiselle.

La toilette des cheveux terminée, notre héros se dirige vers son lit et prend sous l'édredon une manière de coiffe à gourmettes, sous laquelle il rassemble et range symétriquement les papillotes éparses. Le chef ainsi encapuchonné, l'amadis à panonceaux se met en devoir de se dépouiller de ses habits de luxe, nous voulons dire de sa redingote et de son gilet. A la rigueur Mlle Alix peut encore risquer un œil, et cet œil risqué, nous devons dire que, malgré ses douleurs d'amour, elle se pince les lèvres en réprimant un léger sourire. Qu'est-ce donc ? Presque rien.... Le malheureux porte un gilet de flanelle !... Soigneusement dissimulé le jour, il

apparaît piteusement avec sa bordure rouge et les cordons qui le fixent au torse.

Une jeune fille pardonne difficilement un gilet de flanelle.

Ce que nous avons appelé les vêtements de luxe, ôtés, M. Charles commence à défaire ce qu'on a coutume d'appeler le vêtement nécessaire. Qu'on se rassure, M. Charles possède un caleçon. Ce n'est pas au moins que Mlle Alix ait constaté le fait; non, certes. Depuis quelques instants la pauvre fille tient les yeux obstinément fermés; mais une exclamation du cousin lui a appris cette circonstance rassurante.

— C'est demain jour de caleçon blanc! a-t-il dit assez haut pour être entendu.

Saura-t-on jamais combien ces détails vulgaires désenchantent une amante romanesque. Certes, quand on a le bonheur de posséder une bien-aimée, il vaut mieux qu'elle nous aperçoive sur le pavé de l'Empereur entre quatre fusiliers, que dans notre chambre à coucher en train d'escalader notre lit.

Voici donc notre héros d'amour en bottes, en caleçon et en bonnet de nuit.

Tout à coup le souvenir de son bonheur lui revient à l'esprit plus expansif, plus ardent, plus démonstratif que jamais, et le voilà sautant, gambadant, cabriolant dans sa chambre dans l'étrange équipage qu'on sait!

Cette fois Alix n'y tient pas, et elle a toutes les peines du monde à contenir dans de justes bornes un franc, un immense, un irrésistible éclat de rire.

Quelques secondes après, M. Charles-Amédée Drancourt était accroupi sous les courtines du lit, ronflant comme un héros d'Homère.

Alix rit encore plus fort. En ce moment, la porte du salon contre laquelle elle est appuyée cède légèrement, puis s'entrouvre. Alix, étonnée, en franchit le seuil et se trouve... en présence de Me Merville lui-même.

— Vous ici! mon père dit-elle en rougissant comme une pensionnaire.

— Chut! fit en souriant Me Merville, ne réveillons pas le futur notaire qui dort....

— Ah! je comprends tout... dit la jeune fille, en se jetant dans les bras de son père; c'est vous...

— Oui, c'est moi qui ai voulu te faire heureuse malgré toi, dit avec une nuance de sévérité le bon notaire; je t'ai observée toute cette journée, je t'ai vue aller à l'armoire aux vieilles clefs. Il ne m'a pas été difficile de deviner ton dessein. J'ai voulu te rendre témoin de ma conversation avec ton cousin, qu'en dis-tu?

— Mais pourquoi m'avoir enfermée ainsi?

— Il fallait que la leçon fût complète ; après le désenchantement du cœur, le désenchantement des yeux ! tu dois être radicalement guérie, tu as vu ton héros en déshabillé.

— Ah ! mon père, que je vous remercie !.. Pour le bonheur des femmes, il faudrait que toutes les folles têtes comme j'étais pussent voir comme moi le coucher d'un amant.

Cette histoire n'est assurément pas conforme aux règles de l'art. Un romancier qui sait son métier se garde d'enlever toute poésie à son héros, et il faut convenir que le futur notaire Drancourt n'est rien moins que sympathique. C'est ce qui me confirme dans la certitude que le récit est vrai de tout point, car l'art drape l'humanité dans des plis sculpturaux qui la grandissent sans doute, mais qui en faussent singulièrement la réalité. Je dois dire, au surplus, que la conduite du clerc de notaire a été, après tout, très-naturelle et très-conforme même, sous certains rapports, aux lois de l'honnêteté ; car enfin, si le timoré cousin avait mis à profit les dispositions très-sentimentales de sa cousine, il pouvait aller loin, voire jusques et y compris la cour d'assises où l'on envoie ceux qui enlèvent les belles demoiselles. La loi ne plaisante pas avec le rapt. Il a été, en somme, plus prudent qu'amoureux, et la prudence est une vertu, tandis que l'amour est une démence. J'ai mis la demoiselle à la belle place, parce que c'est plus galant et qu'il fallait bien donner une couleur à ce récit ; mais il ne faut pas croire que l'ami Pamphile professait pour le clerc de notaire un mépris absolu. Il l'approuvait d'avoir accepté l'office de notaire, mais il eût voulu le voir lutter pour conquérir tout à la fois la charge et la fille... à cause de la fortune du papa. Voilà la vérité tirée des tristes réalités de la vie.

V. V.

L'Administrateur-Gérant,

A. Rousseau.

Metz. — Typog. de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

DANS

LA VALLÉE DE LA CANER.

L'Étang Blanchard.

Après avoir abandonné le territoire de Vry, la Caner laisse à gauche l'ancien village de Vigy [1], autrefois sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Arnould, pour traverser ensuite

---

[1] Extrait du Pouillé du diocèse de Metz: « Vigy, France, Ressortit à Metz » pour toutes les juridictions. Le patronage de la cure appartient à l'abbé de St- » Arnoud. L'église est sous le vocable de saint Léger, évêque d'Autun.

Annexes : Melchy, chapelle de la décollation de saint Jean-Baptiste.
Befey.
Seury-lès-Vigy, village, chapelle Saint-Nicolas.
Blaura, cense.
Champion, cense.
Brevotte, moulin.
Rabas, hameau. Chapelle de la Sainte Vierge.
Hessange, en partie. Chapelle Saint-Gal.
Blanchard, moulin.

« L'abbaye de St-Arnoud possède la cure de Vigy dès le commencement du » huitième siècle. Hugues, fils de Drogon, donna la ville de Vigy avec tout ce qui » en dépendait, en terres, maisons, églises, édifices, habitants, serfs, etc., à » l'abbaye de Saint-Arnoud, pour en jouir et disposer à la volonté de l'abbé et » des religieux, en reconnaissance de ce que Leutber, abbé de Saint-Arnoud, lui » avait permis de faire enterrer son père dans l'église de cette abbaye, où repo- » sait déjà le corps du confesseur Arnoud, son ayeul. La charte de cette donation » est de l'an 715. L'empereur Henry IV confirma l'abbaye de Saint-Arnoud dans » la jouissance de Vigy et de ses dépendances, l'an 1115. Alexandre III, Céles- » tin III, Clément V et l'empereur Charles IV, ont aussi confirmé l'abbaye de » Saint-Arnould dans cette possession.

» Décimateur : le seul abbé de Saint-Arnould dans toute la paroisse. »

l'étang de Blanchard, qui faisait partie du domaine de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz. Cette donation avait été faite à l'hôpital, en 1438, par Marguerite, fille de Jean Dennery et veuve d'Hennequin Lagne, négociant messin [1].

Dans la guerre de 1324, nous voyons, le dimanche devant la Toussaint, « partie des seigneurs de Mets, le Ringraive, les soldairs et pietons, partir de Metz et aller vers Vigey; et empres de l'estang trouveont leurs ennemis de la duché de Lucembourg qui venoient pour faire course au pays de Mets, et là les assaillirent verdement, et s'y montra vaillant le Ringrave et ses gens; tellement que par ceux de Mets furent pris vingt bons prisonniers et en y eut plusieurs noyés en l'estang et plusieurs blessés et tués en la plaice [2]. »

Béfey.

La Caner reçoit, à un kilomètre en aval de l'étang Blanchard, un premier affluent venant du petit village de Béfey, aujourd'hui annexe de la mairie de Villers-Bettnach et dépendant autrefois de la paroisse de Vigy et du domaine de l'abbaye de St-Arnould [3]. L'aspect de ce village et de la campagne qui l'entoure a quelque chose de désolé et en harmonie parfaite avec les traditions locales, qui, naguères encore, en faisaient le séjour de sorcières très-redoutées dans la contrée. Si les vieilles légendes et les récits se rattachant aux naïves croyances du moyen âge, ont pour vous quelque attrait, asseyez-vous au foyer d'un honnête campagnard des environs, et s'il vous a vu vous découvrir devant la croix du

---

[1] Mémoire historique sur l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, par Loridan Larchey. Metz, Lamort. 1854. Page 41.

[2] Chroniques Huguenin. P. 47.

[3] Le département de Metz. Ms. 1757, provenant de la bibliothèque Emmery. M. C. indique l'abbaye de Saint-Arnould comme seigneur à Béfey.

Belfey et Raba faisaient partie de la mairie Porte-Muzelle au-dehors de la ville, appelée le Haut-Chemin dans le Pays messin. (*Bénédictins.*)

chemin ou vous agenouiller avec respect dans la modeste église du village, de manière à lui faire comprendre que vous croyez comme lui, en ce monde, à autre chose qu'à la puissance du papier timbré, il vous dira qu'il y a des lieux de prédilection pour les esprits mauvais; qu'à certaines heures de la nuit ils se donnent rendez-vous à tel carrefour du chemin; que ces esprits invisibles, auteurs de tous les malheurs qui viennent nous frapper, s'attachent quelquefois à des êtres vivants et maudits, devenus leur proie, dans lesquels ils s'incorporent et produisent ainsi des êtres désignés sous le nom de sorciers et de sorcières dont on doit redouter la rencontre. Il vous dira quelles coïncidences fatales il a remarquées dans tous les malheurs qui sont venus le frapper, la perte d'un fils, d'une femme qui faisait la joie de son foyer, et la visite de l'un de ces êtres maudits.

J'avoue que me trouvant encore sous l'impression de l'un de ces récits lorsque je traversai pour la première fois le village de Béfey, je passai rapidement, redoutant la rencontre de quelque sorcière, lorsque notre guide crut devoir me rassurer en m'affirmant que la dernière sorcière de Béfey était morte depuis quelque temps. — Mais, voyez, ajoutai-je en reprenant quelque peu courage sur son assertion, cette femme qui passe n'a-t-elle pas dans le regard et la tournure quelque chose qui pourrait convenir à l'un de ces êtres dont vous me parliez tout à l'heure ?— Vous avez raison, monsieur, cette femme est en effet la fille de la dernière sorcière de Béfey; mais elle n'a pas hérité du pouvoir satanique de sa mère.

Il n'en fallait pas moins pour me rassurer.

« Par acte du 13 mars 1572, Didier Toussaint abbé de St-Arnould et tout le couvent, cèdent à plusieurs particuliers étrangers, le lieu et terrain où était autrefois le village de Belfay ruiné depuis longtemps, pour s'y bâtir des maisons; cèdent aussi 210 journaux de bois, pour les remettre en nature de terres arables, se réservant le pré Noitin qui est au-dessus

de la stanche de l'étang pour la moitresse de Raba, ainsi que la haute, moyenne et basse justice, plusieurs droitures seigneuriales et autres droits, entre autres les corvées de charrues en la moitresse de Raba. Chaque habitant fera une journée aux prés dudit Raba, une journée à siller les grains, ainsi que ceux de Vigy les doivent à la moitresse et ban dudit Vigy [1]. »

Fontaine de Charlemagne.

Hâtons-nous de quitter ces lieux désolés et de descendre vers la belle forêt de Villers, qui s'étend à notre droite, et sur le bord de laquelle le ruisseau de Béfey vient se grossir des eaux de la fontaine de Charlemagne. Rien de plus gracieux et de plus calme à la fois que le paysage qui nous entoure. Une croix monumentale en pierre (fig. 2), élevée sur le bord du chemin, à la lisière de la forêt qui l'abrite de son feuillage, nous désigne l'emplacement de la fontaine que fit jaillir, suivant la tradition, le pied du cheval de Charlemagne, lors d'une de ses chasses dans la forêt de Villers. Une multitude de petites croix microscopiques formées de deux petites branches dont l'une est fendue au milieu, sont déposées sur le socle par les nombreux pèlerins qui affluent vers la sainte fontaine. Un ruisseau limpide coule au pied de la croix ; la source est à dix pas dans la forêt.

Rabas.

A une très-faible distance en aval s'élève la modeste chapelle de Rabas (fig. 1), dont la fondation est attribuée à Charlemagne [2] :

---

[1] Archives de la Préfecture de la Moselle. Layette St Arnould. Liasse Rabas.

[2] Empereur d'Occident, 800—814.

En celui temps le Roy Charlemaigne,
Roy et Empereur d'Allemaigne,
En chassant aux bois à l'esbat,
Fonda la chapelle de Rabbes [*].

[*] Chroniques en vers, de J. Châtelain. Preuves de l'hist. de Lorr. D. Calmet. T. III, 2e éd.

Elle fut consacrée en 1049, sous l'invocation de la sainte Vierge, à la prière de Warin, abbé de St-Arnould, par le pape Léon IX, venu en France pour assister à la dédicace de l'église St-Remy de Reims, d'où il se rendit à Metz [1].

Les archives de la préfecture de la Moselle renferment de précieux renseignements historiques sur la chapelle de Rabas. On y trouve entre autres le document suivant, transcrit en forme de vidimus, de la main de Dom Sébastien Floret, ancien religieux, aumônier de l'abbaye de St-Arnould, et chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Rabba, en 1603. Ce document porte la date de 1405 : « Je Joës archiprêtre de Kédange et curé de Filtzdorff, Simon curé de Mimskirchen, Joës curé de Everswiller, Jacquet curé de Evendorff et Pierre curé de Betleville, du diocése de Metz, prêtres, faisons savoir à tous prêtres et gens chrétiens qui cette lettre vouront lire, que pour nous empetrer grâce et misericorde de la glorieuse Vierge Marie mère de Jésus-Christ, nostre rédempteur, avons extrait et translaté en tiauche ceste copie sur la bulle qui est en latin, pourtant qu'il y en ait becopt de gens qui scavent tiauche et n'entendent point le latin, laquelle bulle fait mention des indulgences et pardons que nos Saints Pères ont donné et octroyé à la chapelle Nostre Dame de Rabbat de costé Villé l'Abbaye, on dit diocèse de Mets, car ils ont perpetres et consideres grans miracles et signes, lesquels la glorieuse et douce Vierge Marie ait illec faict et monstré, pourtant ait le saint père le pape Léo, ladite chapelle mesme consacré, et ait donné et octroyé à tous ceux qui leur aumosnes danront à ladite chapelle, pour la tenir en édifices, ornemens, calices, livres, cloches, luminaires, et autres choses, trois cents ans de pardons et vraies indulgences de Rome: et le pape Urbain, cent ans et une karene, et becopt de cardinales et prélats, cent jours, et spécialement nostre

[1] Histoire de Metz des Bénédictins. T. II, page 159.

seigneur l'evesque de Mets [1] qui tout ait confirmé, quarante jours. Item l'hermite et messagier de ladite chapelle, qui ces presentes lettres porteront autre quarante jours. Davantaige ait institué à ladite chapelle, chacune sepmaine, deux messes, c'est asscavoir, le mercredi et le samedi, en l'honneur de la benoiste pucelle Marie. En tesmoignaige de vérité, avons nous, Joēs archiprêtre, Simon, Joēs, Jacquet et Pierre, prêtres devantdits, mis et appendus nos sceaux à ces présentes, donné l'an mil iiij^{c} et cinq ans, le mercredi après la feste de Nostre Dame l'Assumption [2]. »

1410. « Acte de collation et nomination à la chapelle de Raba faite par Nicolas de Laitre et Pierre de Tournay (*Petrus de Tornaco)*, citoyens messins, qui disent avoir pour ce faire, procuration de Dom Jean Roillenat, abbé de St-Arnould, à qui ils reconnaissent qu'appartient ce droit de toute ancienneté, en faveur de Jean de la Roucette de Buxer, prêtre du diocèse de Metz, qu'ils investissent de tous les droits et revenus dépendants de ladite chapelle [3]. »

Vers cette époque, le chœur de la chapelle paraît avoir été entièrement reconstruit et l'autel en est consacré de nouveau en l'honneur de la sainte Vierge, en 1416, par Conrad Bayer, évêque de Metz, ainsi que le rapporte D. Sébastien Floret dans un mémoire dont il sera fait mention plus loin.

1423. « Sentences successivement rendues, jusqu'au nombre de trois, par les auditeurs commis en cour de Rome, qui maintiennent Dom Simon de Cherisy, abbé de Saint-Arnould, dans la possession de la chapelle de Raba et ses dépendances, et condamnent Garseti, curé de Vigy, qui dès

---

[1] Probablement Raoul de Coucy.

[2] Archives de la Préfecture de la Moselle. Layette St-Arnould. Liasse Rabas. Pièce cotée M. S.

[3] Extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye royale de St-Arnould de Metz. Ms. in folio. Archives de la Préfecture. La pièce originale est en latin, écrite sur parchemin.

le temps de Jean de Roillenast, prédécesseur dudit abbé Simon, s'en était injustement emparé, avec infraction et violence, à la restitution de la dite chapelle, des revenus qu'il en a perçus et à tous dépens et indemnités[1]. »

1423. « Le pape Martin V donne commission aux doyens de Metz et de Verdun, pour faire exécuter les trois sentences rendues à Rome contre Garseti, usurpateur de la chapelle de Raba, avec pouvoir de le contraindre par censures ecclésiastiques à leur exécution. »

1423. « Procès-verbal de Dominique Colini, clerc et notaire, par lequel il témoigne, qu'en exécution du mandat du doyen de Verdun, commis exécuteur des sentences susdites, il a remis l'abbé de Saint-Arnould en possession de la chapelle de Raba, de deux chandeliers, d'une chasuble, une aube, un amiet et deux nappes qui s'y sont trouvées. »

1423. « Cession ou donation faite par l'abbé de Cherisy à D. Jacque de Pomerio, prieur claustral de Saint-Arnould, de la chapelle de Raba, de ses revenus et du gagnage y attenant, en considération de ses bons offices, tant à l'égard du monastère qu'à l'égard de lui, abbé, et en particulier surtout dans le procès qu'il a été obligé de soutenir contre le curé Garseti. Il lui donne pouvoir de faire ratifier ladite donation par le Saint-Siége, pour plus grande assurance et pour éviter toute contradiction dans la suite. »

1423. « Donation faite au même D. Jacques de toutes les offrandes qui se feront en la chapelle de Raba, sans en excepter les cierges qu'il lui sera libre de vendre ou de faire vendre pour les tourner à son profit. »

1423. « Donation faite par le même abbé au même D. Jacques de tous les dépens, dommages et restitution de revenus perçus, qui lui ont été adjugés en cour de Rome sur

---

[1] Extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye royale de Saint-Arnould de Metz. Ms. in-folio. Archives de la Préfecture. La pièce originale est en latin, écrite sur parchemin.

le même curé de Vigy, vis à vis duquel il le subroge en tous ses droits. »

1424. « Accommodement entre l'abbé Simon de Cherisy et Nic. Garseti curé de Vigy, par lequel celui-ci reconnaît le droit dudit abbé sur Raba, l'en remet en possession et renonce à toutes prétentions sur ladite chapelle et ses dépendances; ledit abbé, par commisération, lui remet 50 florins de r^te auxquels il avait été condamné, à condition que s'il ne tient parole et remue de nouveau ladite affaire, ledit abbé sera en droit d'exiger la remise qu'il lui avait faite. »

« Requête en forme de dénonciation présentée par Dom Jaques prieur claustral et possesseur de Raba, à M^r le doyen de Verdun, dans laquelle il expose que nonobstant l'accommodement fait avec le curé de Vigy, nonobstant la grâce qu'on lui a faite de le quitter pour 20 florins, au lieu de 76 auxquels il avait été condamné en cour de Rome; malgré la possession dans laquelle avait été ledit Dom Jacques pendant deux ans, ledit curé n'a pas cessé de renouveler ses troubles, de venir célébrer l'office dans ladite chapelle, de prêcher qu'elle lui appartenait, de faire vendre les offrandes faites par les pélerins, etc. En conséquence de quoi ledit prieur conclut que comme il ne lui a remis ladite somme de 50 florins qu'à condition qu'il demeurerait tranquille, il doit être déchu de ce bénéfice et contraint à la lui payer; c'est ce à quoi il prie ledit exécuteur commis de tenir la main, comme à le faire jouir paisiblement de ladite chapelle. »

1478. « Bail fait pour 31 ans par l'abbé Didier Foulat à Gillay, habitant de Monval, et Agri son frère, d'une place où il y avait autrefois un moulin entre Vigy et Raba, d'une part, et l'étang qui est au-dessous de ladite place, d'autre part; à charge de rebâtir le moulin dans un an, en leur fournissant des bois à prendre dans ceux de l'abbaye de Vigy; et au surplus parmy (moyennant) deux chapons de canon pour les

dix premiers ans, et pour les suivantes dix-huit quartes de blé, mesure de St-Arnould. »

1515. « Donation faite par l'abbé Demange Maniaire à D. Guillaume Burte, prieur claustral de St-Arnould, de la moitié du revenu de Rabas, pendant sa vie durante; excepté l'institution de l'hermite dudit lieu et le canon en argent de la ferme du même lieu que l'abbé se réserve totalement. Cette donation est faite à charge par ledit D. Guillaume de contribuer pour moité des réparations qui se trouveront à faire *à la fontaine,* à la chapelle et dépendances. »

1533. « Donation de six deniers de cens faite par Jean Biennaix, habitant de Chatel St-Blaise, pour la chapelle de N. D. de Raba. Ledit cens est assis sûr une maison située audit Chatel, sur un demi-jour de vigne et sur un pré situé au ban dudit lieu. Il peut se racheter pour 100f de Metz; mais l'abbé qui en aura reçu le remboursement sera tenu de l'employer à une acquisition équivalente, au profit de la chapelle. »

1564. « Bail de 20 ans passé par l'abbé Juville, à Jean le Cherrey, des maison, grange, terres et prés dépendants de la métairie de Raba, y compris le pré Nointin, lequel, comme les autres terres et prés, était en friche, à charge par ledit Jean Cherrey d'en payer douze quartes de blé et six d'avoine de canon annuel, de défricher lesdits héritages et de les mettre en bonne nature, d'y entretenir quatre bœufs en pâture, *d'entretenir le cours de la fontaine.* Ledit preneur devait avoir son affouage dans les bois de Vigy. »

1569. « Bail à la vie de Pierre Blanchebarbe, domestique de St-Arnould, passé par trois administrateurs de ladite abbaye, le siège vacant, au susdit Pierre, des maisons, chapelle, terres, prés, haies ou bois de Rabas, le tout franc de dîmes; comme aussi des offrandes faites à ladite chapelle, de la moitié des amendes des bois de Vigy, Sanry et Raba et de la glandée; à charge par le preneur de nourrir deux

bœufs tels que les laisseurs lui donneront à nourrir, de garder les bois de Rabas, de fournir deux chafes (bannes) de charbon, d'entretenir la couverture des bâtiments, de faire célébrer une messe chaque semaine et les jours de N. D. et de saint Pierre et de faire renouveler le pied terrier desdits héritages. »

1604. « Bail passé par Dom Charles de Sennetton, abbé de St-Arnould, à Dom Sébastien Floret, aumônier dudit lieu, de tout le revenu de la chapelle et métairie de Raba, pour sa vie durant, moyennant 50 francs par an et l'extinction du principal d'une dette de 400 ♯. Ce qu'il fait en cédant 50 quartes et 50 francs de son revenu pendant cinq ans. »

« Mémoire des dépenses faites par Dom Sébastien Floret, pour la construction d'un moulin à Raba, pour les réparations qu'il a faites à la chapelle dudit lieu et à la maison et dépendances. Dom Thomas se rend avec raison l'admirateur de ce bon religieux et dit qu'on doit le considérer comme le restaurateur de Raba; à la vérité pendant 15 ans qu'il en a eu l'administration, il y a employé environ 5000 francs messins qui doivent être regardés comme bien plus considérables pour ce temps-là, que ne le serait à présent une somme de 5000 ♯ tournois [1]. »

« Au mois d'octobre de l'an 1607, fut ravancé l'autel Nostre Dame de Rabay, là où il est de présent lequel au paravant estoit plus bas d'environ cinq ou six pieds, et l'autel qu'estoit derriere iceluy contre la muraille, a esté transporté en la nef, à dextre du crucifix, qu'est en entrant à la gauche et nommé l'autel St Pierre, et icelle chapelle entiérement et tout au long cimentée.

« Y furent trouvées des reliques dedans l'autel et y sont esté remises et enfermées comme auparavant en l'an 1416, par un suffragon evesque.

---

[1] Extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye royale de St-Arnould de Metz. (*Archives de la préfecture de la Moselle*).

« Audit autel. Nostre Dame, y estoit escript ce que sensuit en ung petit escripteau de parchemin.

« Anno dñi millesimo quœdringentisimo sextadecimo (1416) mensis augusti vecesima quarta (24) die, fuit consecratum hoc altare ad honorem gloriosissimæ virginis Mariæ, per R. D. prēm et dñm dñm Conradum episcopum metropolitanum suffraganeum metensem presentibus reliquiis de beato clusio [1] et indulgentiis consuetis concessis, anno, die, mense ut sup̄.

« En l'autel S[t] Pierre qu'a esté transporté de la chapelle en la nef, y sont esté trouvé des reliques et y sont esté remises, y assistant le s[r] curé de Very qui pour lors desservoit ladite chapelle, par marché faict avec le s[r] aulmosnier de S[t] Arnoult, a qui estoit laissée ladite chappelle par abbé et couvent pour sa vie durant par lequel lesdits transports se se sont faicts, aiant permission de ce faire des visitateurs qui avoient visité ladite chapelle de l'autorité du s[r] cardinal evesque de Mets. [2] »

1610. « Bail passé par Dom Sébastien Floret, propriétaire de Raba, pour sa mense monachale, à Christophe Filou, de la chapelle et offrandes, d'un petit logement et un jardin et un journal de terre, parmy (moyennant) 50 francs de loyer, outre de l'entretien de la chapelle et d'un ministre pour servir les messes, etc. Ledit bail fait pour trois ans. »

1612. « Bail pour 12 ans, passé par Dom Sébastien Floret à Remy Burthemin de la métairie et moulin de Raba, apartenances et dépendances, parmy 30 quartes de froment, 60 # de Metz et un porc de 10 francs de canon annuel. »

---

[1] Une copie de ce document, faisant partie de la layette St-Arnould, liasse Rabas, archives de la préfecture de la Moselle, porte entre parenthèses : *apparemment S[t] Cloud*.

[2] Journal de Dom Floret, religieux bénédictin de St-Arnould. Ms. in-4° sur papier, de l'écriture de Dom Floret, conservé aux archives de la préfecture de la Moselle.

Une copie de ce manuscrit se trouve à la bibliothèque de la ville de Metz.

1629. « Bail pour 9 années, passé par l'abbé Valadier à Pasquin Gnelle des métairie, moulin, chapelle, etc., de Raba parmy 400 francs messins de canon et à charge de faire desservir la dite chapelle. »

1632. « Réglement fait par l'abbé Valadier dans lequel après avoir exposé le pauvre état du service divin dans la chapelle de Raba, qu'il avait retiré pour cette cause des mains des anciens religieux, pour la confier à un cordelier qui l'abandonna au bout d'un an, il y établit un concierge, fait défense aux habitants de Béfay d'y venir enterrer leurs morts, et entendre la messe les jours de dimanche, sous peine de 15 ₶ d'amende. »

1633. « Concession de Raba et ses dépendances, faite par l'abbé Valadier aux religieux de St-Arnould, pour satisfaire à la bulle de 1603 pour la séparation de la mense abbatiale et de la conventuelle, qui obligeait l'abbé de donner à ses religieux un bien et lieu de retraite à la campagne, en cas de contagion, afin d'y continuer les exercices ordinaires de régularité. Cette concession est faite sans aucune réserve de tous émolumens et revenus, à l'exception de la haute, moyenne et basse justice et à charge, par lesdits religieux de mettre les bâtiments dudit lieu en bon état, en leur fournissant une fois pour ce faire, les bois de marnage nécessaires. »

Cette concession est homologuée, la même année, par le parlement.

1634. « Bail pour 9 années, après résiliation du s^r^ Gnelle, passé par les religieux réformés de St-Arnould, à Jean Lienard, des métairie, moulin, chapelle, haies, corvées dues par les habitants de Béfay, etc., parmy 500 francs mess. de canon annuel et à charge de faire desservir la chapelle. »

1634. « Requête présentée au s^r^ abbé Valadier par M. Jean Jacques, curé de Vigy, dans laquelle il remontre qu'encore que les habitans de Raba assistent aux offices de sa paroisse, cependant étant allé en procession audit

Raba, il y avoit été troublé en la perception des offrandes faites pendant le service, par le fermier du dit lieu; d'où il conclut en demandant audit seigneur, qu'il ordonne qu'il jouisse de la moitié des menues dîmes, comme de toutes les offrandes faites pendant le service audit lieu; que les offrandes enlevées lui seraient rendues, ou qu'il soit déchargé du soin des habitants de Raba. La dite requête est accordée en tous points, excepté le dernier qui est l'alternative. » Le fermier reçut signification et commandement de s'y conformer.

1642. « Bail pour neuf ans des métairie, moulin, chapelle, etc., de Raba, les offrandes du jour de la Nativité et de l'Annonciation de N. D. réservées, aussi bien qu'une chambre pour y loger un religieux, moyennant 300 francs de canon annuel et autres conditions. »

1670. « Bail pour 6 ans des mêmes biens, la chapelle réservée, et d'une pièce de terre au ban de Befay, dépendante de Ste-Barbe, parmy 25 francs messins, deux chaffes (bannes) de charbon, 30 friches (couronnes) de cercles, deux pots de beurre fondu, etc. »

A partir de cette date, tous les baux, soit de la ferme, soit du moulin de Raba, ou de tous deux à la fois, jusqu'en 1742, sont faits avec la condition de la réserve de la chapelle [1].

Rien de tout cela n'est changé aujourd'hui, pas même les difficultés au sujet des offrandes; la chapelle et le moulin existent encore tels que nous en donnons le croquis (fig. 1), et les pieuses offrandes des nombreux pèlerins qui n'ont pas cessé de s'y rendre, sont encore prélevées, comme au dix-septième siècle, par le fermier du moulin. C'est probablement cette circonstance qui a fait interdire la chapelle, de sorte qu'on n'y célèbre plus l'office divin.

[1] Inventaire du titre de l'abbaye de Saint-Arnould. (*Archives de la préfecture de la Moselle.*)

Sa forme, en plan, est celle d'un rectangle (fig. 3). Elle se compose d'une sorte de nef, ou plutôt de narthex ou péristyle fermé, en style roman primitif du dixième siècle, et d'un chœur du quinzième siècle, tourné du côté du levant.

La porte d'entrée dans la nef est d'une époque postérieure à la nef elle-même ; elle appartient au style ogival primaire du treizième siècle. Deux colonnettes surmontées de chapiteaux dont les corbeilles ne sont chargées d'aucun ornement, supportent le tore d'une voussure trilobée, dont le tympan est orné de l'image en pierre de la Vierge portant son divin Fils.

On reconnaît parfaitement, à l'intérieur, la suture de ce travail postérieur ; la voussure est en plein cintre.

Le compartiment central de la nef est voûté en coupole ; il est séparé par deux arcs doubleaux en plein cintre, reposant sur des pilastres rectangulaires, des deux compartiments extrêmes, dont les voûtes sont en berceau.

La voussure de l'arc surmontant la porte qui donne accès dans le chœur, ou plutôt dans la chapelle proprement dite, est également cintrée du côté de la nef.

Cette partie de la construction est bien certainement un reste de l'édifice dont le pape Léon IX faisait la consécration en 1409, et dont l'érection pourrait remonter plus haut, car son architecture toute romaine permet d'y voir un débris de l'oratoire dont la tradition attribue la fondation à Charlemagne.

Le chœur, beaucoup plus élevé que le narthex, est ogival, du quinzième siècle ; la voûte est à compartiments, avec nervures saillantes chargées à leur intersection d'écussons dépourvus d'armoiries. Les fenêtres sont à deux baies séparées par un meneau en pierre.

Le rétable de l'autel est en pierre, du quinzième siècle (fig. 4); la niche centrale est entaillée dans un petit monument en forme de tour rectangulaire surmontée de créneaux, portant deux écussons sur les tympans de l'ogive de

la niche. Au-dessus est la statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus, à gauche sainte Catherine, à droite saint Christophe.

Il est incontestable que nous retrouvons là le chœur et l'autel dont la consécration fut faite, en 1416, par l'évêque Conrard Bayer, et que les travaux exécutés près de deux siècles plus tard, par Dom Floret, ne durent consister, comme l'indiquent d'ailleurs ses Mémoires, que dans le recrépissage général de l'édifice et le déplacement des autels.

On prétend qu'il y a quelques années, on voyait encore à Rabas des fragments de tuiles gallo-romaines[1].

Saint-Hubert.

En quittant le territoire de Rabas et descendant le cours du ruisseau, nous abandonnons le pays messin pour entrer sur les anciennes terres de Lorraine, au petit village de Saint-Hubert. Le patron des chasseurs est l'objet d'un culte particulier dans la vallée de la Caner; on ne rencontre pas une croix un peu fruste, sur le bord du chemin, qui ne porte l'image du saint évêque de Liége en équipage de chasse.

Le village de Saint-Hubert, autrefois annexe de la paroisse d'Altroff, dépendait, ainsi que cette dernière commune, de l'abbaye de Villers-Betnach.

Le registre des titres et papiers de cette abbaye, conservé dans les archives de la préfecture de la Moselle, fait mention des pièces suivantes :

1601. Autorisation donnée par le duc de Lorraine, Charles III, enregistrée le 4 février 1601, pour l'érection des villages de Nidange, Saint-Humbert et Belle-Fontaine, appelés ensemble la *Petite-Villers*.

---

[1] Notes fournies à la préfecture pour la rédaction de la Statistique monumentale, par le maire de Charly.

1635. Remontrances faites à M. le lieutenant de-Ziercq, par le mainbour de Saint-Humbert.

1683. Certificat pour la justice, en faveur de l'abbaye de Villers.

1685. Protestation pour la justice foncière de Saint-Humbert, faite contre les officiers de la prévosté de Siercq.

Plaids annaux tenus audit village, dans les années 1691, 1692.

Papier terrier du bamp, village et finage de St-Humbert, fait en 1693.

1699. Pièces où sont rapportés les moyens par lesquels les abbés, prieur et religieux de Villers soutiennent leur juridiction au village de St-Humbert.

Gaudechure.

La ferme de Gaudechure, que l'on rencontre sur la droite du ruisseau de Rabas, près de son point de jonction avec la Caner, appartenait à l'abbaye de Villers-Betnach. Le registre des titres de cette abbaye, mentionne :

« Mémoires pour justifier que la cense de Gaudechure est située dans la Lorraine.

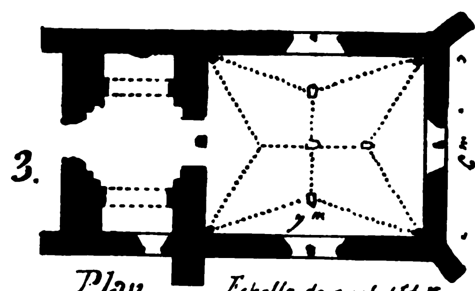
« Baux de la cense et ferme de Gaudechure, passés au profit de l'abbaye de Villers, dans le courant des années 1691, 1701, 1711, 1719, 1729. »

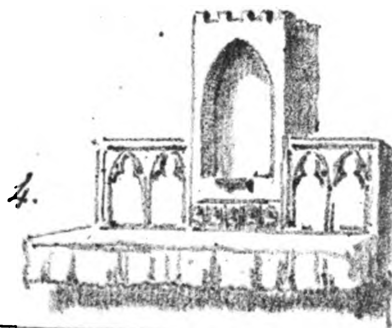
G. B.











G.B.

L'ÉGLISE SAINT-MAXIMIN DE METZ.

Saint Maximin.

Le siége épiscopal de Trèves était occupé, au quatrième siècle, par Agricius. C'était un digne prêtre, à la parole persuasive, aux mœurs austères. Aussi faisait-il de nombreux prosélytes. On venait de tous les coins de la Gaule pour assister à ses doctes homélies. Il ne tarda pas à se voir entouré de nombreux disciples avides de science et heureux de se pénétrer de saines doctrines. Parmi les jeunes lévites qui l'approchaient, Agricius remarqua plus particulièrement le fils d'un décurion d'Aquitaine, nommé Maximin. Doué des qualités les plus heureuses, ce jeune homme avait renoncé aux dignités qui étaient l'apanage de sa famille, pour se livrer à l'œuvre de la prédication. Sous l'habile direction d'Agricius, Maximin fut bientôt en mesure d'évangéliser les peuples. Son éloquence fascinait les masses et les électrisait. A la mort d'Agricius, tout d'une voix le clergé et le peuple de Trèves élurent pour leur évêque l'orateur qui les avait si souvent charmés et instruits du haut de la chaire. A peine installé sur le trône épiscopal, Maximin commença ses pérégrinations d'apôtre. Il s'en alla, son bâton pastoral à la main, annonçant la parole de Dieu. Mais ce n'était plus le temps où il suffisait aux orateurs chrétiens d'annoncer aux nations la bonne nouvelle ευαγγελια, l'évangile. Les idées avaient marché depuis trois siècles. Les intelligences étaient devenues plus exigeantes. L'esprit de controverse s'était fait jour au travers de bien des sophismes et avait enfanté plusieurs hérésies, notamment celle d'Arius qui niait la divi-

nité de Jésus-Christ et sa consubstantialité avec le Père. Maximin ne se laissa pas ébranler et il entra hardiment en lice avec les hérésiarques. Il s'épuisa en efforts de tous genres à prémunir, contre les innovations religieuses, le troupeau confié à ses soins. Il fit mieux. Apprenant qu'en Orient la secte arienne, devenue puissante par l'adjonction de plusieurs évêques, était intolérante comme toute domination humaine et se mettait à persécuter ses adversaires sous le prétexte de les convertir à ses opinions erronées, apprenant ce scandale commis au nom de la religion de charité, Maximin appela près de lui toutes ces victimes. On vit accourir à Trèves ces bannis qui préféraient les agitations de l'exil à une odieuse transaction avec leur conviction et leur devoir. Bientôt l'arianisme s'introduisit dans les palais des princes et leur dicta des arrêts. Constantin se laissa aller jusqu'à consacrer la décision du concile de Tyr, en 335, qui déposait de son siége Athanase, évêque d'Alexandrie, le plus grand homme de son siècle. L'empereur le condamna à être relégué; aujourd'hui nous dirions à être interné. Le saint évêque demanda en grâce à être relégué à Trèves, près de Maximin. Les Médiomatricks virent passer cet illustre banni au milieu de l'hiver 336. Son exil dura deux années, tant que vécut Constantin dit le grand. A l'avènement de son fils Constantin le jeune, Athanase fut rendu à son évêché. Ses ennemis crièrent à la réaction, comme dans toutes les révolutions où le pouvoir cicatrise les plaies sociales. Les ariens déployèrent de nouveau leur drapeau. Ils battirent en brèche l'élection de l'évêque de Constantinople, Paul, à qui ils attribuaient le retour d'Athanase. En 340, saint Paul, condamné à la relégation, prenait, malgré son grand âge, le chemin des Gaules, et venait frapper à la porte du palais de Maximin. La furie des ariens ne fut satisfaite que lorsqu'ils se réunirent à Antioche pour déposer de nouveau Athanase comme hétérodoxe en présence de l'empereur d'Orient, Constance.

Athanase et Paul se rendirent à Rome pour implorer près du pape Jules la convocation d'un concile sérieux et non point composé par l'esprit de parti; de leur côté, en 342, les ariens craignant le résultat de ce concile, s'empressèrent d'accourir à Trèves prier l'empereur d'Occident, Constant, de s'opposer aux désirs du pape. Ils restèrent une année à solliciter, mais ils durent se retirer en 343 sans avoir rien obtenu, Maximin ayant combattu de haute lutte toutes leurs prétentions. Un concile s'ouvrit enfin à Cologne en 346. Maximin en fut l'âme inspiratrice avec saint Servais, évêque de Tongres; l'évêque Victor de Metz [1] y prit aussi une part active. C'est ainsi que l'Église d'Occident répudia les théories d'Arius. Un premier pas était fait. Les adversaires de l'arianisme s'étaient comptés. Mais ce n'était pas tout, il fallait chercher à faire disparaître la scission naissante entre les chrétiens d'Orient et ceux d'Occident. L'empereur Constant, que Maximin avait conquis à la cause du christianisme, s'étant trouvé à Milan, Athanase vint le supplier de convoquer un concile œcuménique qui se recruterait parmi les évêques d'Orient et d'Occident. Aidé de Maximin, Athanase vit ses prières couronnées de succès. Un concile fut en conséquence décrété aux confins des deux empires d'Occident et d'Orient, en Illyrie, dans la petite ville de Sardique, patrie de l'empereur Galère, dont il voulut rendre le nom célèbre en y publiant le fameux édit de Sardique, en 311, qui fit cesser les persécutions contre les chrétiens. Tous les évêques de la chrétienté se réunirent, en 347, à Sardique, Victor, évêque de Metz entre autres. Le résultat de leur délibération fut ce qu'il devait être. Les honneurs de la controverse restèrent à Athanase, à Paul, à Maximin, et la doctrine d'Arius fut condamnée avec l'approbation du pape. Les

---

[1] D'après les auteurs qui prennent à la lettre l'origine apostolique de l'Église de Metz, cet évêque serait Auctor et non Victor qui aurait vécu en 145. — L'abbé Chaussier, 1847. (*De l'origine apostolique de l'église de Metz.*)

ariens jetèrent feu et flammes, et les discussions recommencèrent plus vivement que jamais. Les évêques dissidents se réunirent en concile, de leur autorité privée, à Sardique, et déposèrent le pape, Maximin, Paul, Athanase et d'autres prélats. L'Église d'Occident répondit à ces attaques en n'attachant aucune importance à ces déclarations et en rendant un éclatant hommage aux vertus des défenseurs des vraies doctrines.

Cette vie de discussions passionnées avait épuisé les forces de l'évêque de Trèves. Le délabrement de sa santé l'engagea à aller sur les bords de la Loire se retremper au contact de l'air natal. A peine installé au milieu des siens, il rendit son âme à Dieu, le 29 mai 350, laissant derrière lui le souvenir de son éloquence et de ses vertus. Dix années après, son successeur, saint Paulin, vint dans le Poitou chercher en grande solennité les restes du prélat. Il les plaça dans une châsse rehaussée d'or et de pierres précieuses, puis il reprit la route de Trèves. Il passa par Reims, Mouzon, Yvoix et Arlon. Dans ces dernières localités, plusieurs malades durent à la présence de ces reliques de recouvrer la santé. L'opinion publique s'émut de ces miracles, et Maximin fut vénéré comme un saint. L'ancien palais de Constantin, devenu l'abbaye Saint-Jean, dans laquelle ses restes furent déposés, changea de vocable, et depuis cette époque on n'a cessé de l'appeler abbaye de Saint-Maximin.

L'Église Saint-Maximin-aux-Vignes.

La célébrité des miracles attribués à l'intercession de saint Maximin attira bientôt près de son tombeau de nombreux pèlerinages. On y venait en procession des pays environnants. Au sixième siècle [1], Urbice, 15e évêque de Metz, conduisit à Trèves de pieux Messins implorer l'appui

[1] Si l'on suit la tradition qui fait de saint Clément un contemporain de saint Pierre, il faut admettre que saint Urbice vivait en 391. (*De l'origine apostolique de l'église de Metz*, par M. l'abbé Chaussier, Metz 1847.) Dans son *Examen des*

du saint. Ils obtinrent la faveur de pouvoir emporter quelques morceaux de l'étoffe qui avait servi de suaire. Tel était l'usage de l'Église d'Occident à cette époque. La lettre par laquelle le pape saint Grégoire refuse d'envoyer à Constantinople les ossements de saint Paul, malgré les vives sollicitations de l'impératrice Constantine, nous est une preuve authentique qu'il était d'usage dans l'Eglise romaine, quand on donnait des reliques, de ne jamais porter la main aux corps des saints ; on se contentait de donner un lambeau d'étoffe qui en avait approché, parce que c'était considéré comme un sacrilége entièrement intolérable de toucher aux corps des saints [1].

Urbice avait fondé récemment une chapelle au dehors de la *porta saliæ* (porte sur la Seille), où est le *pont Sailly* actuel.

Cette porte s'ouvrait sur des champs plantés de vignes, appelés *Maticella vinea* [2] au IXe siècle, d'où nous avons fait le nom inexpliqué jusqu'à ce jour de *Mazelle.* C'était d'anciens marais desséchés, provenant des alluvions séculaires de la Seille. Ils étaient traversés par la voie romaine de Metz à Strasbourg, qui, prenant son point de départ à la porte Sailly, s'en allait vers le Rhin en gravissant le coteau vignoble qui se présente parallèlement à la Seille, sous forme de promontoire, ce qui lui valut des gallo-romains le nom latin d'*Aculeum* [3] que nous avons métamorphosé en Hullouf, puis en celui de *Queuleu,* autre nom barbare qui a défié les commentateurs [4].

---

peintures murales de Saint-Maximin par Sachetti, en 1852, M. Weyland émet l'hypothèse qu'Urbice aurait été à la fois évêque de Metz et archevêque de Trèves.

[1] Sancti Gregorii Magni. Ep. 30, t. II, p. 708.

[2] Charte de donation à l'abbaye Saint-Arnould, 27 décembre 818, *in pago metense* AD MATICELLA *vinea.*

[3] Charte de donation à l'abbaye Saint-Arnould, 1192. *Super ripam fluminis saliæ in* ACULEO *vineam.*

[4] M. Munier a vu dans ce nom le souvenir des processions de rogation où on allait à la queue du loup, en patois messin à la *queue le leu.* (*Mémoire de l'Académie*, 1849).

Le chapitre de la Cathédrale possédait une grande partie des vignes situées sur la Seille. L'évêque y avait fait bâtir un pressoir banal entouré des cabanes des *vineatores* ou vignerons, qui étaient attachés à leurs demeures comme un vil bétail, se transmettant, eux, leurs femmes et leurs enfants, par vente, donation en bloc ou en détail, comme les pourceaux de leurs étables. C'est pour ces malheureux serfs qu'Urbice fonda une chapelle dans le pays d'outre Seille. Les reliques rapportées de Trèves y furent placées, et la chapelle en reçut le nom de chapelle de ***Saint-Maximin-aux-Vignes.***

Nous trouvons dans les bans de tréfonds de 1227 que le pressoir banal était appelé *lou chauku Saint-Paul-oultre-Saille,* saint Paul étant le patron du chapitre. Plus tard on le dénomma *chaukeu l'évêque*. Ce mot de *chaukeu*, qui est resté dans le patois messin pour signifier un pressoir, montre d'une façon pittoresque que nos pressoirs ne pressent pas en tous sens le raisin. Ils sont constitués par de gros arbres qu'on abaisse sur les vendanges de façon à les meurtrir par un choc brusque.

Urbice aimait tant ses vignerons d'outre-Seille, qu'il demanda à être enterré au milieu d'eux. Ses vœux furent exaucés, et ses restes furent en grande pompe déposés dans les caveaux de la chapelle de *Saint-Maximin-aux-Vignes.* Quelques siècles plus tard les serfs secouèrent leur joug humiliant. Le servage fut converti en colonat. Les vignerons d'outre-Seille devinrent propriétaires peu à peu de leurs cases. Au XII[e] siècle, Metz s'érigeait en commune, et tous ses membres étaient élevés à la dignité d'hommes libres, de citoyens. La région d'outre-Seille fit partie intégrante de la cité. On construisit une vaste église à la place de l'humble chapelle. En 1190 la nouvelle église de ***Saint-Maximin*** était érigée en église paroissiale. Pendant la reconstruction le chapitre avait fait transporter les reliques d'Urbice, que le peuple vénérait comme un saint, en une autre

chapelle récemment construite sur le bras droit de la Seille, au milieu des vignes épiscopales, à l'entrée du fort Belle-Croix actuel.

En 1227, cette chapelle était dénommée *chapelle haulte rive oltre Saille*, et au XIV[e] siècle on ne la connaissait plus que sous le nom de *chapelle Saint-Urbis près le chaukeu l'évêque*. Elle subsista en avant de la porte des Allemands jusqu'en 1518, époque à laquelle elle fut saccagée par Sickingen avec le *chaukeu l'évêque* et le couvent de Sainte-Élisabeth, bâti par les Louve en 1447. Les restes de saint Urbice furent alors transportés en l'église Saint-Eucaire.

La partie principale de l'église Saint-Maximin, telle qu'elle fut bâtie au XII[e] siècle, existe encore [1]. C'est l'abside et le clocher établi en avant de l'abside à l'endroit où le transept coupe la ligne de la grande nef. Le faire du XII[e] siècle est accusé par le style roman secondaire de l'abside semi-circulaire, avec ses fenêtres à lancettes cintrées et ses grêles colonnes surmontées de longs chapiteaux, et ses contreforts aux larmiers supportés par des colonnettes.

La partie la plus originale de cette architecture réside dans les nervures. Dans l'abside elles suivent les rayons de la calotte hémisphérique de la voûte, et convergent à une clef de voûte circulaire représentant l'agneau pascal, ce qui dénote que c'est une communauté religieuse qui a fait les frais de l'édifice. Nous avons constaté la même indication en l'église de Sainte-Marie-aux-Chênes, de Norroy-le-Veneur, de Vaudrevange, de Lorry-lès-Metz, d'Arry, de Bouzonville, de Morlange, de Breistroff-la-Grande, de Sierck. C'était le chapitre de la Cathédrale qui avait fait construire l'église au XII[e] siècle, et ce qui confirme cette indication de la clef de voûte, c'est que jusqu'à la Révolution le chapitre était patron décimateur de Saint-Maximin, en vertu d'une donation que lui

---

[1] Classification chronologique des édifices religieux du pays messin, par Aug. Prost. (*Congrès archéologique de Metz*, 1846.)

fit l'évêque Bertram en 1191. La charte dit positivement que la donation fut faite afin de pourvoir à la restauration de l'église. On a ainsi la date précise de sa reconstruction. Sous la tour, les deux nervures se coupent en diagonale et viennent en tombant s'arrêter aux quatre angles de la travée sans s'appuyer ni sur une colonne comme au chœur, ni sur une console. La clef de voûte est circulaire; elle renferme une sculpture grossière qui a la prétention de représenter l'archange saint Michel perforant de sa lance le mauvais ange qui a pris la forme d'un serpent à tête de dragon. Cette sculpture permet de supposer que les frais de la tour de Saint-Maximin ont été faits par une confrérie de Saint-Michel qui, d'après d'anciens titres, existait dans cette église dès les temps les plus reculés[1].

La nef de l'église se compose de deux étages : au premier, des arcades cintrées, formées par de lourdes colonnes cylindriques, s'élèvent jusqu'à la voûte en s'engageant dans la muraille; le second étage est dessiné par les travées des colonnes engagées; entre chacune d'elles est percée une étroite fenêtre cintrée.

La nef intérieure de l'église Saint-Maximin, telle que nous a voyons aujourd'hui, a été évidemment l'objet d'un remaniement ainsi que les deux collatérales. C'est de cette époque que datent ces nervures anguleuses qui accompagnent la venue du style ogival. La nef primitive était vraisemblablement d'une hauteur égale à la voûte du clocher actuel. Des réparations devinrent nécessaires aux voûtes et on en profita pour les exhausser. Le directeur de ces travaux a laissé une trace de son concours dans la clef de voûte armoriée, qui est sculptée à la première travée. C'est un écusson[2] qui porte les armes des Louve.

---

[1] Archives départementales. *Carton* SAINT-MAXIMIN.

[2] Nous ne parlons pas des armoiries de fantaisie peintes par M. Sachetti comme pour une décoration théâtrale.

M. Weyland, qui a prêché une croisade contre les archéologues, prétend que



En 1271, Beaudouin Louve était maître-échevin de Metz. C'est sans doute ce riche messin qui aura fait restaurer l'église Saint-Maximin, qui était sa paroisse. Il possédait, le long de la Seille, un vaste hôtel à la hauteur du pont d'Iéna. Le musée archéologique de Metz possède une pierre curieuse qui provient de cette propriété, et qui nous apprend de quelle manière, d'après l'ancien droit coutumier messin, un bon propriétaire empêchait son mur de tomber sous le coup de la présomption de la mitoyenneté. Il suffisait de faire graver sur chaque face d'une pierre, que l'on avait construit le mur sur son terrain, puis on plaçait la pierre dans la bâtisse de façon à ce que le voisin avait toujours sous les yeux l'inscription qui lui rappelait la non mitoyenneté.

Ce mur est tous
Jehans : Louve
san pairt d'a
trus est siet
tous su sai terre

Ce mur est tous
Jehans : Lowe san
S. pairt d'atrus
J. se siet : tous
su : sai : terre

Ce Jehan Louve, qui avait assis ce mur tout entier sur sa terre sans part d'autrui, vivait en 1370. C'était un descendant du maître-échevin. L'hôtel des Louve est devenu la propriété de Praillon qui la vendit, en 1625, aux Jésuites; ceux-ci la cédèrent aux Ursulines, des mains desquelles elle

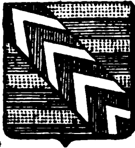
---

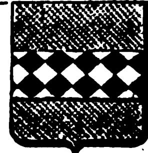
cette croix d'or sur fond rouge, placée là comme une armoirie de l'héroïque victime qu'on y immole, produit le meilleur effet. Allez-y voir!

échut aux Antonistes en 1670. En 1809, cette maison a été démolie pour y faire passer une rue qu'on appela *rue de la Grande-Armée*, en souvenir des guerres de l'empire.

Les chapelles de Saint-Éloy et de Saint-Michel.

En 1375, à l'église Saint-Maximin, une chapelle ogivale fut ajoutée contre le collatéral de droite, par de riches bourgeois messins, Poincignon Dieu Amy, aman, et sa femme Alixette Mortels. La date de cette construction est établie d'une manière certaine par l'inscription suivante, que recouvre aujourd'hui une ignoble couche de badigeon :



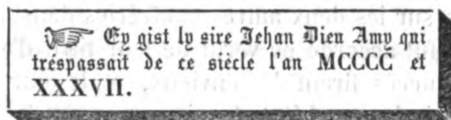


Poincignons : Dieu Amy : l'aman : et Alixette : sa : femme : ont faict : faire : ceste : chaipelle : et fondei : on : nom : de : mon : signour : saint : George : et : de mon : signor : saint : Eloy : et fuit : dedice : le : diemange : après : la : Magdeleine : per MIL CCC et LXV ans et y ont ordonné : III chaippelains perpetueis : a tous : jours ; mais : et : doient : ung : chascuns : des dis : chaippellains : pour chescune : sepmenne : chanteir : en : la : dite chapelle : IIII messe : Prieis : a : Deu : qui : ait : marcy : de : lour : airmes :
Amen.

Le fils des fondateurs de cette chapelle s'y fit inhumer en 1437, et on lui éleva un superbe mausolée. Il consistait en une arcade gothique sous laquelle ce Dieu Amy était représenté en bronze de grandeur naturelle, couché sur le dos, les mains jointes, revêtu, comme les anciens preux, d'une cuirasse et d'une cotte de mailles, le heaume en tête. Dans le

tympan étaient gravés les écussons de Dieu Amy et de sa femme, surmontés d'un casque avec ses lambrequins, ayant pour cimier un bois de cerf du milieu duquel partait un tournesol.

Au-dessus était écrit en caractères gothiques:


☞ Cy gist ly sire Jehan Dieu Amy qui trèspassait de ce siècle l'an MCCCC et XXXVII.

Le 6 février 1469 deux nouvelles confréries se créèrent dans l'église Saint-Maximin, à l'imitation de celle de Saint-Michel que nous avons vu exister dès le XIIIe siècle. Le pape Alexandre VII autorisa ces trois confréries par une bulle spéciale et leur donna le droit d'élever à Saint-Maximin trois autels: l'un dédié à saint Roch, l'autre à saint Sébastien et le dernier à saint Michel. A la hauteur du bras droit du transept, les confréries firent construire contre la chapelle des Dieu Amy une chapelle rectangulaire s'ouvrant sur le collatéral de droite par deux arcades ogivales surbaissées. A la voûte on sculpta les armoiries des divers membres des confréries, et sur chacune des faces on éleva un autel. Ce fut un assaut de dépenses entre chaque confrérie pour représenter le plus fastueusement son saint patron. Dans les trois fenêtres ogivales les peintres verriers reproduisirent les hauts faits légendaires de saint Michel, de saint Roch et le martyre de saint Sébastien. La confrérie de saint Michel, comme la plus ancienne, était la plus riche. Pour se distinguer elle fit sculpter par Henry, le maître célèbre, l'honneur du village de Ranconval (Ranguevaux), la pourtraicture de l'archange. L'artiste messin imagina une statue de cinq pieds de hauteur tenant un homme et une femme sur son bras gauche, et de la main gauche son bouclier, tandis qu'il transperce de la main droite le dragon infernal. Ces deux statuettes figuraient les

âmes de deux fidèles que le saint arrachait des griffes du démon. Elles étaient toutes nues, en leur qualité d'âmes. Saint Michel était drapé d'un manteau long. La confrérie de Saint-Michel plaça sur son autel cette statue qui passa longtemps pour un chef-d'œuvre de sculpture. De ce jour, les confrères de saint Michel devinrent arrogants ; ils voulurent avoir le pas sur les deux autres confréries dans la paroisse. Ce qui leur fut accordé en vertu de leur titre d'ancienneté. Mais leurs succès firent des envieux, et le jour de la fête de saint Maximin, en 1499, les jeunes gens de la paroisse Saint-Gengoulf vinrent disputer le pas à ceux de Saint-Maximin, prétendant qu'eux seuls avaient le droit de porter des pampres de vigne à la procession que l'on célébrait chaque année en l'honneur de la fête de saint Maximin. La querelle des préséances s'envenima au point que la magistrature de la cité intervint, et, de par autorité de justice, saint Maximin ne fut pas fêté cette année-là.

Les nefs collatérales du douzième siècle devaient être terminées chacune par une abside semi-circulaire qui symétrisait avec l'abside du chœur; au quinzième siècle, la piété des fidèles fit modifier les autels de la Vierge et de saint Nicolas élevés à la tête des collatéraux. En même temps on agrandit les fenêtres, et les absides disparurent pour faire place à un mur plain percé d'ogives rayonnantes.

La chapelle de saint Éloy et de saint Georges devint bientôt trop étroite. Jusqu'alors elle ne dépassait pas la seconde travée du collatéral de droite. La famille des Louve et des Dieu Amy s'étant rendue plus nombreuse par ses alliances avec les Gronaix, il fallut agrandir l'emplacement de leur sépulture. On le fit dans le sens de la longueur de l'église en se dirigeant vers la rue. Cinq nouvelles travées, éclairées par des fenêtres ogivales du style flamboyant, furent ajoutées à la chapelle Saint-Éloy. Contre la muraille parallèle à la nef, des deux côtés de l'autel Saint-Georges, on plaqua les deux inscriptions suivantes :

Cy devant gist dame Perrette, fille du sgr. Jehan Dieuamy, chevalier, qu'il eust de dame Marie sa femme, fille du sgr. Nicole Drowin, l'eschevin, qui furent, et femme du sgr. Renald Le Gronair, chevalier, laquelle dame trepassa de cest siecle, l'an mil CCCC et LII ans, le XXIIIIe jour du mois de jungt.

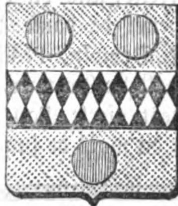
Sur l'autel on fit scuplter un saint Georges à cheval, entouré de chaque côté d'une femme et d'un homme à genoux, en costume du temps, escortés de jeunes enfants agenouillés. C'était la représentation exacte des deux dames de Gournay entourées de leurs familles.

Cy bas soubs la prochaine tombe est inhume le corps de damoiselle Perrette Louve, fille de feu Thibault Louve, que fut fils de feu messire Nicole Louve, chevalier, velle damoiselle Perrette, en son vivant, femme messire Francois Le Gournair, chevalier, fils de feu messire Regnault Le Gournair, chevalier, et de dame Perrette Dieu Amy sa femme, trepassa le tiers du mois d'aoust, en l'an M. CCCC. IIII xx. IX. Pries Dieu por elle.

En 1524, on déposa dans le caveau funèbre le corps de François de Gournay. Une tombe lui fut élevée où il était représenté en costume de chevalier avec brassards et cuissards, bouclier, gantelets, casque empanaché. La tête était frappante de ressemblance. Ce chevalier messin avait les cheveux longs. Il était doué d'un nez aquilin fortement accentué, ce qui était le signe caractéristique de tous les *Gronaix*, sobriquet de famille qu'on avait déguisé sous celui de Gournay au XVe siècle.

Au milieu de ce beau mausolée était l'inscription suivante :

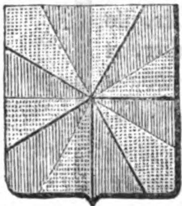

Gornais


Mortels.

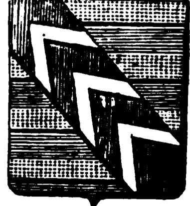

Drouin.

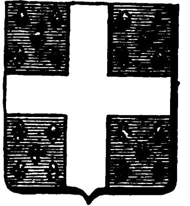

Ogeviller.


Daniel.


Aboncourt.

ICY DEVANT GIST FEU MESSIRE FRANÇOIS DE GORNAIS ET ESCHEVIN DU PALAIS, FILS DE FEU MESSIRE REGNAULT DE GORNAY CH^er ET DE DAME PERRETTE DIEUAMY, EN SON VIVANT CONSEILLER ET CHAMBRELAIN DE LEMPEREUR CHARLES, CINQUIEME DE CE NOM, LEQUEL ENTRE AUTRES VERTUS DONT IL A ETE RICHEMENT DOUÉ, EST DÉCÉDÉ PÈRE DE VINGT HUIT ENFANS PROCRÉÉS DES FEUES DAMES PARETTE LOUVE, FRANÇOISE DE GRONAIS ET BARBE DESCH, AINSI QUE CLEREMENT EST AVÉRÉ PAR LES MÉMORABLES SCULPTURES POSÉES EN CESTE CHAPPELLE. LEDIT SEIGNEUR FRANÇOIS DE GORNAIS DÉLAISSANT PAR SA MORT NATURELLE SA QUATRIÈME FEMME DAME BURTELINE DE BOULAN, RENDIT L'AME A DIEU LE 1er JOUR DE JANVIER L'AN 1524. ENTRE LES HUMAINS VESQUIT TRÈS HUMAINEMENT L'ESPACE DE 74 ANS.


Dieuamy.


Chavilly.

En 1599 on érigea une autre tombe représentant un chevalier à genoux devant un prie-Dieu. Cette statue, qui était en marbre blanc, reproduisait les traits de Daniel de Gournay, dont l'inscription rappelait les dignités mais ne disait pas qu'il avait été tué en duel.

Au-dessous du mausolée était l'épitaphe suivante :

CY GIST HONORÉ SEIGNEUR DANIEL DE GOURNAY, SEIGNEUR DE TALLANGES, COIN-SUR-SEILLE, CHAMPEL, LAYDONCHAMPS ET CHAMBELLAN DE SON ALTESSE DE LOREINE ET SON BAILLY EN BASSIGNY, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BAR, SON FILS, LEQUEL, EN L'AGE DE 35 ANS, RENDIT SON AME A DIEU, AU LIEU DE BOURMON, LE 8 MARS 1599. LECTEUR PRIES DIEU POUR LUY.

Le long de la muraille on incrusta d'autres épitaphes au-dessus desquelles régnaient trois corniches parallèles supportant chacune dix-huit statuettes de femmes agenouillées, ensevelies dans des fraises comme Marie de Médicis ; c'était le portrait des dames Dieu Amy, Louve, de Gournay. La plus belle tombe, celle qui attirait tous les regards, était un mausolée de pierres blanches ayant la forme d'un baldaquin à quatre colonnes, sous lequel était acoudé un général romain à longue chevelure bouclée. C'était le tombeau de M. Henri de Gournay, seigneur de Talange sur la Moselle et de Coin-sur-Seille, ancien maître-échevin de Metz et agent diplomatique de Louis XIII, décédé à Metz en 1658, comme l'indique cette inscription :

CY GIST HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE HENRI DE GOURNAY, CHEVALIER, SEIGNEUR DE TALANGE ET DE COIN-SUR-SEILLE, LEQUEL APRÈS AVOIR VÉCU 66 ANS ET AVOIR EU DES EMPLOIS A LA GUERRE ET DES NÉGOCIATIONS IMPORTANTES DANS L'EMPIRE POUR LE SECOURS DU ROI LOUIS XIII, MOURUT A METZ LE 24 OCTOBRE 1658, ET FUT INHUMÉ AU PIED DE L'AUTEL DE CETTE CHAPELLE DONT IL ÉTAIT PATRON ET COLLATEUR.

Ces différents morceaux de sculpture avaient fait de la chapelle des Gournay un véritable musée statuaire que les

Messins montraient avec orgueil. Cette chapelle était embellie en outre de superbes vitraux représentant les différentes phases de la vie de saint Livier, dont les Gournay prétendaient descendre.

D'après certains auteurs, sous Gosselin, évêque en 450, ou bien sous Auctor ou sous Villicus, évêque de Metz de 548 à 568, un messin, du nom de Livier, se mit à la tête de ses concitoyens pour marcher à la rencontre des barbares païens qui ravageaient le pays, Huns ou Vandales. Il fut fait prisonnier, emmené à Marsal, et décapité le 22 décembre. La légende rapporte qu'à l'imitation de saint Denis, il ramassa sa tête et la porta à deux mains au sommet de la montagne. Il y reçut la sépulture et on lui attribua plusieurs miracles.

Théodoric, évêque de 960 à 984, fit la translation de ces reliques d'abord à l'abbaye de Saint-Vincent, puis dans l'église de Saint-Polyeucte qui en prit le nom de Saint-Livier.

Dans le peuple messin, la tradition s'empara de la vie et du martyre de saint Livier pour en faire une pieuse légende. Saint Livier y devient le fils de messire Guynard Le Gournaix, père de dame Guinarde, mariée à Guntran, damoiseau sous Lucius, duc de Lorraine en 506. Il va en terre sainte comme tout benoist chevalier. Une princesse de l'île de Montespan d'Arménie s'éprend de lui et veut l'épouser. Il va chercher ses parents pour obtenir leur consentement et célébrer la noce. A son retour à Metz, il voit son lieu natal aux prises avec les Huns, les Vandres, les Hongrois, les Sarrasins, etc. Il se jette dans la mêlée. Soixante-deux mille Messins succombent; Livier est fait prisonnier. Son varlet seul s'échappe et vient apprendre sa mort et son martyre à la belle Geneviève, qui remit son duché à son oncle, le roi d'Arménie, et se fit nonne pour le reste de sa vie.

Cette légende a été mise en vers au XIIe siècle, puis traduite en prose au XVe. La bibliothèque de Metz en possède un exemplaire du XVe siècle qui a appartenu à M. Lançon.

M. d'Huart en a donné une intéressante notice dans l'*Austrasie*[1].

La famille de Gournay prenait tellement au sérieux cette légende qu'un jour Paul Ferry, visitant l'église Saint-Maximin avec le chanoine Jean de Gournay, le 25 juin 1649, ce digne prêtre la conta naïvement au ministre protestant, qui rapporte dans ses écrits[2] toute la généalogie des Gournay, arrière-neveux de saint Livier. En l'honneur de cette descensance, les Gournaix étaient patrons de l'église Saint-Livier, et ils avaient élevé à saint Maximin un autel en pierre où ce héros messin était représenté en costume de chevalier, à genoux, offrant sa tête à Dieu.

La seconde oraison funèbre de Bossuet.

Aujourd'hui allez visiter l'église Saint-Maximin, vous serez tout étonné d'y chercher en vain ces belles sculptures, chefs-d'œuvre des artistes messins du quinzième et du seizième siècle, et de ne plus apercevoir ces superbes verrières de Valentin Busch. Longtemps avant la révolution, l'incurie et l'ignorance avaient laissé enlever les vitraux et la statue de saint Livier[3]. Les tombes des Gournay avaient été conservées par une aristocratique piété filiale avec force blasons à seize quartiers. Les Gournay tenaient tant à leurs armoiries qu'ils avaient donné un ornement à l'église Saint-Maximin, ornement qui était constellé de l'écusson de gueules aux trois tours en bande. Tout cela s'en est allé dispersé par le souffle des révolutions. Ces monuments de pierre et d'airain, qui semblaient impérissables, ont été réduits en poussière; les ins-

[1] Tome X, année 1842, pages 1, 65, 201.
[2] Observations. Secul. XIV, §. 502.
[3] Cette statue est la seule qui ait survécu au vandalisme qui a dépouillé nos églises. Pour éviter la hache des iconoclastes religieux ou politiques, un bon paroissien a placé saint Livier au haut du pignon de la maison voisine du cimetière de Saint-Maximin, où il est encore niché aujourd'hui.

criptions qui devaient perpétuer chez les générations futures le souvenir de la splendeur des Gournay, ont disparu sous les couches redoublées de badigeon, cette lèpre incurable de nos temples. Heureusement pour la mémoire de ces nobles messins, ils ont eu l'honneur d'être loués par le prince des orateurs chrétiens. Grand-archidiacre de Metz, celui qui plus tard devait faire entendre des paroles si mémorables sur la tombe des rois, des reines, des princes, des ministres, l'illustre Bossuet s'essaya à raconter en termes pompeux la vie de Henry de Gournay, du haut de la chaire de l'église Saint-Maximin. C'est ainsi que l'aigle de Meaux préluda à ses triomphes oratoires. Cette oraison funèbre fut la seconde qu'il prononça. La première le fut à l'abbaye des Clairvaux de Metz. Le discours inspiré par Henry de Gournay est resté inconnu, et il ne mérite pas un tel dédain. Est-ce que les premières ébauches de Raphaël et de Michel-Ange n'ont pas leur prix ? Surtout quand on y saisit le germe d'une idée première qui a fait son chemin dans l'esprit du grand maître et que l'on admire ensuite dans son développement complet. Il en est ainsi de l'œuvre de Bossuet prononcée à Saint-Maximin. On y retrouve avec plaisir cette belle comparaison de la vie des hommes illustres avec les fleuves qui perdent leur nom en se précipitant dans l'Océan, figure qui devait former un des plus beaux passages de l'oraison funèbre de Madame, douze années plus tard.

Transportons-nous par la pensée dans la rue *Mazelle*, telle qu'elle existait le 25 octobre 1658. Longeons ces vastes hôtels tout fiers de leurs créneaux, de leurs mâchicoulis, de leurs fenêtres à meneaux perpendiculaires, de leurs dentelles et broderies de pierre émaillées d'écussons, de leurs gargouilles monstrueuses, de leurs arcades ogivales à fleurons, de leurs échauguettes, de leurs moucharabys, glorieux souvenirs des croisades. Frôlons cette modeste demeure qui verra naître un descendant d'Israël appelé à honorer son pays, sous le nom du comte Emmery. Passons sous ce por-

tail en style pompadour qui a remplacé, en 1753, une ravissante porte ogivale. Vous pouvez admirer là le bon goût architectural du siècle dernier, qui consistait à accoler à une basilique du style ogival un portail grec. A Saint-Maximin, le chapitre s'est surpassé en surchargeant la porte de grotesques pots à feu en réminiscence sans doute des lampions allumés en l'honneur de la convalescence de Louis XV à Metz, comme on l'a fait à Notre-Dame et à la Cathédrale.

Pendant que nous passions en revue les beautés du portail rococo de Saint-Maximin, le gouverneur des Trois-Évêchés, M. le maréchal Laferté-Saint-Nectaire, est entré avec sa suite toute chamarrée de décorations, toute brillante de rubans, toute pimpante de plumes et de dentelles. Il cause familièrement avec un général à la figure austère. C'est Fabert, son frère d'armes de la Rochelle, nommé récemment maréchal de France en récompense de ses services au siége de Montmédy, ville forte dont Laferté, en 1657, s'était emparé sous les yeux de Louis XIV. Fabert se trouve à Metz, appelé par le mariage de sa fille avec le marquis de Vervins, protégé de M. le ministre Mazarin, qui, malgré son omnipotence, venait, bien malgré lui, de donner sa démission du titre d'évêque de Metz. Voici le chapitre qui se prélasse au banc d'œuvre comme patron de l'église. Une place distincte est laissée à M. P. Bédacier, évêque *in partibus* d'Augustopol, suffragant de l'évêché de Metz, mais ce n'est pas la place d'honneur. Le primicier, Claude Bruillard de Coursan, l'occupe. Symptôme d'une guerre intestine qui ne devait se terminer qu'en 1669 par l'élection d'un évêque sérieux, M. Georges d'Aubusson de Lafeuillade. Jusqu'alors l'évêché ayant été donné soit à Henri de Verneuil, enfant naturel d'Henri IV, un jeune homme qui s'amusait à chasser à Paris, soit à Mazarin que le pape ne voulut jamais reconnaître, l'évêché était vacant et le chapitre prétendait user de son droit d'administrateur. Les nombreux suffragants prétendaient user du leur. De là procès. Le talent de Bossuet fut impuissant

pour concilier ces débats. Mais le voici lui-même en chaire. Remarquons qu'il ne fera point de compliment au chapitre et ne traitera pas Bédacier en évêque. C'est ce qui s'appelle de la politique. En effet, l'évêque de Meaux a toujours su être très-habile courtisan, voyez plutôt. Il va gourmander la noblesse, lui reprochant d'oublier sa roturière extraction, et en même temps il exaltera l'illustration des naissances, des dignités, et personne plus que Bossuet n'a tenu aux mochets, aux roues d'or de son blason.

Ceci dit, notre rôle d'historien cesse, le vénérable archidiacre de Metz vient de citer son texte.

Non privabit bonis eos qui ambulant in innocentiâ : Domine virtutum, beatus homo qui sperat in te. (Ps. LXXXIII. 13.)

Il ne privera point de ses biens ceux qui marchent dans l'innocence ; Seigneur des armées, heureux est l'homme qui espère en vous.

C'est, Messieurs, dans ce dessein salutaire que j'espère aujourd'hui vous entretenir de la vie et des actions de messire HENRI DE GOURNAY, chevalier, seigneur de Talange, de Coin-sur-Seille, que la mort nous a ravi depuis peu de jours, ou rejetant loin de mon esprit toutes les considérations profanes et les bassesses honteuses de la flatterie, indignes de la majesté du lieu où je parle et du ministère sacré que j'exerce, je m'arrêterai à vous proposer trois ou quatre réflexions tirées des principes du christianisme, qui serviront, si Dieu le permet, pour l'instruction de tout ce peuple et pour la consolation particulière de ses parents et de ses amis.

Quoique Dieu et la nature aient fait tous les hommes égaux en les formant d'une même boue, la vanité humaine ne peut souffrir cette égalité ni s'accommoder à la loi qui nous a été imposée de les regarder tous comme nos semblables. De là naissent ces grands efforts que nous faisons tous pour nous séparer du commun et nous mettre en un rang plus haut par les charges ou par les emplois, par le crédit ou par les richesses. Que si nous pouvons obtenir ces avantages extérieurs que la folle ambition des hommes a mis à un si grand prix, notre cœur s'enfle tellement que nous regardons tous les autres comme étant d'un ordre inférieur à nous, et à peine nous reste-t-il quelque souvenir de ce qui nous est commun avec eux.

Cette vérité importante et connue si certainement par l'expérience, entrera plus utilement dans nos esprits si nous considérons avec attention trois états où nous passons tous successivement : la naissance, le cours de la vie, sa conclusion par la mort. Plus je remarque de près la condition de ces trois états, plus mon

esprit se sent convaincu que quelque apparente inégalité que la fortune ait mise en nous, la nature n'a pas voulu qu'il y eut grande différence d'un homme à un autre.

Et premièrement la naissance a des marques indubitables de notre commune faiblesse. Nous commençons tous notre vie par les infirmités de l'enfance; nous saluons tous, en entrant au monde, la lumière du jour par nos pleurs, et le premier air que nous respirons nous sert à tous indifféremment à former des cris. Ces faiblesses de la naissance attirent sur nous tous généralement une même suite d'infirmités dans tout le progrès de la vie; puisque les grands, les petits, les médiocres vivent également assujettis aux mêmes nécessités naturelles, exposés aux mêmes périls, livrés en proie aux mêmes maladies. Enfin, après tout, arrive la mort qui, foulant aux pieds l'arrogance humaine et abattant sans ressources toutes ces grandeurs imaginaires, égale pour jamais toutes les conditions différentes par lesquelles les ambitieux croyaient s'être mis au-dessus des autres; de sorte qu'il y a beaucoup de raison de nous comparer à des eaux courantes, comme fait l'Écriture sainte. Car de même que quelque inégalité qui paraisse dans le cours des rivières qui arrosent la surface de la terre, elles ont toutes cela de commun qu'elles viennent d'une petite origine, que dans le progrès de leur course elles roulent leurs flots en bas par une chute continuelle et qu'elles vont enfin perdre leurs noms avec leurs eaux dans le sein immense de l'Océan où l'on ne distingue point le Rhin, ni le Danube, ni ces autres fleuves renommés d'avec les rivières les plus inconnues. Ainsi tous les hommes commencent par les mêmes infirmités. Dans le progrès de leur âge, les années se passent les unes sur les autres comme les flots: leur vie roule et descend sans cesse à la mort par sa pesanteur naturelle; et enfin après avoir fait, ainsi que les fleuves, un peu plus de bruit les uns que les autres, ils vont tous se confondre dans ce gouffre infini du néant où l'on ne trouve plus ni rois, ni princes, ni capitaines, ni tous ces augustes noms qui nous séparent les uns des autres, mais la corruption et les vers, la cendre et la pourriture qui nous égalent. Telle est la loi de la nature et l'égalité nécessaire à laquelle elle soumet tous les hommes dans ces trois états remarquables: la naissance, la durée, la mort (Sap. VII. 3).

Que peuvent inventer les enfants d'Adam pour combattre, pour couvrir ou pour effacer cette égalité qui est gravée si profondément dans toute la suite de votre vie? Voilà, mes frères, les inventions par lesquelles ils s'imaginent forcer la nature et se rendre différents des autres, malgré l'égalité qu'elle a ordonnée: premièrement, pour mettre à couvert la faiblesse commune de la naissance, chacun tâche d'attirer sur elle toute la gloire de ses ancêtres et la rendre plus éclatante par cette lumière empruntée. Ainsi l'on a trouvé le moyen de distinguer les naissances illustres d'avec les naissances viles et vulgaires et de mettre une différence infinie entre le sang noble et le roturier, comme s'il n'avait pas les mêmes qualités et n'était pas composé des mêmes éléments; et par là vous voyez déjà la naissance magnifiquement relevée. Dans le progrès de la vie on se distingue plus aisément par les grands emplois, par les dignités éminentes, par les richesses et par l'abondance. Ainsi on s'élève et on s'agrandit, et on laisse les autres dans la lie du

peuple. Il n'y a donc plus que la mort où l'arrogance humaine est bien confondue; car c'est là que l'égalité est inévitable, et encore que la vanité tâche en quelque sorte d'en couvrir la honte par les honneurs de la sépulture. Il se voit peu d'hommes assez insensés pour se consoler de leur mort par l'espérance d'un superbe tombeau ou par la magnificence de ses funérailles. Tout ce que peuvent faire ces misérables amoureux des grandeurs humaines, c'est de goûter tellement la vie qu'ils ne songent point à la mort. La mort jette divers traits qui préparent son triomphe. Elle se fait sentir dans toute la vie par la crainte, les maladies, les accidents de toute espèce; et son dernier coup est inévitable. Les hommes superbes croient faire beaucoup d'éviter les autres; c'est le seul moyen qui leur reste de secouer, en quelque façon, le joug insupportable de sa tyrannie lorsqu'en détournant leur esprit ils n'en sentent pas l'amertume.

C'est ainsi qu'ils se conduisent à l'égard de ces trois états; et de là naissent trois vices énormes qui rendent ordinairement leur vie criminelle: car cette superbe grandeur dont ils se flattent dans leur naissance les fait vains et audacieux. Le désir démesuré dont ils sont poussés de se rendre considérables au-dessus des autres dans tout le progrès de leur âge, fait qu'ils s'avancent à la grandeur par toutes sortes de voies sans épargner les plus criminelles, et l'amour désordonné des douceurs qu'ils goûtent dans une vie pleine de délices, détournant leurs yeux de dessus la mort, fait qu'ils tombent entre ses mains sans l'avoir prévue: au lieu que l'illustre gentilhomme dont je vous dois aujourd'hui proposer l'exemple a tellement ménagé toute sa conduite que la grandeur de sa naissance n'a rien diminué de la modération de son esprit; que ses emplois glorieux dans la ville et dans les armées n'ont point corrompu son innocence, et que bien loin d'éviter l'aspect de la mort il l'a tellement méditée qu'elle n'a pas pu le surprendre, même en arrivant tout à coup, et qu'elle a été soudaine sans être imprévue.

Si autrefois le grand saint Paulin, digne prélat de l'église de Nôle, en faisant le panégyrique de sa parente sainte Mélanie, a commencé les louanges de cette veuve si renommée par la noblesse de son extraction, je puis bien suivre un si grand exemple et vous dire un mot en passant de l'illustre maison de Gournay, si célèbre et si ancienne. Mais pour ne pas traiter ce sujet d'une manière profane comme fait la rhétorique mondaine, recherchons par les Écritures de quelle sorte la noblesse est recommandable et l'estime qu'on en doit faire selon les maximes du christianisme.

Et premièrement, chrétiens, c'est déjà un grand avantage qu'il ait plu à notre Sauveur de naître d'une race illustre par la glorieuse union du sang royal et sacerdotal dans la famille d'où il est sorti: *regum et sacerdotum clara progenies.** Et pour quelle raison lui qui a méprisé toutes les grandeurs humaines, qui n'a appelé « ni beaucoup de sages ni beaucoup de nobles » *non multi sapientes non multi nobiles*** pourquoi a-t-il voulu naître de parents illustres? Ce n'était pas pour

---

* Ad Severum Épis. XXIX. n. 7, p. 179.

** I. Corint. 23.

en recevoir de l'éclat, mais plutôt pour en donner à tous ses ancêtres. Il fallait qu'il sortît des patriarches pour accomplir en sa personne toutes les bénédictions qui leur avaient été annoncées. Il fallait qu'il naquît des rois de Judée pour conserver à David la perpétuité de son trône que tant d'oracles divins leur avaient promise.

Louer dans un gentilhomme chrétien ce que Jésus-Christ même a voulu avoir, n'aurait rien, ce semble, que de conforme aux règles de la foi. Mais cette noblesse temporelle est en soi trop peu de chose pour qu'on doive s'y arrêter : c'est un sujet trop profane pour mériter les éloges des prédicateurs. Néanmoins nous louerons ici d'autant plus volontiers la noblesse de la famille du défunt, qu'il y a quelque chose de saint à traiter. Je ne dirai point ni les grandes charges qu'elle a possédées, ni avec quelle gloire elle a étendu ses branches dans les nations étrangères, ni ses alliances illustres avec les maisons royales de France et d'Angleterre, ni son antiquité, qui est telle que nos chroniques n'en marquent point l'origine. Cette antiquité a donné lieu à plusieurs inventions fabuleuses par lesquelles la simplicité de nos pères a cru donner du lustre à toutes les maisons anciennes ; à cause que leur antiquité, en remontant plus loin aux siècles passés dont la mémoire est tout effacée, a donné aux hommes une plus grande liberté de feindre. La hardiesse humaine n'aime pas à demeurer court ; où elle ne trouve rien de certain, elle invente. Je laisse toutes ces considérations profanes pour m'arrêter à des choses saintes.

Saint Livier, qui vivait environ l'an 400 selon la supputation la plus exacte, est la gloire de la maison de Gournay. Le sang qu'a répandu ce généreux martyr, l'honneur de la ville de Metz, pour la cause de Jésus-Christ, vous donne plus de gloire que celle que vous avez reçue de tant d'illustres ancêtres. Vous pouvez dire à juste titre avec Tobie : « Nous sommes la race des saints *filii sanctorum sumus* » * L'histoire remarque que saint Livier était issu de parents illustres *claris parentibus;* ce qui est une conviction manifeste qu'il faut reprendre la grandeur de cette maison d'une origine plus haute.

Mais tous ces titres glorieux n'ont jamais donné l'orgueil au respectable défunt que nous regrettons : il a toujours méprisé les vanteries ridicules dont il arrive assez ordinairement que la noblesse étourdit le monde. Il a cru que ces vanteries étaient plutôt dignes des races nouvelles, éblouies de l'éclat non accoutumé d'une noblesse de peu d'années ; mais que la véritable marque des maisons illustres auxquelles la grandeur et l'éclat étaient depuis plusieurs siècles passés en nature, ce devait être la modération. Ce n'est pas qu'il ne jetât les yeux sur l'antiquité de sa race dont il possédait parfaitement l'histoire ; mais comme il y avait des saints dans sa race il avait raison de la contempler pour s'animer par ces grands exemples. Il n'était pas de ceux qui semblent persuadés que leurs ancêtres n'ont travaillé que pour leur donner sujet de parler de leurs actions et de leurs emplois. Quand il regardait les siens, il croyait que tous ses aïeux illustres lui criaient continuellement jusques des siècles les plus reculés : « Imite nos actions, ou ne te glorifie pas d'être notre fils. » Il se jeta dans les exercices de sa profession à l'imi-

---

* Tob. II. 12.

tation de saint Livier; il commença à faire la guerre contre les hérétiques rebelles. Il devint premier capitaine et major dans Phalsbourg, corps célèbre et renommé. Les belles actions qu'il y fit l'ayant fait connaître par le cardinal de Richelieu auquel la vertu ne pouvait être cachée, il s'en servit avantageusement dans les négociations d'Allemagne. Mais partout il montra une vertu digne de sa naissance. Ordinairement ceux qui sont dans les emplois de la guerre croient que c'est une prééminence de l'épée de ne s'assujettir à aucune loi. Pour lui il a révéré celles de l'Eglise jusques dans les points qui paraissaient les plus incompatibles avec son état. Jamais on ne l'a vu violer les abstinences prescrites, sans une raison capable de lui procurer une dispense légitime. Comment n'aurait-il pas respecté la loi qu'il recevait de toute l'Église puisqu'il observait si soigneusement et avec tant de religion celles que sa dévotion particulière lui avait imposées? Il jeunait régulièrement tous les samedis, gardait avec la plus scrupuleuse exactitude et le plus grand respect toutes les pratiques que la religion lui imposait, bien différent de ces militaires qui déshonorent la profession des armes par cette honte trop commune de bien faire les exercices de la piété; on croit assez faire pourvu qu'on observe les ordres du général. Sa vieillesse, quoique pesante, n'était pas sans action; son exemple et ses paroles animaient les autres. Il est mort trop tôt: non, car la mort ne vient jamais trop soudainement quand on s'y prépare par la bonne vie.

La vie d'Henri de Gournay.

Bossuet annonça qu'il se taisait sur les grandes charges que la famille de Gournay avait possédées, sur ses branches dans les nations étrangères, sur ses alliances illustres avec les maisons royales de France et d'Angleterre, et sur son antiquité, pour pouvoir louer avec plus de facilité dans Henry le chrétien, le digne descendant de saint Livier. C'était parler et agir en orateur. Il appartient à l'histoire de redire que Henri de Gournay fut placé à la tête de l'administration de la cité de Metz aux époques fâcheuses de la guerre de trente ans et de la Fronde. En qualité de maître-échevin de Metz, il alla, le 29 octobre 1643, ennuyer de sa harangue officielle les oreilles enfantines du nouveau roi Louis XIV. Fort de son droit de représentant d'une bonne ville, il parla debout, tandis que les membres du tiers-état parlaient au roi à genoux, fût-il à la mamelle. Il était président de la noblesse aux Trois-Ordres du pays messin. Cette assemblée le députa à plusieurs reprises vers le roi, les ministres, les généraux,

pour en obtenir que le pays mosellan fût moins foulé par les troupes françaises et suédoises des du Haillier, des Turenne, des Condé, des Weymar, des La Valette. Il s'entremit avec une grande activité pour rendre la création du parlement moins onéreuse au pays. Les gages de messieurs n'étaient payés que sur l'impôt du sel que l'on avait établi exprès pour leur tenir lieu d'épices.

En 1633 et 1634, Henri de Gournay fit des démarches nombreuses à cet effet. Il ne put empêcher la misère d'envahir le pays messin à la suite de ces passages des armées et de ces gabelles sans cesse renaissantes. De 1649 à 1651, le paysan de nos contrées si fertiles en fut réduit à se nourrir d'herbe et de son. La ville de Metz paya pendant plusieurs années de suite, à Condé, une somme de dix mille livres pour être sauvegardées des incursions de ses troupes. Bossuet, en 1653, fut même, comme député des Trois-Ordres, envoyé à Stenay pour négocier la continuation de ces ruineuses sauvegardes payées aux ennemis et que ceux-ci voulurent augmenter. C'est à l'assemblée des Trois-Ordres que Bossuet avait appris à connaître Henry de Gournay.

Il nous reste de cette époque funeste un très-grand nombre de lettres autographes d'Henri de Gournay [1]. Elles sont entièrement inédites. Quelques-unes sont très-intéressantes comme spécimen de mœurs. On y voit de quelle manière la soldatesque pressurait et pillait notre riche province sous le prétexte de l'administrer. Nous en citerons seulement deux qui révéleront le peu d'urbanité qui accueillait les réclamations de la municipalité messine, toujours au sujet du sel.

A Monsieur Praillon, me échevin,

Aussitôt que j'ay eu mis pied à terre, je me suis donné l'honneur d'aller faire la reverence à M. du Haillier, auquel j'ai rendu celle qu'il a plu à Messieurs des Trois-Ordres de luy escrire. Il n'en a pas

---

[1] Biblioth. de Metz, carton 37.

lu trois lignes qu'il s'a mis dans une haute colère sans avoir voulu ny voire ni recepvoir celle que le roi a escript à notre estat, ni celles qui sont adressées à M. de Villarceaux, protestant de faire tout le déplaisir qu'il pourrait à ceux de Metz pour l'avoir malheureusement trompé, ce sont ses propres termes et que vous n'espériez jamais quand vous auriez fraudé, arrest du roi d'avoir un grain de sel qu'il ne soit entièrement satisfait.

A Nancy, ce XI avril 1640.



De Gournay.

A Monsieur Praillon me eschevin,

M. du Haillier ne veut en aucune façon se rendre garant des evenements du futur et ne m'a point voulu donner aucune assurance par escript et m'a conjuré plusieurs fois de m'en retourner qu'il saurait bien trouver les moyens de se faire payer sans tant de chiquane. Il m'a dit par conclution qu'il suivrait les ordres du roi et ceux que M. de Villarceaux lui apporterait s'il ne dérogeait point à ceux que nous avons obtenus, d'où j'ai pu colliger que M. de Villarceaux lui avait fait entendre qu'il avait fait l'état des salines de Lorraine et que Metz y était pour six vingt testons le muid ; que nous avions peché de n'avoir pas envoié pendant le séjour de M. de Villarceaux en cour, soutenir la grâce qu'il avait plu au Roi nous faire et qu'il doit apporter des ordres tout contraires.

A Nancy ce 14 avril 1640.

Quant aux grandes charges que Bossuet passe sous silence, les épitaphes que nous avons citées font connaître que les Gournay ont été maîtres-échevins de Metz, chevaliers, échevins du palais, chambellans des empereurs d'Allemagne. On ne comprend pas pourquoi Bossuet a laissé ces dignités dans l'ombre. On le comprend mieux pour les alliances illustres avec les maisons royales. Bossuet qui vivait

dans l'intimité de Paul Ferry, l'homme qui connaissait le mieux l'histoire de Metz et les généalogies des familles, savait à quoi s'en tenir sur les arbres de ligne des Gournay. Bossuet convient lui-même que la descendance des Gournay à remonter à saint Livier, est une pieuse flatterie, et s'il l'accepte, c'est parce qu'elle lui est utile comme moyen oratoire. Il n'était pas plus vrai que l'origine de la noblesse des Gournay se perdît dans la nuit des temps. Bossuet avait pu l'apprendre de Paul Ferry. Le premier de cette noble race s'appelait Nicolas, et il avait reçu le surnom de Legronaix pour la grandeur démesurée de son nez. C'était un brave bourgeois qui vivait au commencement du treizième siècle. Il fut maître-échevin de Metz en 1230. Son arrière-petit-fils, Pierre, fut fait chevalier en 1290. Ce n'est que vers 1530 que les Gronaix de Metz s'avisèrent de s'appeler *Gournay* afin de se croire issus d'une famille de ce nom en Normandie, qui s'est alliée à la maison de France par le mariage d'un Hugues de Gournay avec la sœur de Rodolphe de Peronne, comte de Vermandois, frère du roi Philippe Ier. Pour établir un trait-d'union avec les Gronaix de Metz, un d'Hozier messin dressa un arbre de ligne pour prouver qu'en 960 un Valdus partit de Metz pour aller aider Guillaume dans sa conquête d'Angleterre, et qu'il reçut en récompense le comté de Gournay en Normandie, par lui transmis à ses descendants. La ruse de ce généalogiste est facilement éventée par une série d'anachronismes. M. d'Hannoncelles en a dénoncé quelques-uns dans son *Metz ancien*. Nous signalerons celui qui fait vivre un Théodoric de Gournay en 1106, maître-échevin de Metz sous Etienne de Bar. Ce mensonge historique est détruit par la simple confrontation des listes de maîtres-échevins. Cependant Cayon l'a adopté dans sa noblesse lorraine, et la famille de Gournay, en exécution de l'arrêt du conseil d'Etat du 27 janvier 1674, présenta cet arbre généalogique comme preuve de son antique noblesse. Cette généalogie a trompé M. Floquet lui-même dans son

histoire de Bossuet, lui qui connaît si bien l'histoire de sa Normandie. La race des Gournay de Normandie s'est éteinte au seizième siècle, dans la personne de Mlle de Gournay, la fille d'adoption de Montaigne. La race des Gronaix de Metz s'est éteinte au dix-septième siècle, et le nom se transmit à la famille Duc comte de Crocato, dans le Piémont.

CH. ABEL.



Bulletin bibliographique.

ANACRÉON,

Traduit en vers par M. Henri Vesseron, avocat à Sedan.

Tout le monde connaît Anacréon, mais plutôt de réputation qu'autrement. On voit trop facilement « dans le bonhomme de Téos un vieux troubadour allant banqueter et chansonner le lundi à la barrière d'Athènes ; » Anacréon est presque synonyme de viveur. C'est une erreur et une injustice. Est-ce un sage ? Je n'irai pas jusque-là : c'est un poète et un philosophe. Un poète ? Ses œuvres ont défié l'oubli et traversé sans naufrage vingt-quatre siècles ! Un philosophe ? Pourquoi pas. Son système, et il y en a beaucoup qui ne le valent pas, c'est la gaieté dans toute sa plénitude. Pas d'ambition, pas de soucis. On lui donne en présent une somme considérable ; aiguillonné par la richesse il reste deux nuits sans dormir : vite il renvoie le trésor, le sommeil, à ses yeux, vaut mieux que la fortune.

Je ne me soucie
Du roi de Lydie :
Et jamais mon cœur,
N'enviant personne,
De porter couronne
N'a rêvé l'honneur.

Ce qui m'intéresse,
C'est que l'on me tresse
Les plus belles fleurs ;
Avant qu'on m'inhume,
Que l'on me parfume
D'exquises odeurs.

Oui, ce qui me tente
C'est l'heure présente,
Et non l'avenir,
Qu'on ne peut connaître,
Dont on n'est pas maître,
Qui trompe à plaisir.

Ainsi bois et joue,
Et joyeux secoue
Les soins superflus,
Avant que te dise
La mort qui nous brise :
Tu ne boiras plus.

Voilà sa philosophie. Il est vrai que dans son système il va quelquefois un peu loin. La botte de Bassompierre l'aurait beaucoup réjoui. Il veut aussi une large coupe, et cela se comprend puisqu'à ses yeux tout boit :

La terre féconde
Boit l'eau qui l'inonde,
Et l'ombre qui croît
A son tour la boit ;
La vague profonde
Du ciel boit l'azur ;
Le soleil boit l'onde,
Et la lune blonde
Boit le soleil pur.
A leur loi fidèle
Quand je bois aussi,
Pourquoi donc, ami,
Me chercher querelle ?

Mais quel est le poète sans défaut ? Et ce défaut n'est-il pas ici singulièrement exagéré par l'imagination ? Horace nous dit :

.... pictoribus atque poetis
Quid libet audendi semper fuit æqua potestas.

Et il a bien raison. Sérieusement on ne peut croire Anacréon sur parole lorsqu'en parlant de ses amours il vient nous dire :

Quant aux beautés, dont en ma vie,
On m'a vu tour à tour épris,
Des bords de l'Indus à Cadix,
Va, les compter serait folie !

Ne pensez pas d'ailleurs qu'il ignore son talent ; il sait ce qu'il vaut, il pourrait traiter comme les autres de graves sujets, mais à quoi bon se donner tant de mal ?

Sur ma lyre timide
Je veux chanter un jour
Cadmus avec Atride ;
Ma lyre dit l'amour.

Pour célébrer Alcide
Je la change ; à son tour,
Une autre aussi perfide
Répète un chant d'amour.

Héros que l'on admire,
Adieu donc sans retour !
Vous le voyez, ma lyre
N'appartient qu'à l'amour.

Le vin, les amours et les roses, c'est sa devise, et il y reste fidèle jusqu'au bout puisqu'il meurt à table, étouffé par une graine de raisin qui s'arrête dans son gosier !

Quoiqu'il en soit, Anacréon est un génie. Consultez Rabelais et sa dive bouteille ; Lafontaine lorsqu'il écrivait surtout la fable du Savetier et du Financier ; le menuisier de Nevers, Désaugiers, Béranger, vous verrez si tous ne sont pas ses enfants.

A ces titres il doit être étudié et connu. M. Henri Vesseron, en nous donnant une traduction en vers des œuvres du poète grec, a rendu un véritable service, a fait preuve d'un véritable talent. Les vers que nous avons cités dans le cours de cet article indiquent quel est l'ouvrage : connaissance approfondie des textes, fidélité dans la traduction, bonheur et facilité dans l'expression, c'est plus qu'il n'en faut pour que nous nous associions de grand cœur à ce qu'écrivait M. Félix Mornand en rendant compte de l'ouvrage de M. Vesseron, dans le numéro de l'*Illustration* du 23 août 1856 : « Toutes les pièces d'Anacréon sont courtes, comme les joies très- » vives qu'elles reflètent ; le traducteur les a interprétées avec une » concision équivalente, qui non-seulement n'exclue dans sa version » ni la pureté ni l'élégance, mais les appelle, car c'est la récom- » pense des bons écrivains, prose ou vers. »

V. J.



Croniques de la noble ville et cité de Metz,

Par Jean le Châtelain.

Voici un livre qui, dès son apparition, est recherché par tous les connaisseurs. Nos lecteurs connaissent ces *Croniques* rimées si naïvement et qui ont plus qu'un intérêt de singularité, qui rapportent des faits curieux de l'histoire locale et jettent une vive lumière sur quelques points négligés par les autres historiens. Sous ce rapport surtout, l'œuvre de Jean le Châtelain a une importance à laquelle tout érudit doit rendre hommage.

La maison Rousseau-Pallez vient de réunir ces *Croniques* en un beau volume in-douze. Ce n'est point à l'*Austrasie* à faire l'éloge d'un livre édité par son gérant, mais il nous sera permis de constater l'accueil bienveillant qui a été fait à cette nouvelle publication, non-seulement à Metz, mais à Paris où il a déjà trouvé des acquéreurs. L'édition que nous annonçons reproduit celle qui a été imprimée à Metz par la veuve Bouchard, en 1698. C'est la même vignette, le même caractère, la même contexture; la maison Rousseau n'a d'ailleurs rien négligé pour donner à ce livre cette physionomie spéciale qui est le cachet des raretés bibliographiques. Rareté est ici le mot propre, car l'édition entière n'a été tirée qu'à soixante exemplaires; enrichie de notes par M. Chabert, qui lui a donné ses soins éclairés, elle ne renferme pas moins de sept feuilles sur magnifique papier à la cuve. Prix : 5 fr. ***

L'Administrateur-Gérant,
A. Rousseau.

Metz. — Typog. de Rousseau-Pallez, rue des Clercs, 14.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

(1856.)









